

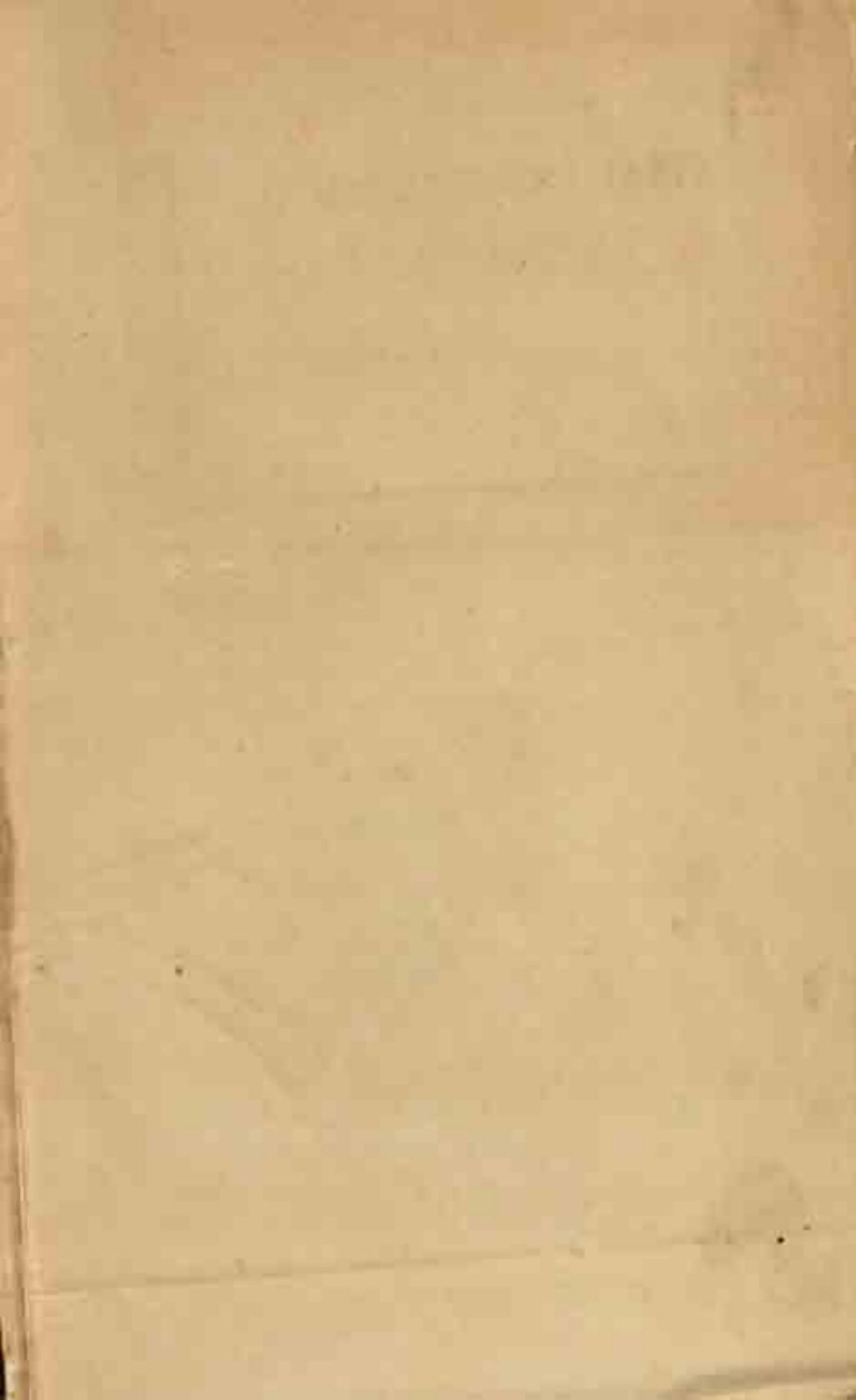
GOVERNMENT OF INDIA

DEPARTMENT OF ARCHAEOLOGY

**CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY**

CALL No. 059.095/J.A.
26106

D.G.A. 79.





NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE,

ou *A 450*
RECUEIL DE MÉMOIRES,
D'EXTRAITS ET DE NOTICES

RELATIFS À L'HISTOIRE, À LA PHILOSOPHIE, AUX LANGUES
ET À LA LITTÉRATURE DES PEUPLES ORIENTAUX;

révisé

PAR MM. BURNOUF. — CHÉRY. — COQUEBERT DE MONTRÉY. —
DEHERANDO. — GARCIN DE TASSY. — GRANGERET DE LAGRANGE.
— DE HAMMER. — HASE. — GUILL. DE HUMBOLDT. — STAN.
JULIEN. — KLAPROTH. — HAOUÏ-ROCHETTE. — AZEL-REMUSAT.
— SAINT-MARTIN. — GUILL. DE SCHLEGEL. — SILVESTRE DE
SACY, ET AUTRES ACADÉMIENS ET PROFESSEURS FRANÇAIS
ET ÉTRANGERS;

ET PUBLIÉ

PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

TOME V.

26106

059.095

J. A.



A450

IMPRIMÉ,

PAR AUTORISATION DE M.^{NS} LE GARDE DES Sceaux,

À L'IMPRIMERIE ROYALE.

—
PARIS. — 1830.

(104)

**CENTRAL ARCHAEOLOGICAL
LIBRARY, NEW DELHI.**

Acc. No. . . . 26106

Date. 27. 3. 57

Call No. 059.095/J.A.

ON SOUSCRIT :

A la librairie orientale de **DONDEY-DUPRE FRÈRE ET
FILS**, Imprimeurs-libraires, membres de la Société
asiatique de Paris, libraires des Sociétés asiatiques de
Londres et de Calcutta, rue Richelieu, n.° 47 bis.

(JANVIER 1830.)

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE.

*Notice historique, chronologique et généalogique
des principaux souverains de l'Asie et de l'A-
frique septentrionale, pour l'année 1830.*

EMPIRE OTHOMAN.

Sulthan MAHMOUD II, fils du sulthan *Abd'ouhmid*,
né le 20 juillet 1785, et proclamé à la place de son
frère *Moustafa IV*, détrôné le 28 juillet 1808.

Égypte : *MOHAMMED-ALI*, né à Cavala en Romélie,
en 1769 (1182 de l'hégire), fils d'*Ibrahim-aga*;
proclamé pacha le 14 mai 1805, à la place de
Khorschid-pacha; confirmé par le sulthan Sé-
lim III, le 1.^{er} avril 1806.

Bagdad : *DAOUD-PACHA*.

Moldavie : *Jean STOURZA*, boyard moldave, nommé
hospodar le 16 juillet 1822, et proclamé à Yassy
le 21 du même mois.

Valachie : *Grégoire GHICA*, nommé hospodar le
16 juillet 1822; inauguré par le pacha de Silistrie,
le 21 septembre 1822.

VASSAUX DE L'EMPIRE OTHOMAN

Tripoli : *Sidi YOUSOUF Karamanli* pacha succède, en
mai 1795, à son père *Ali* fils de Mohammed.



Tunis : *Sidi HASAN*, bey, succède à *Hamoula-Bey*, le 23 mars 1824.

Alger : *HOUSSAIN*, fils d'*Hasan*, ancien ministre de l'intérieur, succède, le 1.^{er} mars 1818, au dey *Ali*, mort de la peste. Il est âgé d'environ 54 ans.

Le schérif de la Mekke : *YAHYA*, fils de *Saurour*, remplace, le 2 novembre 1813, son oncle, le schérif *Ghaleb*, déposé par le pacha d'Égypte, *Mohammed-Ali*, et mort à Salonique en 1818.

L'imam de l'Yémen : *N.....* succède en 1815 à *Tamy*, chef de la tribu d'*Asir*, fait prisonnier par l'arabe *Hasan*, fils de *Khaled*, allié du pacha *Mohammed-Ali*, et mis à mort à Constantinople en 1819. L'imam de l'Yémen réside à Sanaa.

Roi de Sennaar : *BADY VII*, fils de *Tabl*, vingt-neuvième roi de la race des *Foundjis*, tribu partie de l'intérieur de l'Afrique, et qui vint s'établir à Sennaar vers la fin du XV.^e siècle. En juin 1821, *Ismail*, fils du pacha d'Égypte, le contraint de reconnaître la suprématie du sultan Mahmoud.

EMPIRE DE MAROC.

MOULEY-ABD-ERRAHMAN, sultan, fils aîné de *Mouley Heslam*, fils de *Sidi Mohammed*, succède à son oncle *Mouley-Souleiman*, le 28 novembre 1822.

ROYAUME D'ABYSSINIE.

ITSA GUARLOU, successeur d'*Ayto Egwala Sion*, de la dynastie de *Salomon*, qui règne sans inter-

ruption depuis 1268, réside à Gondar; il jouit de beaucoup de considération, mais n'a aucun pouvoir et ne possède en revenus que ce que les gouverneurs indépendans des provinces veulent bien lui accorder. Ces gouverneurs sont: SELASSY, le plus puissant de tous, successeur de *Wassen Segued*, chef ou *murd-Azimadd* de *Schou* et d'*Efat*, a pris le titre de roi. SCHAM TEMBEN GUEBRA MICHAEL, chef de *Tigré*, successeur de *Ras Welled Selassy*; GUKHO, successeur de *Fasil*, chef d'*Amhara* (*Gojam*); N. . . . fils et successeur de *Helle Mariam*, gouverneur de *Samon* plateau de l'Abyssinie.

Les Galla ont depuis long-temps envahi la partie méridionale du pays; la tribu la plus puissante est celle des *Edchow*, commandée par LIBAN et par GODJI.

IMAM DE MASCATE.

Séid-SAÏD succède à son père *Séid-sulthan*, vers l'an 1804; il est le troisième descendant d'*Ahmed*, fils de *Saïd*, fondateur de cette puissance.

PERSE.

FETH-ALI-SCHAH, de la tribu turke des Kadjars, nommé *Baba-Khan* avant son avènement au trône; fils d'*Houssain-Kouly-Khan*; né en 1768, succède, en 1796, à son oncle *Agha-Mohammed-Khan*, fondateur de la dynastie. *Abbas-Mirzâ*, héritier présomptif de la couronne, est né en 1788

AFGHANISTAN.

La couronne est héréditaire dans la branche de la famille des *Saddouzi*, qui descend d'*Ahmed-Schah Abdalli* : le titre royal est *schahi-devri-devrân*. Le monarque ghaznévide *Sebecteghin* soumit le pays en 997 ; *Babour* conquiert Ghazna et Kaboul en 1506 ; les Afghans conquièrent la Perse en 1720, et furent soumis en 1737. *Ahmed-schah Abdalli* fut couronné à Kandahar en 1747. Son fils *Timour-schah* régna depuis 1773 — 1793 ; *Zemân-schah*, — 1800, où il fut déposé par son frère MAHMOUD, qui, trois années après, fut chassé par son frère SCHOUDJAH, qui fut expulsé à son tour par *Mahmoud*, en 1809. Durant ces désordres, *Rundjit-singh*, le souverain de Lahor conquiert Kaschmir et Peschawer, où le fils de YAR-MOHAMMED KHAN, le troisième frère, règne sous sa tutelle : en 1826, *Mahmoud* partit de Kandahar et réunit ses troupes à celles de *Feth-Ali-Schah*, tandis que *Schoudjah* était fugitif dans l'Inde anglaise ; les émirs du Sinde se sont emparés d'une partie du pays.

BELOUTCHISTAN.

MAHMOUD-KHAN, âgé d'environ 47 ans, succède à son père *Nasir-Khan*, en juin 1795 ; ce dernier avait soumis le Mekran, vers la fin de son règne ; son fils l'abandonna en 1809.

BALKH.

Conquis en 1825 par *Mir MOURAD-BEY*, qui en chassa *Nedjib-oullah-khan*, gouverneur pour le roi de Kâboul.

BOKHARA.

Grand khan de Bokhara et de Samarkand: *BATKAR-KHAN* succède à son père *Mir-Haïder-khan*, en 1826. Le règne intermédiaire de son frère *Mir-Housaïn* ne fut que de quatre mois.

Gouverneur de Hisar: *Séid-Atalyk-bey*, beau-père de *Mir-Haïder*.

KHOKAND.

ÉMIB-KHAN, prince de Farghanah et de Khokand.

BADAKHSCHAN.

MIRZA-AND'OUL-GHAFOUL, fils de *Mohammed-schah*, réside à Faïzabad, ville différente de Badakhschân, et placée au sud de celle-ci.

KHARIZM.

RAHMAN-KOULI-KHAN succède à son père *Mohammed-Rahim-khan* en 1826. Le titre de ces princes d'origine ouzbeke est *Taksir-khan*; ils résident à *Khiwa*.

INDE.

Gouverneur général du Bengale: lord *William Cav*

wendish BENTINCK, succède au mois de mai 1828 à lord *Amherst*.

L'arc de la présidence du Bengale contient 328,000 lieues carrées; il est habité par 57,500,000 sujets.

Gouverneur de Madras: sir *Stephen Rumbold Lushington*, succède le 18 octobre 1827 à sir *Thomas Munro*.

Ce gouvernement comprend 154,000 lieues carrées et 15 millions d'habitans, sans compter les provinces détachées de l'empire birman.

Gouverneur de Bombay: sir *John Malcolm*, succède le 26 octobre 1827 à sir *Mounstuart Elphinstone*.

L'étendue de cette présidence est de 71,000 lieues carrées; habitans, 10,500,000.

Gouverneur de Ceylan: sir *Hudson-Lowe* succède, en 1826, à sir *Edward Barnes*.

Administrateur général des colonies françaises: M. de *Melay*, succède au mois de mai 1829 au vicomte *Desbassyns de Richemont*.

Gouverneur général des possessions hollandaises: *Van der Bosch*, succède en 1828 à de *Kock*.

Gouverneur hollandais des Moluques: *Van Merkus*.

Gouverneur espagnol des Philippines: D. *Mariana Ricaford*.

ÉTATS DE L'INDE

DÉPENDANS DE L'ANGLETERRE.

Haiderabad, entre le 16° et le 22° lat. sept., con-

tiennent une partie de l'ancien *Telingana*, s'étend du nord au sud, depuis les rivières *Tapti* et *Wardâ*, jusqu'au *Toumbadra* et *Krischna* (ou *Mahanady*). L'ariâl est de 96,000 lieues carrées; la population, de 10 millions d'habitans, dont une partie est mahométane. Le *Telingana* fut conquis par les Mahométans, et fit partie de l'empire *Bhamani* dans le Décan; lors de la dissolution de ce dernier, il fut de nouveau indépendant sous le nom de *Golconda*, dont le premier prince, *Kouli Koutoub-schah*, régna depuis 1512 — 1551; *Djem-schid Koutoub-schah* jusqu'en 1558; *Ibrahim Koutoub-schah* — 1581; *Kouli-koutoub-schah* — 1586; il fonda la ville de *Haider-abad*. Son frère *Mohammed* lui succéda; à celui-ci *Abd-allah koutoub-schah*, que le grand mongol *Schah-djehan* rendit tributaire; en 1690, *Abou-Hosain* fut fait prisonnier par *Avreng-zeb* et mourut en 1704. Au milieu des désordres qui suivirent la mort de ce dernier, *Nizam-el-mulk* s'empara vers 1717 du pays et mourut en 1748; son fils *Nasir-djung* fut tué en 1750; et le fils de celui-ci, *Modaffer-djung*, en 1757; *Salabet-djung*, fils de *Nizam*, fut emprisonné en 1761 (il mourut deux ans après) par son frère *Nizam-Ali*, qui régna jusqu'en 1803; son fils aîné *SEKANDER-DJAH* lui succéda le 6 août. La résidence est *Haider-abad*, 17° 15' lat., 78° 35' long. Fondée en 1586; elle a 200,000 habitans.

*Nagpou*r, reste du grand empire des *Mahrattes* dans

le Décan, qui fut renversé par les Anglais en 1818. Il est situé entre 18° 40' et 6° 40' lat., 78° 20' et 83° long.; il contient un aréal de 70,000 lieues carrées, et il est habité par 3 millions d'hommes. Il n'est pas prouvé que la dynastie régnante descende de *Sewadji*, fondateur de l'empire des Mahrattes. *Ragodji*, en 1738, conquît le pays et mourut en 1755; son fils aîné *Djanodji*, mourut en 1772; son frère *Moudhadji* régna jusqu'en 1788, où le fils de ce dernier, *Ragodji Bhounsla*, monta sur le trône; il régna jusqu'au 22 mars 1816, et laissa en mourant ses états à son fils *Persodji Bhounsla*, qui fut étranglé le 1.^{er} février de l'année suivante, et remplacé par *Appa-suheb*, qui monta sur le trône sous le nom de *Moudhadji II*; il fut déposé par les Anglais, qui, le 25 juin 1818, mirent à sa place le fils de *Persodji*, **RAGODJI BHOUNSLA**, âgé de 9 ans. Sa résidence est à *Nag-pour*; 21° 9' lat., 79° 11' long.; elle contient 115,000 habitans.

Oude, entre 26° et 28° lat. septent.; surface de 20,000 lieues carrées; population, 3 millions. Le pays fut soumis par les Mahométans lors de leurs premières incursions; sous *Mohammed*, un des successeurs d'*Avreng-zeb*, *Saadet-khan*, de *Nischapour* en *Khorasan*, devint *soubahdar* du pays; il eut pour successeur son fils *Sefdar-djung*, — 1756; le fils de celui-ci, *Schudja-ed-deolah*, régna jusqu'en 1775, son fils, *Azuf-ed-deolah* jusqu'en 1797. Le fils naturel de ce dernier, *Vizir*

Ali, ayant usurpé le pouvoir, fut déposé par lord Teignmouth, et *Saadet-Ali* fut proclamé le 21 janvier 1798; il mourut le 11 juillet 1814; son successeur, *Ghazi-eddin Haïder*, prit, le 9 octobre 1819, le titre de padischah, et mourut le 20 octobre 1827; son fils *Souleïman-alyah* NASIR EDDIN HAÏDER lui succède. Résidence, *Lucknow*, 26° 51' lat. 80° 50' long.; elle a plus de 300,000 habitans.

Baroda, la partie la plus considérable et la plus belle de la presqu'île de Gudjerat, contient 18,000 lieues carrées et 2 millions d'habitans. *Pillalji*, de la famille de *Guicowar* (*Gaïkewad*), Mahratte, propriétaire d'un village, parvint à s'emparer du pouvoir, et régna jusqu'en 1747; son fils *Damadji Guicowar*, jusqu'en 1768; *Fath-singh Guicowar*, jusqu'en 1789; *Manadji Guicowar*, jusqu'en 1792; *Govind Rao*, jusqu'en 1800; *Anand Rao Guicowar*, jusqu'en 1819; son frère SYADJI RAO GUICOWAR lui succède. Capitale, *Baroda*, avec 100,000 habitans.

Maisour, entre le 11° et le 15° lat.; 27,000 lieues carrées, 3 millions d'habitans; c'est le plateau du Carnatic. La dynastie prétend être originaire de Dvaraca dans le Gudjerat; le premier souverain connu est *Scham-radj*, qui monta sur le trône en 1507. *Tim-radj* régna en 1543, *Hir-schum-radj* mourut en 1578, *Scham-radj* en 1637; *Im-mader-radj* ne régna qu'une année, *Kantj-reevynarsa-radj* jusqu'en 1659, *Djik-deo-radj* jusqu'en

1704, *Kantj-radj* jusqu'en 1714, *Doud-Kischen Radj* jusqu'en 1731, *Djik-kischen-radj* jusqu'en 1755, dépossédé par *Haïder-Ali*, qui mourut le 9 décembre 1782. Celui-ci fut remplacé par son fils *Tippou-sahèb*, qui périt le 4 mai 1799. Wellesley plaça sur le trône un rejeton de l'ancienne dynastie *Muharadja KRISCHNA UDAYER*, âgé de 6 ans, le 22 juin 1799 : il gouverne réellement depuis 1812. Résidence, *Maïsour*, 12° 19' lat., 76° 42' long.; à 11 milles de Seringapatnam qui n'a plus que 10,000 habitans.

Satara, 14,000 lieues carrées et 1,500,000 habitans.

Sewadji, en 1651, détrôna le souverain de *Bedjapour*, et le tint comme prisonnier. Cet état de choses dura jusqu'en 1818, où le *peischwa* fut chassé, et, en 1821, *NAR-NARRAIN* fut réinstallé dans tous les droits que ses ancêtres avaient possédés. Il réside à *Satara*, 17° 42' lat., 74° 12' long. Après la dissolution de l'empire *Bhamani*, *Abou'l-mouafferr-adil-schahy* fonda la dynastie de *Bedjapour* avant 1489; il mourut en 1510, *Ismail adil-schah* en 1534, *Moulou adil-schah* en 1557, *Ali adil-schah* en 1579, *Ibrahim adilschah* en 1626, *Mohammed adil-schah* en 1660, *Ali adil-schah* en 1672; *Sekander adil-schah* fut fait prisonnier, lors de la prise de *Bedjapour*, par *Avrengzeb*, en 1689.

Un grand nombre de petites principautés, telles que *Travancor*, *Cochin*, *Bopat*, *Kotah*, *Boundi*, des chefs de *Rudjputes*, des *émirs du Sind* et

autres, forment un territoire de 305,000 lieues carrées, avec 17 millions d'habitans.

ASSAM.

Ce pays contient le bassin du Brahmapoutra. Le titre royal est *svarga radja* (monarque céleste), parce que la dynastie prétend descendre de deux frères, *Khuntai* et *Khuntai*, qui, avec le dieu *Chang*, vinrent des contrées du nord s'établir dans ce pays. Le mongol *Avreng-zeb* essaya de soumettre le pays d'Assam, mais son armée fut détruite. En 1793, le roi *Gaurinath* fut remplacé, avec le secours des Anglais, sur un trône dont un prêtre ambitieux l'avait chassé; il fut assassiné : son fils *BIRDJINATH-KOUMAR* ne put se soutenir contre les usurpateurs *Boura Gohaing* et *Tchander khunt*; ce dernier appela les Birmans, qui, en 1822, conquièrent le pays, et proclamèrent pour radja leur général *Menghi maha thelouah*. Les anglais s'en sont emparés en 1825.

ÉTATS DE L'INDE

INDÉPENDANS DE L'ANGLETERRE.

Nepâl.—53,000 lieues carrées, 2 millions d'habitans; ayant à l'ouest et au sud les provinces anglaises pour frontière, au nord le mont *Himâlaya*, à l'est la principauté de *Sikkim*. La constitution physique des habitans les rapproche des Tartares et des Chinois, comme les habitans du Boutan. La dynastie indigène *Sourya-bansî* (race du soleil) finit avec

Raddjit-mall, qui, en 1768, se vit enlever ses états par le radja de Gorkha, *Prithi Narrain*, qui mourut en 1771; *Singh-pertáp*, son fils, régna jusqu'en 1775; *Ram-baháder*, fils mineur de ce dernier, fut dépossédé par son oncle *Baháder-sah*, qui pillá Lassa en 1784 et Teschou Loumbou en 1790. Une armée chinoise passa le mont Himálaya en 1792, et força *Baháder-sah* à faire la paix. *Ram-baháder* fut périť en 1795; mais ses cruautés le rendirent si odieux qu'il fut obligé de s'enfuir á Bémarés en 1800; il revint en 1804, et fut assassiné en 1805. Malgré ces désordres, les conquêtes continuèrent sous le général *Ammér-singh-thappa*, qui enfin fut défait par sir Ochterlony. Par la paix de Catmandou (4 mars 1816), il fut contraint de céder presque toutes ses conquêtes aux Anglais. *Ammér-singh-thappa* mourut âgé de 68 ans, le 19 juillet 1816, et le jeune radja du même nom, le 20 novembre suivant; on plaça sur le trône son fils, âgé de 3 ans, RADJINDRA BIERAM SAH, Capitale, *Catmandou*, située á 4,784 pieds d'élévation au-dessus des plaines du Bengale, 27° 42' lat, 85° long.; elle a 20,000 habitans.

Lahore. — 50,000 lieues carrées, 3 millions d'habitans, entre le 30° et 34° lat.; les frontières sont le Kaschmir et le cours de l'Indus au nord; les montagnes de l'Indoustan septentrional á l'est; l'Indus le sépare á l'ouest de l'Afghamistan; il se compose de deux parties distinctes, le Pendjab et le Kou-

histan. Les Seiks, qui professent une religion indienne, dominent en ce pays. Les Mahométans y sont opprimés et vexés de différentes manières. Le fondateur de la secte des Seiks fut *Nanek*, qui naquit à *Talwandy*, village du district de Lahore, en 1519; son successeur fut *Gourou Angad*, mort en 1552; *Amera-das*, *kschatriya* de race, — 1574; *Ram-das*, son fils, — 1585. *Ardjounmal*, rédacteur du principal livre sacré des Seiks, nommé *Adi-granth*, mourut en 1606; son fils *Hargovind* fut le premier *gourou* (maître) guerrier, — 1644; son petit-fils *Harray*, — 1661; son fils, *Har-krishna* mourut à Dehli en 1664; son fils *Tegh-bahader* fut tué par les ordres du gouvernement mongol en 1675; son fils, *Gourou ge-vind*, prêtre et soldat, introduisit l'esprit militaire chez les Seiks; on parvint à le chasser de Lahore et il mourut dans le Dekan, en 1708. Il fut le dernier *gourou* général; depuis lui, chaque petit *radja* s'est fait chef spirituel et temporel. *Ahmed-schah Abulalli* défit les Seiks à différentes reprises en 1762 et 1763; mais ils se relevèrent bien vite. Aujourd'hui, les chefs qui habitent au sud du *Setledj*, sont sous la protection anglaise; tout ce qui est au nord obéit à *RUNDJIT-SINGH*, âgé maintenant de 67 ans; il a trois fils, *Cowrouk-singh*, *Schere-singh* et *Tara-singh*. Résidence, *Lahore*, 34° 9' 21" lat., 78° 20' long.

Sinde: 24,000 lieues carrées, 1 million d'habitans; ayant pour frontières; au nord le *Moultan* et l'*AF-*

ghanistan, au sud Koutch et la mer, à l'ouest la mer et les montagnes du Beloutchistan. Le pays fut soumis par le Mongol Akbar. Durant l'invasion de Nadir-schah, *Mohammed-Abassi-Kalori* se fit soubahdar du Sindé; il fut battu en 1730 par le monarque persan qui le rendit tributaire; il mourut en 1771. Ses successeurs furent chassés par les *Talpouria*, tribu de Baloutches sous la conduite de leur émir, *Fath-Ali khan* en 1779, qui fut obligé de payer un tribut à Timour-schah de Kaboul jusqu'à la mort de ce dernier en 1793. *Mir Gholam Ali*, fils de Fath-Ali khan, après avoir gouverné avec ses frères le pays, mourut à la chasse en 1812; son fils et ses deux frères *MIR KOURRIM ALI* et *MIR MOURAD ALI* lui succédèrent; ils ont envahi une partie de l'Afghanistan.

Sindia, 40,000 lieues carrées et 4 millions d'habitans. Le pays d'Oudjain fut conquis par les Mahométans en 1230; il échut plus tard aux Mahrattes. *Djyapa Sindia* servit comme général sous le premier peischwa *Badjerao*, et acquit par de nombreux services le pays d'Oudjain. Son fils *Djankodji* fut assassiné après la bataille de Paniput (1761); son oncle *Ranodji* lui succéda; le fils de celui-ci, *Mudhadji Sindia*, régna jusqu'en 1794; son neveu *Devlet Rao*, perdit, en 1803, dans une guerre contre les Anglais, la moitié de ses états; le traité du 5 novembre 1817 lui en fit perdre une autre partie; il mourut âgé de 47 ans, le 21 mars 1827. Un de ses pères, *Moukht Rao*,

âgé de 12 ans, prit en lui succédant, le titre de *Maharaja-Ali-Djah DJANKODJI-RAO Sindhibahader* (le 18 juin). L'ancienne capitale était Oudjain, 23° 11' lat., 75° 35' long.; actuellement c'est Gualior, 26° 15' lat., 78° 1' long.

ÉTATS

AU-DELA DU GANGE.

Birmans : population 3,500,000 ames. Depuis la paix de Yandabou (le 24 février 1826), ce royaume a perdu tout l'Aracan, la moitié du pays de Martaban, Tavoy, Tenassérim et les îles de Merguy; il ne se compose plus que d'Ava et de Pégou. Le nom d'Ava est la prononciation corrompue d'*Aénwa*, qui est le nom que le peuple donne à la capitale. Le nom de Birmans dérive du mot *Mrama*, dont se sert le peuple d'Aracan pour désigner cette nation. Cent vingt-huit monarques ont régné depuis le commencement de la monarchie. Ava, avec le secours des Portugais, se détacha de Pégou; mais en 1752, Beinga Della, roi de Pégou, conquit Ava, *Alompra* ou *Alamandra Praou*, homme de basse extraction, reconquit la ville en automne 1753, et mourut âgé de 50 ans, en 1760; son fils aîné, *Namdodji Praou*, régna jusqu'en 1762; son frère *Schembouan* jusqu'en 1776; son fils *Tchengouza* fut déposé et tué en 1782 par son oncle *Minderadji Praou*, qui gouverna jusqu'en 1819; son petit-fils MADOUTCHAO est actuellement âgé de 46 ans. Résidence actuelle : Ava.

Siam.—Ce pays comprend le bassin du fleuve Menam.

En 1757, les Birmans, sous Alompra, conquièrent Yuthia la capitale et exterminèrent la famille royale.

En 1769, *Piatak*, fils d'un riche chinois, les chassa et monta sur le trône; il fut tué en 1782. Le premier monarque de la dynastie actuellement régnante lui succéda et gouverna—1809; son successeur mourut le 20 juillet 1824; son fils naturel **KBOMA TCHIAFF**, âgé de 48 ans, est maintenant sur le trône.

Cochinchine.—Soumis précédemment à l'empire chinois, cet état comprend actuellement la Cochinchine, le Tonquin, la plus grande partie du Camboge et le petit état de Siampa. La dynastie régnante fut chassée par une révolte en 1774. L'héritier de la couronne parvint, en 1790, à ressaisir ses états et conquit même le Tonquin; le titre des années de son règne est *Kang-chang*; on ignore l'année de sa mort. Son successeur donna aux années de son règne le titre de *Gia-long* (aidé par la fortune) et mourut en 1812; *Ming-ming* (destin illustre) est celui des années du monarque suivant qui mourut en 1822. L'année précédente il avait reçu l'investiture royale de la cour de Peking.

Sumatra.—Le *Toanko* (seigneur) **PASSAMAN** à Lintoou; le *Toanko* **NORINCHI** de Loubou-Agam; le *Toanko* **ALLAHAN-PANDJANG**.

Java.—4,660,000 habitans; le sultan réside à Yugya-Carta dans la ci-devant province de Mataram. *Mangko-Bourana-Sepou*, couronné par les Hollan-

dais en 1826, est mort le 2 janvier 1828; le jeune sultan est sous la tutelle de *Pandjerang-Mangko Kotoumo*. Le souverain de la plus grande partie de l'île porte le titre de *sousouhanan* et réside à Suracarta auprès du fleuve du Solo.

CHINE.

Le nom de la dynastie régnante, d'origine mandchoue, est *Tai-thsing* (la très-pure). En Chine on ne connaît pas le nom de l'empereur régnant; celui qui occupe actuellement le trône est le fils aîné de son prédécesseur, mort le 2 septembre 1820, et portait auparavant le nom de *Mianming*. Il donna à son père le titre posthume de *Jin-tsoung-jouihouangti*, c'est-à-dire, *l'auguste et sage empereur, le compatissant prédécesseur*. Le titre honorifique des années du règne du monarque actuel est, en chinois, *TAO-KOUANG*, et en mandchou, *DO-ROÏ ELDENGHE*, *éclat de la raison*. Il est âgé maintenant de 47 ans.

JAPON.

Le *Dairi* (empereur) actuel, est le 121.^e successeur de *Sin mou*; il règne depuis 1817; le public ignore son nom durant sa vie. L'année 1822 était la cinquième du *nongo* (titre honorifique des règnes) *BOUNZIO* (en chinois, *Wen-tching*). Sa résidence est *Miyako* ou *Kio*. Le *Koubo* ou *Sio-goun* est le chef militaire généralissime de l'empire; il réside à *Yedo*: c'est, par le fait, lui qui

règne, cependant il affecte toujours une espèce de dépendance du *Dairi*, descendant de l'antique dynastie japonaise qui a commencé par *Sin-mou*, 660 ans avant notre ère.

Description du pays de Didoëthi, extraite de la Topographie géorgienne, par M. KLAPROTH.

Le pays de *Dido* (appelé en géorgien დიდოეთი *Didoëthi*), est situé au-delà de ლოპოტი *Lopoti*, de გრემი *Gremi* (1), de შილაღბ-სურგული *Childa-Qourelî*, et de ჭიბურჭი *Tchhiaouri* (2). Au nord et à l'est il a le mont *K'auk'as*. Ce canton comprend deux vallées; dans l'une coule la rivière appelée თოზლოხი *Qoz-loukhi* (3), l'autre est plus à l'est et forme une

(1) Voyez le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, p. 368.

(2) Voyez le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, p. 366.

(3) C'est aussi de cette manière que ce pays est représenté sur la *Carte générale de la Géorgie et de l'Arménie*, publiée en 1766, par L. N. Delisle; d'après les cartes et mémoires en géorgien qui lui furent communiqués en 1738 à Saint-Petersbourg, par le secrétaire du roi de Géorgie, Vakhtang. *Didoëthi* y est placé au sud-est du Thouchethi. La nouvelle carte de la Géorgie, par M. le général Khatov, donne une configuration tout-à-fait différente à cette partie du Caucase. *Didoëthi* y est au nord du Thouchethi et sur l'Axai supérieur, dont l'affluent occidental porte le nom de *Tchaghma*. Comme aucun européen n'a visité ces pays, il est difficile de décider laquelle des deux cartes mérite le plus de con-

plaine spacieuse. C'est le *K'avkas* qui sépare ces deux vallées; la rivière qui coule de la seconde se réunit à celle de la première. Les deux cantons de *Didoëthi* ont à l'orient le *K'avkas* de ღბჳა Ἰონი *Havari* et de ლეკეთი *Lek'ithi*, et une rivière qui coule du sud, ainsi qu'une chaîne de montagnes qui se détache du *K'avkas* au sud. À l'ouest est le *K'avkas* qui les sépare de ვაგშამხარი *Gaghmamkhari* (1), et au nord celui qui les divise du თუშეთი *Thouchethi*. Le *Didoëthi* est dans une situation très-forte et inattaquable, et plus avantageuse encore que celle de *Fosëthi* მკბეთი. Les habitans sont un peuple sale et laid de figure, ils ont une langue particulière, et sont idolâtres et payens. On raconte que quand Alexandre prit la forteresse de

fauce; mais je suis tenté de l'accorder sur ce point à celle de Delide, car elle est conforme à la description de la topographie géorgienne ainsi qu'à la notice suivante qui se trouve dans Galdensiedt: « De *Qouréli* ou *Qouréli* au nord est *Dido*; au sud-ouest sont les *Thouchi*, et au nord-est *Antiochia*. » Il dit également: « *Kaboutch* à la *Kakbethi* au sud, et à l'ouest *Dido*. » Sur la carte de M. Khatov c'est justement le contraire, car *Kaboutch* y est placé à l'ouest de *Dido*. D'après la carte géorgienne, *Dido* doit être à l'endroit où M. Khatov met *Karalou* sur le *Koi-sou* supérieur. Le pays de *Dido* est séparé du *Gaghmamkhari* par une chaîne de montagnes calvaires qui sont inhabitées. Galdensiedt fait des deux rivières du *Didoëthi* les sources du *Santauru*.

(1) *Gaghmamkhari* désigne un pays situé au-delà d'une rivière; ici c'est celui situé sur la gauche de l'*Alazani*.

Տարկ'նեթի *Sark'inethi* (1), les habitans se sauvèrent par un conduit souterrain qu'ils avaient pratiqué dans la montagne, et se retirèrent dans le pays de *Didoethi*. Depuis ce temps ils n'ont changé ni leur religion, ni leur ancienne manière d'être. On le voit encore par leur état actuel, car ils ne connaissent pas Dieu, et ne sont pas arrêtés, en contractant des mariages, par les degrés de parenté les plus rapprochés; ils mangent aussi la chair de tous les animaux. Le père choisit pour son fils, pendant qu'il est dans l'enfance, une fille déjà nubile, et vit avec elle jusqu'à l'âge de la puberté du fils, qui la prend alors pour sa femme. Les enfans mis au monde par cette fille, sont partagés entre le père et le fils; une moitié passe pour être les enfans du fils et les petits-enfans du père, et l'autre moitié est censée appartenir au père et être les frères et sœurs du fils, qui est ainsi le mari de la concubine de son père. Les *Dido* ont des anciens qui sont juges et arbitres dans les disputes. Ce peuple n'est pas brave, ses habits et ses armes sont de mauvaise qualité; pour les premiers, ils se servent d'un drap noir ou de feutre. Cependant, comme ils habitent un pays dans lequel il est difficile de pénétrer, ils y vivent sans crainte d'ennemis. Leurs travaux ressemblent à ceux des Ossètes, cependant

(1) *Sark'inethi* fut une forteresse célèbre située sur une montagne à l'ouest de *Mtskheiba*. Elle reçut ce nom des mines de fer qui se trouvaient dans son voisinage. Voyez le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, page 229.

les draps et les manteaux de feutre (*ნაბადი* *nabadi*) qu'ils fabriquent, différent de ceux des Ossètes, en ce qu'ils sont noirs et sans poils. Ceux des *Dido* qui sont limitrophes des *Lezghi* leur sont soumis et ont adopté le mahométisme, tandis que ceux qui habitent plus près du *K'akheti*, dépendent de ce pays, lui payent des impôts et lui fournissent des troupes auxiliaires, pour avoir la permission d'y faire le commerce et d'y acheter des vivres et les choses nécessaires à l'habillement.

თუშეთი *Thouchethi* est situé au-delà de *ლოპათი* *Lopati*, de *თორღი* *Thorgh* et de *პანკისი* *Pank'issi*. Au nord-est il a le *K'avk'as*. Il se compose de deux grandes vallées, qui s'étendent du nord-ouest au sud-est; sa rivière se réunit à celle appelée *ხონა* *Khona*, qui coule dans le pays de *ჩხინჭინჭინი* *Tchatchani-Mitchkhizi*, et se réunit à *Boragani* (1), au fleuve *თერგი* *Thergi* (ou *Terek*).

Plus loin que *Pank'issi*, et au-delà du *K'avk'as*, est *თოვა* *Thova*; plus bas *გომესარი* *Gomesari*, et encore plus bas *ჩაგმა* *Tchagma*. De

(1) C'est le village tcheurhentse de Baragoun, situé à l'embouchure du Soundja dans le Terek, au sud de ce dernier et à l'ouest du Soundja, vis-à-vis de la station caucasque de Tchoulin.

Tchagma, il y a un chemin qui conduit à տոհմո
Thorgh, en passant par la vallée de *Lopoti*. Ces villages sont les plus considérables, le nombre des autres situés dans cette vallée du *Thouchethi* se monte à trente-sept.

L'autre vallée du *Thouchethi* est au nord et s'appelle տրհարման P'harsmani, elle est séparée de la première par le *K'avk'us*. On compte dans le *Thouchethi* de *P'harsmani* trente-six villages; ce canton est séparé de *Thsova*, de *Gomethsari* et de հնդմ-
 ճոտի *Tchaghmarthi* par une branche du *K'av-
 K'as* qui vient de շիսջղտուղջո *Kist-Ghligh-
 vi*. Au sud-est, les deux *Thouchethi* se terminent à la partie orientale du *K'avk'as* de *Havari* et de *Tchatchan* (1) et à celle qui les sépare du *Didoethi*. A l'ouest, le *K'avk'us* les divise du *K'akhethi*, et au nord de զղղղղղ-շիսջո *Ghlighou-Kisti*.

Ce pays ressemble à l'*Ovsethi* par sa situation forte, ainsi que par les animaux domestiques, les plantés et les différens travaux des habitans. Cependant les *Thouchi*, voisins du *K'akhethi*, nourrissent un grand nombre de moutons, qui, en été, trouvent d'excellens pâturages dans les montagnes, et qu'ils envoient, en hiver, paître dans les prairies de *Gagh-mamkhari*. C'est pour cette raison que ces *Thouchi* sont soumis aux *K'akhéthiens*. Les *Thouchi* de

(1) Les *Aeur* et les *Tchetchentzes*.

P'harsmani reçoivent également des vivres du *K'akhethi*, et font le commerce avec ses habitans; cependant ils ne dépendent pas des princes de *K'akhethi*.

Les *Thouchi* sont un peuple soumis, brave et guerrier, mais inhospitalier et grossier. Quand une femme doit accoucher, on la conduit dans un endroit solitaire, personne ne s'approche d'elle, et on ne la fait revenir que quarante jours après la naissance de l'enfant. Ceux qui se montrent lâches dans la guerre, sont méprisés; ils doivent manger avec les chiens, et ne peuvent s'asseoir avec les autres à la même table. La langue et la croyance des *Thouchi* sont celles des *Géorgiens*. Ils appartiennent au diocèse de l'église de *ხმრჭმბქონი Khartchhachneli d'Alaverdi*. Cette église n'est pas grande et est construite en bois; les prêtres qui la desservent sont très-ignorans (1). On voit dans ce pays un rocher très-élevé, sur lequel les *Thouchi* montent le jour de la fête du prophète *Élie* (*ქონი*); ils y sacrifient des moutons et des vaches, adorent ce rocher, et croient aux oracles

(1) M. le docteur R. Lyall a visité *Alaverdi* au mois de juin 1822. Il dit que les murs de la forteresse et du couvent sont très-hauts et forts. Ce lieu est situé dans une vaste plaine et bâti, à ce qu'on assure, sur des peaux de buffles, parce que le terrain était très-marécageux. Il n'y a qu'un peu de moines. L'église cathédrale est construite en forme de croix avec une coupole presque au milieu. Les murs sont de pierres taillées et blanchies. L'intérieur est misérable. Voyez R. Lyall, *Travels in Russia, the Caucasus and Georgia*. London, 1825, in-8.° vol. II, pag. 39.

qu'ils y entendent. Les Thouchi qui habitent du côté des ქისტი *Kisti* et de ღლიღლი *Ghlighni*, sont plus éclairés, mais leur langue et leur croyance ont beaucoup de rapport avec celles des *P'harsmani*. Comme chez les *Kisti*, les liaisons illicites entre les deux sexes sont très-rares. En cas de viol, la femme qui en a été la victime est forcée de se suicider, et l'homme est tué par le peuple.

Quand ღეროს *Heros* arriva dans le pays qui lui échut en partage, il y construisit une ville entre les deux rivières *Alazani*, et il l'appela de son nom ღერეთი *Herethi* (1) et y régna sur les cantons voisins. Son pays s'étendit au sud depuis ხორანთად *Khorantha* jusqu'au Kour, et du *Kavkas* jusqu'à la frontière de შოვანნი *Mov'ani*; au nord, de ხუნანნი *Khounani* jusqu'à გულგული *Goulgouli*, et jusqu'au *K'avk'as* (2); à l'orient, il avait aussi le *K'avk'as*, et à l'occident le Kour. Le pays compris entre ces limites est appelé *Herethi*, les enfans de *Heros* y habitaient et

(1) A présent ხორანთად *Khorantha*, entre le Yari et l'Alzani près de leur réunion. Le tsarevitch *Darid* dit dans son abrégé de l'histoire de la Géorgie que *Herethi* était situé dans le lieu où est à présent *Samoukhi*.

(2) Appelé autrefois ტყეანადი *Tyebandi*. *Cont. Nouveau Journal asiatique*, vol. II, pag. 369.

s'augmentaient; ils furent soumis à *ქართლთა-ს* *Karthlos*, ainsi qu'à *K'akhos*, à *K'oukhos* et à leurs familles, jusqu'au temps de *ფარნაზ* *P'harna vaz* (1). Ce roi établit des gouverneurs (*ერისთავი* *eristhavi*) sur le *K'akheti* et le *K'oukheti*. Plus tard, d'autres furent installés dans le *Herethi*, ainsi que dans le pays des *Thouchi*, des *Dido* et de *ხუნძახი* *Khoundzakhi* (2). Il y en avait encore dans le temps du 44.^e roi *არჩილ* *Artchil* (3). Antérieurement, les rois de Géorgie nommaient leurs fils *eristhavi* d'*Herethi*; car *Mirian* le donna à *Rev*; *Bak'ar* aux parens et descendans de *Rev*; *Vakhtang* remit *გორგალი* *Gorgali* à son fils *Datchi* (4), et dans le temps du roi *გურგენ* *Gurgene*

(1) C'était le premier roi de la Géorgie; il monta sur le trône l'an du monde 3680, et régna jusqu'en 3712.

(2) *Khoundzakhi* est la capitale des *Leaghi* d'*Avaz*.

(3) C'était *Artchil* II, fils de *Stephanos*; il régna de 668 à 718 de J. C. Dans cette dernière année les *Mahométans* (*Arabes*) firent une invasion en Géorgie sous la conduite de leur général *ჟუჟი*

ჟუჟი *სასი* *Tchhaumtchiloum Azim*. Celui-ci fut *Artchil* prisonnier par surprise, et voulut le forcer à se faire musulman; mais le roi resta inébranlable et souffrit le martyr; c'est pour cette raison qu'il reçut le nom de *მარტვი* *Modzume*. L'Église géorgienne célèbre encore aujourd'hui sa fête.

(4) C'est *Datchi* le 34.^e roi de la Géorgie; il était fils de *Vass-*

Գորამ-Քուրադ-Քուրադ-Քուրադ *Gouram k'ourad-palati* (1), le
 gouverneur de *Herethi* fut Adarnase, de la race des
Khosroniens. Cependant tous ces *eristhavi* furent
 soumis aux rois de *Karthli*. Ce ne fut qu'après la
 mort des rois Իոանե *Ioane* et Ժյուանժերի
Djouancheri (2) que Գրիգոր-Մեծ *Grigol* se rendit
 indépendant, et régna sur le *K'akheti* et le Գար-
 Դաբանի *Gardabani*. Depuis lui jusqu'au temps du
 roi Դավիթ Աղմա-Շենբելի *David aghma-
 chénebeli* (3), quatorze princes indépendans y avaient
 régné; dans l'*Herethi* régnaient les neveux d'Adarnase
 l'aveugle (Ճրժի); ils avaient fait crever les yeux
 à leur oncle, auquel *Artchil* avait donné ՄՃուկի
Chak'ikhi en fiel; l'épouse de ԲՃուխ-Նր *Abou-
 khosro* et ses fils régnaient alors dans le pays situé entre
Chak'ikhi et *Goulgouli*. Après la mort de *Djouan-
 cher*, ils tinrent tout le *Herethi*, prirent le titre de roi
 (Ձյույ) et établirent des *eristhavi* à Գրո-Գրո

lang Gourg-aslan, auquel il succéda en 498, et régna jusqu'en
 528 de J. C.

(1) C'est le 39.^e roi; il régna de 568 jusqu'en 574 de J. C.

(2) Ces deux rois, les 45.^{es} dans la série des souverains de la
 Géorgie, ont régné de 718 jusqu'en 787 de J. C.

(3) *Aghma-chénebeli* signifie le restaurateur; c'était le 59.^e roi;
 il régna de 1089 jusqu'en 1130 de J. C.

Chtori, à *ბორნბდთჯი* *Khornaboudji*, à *ვეჯინი* *Vedjini* et à *მწვანე* *Matchha* (1). Cependant on ne sait pas combien de rois y ont régné jusqu'à *კვირიკო* *K'virik'a*, le sixième *ქორიკოზი* *Korik'osi*. Depuis le temps de *K'virik'a*, les princes de ce pays furent paisibles, et lorsqu'ils furent attaqués, ils se soumirent et payèrent tribut. L'histoire parle, sous l'année 917 après J. C. (2), d'un *ადარნასე* *Adarnasse patrik'i* et de son fils *დინარი* *Dinari*, qui fut le mari de la reine, ainsi que de leur fils *იშხანო* *Ichkhanik'i*.

Description de l'Osethi dans son état actuel.

Le pays que nous allons décrire fut l'héritage de *კავკასოს* *K'avk'asos*, fils de *თარგუმოს* *Thargumos*. Les deux frères *K'avk'as* et *ლევან* *Lek'an* se rendirent dans les montagnes, et le dernier régna sur le pays qui lui échut en partage. A l'époque de l'invasion du roi des *ხაზარი* *Khazari*, celui-ci donna à son neveu les captifs de

(1) *Voy. le Nouv. Journ. asiat.* t. II, p. 363, 365, 366 et 371.

(2) Le texte ajoute : « ou d'après le compte géorgien en 137. » Il y a donc une époque géorgienne qui commence en 781 de J. C.

հոճնո *Rani* et de Ձոռ-շճՅնն *Movak'an* (1), ainsi que le pays de *Lek'an*, qui fut peuplé par eux. Եռ-ձոռ-նն *Khzonis* était le plus fameux de la race de *Lek'an*; il se retira dans les hautes montagnes, et y bâtit une ville qu'il appela de son nom Եռ-ձոռ-նյոռ *Khzonethi*, et paya tribut aux *Khazari*. *K'avk'asos* régna sur tout le pays entre la frontière de celui de *Lek'an*, jusqu'à la mer de Հոռ-նյոռ-ն *Pontos*, ainsi que sur les plaines situées au nord des monts caucasiens. C'est de lui que ces monts reçurent celui de *K'avk'as*; les plaines furent appelées ոռ-շնյոռ *Ovsethi*. La domination de sa famille finit à l'époque de l'invasion du roi des *Khazari*, qui donna à son fils Ծրնոճնոռ-ն *Qurbanos* tout le pays de *K'avk'asos* avec les captifs de Կճոռոյոռ-նոռ-ձնյոռ *Karthel-Somkhe-thi* (2). Celui-ci extermina les descendants de *K'avk'asos*, et s'établit dans son pays avec les captifs dont on vient de parler et on leur donna le nom de ոռ-շնն *Ovsi*, ce qui signifie dans la langue des *Khazari*, ceux qui ont été semés (à la place de

(1) *Rani* est le Chirvan actuel, et *Movak'an* le pays de Cheki et Nonkhi.

(2) La partie méridionale de la Géorgie séparée par les monts de Pambaki de l'ancien khant d'Erivan. Ce pays s'appelle *Somkhe-thi*, parce qu'il était principalement habité par des Arméniens.

ceux qui avaient été exterminés). De la même manière l'héritage de ბარდოს *Bardos* fut appelé რანი *Rani*, parce qu'on y avait détruit et blessé beaucoup de monde (1). Le fils de ტინენი *Tinenti*, nommé ძურძუკოს *Dzourdzouk'os*, était de la race de *K'avk'asos*. Il se rendit dans les montagnes du Caucase, et y bâtit une ville qu'il appela de son nom. Alors on nomma aussi *Dzourdzouk'ethi* tout le pays compris entre l'*Aragwi* et la frontière de *Lek'ethi*, et დვალეთი *Dvalethi*, celui qui s'étend à l'ouest de cette rivière et du ლომკი *Lomek'i* ou თერგი *Thergi* (*Terek*) qui coule d'une vallée du *K'avk'as*. Le nom *Dvalethi* signifie, en la langue des Khazars, deux ans, et il vient de ce que les *Duali* de *Dzourdzouk'i* et du Caucase payaient le tribut à *Ourbanos* tous les deux ans (2), ce qui se pratique encore aujourd'hui chez eux. Ils donnent les impôts tous les deux ans à leurs seigneurs, et ces impôts sont appelés *présens*.

Du temps de *P'harnabaz*, le *Dzourdzouk'ethi* et le *Dvalethi* lui étaient soumis, mais les autres vallées de l'*Ovsethi* appartenaient au roi des *Ousi*. Plus

(1) Toutes ces étymologies sont des inventions absurdes de l'auteur géorgien, qui, à ce qu'on s'aperçoit, sachant un peu le russe, a pris cette langue pour celle des Khazars, parce que l'ancien pays de ces derniers est à présent habité par des Russes.

(2) Encore une étymologie fantasque de notre auteur.

tard, *Dzourdzouk'ethi* fut divisé en ქისტეი *Kisti* et ღლიღვი *Ghlighvi*, ces deux districts reçurent leur nom des deux fils de *Dzourdzouk'os* ou de quelque autre de la race des *Ovsi*. *Dvaletsi* se divise en plusieurs vallées, savoir : კასრის ხევი *Kasris khevi*, შრამიშვი *Zramagi*, ყელყელე *Ighel.* ნარარ *Nara*, შროგო-გო *Zrogo* et შახა *Zakha* (1) car, tels étaient, à cette époque, les noms des rois des *Ovsi*. ჩიმი *Tchimi*, თაგაური *Thagaouri*, ქურთათაული *Kourtaouli*, ვალაგირი *Valagiri*, თუნიქომი *P'haikomi*, დიგორი *Digori* et ბასიანნი *Basiani* ont reçu leurs noms, les uns des villages qui s'y trouvent, et les autres de plusieurs individus de la nation; ils s'y sauvèrent à l'époque de ჩინგიშ ყუენი *Tchingiz qaëni*, et quand ბათო გაენი *Batho qaëni* dévasta l'*Ovsethi*. Les *Ovsi* se retirèrent alors dans le Caucase, et donnèrent ces noms aux vallées escarpées dans lesquelles ils s'établirent. Ils étaient de familles illustres qui s'appelaient ბასიანნი *Ba-*

(1) *Dvaletsi* comprend donc toutes les vallées des affluens supérieurs de l'Arzoum jusqu'à *Kasris-art*, ou le défilé de *Kasri*, appelé par les Ossètes *Kassare*. — Voyez la Carte de la Géorgie insérée dans mon *Voyage au Caucase*.

siani, ბადელიძე *Badelidze*, ჩერქეზიძე *Tcherkezidze*, თაგაური *Thagaouri*, კურთათა *Kourtha-ouli*, სიღამონი *Sidamoni* et ჭახილიძე *Tchakhilidze* (1). Après la ruine de l'*Ousethi*, et après que ses habitans se furent retirés dans le Caucase, leur ancien pays reçut le nom de ჩერქეზი *Tcherkezi* et de ყაბარდონი *Qabardo*, tandis que les *Ovsètes* habitans du Caucase gardèrent le nom d'*Ovsi*, et les vallées qu'ils occupèrent portèrent la dénomination de *Dvaléthi*. La partie du pays des *Ovsètes* qui a toujours été la mieux soumise aux rois de la Géorgie, est celle qu'on appelle ხევი *Khevi*, c'est-à-dire, la vallée escarpée. C'est une superbe vallée. Celle de თრუსონი *Throuso* appartient à *Dvaléthi*, ainsi que ვსეთა *Vsetsa*.

L'*Ousethi* a à l'est *Throuso* et *Khevi*, puis les monts du Caucase მკინვარი *Mqinvari* et ახთი *Akhoti*, qui s'étendent du sud au nord jusqu'à la limite de *Khevi*, et jusqu'à la rivière *Lomek'i* (*Terek*); puis le *Lomek'i* jusqu'aux montagnes du pays des *Tcherkesses*, à ხეთაძე *Khetadze* (2).

(1) La terminaison *ძე* à la fin de la plupart de tous ces noms signifie *filz*: c'est le synonyme du mot géorgien *chvili*.

(2) Je ne connais pas ce village dans la vallée du *Terek*. Il n'existe peut-être plus.

Au sud ce pays est borné par la partie du Caucase, s'étendant à l'ouest depuis la fin de *Khevi* (1), jusqu'au *Bruts sabdzéli*, au *Sek'ara*, au *Kedela* et à l'est jusqu'à une autre partie de la même chaîne comprise entre *Ratchha*, *Digori* et *Basiani*. Au nord l'*Ovsethi* est limité par les hautes montagnes qui le séparent du pays des *Tcherkesses*, elles sont boisées du côté des *Tcherkesses*, et dépourvues d'arbres du côté des *Ousi*; on en rencontre pourtant, mais rarement, dans les vallées. A l'ouest l'*Ovsethi* a le Caucase, qui le sépare de რაჭა *Ratchha*, de *Ighéle*, de *Basiani* et de სვანეთი *Swanethi*.

Ce pays est dans une assiette très-forte qui le protège contre les incursions de l'ennemi. Sur la cime *Mqintare* (2) et sur les autres montagnes neigeuses, la neige et la glace sont accumulées en été à une hauteur de quinze à vingt-cinq toises. De ces hautes montagnes découlent des torrens rapides, que les chevaux passent avec beaucoup de difficulté, et que jamais un homme qui sait nager ne parvient à traverser. Ces monts sont sans arbres; on ne trouve que quelques bosquets dans les plaines situées entre les hauteurs. C'est la nature pierreuse du terrain, le peu

(1) ხევის ყელა *Khevis qeli*, c'est-à-dire la gorge de *Khevi*; c'est la partie supérieure de cette vallée, près d'*Okro k'ana*, à 6 verst à l'ouest de *Kohi*.

(2) C'est la montagne nommée mal-à-propos *Kaz-beg* par les Russes.

d'étendue des ravins, et principalement le froid, qui empêchent les arbres d'y croître, de sorte qu'on est obligé d'aller chercher du bois dans les montagnes des Tcherkesses, ou de brûler la fiente du bétail.

L'*Ousethi* occupe en longueur tout l'espace compris entre *Khevi* et le Caucase de სვანეთი *Swanethi*; en largeur il s'étend depuis le *Karthli* (ou la Géorgie) jusqu'aux monts du pays des *Tcherkesses*. Le froment et le millet sont les seuls grains qui y prospèrent, mais le froid empêche qu'ils ne viennent en abondance; on en sème fort peu, parce que les habitans ne sont pas fort adonnés à agriculture; s'ils en semaient davantage, il y en aurait peut-être plus, mais la grêle qui tombe souvent en détruit beaucoup. Aucun fruit ne vient dans ce pays, si ce n'est l'épine-vinette qui croît dans quelques endroits. Les habitans ont très-peu de bétail. La viande en est cependant très-délicate, principalement celle des moutons, qui y sont d'une petite espèce et ont des queues minces. Chaque *Ousi* en possède de vingt à cent; ils ne peuvent en tenir davantage par le manque de pâturages. Ils ont aussi dix, vingt ou quarante chevaux et vaches, mais plusieurs d'entre eux n'en ont pas du tout. Ils font d'excellens fromages. Ce pays est riche en sources, parmi lesquelles il en est dont l'eau est acidule; les hommes et le bétail la boivent sans qu'il en résulte des suites fâcheuses, elle est au contraire très-saine pour les animaux. Il

n'y a pas d'autres animaux domestiques que des poules. On y voit beaucoup de moineaux, et un oiseau appelé *Չորհկի* *Chourthkhi* (le francolin) ; qui est répandu dans tout le Caucase. Il ressemble à la perdrix, mais il est plus grand qu'une poule. Il ramasse des herbes dont il fait sa nourriture; en hiver ses provisions lui sont enlevées par les *չոնջու* *Djikhei* ou chèvres sauvages; le *Chourthkhi* trouve alors sa nourriture dans la fiente de ces chèvres. La chair de cet oiseau est très-délicate. En fait de gibier, il y a ici des cerfs (*ոռյժու*), des *ժչյրու* (?) *Նոհյու* chèvres des montagnes, des *հոտ-ցեչյրու* lynx, des *ժյրու* renards, des *ժչյրու* loups, des *ճյրու* houquetins, des *ժնհյու*, (?) des *լոտչու* ours, et quelques *յայր լոչյրու* lievres. La chèvre des montagnes ressemble à une chèvre ordinaire; mais elle est beaucoup plus grande et plus forte; ses cornes sont aussi très-grandes et belles. On les trouve dans tout le Caucase; elles se tiennent par troupeaux, et grimpent sur les plus hauts rochers, ou aucun être vivant n'ose monter. Dans le plus fort de l'hiver, ces chèvres sont sur les cimes des mouts, et s'y tiennent le visage tourné contre le vent, sans que la gelée leur fasse du mal.

On trouve dans l'Ovsethi des mines d'argent, de plomb et de fer, du soufre, du salpêtre et du cristal de roche; mais les habitans ne savent pas exploiter

leurs mines. La rapidité des rivières de ce pays est cause qu'elles n'ont que fort peu de poissons.

Les habitans des deux sexes sont d'un extérieur agréable, ont des sourcils noirs, sont bien faits et lestes. Chez eux ils ne mangent que fort peu et se contentent de pain et de millet; mais ils sont insatiables chez les autres. Quoique peu courageux dans le combat, ils aiment pourtant la rapine. Ils sont inhospitaliers, impolis et grossiers chez eux, tandis qu'ils paraissent humbles et tranquilles quand ils se trouvent dans d'autres pays. Ils sont trompeurs, avides, voleurs, assassins, paillards et vendent des captifs, mais jamais leurs propres compatriotes. Les filles gardent leur virginité jusqu'au mariage; mais après cette époque les femmes se font un honneur d'avoir beaucoup d'amans. Chez eux il est honteux pour un mari (1) de voir sa femme pendant le jour.

Leurs habits sont grossiers et courts. Ils portent des chapeaux ronds faits de drap et ouatés. Quand ils se rencontrent ils se saluent en ôtant le chapeau. Ils sont assis sur des chaises. Les riches s'habillent en tissus fins et en drap d'or ou d'argent. Les femmes portent les mêmes habits que les hommes, mais plus longs; elles ont des bonnets simples et ne mettent pas de pantalons.

Les *Ouzi* ont été convertis autrefois à la religion chrétienne; aussi observent-ils le grand carême, hono-

(1) Le même préjugé existe aussi chez les Tcherkesses et chez d'autres peuples du Caucase.

rent-ils les églises, les images des saints et les prêtres, et leur marquent-ils du respect en s'inclinant devant eux. Outre cela ils sont très-stupides et grossiers. Ils n'ont pas de prêtres chez eux et ne sont pas baptisés, à l'exception de ceux qui ont reçu ce sacrement en Géorgie ou dans le *Ratchha*. Quelques gens riches, parmi les *Thagaouri*, *Kourthaouli*, *Valagiri*, *P'haïkomi*, *Digori* et *Basiani*, ont adopté la loi de Mahomet; mais le peuple est chrétien: cependant ni les uns ni les autres ne sont très-éclairés. Aussi la seule différence qu'il y a entre eux en fait de religion, c'est que ceux qui mangent du porc sont réputés chrétiens, et ceux qui mangent du cheval, mahométans. Les uns et les autres ressemblent aux payens qu'on appelle ვაჭარნი *Vatchila*, qui sacrifient des chèvres au prophète Élie. Ils en mangent la chair, attachent la peau à des arbres élevés et la révèrent le jour consacré à ce prophète, pour qu'il preserve leurs champs de la grêle et qu'il fasse fructifier la terre. En résumé, c'est un peuple peu civilisé et qui ne sait pas écrire. Autrefois ils parlaient l'ancienne langue des *Dvali*; mais à présent ils se servent d'un idiome particulier qui est l'ossétien et qui diffère de celui des Tcherkesses. Ceux qui habitent dans le voisinage de la Géorgie comprennent aussi le géorgien, de même que ceux qui sont limitrophes des Tcherkesses parlent la langue de ces derniers, ainsi que le tatar. Les gens riches prennent deux ou trois femmes, les pauvres n'en ont qu'une seule. Quand un frère meurt, sa femme

devient l'épouse de l'autre; ceci est réputé honorable pour la maison.

Une grande partie des *Ovsi* sont de familles nobles. Celle des სიდამონნი *Sidamoni* se subdivise en plusieurs branches, nommées ჭახილიძე *Tchakhilidze*, თაგათური *Thagaouri*, კურთაული *Kourthaouli*, ბადელიძე *Badelidze*, ჩერქეზიძე *Tcherkezidze* et ბასიანი *Basiani*; ces familles sont plus estimées que les autres.

Chez ce peuple les disputes et les assassinats sont très-fréquens; dans ces circonstances les uns soutiennent et aident les autres. Quand quelqu'un est tué, ses parens poursuivent le meurtrier et touchent de le tuer, pour venger la mort de celui qui est tombé sous ses coups. S'ils y parviennent, ils se rendent à la tombe de ce dernier, et ils crient qu'ils ont tué son assassin. Cependant si le meurtrier paie une amende à la famille de sa victime, elle fait la paix avec lui; sans cet accord le fils ou le petit-fils du tué cherchent à venger le sang répandu. Les *Dwali* sont de la même race que les *Ovsi*; Quand un *Dwali* ou un *Ovsi* devient riche il prend deux ou trois femmes, et il construit une tour (კოშკი) dans laquelle il se retire quand il a tué quelqu'un, ou quand il est attaqué; il y reste jusqu'à sa mort.

Les *Ovsi* honorent les vieillards et les regardent

comme leurs maîtres et leurs juges, ils suivent leurs avis dans toutes les circonstances. Leurs richesses consistent en fusils, sabres et cottes de mailles, ils ont du cuivre, de l'or et un peu d'argent. Ils ne connaissent pas l'usage de la monnaie, et ne font que des échanges; leurs marchandises consistent en ბბ-
 ღბღო manteaux de feutre, habits, სბმინ *sami*
 (espèce de ratine nommée en russe бязь), შბღო
 draps, ჭბზბნო moutons, ბნნ-ბბ bétail et cap-
 tifs; c'est avec ces articles qu'ils trafiquent entre eux. Le
 შბჟნთბ coude leur sert de mesure. Ils hono-
 rent les étrangers et protègent leurs hôtes contre
 tous les dangers; personne chez eux n'ose faire du
 mal à un hôte, et ils sacrifient même leur vie pour
 les défendre. L'hôte doit leur faire de son côté un pré-
 sent en les quittant.

Quant à leurs travaux domestiques, ils tannent des peaux, tissent du drap et font des manteaux de feutre. Ils sont aussi habiles à travailler le fer et font des ouvrages d'orfèvrerie. Ils bâtissent eux-mêmes leurs maisons, mais ils les contraignent sans chaux, seulement de pierres et de terre. Ils placent sur le haut des montagnes des tours et des édifices très-élevés, qui tremblent quand les avalanches tombent des montagnes, mais ne s'écroulent pas. On voit dans leur pays des forts, des tours, des églises que les rois géorgiens ont fait construire avec de

la chaux; on les attribue pour la plupart à la reine *Thamar* (1).

Les femmes des *Ovsi* savent très-bien coudre et broder. Dans leur pays il n'y a pas de sel; ils reçoivent cet article du Karthli et du Ratchha. Il leur en vient aussi un peu du pays des Tcherkesses. Ils brassent de la bière et la boivent dans leurs festins. Les *Dogh* ou fêtes en l'honneur des morts consistent en courses à cheval. Deux ou trois cavaliers parcourent un espace de dix verst dans les rochers, et celui d'entre eux qui atteint le premier le but reçoit un présent et est honoré par tous les assistans. Cette fête finit par un repas dans lequel ils se réjouissent bien. Ils croient que cela contribue efficacement au repos des âmes de leurs parens décédés.

Voici la description des montagnes, des vallées, des rivières, des habitations et des habitans de ce pays. Nous la commençons par le *Khevi*. Au bout du *Khevi* est *გნს ბუნჯი Lazour* (2); plus bas, à *Djariékhe*, l'*Aragwi* (le Terek) se réunit à la rivière de

(1) Cette célèbre reine et régente de la Géorgie monta sur le trône en 1171, et l'occupa jusqu'en 1198. Elle est comptée comme le soixante-troisième roi. Son fils *Lacha Giorgi* lui succéda et régna jusqu'en 1211. Après lui, sa sœur *Roussoudan* devint reine de la Géorgie; son règne finit en 1237. On peut également consulter ce que j'ai dit sur l'époque de cette reine et de son frère, dans le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, pag. 221 et 354.

(2) C'est vraisemblablement le village assésé de *Larz ou Gors*, sur la gauche du Terek, au-dessous de Dariela.

ქისტ-ძუღუნი Kist-Dzourdzouk'i (1); au-dessous d'elle est *Khetadze*. A l'ouest de la réunion de ces rivières (კმ-ძუნი), sur la hauteur du flanc de la montagne, est *ჩიმი* *Tchimi*, grand village avec des tours; il est habité par des *Ovsi* de la tribu *Sidamoni*, qui sont principalement attachés à la religion mahométane, parce qu'ils ont des communications fréquentes avec les *Tcherkesses*; ils sont cependant très-ignorans. A l'ouest de cette partie du *Khevi* et de *Tchim* (2) est la vallée de *Thagaouri* (3), dont la rivière vient du *ყინვარნი* *Qinvari* et du *ხოხი* *Khokhi* (4). Elle coule depuis le *Khokhi* jusqu'au pays des *Tcherkesses*, du sud à l'ouest, et se joint par l'occident à l'*Aragvi* (5). Cette rivière reçoit l'eau de *ჩიმი* *Tchimith*, qui vient du

(1) C'est la rivière appelée par les Osètes *Mohal-don*; elle tombe dans la droite du Terek.

(2) Ce village est appelé *Temi* par les Osètes. C'est vraisemblablement de lui qu'on des évêques qui ont signé le Code des lois de *Vakhtang* a reçu le titre de grand abbé de *Tchim* (*Tchime*). Voyez la notice de ce Code par M. Brasset, insérée dans le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, p. 193.

(3) Le canton des *Thagaouri* s'appelle en ossetien *Thagata*.

(4) Cette montagne est aussi appelée par les Osètes *Istir Khokhi* ou le *Khokhi éleve*; elle est couverte de neiges perpétuelles, et presque aussi haute que le *Mqinvari*.

(5) C'est le Terek, qui porte également le nom d'*Aragvi*. Voyez le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, pag. 350. La rivière des *Thagaouri* est le *Genal-don*, qui plus bas reçoit le nom de *Kitsil*.

Caucase d'*Akhoti* (dans le *Khevi*). Au haut de la vallée est le village de *Tchimith*, il est grand et a des tours comme *Tchimi*. Au-dessus de la réunion de cette rivière, venant du *Khevi*, avec celle de *Thagaouri*, on trouve une autre vallée, qui commence au Caucase appelé *Mjinvouri*, et se réunit à cette rivière de *Khevi*; entre ces deux rivières est le village de *ყბანისი Qabani*, il est grand et a des tours. Plus haut, et à l'ouest de la rivière de *Thagaouri*, est une petite église bâtie autrefois par les rois (de la Géorgie); encore plus haut et sur la même rivière, est *ჯიბღიზისი Djibghizi*, grand village avec des tours et une forteresse d'un accès difficile, construite par les rois. Plus haut, est un autre grand et beau village nommé *ყადაურისი Qaqadouri*, avec des tours. Au pied des montagnes du Caucase qui se séparent du *Khokhi*, sur un rocher, est une forteresse très-forte bâtie par les rois.

A l'ouest de *Thagaouri* est *ჭურთაურისი Kourthaouli*, dont la rivière (1) tombe du mont *Khokhi*, coule du sud au nord, traverse les montagnes des *Tcherkesses* et se réunit au *Lomak'i* ou *Terek*. Au-dessus de l'endroit où cette rivière traverse les montagnes des *Tcherkesses*, elle reçoit, du côté de l'est, la rivière de *Thagaouri*. En haut

(1) C'est la rivière appelée par les Osètes *Fag* et *Fok*; *Fog* ou *Pog* par les Russes.

de la vallée de *Kourthouli*, et à l'ouest de sa rivière, est une grande église; encore plus haut et sur la rive orientale, est le fort de *ჭყონთბთ* *Kourthath*, bâti sur un rocher. Le district de *Kourthath* comprend tout l'espace entre ce lieu en allant de là à l'est jusqu'à l'endroit où les deux vallées se joignent et entre leurs rivières respectives. Une autre vallée se joint à celle-ci du côté de l'ouest, avec sa rivière; entre elles est le village de *ჯაბა* *Djaba*, encore plus haut est *ჩიმი* *Tchimi*; sur la même rivière est un village au milieu de la vallée. Plus haut dans les montagnes, sur le Caucase de *Khokhi*, est un beau village garni de tours et nommé *კვარა* *K'vara*; c'est une forteresse très-forte bâtie par les rois. A *K'vara* passe un chemin qui traverse le Caucase de *Khokhi* et qui va à *ნარი* *Nari* et à *ზროგო* *Zrogo*. *Kourthaouli* est séparé de *Thagauri* par une chaîne de montagnes qui se dirige vers l'ouest jusqu'à celles des *Tcherkesses*, mais *Thagauri* et *Khevi* sont séparés l'un de l'autre par le *მწიფარი* *Mqinvari*, l'*Akhoti* (1) et par une branche de l'*Akhoti* qui se dirige vers l'occident et qui sépare *Thagauri* de *Tchimi*.

A l'ouest de *Kourthaouli* est la vallée de *კვარა*.

(1) Voyez le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, p. 351, où ce nom est écrit *Atekhat*.

ვანო *Valagiri* et de თუნიქო-ში *P'haikomi*, appelée ainsi du nom des villages qui s'y trouvent. La rivière *Valagiri* vient du *Khokhi* et coule du sud au nord. Elle se réunit à une autre vallée. Les habitans de ces vallées sont des *Sidamoni* et des ჭახილიძე *Tchakhilidze*. *Valagiri* est séparé de *Kourthouli* par une montagne qui va du *Khokhi* vers le nord jusqu'à celles des *Tcherkesses*. Les trois vallées dont nous venons de parler ont à l'est les monts déjà décrits, situés entre *Khevi* et *Thaguouri* et qui vont jusqu'aux montagnes des *Tcherkesses*. Au sud, elles ont le Caucase *Khokhi*, qui est extrêmement élevé, le *Mqinvari* encore plus élevé et le ბრუტსაბდელი *Brouts-sabdzeli* de ზეკარა *Zek'ara*. Cette dernière est appelée ainsi à cause de la difficulté qu'on a pour la traverser. Elle s'étend de l'est à l'ouest depuis le *Mqinvari* jusqu'à *K'arris-kheoba*. Au nord, les mêmes vallées ont les montagnes des *Tcherkesses*, et à l'ouest celles qui sont entre ვანი *Kauri* et *Valagiri*.

A l'ouest de *Valagiri*, est la vallée ვანის ხეობა *K'arris-kheoba*, qui, à présent, porte aussi le nom de დვალეთი *Dvalethi*. Elle s'étend du pied du Caucase du *Dvalethi* ou ზეკარა *Zek'ara* jusqu'aux *Tcherkesses*. La rivière de cette vallée vient des monts qui sont entre *Zek'ara*,

ზსბს *Zakha* et თრუსთ *Throuso* (1), et coule du sud au nord (2). Une autre vallée, venant du Caucase, situé entre celle de *K'asri* et *Digori*, vient se réunir à cette même vallée de *K'asri*. Il y a dans ces montagnes un chemin qui mène à *Digori*. Une autre vallée, qui se joint à la vallée de *K'asri*, vient des monts qui la séparent de *Valagiri*, et qui conduisent à *Valagiri* et à *P'haïkomi*. *K'asris-kheoba* s'étend depuis la porte de *K'asri* (ზსბსკის ზსბს *K'asris K'ari*) jusqu'aux montagnes des *Tcherkesses*. Cette vallée est également habitée par des *Ossi*. La porte de *K'asri* est au-dessous du village inférieur de *Zramaga*, dans un défilé formé par une chaîne de rochers qui vient du Caucase de *Khokhi* et d'une montagne qui se sépare du Caucase situé entre ce village et celui de ჳთნ-რბ *Glola*. Les rois y ont construit une porte avec des pierres et de la chaux (3) pour que

(1) *Throuso* en géorgien, et *Tirrau* en ossète est le nom du district ossète situé aux sources du Terek. Au sud une haute chaîne de montagnes le sépare de la source du *Ksani*. De cette chaîne une branche se dirige au sud-sud-est vers l'Aragni supérieur, elle porte le nom de ჳთნ-მისის მთა *Lomisis - mtha*, montagne de *Lomisa*. C'est le nom d'un couvent sous l'invocation de Saint-Georges, situé sur le flanc de cette montagne.

(2) C'est la rivière appelée par les Ossètes *Arre-don* ou la Furieuse.

(3) Voyez cette muraille marquée sur ma Carte de la Géorgie qui accompagne le Voyage au Caucase. La rivière qui traverse la vallée de *K'asris-kheoba* est la partie supérieure de l'*Arre-don*.

d'autres *Ousi* ne puissent pas entrer (en Géorgie). La vallée est très-escarpée et impraticable, de sorte qu'on n'y a rien à craindre de l'ennemi. On y trouve du minéral de plomb en grande quantité; les habitans en extraient le métal; il y a aussi du très-beau soufre et des mines d'argent, mais on ne sait pas les travailler. On fait du salpêtre avec l'efflorescence des rochers. Au-dessus de la porte de *Kasri*, se réunissent les rivières de *Zramaga* inférieur et de *ჟგელეთი* *Jghete*, la dernière est à l'occident, elle a sa source dans le Caucase appelé *ვედელის* *K'edela*, coule du sud au nord, et reçoit de l'est et de l'ouest les affluens de plusieurs petites vallées. Il y a dans cette vallée des chemins qui conduisent à *Gloli*, à travers la montagne située entre ce dernier endroit et *Jghete*. Plusieurs chemins traversent le Caucase *K'edela* près des sources de cette rivière, allant à *კუდარის* *K'oudara*, à *რუჩხის* *Rutchha* et dans le *Karthli*. On trouve dans cette vallée, près du village *კალაკის* *Kalaka*, une source qui s'arrête pendant quelques temps et coule après derechef. A l'ouest, cette vallée est bornée par les hautes montagnes qui vont de *Zek'ara* du sud à l'ouest jusqu'au *Zramaga* inférieur; au sud, elle est limitée par le Caucase de *Zek'ara* et de *K'edela*; au nord, par les montagnes qui la séparent de *Gloli* et qui vont jusqu'à la porte de *Kasri*. Le village inférieur de *Zramagi* est situé entre les rivières de

Kaxri et de *Jghete*, à l'endroit même où elles se réunissent. C'est une forteresse grande et très-forte bâtie par la reine *Thamar*; elle a un village avec des tours. Au-dessus de ce village est la jonction de la rivière *Nara*, qui vient du Caucase *Khokhi* et coule de l'est à l'ouest. Cette vallée a à l'est le Caucase *Khokhi*, au sud les hautes montagnes qui se détachent de celui-ci et qui le séparent de *Zrogo*; à l'ouest est la vallée de *Zramagi* et au nord le Caucase *Khokhi*. On compte dans cette vallée huit villages. Plus haut encore est le village appelé *ႺႺႺႺႺႺ Zramaga*, avec des tours et une petite église. A cet endroit aboutit une autre vallée avec une rivière qui vient du *Zek'ara*. Entre ces deux vallées est *Zrumaga*. Au dessus de ce village se réunit la rivière de la vallée de *Zrogo*; elle vient du Caucase de *Zakha* et coule de l'est à l'ouest. Au nord de cette rivière sont les monts de *Nara* (*ႺႺႺႺႺ ႺႺႺ*) et au sud ceux de *Zakhisi* (*ႺႺႺႺႺႺ ႺႺႺ*); à l'est est le Caucase *Khokhi* et à l'ouest la vallée de *Zromaga*, remplie de villages et d'habitations. Au-dessus de la dernière réunion de rivières, on trouve encore une petite rivière qui passe par la vallée de *Zakha*, elle a sa source dans le Caucase, entre *Throuso* et *Zakha*, coule de l'est à l'ouest et se joint à la rivière de *Zramaga*. Plusieurs vallées se réunissent au nord et au sud à cette rivière de *Zakha*. On y voit plusieurs tours; il y a aussi une petite église près de laquelle

est un chemin qui conduit à თრუსო-*Throuso*, à შანტრან-დვალეთი *Maghran-Dvalethi* et à დიდს *Jba*, sur le დიდი დობხვი *Didi Liakhvi* (Grand Liakhvi). La vallée de *Zakha* est bornée à l'est par les montagnes du *Throuso*, au sud par celles de *Zek'ara*, au nord par la chaîne qui la sépare de *Zrogo*, et qui vient du *Khokhi*, à l'ouest enfin elle a la vallée de *Zramaga*. Il y a des chemins qui conduisent du point le plus élevé de cette vallée, dans le *Karthli* et au *Didi Liakhvi*. A l'est de *Zakha* et au-delà de la montagne, est *Throuso*; il a à l'est les monts qui viennent du *Khokhi* et de l'ouverture de la vallée de *Khevi*; ces monts le séparent de *Khevi*. Au sud, *Throuso* est séparé par une chaîne de montagnes de შთიულეთი *Mthioulethi* et de *Maghran-Dvalethi*; au nord il a le *Khokhi* et le *Mqinwari*; à l'ouest les monts qui le séparent de *Zakha*. Le canton de *Throuso* se compose de trois vallées, dont une vient des monts de *Zakha*, l'autre du Caucase de *Maghran-Dvalethi* et la troisième du Caucase *Khokhi*. Dans cette dernière sont huit villages et une petite église sous l'invocation de la mère de Dieu. Ces vallées, ainsi que le canton de *Maghran-Dvalethi*, appartiennent au pays de *Dvalethi*. Les *Dvali* habitent les bords du *Didi-Liakhvi*, du *Patara-Liakhvi*, le კსნის ხევი *Ksnis khe-*

ri (vallée du *Ksani*) et ჳჳღჳნდ K'oulara.

Leur religion, leurs lois et leurs usages sont partout les mêmes, et toutes leurs familles sont parentes entre elles. Le canton habité par les Dvali, qui nous occupe à présent, a, du côté de l'Orient, les montagnes situées entre *Throuso* et *Khevi*, et entre la vallée de *K'asri* et *Valagiri*. Au sud est le Caucase de *Magran-Dvalethi*, le *Brouts-sabdzeli*, le Caucase de *Zakha*, le *Zek'ara* et le *K'edela*. Le nom de *Brouts-sabdzeli* a été donné à cette montagne parce qu'elle ressemble à un ჳდმჳჳო *sabdzeli*, c'est-à-dire, un *apprentis* pour le დმჳ *bdze*, ou la paille hachée. ჳჳღჳნდ *zek'ara* signifie *ressemblant à une porte* (ჳღჳნდ); cette montagne est nommée ainsi, parce qu'elle est traversée par un chemin. ჳჳღჳნდ *K'edela* signifie en géorgien *la muraille*, et en effet, cette montagne haute et roide ressemble à une muraille. Cette partie du Caucase ou celle du *Karthli* est la plus haute; aussi les Persans l'appellent Կաղծսյծ *Ialhouz*, ce qui, en turc, signifie *glace* (1); par la même raison elle porte

(1) Կաղծսյծ *Yal-bouz* en turc signifie *arrière de glace*. Les montagnes de neige du Caucase oriental sont appelées par les Turcomans du Daghistan *yedi yal-bouz*, ou les sept crinières de glace. Ils disent aussi, quand ils se fâchent contre quelqu'un : « *Gez e djahannam yedi Yal-bouz Daghestânlar*; Vas dans l'enfer aux

en géorgien le nom de მყინვარე *Mqinware* (sucre candi), parce que ses cimes sont couvertes de glace. Il est très-difficile de passer à cheval sur les chemins qui traversent ces monts, mais en hiver aucun être vivant ne peut les traverser.

Dvaletli a au nord le Caucase Khokhi, et à l'extrémité de la vallée de Kasri sont les montagnes des Tcherkesses, à l'ouest sont les monts qui le séparent de Ratchba, et qui commencent au K'edela, puis ceux qui le séparent de Digori et qui s'étendent jusqu'au pays des Tcherkesses. Les rivières des vallées de Tchimi, de Thagaouri, de Kourtlaoui, de Valagiri, de Phalkomi et de Dvaletli, que nous venons de décrire, se rendent toutes dans le pays des Tcherkesses et se réunissent du côté du sud au Lomeki ou Terek.

A l'ouest de la vallée de Kasri est le canton de დიგორი Digori (1), partagé entre les ჩერქეზი Tcherkezidze et les ბადელთა Badelidze. Ce canton commence au Caucase de Ratchba et s'étend jusqu'aux Tcherkesses. La rivière qui le traverse, prend son origine dans le Caucase qui le sépare de Ghobi et Glota (2); elle coule du sud au

* sept crinières de glace du Daghestân. — D'autres disent *Yel-bouz*, et prétendent que ce nom se compose de *yel*, vent, et de *bouz*, glace.

(1) C'est le pays des Ossètes de *Dougour*, ou des *Dougoures*.

(2) Ce sont les deux premiers villages du district merethien de Ratchba.

nord vers la Tcherkessie, où elle (1) se réunit au *Lo-mek'i*. Elle porte également le nom de *ჩოთბო* *Rioni*, car de ce Caucase coulent de deux côtés des *Rioni*, c'est-à-dire de notre côté le *Rioni de l'Imerethi*, et de l'autre le *Rioni* (du nord) (2). Au de là des montagnes des Tcherkesses, et à l'ouest de la rivière, celle-ci reçoit une vallée dont le courant sort des monts *Busiani*. Plus haut la même rivière est rejointe par une autre qui vient des monts situés entre la vallée de *K'asri* et celle du *Rioni*; elle coule de l'est à l'ouest. La vallée que cette dernière traverse appartient aux *Badelidze*. Encore plus haut le *Rioni* se joint à une autre vallée dont la rivière vient des monts des Tcherkesses; il y a dans cette vallée des chemins qui mènent chez les Tcherkesses. Plus haut dans les montagnes, à la réunion d'une rivière venant du sud, on trouve une forteresse et une petite église sur un haut rocher. La vallée appartient aux *Badelidze*, elle est remplie d'habitations avec des tours. Les principaux de cette famille possèdent des paysans esclaves. Au dessus de cette rivière des *Badelidze* et sur le *Rioni*, habitent quelques *Tcherkezidze* (3),

(1) C'est *Uref* ou *Ouranh*.

(2) Cette singularité est aussi frappante que la double dénomination d'*Aragvi*, qu'on donne à la rivière de ce nom, qui se jette dans le *Kour* à *MoAbetha*, ainsi qu'au *Terek* qui coule au nord du Caucase et se rend dans la mer Caspienne.

(3) *Badelidze* et *Tcherkezidze* ne sont pas les noms de deux tribus, mais de deux familles nobles d'Ossètes qui possèdent ces deux vallées.

et plus bas vers les montagnes des Tcherkesses, sont deroches des *Badelidze*. De la source de la rivière des *Badelidze*, des chemins conduisent dans les vallées de *Kasri* et de *Jghela*, un autre va du village de კელ-მამადი *Kel-Mahmad* dans le pays des Tcherkesses. Au dessus de la rivière des *Badelidze*, le *Rioni* reçoit une autre rivière venant de l'est, et sortant du Caucase, qui les sépare de *Glola*. A cette jonction aboutit du côté de l'est une vallée qui vient des monts qui la séparent des *Badelidze*, chez lesquels on arrive par un chemin qui traverse cette vallée. Au delà de cette jonction, est une autre vallée qui vient également de l'est et des mêmes montagnes.

A la source du *Rioni* est un passage par le Caucase qui conduit à *Glola*, on y voit au pied de la montagne des cavernes (კვაბი *kvabi*) taillées dans un haut rocher, les voyageurs y passent la nuit (1); ils partent delà le lendemain et arrivent le soir à *Glola*. Ceux qui viennent de ce village se reposent aussi dans ces cavernes. Il y a encore un chemin qui conduit de l'autre *Rioni* (celui de *Iméritli*) (2), à გები *Ghebi*. *Digori* est borné à l'est par le Cau-

(1) J'ai passé la nuit du 30 au 31 juillet 1808 dans une de ces cavernes : le mot *kvabi* par lequel notre auteur les désigne, est géorgien et signifie *châudron*, les Ossètes les appellent *lagat*, cavernes.

(2) C'est celui du *Ratchha* dont la partie inférieure portait le nom de *Phasis* chez les anciens.

case, qui le sépare de Kasri et de Jghelo, au sud par le Caucase qui le sépare de Glola et de Ghebi, au nord par les montagnes qui s'étendent jusqu'à celles des Tcherkesses, et à l'ouest par le Caucase qui le sépare de Basiani.

A l'ouest de Digori est la grande vallée de *Basiani*, dont la rivière vient du Caucase situé entre elle et Ratchha, et coule du sud à l'ouest, vers les montagnes des Tcherkesses, où elle se réunit à l'est à la vallée de Digori, et à l'ouest avec celle qui vient du Caucase de *Swanethi*. Il y a dans ces vallées des chemins qui conduisent à Swanethi et à Digori. De la source de la rivière des Basiani, il y a un chemin qui va à Ratchha, à Ghebi et à *Lioukhouni* (1). Basiani est borné à l'est par le Caucase, qui le sépare de Digori, au sud par le Caucase de Ratchha, au nord par les montagnes qui aboutissent à celles des Tcherkesses, à l'ouest, enfin, par le Caucase de Swanethi. Cette vallée est remplie de villages et d'édifices; les habitans sont, par leur naissance, plus distingués que les Ossi, et ont des paysans esclaves. La rivière qui y coule se rend dans le pays des Tcherkesses, où elle se réunit au Terek. Une neige profonde reste constamment, tant en hiver qu'en été, sur le flanc septentrio-

(1) Ignore la situation de ce lieu.

nal de cette partie du Caucase. Les habitans nomment *villes* les villages près desquels il y a des forts et des tours.

*Description de la partie orientale du Caucase
située à l'est de Khevi.*

A l'endroit où la rivière de Khevi nommée *Aragvi* ou *Lomek'i* (le Terek) coule au pied des montagnes et se réunit à elles, au-dessus du village de *ხეთაძე* *Khetaulze* (1), la rivière du *Kistethi* (ქისტეთის მდინარე) et du *Dzouridzouk'ethi* (2) traverse ce dernier pays, venant du canton de *ფშავ-ხევსურეთი* *P'hehav-Khevsourethi* qui porte aussi le nom de *ფხოველი* *P'hkhoveli* (3). A l'embouchure de cette rivière (dans le Terek), est la plaine de *შუაქი-ჯარეხი* *Chouachi-Djarickhi*, entourée de hauts rochers, sur lesquels est construite une grande tour entourée d'une autre muraille comme une forteresse. Sur la même rivière et au-dessus de *Djarickhi*, est la vallée de *Kistethi*, remplie de villages. Plus haut encore et au sud, est *მურმურე*

(1) Voyez plus haut, pag. 33.

(2) C'est le *Makal-don* des Ossetes.

(3) Voyez le *Nouveau Journal asiatique*, vol. II, p. 355, où il est également question de ce canton.

Dzourdzouk'i, dont les habitations sont aussi défendues par des tours. Ces vallées sont bornées à l'est par le Caucase, qui les sépare de *Ghlighvi*, au sud par le Caucase situé entre les *P'hclavi*, les *Khevsouri* et les *Dzourdzouk'i*; à l'ouest, elles ont le Caucase qui les sépare de *Khevi*; enfin au nord, les montagnes situées entre le *Kistethi* et les *Tcherkesses*. De ces *Kist-Dzourdzouk'i*, il y a des chemins qui conduisent par le Caucase à *Khevi*, au *P'hclav-Khevsourethi*, à *ᄀᄀᄀᄀᄀᄀᄀᄀ Ghlighvethi* et les *Tcherkesses*. Le *Kist-Dzourdzouk'i* a vers l'est le *Ghlighvethi* (1), qui a reçu ce nom de *ᄀᄀᄀᄀᄀᄀ Ghligho*, petit-fils de *Dzourdzouk'os*. La rivière de *Ghlighvethi* vient du Caucase qui est entre ce canton et les *P'hclavi*; elle coule du nord au sud et se réunit à celle de *Boragani*: sur son bord est le grand village *ᄀᄀᄀᄀᄀᄀᄀᄀ Angouati* (2). *Ghlighvethi* est borné à l'est par les montagnes qui le séparent de (3), au nord par celles qui font la frontière des *Tcherkesses*, au sud par le Caucase des *P'hclavi*, et à l'ouest par les montagnes de *Dzourdzouk'ethi*. Les habitans d'*Angouati* ressemblent aux *Tcherkesses*, ils sont mahométans de la secte des *Sounnites*.

(1) C'est la vallée supérieure dans laquelle roule le *Koumbaley* ou *Ghaloun*, appelé à sa source *Gerghi*.

(2) C'est le même nom que celui d'*Ingouch*.

(3) Le nom manquait ici et plus bas dans l'original; il s'agit de la vallée du *Chalghir*, dont la partie supérieure est habitée par les *Ingouches* nommés *Gaiga*.

A l'est de Ghlighvethi est la vallée de . . . (1), dont la rivière a sa source dans le Caucase qui la sépare de Pankisi; elle coule du sud au nord et se réunit à la rivière de Ghlighvi. Cette vallée est remplie de villages, elle est bornée à l'est par le Caucase, qui la sépare de Thouchethi, au sud par le Caucase de Pankisi, au nord par les montagnes des Tcherkesses, et à l'ouest par celles qui la séparent du Ghlighvi.

Ces vallées sont très-fortes par leur situation et n'ont rien à craindre d'une invasion ennemie, car elles sont défendues par leurs rivières et les rochers (კლდე) qui les entourent. Elles produisent peu de grains et d'autres végétaux. Il y a également peu de bétail, comme en Ovsethi. Les habitans ressemblent aussi aux Ovis, tant pour les lois que pour la religion, les mœurs et les usages. Ils ont une langue particulière; leurs femmes portent aussi un habillement différent, et ils ne se tuent pas entre eux; si cependant un cas semblable a lieu, leurs anciens le jugent et réconcilient les parties. Il n'y a jamais chez eux de liaisons défendues avec les femmes mariées et avec les filles, comme chez les Ovis. Ils bâtissent leurs maisons, leurs tours et leurs forts en pierre et avec de la chaux. Ils sont soumis aux Tcherkesses, et sont leurs auxiliaires, pour en tirer des vivres, du sel et des habits.

Kavkasos arriva dans ce pays, s'y établit et le

(1) Voyez la note précédente.

gouverna, ses enfans s'y répandirent, et furent soumis aux princes de Mtskhetha (1) (მცხეთელთა-მამასახლარი), plus tard ils en devinrent les ennemis. Le roi de Khazari ayant conquis ce pays, le donna à son fils *Ovirhanos* (2), qui le nomma *Ovsethi*; son frère lui donna aussi les captifs de Rani et de Somkhethi. Ovirhanos y arriva avec ces captifs et les y fit habiter. Cependant *Dzourdzouk'os*, fils de ტიმენი *Timeni*, le plus vaillant des fils de K'avkasos, vint en ce pays, il y trouva une place dans une situation forte, il y bâtit une ville qu'il appela de son nom *Dzourdzouk'i*. Il paya tribut aux Khazars. C'est alors que le canton situé à l'est de la vallée de Khevi, fut appelé *Dzourdzouk'ethi*, et que la partie du Caucase à l'ouest de Khevi fut nommée *Dvaletsi*. Les enfans de K'avkasos qui s'y étaient établis avec leurs familles, furent soumis à *Dzourdzouk'os* et à ses descendans. Ceux-ci dépendirent eux-mêmes des chefs de Mtskhetha (მცხეთელთა-მამასახლარი) jusqu'au temps du premier roi *Pharnavaz*, qui épousa une princesse de la famille de *Dzourdzouk'os*. C'est pour cette raison que tout le *Dzourdzouk'ethi* lui fut soumis. Les habitans de ce pays continuèrent après lui, à payer tribut aux rois de la Géorgie, comme on le voit

(1) Le terme *Mamasakhli* signifie proprement père de la maison; c'était celui que portaient les chefs de la population géorgienne, avant qu'il y eût des rois en Géorgie.

(2) Ou *Ourbanos*. — Voyez plus haut, pag. 39.

Rapport sur l'Histoire des Croisades de M. MICHAUD, de l'Académie française, nouvelle édition, six volumes in-8,° (1).

L'OUVRAGE de M. Michaud n'est pas de ceux qui ont besoin d'être indiqués à l'attention du public. Son succès est assuré depuis long-temps et on peut dire qu'il n'en est pas beaucoup qui aient été autant goûtés de la généralité des lecteurs. Il a d'ailleurs été question des deux premiers volumes dans ce Journal (2). Il suffira donc de donner une simple idée du contenu des quatre derniers volumes, en signalant les corrections et les additions qui distinguent cette nouvelle édition.

Le troisième volume, qui commence par les événemens postérieurs à la troisième croisade et à la mort de Saladin, rend compte des efforts que fit en 1196 l'empereur Henri VI, pour replanter l'étendard de la croix dans Jérusalem. On assiste ensuite à une nouvelle expédition des Croisés de France et d'Italie en 1202, et à la conquête de l'Empire grec par une poignée de guerriers chrétiens. On passe de là en Syrie et on voit le royaume fondé par Godefroi dans l'état le plus déplorable. Tout-à-coup une nouvelle armée de Croisés se met en mouvement, elle pénètre

(1) Paris, Ducollet, libraire, quai des Augustins, n.° 15; prix : 7 fr. le vol.

(2) Voy. l'Ancien Journal asiatique, t. VII, p. 374 et suiv.

en Égypte et se rend maîtresse de Damiette. Déjà elle s'avanceit sur la route du Caire, lorsque l'ennemi ouvre les canaux et les écluses formés par le Nil, les chrétiens sont obligés d'abandonner leurs conquêtes, et la cause du christianisme se trouve plus menacée qu'auparavant.

Ce volume laissait peu à désirer pour l'arrangement des faits et l'élégance du style; mais le récit de l'invasion des chrétiens en Égypte était déparé par un grand nombre d'inexactitudes et par des lacunes importantes. Ces taches ont disparu dans la nouvelle édition. M. Michaud a eu à son usage, d'une part une relation du siège de Damiette par un Italien (1) et une histoire de toute la croisade par un ecclésiastique de Cologne (2), l'un et l'autre témoins oculaires; de l'autre le récit de l'historien arabe des patriarches d'Alexandrie qui se trouvait en ce moment au Caire et celui de Makrizi, écrivain qui, quoique venu deux siècles plus tard, nous a conservé plusieurs témoignages contemporains. À l'aide de ces nouveaux secours, ce morceau, qui se compose de près de cent pages, a reçu une face nouvelle, et maintenant il est digne du reste du volume.

Le quatrième volume commence par une exposi-

(1) Le titre de cette relation est *Memoriale potestatum Regiensium*. Voy. le recueil de Muratori intitulé : *Rerum italicarum scriptores*, tom. VIII, pag. 1074.

(2) Cet ecclésiastique se nommait Olivier Scholastique. Son histoire a été pour la première fois publiée dans son entier par Ecard, *Corpus historicum mediæ ævi*, tom. II.

tion de l'état de l'Europe après la sixième croisade. De violentes querelles s'étaient élevées entre l'empereur Frédéric II et le Saint-Siège. Frédéric prend la croix, et malgré le pape, vient à bout de se faire remettre la ville sainte par les Musulmans. Mais désavoué par les chrétiens eux-mêmes, il retourne en Europe. Une guerre acharnée commence entre le souverain pontife et le premier monarque de la chrétienté; sur ces entrefaites plusieurs seigneurs français se rendent en Palestine et forment diverses entreprises. Tout-à-coup les Kharismiens envahissent la Palestine et y mettent tout à feu et à sang. A cette nouvelle saint Louis prend lui-même la croix et débarque en Égypte. D'abord vainqueur, il est vaincu, et le roi avec toute son armée tombe au pouvoir des infidèles. A la fin saint Louis recouvre la liberté; son armée parvient à le rejoindre en partie; mais les colonies chrétiennes d'Orient retombent dans leur première faiblesse.

Ce volume a subi moins de changemens que le précédent. Cependant plusieurs passages ont été modifiés, plusieurs erreurs ont été réformées; nous signalerons entre autres le morceau qui concerne l'invasion des Tartares sous Gengis-Khan et ses descendants, dans la Boukharie, la Perse, la Mésopotamie, l'Asie-Mineure, la Russie, la Pologne et jusqu'aux portes de l'Allemagne.

On trouve dans le cinquième volume le tableau des grandes pertes essayées par les colonies chrétiennes après le départ de saint Louis et sous le règne du

sultan d'Égypte Bibars Bondokdar. En vain saint Louis prend de nouveau la croix. Il meurt sous les murs de Tunis, et la décadence des colonies chrétiennes devient de plus en plus rapide. Bientôt, sous Kelaoun, successeur de Bibars, les chrétiens sont chassés de Tripoli. Enfin sous le fils de Kelaoun, ils perdent Saint-Jean d'Acro, et les fruits des efforts des héros des premières croisades périssent pour toujours.

M. Michaud n'a pas cru sa tâche finie. Il parle des différentes tentatives qui furent faites en Europe pour rallumer le feu des croisades. Il arrive ensuite aux guerres des Turcs othomans contre l'Europe chrétienne, et il ne s'arrête qu'à l'abaissement de l'empire turc, après les victoires du prince Eugène.

La période historique traitée dans la première partie du cinquième volume, avait été jusqu'ici fort négligée, faute d'éclaircissemens suffisans. M. Michaud s'est servi du récit des auteurs arabes, et quoique par la nature de son plan, il se soit maintenu dans des limites fort étroites, il en dit cependant assez pour donner une idée complète de l'ensemble des faits.

L'autre partie a été également revue et disposée d'une manière plus conforme à l'ordre chronologique. Plusieurs passages ont été développés davantage; d'autres ont été modifiés.

Le sixième volume est une espèce de résumé de l'état de l'Europe pendant les croisades, et de la puissante influence qu'exercèrent les guerres saintes sur

les institutions, les mœurs et les usages des peuples qui l'habitent.

La première partie traite en plusieurs chapitres de l'esprit des Croisés, de leurs mœurs, de leurs divertissemens, de la législation qui les régissait, de leurs armes et de leur manière de combattre, des formes de leur diplomatie, &c. Cette partie, qui paraît pour la première fois, se compose de cent soixante et dix pages.

La seconde, consacrée aux changemens que les Croisades amenèrent dans les diverses contrées de l'Europe, est une espèce de revue morale et historique de la France, de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne, des papes, de la noblesse, de la chevalerie, du clergé, des monastères, des serfs, des communes, de l'ordre judiciaire pendant le moyen âge. On trouve à la suite un tableau de la navigation et du commerce, des sciences naturelles et industrielles, de la littérature, &c. Ce morceau qui avait déjà paru dans l'ancienne édition est reproduit ici avec des modifications importantes. M. Michaud s'est efforcé surtout de le rattacher à son sujet. Maintenant le lecteur pourra prononcer en connaissance de cause sur la question depuis si long-temps agitée, relativement aux biens et aux maux qui furent les résultats des Croisades.

Ainsi que les deux premiers volumes, les derniers sont accompagnés de l'indication des sources où les faits ont été puisés. Outre les citations proprement dites, les notes placées au bas des pages renferment une dis-

cussion raisonnée des points qui étaient susceptibles d'être contestés. On trouve également à la fin de chaque volume des espèces de mémoires et des pièces justificatives qui viennent à l'appui du texte et qui achèvent de convaincre l'esprit du lecteur.

Tel est le précis des observations qui nous ont frappé dans l'examen de l'ouvrage de M. Michaud. Nous n'hésitons pas à le regarder comme un de ceux qui font le plus d'honneur à la littérature française dans ces derniers temps. On pourrait cependant y relever quelques taches, quelques erreurs de détails. Par exemple dans le sixième volume, à la page 221, il existe une note qui contredit le texte, et qui est évidemment une inadvertance.

M. Michaud, dans tout ce qui tient aux témoignages fournis par les chroniques arabes, s'est servi des traductions de l'auteur de ce rapport. Comme ces traductions sont maintenant publiées, il sera libre à chacun d'apprécier le parti que M. Michaud en a tiré, et de suppléer à ce que la nature de son plan ne lui permettait pas de reproduire (1).

REINAUD.

(1) Ces traductions paraissent avec l'ouvrage de M. Michaud intitulé *Bibliothèque des Croisés*. Il en a été fait un tirage à part sous le titre de *Extraits des historiens arabes relatifs aux guerres des Croisés, ouvrage formant, d'après les écrivains musulmans, un récit des guerres saintes*; un très-fort vol. in-8.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 7 décembre 1829.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la société.

MM. KAPP, professeur,

STENZLER, docteur en philosophie.

M. le comte Pozzo di Borgo adresse au Conseil un exemplaire de l'histoire des quatre premiers khans de la maison de Tchinguiz, par le P. Hyacinthe. Les remerciemens du Conseil seront transmis à M. le comte Pozzo di Borgo, et M. Klaproth est chargé de faire un rapport verbal sur cet ouvrage.

M. Vullers dépose sur le bureau un exemplaire de la *Moallaka de Tarafa* qu'il vient de publier, et pour laquelle la Société a souscrit. Cet ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Reinaud.

M. O. Schmidt écrit au Conseil pour lui annoncer l'envoi de son traité sur les prépositions grecques. Cet ouvrage n'étant pas parvenu à la Société, il sera écrit à M. Schmidt pour lui adresser les remerciemens du Conseil et lui faire connaître que la Société n'a pas encore reçu son ouvrage.

MM. Kurtz et Levasseur demandent que le Conseil souscrive pour un certain nombre d'exemplaires au *Tableau des élémens vocaux de l'écriture chinoise*, qu'ils viennent de publier. Cette proposition est renvoyée à une commission composée de MM. Klaproth, Saint-Martin et Burnouf père.

Il est rendu compte des ouvrages publiés ou encouragés par la Société ainsi qu'il suit :

L'impression du drame de *Sacentalu* a été retardée par la maladie du compositeur.

La composition de la grammaire géorgienne et du dictionnaire mandchou est commencée.

La dernière feuille de la chronique géorgienne sera mise sous presse la semaine prochaine.

On présentera les premières feuilles de la 2.^e livraison du *Yu kiao li* lithographié à la prochaine séance.

M. Reinaud fait son rapport sur le dictionnaire français arabe publié par M. Caussin de Perceval. Ce rapport est renvoyé à la commission du journal (1).

On propose au nom de la commission des fonds de souscrire à 50 exemplaires du *Yu kiao li* lithographié par M. Levasseur. Le rapporteur de la commission étant absent, la délibération est renvoyée à la prochaine séance.

M. Dumoret lit un fragment de l'histoire de Moezzeddin Sandjar, traduit du persan.

Lettre à M. le Secrétaire de la Société asiatique.

Monsieur,

Revenu, depuis quatre mois, en Europe, il n'y a qu'une semaine que ma nomination de membre souscripteur de la Société asiatique m'est parvenue, de retour de Tripoli en Afrique, où elle n'était arrivée que bien long-temps après mon départ. Je m'empresse donc Monsieur le Secrétaire, de vous prier de présenter au Conseil de la Société tous mes remerciemens pour l'honneur qu'il a bien voulu me faire, avec l'assurance que je compterai toujours au nombre de mes plus heureux instans ceux que je pourrai employer pour prendre quel-

(1) Voyez le n.^o de décembre 1829, tom. IV, pag. 461.

que part aux doctes et brillans travaux de la Société asiatique.

Avant l'arrivée de votre aimable lettre du 4 mars, j'avais déjà eu le plaisir de recevoir, directement de Marseille, un paquet contenant neuf numéros du *Nouveau Journal asiatique*, jusques et compris celui du mois de septembre de l'année courante, dans lequel j'ai vu, avec une bien vive reconnaissance, que la Société a daigné donner une place à ma petite esquisse du dialecte arabe parlé dans le *Mogh'rib-el-Aksa* (1). En transmettant cette esquisse à mon ancien, illustre et très-savant ami et maître M. le baron de Sacy, je lui écrivis, dans le temps, que je me proposais de faire transcrire, pour la Société asiatique, l'histoire des Berbères par le célèbre *Ibnou-Khalédoun*, formant la troisième et dernière partie de son grand ouvrage historique, que je possédais en entier à mon départ de Tripoli, et dont j'ai trouvé des extraits fort intéressans et fort bien faits, par le docteur Schulz, dans les derniers numéros du *Nouveau Journal asiatique*. Vous savez, Monsieur le Secrétaire, que le titre arabe de cette troisième partie est :

كتاب الثالث في اخبار العرب الامة الثانية اهل المغرب
وذكر اوليتهم واحداهم منذ مبدا الخلق ولهدا
العهدى وذكر الخلق الواقع بين الناس في اسابهم ،

La transcription était finie et collationnée, et comme, à mon départ aussi imprévu que précipité de Tripoli sur un vaisseau de guerre suédois, je ne pus emporter avec moi ma bibliothèque, ce fut sur un bâtiment sarde qu'elle fit, au mois d'août, le trajet de Tripoli à Livourne, où elle ne sortit de la quarantaine qu'au commencement d'octobre. Or le bâtiment ayant fait beaucoup

(1) *Nouv. Journ. asiat.* tom. II, pag. 188-203.

d'eau pendant son long voyage, j'eus la douleur, à son arrivée ici, de trouver plusieurs caisses de livres et de manuscrits entièrement trempées d'eau de mer, et le contenu dans un état complet de putréfaction, et comme durant la quarantaine personne n'avait pu toucher et séparer les volumes, encore moins les sécher et les soigner, tout ce qui avait été mis dans ces caisses s'est trouvé presque entièrement perdu. Ce qui me désole le plus dans ce désastre, c'est la perte d'une vingtaine de manuscrits arabes extrêmement précieux, parmi lesquels se trouvaient la transcription susdite de l'histoire des Berbères, et le second livre de l'ouvrage d'Ibnou Khaldoun, précédé des derniers chapitres des Prolegomènes. La perte de cette seconde partie m'est d'autant plus sensible que je n'en possédais qu'un seul exemplaire, copié sur le seul à ma connaissance, existant à Tripoli, chez mon excellent ami le chérif Sidi Hhasouna D'ghica. Cet exemplaire ayant été expédié en France, à l'insu et bien contre le gré du propriétaire, par une personne qui habitait Tripoli, et qui se l'était fait prêter, il m'est impossible de m'en procurer une nouvelle copie, que l'extrême complaisance de Sidi Hhasouna ne m'aurait point refusée. Dans mon malheur, j'ai toutefois la consolation d'avoir sauvé mon premier exemplaire du كتاب اخبار المربر qui, par le plus heureux hasard, n'avait pas pu entrer dans la même caisse avec les autres, et dont je voudrais bien pouvoir envoyer un double à la Société asiatique, s'il était possible de trouver ici quelqu'un capable de le transcrire; car pour moi-même, je vous avoue, M. le Secrétaire, que je ne me sens pas la force de copier huit cents pages grand in-fol. Je ne possède donc plus aujourd'hui que le commencement et la fin de l'ouvrage entier. La dernière partie même des Prolegomènes me manque, ayant été perdue avec le second livre, de sorte que je n'ai de vraiment complet que le troisième livre, ou l'histoire des Berbères.

Parmi les autres précieux manuscrits dont je déplore la perte, se trouvait un *كتاب الاستغاب في ذكر الصحابة* très-élégamment écrit en caractères neskhy moghrebins et en deux volumes grand in-4.^e dont le second est totalement perdu, et le premier qui me reste, très-avarié surtout dans la partie supérieure des derniers feuillets. C'est, comme vous le saurez, Monsieur, une biographie anecdotique selon l'ordre des lettres de l'alphabet africain. Le premier volume, de 220 pages, arrive à la lettre ع et finit avec la notice de la vie et des actions des compagnons du Prophète appelés *عبد الله*, et dont le dernier est *A'bd - ul-lah ben Madsouh ben Hhabib ben Hhadzabah ben Dejamu'a ben el-Corchi el-Dejamu'i*. Il mourut l'an 30 de l'hégire, âgé de soixante ans. A la fin du second volume, il y avait un chapitre ou livre séparé ayant pour titre : *كتاب النساء*, qui contenait les biographies anecdotiques des femmes qui accompagnaient le prophète, ou qui se sont rendues célèbres durant sa vie. Entre autres articles curieux et intéressans que renferme le premier volume, celui de *Zibrican ben Badr ben A'mri-el-Kais ben Hhulf ben Bahdela ben A'ouf ben Ca'ab ben Sa'ad ben Zéidmanat ben Temim el-Bahdéli-el-Sa'adi-et-Temimi*, mériterait d'être vu par notre illustre et savant confrère M. Quatrenière, dont j'ai lu avec beaucoup de plaisir l'intéressant mémoire sur la vie et les ouvrages de Meidani, dans le n.^o 3 du *Nouveau Journal asiatique* (1). Il est très-certain que l'anecdote racontée par Meidani se rapporte à l'Année des ambassades, et que ce fut précisément dans cette année que *Zibrican* fit sa cour au Prophète, avec la députation de sa tribu. Son prénom métonymique ou *kounyah* était *أبا عياف* ou selon d'autres *أبا شدوه*. Voici une partie de ce que mon manuscrit dit de ce chef de la tribu de Temim.

(1) Tom. 1, pag. 177-233.

..... وقد على رسول الله صلى الله عليه في قومه وكان
 احد ساداتهم فاسلموا وذلك في سنة تسع فوله رسول الله
 صلى الله عليه صدقات قومه واقرباءه ابوبكر وعمر على ذلك
 et plus bas, à propos de son changement de nom :

وقيل ان الزبير بن بدر اسمه للتصين بن بدر وانما
 سمي الزبيران لحسنه شمه بالتمر لان التمر يقال له الزبيران
 قال الاصمعي الزبيران التمر والزبيران الرجل اللطيف الخمة
 وقيل ان اسم الزبيران بن بدر التمر بن بدر والاكثر
 على ما قدمت لك وقيل بل سمي الزبيران لانه ليس قامة
 منزوبة بالزبيران والله اعلم

Dans l'article de حابس بن الاضرع, il est encore parlé
 de ce même *Zabirica* comme de l'un des principaux chefs
 de la tribu.

Je profite de cette occasion pour vous exprimer le
 plaisir que s'éprouverais en cultivant la correspondance
 dont vous avez bien voulu m'honorer, et pour vous prier
 d'agréer l'assurance des sentimens très-distingués avec
 lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

J. GRABERG DE HEMO.

Le Basma, près de Livourne,
 23 décembre 1828.

Note sur la véritable valeur du mot Bedouh écrit sur les enveloppes des lettres et des dépêches arabes, turques et persanes.

LES renseignemens que M. le baron Silvestre de Sacy a donnés dans sa *Chrestomathie arabe*, t. III, p. 365 et 366, nouvelle édition, et ceux que M. Reinaud a consignés dans sa *Description des monumens musulmans*, tom. II, pag. 243, sur le mot *Bedouh*, que les Arabes, les Persans et les Turcs placent souvent sur le dos de leurs lettres pour en assurer l'arrivée, n'expliquent pas tout-à-fait la véritable signification et la valeur de ce mot talismanique. M. Silvestre de Sacy a rapporté à ce sujet un conte populaire fait par feu Michel Sabbagh et d'après lequel *Bedouh* aurait été le nom d'un marchand arabe, et il a ajouté ensuite avec toute raison ces mots : *je ne garantis pas la vérité de cette tradition. La vérité est que Bedouh n'est point le nom d'un marchand arabe, mais bien un des noms de Dieu (1).*

La véritable interprétation de ce mot est donnée sans difficulté par la racine arabe d'où il dérive et qui signifie *il a bien marché*.

La marche égale de la nature ou de son auteur est exprimée de la manière la plus ingénieuse par la valeur numérique des quatre lettres qui composent le mot *بدوح* qui se décompose ainsi : ب, 2; د, 4; و, 6; ح, 8; ce qui fait 2468 (et non pas 8642, ce qui ferait lire le mot à rebours). C'est la proportion arithmétique 2:4:6:8 dont l'exposant est toujours deux.

J. de HAMMEN.

(1) Voy. le dictionnaire arabe-turc intitulé *Alhâterî-âshir*, imprimé à Constantinople en 1798, p. 64.

Lettre au Rédacteur.

MONSIEUR,

Dans un article inséré dans le cahier de février du *Journal asiatique* (1), et signé G. T., on impute à M. de Hammer, une erreur, que M. Trébutien, dit-on, a trop légèrement répétée. Je suis invité par M. de Hammer à rétablir la vérité des faits dont j'ai une parfaite connaissance. Je suis obligé de transcrire le passage qui donne lieu à la réclamation de M. de Hammer.

« Avant d'aller plus loin, dit l'auteur de cet article, il est nécessaire de relever une erreur qui est échappée à M. de Hammer, et que M. Trébutien a trop légèrement répétée. Pendant son séjour à Paris, en 1810 (dit le traducteur français dans sa préface), M. de Hammer remit entre les mains de M. Caussin de Perceval, sa traduction française manuscrite des Mille-et une Nuits; il espérait que M. Caussin la publierait sous le nom de son véritable auteur; mais cependant (dit M. de Hammer) j'appris bientôt après qu'il donnait mon travail comme le sien propre, en se permettant toute sorte de changements arbitraires et sans nommer le traducteur. Mais les deux volumes qu'a publiés M. Caussin de Perceval, sous le titre de *Continuation des Mille et une Nuits*, ont été imprimés chez Lenormand en 1806; c'est en 1810 que M. de Hammer remit à M. Caussin sa traduction manuscrite de nouveaux contes inédits: la comparaison de ces dates suffit pour rendre l'accusation de M. de Hammer, répétée par M. Trébutien, d'une injustice si évidente, qu'il est impossible de comprendre ce qui a pu y donner lieu (2). »

(1) Tom. III, pag. 162-168.

(2) *Ibid.* pag. 164 et 165.

Cette accusation si injuste serait même absurde, mais il ne manque à la critique dont M. de Hammer est l'objet qu'une seule chose: c'est qu'il soit vrai qu'il ait dit ce que lui a fait dire M. Trébuthien. Voici ce que dit M. de Hammer: « Mais ayant appris bientôt après qu'il se proposait de disposer de mon travail comme du sien propre, et d'y faire, sans aucune excuse plausible, des changemens arbitraires, sans nommer le traducteur, je redemandai mon manuscrit, &c. »

M. Trébuthien n'a pas fait attention aux mots *handzuhaben* et *vorachmen gedenke*, et il a donné comme un fait ce qui n'était qu'un projet. M. Caussin se croyait autorisé à disposer du travail de M. de Hammer comme de sa propre chose, et il le fit connaître à M. de Hammer. Celui-ci qui n'avait pas eu cette intention, en cédant son manuscrit, témoigna à M. Caussin le désir de le revoir et M. Caussin le lui rendit. Je fus l'intermédiaire de cette négociation qui ne laissa, je pense, de justes sujets de plainte à personne, et dans toute cette affaire on ne peut voir qu'un mal-entendu qui ne peut être l'objet d'une critique sérieuse.

Je vous prie, Monsieur, d'insérer cette lettre dans un des plus prochains cahiers du *Journal asiatique*.

Je suis &c.

Le Baron SILVESTRE DE SACY.

Prononciation rectifiée de quelques mots prononcés d'une manière fautive par des Orientalistes du Continent.

Quoique je sache fort bien qu'on dit *Izzeddin* et non pas *Azzeddin* (1), *Nebbi* et non pas *Nabbi*, *Bonyd* et non

(1) Les auteurs byzantins ont aussi écrit *Αζωίδης* pour *Izzed-*

Bowah; j'ai cru devoir écrire à ce sujet en Egypte à M. Acerbi, consul général d'Autriche, en le priant de me faire connaître quelle était la véritable prononciation en usage dans le pays, ne pouvant croire qu'elle fût changée depuis vingt-sept ans, époque à laquelle je me trouvais au Caire; j'aurais cru cette démarche superflue, si je ne m'étais aperçu que des Orientalistes allemands et français continuent encore d'écrire *Nabbi* et *Motenabbi*, malgré tout ce que j'ai dit pour prouver le contraire.

Voici ce que M. Acerbi m'a répondu en date du 30 mai 1829.

« Voi troverete nel foglietto qui unito la risposta alle
 « diverse questioni che mi fate sull' argomento di certi
 « voci ed alla loro pronuncia. E il mio primo drogomanò
 « che lo ha scritto dopo di aver qui consultato le persone
 « che abbiamo qui più capaci in siffatte materie. Quanto
 « al *Nebby* posso aggiungere anche la mia autorità, poi-
 « ché ad onta di tutta la mia aversione allo studio delle
 « lingue araba e turca ho pure per necessità fatto nella
 « prima progressi bastanti per domandare almeno le cose
 « di prima necessità e per intendere le cose più comuni.
 « Or dunque posso assicurarvi di aver inteso milioni e
 « milioni di volte nominar il Profeta sempre pronunciare
 « *el-Nebbi* e non mai *al-Nabbi* e siffatta voce è sempre
 « nella bocca degli Arabi, come nella bocca degli Ita-
 « liani, massimamente del popolo è l'espressione *per Dio*,
 « che mettono quasi in ogni periodo del loro discorso.

Voici la réponse certifiée du drogoman de M. Acerbi.

« *عز* ed *عزت* si pronunciano *عز* ed *عزت* *Izz* ed *Izzet*
 « e non mai *Azz* ed *Azzet*.

din, parce que le mot *عز* est en effet susceptible des deux prononciations *Azz* et *Izz*. La dernière est la seule qui soit en usage à présent.

• *Ozman* califo, *Gianniul-Curan* della discendenza di
 • *Menaf*, figlio di *Afan* contemporaneo e parente del
 • profeta, è il vero collettore ed editore del *Curano*.
 • Egli dopo averne radunato diversi pezzi dai suoi con-
 • discepoli *Abubekr*, &c., ne fece quattro copie in lettere
 • cufiche, una delle quali copie gl' *Ulema* di qui credono
 • che sia a *Costantinopoli* nel *Haznè* dei *Sultani* نبی con
 • un *b* e doppio ی si pronuncia *Nebij* e non mai *Nabij*
 • il che significherebbe tutto altro che profeta.

• La dinastia persiana بویه *Bouje* dagl' intelligenti
 • della lingua persiana qui si legge *Bouyè*.

• Il nome del grammatico arabo, dagl' *Ulema* di qui
 si pronuncia سيبويه النحوي *Sibowey*.

• *Tiz* e *Dubr* termini usitatissimi in tutta la *Siria* ed
 • *Egitto* hanno l'istessa significazione e *Tiz* scriverà nella
 • seguente maniera طيز. L'etimologia di detto termine,
 • dalla parola araba طيز senza ی che significa quel suono
 • di cui *Dante* scrisse nell' ultimo verso del 21 canto
 • dell' *Inferno*.

Ces détails font voir que, même dans la prononciation
 arabisée du mot persan *Sibouyè*, on dit *Sibowey* et non pas
Siboweh. La mauvaise prononciation des mots cités et de
 plusieurs autres du même genre est uniquement due aux
 Orientalistes du Continent, qui ont pris à tâche d'écrire
 les mots arabes comme les Anglais les écrivent, sans faire
 réflexion que les Anglais orthographient selon leur pronon-
 ciation, de même qu'en latin ils prononcent *Pa* comme *e*
 et *Ye* comme *y*.

J. de HAMMER.

M. Jules Mohl, membre de la Société asiatique, vient de publier, de concert avec M. Olshausen de Kiel, un ouvrage intitulé *Fragmens relatifs à la religion de Zoroastre*, extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi. Ce livre qui est sorti des presses de l'imprimerie royale est tout entier en persan. Il est seulement précédé d'une courte préface en français, signé Jules Mohl.

Ce recueil contient 1.^o un traité intitulé *Oulema-Islam* علائی اسلام c'est-à-dire *les docteurs de la loi*, souvent cité dans les ouvrages d'Anquetil-Duperron. C'est un abrégé de la doctrine des sectateurs de Zoroastre, sous la forme de questions faites par des docteurs musulmans et de réponses données par les Parses. On ignore l'époque de la rédaction de cet ouvrage; mais il paraît assez ancien; 2.^o la notice en persan des vingt et un nosks ou livres dont se composait le *Zend-avesta*. Cette notice renferme les seules données qui nous restent sur le contenu des parties perdues de cet ouvrage; 3.^o quatre fragmens tirés du *Schah-nameh* de Ferdousi. L'éditeur pense que les trois premiers de ces fragmens ont fait partie d'un ancien poëme de Dakiki que Ferdousi a inséré dans son *Schah-nameh*. Ces fragmens sont relatifs à Zoroastre et à l'établissement de sa religion, il contient le récit des guerres de Gustasp et d'Isfendiar contre Ardjasp roi du Touran, qui voulait s'opposer à l'établissement de la loi de Zoroastre dans la Perse. Il est fort à regretter que ces habiles éditeurs de ces diverses pièces, n'ayent pas jugé à propos d'y ajouter les savantes observations qu'ils étaient en état plus que personne d'y joindre. Nous aimons à espérer que ces fragmens seront plus tard, pour eux, le texte d'une nouvelle publication.

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages nouveaux.

1. *Religions de l'antiquité, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques; ouvrage traduit de l'allemand du docteur Fr. CREUZER, refondu en partie, complété et développé par J. D. GIGNIAUX. Tome II, première partie: Religions de l'Asie occidentale et de l'Asie mineure; premières époques des religions de la Grèce et de l'Italie. In-8.*

L'ouvrage complet doit former 3 volumes divisés chacun en deux parties.

2. *Lettres édifiantes et curieuses écrites par des missionnaires de la Compagnie de Jésus, collationnées sur les meilleures éditions, et enrichies de nouvelles notes. Tom. I: Mémoires du Levant. In-18.*

Ce volume fait partie d'une collection intitulée *Bibliothèque des amis de la religion*.

3. *Lettres sur l'Orient écrites pendant les années 1827 et 1828, par le baron Théod. RENOÛARD DE BUSHERRE, secrétaire d'ambassade. In-8. 2 vol. avec un atl. in-fol.*

Voyage en Pologne, à Constantinople et dans les environs; à l'ancienne Troie, sur la côte septentrionale de l'Asie mineure, dans une partie de l'Archipel, en Egypte et dans une partie de la Nubie avec une visite au mont Sinaï.

4. *Constantinople et la Turquie en 1828, par Charles MAC-FARLANE, traduit de l'anglais par MM. NETTEMONT; voyage orné d'une vue de Constantinople et de lithographies. In-8. 2 vol. avec six planches.*

5. *Voyage à Athènes et à Constantinople* par DUPRIS.
7.^e livraison.

6. *Voyages en Orient*, entrepris par ordre du gouvernement français, de l'année 1821 à l'année 1829; par V. FONTANIER; tom. I, *Turquie d'Asie*; tom. II; *Constantinople, Grèce*. In-8.^e avec 8 planches.

7. *Voyage militaire dans l'empire ottoman, ou description de ses frontières et de ses principales défenses soit naturelles, soit artificielles*, avec 4 cartes géographiques, par le baron Félix DE BEAUJOUR; t. I, in-8.^e

8. *Les ruines de Palmyre*, par Robert WOOD et J. DAWKINS. Livr. 12, 13, 14 et 15. In-4.^e

L'ouvrage est achevé.

9. *Observations adressées au conseil de la Société asiatique, sur un vocabulaire géorgien et sur une grammaire géorgienne* (éditeur, M. J. Klaproth), par M. BROSSET, membre de la même Société. In-8.^e

16 pages autographiées.

10. *Almanach à l'usage des Israélites*, pour l'année du monde 5590, avec les mois et les jours correspondans du calendrier romain. In-12.

11. *Commentaire de MOÏSE CREMIER sur la première et la seconde partie des prières journalières, en prose et en vers, à l'usage des quatre synagogues de Carpentras, Cavaillon, Lille et Avignon*. In-8.^e (impr. à Aix).

12. *Observations sur un article de la Revue encyclopédique, dans lequel on examine le projet de traduire le Talmud de Babylone, suivies du programme de la Théorie du Judaïsme, appliquée à la réforme des Israélites de tous les pays de l'Europe*; par l'abbé L. CHIARINI. In-8.^e

Voyez le *Nouveau Journal asiatique*, novembre 1829, pag. 397-400. Rabe avoit commencé une traduction allemande du *Talmud*, mais il n'en parut que les traités *Brakhoth* en 1777 et *Peah* en 1782.

in-4.^o. Le même a publié une excellente traduction allemande de la *Mischnah* à Onolzbach de 1760 à 1763, en 6 vol. in-4.^o

13. *Dictionnaire français-arabe*, par ELLIUS BOCHTOR et CAUSSIN DE PERCEVAL fils; 5.^e et 6.^e livraisons. In-4.^o

L'ouvrage est achevé.

14. *Kitâb teqouym al-bouldân*, ou *Géographie d'Aboul-fedd*; édition autographiée d'après un manuscrit arabe de la Bibliothèque du roi, par HYP. JOUY, revue et corrigée par M. REINAUD. 1.^{re} et 2.^e livraison. In-4.^o

Il y aura quatre livraisons.

15. *Histoire des Croisades*, par MICHAUD; 4.^e édit. tom. VI. In-8.^o

16. *Vendidad sadé*, publié par M. Eugène BURNOUR. 3.^e livraison. In-fol.

17. *Fragmens relatifs à la religion de Zoroastre*, extraits des manuscrits persans de la Bibliothèque du roi. Broch. in-8.^o Imprimerie royale.

18. *Rudimens de la langue hindoustani*, à l'usage des élèves de l'école royale et spéciale des langues orientales vivantes, par M. GARCIN DE TASSY. In-4.^o Imprimerie royale.

19. *La Chine catholique*, ou tableau des progrès du christianisme dans cet empire, suivi d'une Notice sur quatre chinois présentés à S. M. Charles X, avec leurs portraits et un fac simile de leur écriture. In-8.^o

20. *La Chine*, par MALPIERE; 20.^e livraison.

Voyez, pour plus de détails, *Nouveau Journal asiatique*, tom. II, p. 78.

(FÉVRIER 1830.)

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE.

Observation sur la critique faite par M. Sam. Lee, dans les n.º 79 et 80 du Classical Journal, du compte rendu dans le Journal des Savans, de sa Grammaire de la langue hébraïque; par M. le baron SILVESTRE DE SACY.

AYANT été chargé par le bureau du *Journal des Savans*, en l'année 1828, de rendre compte de trois grammaires hébraïques publiées en 1827 et 1828 par MM. Ewald, Lee et Sarchi, je crus plus convenable, dans l'intérêt des lecteurs du *Journal*, et dans celui même de la critique, de faire parallèlement l'examen de ces trois ouvrages. Je consacrai à cet examen trois articles successifs qui furent imprimés dans les cahiers de décembre 1828, janvier et février 1829. Il est superflu de faire observer que, malgré l'étendue donnée à ces articles, je n'aurais pas pu suivre les auteurs de chacune de ces grammaires dans tous les détails où ils avaient dû entrer, et que je devais nécessairement fixer mon attention sur les points où chacun d'eux avait ou émis des opinions nouvelles, ou adopté et fortifié par son autorité des systèmes déjà connus, opinions et systèmes qui me paraissaient ou

améliorer la méthode d'enseignement de la langue hébraïque, ou au contraire reposer sur des théories fausses ou du moins très-problématiques. Parmi les savans auteurs des grammaires qui ont été l'objet de mon travail, il s'en est trouvé un qui a cru devoir répondre à mes observations : c'est M. Sam. Lee dont j'avais reçu précédemment d'honorables témoignages d'estime; la manière dont il l'a fait, ne me permet pas de douter qu'il n'ait été vivement blessé de ma critique. J'en aurais un très-grand regret, si je croyais y avoir donné lieu. M. Lee a publié ses réponses à mes observations, dans les cahiers 79 et 80 du *Classical Journal*, et si je me détermine aujourd'hui à revenir sur ce sujet, c'est surtout pour que le ton de ma défense lui prouve qu'il ne s'agit entre nous que de questions et de discussions littéraires, dans lesquelles je ne saurais apporter aucun sentiment d'aigreur, aucun désir de récrimination. Je me flatte d'ailleurs que, ramenées à leur vrai caractère, ces discussions pourront être de quelque utilité à la science grammaticale.

1.^o En parlant des trois ordres de voyelles reconnus par les grammairiens hébreux, j'avais dit : « Presque tous les grammairiens ont désigné ces trois ordres de voyelles par les dénominations de *longues*, *brèves* et *très-brèves*; mais ces dénominations répondant mal à leur valeur (j'aurais dû ajouter, suivant M. Lee), M. Lee a préféré les nommer, 1.^o *voyelles parfaites*; 2.^o *voyelles imparfaites*; 3.^o *schéva et ses substitués*. M. Sarchi s'est servi

« des dénominations de *longues, brèves et semi-brèves* : il nous semble que ce dernier nom présente une idée fautive, et qu'il eût mieux valu se servir de celui de *semi-voyelles*. »

M. Lee me reproche d'abord de n'avoir pas exposé le motif qui lui a fait adopter les dénominations de *voyelles parfaites et imparfaites*, et croit que ce silence, de ma part, tend à imprimer au lecteur l'idée que cette innovation n'était pas nécessaire. J'avoue franchement que, loin de la croire nécessaire, je la crois mal fondée, et propre à donner une idée fautive. Toutefois, si je n'ai point exposé les raisons sur lesquelles M. Lee s'appuyait, c'est que je ne faisais aucune objection contre son système, et que je ne voulais pas entrer dans une discussion là-dessus. Mais puisque M. Lee le desire, je vais exposer les motifs qui me semblent devoir faire rejeter ces dénominations. Voici d'abord le système de M. Lee : 1.^o toute voyelle de l'ordre de celles qu'il nomme *parfaites*, constitue, quand elle suit une consonne, une syllabe, dans l'orthographe hébraïque; 2.^o au contraire, toute voyelle, de l'ordre de celles qu'il nomme *imparfaites*, suivant une consonne, exige l'addition d'une autre consonne ou bien d'un accent, pour constituer une syllabe. Ainsi, dans ז ou זֵ , la voyelle est *parfaite*; dans זֵ , au contraire, la voyelle est *imparfaite*, parce que cela ne constituera une syllabe, dans l'orthographe hébraïque, qu'autant qu'on y joindra ou une autre consonne, comme dans זֵב , ou un accent, comme dans זֵ .



Certainement il y a ici une confusion d'idées. Que veut dire ceci, qu'une voyelle précédée d'une consonne, constitue ou ne constitue pas une syllabe dans l'orthographe hébraïque? Y a-t-il une connexion réelle entre la nature d'une syllabe; et l'orthographe; et si la langue hébraïque n'eût jamais été écrite, ou ne se fût écrite qu'à la manière des Chinois, aurait-elle pour cela manqué de syllabes? D'ailleurs cette circonstance, de recevoir l'accent tonique ou l'addition d'une autre consonne, change-t-elle la nature d'une voyelle? L'a, dans *badiner*, est-il moins une voyelle parfaite que le même a dans *balbutier*? Puis enfin, dans un cas, comme celui qu'offre le mot אֵפֶר, où il y a une consonne après une de ces voyelles que M. Lee nomme parfaites, faudrait-il dire que la voyelle devient *ultra-parfaite*?

Je n'hésite donc point à affirmer que cette dénomination de *voyelles parfaites et imparfaites* est contraire à la nature des choses, et je lui préfère beaucoup celle de *voyelles longues et brèves*, quoique, rigoureusement et philosophiquement parlant, *ā* et *a* soient des voyelles aussi différentes l'une de l'autre, que le sont *e*, *é* et *eu*.

M. Lee pense que j'ai rejeté avec raison le nom de *voyelles semi-brèves*, donné par M. Sarchi au *schewa* simple ou composé; mais quant à la proposition que j'ai faite d'y substituer le nom de *semi-voyelles*, il ne peut s'empêcher de la considérer comme une parfaite absurdité (*a perfect absurdity*). « Dans notre propre alphabet, dit-il, une lettre peut être,

« sans impropriété, appelée *semi-voyelle* ; mais je ne
 « conçois pas comment ce qui n'est pas une lettre,
 « mais qui est seulement un signe représentatif d'un
 « son voyelle, peut être appelé une *semi-voyelle*. S'il
 « existe réellement une voyelle, je pense qu'on ne
 « peut pas la nommer une *semi-voyelle* ; car il n'y
 « a, autant que je puis en juger, aucune connexion
 « entre sa *vocalité* et le temps qu'on met à la pro-
 « noncer. La correction que M. de Sacy propose de
 « faire au système de M. Sarchi, est donc ici non-
 « seulement dénuée de fondement dans l'espèce, mais
 « même *anti-philosophique et absurde* (*unphiloso-
 « phical and absurd*). »

Lorsque j'ai dit que la dénomination de *semi-brèves*,
 donnée aux *schévas* par M. Sarchi, présentait une idée
 fautive, c'était parce que, à la rigueur, cela voudrait
 dire, non pas que les *schévas* ne valent que la moi-
 tié d'une voyelle brève, mais qu'ils ne sont *breves qu'à
 moitié*. Je crois que M. Lee n'a pas saisi ma pensée.
 Quant à la dénomination de *semi-voyelle*, appliquée
 à une consonne, dans quelque langue que ce soit,
 c'est assurément une expression abusive. Appliquée à
 une voyelle qui se prononce toujours rapidement, je
 conviens qu'elle n'est pas rigoureusement adéquate au
 sens que je lui donne, et qu'il vaut encore mieux dire
 une *voyelle très-brève*. Au surplus je ferai observer
 que les objections faites par M. Lee contre cette dé-
 nomination, retombent de tout leur poids sur ses
voyelles parfaites et imparfaites. Mais la différence
 que M. Lee établit entre une *lettre* et un *signe des*

tine à représenter un son voyelle, est-elle bien philosophique? Que la syllabe ba soit représentée par $\beta\bar{a}$, ou par β , qu'est-ce que cela fait à la chose?

2.^e Bien que M. Lee ait imputé en termes aussi forts le passage de l'article du *Journal des Savans*, cité précédemment, il y a encore suivant lui quelque chose de plus mauvais dans la suite de mes réflexions. Je serais tenté de croire qu'il ne m'a point compris, parce que les lignes qu'il rapporte, pour en faire l'objet de sa critique, ne donnent pas un sens complet, si ses objections ne me prouvaient que le système qu'il attaque est bien effectivement celui que j'ai, non pas établi, mais supposé comme une vérité démontrée, tant dans ma *Grammaire arabe* que dans l'article dont il s'agit. Ce système est qu'en aucun cas et dans aucune position, une consonne ne peut être articulée, sans être suivie de l'émission d'une voyelle; que cette voyelle peut être si faible et prononcée dans un temps si court, qu'elle devienne presque inappréciable; qu'il n'importe en rien qu'elle soit écrite ou qu'elle ne le soit pas, et conséquemment que le *schéva mobile* ou *quiescent* des Hébreux, et le *djezma* des Arabes, représentent réellement un son voyelle, tantôt plus, tantôt moins sensible, mais toujours réel et indispensable. Ceci est une vérité fondée sur la nature même des organes de la parole, et par conséquent hors de toute contestation. Je ne recourrai point à des autorités pour la défendre contre ceux qui voudraient la nier; je les inviterai seulement à essayer d'articuler un *b* ou un *t*, sans émettre un son.

Je ne puis me dispenser de faire observer que M. Lee n'est pas parfaitement d'accord avec lui-même; car il assure ici que « la vérité est, que le *schéva* en hébreu, tout comme le *idjezma* en arabe, n'est qu'un signe destiné à indiquer que, là où il est placé, il ne devait point y avoir de voyelle, et à assurer au lecteur que ce n'est point par méprise que la voyelle a été omise, » et pourtant, dans sa Grammaire (page 19) il reconnaît que le *schéva*, au commencement d'un mot, doit être prononcé comme un *e* très-bref. D'ailleurs, si le *schéva* n'indiquait que l'absence de toute voyelle, pourquoi, quand il s'associe à une consonne gutturale, lui subsisterait-on un *schéva* composé?

3.^e J'ai avancé que M. Lee n'avait point parlé de certains cas où les voyelles de troisième classe, autres que le *schéva* simple, remplacent celui-ci, sans être appelées par la présence d'une lettre gutturale. M. Lee indique deux endroits de sa grammaire où il a parlé de ce cas. Sans doute il n'en pouvait pas être autrement; mais, ce que j'ai voulu dire, c'est que cette observation générale avait été omise dans la partie où M. Lee traite du *schéva* et de ses substitués.

J'ai dit aussi qu'il n'avait pas fait mention du *daghesch euphonique*, et je reconnais volontiers que j'ai eu tort: il en a dit en effet un mot assez court qui apparemment m'a échappé. M. Lee dit à cette occasion qu'il espère que je n'ai pas volontairement négligé de faire attention à certaines particularités, pour dire que c'étaient des omissions. Cette manière de me

rendre justice, n'est assurément pas obligeante; c'est tout ce que je veux en dire.

4.^e Passons à une observation plus grave. J'avais exprimé en divers endroits mon opinion, sur le système adopté par les Juifs pour fixer la prononciation du texte hébreu de la bible, et j'avais dit que les auteurs de ce système de ponctuation ou de vocalisation ne paraissaient pas s'être fait à eux-mêmes des idées bien fixes; que les manuscrits différaient souvent des bibles imprimées; que, malgré la quantité des signes employés pour fixer la prononciation, il restait encore des difficultés assez graves, relativement à la valeur de ces signes, dans plusieurs circonstances; que ce système compliqué avait si peu atteint son but, que les Juifs de divers pays, faisant usage de la même bible, prononcent cependant avec tant de diversité qu'ils ne s'entendent pas réciproquement; enfin, qu'il ne fallait qu'avoir jeté les yeux sur un manuscrit de la bible hébraïque pour concevoir combien il était difficile, non-seulement au copiste, mais même au correcteur, quelque savans qu'ils fussent et quelque scrupuleuse attention qu'ils apportassent à leur travail, de ne pas commettre des fautes dans un texte surchargé de tant de voyelles diverses, de signes orthographiques et d'accens.

Ces assertions ont fortement choqué M. Lee; qui ne peut les comparer qu'à celles du P. Simon. Suivant lui ces passages et d'autres semblables tendent à imprimer dans l'esprit du lecteur cette opinion, qu'une partie considérable des écritures hébraïques peut être

considérée comme étant tout-à-fait hors de la portée de toute règle et de tout principe, et comme telle doit être laissée de côté.

Si, par *une grande partie des écritures hébraïques*, M. Lee entend autre chose que le système des points-voyelles et des accens, et l'application qui a été faite de ce système et de ses conséquences à tel ou tel passage de l'écriture, il se méprend totalement sur mes intentions, et certes ce n'est pas ma faute. Si, au contraire, il me reproche d'avoir voulu faire entendre que ce système de vocalisation est purement d'invention humaine; qu'il n'a pas d'abord été institué tel qu'il est aujourd'hui, mais a reçu successivement des augmentations et des raffinemens qui l'ont rendu extrêmement compliqué; que, par l'effet de cette augmentation successive et de cette complication, il a dû se glisser dans les copies beaucoup d'anomalies et d'erreurs; que d'ailleurs, dans l'application faite de ce système aux livres sacrés, il a été commis des fautes, en sorte que, pour obtenir le vrai sens d'un assez grand nombre de passages, il faut abandonner la prononciation reçue et en substituer une autre; que souvent on a tort de se donner bien du mal pour justifier ou excuser des anomalies, que la saine critique ne doit envisager que comme des fautes; je m'avoue hautement coupable d'avoir pensé et dit tout cela, et je ne crois assurément pas avoir, en le disant, porté aucune atteinte au respect dû aux livres sacrés. Serait-il donc possible que M. Lee crût encore aujourd'hui, comme Munster ou les Buxtorfs, à la divine

origine des points-voyelles, et qu'il adoptât toutes les conséquences de cette opinion? J'ai une trop grande idée de ses lumières et de son jugement pour le penser. Mais, en ce cas, qu'a-t-il donc pu trouver de si révoltant dans mes assertions?

M. Lee a fait de grands efforts pour atténuer mes observations critiques; mais, pour qui y regardera de près, il n'en a nié aucune. Les différences entre les manuscrits et les imprimés, ne sont pas si grandes, suivant lui, que je le dis: soit (quoique je n'en aie pas indiqué le nombre), mais il en existe donc, et cela me suffit. Les anomalies dont j'ai parlé, sont assez rares. Pourquoi donc occupent-elles tant de place dans la Grammaire de M. Ewald et dans celle de M. Lee lui-même? Les différences entre les manuscrits et les bibles imprimées affectent rarement le sens ou la grammaire: d'abord, je n'ai rien dit de contraire à cela; mais, encore une fois, il y a donc des cas où elles affectent l'un ou l'autre, je ne veux rien de plus: M. Lee ne pense pas que les systèmes des différens grammairiens aient jamais eu aucune influence sur le texte, et la preuve de cela, c'est que les plus célèbres grammairiens, tels que Kimchi et de Balmes, n'ont jamais songé à faire de systèmes. Mais où donc ai-je dit cela? J'ai dit, ce qui est tout autre chose, que les auteurs de la vocalisation du texte hébreu ne paraissent pas avoir procédé à ce travail d'après des idées bien fixes. N'est-ce pas plutôt leur reprocher d'avoir manqué de système? De ce que deux Juifs ne prononcent pas le même texte, lu dans la même bible,

d'une manière identique, il ne s'ensuit pas, observe M. Lee, qu'ils l'entendent différemment. A qui donc s'adresse cette réponse? Ce n'est pas apparemment à moi qui n'ai ni pensé, ni pu penser rien de semblable, et qui ai seulement affirmé, ce que M. Lee ne nie point, que ce système de vocalisation et d'accentuation, si compliqué, n'a pas pu conserver, parmi les Juifs de divers pays, une prononciation identique.

Je pense qu'en voilà assez pour prouver que M. Lee n'a répondu à aucune de mes objections, et que, s'il croit y avoir répondu, c'est qu'il ne m'a pas compris, ou que, par une préoccupation sans doute involontaire, il a donné à mes paroles un sens dont elles ne sont pas susceptibles. Il en est de même de l'objet dont je vais maintenant m'occuper.

5. J'avais remarqué que M. Ewald, doué d'un esprit observateur et éminemment systématique, avait consacré plusieurs sections des prolégomènes ou préliminaires de sa Grammaire, à ramener à quelques principes généraux et analogiques, une multitude d'accidens occasionnés, dans les formes grammaticales des noms et des verbes, par la présence de certaines lettres, telles que le γ et le ν , les gutturales en général, et particulièrement le \aleph et le \beth . J'avais ajouté que M. Lee avait traité le même sujet avec moins de développemens; mais d'une manière plus commode peut-être pour les étudiants. J'étais si loin de blâmer les louables efforts faits pour classer, autant que possible, sous certaines règles générales, les anomalies dont il s'agit, que j'avais com-

paré cette portion de la Grammaire de M. Ewald, aux *canones aurei* de la Grammaire arabe d'Erpenius. Mais comme on peut abuser de ce qu'il y a de meilleur, et que, dans la grammaire d'une langue quelconque, il ne faut jamais perdre de vue que la meilleure méthode est celle qui en facilite le plus l'étude, lors même qu'elle serait moins philosophique, et qu'elle ferait moins d'honneur à la sagacité et aux talens du grammairien, j'avais cru pouvoir dire : « Nous observerons à cet égard, 1.^o que ces anomalies sont en si grand nombre et sujettes à tant d'exceptions, qu'il est bien difficile d'imprimer dans sa mémoire, d'une manière presque abstraite, les règles qui servent à les réduire en système; 2.^o que le grand nombre d'exceptions auxquelles ces règles sont sujettes, donne lieu de croire que les auteurs du système de ponctuation ou de vocalisation du texte hébreu de la bible, ne s'étaient pas fait à eux-mêmes des principes bien fixes; 3.^o que, parmi ces exceptions, il y en a certainement beaucoup qui ne tiennent qu'à des erreurs de copistes. . . . Vouloir trouver une raison à chacune de ces exceptions, avais-je ajouté, c'est, je suis enclin à le croire, porter trop loin le respect pour un système aussi compliqué. »

Ainsi, je n'insistais que sur la multitude des exceptions, la difficulté pour l'étudiant de les graver dans sa mémoire, lorsqu'on les lui présentait d'une manière abstraite; enfin, le danger de compromettre les règles elles-mêmes, en prétendant justifier des exceptions isolées, qu'il était plutôt d'une sage critique d'envisa-

ger comme des fautes. Et, si je préférerais la marche de M. Lee à celle de M. Ewald, c'était uniquement comme plus commode aux étudiants.

Je suis encore à concevoir, je l'avoue, comment des observations faites avec autant de réserve, et qui n'avaient rien de désobligeant pour M. Ewald, et encore moins pour M. Lee, ont pu provoquer de la part de ce dernier le passage qu'on va lire, et que je me garderai bien de qualifier.

« Les raisonnemens de M. de Sacy, à ce sujet, me
 « paraissent donc dénués de fondement, et mal à leur
 « place. Si, en effet, M. Ewald ou moi, nous pou-
 « vons découvrir quelques principes d'une application
 « générale dans la langue hébraïque ou dans ses dia-
 « lectes, principes qui tendent à diminuer le nombre
 « des anomalies qui se trouvaient dans les précédens
 « grammairiens, jamais on ne me fera croire, que ce
 « soit là, comme le pense M. de Sacy, un travail
 « superflu. Les faits recueillis par Kimchi, Buxtorf
 « et autres, sont sans doute d'une grande importance
 « pour l'étudiant et pour le grammairien; mais il serait
 « extrêmement anti-philosophique d'inclure delà,
 « comme l'a fait M. de Sacy, qu'on doit se borner à
 « constater ces faits, et qu'on ne doit pas chercher à
 « les ramener à des principes généraux. Ce serait là
 « surcharger la grammaire de règles appliquées seule-
 « ment à des cas particuliers, puis mettre ces règles
 « en présence d'une foule d'exceptions; procédé qui
 « ferait ressortir effectivement les difficultés dont parle
 « M. de Sacy, sans jamais en faire disparaître une

seule. Cependant c'est cette marche qu'a suivie gé-
 néralement M. de Sacy dans sa Grammaire arabe,
 quoiqu'il ait parfois consenti à expliquer ses règles;
 et peut-être est-ce là, plus que toute autre chose, le
 motif qui l'a induit à critiquer si souvent la marche
 philosophique suivie par M. Ewald ou par moi-
 même. Je ne veux pas dire par-là que M. Ewald
 ou moi, nous ayons toujours raison dans notre phi-
 losophie, et que M. de Sacy ait toujours tort; tout
 ce que je prétends, c'est que l'office propre du
 grammairien est de s'efforcer de ramener à des prin-
 cipes généraux, les règles qui prédominent dans
 une langue quelconque. Je ne crains point d'assu-
 rer que, si M. de Sacy avait reçu, de la nature, au
 même degré que M. Ewald, la faculté de géné-
 raliser, sa Grammaire arabe, qui n'est guère autre
 chose qu'une *collection soignée d'exemples, dis-
 posés sous des règles particulières*, aurait offert
 un ouvrage infiniment plus précieux pour l'étudiant
 et plus honorable pour le *compilateur*, qu'il ne l'est
 dans son état actuel. Au reste, je conteste les asser-
 tions de M. de Sacy, dans toute leur étendue. Je
 nie qu'il y ait effectivement rien qui approche de
 cette quantité d'anomalies de ponctuation, de gram-
 maire, &c., dont il affirme si positivement l'exis-
 tence, et je soutiens que la grammaire hébraïque
 est plus simple que celle de l'arabe, du grec, du
 latin et même du français; et que le texte de la
 bible hébraïque lui-même, est venu jusqu'à nous
 dans un état plus rapproché de son état primitif,

« qu'aucun ancien livre que M. de Sacy puisse
 « nommer. Ainsi, sur ce point, je conteste et les
 « faits, et la philosophie de M. de Sacy, et jusqu'à
 « ce qu'on produise des argumens plus forts que ceux
 « qui se trouvent dans ces articles, et des faits moins
 « problématiques, je persisterai dans mon opinion. »

Pour moi, je ne conteste que les faits avancés par M. Lee; je n'ai pas le moindre intérêt à contester sa doctrine, qui est parfaitement d'accord avec la mienne, sans toutefois que je me croie obligé à en tirer les mêmes conséquences. Je pense qu'il s'est créé involontairement des chimères, pour les combattre. Je conviens avec lui que, sous certains points de vue, la grammaire hébraïque est plus simple que celles des autres langues qu'il nomme, et j'en ai dit la raison, c'est qu'elle n'a ni cas dans les noms, ni modes dans les verbes, et qu'elle a peu de formes temporelles. Toutefois, cette simplicité est en partie compensée par des difficultés d'un autre genre. Mais si la grammaire hébraïque est si simple, pourquoi donc paraît-elle si compliquée dans les ouvrages de M. Lee et de M. Ewald? c'est qu'on y a mêlé des hypothèses étrangères à l'enseignement proprement dit de la langue, et qu'on a voulu systématiser, bon gré mal gré, des anomalies qu'il ne fallait qu'indiquer. Quant à ma grammaire arabe, j'en connais vraisemblablement les défauts bien mieux que M. Lee, et je puis m'appliquer ce texte du Gulistan :

من آنم که می دانم که عیب من جو من ندان

« Je suis tel que je me connais moi-même; car tu ne connais pas mes défauts aussi bien que moi. »

Les élèves que j'ai le bonheur de voir chaque année, venir de toutes les parties de l'Europe, écouter mes leçons, les connaissent aussi ces défauts, parce que je me suis constamment fait un devoir de les leur faire remarquer, afin que, si je ne vivais pas assez pour les reformer, il se trouvât des personnes qui pussent rendre ce service à la littérature arabe. Je fais mon possible en ce moment pour les faire disparaître d'une seconde édition, sans toutefois que je me flatte de n'en laisser subsister aucun. Cette seconde édition satisfera-t-elle davantage M. Lee ? Il est permis d'en douter; car je persiste à croire qu'il faut être sobre, dans une grammaire, de vues philosophiques, et surtout ne pas prêter aux langues, dans ces ouvrages didactiques où tout doit être positif, des théories plus ou moins problématiques, dussent-elles faire beaucoup d'honneur à leur auteur.

(*La suite au numéro prochain.*)

Réponse à quelques passages de la préface du roman chinois intitulé : Hao khieou tchhouan, traduit par M. J. F. DAVIS.

LES observations critiques sur la traduction anglaise du drame *Han koug thsïou*, insérées dans le cahier de juillet 1829 du *Nouveau Journal asiatique*, paraissent avoir vivement piqué M. J. F. Davis; il a cru devoir y répondre dans la préface du roman *Hao khieou tchhouan*, ou *l'Heureuse Union*, qu'il vient de publier à Londres. Mes remarques sur sa version du drame chinois ne sortent cependant pas des bornes d'une critique polie; elles sont accompagnées des textes auxquels elles s'appliquent, et je ne vois pas quel crime, ou quelle irrévérence, il peut y avoir à relever les erreurs d'une traduction du chinois, ou de toute autre langue orientale, quand elle est fautive. Je n'ai pas même, dans mes observations, exprimé toute ma pensée; en effet, un extrait, aussi maigre que celui que M. Davis a fait, ne mérite nullement le titre de traduction. Le texte du drame chinois se compose d'environ 6,800 caractères, M. Davis n'en a traduit que 4,100, et 2,700 sont restés sans interprétation. Ce savant prétend, que les passages qu'il a omis ne contiennent que la répétition en vers de la partie du drame qui est écrite en prose, mais cette assertion n'est pas exacte, comme on peut s'en convaincre par la lecture de l'original.

M. Davis cherche à se justifier sur quelques-uns des reproches que je lui ai adressés. « Notre critique, » dit-il, trouve qu'il y a erreur dans le nom *Han tchen* » *yu*; mais s'il avait une connaissance pratique de » la Chine, il saurait que *Han tchen yu* et *Tchen* » *yu* sont les appellations que les Chinois, qui n'ai- » ment pas qu'il y ait plus de trois syllabes dans un nom » propre, donnent constamment à ce personnage dans » les fréquentes répétitions de l'histoire dont il est le » sujet, tant en peinture qu'en conversation, en poé- » sie et en prose. Il paraît qu'il ignore qu'ils (les » Chinois) ne se servent communément que d'une » seule syllabe des noms propres étrangers, avec quel- » que distinction qu'ils y joignent; et s'il savait assez » parler la langue pour entretenir un chinois de *Hou* » *han ye tchen yu*, il ne serait pas plus intelligible » que cette dame qui affecte d'être muette, dans une » comédie française bien connue. » Je suis fâché de dire que M. Davis se trompe encore dans sa défense.

D'abord 于單 *tchen yu* ou mieux *chen yu*

(en anglais *shen yu*) ne fait pas partie du nom propre; c'était le titre de tous les empereurs des Turcs *Hiong nou*, qui habitaient dans le désert situé au nord de la Chine. Ce titre signifiait dans la langue de ce peuple *grand et étendu comme le ciel*. Si M. Davis veut se donner la peine de chercher ce mot dans le dictionnaire de *Khang hi* (*tscheou, hia, fol. 68 verso*) il y trouvera l'explication qui répond à celle que je viens de donner; on y lit :

單	言	大	單
于	其	之	于
然	象	貌	者
也	天	也	廣

M. Morrison a assez mal expliqué ce mot dans son dictionnaire (Part. II, vol. I, pag. 806) par :

單 Read *Shen* or *Chen*, in the proper name

Chen in 于單 a general of the *Heung-noo*

奴匈 Tartars; *Hunorum dux* (de Guignes.)

Le *Hunorum dux* est une erreur de Deguignes fils, elle ne se trouve pas dans le dictionnaire du P. Basile, qu'il a publié sous son nom. Les anciens dictionnaires des missionnaires portugais expliquent très-bien ce mot par *nome de rey dos Tartaros*. Finalement je dois renvoyer M. Davis pour ce titre à l'*Histoire des Huns* par Deguignes père, vol. II, p. 35.

« Les Chinois, dit M. Davis, n'aiment pas les noms propres de plus de trois syllabes ». Mais le nom de

邪韓呼 *Hou han ye*, n'en a pas plus

et il ne peut venir dans l'idée à personne, de vouloir faire un seul nom propre de *Hou han ye chen yu*, en liant le titre de ce prince à son nom. Les Chinois ont en effet, comme M. Davis le fait observer, l'habitude de composer les noms des étrangers avec la première syllabe de leur nom de famille, et de la faire suivre par leur prénom; M. François Davis s'appellerait de cette manière *TA Fan tai*, François *Ta* ou *Da*, mais jamais *VI Fan tai* ou François *Vi*. Dans aucun cas, les Chinois ne se servent en pareille occasion de la seconde ou troisième syllabe d'un nom de famille. Ils emploient toujours la première. C'est donc à tort que M. Davis prétend qu'ils nomment le *chen yu* en question *HAN chen yu*, car *Han* n'est que la seconde syllabe du nom *Hou han ye*. S'ils voulaient faire une pareille composition, ils diraient *HOU chen yu*, parce que le nom de ce prince commence par la syllabe *hou*. Nonobstant le séjour que M. Davis a fait en Chine, il paraît qu'il n'a pas des idées bien justes de la manière dont se forment les noms propres chinois.

Il prétend aussi qu'il n'a pas pris, comme je l'avais dit, *Wang tchhang* pour un titre, mais qu'il le considère comme un nom propre. Il ne s'agit pas de cela; le nom propre *Wang tchhang* est toujours une faute, parce que dans l'original c'est

者長王

Wang tchhang tche, comme je l'ai indiqué.

Ce qui a blessé M. Davis plus que toutes mes observations sur sa traduction, c'est le peu de respect avec lequel j'ai osé parler de M. Morrison et le peu d'es-

time que je professe pour son dictionnaire. M. Davis prétend « que c'est avec une fureur absurde et aveugle, » dont le motif est facile à saisir, que je décrie les « avantages qui sont inséparables d'un séjour dans la » Chine; avantages qui ont mis M. Morrison en état » d'achever son dictionnaire, ce travail colossal et » utile, qui fait honneur à lui et à son pays, et qui » a reçu les louanges bien méritées des juges com- » pétens. C'est sur l'auteur de ce dictionnaire que » M. Klapproth, après avoir déclaré, que le livre était » bien incommode pour l'usage et rempli de fautes, » fait cette observation extraordinaire, *s'il est en effet » le véritable auteur de l'ouvrage qu'il a publié* (1). » Mais M. Morrison sait très-bien apprécier les remarques de M. Klapproth. »

Les Anglais qui, jusqu'à présent, ont appris le chinois à Canton et à Macao, ont suivi tous à peu près une méthode, qui, en effet, ne doit pas être sans utilité, pour un homme d'esprit, s'il ne manque ni du zèle ni de l'assiduité nécessaire pour atteindre le but qu'il s'est proposé. Ils prennent à leur service quelque jeune homme lettré, souvent un *sicou thsui* ou ba-

(1) C'est dans une note à la traduction française du *Voyage de M. Timbourski* (tom. 1, pag. 359), que j'ai dit: « L'ouvrage de M. Morrison est, à la vérité, plus volumineux, et contient plus de caractères que celui du P. Bazile, mais il est rempli de fautes qui diminuent de beaucoup son utilité et rendent son usage très-pénible, parce qu'à chaque moment on doit recourir aux originaux chinois, que M. Morrison a traduits avec une légèreté inconcevable, si toute-fois il est véritablement l'auteur de l'ouvrage qui a paru sous son nom. »

chelier, pour travailler sous sa direction et pour entreprendre avec lui des travaux littéraires. Ceux qui ont trouvé un bon maître, et qui ont su profiter de ses leçons, ont fait de véritables progrès et ont acquis une connaissance réelle de la langue et de la littérature chinoise. Je n'ai qu'à citer sir *George Thomas Staunton*, et *M. Manning*. Je reçus à Saint-Petersbourg, en 1810, la version du Code Pénal de la Chine faite par sir George. Je l'ai soigneusement comparée avec l'original, et j'ai été frappé de son exactitude; aussi n'ai-je pas manqué de rendre publiquement à l'auteur de ce travail important les éloges qu'il mérite à si juste titre. D'autres élèves des *siéou thési* de Canton ont fait des progrès dans l'idiome parlé de la Chine, mais ils ne se sont pas donné la peine d'étudier la langue écrite, qui, composée de caractères idéographiques, est infiniment plus difficile. Dans cette classe je dois ranger *M. Morrison*, car je suis convaincu que ce n'est pas lui qui a fait le dictionnaire publié sous son nom.

La Compagnie des Indes ayant fixé une somme de 12,000 livres sterling (325,000 francs) pour la publication d'un lexique chinois complet, basé sur celui de l'empereur *Khang hi* (1), *M. Morrison*, qui

(1) Dans l'examen que quelques membres de la factorerie de Canton ont subi à Londres, dans les derniers jours de février dernier, devant le comité chargé par le Parlement, de faire une enquête relativement à la position de la Compagnie des Indes et de son commerce à Canton, *M. Majoribanks* a déclaré : « Que quelques membres de la factorerie anglaise à Canton avaient appris la

passait pour savoir le chinois écrit, fut chargé de cette entreprise. Il a appliqué à l'exécution de ce travail la méthode manufacturière de sa patrie. Son dictionnaire est le produit de l'aggrégation des travaux de plusieurs bacheliers chinois, auxquels on payait une somme fixe par jour. Comme ces gens ne savaient pas du tout, ou au moins fort peu l'anglais, c'est M. Morrison qui s'est chargé, au moyen du dialecte de Canton, ou de la *lingua franca* portugaise qui règne à Macao, de mettre en anglais ce qu'ils lui expliquaient de vive voix. M. Morrison lui-même ne paraît avoir aucune idée de la littérature et de l'histoire de la Chine, et il semble également peu familiarisé avec la critique, aussi n'a-t-il construit avec ces

• langue chinoise et la parlaient couramment. Que le docteur
 • Morrison la parlait aussi bien que l'anglais, et que la Com-
 • pagnie des Indes orientales avait tant à cœur de répandre la
 • connaissance de la langue du pays, qu'elle avait déjà dépensé
 • 13.000 livres sterling pour le dictionnaire du docteur, qui
 • est d'un usage général parmi les Javanais dans leur pays,
 • ou les caractères sont les mêmes, quoique leur langue
 • diffère du chinois ». Nous espérons que *Javanais* est une faute
 d'impression, dans le journal anglais duquel nous empruntons
 cette phrase, et qu'il faut lire *Japonais*, M. Majoribanks doit
 trop bien connaître l'Asie orientale pour ne pas supposer que les
 Javanais se servent du même caractère que les Chinois; il ne peut
 ignorer que les premiers ont un alphabet d'origine indienne,
 mais très-cursif et de forme arrondie, ce qui rend difficile d'y re-
 connaître les traits originaux du devanagari. Sans attaquer la vé-
 racité de M. Majoribanks, on pourrait pourtant se demander
 de quel usage le dictionnaire de M. Morrison pourrait être à
 des Japonais qui ne savent pas l'anglais, et qui peuvent lire les
 ouvrages originaux qui ont servi à la composition de ce dictionnaire.

matériaux qu'un édifice informe, et je le répète, son travail est rempli de fautes et d'erreurs inconcevables, et par conséquent plus propres à égayer ceux qui s'occupent du chinois, qu'à leur être véritablement utile. Les faits suivans donneront au lecteur une idée encore bien imparfaite du peu d'étendue des connaissances du révérend missionnaire en chinois.

Feu M. Langlès publia, en 1792, un hymne mandchou qui célèbre la conquête du *Kin tchhouan* par les troupes de l'empereur *Khian loung*. Ce morceau avait été envoyé de Peking accompagné d'une traduction française par le P. Amiot. Plus tard M. Langlès a cru que ce même hymne était celui que *Khian loung* avait composé en honneur de la conquête du pays des *Eleuths*. M. Morrison a commis la même erreur. Il a fait imprimer en Chine une traduction complète des Psaumes; elle porte le titre de :

神詩書依本言譯出

Croira-t-on que M. Morrison s'imagine à présent que ce livre est une traduction des prières du matin et du soir de l'église anglicane, et qu'il l'annonce parmi ses ouvrages, sur la couverture de son *Chinese Miscellany* (Londres, 1825, in-4.), sous le titre de : *A Translation of the morning and evening prayers of the English Church; with the Psalter divided in to the portions read daily*. Plusieurs exemplaires de cette traduction se trouvent à Paris, et je peux assurer que ce volume ne contient rien autre chose que les Psaumes, depuis le premier jusqu'au cent cinquante-

tième, sans qu'il y ait une seule transposition, ou un seul mot d'ajouté au texte du roi David. M. Morrison n'a donc évidemment pas su ce que contenait le manuscrit qu'il a fait graver par des artistes chinois, et dont il n'est sûrement pas l'auteur. Il est difficile de concevoir un fait pareil; quiconque sait un peu de chinois se peut convaincre de sa réalité en comparant le livret chinois avec le psautier.

Je n'en finirais pas si je voulais relever toutes les fautes du dictionnaire de M. Morrison, elles sont innombrables; je me contenterai d'en indiquer quelques-unes dans la seconde partie du lexique. Les mots et les caractères chinois y sont disposés par ordre alphabétique; l'auteur dit qu'il a suivi exactement les séries des prononciations du dictionnaire intitulé

府韻車五 *Ou tchhe yun fou*, fait par

le docteur 陳 *Tchhin*, et publié sous le règne

de Khang hi. Je n'ai pas vu l'original de cet ouvrage, ainsi je ne puis dire si M. Morrison en a fait un bon usage; mais j'en doute fort. Il est, par exemple, impossible qu'un auteur chinois ait mis, comme le

fait M. Morrison, le caractère 域 (12,184) *FU* (contrée), sous la prononciation *Y*; qu'il ait placé

岔 (2,639) *TCHHA* (chemin qui se partage en trois) sous celle de *FEN* (fum), ou qu'il ait omis la

lettre très-usitée 執 (habileté, art), par lequel commence le titre du célèbre dictionnaire par clefs 覽備文執 *I wen pi lan*; le même qui a servi de modèle à M. Morrison pour la gravure de ses grands caractères. (Voy. *A dictionary of the Chinese language*, Part. 1, vol. II, pag. 1).

Si l'on veut d'ailleurs se donner la peine d'examiner l'*Index par clefs* qui accompagne le *dictionnaire tonique* de M. Morrison; on s'apercevra à chaque instant que cet index ne lui appartient pas; qu'il contient une foule de caractères omis dans le corps de l'ouvrage, et qu'un grand nombre de ceux qui sont expliqués dans ce dernier, ne se trouvent pas dans l'index. Rien ne démontre mieux que le dictionnaire de M. Morrison n'est pas son ouvrage, mais que c'est un travail fait par entreprise; où chaque ouvrier a été chargé d'une partie, et dont le directeur général n'a eu ni les connaissances, ni l'habileté requises pour corriger les défauts de ces diverses pièces et les réunir convenablement. Nous sommes cependant portés à croire que c'est M. Morrison lui-même qui s'est chargé de rédiger le 文同 *Thoung wen*, ou la *Synopsis des différentes formes des caractères chinois*, comprise dans 305 pages in-4°, et terminant le second volume de la seconde partie du dictionnaire; il est, en effet, impossible qu'un chinois soit l'auteur de ce travail, puisqu'il serait difficile de

trouver, dans toute l'étendue du céleste empire, un individu assez peu instruit pour se méprendre si étrangement sur la prononciation des caractères les plus ordinaires de la langue; c'est cependant ce qu'a fait celui qui a exécuté ce travail. On y trouve par exemple :

冬	<i>Toung</i> , hiver, sous la prononciation de <i>Tcheung</i> (p. 43).
爲	<i>Wed</i> , être, à cause, <i>Tchi</i> , (p. 19).
徵	<i>Tching</i> , manifester, <i>Tchi</i> (p. 19).
少	<i>Chao</i> , peu, <i>Tchao</i> , (p. 9).
卓	<i>Tcho</i> , ferme, <i>Tchao</i> , (p. 10).
台	<i>Tsai</i> , astre, <i>Tchi</i> , (p. 15).
時	<i>Chi</i> , temps, <i>Tchi</i> , (p. 16).
始	<i>Chi</i> , commencer, <i>Tchi</i> , (p. 15).
高	<i>Kao</i> , haut, <i>Hao</i> , (p. 71).
告	<i>Kao</i> , avertir, <i>Hao</i> , (<i>ibid.</i>).
樂	<i>Ye</i> , musique, <i>Chao</i> , (p. 203).

甲	<i>Kia</i> , cuirasse,	sous la prononciation de <i>Ya</i> , (p. 385).
無	<i>Wou</i> , non, <i>Hou</i> , (p. 87).
宣	<i>Suan</i> , manifester, <i>Huen</i> , (p. 81).
每	<i>Mei</i> , chaque, <i>Hai</i> , (p. 67).
羊	<i>Yang</i> , monton, <i>Siang</i> , (p. 185).

Il serait facile de compter des fautes de ce genre par centaines; elles démontrent que l'auteur de cette *synopsis* n'avait aucune idée des caractères chinois, ni de leur prononciation.

On est quelquefois étonné de découvrir que M. Morrison ignorait, en Chine, des choses qu'on sait depuis plus de deux siècles en Europe. Par exemple, en parlant (Part. II, vol. I, pag. 785) de la dynastie de

宋 *Soung*, il dit: « C'est le nom de deux dynasties chinoises, dont la première a fini en 273 de J. C., elle est appelée 宋北 *Pe Soung*; la dernière, qui finit en 1281, est distinguée par le nom de 宋南 *Nan Soung*, ou 宋大 *Ta Soung*. » Il y a dans cette explication presque autant de fautes que de mots. La première dynastie impériale nommée *Soung*, n'a jamais porté le nom

de *Pe Soung*, ou Soung septentrionaux; elle a régné au contraire dans la Chine méridionale, pendant que les états des empereurs des 魏 *Wei* occupaient la partie septentrionale de cette contrée. Cette dynastie de Soung est ordinairement appelée *Licou Soung*, d'après le nom de famille des empereurs, pour la distinguer des Soung postérieurs; elle n'a pas fini en 273 de J. C.; mais elle a régné de 419 à 478 de notre ère. La seconde dynastie des Soung a duré de 960 à 1279 et non pas jusqu'en 1281 comme le prétend M. Morrison. Pour la distinguer des premiers on appelle ces Soung *Tchao Soung*, parce que le nom de la famille des empereurs de cette race était *Tchao*. Ces princes résidèrent d'abord à *Khai fung fou* dans le *Ho nan*; ils en furent chassés, en 1227, par les *Kin* ou *Ju tchi*, et l'empereur *Kao tsoung* alla s'établir à *Ling ngan*, aujourd'hui *Hang tcheou fou* dans le *Tche kiang*, où ses successeurs ont résidé jusqu'à ce que leur dynastie fût anéantie par les Mongols. On donne aux Soung, qui ont résidé à *Khai fung fou*, le nom de *Pe Soung* ou septentrionaux, et à ceux dont *Hang tcheou fou* était la capitale, celui de *Nan Soung*, ou méridionaux.

M. Morrison commet également des erreurs graves en parlant (Part. II, vol. I, pag. 814) de la dynastie des 唐 *Thang*: « Elle commença, dit-il, vers l'an 618 de J. C. et continua jusqu'en 923. Le surnom

• de son fondateur fut 季 *Li*, c'est pourquoi le mot
 • *Thang* est distingué des autres applications en le
 • joignant au mot *Li*. La dynastie des *Thang* de
 laquelle parle M. Morrison n'a régné que de 618 à
 904, et non pas jusqu'en 923. C'est au contraire dans
 cette dernière année qu'une autre dynastie de ce nom
 a commencé; celle-ci a occupé le trône jusqu'en 936;
 son fondateur était petit-fils d'un prince turc, qui
 avait rendu de grands services aux empereurs des
Thang, et avait reçu d'eux, par reconnaissance,
 pour lui et pour ses descendans, leur propre nom
 de famille, *Li*. Une autre petite dynastie régna de
 937 à 975, sous le nom de *Nan Thang*, ou *Thang*
 du midi, dans la partie méridionale du *Kiang*
nán actuel. Leur nom de famille fut 徐 *Sin*;
 pour la distinguer des deux autres on place quelque-
 fois le mot *Li* devant les noms de ces derniers.

Il est facile de reconnaître les fautes que M. Mor-
 rison commet à chaque instant lorsqu'il entreprend de
 traduire l'explication chinoise d'un caractère du dic-
 tionnaire de *Khang hi*, si ce caractère ne se trouve
 pas dans ceux des missionnaires catholiques. Un

seul exemple suffira pour le démontrer. La lettre 地
Wei est expliquée dans les lexiques chinois (1) par :

(1) Voy. *Khang hi teu tian*, vol. tcheou, chang, fol. 66 verso.

如皮吐食鷲
丸毛其己鳥

c'est-à-dire : « Quand le faucon chasseur, après avoir
« dévoré (sa proie), en vomit la peau et le poil, en
« forme de petites boules. »

Cette explication, très-claire, est rendue par M. Morrison (Part. 1, vol. 1, pag. 412) par : « Un oiseau
« de proie qui mange ce qu'il a vomit lui-même; les
« plumes sur sa peau sont comme des pillules (1) ! »

La lettre 脂 *Tchi* est, en chinois, le terme
commun pour *graisse*; les dictionnaires l'expliquent :

膏者角無脂者角戴

c'est-à-dire : « Chez les animaux ayant des cornes,
« cela s'appelle *tchi* (graisse), et chez ceux qui n'ont
« point de cornes, *kaa* (suif) ». Ainsi le dictionnaire
imprimé du P. Basile explique (pag. 593) *tchi* par :
« Pinguedo bestiarum habentium cornua » et (p. 599)
kaa par : « Animalium non cornutarum pinguedo ». M. Morrison a mal compris l'explication des dictionnaires chinois, et les traduit (*Diction. tonique*,

(1) Dans la seconde partie *tonique* du dictionnaire, page 280, la dernière phrase de cette explication est rendue par : les plumes sur sa peau ressemblent à la soie.

pag. 42) par : « Bêtes à cornes, animaux gras, ou quadrupèdes ou oiseaux. Les animaux sans cornes sont appelés 膏 kao ». Néanmoins, il donne, après cette traduction fautive, la véritable signification du mot, telle que ses aides l'avaient vraisemblablement expliquée. Le reste de cet article est aussi fautif que le commencement.

La lettre 樅 Houa désigne le bouleau, en anglais *birch* (1); le dictionnaire de Khang hi ajoute à l'explication de ce mot :

木皮可爲燭

« L'écorce de cet arbre peut servir de flambeau ». M. Morrison ignorant (*Diction. par clefs*, vol. II, pag. 376) la véritable signification de *houa*, a mal compris le passage de Khang hi, puisqu'il l'explique par : « Nom d'un bois de l'écorce de laquelle

(1) Il est digne de remarque que le bouleau s'appelle en sanscrit ३३३ *Shouritchéa*, et que ce mot dérive de la même racine que l'allemand *birch*, l'anglais *birch* et le russe *береза* (*beressa*), tandis que les noms des autres arbres de l'Inde ne se retrouvent pas dans les langues indo-germaniques de l'Europe. La raison en est, vraisemblablement, que les nations indo-germaniques venaient du nord, quand elles entrèrent dans l'Inde, ou elles apportaient la langue qui a servi de base au sanscrit, et qui a repassé au sud de la presqu'île, les idiomes de la même origine que le malabar et le télinga, que ces nations, dis-je, ne

« on peut faire des *chandelles*; on en fait aussi des « bonnets et des arcs ». On n'a jamais fait des arcs avec l'écorce du bouleau, mais on s'en sert pour les incruster, et c'est aussi ce que dit le dictionnaire de Khang hi.

Le caractère 貂 *Tiao*, ou *Teao* selon l'orthographe de M. Morrison, est expliqué dans le *Dictionnaire tonique* de celui-ci (pag. 828) par: « Un animal que les Chinois disent être de l'espèce « *mus*, et dont la peau sert pour orner les bonnets. Un surnom. *Tai ping tiao* 平太

貂 le phoque. *Tiao chou pi* 皮鼠貂
« la peau de la fouine. *Tiao chou* 鼠貂 la

« fouine ». Toute cette explication est fautive. La fouine s'appelle en chinois 鼠蜜 *My chou*, rat de miel, (en mandchou 𐰇𐰏𐰤𐰰 *Kharsa*), tandis que

貂 *Tiao* est la zibeline, nommée encore en chinois 鼠栗 *Ly chou* (rat châtaigne) et 狗松 *Soung kheou* (chien des pins, parce qu'elle mange les noix des pins), en mandchou 𐰇𐰏𐰤𐰰 *Seke*.

trouvèrent pas dans leur nouvelle patrie les arbres qu'elles avaient connu dans l'ancienne, à l'exception du bouleau, qui croît sur le versant méridional de l'*Himalaya*.

Sous l'article 巴 *Pa* (*Dict. tonique*, p. 629), on est étonné de trouver 豆巴 expliqué par : « Plante légumineuse, qui, avec de la rhubarbe, forme un purgatif très-drastring. Mais *Pa teou* est le nom des grains du ricin, et non pas celui d'une plante légumineuse. Dans le même article, 蜀巴 *Pa chou* est expliqué : « Nom d'un lieu mentionné dans l'histoire », tandis que ce terme désigne la province de *Szu tchhouan*, dont la partie septentrionale est appelée *Pa*, et l'occidentale *Chou*; c'est pour cette raison qu'on indique toute cette province par le nom de *Pa chou*.

Une escarpolette s'appelle en chinois 鞦韆
Thsieou thsian; reconnaîtrait-on cette machine dans l'explication que M. Morrison donne du terme chinois (*Dict. tonique*, p. 905) : « Une roue avec des cordes non-tendues, dans la circonférence de laquelle on s'assoit, et qui fait tourner les personnes en rond. Un tout autour (*roud-about*); un amusement introduit en Chine dans le premier siècle ». Qui est capable de découvrir dans cette description l'escarpolette, appelée en anglais *a swing, a mericot, a see-saw*. Cependant la personne qui a fait le dictionnaire anglais-chinois de M. Morrison, a bien su ce que le terme *Thsieou thsian* signifie en chinois, car on y lit (pag. 422) : « *SWING, or rope suspended at each end, with the middle part hanging down*

« *to sit on, and be swung backwards and forwards*
 « Tseu-tseen. *To play on the swing* Ta tsew tséen ».

Ce peu d'exemples suffira, je pense, pour faire voir de quelle manière le dictionnaire de M. Morrison est rédigé; des erreurs semblables se retrouvent à chaque page de cet ouvrage. Cependant ce qui démontre plus que toute autre chose, que M. Morrison n'est pas l'auteur de son dictionnaire, c'est que souvent des termes chinois sont bien expliqués sous les titres auxquels ils appartiennent, tandis que M. Morrison les a tout-à-fait mal compris dans les morceaux extraits de ses cahiers d'*Études chinoises*, dont il a entremêlé les explications dans le premier volume du *Dictionnaire par clefs*. Par exemple, dans le *Dictionnaire tonique* (pag. 548), il explique le

caractère 麟 *Lin* passablement bien, par : « Un

« cerf d'une grande stature. Un certain animal de
 « nature et de disposition bienveillantes, un animal
 « fabuleux, qu'on dit se montrer comme un pro-
 « nostic des sages qui doivent venir au monde; il en
 « apparut un à la naissance de Confucius. Le nom d'un
 « district, &c. ». Dans le *Dictionnaire par clefs*
 (vol. II, pag. 711), M. Morrison parlant précisé-
 ment de la naissance de Confucius, prend cette es-

pèce de cerf pour un oiseau, et traduit 吐麟

書玉 *Lin thou yu chou* par : « L'oiseau lin

« cracha de son estomac une écriture précieuse,

« contenant une inscription ». Si M. Morrison était l'auteur de l'article *lin*, dans le *Dictionnaire tonique*, et répété dans celui *par clefs* (t. III, p. 860), il n'aurait pu commettre une erreur pareille; d'autant plus qu'il est question du *lin* ou *khi lin* dans tous les livres chinois, même dans l'*Orbis pictus* pour les enfans. Voici à présent les mots de l'inscription :

王爲周繼之水
素而衰子精

M. Morrison les traduit par : « Un fils de l'essence pure de l'eau, un successeur à la fortune tombante des *Tcheou*, un qui gouvernera sans jamais monter au trône ». M. Morrison a séparé les deux premières syllabes de cette phrase, *choui* et *thsing*; il a traduit la première par *eau*, et la seconde par *essence*; cependant

精水

Choui thsing est un mot composé qui désigne le *genie des étoiles qui sont les plus proches du pôle septentrional*; ainsi le sens de l'inscription est : « Le fils du génie des étoiles proches du pôle succédera aux *Tcheou* affaiblis, et sera un roi sans tache ».

Les ouvrages de M. Morrison fourmillent de pareils contre-sens; pour les corriger il faudrait remplir un volume *in-4.* et on n'en viendrait pas encore à bout. Dans son *View of China*, la chronologie est entièrement bouleversée, de sorte que presque aucune

des réductions des années chinoises en années de J. C. n'y est exacte. Les *Nian hao*, ou noms honorifiques des années du règne des empereurs, y sont extrêmement incorrects et défectueux (1). Il montre dans cet

(1) M. Morrison a voulu donner dans cet ouvrage une table chronologique de l'histoire chinoise. Il a choisi la singulière méthode de commencer par le temps présent et de remonter dans l'antiquité. Ce travail est d'ailleurs tout-à-fait inutile, puisque l'auteur s'est presque toujours trompé dans la réduction des années chinoises aux nôtres, comme on le verra par le tableau suivant. Au commencement de la table, les erreurs ne sont que d'une année, mais en remontant elles deviennent toujours plus fortes. Les années restées sans correction sont exactes.

CHIFFRES DE M. MORRISON.		CORRECTIONS.		CHIFFRES DE M. MORRISON.		CORRECTIONS.	
DYNASTIE DE MING.		DYNASTIE DE YUAN.		1270.	1277.	DYNASTIE DE HEOU TCHOU.	
1571.	1572.	1366.	1367.	1277.	1275.		
1565.	1566.	1338.	1339.	1275.	1271.	950.	959.
1520.	1521.	1333.	1338.	1265.	1264.	950.	958.
1504.	1505.	1332.	1327.	1225.	1224.	944.	933.
1486.	1487.	1327.	1323.	1195.	1194.	DYNASTIE DE HEOU HAN.	
1463.	1464.	1324.	1320.	1190.		
1455.	1456.	1313.	1311.	1163.	1162.	941.	950.
1448.	1449.	1309.	1307.	1127.	938.	947.
1434.	1435.	1296.	1294.	1125.	DYNASTIE DE HEOU TSHI.	
1424.	1425.	DYNASTIE DE SOUNG.		1085.		
1423.	1424.			1067.		
1401.	1402.			1063.	937.	946.
1397.	1398.	1281.	1270.	1014.	1021.	935.	942.
				989.	997.		
				967.	975.		

ouvrage qu'il ne connaît pas les caractères les plus communs. Pag. 7, il confond, dans le nom du célèbre

CHIFFRES DE M. MORISON.		CORRECTIONS.		CHIFFRES DE M. MORISON.		CORRECTIONS.		CHIFFRES DE M. MORISON.		CORRECTIONS.	
DYNASTIE DE HEDU TRANG.				678.	683.	DYNASTIE DE SOUNG (du nord).				203.	306.
				654.	649.					286.	290.
				631.	626.					DYNASTIE DE HEDU HAN.	
926.	935.	DYNASTIE DE SOU.				473.	478.				
924.	934.					471.	476.	260.	263.		
924.	933.					466.	472.	229.	222.		
916.	925.	622.	617.					DYNASTIE DE TOUNG HAN.			
DYNASTIE DE HEDU LIANG.				621.	616.	461.	465.				
				608.	604.	461.	464.				
				DYNASTIE DE TCHIN.				450.	453.		
913.	922.					420.	423.	226.	220.		
903.	912.					419.	422.	195.	189.		
DYNASTIE DE THANG.				584.	589.	DYNASTIE DE TCHIN.				173.	167.
				578.	582.					152.	146.
				564.	568.					151.	145.
897.	906.	562.	566.	416.	419.	150.	144.				
895.	904.	555.	559.	415.	418.	131.	125.				
879.	888.	DYNASTIE DE LIANG.				393.	396.	112.	106.		
864.	873.					369.	372.	111.	105.		
850.	859.					367.	370.	94.	88.		
837.	846.	552.	556.	362.	365.	81.	75.				
831.	840.	549.	554.	358.	361.	63.	57.				
817.	826.	546.	551.	341.	344.	30.	24.				
815.	824.	543.	549.	339.	342.	28.	8.				
811.	820.	DYNASTIE DE THSI.				322.	325.	10.	5.		
796.	805.					319.	322.	5.	A.C.T.		
795.	804.					DYNASTIE DE TCHIN, (de l'occident).				1.	7.
769.	779.	496.	501.					27.	33.		
752.	762.	495.	500.					23.	29.		
745.	755.	493.	498.					68.	74.		
702.	712.	488.	493.	313.	316.	81.	87.				
699.	709.	477.	482.	309.	312.	135.	141.				

pirate de Formose *Tching khe chouang*, le caractère

克 *khe* avec 充 *tchhoung*, et écrit ce nom *Tching tchoung chouang*. Pag. 8, ligne 28, il met

宗 *Tsoung* pour 宋 *Soung*. Pag. 11, ligne 11, il lit *O han hoëi*, le nom de la plaine 漠我

惠 *O mo hoëi*, en confondant 漠 *mo* avec 漢 *han*. Pag. 18, ligne 18 à 21, il lit *O lao wa*

CHIFFRES DE M. MORRISON.	CORRECTIONS.						
151.	157.			425.	426.	918.	619.
174.	180.	DYNASTIE DE TCHROU.		441.	640.	652.
182.	188.			469.	666.	677.
189.	195.	242.	250.	475.	476.	671.	682.
		250.	257.	519.	520.	686.	697.
DYNASTIE DE THIN.		309.	315.	544.	545.	709.	720.
		315.	321.	571.	572.	760.	771.
201.	207.	368.	369.	585.	586.	771.	782.
204.	210.	375.	376.	606.	607.		
215.	219.	401.	402.	612.	613.	8c.	8c.

Il est inutile de remonter plus haut, car la chronologie chinoise devient moins certaine pour les temps qui précèdent l'an 841 avant notre ère.

M. Morrison n'a pas même su fixer avec exactitude les premières années des cycles chinois de soixante ans, comme on peut s'en convaincre par la comparaison suivante.

liao, le nom du mahométan 丁瓦老阿

CYCLES.	CHIFFRE DE M. MOHAMED.	CORRECTIONS.	CYCLES.	CHIFFRE DE M. MOHAMED.	CORRECTIONS.
	Ap. J. C.		XXXI.	816.	837.
LIX.	886.	844.	XXX.	876.	897.
LVIII.	804.	784.	XXIX.	936.	957.
LVII.	744.	724.	XXVIII.	996.	1017.
LVI.	684.	664.	XXVII.	1056.	1077.
LV.	624.	604.	XXVI.	1116.	1137.
LIV.	564.	544.	XXV.	1176.	1197.
LIII.	504.	484.	XXIV.	1236.	1257.
LII.	444.	424.	XXIII.	1317.
LI.	384.	364.	XXII.	1356.	1377.
L.	324.	304.	XXI.	1396.	1437.
XLIX.	264.	244.	XX.	1436.	1497.
XLVIII.	204.	184.	XIX.	1516.	1537.
XLVII.	144.	124.	XVIII.	1576.	1617.
XLVI.	84.	64.	XVII.	1636.	1677.
XLV.	24.	4.	XVI.	1696.	1737.
	Av. J. C.		XV.	1756.	1797.
XLIV.	36.	57.	XIV.	1816.	1857.
XLIII.	66.	117.	XIII.	1876.	1917.
XLII.	156.	177.	XII.	1936.	1977.
XLI.	216.	237.	XI.	1996.	2037.
XL.	276.	297.	X.	2056.	2097.
XXXIX.	336.	357.	IX.	2116.	2157.
XXXVIII.	396.	417.	VIII.	2176.	2217.
XXXVII.	456.	477.	VII.	2236.	2277.
XXXVI.	516.	537.	VI.	2296.	2337.
XXXV.	576.	597.	V.	2356.	2397.
XXXIV.	636.	657.	IV.	2416.	2457.
XXXIII.	696.	717.	III.	2517.
XXXII.	756.	777.	II.	2577.
			I.	2596.	2637.

Alao wating (en arabe *Ala-eddin*), employé par *Khoubilai-khan* pour faire des machines qui lançaient de grosses pierres. Il a donc confondu deux des caractères les plus usités, en prenant 丁 *ting* pour 了 *liao*.

Il y lit aussi *Y szu ma yn* (*Ismaël*), le nom du disciple de ce mahométan; tandis qu'il l'écrit mal en caractères chinois, 因馬恩赤 *Tchi ngen ma yn*, M. Morrison ne s'est pas douté qu'il mettait

赤 *tchhi* pour 亦 *y*, et 恩 *ngen* pour 思 *szu*.

Aucun des élèves du cours chinois au Collège royal de France à Paris ne commettrait, après trois mois d'étude, des fautes aussi graves que celles que commet un homme qui a passé cependant une vingtaine d'années en Chine, et qui a la prétention assez extraordinaire d'avoir fait un dictionnaire chinois préférable à celui de l'académie de Péking.

Il ne me reste qu'à démontrer que M. Morrison est incapable de traduire le moindre morceau chinois, sans se tromper de la manière la plus étrange. Je prends pour exemple la vie de *Foo* ou de *Bouddha*, extraite de

記神搜 *Scou chin ki* (1) ou *Mémoires sur*

(1) Le titre complet de cet ouvrage intéressant est :

les Divinités, et que M. Morrison a traduite et publiée dans ses *Horæ Sinicæ : Translations from the popular literature of the Chinese*, Londres, 1819, in-8.° (1). Dans la préface de cet ouvrage, les directeurs de la société des missionnaires disent naïvement, qu'ils garantissent l'authenticité de ces essais de littérature chinoise, et qu'ils les publient avec la permission de l'auteur. Je donnerai d'abord chaque paragraphe traduit sur l'original, puis la version de M. Morrison avec mes remarques. J'ai choisi ce morceau parce qu'il est intéressant, et qu'il épargne au lecteur l'ennui d'une critique sèche qui ne lui apprendrait rien.

三 源 聖 佛 搜 記 教 流 帝 師 神

San kuan yuan lion Ching ti, Fod, Szu, seu ching ki, c'est-à-dire, Mémoires sur l'origine des trois religions, des saints empereurs (de la suite des lettrés), les Bouddha, les maîtres (de la doctrine des Tao san) devenus génies. Cet ouvrage fut primitivement composé sous le règne des Tsia (265 à 419 de J. C.)

par 寶于 Yu pao.

(1) Pages 11 et suivantes; ou page 160 de la réimpression de cet opuscule pitoyable, que feu M. A. Mantucci a donné dans son *Che-chih-tze-tien-te-yin (yih)-pe-keou*, being a Parallel between the two intended dictionaries, by the Rev. Robert Morrison and Antonio Mantucci; LL. D. Together with Morrison's *Horæ Sinicæ*, a new edition, with the text to the popular chinese primer *San-tsi-king*. London (Berlin), 1817, in-4.°

VIE DE BOUDDHA.

TEXTE.

Le Bouddha *Che kia mou ni* avait pour nom de famille 刹利 *Tchha li*, son père était 飯淨 *Thsing fan*, et sa mère une personne resplendissante de beauté et d'une pureté exemplaire.

NOTES.

Voici comment M. Morrison traduit ce passage : « Le surnom de *Che kia meou ni fae* (le maître de la religion dans les âges moyens), était *Tchha li*. Son père était le roi de *Tsing fan*. Le nom de sa mère fut *Tsing tsing miao wei*. »

佛牟迦釋 *Che kia mou ni* en chinois, n'est que la transcription des mots sanscrits शाक्यमुनि *S'akya mouni*, qui signifient le pénitent (de la famille) de *S'akya* (1). Cette transcription chinoise ne doit donc pas être traduite, et elle n'a pas non plus le sens que M. Morrison lui donne. Le nom de *Thsing fan*, que le *Seou chin*

(1) Les Bouddhistes de la Chine expliquent le mot *Che kia* par

仁能 *Neug jin*, c'est-à-dire, capable de commisération.

ki donne au père de *Che kia mou ni*, et duquel M. Morrison fait celui de son royaume, signifie *le pur mangeur*, c'est la traduction du sanscrit शुद्धादन *Soud'wodana*. M. Morrison s'est égale-

ment trompé en prenant 位妙淨清

Thsing thsing miao wei pour le nom de la mère de *Che kia mou ni*. Ces quatre caractères signifient *persona excellens puritate* (1).

TEXTE.

Il atteignit le plus haut degré de piété et naquit dans le ciel appelé *Teou su thian*; il fut nommé *la plus excellente des incarnations divines*, ainsi que *le grand maître qui protège la lumière*.

NOTES.

M. Morrison traduit ainsi cette phrase : * Quand elle (la mère de *Bouddha*) était à *Pou*, elle mit au monde *Fos*, nommé alors *Teou sio tien koun*; il fut aussi nommé *Ching chen tien jin* (le vertueux homme céleste) et *Hou ming ta szí* (le grand et illustre savant) *.

D'abord il n'est pas question ici de la mère de

(1) L'expression chinoise *Thsing thsing* est la traduction du mot sanscrit शुचि *Soutchi*, qui signifie *pur, exempt de passions et de vices*.

Bouddha, et les mots 處補 *Pou tchu* ne signifient pas l'endroit *Pou* ; c'est un terme bouddhiste qui désigne le plus haut degré de sainteté nécessaire à un *Boddhisattva*, pour naître comme *Bouddha*. De plus, 天率兜 *Teou szi thian* n'était pas le nom du nouveau-né, c'est celui du ciel duquel il vint dans ce monde (1). *Teou su* (et non pas *Teou sio*) est la transcription chinoise du mot sanscrit तुषि *Touchi*, agréable, ravissant. De-là le nom du ciel तुषिता *Touchita*, qui est le quatrième des six cieux des desirs, et dans lequel séjourne chaque *Bouddha* qui doit venir se montrer dans le monde.

(1) Le *Yuan kien tou han* (sect. CCCXVII, fol. 8 verso) dit :

率	亦	兜	佛
宮	日	率	生
	兜	天	於

c'est-à-dire : « *Foe* naquit dans le ciel *Teou su*, appelé aussi « le palais de *Teou su* ».

TEXTE.

Il traversa la réunion de toutes les divinités du ciel, qui dirent : « l'accompli arrive pour se manifester » incarné aux dix mondes, et pour les instruire dans « la loi ».

NOTES.

M. Morrison traduit : « Il fut le restaurateur de » la multitude, et suppléa à ce qui manquait. Il » montra sa personne par tout comme exemple ». Il n'y a pas un mot de tout cela dans le texte.

TEXTE.

II Le livre *Pou yao king* dit : « Le Bouddha naquit » d'abord dans la famille royale de *Tehha li*; l'éclat » de son immense savoir éclaira les dix mondes; » la terre fit jaillir ses ondes, et des lotus dorés » s'épanouirent d'eux-mêmes ».

NOTES.

Voici ce que M. Morrison fait de ce passage : « Il est écrit dans le livre *Pou yeou*; que *Foë* » naquit dans la famille royale de *Tchai li*. Il » montra une grande science et splendeur, et fut » visible dans chaque endroit. Là où il était assis, » les jambes croisées, la terre produisait des fleurs » de *lian* dorées ». Il n'est nullement question dans le texte d'être assis les jambes croisées.

TEXTE.

Il fit avec ses deux pieds sept pas de l'est à l'ouest,

et autant du sud au nord; montra d'une main le ciel et de l'autre la terre, et s'écria avec une voix de lion : « là haut et ici bas, ainsi que vers les quatre points cardinaux du ciel, il n'y a personne qui soit plus vénérable que moi. »

NOTES.

M. Morrison traduit : « Il fit sept pas à l'est, à l'ouest, au sud et au nord; avec le doigt de sa main droite il montra le ciel, avec celui de sa gauche il montra la terre, et, parlant avec la voix du lion, il disait : en haut, en bas et tout autour, il n'est personne plus honorable que moi ». Dans aucune des trois éditions de l'original chinois, que j'ai devant moi, il n'est question ni de la *main droite*, ni de la *main gauche* de *Bouddha*, le texte dit simplement :

地天指手分 *il sépara ses mains*
et montra le ciel et la terre.

TEXTE.

Ceci arriva dans l'année cyclique 寅甲 *Kia yn*, qui est la 24.^e de *Tchao wang* des *Tcheou*, le 8.^e jour de la 4.^e lune (1). Au 8.^e jour de la seconde lune de la 42.^e année (du même roi, ou 1011 ans avant J. C.), ayant atteint l'âge de dix-neuf ans, il desira quitter sa famille; il réfléchit où il fallait

(1) Ce jour est encore aujourd'hui fêté dans toute la Chine, comme celui de la naissance du dernier *Bouddha S'akya mouni*.

aller : il vit aussi, aux quatre portes, les quatre degrés (等四) [de la misère humaine], son âme en fut pénétrée de douleur; dans la joie même, il ne pensait qu'aux maux de la vieillesse, aux maladies, à la mort et à la destruction finale de l'homme. Il était absorbé dans ces tristes réflexions, quand, entre onze heures et une heure de la nuit, il lui apparut à la fenêtre un être divin nommé *Thsing kiu*, (habitant dans la pureté), qui lui tendit la main en disant : « Prince, le moment que tu désirais pour » quitter ta famille est venu, il faut s'en aller. » Le prince ayant entendu ces mots, fut ravi et joyeux; il sauta par dessus la muraille, et se rendit au mont *Tan the chan* (des arbres de santal) pour s'instruire dans la doctrine.

NOTES.

Voici la traduction de ce passage par M. Morrison : « Il naquit le 8.^e jour, &c. âgé » de dix-neuf ans; il pria ses parens de lui per-
 « mettre de quitter sa famille, et délibéra en
 « lui-même où il devait aller. Il vint et regarda
 « par les quatre portes, et vit les vieux, les ma-
 « lades, ceux qui n'étaient pas enterrés et les
 « misérables. Au milieu de la joie, son cœur
 « fut rempli de compassion. Il pensa que si on pou-
 « vait seulement éviter l'âge, les maladies et la
 « mort, tout serait bien. La même nuit, à minuit,
 « apparut au milieu de la fenêtre méridionale,

* un personnage divin, nommé *Tsing kia*, qui
 * lui tendit la main en disant : O prince, le
 * temps que vous avez fixé pour quitter votre
 * famille est venu; vous pouvez aller. Quand
 * le prince entendit cela, il fut très-content,
 * et se rendit de suite, en passant par le mur
 * de la ville, au milieu du mont *Tan te*, pour
 * cultiver la raison.

TEXTE.

Il alla d'abord à *A lan*, lieu de réunion de religieux
 (*kia lan*); il y étudia pendant trois ans sans fruit; il
 comprit qu'il était nul pour lui. Il quitta donc cet
 endroit et se rendit chez le *Yu theou lan fœ*; il y
 étudia pendant trois autres années, mais également
 sans fruit; il se convainquit encore de la nullité de
 cet endroit : il le quitta et alla à la montagne de la
Tête de l'éléphant, il y vécut avec d'autres religieux
 qui suivaient une autre doctrine que la sienne. Sa
 nourriture quotidienne consistait en grains de chauvre
 et en froment; il y passa seize ans. C'est à cette
 occasion que le livre classique dit : * Sans en avoir
 * l'intention, et sans rien faire pour cela, il convertit
 * tous les religieux qui suivaient d'autres doctrines,
 * il critiqua sans cesse leur fausse loi, il leur expliqua
 * clairement toutes les règles, rendit leurs erreurs ma-
 * nifestes, et leur montra comment il fallait arriver
 * au *Phou thi* (à la voie droite de la croyance) *.

NOTES.

La traduction de ce passage est, en général,

tolérable chez M. Morrison, mais *kit lan* n'est pas, comme il le croit, un nom de lieu; ce mot désigne les jardins ou enclos dans lesquels se réunissent les religieux de l'Inde. Quant à *Fu theou lan foe*, c'est le nom d'une incarnation divine et non pas celui d'un lieu. La fin de ce paragraphe est aussi mal rendue par: « il leur montra des apparitions plus communes, et leur ordonna d'avancer en bonté ». En chinois le mot

提菩

pu thi, est la transcription du mot sanscrit बोधि *bôdhi*, l'intelligence sacrée. Aussi

le dictionnaire de *Khang-hi* explique-t-il le terme

chinois par 道正 *tching tao*, l'intelligence ou la doctrine véritable.

TEXTE.

Le livre *Pou tsy king* dit: Ce fut le 8.^e jour de la 2.^e lune, que le *Bouddhisattwa* devint *Bouddha*,

et reçut le nom honorifique de 師人天

Thian jin szu, l'instituteur, l'homme dieu. Il avait alors trente ans, c'était dans la 3.^e année du règne de *Mou wang*, et dans celle du cycle appelée 未癸 *Kouei wei* (998 avant J. C.).

NOTES.

Ici la version de M. Morrison est incomplète;

l'original n'offre aucune difficulté : « Le livre *Pou*
« *taïe* dit : le 8.^e jour de la 3.^e lune, quand les
« étoiles éclatantes parurent, *Pou sa tjo* sauveur
« de l'univers dans le temps de....., était âgé de 30
« ans. C'était la 3.^e année du roi *Mo*, et l'année *Kouei*

du cycle. Le terme chinois 薩菩 *Phou*

sa ne signifie pas le sauveur de l'univers, il
n'est qu'une transcription abrégée du mot sanscrit

बोधिसत्त्व *Bodd'hisattwa*, et désigne celui qui
a compris la vérité.

TEXT

Il tint ses conférences dans le jardin de la plaine
des cerfs, et y tourna, avec cinq de ses disciples,
la roue de la loi des quatre points fondamentaux;
il y expliqua sa philosophie et enseigna la doctrine
qui se répandit dans le monde.

NOTES

M. Morrison a tout-à-fait manqué le sens de
l'original de ce passage, qu'il traduit par : « Là,
« au milieu du jardin de *So ye*, à cinq
« personnes il communiqua les quatre vérités, la
« loi de tourner dans un cercle (la métempsy-
« chose), et il parla sur la raison et cornues rétri-
« cutions ».

野鹿 *Lon ye*, plaine de

cerfs, ne se prononcent pas *So ye*. On trouve ce

mot aussi écrit 苑鹿 *Lou yuan*, jardin des

cerfs. C'est la traduction d'un terme sanscrit que
les Chinois transcrivent par 奈羅波 *Pa*

lo *na*. Je pense que c'est un dérivé de प्राणि
Praṇi, animal.

Les 諦四 *Szu ti*, en sanscrit चतुरन्वर्थ
Tchatouramārtha, ou les quatre points fonda-
mentaux de la croyance bouddhique sont : 苦

khan, en sanscrit दुःख *d'houhk'ha*, la douleur;

集 *tsy*, en sanscrit समुत्पन्न *Samoutpanh*,

la naissance en commun; 滅 *mie*, en sanscrit

निरोध *Nirôd'ha*, l'aneantissement final, et 道

Tao, en sanscrit मार्ग *Mârğa*, le chemin ou la
doctrine.

L'expression 輪法轉 *tchouan fa*
loun, tourner la roue de la loi, signifie enseigner
et répandre la doctrine. Il n'est ici nullement
question de la métempsychose, comme M. Morrison
l'a cru. L'histoire mongole traduite par M. J. J.
Schmidt, dit aussi de *Chakia mouni* : چنگیز

جميع من يعقولا يستعمل بصفتهم بالانظر بعقدتهم
 للمفهوم آخر من رهنهم في غير ذلك
 quatrième du mois Sâga de la même année, il
 commença à mettre en mouvement la roue des
 trois doctrines (pag. 14).

Le sens de la fin du paragraphe est totalement
 défiguré dans M. Morrison.

TEXTE.

Ayant atteint l'âge de 49 ans, il instruisit ainsi
 son disciple *Mo ho kia ye* (1) : « Nous découvrons

(1) 葉迦訶摩 *Mo ho kia ye* est la trans-

cription incomplète du nom sanscrit महाकश्यप *Mahâ kâ-*
ś'ya-pa. Ce nom est expliqué, dans quelques livres bouddhistes
 chinois, par 光飲大 *Ta yen louang*, le grand bu-

veur; aussi se compose-t-il des mots sanscrits मह *Maha*, grand
 काश्य *Kâś'ya*, boisson et प *Pa*, dérivé de पा *Pâ*, aimer,
 faire volontiers quelque chose. Un autre ouvrage, qui contient
 les traductions en chinois des mots sanscrits qu'on rencontre
 dans les livres bouddhistes, explique le mot *Mo ho kia ye* par

氏龜大 c'est-à-dire, de la famille de la grande

tortue. La tortue s'appelle, en sîet, en sanscrit कच्छप *Kach-*
ch'apa. L'auteur dit que la famille de ce premier successeur
 spirituel de *Sakya mouni* a reçu ce nom parce qu'un de ses
 ancêtres savait la doctrine du tableau mystérieux, que la di-

« par la pureté mentale, par l'œil de la loi (1), l'admi-
 « rable essence de la *non-existence* (*nie pan*), car
 « c'est la plus excellente et véritable doctrine de l'ap-
 « parence de l'existence, et de celle de la non-exis-
 « tence, que je te transmets; tu dois en conserver
 « tous les préceptes; *A nan* (2) t'assistera dans la
 « conversion générale, ainsi ne discontinues pas de
 « t'en occuper. »

NOTES.

M. Morrison traduit : « La loi de la pureté est
 « le devoir d'avoir confiance dans le cœur admi-
 « rable du *nie pouon* (celui qui est assis les
 « jambes croisées, posture dans laquelle *Fo* est
 « toujours représenté), dans la doctrine de l'ap-
 « parence véritable et de la non-apparence, la
 « véritable et la plus excellente loi, je la prends
 « à présent et je te la délivre. C'est à toi de la
 « préserver. Ne dis pas qu'elle est gênante et

vine tortue avait porté sur son dos, et se conformait aux règles de la vertu qu'elle enseignait. Cette explication pourrait bien être paradoxale.

(1) 眼法 *Fo yan*, œil de la loi, est, selon les bouddhistes, la faculté que donne la doctrine des quatre vérités fondamentales d'apercevoir tous les replis de l'âme.

(2) 難阿 *A nan*, ou 陀難阿 *A nan*

tha, en sanscrit अनात् *Ananta*, est le nom du second grand disciple et successeur spirituel de *S'akya moani*.

« difficile. Tu seras capable de m'aider à promulguer mes doctrines, et de renouveler le monde; que ne fais-tu rien qui puisse interrompre ce travail ».

On voit que M. Morrison a très-mal rendu le sens des différentes phrases de ce paragraphe; ce qu'il a de plus choquant dans sa version, c'est qu'il n'a nullement saisi le sens de l'expression

槃涅

Nie pan, et qu'il la traduit par *étant assis les jambes croisées*. *Nie pan* n'est que la

transcription chinoise du mot sanscrit निर्वाण Nirvāṇa, qui signifie la béatitude éternelle dans la non existence, ou le suprême degré de félicité céleste, en tibétain ཉམ་ཐང་ལྷ་མོ་

ཉམ་ཐང་ལྷ་མོ་ *Nya ngan là dha bha*, c'est-à-dire, *état débarrassé de toutes les peines*; le

mongol *gasalang etse nuktchiksan* et le mandchou *gasatehoun tsi douleke*, ont la même signification.

Les deux caractères *nie pan*, que M. Morrison rend par *assis les jambes croisées*, ne donnent pas même ce sens pris séparément, le premier, *nie*, signifie *opaque*, et le second, *pan*, désigne un *plat en bois*.

M. Morrison n'a pas reconnu le nom propre *A nan*, et il l'a traduit par *gênant et difficile*, parce que le mot *nan* a cette signification.

TEXTE.

Il prononça alors cette sentence : « La doctrine
 » fondamentale de la doctrine est la non-doctrine,
 » la doctrine de la non-doctrine est cependant une
 » doctrine; à présent qu'il est temps de transmettre
 » la non-doctrine, la doctrine de la doctrine, où
 » est cette doctrine (1)? »

NOTES.

Cette sentence de *Bouddha* est vraiment énig-
 matique, mais M. Morrison la rend encore plus
 obscure par la traduction suivante :

(1) Voici le texte chinois de cette phrase mystérieuse :

法	令	無	法
法	付	法	本
何	無	法	法
會	法	亦	無
法	時	法	法

« Doctrine, la fondation de la doctrine; non-
« doctrine;

« Non doctrine, doctrine, aussi doctrine;

« A présent est transmis dans le temps de la
« non-doctrine;

« Doctrine, doctrine, où est doctrine ».

Il ajoute que son maître de la langue chinoise lui a expliqué ce passage, en disant qu'il n'y avait vraisemblablement pas une loi ou règle fixe de conduite, mais que certainement il devait exister une telle loi.

TEXTE.

Le Vénérable du siècle ayant transmis cette sentence, il continua d'instruire *Mo ho kia ye* :

« Prends, disait-il, l'habit ecclésiastique de *kin li*,
« orné de broderies d'or, je te le remets pour que
« tu le conserves jusqu'à ce que l'accompli (1) se
« montre comme *Bouddha* plein de compassion pour
« le monde (2); ne permets pas qu'il se gâte ou

(1) 處補 *Pou tchu*. Voyez plus haut, pag. 125.

(2) S'alya mooué parle ici du *Bouddha* qui doit venir, et qu'il désigne sous le nom de 佛世慈 *Szu chi*

foe. C'est le 佛勤彌 *Mi le foe*, car le mot *Mi le*

se traduit en chinois par 氏慈 *szu chi*, de la race
compassante.

« qu'il se détruisît ». *Mo ho kia ye*, ayant entendu ces paroles, se prosterna aux pieds (de son maître) la face contre terre, en disant : « Très-Excellent ! Très-Excellent ! je dois obéir à tes ordres bienveillans » et me soumettre au *Bouddha*. Alors le *Vénérable du siècle* se rendit à la ville de *Kiu chi na* (1), où il instruisit tout le monde dans une grande assemblée; il y dit : « tout m'attriste et je désire entrer » dans le *Nirvâna* (*Nie pan*) ». Il se rendit alors à la rivière *Hi lian* (2), s'y assit entre deux arbres *So lo* (3), se posa sur le côté droit, étendit ses pieds et expira au même moment. Il se leva ensuite dans son cercueil, pour enseigner des doctrines qu'il n'avait pas encore transmises.

(1) Les bouddhistes chinois disent que 那尸拘城角 *Kiu chi na* est un mot *fan* ou *sanscrit*, et qu'il signifie en chinois 城角 la ville à cornes ou à pointes, parce que cette ville avait trois cimes. *Kiu chi* est la transcription inexacte de 丘 *Kou'ha*, pointe ou cime d'une montagne, le *chi* *sanscrit* est aillant, et ressemble au *ch*.

(2) Dans les trois éditions de l'original, 連熙 *Hi lian*, dans d'autres livres bouddhiques je trouve cette rivière appelée

連泥 *Ni lian*.

(3) 羅娑 *So lo*, disent les commentateurs chinois, est un mot *fan* ou *sanscrit* et signifie *dur*, *ferme*.

M. Morrison ne donne pas le nom de l'habit de *Bouddha*. Il fait dire à ce dieu, quand il est arrivé à *Kiu chi na* : « Je suis très-attristé à cause du peuple de ce siècle, et je desirer d'entrer et d'être assis dans la posture de la méditation ». Il n'y a pas un mot de tout cela dans le texte. *Bouddha* dit seulement : « tout m'attriste, et je desire entrer dans le *Nirvāna* (ou dans la béatitude du néant) ». M. Morrison nomme *So so*, les arbres appelés *So lo* dans l'original.

TEXTE.

Alors on vit ses deux pieds se changer en *Khi-pho*; car tout est périssable, comme la maxime le dit : « Toutes les actions sont inconvenantes; la naissance et la destruction ont leur règle; ce qui est né, détruit et se détruit soi-même; s'aneantir tranquillement est la (véritable) joie (1).

(1) Voici les mots de l'original :

樂	寂	滅	滅	當	諸
	滅	滅	法	是	行
	爲	已	生	生	無

M. Morrison a préféré ne pas traduire le commencement de ce paragraphe, sans doute parce qu'il ne savait pas ce que c'était que le mot de

婆耆

Khi pho; s'il avait voulu consulter le grand dictionnaire de *Khang hi* (1), qu'il prétend avoir traduit, il y aurait trouvé l'explication de ce terme sanscrit transcrit à la chinoise;

il désigne 神天壽長 *Tehhang cheou thian chin*, ou le génie celeste de la longévité.

TEXTE.

Alors ses disciples réunis construisirent avec des branches odoriférantes le bûcher de *King tehha pi*, et l'allumèrent; le cercueil d'or resta comme il avait été auparavant. Tout le monde se plaça devant le *Bouddha* et prononça la maxime suivante à sa louange : « Tout est ordinairement consumé par la violence du feu, mais quel feu faudrait-il pour brûler ceci; nous prions le *Vénérable* de nous envoyer le feu du *samádhi*, et d'en entourer ce corps couleur d'or ».

NOTES.

M. Morrison ne dit rien du bûcher *King tehha pi*, et il traduit la dernière maxime de la manière la plus inconcevable par :

(1) *Khang hi tsu tsun*, tcheou, lia, fol. 45 verso.

« Dans tous les gens ordinaires est du feu
 » dépravé :

« Comment peuvent-ils brûler de cette ma-
 » nière excellente ;

« Nous prions le Foë honoré de manifester ses
 » trois feux resplendissans ;

« Et d'entourer son corps couleur d'or ».

Le troisième verset de cette maxime est en
 chinois 火味三尊請 *Tsing*

tsoung san mei hô. L'expression 味三

san mei n'est ici que la transcription chinoise

du mot sanscrit समाधि *samadhi*, qui désigne

la plus profonde méditation religieuse. Il ne fallait

done pas traduire à la lettre les deux caractères

san mei, qui ne signifient pas cependant les trois

resplendissans ; 味 *mei*, au contraire, dé-

signe ce qui est obscur. L'auteur du dictionnaire

chinois anglais, que M. Morrison prétend avoir

fait, explique ce mot par : *A deprivation of the
 light of the sun ; obscure, as about the time
 of sun-rise or sun-set (Voyez Part. II, vol. I,
 pag. 583).*

TEXTE.

En même temps le cercueil d'or s'éleva du trône
 (sur lequel il était placé), sept arbres *So lo* allaient
 et revenaient dans l'espace vide du ciel, et le sa-

môdhi se transformant en feu, vint le changer en cendres; on y recueillit huit *ho* et quatre *teou* (1) de *s'arira* (2). Ceci arriva dans l'année 辰 壬 *Jin chin*, la 52.^e du règne de *Mou wang*, le 15.^e jour de la 2.^e lune.

Mille dix sept ans après l'anéantissement du *Véné-
rable du siècle*, sa doctrine arriva en Chine. A cette époque l'empereur *Ming ti* des *Han* postérieurs vit en songe un homme d'or, de haute stature, avec le cou gros, et qui jetait un éclat semblable à celui du soleil et de la lune. L'empereur questionna les grands de sa cour sur ce rêve, ils lui dirent : « Il y a dans les contrées occidentales un saint qui porte le nom de *Foé* (ou *Bouddha*), ne serait-ce pas celui que Votre Majesté a vu en songe ? » On envoya alors des ambassadeurs dans le *Thian tchu* (l'Inde), qui s'informèrent de ce qui concernait sa doctrine et recurent ses livres, ils ramenèrent aussi avec eux un *cha men* (prêtre Bouddhiste). Ce *cha men* disait que *Bouddha* avait été haut de seize pieds chinois, et de couleur d'or; qu'à son cou était suspendu une splendeur comme celle du soleil et de la lune, que pour ses métamorphoses il n'y avait rien de trop vaste ni de trop éloigné où elles ne pussent pénétrer; c'est ainsi qu'il pouvait approfondir tout ce qui existe; (il

(1) Un *teou* est un boisseau chinois, dix boisseaux font un *ho*.

(2) *S'arira* en sanscrit, et *che lieou* chinois, sont les reliques des incarnations divines. Voy. le *Nouv. Journ. asiat.* t. IV, p. 220.

ajouta) que sa commiseration était si grande qu'elle embrassait tous les êtres vivans.

NOTES.

M. Morrison appelle encore *So so* les arbres *So lo*, et il traduit le commencement de ce paragraphe par: « Son cerveau couleur d'un mont haut dans l'air, par les arbres *So so*, et il fut porté en arrière et en avant, et changé après en trois feux resplendissans ». On voit qu'il n'a encore manqué le sens de ces phrases; il y a répété la faute relative au mot *san mei* ou *sa-máddhi*; il fait aussi du royaume de *T'han tchu* celui de *T'hanlo*, quoique le caractère  *tchu* n'ait jamais été prononcé *lo*. On peut le trouver sous sa véritable prononciation, dans le dictionnaire tonique que le docteur donne comme son ouvrage, (Part. II, vol. I, pag. 102).

Je finis ici mes remarques sur les travaux de M. Morrison, et je demande à M. Davis, s'il peut encore en conscience persister à soutenir que ce digne missionnaire ait une connaissance tant soit peu approfondie de la langue chinoise, et s'il peut penser qu'il soit réellement l'auteur du dictionnaire qui a paru sous son nom. Si M. Davis est de bonne foi, il avouera que tout ce qui est exempt de fautes, bon et utile dans cet ouvrage, appartient soit aux Chinois et autres per-

sonnes que M. Morrison avait à sa disposition, soit aux lexiques des anciens missionnaires catholiques; mais que les innombrables erreurs dont ce dictionnaire fourmille, doivent être mises sur le compte de l'incapacité de l'éditeur. En effet, celui-ci n'a pas su élaborer convenablement les matériaux qu'on lui a fournis; il les a publiés de la manière la plus fautive, sans avoir rien fait pour justifier la confiance que la Compagnie des Indes et le monde savant ont eue en lui. M. Morrison est, comme Deguignes fils, un exemple frappant, une preuve démonstrative, que l'on peut avoir fait un long séjour à Canton et à Macao, sans être pour cela en état de rédiger un bon ouvrage sur la langue chinoise, témoin son dictionnaire, mais principalement sa grammaire, qui est tout ce que l'on peut concevoir de plus inexact sur cet idiome.

KLAPROTH.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Rapport sur l'édition de la Moallaca de Tarafa, par M. JEAN VULLERS (1).

Le terme *Moallaca* signifie en arabe *suspendu*. Les Arabes appellent ainsi certains de leurs anciens poèmes qui, ayant obtenu le suffrage universel, furent suivant l'opinion commune, suspendus à la porte de la Caaba, et présentés au respect des siècles. Ces

(1) *Tarifa Moallaca cum Zanzenii scholiis*. Bonn, 1829, in-4.^o

poèmes sont tous antérieurs à l'établissement de la religion musulmane, et nous offrent le tableau des mœurs des Arabes, lorsqu'ils étaient encore plongés dans les erreurs de l'idolâtrie.

Les uns comptent sept Moallacas, les autres neuf; quoi qu'il en soit, celle de Tarafa a toujours été regardée comme une des plus remarquables, par la hardiesse des pensées et le choix des expressions.

Tarafa vivait vers le milieu du VI^e siècle de notre ère, et appartenait à une des branches les plus distinguées de sa tribu. Suivant l'usage des nomades, il fut d'abord mis à la tête d'un troupeau de chameaux, mais déjà le feu de la poésie et les passions les plus impétueuses s'étaient emparés de lui. Au lieu de s'occuper de ses chameaux, il s'amusaît à chanter des vers; ou bien, se réunissant avec quelques jeunes gens de son âge, il allait boire du vin et se livrer à la débauche; ou bien enfin, s'animant au récit des exploits de quelques-uns de ses compatriotes, il prenait part aux guerres qui s'élevaient parmi les tribus; il cherchait même à surprendre les troupeaux de ses voisins dans les pâturages, et se retirait chargé de butin. Bientôt les chameaux qui lui étaient confiés s'égarèrent dans le désert ou furent la proie des voleurs, et le poète eut à essuyer les plus vifs reproches; alors il s'adressa à un de ses oncles qui refusa de le secourir. Ce fut à cette occasion qu'il composa le poème qui fait l'objet de ce rapport.

Le poète commence par célébrer les charmes de sa bien-aimée. Il fait une brillante description du chameau avec lequel il avait coutume de franchir les sables du

désert, au milieu des plus vives chaleurs, et tandis qu'il était en butte aux poursuites de ses ennemis. Il parle ensuite du genre de vie qu'il avait adopté, et se vante d'avoir dissipé tous ses biens dans les tavernes et avec les femmes de mauvaise vie. En vain ses parens et ses amis cherchaient à lui inspirer le goût d'une vie régulière, il répond que cette vie est passagère, et qu'on est fort heureux de pouvoir en dérober une partie, pour la consacrer aux plaisirs. Il se plaint vivement de celui de ses oncles qui avait refusé de le secourir, et il prétend que lui-même, quand quelqu'un a eue recours à lui, a tout abandonné pour lui porter aide.

La conduite de Tarafa n'était pas faite pour lui gagner la faveur de ses parens et de ses voisins. Un de ses oncles, flatté de ses succès dans la poésie, lui fit présent de cent chameaux pour remplacer ceux qu'il avait perdus; mais ses débauches allant toujours croissant, il fut obligé de se retirer ailleurs. Il avoue lui-même qu'à la fin, on le fuyait *comme un chameau attaqué de la gale*. Il chercha alors un refuge à la cour du roi de Hira, vers l'embouchure du Tigre et de l'Euphrate. Les rois de Hira étaient depuis long-temps en possession de réunir auprès d'eux les hommes les plus distingués dans les arts et les lettres. Tarafa jouit auprès du prince de quelque faveur; mais bientôt, reprenant son humeur inquiète, il fit contre le roi quelques vers satyriques, et le roi, pour se venger, l'envoya à un de ses lieutenans qui le fit mourir. Il était alors âgé de dix-neuf ans, quelques auteurs disent de vingt-six.

Il existait déjà une édition de la *Moallaca de Tarafa*, accompagnée d'une traduction latine, par Reiske (1). Cette édition était même enrichie du commentaire d'un grammairien arabe appelé Ibn-Nahas, et de notes latines. En effet, les *Moallacas*, par l'ancienneté de leur origine et le style dans lequel elles sont écrites, présentent de très-grandes difficultés, et les Orientaux eux-mêmes, sans le secours d'un commentateur, auraient souvent beaucoup de peine à les entendre. Mais à l'époque où vivait Reiske, la littérature orientale n'avait pas fait les progrès qu'elle a faits de nos jours. Reiske, quoique d'ailleurs fort instruit, ne connaissait pas la métrique des Arabes, et il s'est plus d'une fois trompé dans la coupe et la transcription des vers; il n'était pas bien familiarisé avec les termes de grammaire, genre de mots qui reviennent souvent dans un commentaire. Enfin, il n'avait pas eu à sa disposition tous les manuscrits qui lui auraient été nécessaires.

M. Vullers, déjà connu par une édition de la *Moallaca de Hareth* (2), a cru devoir reproduire la *Moallaca de Tarafa*, en conservant toute la portion du travail de Reiske, qui lui paraissait digne d'estime, et en s'aidant de tous les moyens que la critique actuelle mettait en son pouvoir. Reiske avait surtout fait usage des gloses d'Ibn-Nahas. M. Vullers s'est principalement servi des gloses de Zouzeni, qu'il a transcrites en entier. On trouve en tête du volume une introduction faisant

(1) Leyde, 1742, 1 vol. in-4.^o

(2) Bonn, 1827, 1. vol. in-4.^o

connaître le but que s'est proposé l'éditeur, la personne et la vie de Tarafa, et les sources où l'éditeur a puisé; viennent ensuite le texte de la Moallaca avec les gloses de Zouzeni, la traduction latine et des notes fort étendues et remplies d'érudition.

Le travail de M. Vullers nous paraît de beaucoup préférable à celui de Reiske: il y reste encore cependant quelques taches, à la vérité en petit nombre. Par exemple, l'auteur, dans son introduction, p. 21, parlant de la mosquée d'Ahmed Ibn-Thouloun, bâtie aux environs du Caire, prend cette mosquée pour une ville. Dans la traduction du poème lui-même, partie principale de l'ouvrage, M. Vullers ne se sert pas toujours du mot propre, ce qui peut embarrasser les lecteurs hors d'état de recourir à la glose arabe.

REINAUD.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 4 janvier 1830.

LES personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société:

MM. FORBES FALCONER;

le docteur FLÜGEL;

JOHANSEN, docteur en philosophie;

DE MONMEYAN, secrétaire de l'Académie d'Aix;

STIKEL (Gustave);

le colonel Jacques TOLSTOI.

M. Humbert écrit de Genève pour remercier de sa nomination comme membre étranger de la Société.

M. Rifaud adresse au conseil un exemplaire de son tableau de l'Égypte et de la Nubie; cet ouvrage est renvoyé à l'examen de M. Aguib.

MM. Parbury et C.^{ie} envoient, au nom du comité d'instruction publique de Calcutta, onze volumes en sanscrit et en persan récemment publiés. Les remerciemens du conseil seront adressés au comité d'instruction de Calcutta, et MM. Rainaud et Eugène Burnouf sont chargés de faire un rapport verbal, l'un sur les ouvrages persans, l'autre sur les ouvrages sanscrits.

M. le docteur de Rienzi écrit de Singapour, pour demander que la Société fasse connaître par la voie de son Journal une inscription chinoise qu'il a fait composer en l'honneur du Camoëns. La lettre de M. Rienzi, avec les détails qu'il donne sur ses collections de manuscrits orientaux, est renvoyée à la commission du Journal.

M. de Hammer adresse au conseil un exemplaire de son ouvrage sur le siège de Vienne par les Turcs en 1529. M. Klaproth est chargé de faire un rapport verbal sur cet ouvrage.

M. J. Mohl demande que le conseil admette M. Grant Duff au nombre des membres étrangers de la Société. MM. Eugène Burnouf et Mohl feront un rapport sur cette proposition.

M. Merlin présente au conseil le manuscrit de l'histoire des Daïri du Japon, par M. Titsing, qu'il se propose de publier, et demande que la Société encourage cet ouvrage par une souscription. La demande de M. Merlin est renvoyée à l'examen d'une commission formée de MM. Saint-Martin, Eyriès et Klaproth.

Il est rendu compte ainsi qu'il suit du progrès des ouvrages publiés ou encouragés par la Société.

La fin du drame de *Secountala* est sous presse.

Les notes et les tables du *Mencias* sont terminées.

Deux nouvelles feuilles du *Dictionnaire mandchou* sont composées.

Le texte de la *Chronique géorgienne* est près d'être terminé. La traduction a été remise à l'Imprimerie royale.

On renouvelle les commissaires chargés de surveiller l'achèvement des ouvrages publiés ou encouragés par la Société; la liste en est arrêtée ainsi qu'il suit :

MM.

<i>Sacountala</i> ,	Reinaud.
<i>Chronique géorgienne</i> ,	Saint-Martin.
<i>Aboulféda</i> ,	Reinaud.
<i>Vendidad sadé</i> ,	Burnouf.
<i>Lois de Manou</i> ,	Burnouf pere.
<i>Yu-kiao-li</i> ,	Klaproth.

M. Klaproth fait son rapport sur la demande de MM. Kurtz et Levasseur, et propose de souscrire à cinquante exemplaires de leur tableau des élémens vocaux de la langue chinoise.

M. Reinaud fait son rapport sur l'histoire des Croisades de M. Michaud. Ce rapport est renvoyé à la commission du Journal (1).

Lettre au rédacteur.

MONSIEUR,

Vous avez bien voulu insérer dans le cahier de décembre du *Nouveau Journal asiatique*, mes observations sur la fautive traduction qu'on avait donnée du nom de la mosquée du Caire, appelée en arabe الجامع الأزهر. Je remarquais qu'on avait eu tort d'interpréter ce nom par la *mosquée des fleurs*, ce qui supposerait que le nom arabe serait

(1) Voyez ci-devant, n.º de Janvier, pag. 60.

جامع الأزهار. Je suis, bien malgré moi, obligé de réclamer de votre obligeance encore une petite place dans le plus prochain cahier du Journal, pour corriger une erreur typographique qui me met en contradiction avec moi-même. Je ne sais par quelle fatalité on a tout justement commis une faute dans le mot même sur lequel roulait mon observation, et imprimé الأزهار, ce qui signifie effectivement *des fleurs*, ou j'avais écrit الأبرهم, adjectif qui veut dire *brillant*. Puisque j'ai dû revenir là-dessus, j'ajouterai que les savans attachés à cette mosquée en ont souvent pris le surnom d'Azhari ازهری, et qu'on n'a jamais eu l'idée d'écrire ازهارى.

Agréé, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le baron SILVESTRE DE SACY.

13 mars 1830.

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages nouveaux.

NGYA. Les livres dont le lieu d'impression n'est pas indiqué, ont été imprimés à Londres, à Calcutta, ou à Leipzig.

ANGLETERRE.

21. *Identity of the druidical and hebrew religions*, in-12.
22. *The present condition and prospects of the greek and oriental church*; by the rev. Geo. WASHINGTON, in-8.^o
23. *The revelation and incarnation of Mithra, or a Sketch of the sacred history of the central world*; by a LAGMAN, in-8.^o
24. *New model of christian missions, to Popish, Mahometan and Pagan nations explained in four letters to a friend*, in-8.^o

25. *Two essays on the geography of ancient Asia*, intended partly to illustrate the campaigns of Alexander and the Anabasis of Xenophon; by the Rev. J. WILLIAMS, in-8.^o

26. *Recollections of Travels in the East*; by John CARNE, in-8.^o

27. *Stories of Travels in Turkey*; with an account of the manners and customs of the inhabitants of Constantinople, in-12.

28. *Travels to and from Constantinople in the years 1827 and 1828*; by capt. C. C. FRANCKLAND, in-8.^o 2 vol.

29. *Constantinople in 1828*, being an account of a residence in the Turkish capital, and also an account of the naval and military power and of the resources of the Ottoman Empire, in-5.^o avec des planches.

L'auteur de cet ouvrage est M. Mac-Farlane, qui a depuis publié un supplément à son travail, sous le même format. Ce livre a été traduit en français par MM. Nottémeat. Voy. le numéro de janvier dernier, pag. 78, n.^o 4.

30. *History of the Ottoman Empire from its establishment to the year 1828*; by Edw. UPHAM, in-8.^o 2 vol.

31. *Travels in Chaldaea including a Journey from Bussorah to Bagdad, Hillah and Babylon*, performed on foot in the year 1827; by capt. MIGNAN of the Hon. E. I. B. service, avec des gravures, in-8.^o

32. *Travels of Macarius*, patriarch of Antioch, written by his attendant archdeacon Paul of Aleppo, in arabic, translated by F. C. BELFORD. Part. I. Anatolia, Romelia and Moldavia, in-4.^o

Publié par le Comité de traduction, ainsi que les deux articles suivans.

33. *History of the Afghans*, translated from the persian of Neemat Ullah by d.^r Bernhard DORN. Part. I. in-4.^o

34. *Memoirs of the emperor Jahangueir* written by himself and translated from a persian manuscript by Major David PRICE, in-4.^e

35. *A dictionary persian, arabic and english* with a dissertation on the language, literature and manners of eastern nations; by Richardson, revised and improved by Ch. WILKINS. A new edition considerably enlarged by Francis JOHNSON, in-4.^e

C'est à tort que ce dictionnaire porte le nom de Richardson; la première édition, publiée en 1776 et 1780 en deux vol. in-fol. est une copie verbale de Meninski. Le même auteur a publié en 1776 une grammaire arabe qui n'est qu'un extrait assez mal fait de celle d'Erpénius.

36. *Yakkun Nattannawa and Kolan Nattannawa*, cingalese poems; translated by John CALLAWAY, late missionary in Ceylon, and Member of the oriental translation fund. Illustrated with plates from cingalèse designs, in-8.^e

37. *The history of the rise of the mahomedan power in India* till the year A. D. 1612; translated from the original persian of Mahomed Kasim Ferishta by John BAIGES, lieut. col., in-8.^e, 4 vol.

Voyez le rapport de M. J. Mohl, inséré dans le numéro d'octobre 1829, tom. IV, pag. 324 et suiv.

38. *Annals and Antiquities of Rajasthan* or the central and western Rajpoot states of India; by lieut. col. James TOPE, late political agent to the western Rajpoot states, Tom. I. in-4.^e avec une carte et des planches.

M. Eug. Burnouf a donné un article détaillé sur cet intéressant ouvrage, dans le cahier de novembre 1829. Tom. IV, pag. 374 et suiv.

39. *Personal narrative of a mission to the south of India* from 1820 to 1828, by Elijah HOOLE. Illustrated with lithogr. plates. Part. I. (1820-1824) in-8.^e

40. *Narrative of the Siege and Capture of Bhurtpore* in the province of Agra, by the forces under lord Combermere; by J. N. CARINGTON, Esq. in-4.

41. *East India Slavery*; by G. SAINTSBURY, second edition, in-8.

42. *On the practicability of an invasion of India* and on the commercial and financial prospects and resources of the empire; by lieut. col. EVANS, in-8.

43. *Examination of the principles and policy of the government of British India*; by a gentleman in the service of the Hon. East India Comp. in-8.

44. *The territorial government and commerce of the East India Comp.* in-8.

45. *The East India Register and Directory for 1830*, compiled from Official returns; by G. H. BROWN and T. CLARK, in-12.

46. *Remarks on several recent publications regarding the Civil government and Foreign policy of British India*; by T. C. ROBERTSON, in-8.

47. *A Sketch of the history of the Indian press during the last ten years with a disclosure of the true causes of its present degradation*; by SANDFORD AENOT, in-8.

48. *Remarks on the East-India Company's Charter as connected with the interests of this Country and the general welfare of India*, by WILL PLAYFAIR. In-8.

49. *East-India and China trade*, a Review of the arguments and allegations which have been offered to Parliament against the renewal of the East-India Comp. Charter. In-8.

50. *Plantæ asiaticæ rariores*, or Descriptions and Figures of a select number of unpublished East-India plants by N. WALLICH. N.º 1, in-fol.

51. *Han koong tseu, or the sorrows of Han*, a Chinese tragedy, translated from the original with notes by J. F. DAVIS. In-4.

52. *The fortunate union*, a romance, translated from

the chinese original with notes and illustrations, to which is added a chinese tragedy by J. F. DAVIS. *In-8.* 2 vol.

53. *Facts relating to Chinese commerce*, in a letter from a british resident in China to his friend in England. *In-8.*

54. *A compendious Grammar of the Egyptian language* as contained in the coptic and sahidic dialects; with observations on the bashmuric: together with alphabets and numerals in the hieroglyphic and enchorial characters, by the Rev. H. TAYLOR, with an *Appendix*, consisting of the Rudiments of a *Dictionary of the ancient Egyptian language* in the enchorial character, by Th. YONGE, un vol. *in-8.*

INDEX.

55. *Asiatic researches, or Transactions of the Society* instituted in Bengal, for enquiring into the history and antiquities, the arts and sciences and literature of Asia. Tome XVI. *In-4.* (Sirampour.)

56. *A companion to Johnsons dictionary in english and bengalee*, to which is prefixed an introduction to the bengalee language. *In-8.*

57. *Fatawi Hammadiyah, a treatise on mohammedan law* in the persian language. *In-8.* 3 vol.

58. *Dictionary of the Bhotanta or Boutan language*, printed from a ms. copy made by the late Rev. SCHROETER, edited by J. MARRHAM; to which is prefixed a grammar of the Bhotanta language by Schroeter, edited by W. CAREY. *In-4.*

Voyez les remarques de M. Klapproth sur ce dictionnaire, dans ce *Journal*, t. I, p. 401 et suiv.

59. *The Bohoudursen or various spectacles* being a collection proverbs and morals in the english latin bengalee sanscrit persian and arabic languages; compiled by NEELKUTMA HOLIDAR. *In-8.*

60. *The military album and magazine; journal trimestriel de même que The Literary repository et The Oriental sporting Magazine; publié à Bombay.*
61. *Early Lessons for Indian Children, by a Lady.*
62. *The amateur's repository of Indian Sketches. Part. I containing ten lithographic views. In-fol. oblong.*
63. *A History of the Bandaélax; by CAPT. POGSON, of the Bengal Army. In-4.^e*
64. *The siege of Bhurtপুর, a descriptive heroic poem in five canto's; by a subaltern of the Field Army. In-12.*
65. *The Faqueer Inaugteera, a metrical tale and other poems, by DEROZIO. In-8.^e*
66. *Dictionary of the Maratha language, in two parts, viz. maratha and english, and english and maratha, by lieutenant-colonel VAN KENNEDY. In-fol. (Madras.)*
67. *Pancha tantra katha, Stories in the Tamul language. In-fol. (Madras.)*
68. *Katha Mangari, stories in the tamul language. In-4.^e (Madras.)*
69. *Sovita Chandrika, a treatise on the municipal law of the Hindus, in the tamul language. In-fol. (Madras.)*
70. *Bengali Renderings of Scripture terms, by the Rev. W. MORTON, missionary. In-8.^e*
71. *On the art of preserving health in India, by T. Eug. BAKER, member of the royal college of Surgeons. In-8.^e*
72. *Transactions of the agricultural and horticultural Society of India. Tom. I. In-8.^e*
73. *A collection of facts and documents relative to the allowance of Batta &c. condensed for present use, with short arguments. In-8.^e*

ALLEMAGNE.

74. *Théoretisch-praktische türkische Sprachlehre, ou grammaire turque théorique et pratique, à l'usage des*

Allemands, avec un choix de dialogues, des exercices de lecture et un vocabulaire allemand-turc et turc-allemand, par HIKMOULOU, de Koutahie dans l'Asie mineure (Vienne). *In-4.*

75. *Geschichte des Osmanischen Reiches, grossentheils aus bisher unbenützten Handschriften und Archiven*, &c. Histoire de l'empire ottoman, par M. de HAMMER, T. V, 1623-1656. (Pest.). *In-8.* avec une carte.

76. *Erinnerungen aus Ägypten und Klein-Asien*, ou Souvenirs de l'Égypte et de l'Asie mineure, en 1826 et 1827, par le chevalier de PROKESCH. Tom. I et II. (Vienne). *In-12.*

77. 378 *Liber Jobi ad optima exemplaria accuratissimè expressus*, curante Will. GRESIIO. (Halle). *In-8.*

78. *Salomonis regia et sapientia quæ perhibentur scripta; latinè veriti et annot. perpetuâ illustr. E. Fr. C. ROSENMÜLLER*. Tom. I, *Proverbia continens. In-8.*

Forme le tom. I de la neuvième partie des *Scholia in veteris Testamentum*.

79. *Propheta minores*, perpetuâ annotatione illustrat. a Canon. Prof. P. F. ACKERMANN. (Vienne). *In-8.*

80. *Die kleineren Propheten*, les petits Prophètes, traduits et expliqués par J. Franç. SCHROEDER. Tom. I. *In-8.*

Contient Osée, Joel et Amos.

81. *Coranus arabicè*, sect. I, cap. 1-vi. Anno fugæ MCCXLV. 14 feuilles d'impression, lithographiées. *in-fol.*

L'année 1245 de l'hégire commence le 1 juillet 1829. On a abandonné cette publication.

82. *Reise nach und in Khorasan*. Voyage dans le Khorasan par FRASER, trad. de l'anglais. Tom. II.

Forme le 52.^e volume de la *Nouvelle Bibliothèque des Voyages* publiée à Weimar. Il a déjà été parlé de cette traduction dans le numéro de février 1829, tom. III, pag. 175, n.^o 72.

83. *Land und Seereisen, &c. Voyages par terre et par mer dans l'Inde hollandaise et dans quelques colonies anglaises, depuis 1826 jusqu'en 1827, par J. OLIVIER, ex-secrétaire à Palembang, trad. du hollandais. In-8.*

Forme le 53.^e volume de la même collection.

84. *Grammatica critica linguæ sanscritæ. Fasc. I, in quo continentur ephoniae leges unâ cum declinationis et conjugationis doctrinâ, auctore Fr. BOPP. (Berlin). In-4.*

Cette grammaire contient tout ce qui se trouve dans l'ouvrage allemand du même auteur, et en outre de nouvelles recherches plus approfondies sur la théorie de la langue sanscrite. Ce qui en a paru contient les deux tiers de la grammaire proprement dite.

85. *Brahma-Vaivarta-Purani specimen. Textum à codice manus. bibliothecæ regie Berolinensis edidit, interpretationem latinam adjecit et commentationem mythologicam et criticam præmisit A. FR. STENZLER. (Berlin). In-4.*

86. *Hitopades, id est institutio salutaris. Textum codd. mas. collatis recensuerunt, interpretationem latinam et annot. crit. adjecerunt A. G. A. SCHLEGEL et Chr. LASSEN. Pars I, textum sanscritum continens. (Bonn). In-4.*

87. *Jus matrimonii veterum Indorum cum eodem Hebræorum jure subindè comparatum, auct. J. H. KALTHOFF. (Bonn). In-8.*

88. *Geschichte des Ommayaden in Spanien, &c. Histoire des Ommiades en Espagne, par J. ASCHBACH. Francfort, 2 vol. in-8.*

89. *Description des monumens de Rhodes, par le colonel ROTTIERS (Francfort). Liv. I et II. In-4.*

90. *Die Philosophie im Fortgang der Weltgeschichte. La philosophie suivant les progrès de l'esprit humain, par C. J. H. WINDISCHMANN. I.^{re} partie, contenant les*

bases de la philosophie en Orient, seconde subdivision; philosophie indienne. (Bonn). *In-8.*

91. *Reise durch das Altai-Gebirge*. Voyage dans l'Altai et la Steppe des Kirghis, en 1826. (Berlin). Tom. I, *in-8.* avec des gravures et des cartes.

92. *Flora altaica*, edente Fr. A. LINDBOER, adjutoribus ANT. MEYER et AL. A. BUNGE. Tom. I. (Berlin). *In-8.*

93. *Georgius Syncellus et Nicephorus Constantinopolensis archiepiscopus*, ex recens. GUILL. DINDORFII. (Bonn). 2 vol. *In-8.*

Fait partie de la nouvelle édition de la *Byzantine*, qui paraît à Bonn sous la direction de M. Niebuhr.

PAYS-BAS.

94. *Flora Javae nequon insularum adjacentium*, ed. C. L. BLUME et J. B. FISCHER. (Bruxelles). *In-fol.*

Livraisons VII-XVI. Voyez ce qui en a été dit numéro de juillet 1839, tom. IV, pag. 80, n.° 161.

DANEMARCK.

95. *Observationes de harmoniâ linguarum orientalium, hebraicâ, chaldaicâ, syriacâ et arabicâ* (part. I), edit. 2^o; cui addita sunt Evangelii Marci cap. v priora arab. et syr. (part. II), cui addita sunt evangelii Marci cap. ix poster. arab. et syr., et Ephraemi Syri scholia in Oracula Jesaie, syr. et lat.; auctore C. T. HORNEMANN. (Hanniæ.) *In-4.*

96. *De inscriptione Melitensi phœnicio-græcâ commentatio*; auct. LINDBERG. (Hanniæ.) *In-8.* avec 7 pl. gravées.

97. *Carmen Maksura dictum Abi-Bœri Muhammedis Ibn Hoesini Doreïdi cum scholiis integris nunc primum editis Abi Abdallah Ibn Heschami, collatis codd. Paris. Havniens. nequon recens. Ibn Chalwica. Ex apographo*

Bonnensi edidit, interpretatione latinâ, prolégomenis et notis instruxit L. N. BOISES. Pars I. (Copenhague). In-4.º

SUÈDE.

98. *De lingud Neo-arabica disquinitio*, auctore H. G. LINDGREN (Upsal). In-4.º

RUSSIE.

99. *Fragmenta Arabica, e codicibus Mss. parisini nunc primùm publicis sumptibus edid.* Dr. HENZLIUS. (Petersbourg.) In-8.º

On peut voir un article sur les pièces contenues dans cet ouvrage, dont l'auteur est mort le 1.º février 1829. Cet article a été inséré dans le cahier de juin 1829, tom. III, pag. 468.

100. *Geschichte der Ost-Mongolen.* Histoire des Mongols orientaux et de leur dynastie, par *Saanang ssetsen Khungtaidji*, traduite du mongol, publiée avec le texte, des notes et des éclaircissemens par Is. I. SCHMIDT. (Petersbourg). In-4.º

ITALIE.

101. *Grammatica russo-armena* (Venise). 1 vol. in-8.º
Imprim. de S. Lazare.

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE.

*Histoire des révolutions de l'Arménie, sous le
règne d'Arsace II, pendant le IV.^e siècle, par
M. SAINT-MARTIN.*

(Suite.)

5. XXIV. *Conduite d'Arsace avec les Romains* (1).

Le mariage contracté par le roi d'Arménie, avec la princesse Olympias, avait mis un terme aux longues indécisions de ce prince. Cet honneur insigne lui inspira une si vive reconnaissance, qu'il se décida enfin à rompre pour toujours avec le roi de Perse. C'était la première fois que l'orgueil romain consentait à s'allier au sang des Barbares : l'empire en murmurait, mais Arsace ne cessait en toute occasion de témoigner son dévouement pour Rome et pour Constance. Son zèle ne se démentit pas tant que l'empereur vécut ; aussi quand ce monarque se rendit dans l'Orient pour

(1) Ann. Marc. l. xx, c. 11, et l. xxiii, c. 2. — Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. iv, c. 15. — Moz. *Chor. Hist. Arm.* l. iii, c. 24. — Mesrob, *Hist. de Ners.* c. 2 et 3.

y combattre les Perses, Arsace s'empressa-t-il d'aller à sa rencontre, comme un sujet fidèle; et il revint dans ses états, comblé de présens, et plus que jamais décidé à ne plus séparer sa cause de celle des Romains (1). La mort prématurée de son bienfaiteur le mit dans une position difficile, et l'avènement de Julien renouvela toutes ses perplexités. Ses sentimens pour la mémoire de Constance, l'influence d'Olympias, l'attachement qu'il avait conservé pour la religion chrétienne, malgré tous les crimes dont il s'était souillé, devaient l'éloigner de Julien, ennemi lui-même de tous ceux que son prédécesseur avait protégés. D'un autre côté, les intrigues de sa première épouse Pharandsem, qui cherchait à reprendre le rang qu'elle avait perdu, et l'opposition des princes dont il avait mérité la haine par ses cruautés, venaient encore jeter le trouble et la terreur dans l'ame d'Arsace, naturellement timide et irrésolue. Cette conduite lui mérita de vifs reproches de la part de Julien, et ce prince les lui adressa dans les termes les plus fiers et les plus outrageans, quand, près d'entreprendre son expédition de Perse, il le somma d'attaquer Sa-

(1) *Constantius accitum Arsacem Armeniæ regem, summâque liberalitate susceptum præmonebat et hortabatur, ut nobis amicus esse perseveraret et fidus. Audiebat enim sæpius cum tentatum à rege Persarum fallaciis, et minis, et dolis, ut, Romanorum societate posthabitâ, suis rationibus stringeretur. Qui crebrò adjuvans animam prius posse amittere quàm sententiam, muneratus cum comitibus quos duxerat, rediit ad regnum, nihil ausus temerare postea promissorum, obligatus gratiarum multiplici nexu Constantio. Amm. Marc. l. xx, c. 11.*

por avec ses meilleures troupes du côté de la Médie (1).

5. XXV. *Lettre de Julien*(2).

C'est dans les termes les plus méprisants que Julien réclama les secours d'Arsace, ou plutôt qu'il lui signifia ses ordres. Sans daigner lui donner le titre de roi, il se contente de l'appeler le satrape des Arméniens (3). « Arsace, lui disait-il, aussitôt après la

(1) *Arsacem monuerat Armeniis regem, ut collectis copiis validis iubenda opperiretur, quæ tendere, quid deberet urgere, prope cogniturus.* Ann. Marc. l. XIII, c. 2.

(2) Muratori, *Anecd. Græca*, p. 334.

(3) Cette lettre, découverte et publiée pour la première fois par Muratori, et réimprimée ensuite dans la bibliothèque grecque de Fabricius (1.^{re} édit. t. VII, p. 82), est assez généralement regardée comme supposée, par la seule raison qu'elle paraît indigne de Julien. On la trouve inconvenante, pleine d'une vanité insupportable et même impolitique. Toutes ces objections sont assez faibles; elles appuient son authenticité plutôt qu'elles ne l'affaiblissent. Julien était trop plein de la haute idée qu'il avait de la grandeur romaine, pour ne pas traiter un prince de l'Orient comme il l'aurait été, selon lui, au temps de Trajan ou de Marc Aurèle. La manière dont il avait congédié les ambassadeurs de Sapor, en est une assez bonne preuve. Un roi comblé de bienfaits par Constance, un chrétien enfin, ne devait pas s'attendre à de plus grands égards. Julien lui reproche les bienfaits de son prédécesseur, et, sans le blâmer de son christianisme, pour ne pas démentir sans doute la tolérance dont il se vantait, il ne manque pas de parler avec affectation des Dieux, comme il le faisait d'ailleurs en toute occasion. Des menaces et un grand étalage de sa puissance, déplacés peut-être avec tout autre, ne pouvaient être impolitiques avec un prince faible et inconstant comme le roi d'Arménie. Quant à la prédiction qui semble être à la fin de la lettre, elle doit peu surprendre; il



« réception de cet ordre, préparez-vous à marcher
 « contre les Perses, nos furieux ennemis. J'ai pris
 « les armes avec le dessein de périr dans cette expé-
 « dition contre les Parthes (1), après leur avoir fait
 « tous les maux possibles, et m'être signalé par mes
 « exploits, ou de revenir couvert de gloire, après
 « avoir élevé des trophées et subjugué l'ennemi avec
 « l'assistance des Dieux. Sortez de votre nonchalance ;
 « laissez-là toutes vos frivoles excuses ; songez que ce
 « n'est plus maintenant le règne de ce Constantin,
 « d'heureuse mémoire, ni celui de cet efféminé de

ne fallait pas être un grand prophète pour prévoir que les Per-
 ses, plusieurs fois maîtres de l'Arménie, depuis un siècle, profi-
 teraient de la défaite des Romains pour s'en assurer la possession.
 Les trois sièges opiniâtres que Nisibe avait soutenus sous le règne
 de Constance, étaient une preuve assez évidente de l'importance
 que Sapor attachait à la possession de cette place, et devait faire
 prévoir que, si la fortune était favorable à ce prince, ce serait
 contre elle que se dirigeraient ses premiers efforts. Arsace le savait
 mieux que personne, puisque lui-même, quelques années avant,
 avait conduit son armée au camp des Perses, devant cette ville. On
 pourrait joindre encore d'autres considérations en faveur de l'au-
 thenticité de cette pièce. Sozomène nous atteste (l. vi, c. 1), que
 Julien avait effectivement adressé une lettre de cette espèce à
 Arsace, qu'il qualifiait de *chef des Arméniens*, Ἀρμενίων ἡγεμό-
 νος, et pleine d'invectives contre Constance. Les auteurs armé-
 niens font aussi mention d'une lettre envoyée à leur roi par Julien,
 conçue dans le même esprit, et dans laquelle il se contenait de
 lui donner le titre de *kousagal*, c'est-à-dire *gouverneur ou satrape*.

(1) Quoique la puissance des Parthes fut détruite depuis plus
 d'un siècle, on avait conservé l'usage de donner leur nom aux
 Perses. On en pourrait trouver un grand nombre d'exemples dans
 les écrivains de cette époque, et en particulier dans Ammien Mar-
 cellin.

» Constance, qui n'a vécu que trop long-temps (1),
 » qui vous enrichissait, vous et les Barbares vos
 » pareils, des dépouilles des plus illustres person-
 » nages (2). L'empire appartient maintenant à Julien,
 » souverain pontife, César, Auguste, serviteur des
 » Dieux et de Mars (3), le destructeur des Francs
 » et des autres Barbares, le libérateur des Gaules et
 » de l'Italie. Si vous aviez quelque projet contraire à
 » votre devoir, je n'en serais pas étonné, car je sais
 » que vous êtes un homme rusé, un lâche soldat et
 » un orgueilleux; vous en donnez même des preuves

(1) La Bletterie, premier traducteur français de cette lettre, trouve que les paroles employées ici ont quelque chose d'impropre, parce que Constance avait à peine quarante-quatre ans lorsqu'il mourut, comme si on ne pouvait pas dire d'un prince dont on blâmait toutes les actions, et qui avait occupé le trône vingt-cinq ans environ, qu'il avait vécu trop long-temps.

(2) *Tὰς τῶν ὑψηλοτέρων περιουσίας*, les richesses ou les possessions des nobles. Julien veut sans doute indiquer les riches présens que Constance avait faits à Arsace, et dont parle Ammien Marcellin l. xx, c. 11, et l. xxi, c. 6. Il a probablement aussi en vue les biens possédés dans l'empire, par le roi d'Arménie, qui, comme on l'a déjà vu, étaient exempts de charges, par une décision de Constance. Toutes ces faveurs avaient, à ce qu'il paraît, été accordées au roi d'Arménie, en considération de son mariage avec Olympias. Cette alliance, regardée de mauvais œil dans tout l'empire, comme on l'apprend de saint Athanase (*ad monach.* t. 2, p. 386), n'avait pas eu vraisemblablement l'approbation de Julien. Il se pourrait donc encore que les reproches qu'il adresse à Constance eussent rapport à ce mariage.

(3) Julien avait une grande dévotion pour le dieu Mars. On pourra remarquer bientôt qu'il fait un serment pareil dans une autre lettre adressée au roi d'Arménie, et qui a été conservée par l'historien arménien Moïse de Khoren.

« actuellement, puisque vous gardez chez vous un
 « ennemi (1) du bien public, et que, pour vous
 « déclarer, vous attendez la fortune de cette guerre.
 « L'assistance des Dieux nous suffit pour détruire nos
 « ennemis. Si le destin, dont la volonté est celle des
 « Dieux mêmes, en ordonne autrement, je le braverai
 « généreusement; vous tomberez alors sans résistance
 « sous la main des Perses; votre palais, toute votre
 « race et la souveraineté de l'Arménie seront ren-
 « versés. La ville de Nisibe partagera votre malheur,
 « il y a long-temps que les Dieux du ciel (2) me l'ont
 « fait connaître. » Au milieu de ces outrages, il n'est
 pas difficile de démêler que la politique versatile d'Ar-
 sace avait éveillé les soupçons de Julien. Il avait
 apprécié à sa juste valeur le roi d'Arménie. Ce prince

(1) Il est difficile de deviner de qui Julien veut parler en cet endroit. Il ne peut être question que d'un personnage considérable qui avait mérité sa haine. Les détails de l'histoire de ce temps sont trop mal connus pour qu'il soit possible de le désigner avec certitude. Je suis fort porté à croire cependant qu'il s'agit du patriarche Nersès. Son attachement à la foi catholique, qui lui avait déjà mérité la haine de Constance, et qui lui attira plus tard celle de Valens, pouvait exciter contre lui le zèle de Julien, au même titre que saint Athanase.

(2) *Τῶν ὕψιστων Θεῶν*. Cette expression était consacrée pour désigner les Dieux. On la retrouve dans une belle inscription en vers, qui est actuellement au Musée royal de Paris. Cette inscription, venue de Cyzique, faisait partie de la collection de marbres réunie par le comte de Choiseul-Gouffier. Publiée pour la première fois par Muratori (t. I, p. 75), elle l'a été plusieurs fois depuis et avec plus d'exactitude. Elle paraît être du deuxième siècle de notre ère, et elle est adressée aux dieux de l'Égypte. Voyez Dubois, *Catalogue de la collection Choiseul*, p. 74.

timide et inconstant, aussi méprisé que méprisable, redoutait également les Romains et les Perses. Tour-à-tour leur ennemi et leur allié, il n'avait jamais su ni les servir, ni leur nuire. Détesté de ses sujets, inquiet sur l'avenir, il n'avait pu cacher les craintes que lui inspirait la lutte qui allait s'engager entre les deux empires. Un ton aussi altier, et le tableau des malheurs prêts à fondre sur lui si la victoire restait aux Perses, étaient les seuls moyens de fixer ses irrésolutions. La suite fera voir que Julien ne s'était pas trompé, et qu'il avait bien jugé Arsace. Il n'était pas fiché non plus d'humilier un protégé de Constance, qui, malgré l'honneur insigne et inouï jusqu'alors qu'on lui avait fait, en lui permettant d'épouser une princesse du sang impérial, promise à un empereur, ne savait témoigner sa reconnaissance que par une amitié toujours chancelante. Le christianisme du roi d'Arménie fut sans doute un dernier motif qui contribua à lui mériter les insultes de Julien. Malgré une conduite aussi odieuse que criminelle, Arsace n'avait cessé de persévérer dans la foi chrétienne, et rien ne put l'en détacher.

§. XXVI. *Nouvelles menaces de Julien* (1).

Pour se dispenser d'obéir à un pareil ordre, il aurait fallu se jeter sur-le-champ entre les bras du roi de

(1) *Fanst. Byz. Hist. Arm.* I. III, c. 19. — *Mos. Chor. Hist. Arm.* I. III, c. 15.

Perse; Arsace n'était pas homme à prendre si vite une résolution généreuse : il préféra persister dans l'alliance des Romains. Il commanda donc à Zoura, dynaste des Rheshdouniens (1), général de l'armée du midi (2), de se tenir prêt à seconder les troupes impériales. Zoura, aussi indépendant que les autres seigneurs arméniens, était en outre un chrétien zélé; pour ne pas participer en quelque sorte à l'apostasie de Julien, il refusa d'exécuter les ordres de son souverain, et il se fortifia dans les châteaux de sa principauté, attendant le parti que prendraient les autres dynastes. Julien ne voyant pas marcher les troupes arméniennes, et étant informé de la mauvaise volonté de leur chef, écrivit à Arsace une autre lettre non moins méprisante (3), pour lui demander le châtement du coupable, seul moyen de lui prouver qu'il n'était pas son complice. « Sans quoi, ajoutait-il, je jure par Mars qui m'a donné l'empire, et par Minerve qui me donnera la victoire, qu'à mon retour, avec mon

(1) Ce canton, compris dans la grande province de Vaspourakan, en Arménie, occupait une grande partie des rives méridionales du lac de Van. Voyez mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 131.

(2) Les quatre frontières de l'Arménie étaient confiées à des officiers-généraux qui, avec le titre de *pétlatskhk*, commandaient les troupes chargées de la défense de cette partie du royaume. Ils avaient les mêmes fonctions que les officiers nommés, en Perse, *maršdan* ou commandans de frontières.

(3) Les auteurs arméniens rapportent par erreur tous ces événements au règne du roi Diran, père d'Arsace. La chose est impossible, puisque Diran avait cessé de régner en l'an 337, vingt-cinq ans avant l'époque dont il s'agit.

« invincible armée, je détruirai vous et votre royaume. » Arsace effrayé de cette menace fit partir le chef de ses eunuques, pour saisir le rebelle et sa famille. Zoura ne fut pas secondé, comme il avait espéré l'être, par les autres dynastes arméniens. Il fut victime de leur inconstance, et abandonné à ses seules forces, il ne put faire une longue résistance. Arsace, peut-être bien aise de satisfaire sa vengeance particulière, s'empressa de le faire périr avec tous ses parens; il n'en échappa qu'un seul : ce fut son neveu Dadjad, fils de Mehentak. Le connétable Vasak le sauva. Réintégré par la suite dans les biens de sa famille, il en continua la postérité, qui se conserva encore pendant plusieurs siècles (1). L'île forte d'Althamar (2), au milieu du lac de Van, fut conquise et remise entre les mains du roi avec toutes les possessions de Zoura. Salmouth, dynaste d'Andsda (3), fut nommé en sa place général de la frontière méridionale de l'Arménie. Malgré la

(1) Nous connaissons, au septième siècle, Théodore, prince des Rhéschidouniens, gouverneur-général de l'Arménie pour l'empereur grec, et son fils Vard.

(2) Cette île, qui porte encore le même nom, est placée dans une situation très-forte, au milieu du lac de Van, appelé aussi quelquefois lac d'Althamar ou d'Aghthamar. On voit dans cette île un antique monastère, où se trouvent les tombeaux des anciens princes du pays. Il est la résidence d'un patriarche particulier, le seul qui, parmi les Arméniens, soit uni de communion avec l'église grecque.

(3) Ce pays, appelé autrement Handsith, et par les Grecs Anitène, était dans la quatrième Arménie, non loin des bords de l'Euphrate, au nord de la Mésopotamie. Voyez mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 93.

punition du prince des Rheshdouniens, Arsace ne devint pas un allié plus sûr. Julien fut encore obligé de prendre un langage menaçant, lorsque, près de passer l'Euphrate, il le somma de faire avancer les troupes qu'il devait fournir contre les Perses.

§. XXVII. *Nouvelles agitations à la cour d'Arménie* (1).

En répudiant Pharandsem, Arsace n'avait pu oublier entièrement l'amour que cette princesse lui avait inspiré. Au lieu de la punir de l'aversion qu'elle lui témoignait, il avait allumé dans le cœur de cette femme orgueilleuse, toutes les fureurs de l'ambition et de la jalousie. Pharandsem n'aimait pas le roi, la mort de son premier époux était toujours présente à sa mémoire; mais indignée de voir une rivale préférée et honorée, tenir en Arménie le haut rang qu'elle avait occupé, elle ne songea plus qu'à recouvrer son pouvoir sur le faible Arsace et sur l'Arménie. Le crédit de son père et de sa famille, sa beauté, l'avantage d'avoir donné le jour à l'héritier du trône (2), l'amour enfin qui ramenait souvent Arsace à ses pieds, réunissaient autour d'elle un parti nombreux, et peut-être sans la crainte d'irriter les Romains, Arsace aurait-il consenti à renvoyer Olympias. Aussi embarrassé entre ses deux épouses qu'il l'avait été jadis entre les

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. iv, c. 15.—Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. iii, c. 24.—Metrob. *Hist. de Ners.* c. 1.

(2) Ce prince appelé *Para*, par Ammien Marcellin, est nommé *Bab* ou *Pap* par les Arméniens.

deux monarques, dont il avait tour à tour recherché l'alliance, les scènes qui troublaient sa cour faisaient le scandale et la honte de l'Arménie. Tant de faiblesse devait conduire à de nouveaux crimes. Aussi un attentat, non moins affreux que tous ceux par lesquels avait déjà été signalé le règne de ce coupable prince, vint bientôt frapper d'horreur tout le royaume. Lassée de persécuter Olympias, Pharandsem eut recours au fer et à la trahison pour se délivrer d'une rivale détestée. Ces moyens ne lui ayant pas réussi, le plus odieux sacrilège ne l'épouvanta pas. C'est jusqu'au pied des autels qu'elle poursuivit sa victime. Un prêtre au service de la cour fut le ministre de sa vengeance; et c'est au milieu du saint sacrifice, en présence de son Dieu, que l'infortunée Olympias reçut, avec le pain consacré, le poison subtil qui ne tarda pas à terminer ses jours (1). L'histoire a con-

(1) C'est faute d'avoir connu ces détails que tous les auteurs modernes, tels que le savant Tillemont, et après lui Lebeau et Gibbon (t. V, p. 103 et 106), ont prolongé jusqu'en 372 l'existence d'Olympias, lui attribuant ce qu'Ammien Marcellin raconte, l. xxvii, c. 12, de la reine d'Arménie, mère du jeune *Paras*, fils du roi Arsace. Olympias n'est mentionnée que deux fois dans toute l'antiquité; d'abord dans saint Athanase (*ad monach.* t. I, p. 385), et une autre fois dans Ammien Marcellin, l. xx, c. 11. Partout ailleurs cet historien ne se sert plus que des mots *regina* ou bien *Arsacia uxor*. Ce devait en être assez pour faire douter qu'il fût en effet question d'une même personne, dans les divers passages de cet auteur. Tillemont (*Hist. des emp. Valens*, n.º 12) a bien remarqué cette différence, mais pour en rendre raison, il aurait fallu qu'il eût connu les détails de l'histoire d'Arménie. Une considération fort juste fut la cause de son erreur, qui d'ailleurs était presque

servé le nom de ce scélérat (1). C'était un certain Merdchiounik, du canton d'Arschamouni (2) au pays

inévitables. Voyant que le fils d'Arsace, quoique fort jeune en 372, était cependant déjà en état de gouverner par lui-même, et sachant qu'Olympias, mariée en 358 avec Arsace, vivait encore en l'an 360, il en a conclu qu'il ne pouvait être né d'une femme épousée après la mort d'Olympias. D'un autre côté, la reine qui avait survécu à la captivité d'Arsace, étant mère de Pars, elle ne pouvait être une autre qu'Olympias, à moins qu'on ne la supposât une première épouse d'Arsace, dont rien n'indiquait l'existence. Il aurait fallu admettre qu'Arsace avait eu deux femmes à la fois. Tillemont repousse cette idée. « Arsace qui était chrétien, dit-il, n'avait pas deux femmes en même temps ». Il se trouve justement que cette considération, aussi raisonnable que vraisemblable, est fautive; mais je le répète, il était impossible de le deviner, sans la connaissance des monumens historiques de l'Arménie. Tillemont est tout-à-fait exempt de blâme sous ce rapport, mais il n'en est pas de même de Lebeau et de Gibbon, car à l'époque où ils écrivaient, Moïse de Khoren avait été publié avec une version latine. Cet auteur distingue bien les deux femmes d'Arsace, Pharasman et Olympias, et il fait voir clairement que le roi *Bab* ou *Pars*, était fils de la première.

(1) Moïse de Khoren qui a raconté, l. III, c. 24, l'histoire de l'empoisonnement d'Olympias, n'a pas rapporté le nom de son assassin; on le trouve dans Faustus de Byzance, l. IV, c. 15, et dans l'histoire de saint Nersès, par Mesrob (c. 2, p. 71, édit. de Madras). Celle-ci l'appelle un peu différemment, *Merdchemnik*.

(2) Ce canton s'appelait aussi *Aschmouni*, ce qui n'est qu'une altération de l'autre nom. Cette dénomination venait de la ville d'*Arschamatchad*, appelée aussi *Aschmouchad*, par une corruption du même genre. C'est l'*Arsamosata* des anciens, c'est-à-dire la ville d'*Arsame*, du nom d'un prince qui avait régné dans cette région au III^e siècle avant notre ère. L'étendue du pays d'*Arschamouni* a beaucoup varié. Il était situé près du bras méridional de l'Euphrate, au nord des montagnes qui séparent la Mésopotamie de l'Arménie. Voyez à ce sujet mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 100 et 105.

de Daron; il obtint, pour prix de son forfait, le bourg de Gomkoun où il était né. Après la mort d'Olympias, Pharandsem ne fut pas long-temps sans reprendre son empire sur l'esprit du roi, qui, en se laissant guider par elle, et en lui rendant le titre de reine, s'associa au crime affreux qu'elle venait de commettre. Le patriarche Nersès, qui avait conseillé et conclu le mariage du roi avec Olympias, fut enveloppé dans le désastre de cette princesse. Trop convaincu enfin qu'il n'y avait plus rien à espérer d'Arsace, il quitta cette cour impie, où il n'était resté que pour défendre Olympias, et pour arrêter, s'il était possible, par sa présence les cruautés du roi; depuis lors, il ne reparut plus devant Arsace. Retiré dans un asile éloigné (1), il y déplorait, en silence, les malheurs de sa patrie. Le roi fit alors déclarer patriarche un de ses serviteurs, qui se nommait Tchounak. Les évêques du royaume furent invités à le reconnaître; tous s'y refusèrent, à l'exception des prélats de l'Arzanène et de la Cordouène (2). Tchounak passait pour un homme

(1) Selon Mesrob, historien du x^e siècle, qui a écrit en arménien une vie de saint Nersès, remplie de fables et de faits contrevus, le patriarche se retira à Edesse (c. 4, p. 82, édit. de Madras). Cette indication peut être admise malgré le peu de confiance que doit, en général, inspirer cet auteur. Ce Mesrob qui était prêtre dans le bourg de Houghou-gegh, dans le canton de Valots-door, dépendant de la province de Siounie, écrivit son ouvrage en l'an 962.

(2) Selon le même Mesrob (c. iv, p. 83), Tchounak fut sacré par George, évêque de Karhni, ville du pays d'Ararat, au nord de l'Araxe. George fut assisté par Daljad, évêque des Andsevaniens, dans la Moxoène, et par Siméon, évêque de l'Arzanène.

instruit, mais il était faible; il n'osait élever la voix contre les flatteurs d'Arsace, ni blâmer les crimes de ce prince; il ne savait qu'obéir à ses ordres.

§. XXVIII. *Arsace fait une irruption dans la Médie* (1).

Ayant ainsi rompu tous les liens qui, en l'attachant à la mémoire de Constance, l'éloignaient de son successeur, et se trouvant dirigé par une femme qui avait de si puissans motifs de redouter l'alliance du roi de Perse, dont elle l'avait déjà détaché une fois, Arsace n'eut plus aucune raison qui l'empêchât de seconder de toutes ses forces l'entreprise de Julien. Ses tergiversations, ses irrésolutions, qui devaient lui venir d'Olympias et du patriarche Nersès, firent place à des sentimens tout contraires qui lui étaient sans doute communiqués par Pharandsem. L'empereur n'eut plus besoin d'ordres pour presser un allié incertain : Arsace devançait ses vœux, et dans le temps où lui-même descendait l'Euphrate pour aller assiéger Ctésiphon, le roi d'Arménie se jetait de son côté sur les provinces de Sapor (2). L'influence seule de Pharandsem suffit pour expliquer tous ces changemens. La déposition du patriarche fut peut-être encore un dernier sacrifice destiné à apaiser les soupçons de Julien (3).

(1) *Amm. Marc.* l. xxiii, c. 3, et l. xxv, c. 7. — *Faust. Byz.* l. iv, c. 25.

(2) *Chilicomum mandatu vastaverat principis.* *Amm. Marc.* l. xxv, c. 7.

(3) Voyez ci-devant, pag. 166, not. 1.

Tandis que le comte Sébastien et Procope, à la tête de l'armée de Mésopotamie, se préparaient à franchir le Tigre, pour appuyer les opérations de Julien, le roi d'Arménie rassemblait ses soldats pour faire une irruption dans la Médie, et effectuer sa jonction avec les généraux romains (1). Aussitôt que les troupes auxiliaires qu'il avait demandées aux rois des Huns (2) et des Alains (3) furent arrivées, il se mit avec le con-

(1) *Mandabatque (Julianus) eis, ut, si fieri potius posset, regi sociarentur Arsaci: cumque eo per Corduenam et Moxoenam, Chilico como uberi Media tractu, partibusque aliis præstricto cursu vastatis, apud Assyrios adhuc agenti sibi concurrerent, necessitatum articulis adfuturi.* Amm. Marc. I, XXIII, c. 3.

(2) Cette indication est de Faustus de Byzance, l. IV, c. 25. Les Huns, qui ne semblent paraître pour la première fois dans l'histoire du Bas-Empire qu'en l'an 376, d'une manière un peu importante, sont connus depuis une époque plus ancienne par les auteurs arméniens: ce qui n'est pas étonnant, puisque les Arméniens étaient plus voisins des pays qu'ils habitaient. Leurs historiens font mention des guerres que leur roi Tiridate, qui régna depuis l'an 259 jusqu'en 312, soutint contre ces peuples qui de son temps avaient fait une irruption en Arménie. Il est bien probable que la nation alliée des Perses, qui est appelée *Chionites* par Ammien Marcellin (l. XVI, c. 9; l. XVII, c. 6, et l. XIX, c. 1 et 2), était la même que celle des Huns, qui s'était mise alors à la solde du roi de Perse, comme nous la voyons maintenant au service du roi d'Arménie. Il est bien probable que les Huns n'étaient pas plus inconnus aux Perses qu'aux Arméniens. Les Huns étaient des peuples semblables aux Alains, aux Massagètes, et aux autres nations établies entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, qui, soit isolément, soit ensemble, passaient souvent le mont Caucase, pour combattre ou pour servir les rois et les peuples qui se trouvaient au midi de cette montagne.

(3) Les auteurs anciens et les Arméniens nous apprennent que les Alains erraient autrefois dans les vastes plaines désertes qui

nétable Vasak à la tête de son armée, et il pénétra dans l'Atropatène (1), où il mit tout à feu et à sang. Ammien Marcellin, qui raconte les ravages commis par Arsace dans le canton de la Médie, qu'il appelle Chilocome, est le garant de la véracité de l'historien arménien Faustus de Byzance. Les succès du roi d'Arménie rendirent plus périlleuse la situation du monarque persan, et les inquiétudes de Sapor furent telles, qu'au moment même où il voyait ses états sur le point d'être envahis par un ennemi bien plus for-

s'étendent au nord du mont Caucase. Ils faisaient de là, de si fréquentes incursions au midi de cette montagne, que le grand défilé qui la traverse vers le milieu, en reçut, chez les Arméniens, le nom de *porte des Alains*. Ce nom fut adopté ensuite par les Arabes. Il est certain que les Alains étaient établis, dès le premier siècle de notre ère, dans ces régions. Vers cette époque, ils firent dans l'Arménie une grande invasion qui est relatée dans l'histoire de Moïse de Khoren (l. II, c. 47). La guerre se termina par une alliance entre les deux nations, et le roi d'Arménie épousa Sathinik, fille du roi des Alains. Dans la suite, les enfans du roi d'Arménie passèrent le Caucase pour aller soutenir les droits du frère de Sathinik contre un usurpateur qui lui disputait son héritage (Moa. Chor. l. II, c. 49). Une des familles nobles de l'Arménie, qui portait le nom d'*Aracélienne*, était Alaine d'origine (Moa. Chor. l. II, c. 55).

(1) Ce pays portait, en arménien et en persan, le nom d'*Aderbaïdjan*, ou l'appelle à présent *Aderbaïdjan*. Cette région fut long-temps gouvernée par des rois particuliers, dont les derniers furent de la race des Arsacides; ensuite, selon les diverses fortunes de la guerre, elle appartint en tout ou en partie aux Perses ou aux Arméniens. Quand ces derniers en étaient les maîtres, ils y entretenaient, pour la garde de cette frontière, un officier qui résidait dans la ville de Tauris, dont il sera bientôt question (Fanat. de Byz. l. IV, c. 21, et liv. V, c. 4 et 5. — Moa. Chor. l. II, c. 84).

midable en apparence, qui menaçait déjà la capitale de l'empire, il se crut obligé de se porter d'abord contre les Arméniens. Durant tout le temps que Julien fut sur le territoire persan, Sapor resta dans la Persarménie, sans pouvoir y obtenir aucun avantage sur les Arméniens, qui le battirent même dans les environs de Tauriz (1). Sa position devenait tous les jours plus critique. La marche rapide de Julien l'alarmait. Ce monarque, en faisant sa jonction avec les

(1) Cette ville, qui a été décrite par un grand nombre de voyageurs, est capitale de l'Aderbaïdjan, l'Atropatène des anciens, et actuellement la résidence du prince héritier du royaume de Perse. Elle porte encore le même nom. Cependant on l'appelle plus ordinairement *Tébriz*; c'est ainsi qu'elle est désignée dans les livres persans; l'autre dénomination est plus en usage dans le peuple et parmi les Arméniens, chez lesquels la prononciation de ce nom a varié plusieurs fois, car on le trouve dans leurs écrits sous les formes *Thavresch* et *Tavrez*. Les Arméniens expliquent d'une manière fabuleuse l'origine de ce nom; le vrai est qu'on l'ignore. Peut-être est-il venu de la Perse; car le véritable nom de cette ville, chez les Arméniens, était *Kundsak* ou *Gandsak*, qui paraît dans les auteurs anciens et dans les byzantins, sous les formes Γάζα, Γάζαα, Γάζαα et Κερζακίω. Il serait possible que cette dénomination lui vint de ce que les trésors des rois du pays y étaient déposés; car le mot *Gaza*, qui se trouve avec ce sens dans le grec et le latin, existe aussi dans les langues orientales. *Kenz*, en persan et en arabe, et *Gandz*, en arménien, ont la même signification. On pourrait trouver dans les temps modernes des exemples de dénominations analogues. Pour distinguer cette ville d'une cité du même nom, située dans l'Arménie septentrionale, non loin du Cyrus et voisine de l'Albanie, on l'appelait encore *Gandsak Schahastan* ou *Gandsak Aderbadakani*, c'est-à-dire *Gandsak royale*, ou *Gandsak de l'Aderbadagan*. Cette ville devait à sa magnificence et à sa force les surnoms de *Seconde Echatane* et de *ville aux sept enceintes*. Voyez mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 129.

troupes qu'il avait laissées en Mésopotamie, allait se trouver en communication avec Arsace, et Sapor qui n'était pas en mesure de résister aux trois armées réunies, n'aurait pu empêcher l'empereur de s'avancer en vainqueur dans l'intérieur de la Perse. Le prince sassanide fit alors partir de son camp dans la Persarménie, le général Suréna, pour entrer s'il était possible en négociation avec les Romains, et bientôt après traversant les montagnes des Curdes, il se dirigea, avec la meilleure partie de ses forces, vers l'Assyrie, pour faire en personne tête à l'orage. Il s'approchait à grandes journées du Tigre, quand Julien fut tué⁽¹⁾.

5. XXIX. Sapor attaque l'Arménie (2).

Cet événement tira le roi de Perse d'embarras : de suppliant, il devint le maître d'imposer aux Romains de dures conditions ; mais il préféra une modération

(1) J'ai fait voir, dans les notes que j'ai ajoutées à la nouvelle édition de *l'Histoire du Bas-Empire* par Lebeau, t. III, p. 158, n. 2, que le roi de Perse n'était pas encore arrivé en présence des Romains quand Julien fut tué. Aux autorités que j'ai alléguées, on peut joindre encore ce passage dans lequel Ammien Marcellin rapporte (l. XXV, c. 7) que le roi avait été informé, pendant qu'il s'approchait, des pertes éprouvées par son armée, avant son arrivée. *Rez Sapor et PROCEL ARSENS, ET CUM PROPE VENISSET, exploratorum perfugarumque veris vocibus docebatur fortia facta nostrorum, foedas suorum strages, et elephantus, quot nunquam rez ante meminerat, interfectos.*

(2) Amm. Marc. l. XXV, c. 7, et l. XXVII, c. 12. — Paus. Byz. l. IV, c. 21. — Max. Chor. l. III, c. 36.

apparente, qui livrait un royaume entier à son ambition et à sa vengeance. Peu de temps après que le traité eut été conclu et mis à exécution, ses troupes filèrent vers le nord pour tomber sur l'Arménie, laissée à ses seules ressources. Cependant ce ne fut pas uniquement à la force que Sapor fut redevable de ses succès. Il connaissait assez bien l'Arménie pour savoir qu'il n'était pas facile de pénétrer dans un pays hérissé de montagnes escarpées, coupé de vallées (1) profondes et de torrens rapides, et rempli de tant de difficultés naturelles, qu'il présentait presque partout aux habitans d'excellens moyens de défense. C'était en pratiquant des intelligences dans ce royaume, en le minant par de secrètes intrigues, en le fatiguant par de soudaines irruptions, renouvelées souvent sur une multitude de points à la fois, que Sapor pouvait espérer d'en achever la conquête. Il voulait que la nation accablée, épuisée, s'en prit à son roi de tous les maux qu'elle éprouvait. Pour désunir les dynastes du pays, et les armer contre leur souverain, ou les uns contre les autres, il flattait ceux-ci, attaquait

(1) C'est à cette disposition physique que la plupart des provinces ou cantons de l'Arménie doivent les terminaisons de *dsor*, *phor* et *hovid*, qui entrent dans la composition de leurs noms. Ces mots signifient tous *vallée*, *creux*, *enfoucement*. Les auteurs anciens avaient déjà fait cette remarque, car Strabon en racontant, I. xvii, p. 532, que Tigrane, retenu dans sa jeunesse en otage chez les Parthes, n'avait recouvré sa liberté qu'au prix d'une portion de ses états, dit qu'il fut obligé de leur abandonner *soixante-dix vallées*, ἑξήδημόντων αυλῶνας, c'est-à-dire *soixante-dix cantons*.

ceux-là, portant partout la terreur et le désordre (1). Les deux apostats, Mehroujan l'Ardzrounien et Vahan le Mamigonien, le secondèrent puissamment dans l'exécution de ses desseins. Les vastes possessions du premier lui ouvraient un passage jusque dans le centre du pays. L'ambition, la soif de la vengeance et la haine que Mehroujan nourrissait contre le christianisme, furent les meilleurs auxiliaires de Sapor. Les liens de parenté qui unissaient les deux rebelles avec les grandes familles, pour la plupart ennemies du roi, favorisaient les succès de Mehroujan. Pour l'encourager davantage, Sapor le flattait de l'espoir de monter sur le trône d'Arménie après la soumission complète du royaume, et sa sœur Hormizdokht, qu'il lui avait donnée en mariage (2), était garante de ses

(1) *Et primò per artes fallendo diversas, nationem omnem rententem dispendiis levibus afflictabat, sollicitans quosdam optimatum et Satrapas, alios excursibus occupans improvisis.* Ann. Marc. l. xxvii, c. 12. Le même auteur dit ailleurs (l. xxv, c. 7) : *Artaxata inter dissensionem et turbamenta raperent Parthi.*

(2) Selon Faustus de Byzance (l. v, c. 59), cette princesse avait épousé le prince Mamigonien Vahan, qui s'était associé à l'apostasie de Mehroujan et à sa haine contre l'Arménie. Selon Moïse de Khoren, au contraire, l. iii, c. 29 et 48, Vahan s'était marié à une princesse de la famille des Ardzrouniens, nommée Dadjadouhi, qui était sœur de Mehroujan. C'est même cette étroite parenté qui aurait donné naissance à leur union intime. Selon les deux historiens arméniens (Faust. Byz. l. v, c. 59. — Mos. Chor. l. iii, c. 48), cet apostat périt par les mains de son fils Samuel, qui, après ce meurtre, chercha d'abord un asyle dans la Chaldée Pontique, et puis ensuite chez les Romains. Il est à remarquer que Moïse de Khoren, par inadvertance sans doute, a placé dans ce dernier récit le nom de Vartan pour celui de Vahan. On a déjà pu voir comment

promesses. Fier d'une aussi belle alliance (1), Mehroujan, soit seul, soit uni aux Perses, ne cessait de porter le fer et le feu dans le cœur de l'Arménie. Les princes de la noble famille de Camsar (2) n'y étaient plus pour la défendre (3) : égorgés, dépouillés, exilés par Arsace, réfugiés chez les Romains, ils étaient forcés d'être les spectateurs de la ruine de leur patrie; il ne leur était pas même permis de s'associer à ses malheurs.

Vartan, frère de Vahan et du connétable Vasaak, était mort victime de la perfidie du roi Arsace. Je crois, au sujet de ce mariage, devoir préférer le témoignage de Moïse de Khoren à celui de Faustus de Byzance; car si Vahan avait épousé Hormizdokht, sœur du roi de Perse, il n'aurait pu être appelé le beau-frère de Mehroujan; d'ailleurs, il n'est pas naturel de supposer que Sapor ait pu donner sa sœur à un autre qu'au principal chef de ses partisans en Arménie, et il est évident, par le récit des deux historiens arméniens, que Mehroujan fut toujours considéré comme occupant le premier rang.

(1) Moïse de Khoren rapporte (I, III, c. 36) que Sapor donna en même temps à Mehroujan plusieurs bourgs et diverses possessions en Perse.

(2) On a déjà vu que cette famille était une branche de la race des Arsacides de Perse, passée en Arménie à la fin du III^e siècle de notre ère. Ils appartenaient à la branche Carénienne, qui avait possédé pendant long-temps la Bactriane, et dont plusieurs branches paraissent s'être perpétuées en Perse jusqu'au X^e siècle. Le nom de *Camsar* venait d'un surnom que portait le premier de cette race, qui avait quitté la Perse pour s'établir en Arménie. Ce prince, fils de Périzamad, et illustre par son courage, avait été blessé dans une bataille livrée par les Perses au grand *Khatun* de l'Orient. Comme il avait eu une portion du crâne emportée dans cette occasion, on lui avait donné le surnom de *Camsar*, dérivé des mots persans *Kam* (moins) et *sar* (tête), c'est-à-dire *tête diminuée* (Mou. Chor. I, II, c. 81).

(3) Voyez le n^o de décembre 1829, t. IV, pag. 449 et 450.

1. XXX. *Arsace résiste seul au roi de Perse* (1).

Cependant Arsace réduit à ses seules forces se prépara à soutenir dignement la lutte périlleuse dans laquelle il était engagé. Pharandsem, non moins illustre par son courage que par sa beauté, lui inspirait sans doute une partie de la noble énergie de son ame. Sans espoir d'être secouru par les Romains, sans moyen de désarmer la colère de Sapor, il prit le parti de ne devoir son salut qu'à lui-même. Aussitôt que les chefs des corps d'observation, placés dans l'Atropatène et à Gandsak Schahastan, à présent Tauriz (2), eurent annoncé l'approche des ennemis, le connétable Vasak, dont la valeur et l'activité étaient infatigables, disposa tout pour une vigoureuse résistance. Cependant les soldats de Sapor s'avançaient vers l'Arménie, sur trois points à la fois. Hazaravoukht commandait la première armée; la seconde marchait sous les ordres d'Andékan; le roi lui-même s'était réservé la troisième. A son exemple, Arsace divisa ses troupes en trois corps, destinés à faire face à chacune des armées persanes. Le premier fut confié au connétable; le second à Bagas, frère du roi, guerrier plus brave que prudent; Arsace garda le commandement du troisième. Les Perses étaient déjà dans l'intérieur du royaume, et la division commandée par Hazaravoukht, avait passé l'Araxe, quand le

(1) *Fanat. Byz.* t. iv, v. 22, 26-43 et 45-49.(2) *Voyez ci-devant*, pag. 177.

connétable se présenta pour la combattre dans les plaines d'Érével, au pays de Vanand (1). Le choc fut terrible; et les Perses vaincus furent obligés de recourir à la fuite, abandonnant aux Arméniens un immense butin et tous leurs éléphants. Le même jour, dit-on, le frère du roi triomphait sur un autre point : il avait rencontré les ennemis sur les bords septentrionaux du lac de Van à Arhesd (2), où, quarante ans avant, Vatché, père du connétable Vasak, avait défait les Perses, unis aux rebelles de l'Arménie méridionale (3). Le général de Sapor fut tué, laissant une victoire complète aux Arméniens, qui perdirent de leur côté celui qui les commandait. Bagas, emporté par sa valeur, s'était précipité au milieu des éléphants : un d'entre eux, qui était d'une taille extraordinaire, magnifiquement orné, et qui portait les marques royales, frappa ses regards; il crut que Sapor le montait; il met pied à terre, s'avance l'épée à la main et le frappe; dans l'instant même l'éléphant est accablé par

(1) Ce pays, qui avait été occupé, au II^e siècle, avant notre ère, par une colonie de Bulgares, et qui avait pris le nom de leur chef *Vound* (Mos. Chor. l. II, c. 6), faisait partie de la province d'Ararat, et il était voisin du pays de *Parén*. Voyez mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 107 et 108.

(2) Ce bourg, où il se trouvait une pêcherie royale, était dans le pays des *Perzouniens*. Voyez mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 26 et 252.

(3) Il s'agit ici d'une guerre faite à l'Arménie sous le règne de Chosroès II, fils de Tiridate, par le dynaste des *Perzouniens*, nommé *Talapan* ou *Databés*, révolté contre son souverain (Faust. Byz. t. III, c. 8).

une grêle de traits, et il écrase sous lui l'imprudent guerrier. Arsace n'était pas moins heureux de son côté contre Sapor lui-même. Ce prince s'était posté à Oskha dans la province de Pasen (1). Arsace surprit son camp à la faveur de la nuit, passa au fil de l'épée un grand nombre de ses soldats, et le contraignit de prendre honteusement la fuite. Sapor résolut, après ce triple revers, de ne plus envoyer des corps de troupes considérables en Arménie, mais de harceler ce pays par de continuelles attaques, ou par de subites invasions, pour détruire en détail les forces de son adversaire : cette tactique lui réussit mieux. Malgré cela, Vasak, toujours à la tête des armées royales, continuait de faire partout face aux Perses ; volant sans cesse d'une extrémité à l'autre du royaume, on le voyait sur toutes les frontières, chassant, repoussant, détruisant les ennemis de son roi ; reprimant, punissant les rebelles, et déjouant ainsi tous les projets de Sapor, dont il rendait la réussite plus que douteuse. Plus d'une fois même il pénétra sur le territoire persan, et il y vengea par de sanglantes représailles les maux de l'Arménie. L'historien contemporain, Faustus de Byzance, a conservé les noms de tous les chefs (2) persans qui

(1) Ce canton était situé au nord de l'Araxe, non loin des sources de ce fleuve.

(2) Une grande partie du quatrième livre de Faustus de Byzance, depuis le chapitre vingt-sixième jusqu'au cinquantième, est consacrée au récit de ces expéditions. Cet auteur fait connaître vingt-deux généraux persans différens, sur lesquels nous allons donner quelques notions sommaires. 1.^o *Vra* ; il revint en Arménie après

ravagèrent alors l'Arménie par les ordres de leur roi. Je ne donnerai pas ici le fastidieux récit d'expédi-

la prise du roi Arsac, pour achever la conquête du pays. 2.^e *Ardehan*; différent, à ce qu'il paraît, de celui qui a été mentionné un peu plus haut; il périt dans son expédition. 3.^e *Hazaravouhht*; il portait le même nom qu'un autre général défait par le connétable Vasak; il ravagea l'Arzanène, où il fut aussi vaincu par Vasak. Il périt dans le combat. L'histoire d'Arménie fait mention de plusieurs généraux persans qui vivaient à des époques plus modernes et qui s'appelaient de même *Hazaravouhht*. 4.^e *Fakridj*; il fut vaincu et tué dans un lieu nommé *Makhasian*, dont la position est inconnue. 5.^e *Goumand-Schahpour*; celui-ci était accompagné du traître Melroujan. 6.^e *Dekhan-Nahabied*; il était Arménien et parent des Mamigonien. 7.^e *Souren*; issu du sang des Arsacides. 8.^e *Abulan-Faémanan*. 9.^e *Zik*; il portait le nom de chef des messagers (*Naxiragahied*) du roi. 10.^e *Souren*; celui-ci était persan. Il fut fait prisonnier. 11.^e *Heerscholum*; il était parent du roi d'Arménie et sans doute de la famille des Arsacides. 12.^e *Alana-Ozan*; pour celui-ci, il était de la race des Arsacides de Perse. Il en sera bientôt question. 13.^e *Boïékan*; il est qualifié du titre de grand prince persan. Il fut vaincu et tué auprès de Tauriz, dans l'Atropatène. 14.^e *Fatchakun*; ce nom fut porté par plusieurs des rois de l'Albanie Caucasienne. Il est dit que celui-ci était un des dynastes de la Perse. Il fut vaincu dans le centre de l'Arménie, auprès du fort de *Darioun*, situé dans le canton de *Gog*, non loin des sources de l'Euphrate méridional. 15.^e *Meschkan*; dynaste persan. 16.^e *Mavridjan*; autre dynaste. 17.^e *Zindatabied*, je soupçonne ce nom de n'être qu'un titre attribué en Perse au *surintendant des éléphants*. Celui-ci n'est désigné que comme un simple général. 18.^e Le grand maître de la garde-robe du *Sakastan* (*Anterdsabied Sakastan*), pays appelé actuellement *Schabestan* ou *Sistan*. *Hanterdsabied* signifie littéralement en arménien *chef des vêtements*. 19.^e *Schabestan Dagahabied*, c'est-à-dire le grand échanson du *Schabestan*, figure quel est ce pays. 20.^e *Mogats Anterdsabied* (le grand-maître de la garde-robe des mages); la nature et les fonctions de cette charge, ne sont également inconnues. 21.^e *Hamparakabied* (le grand-pâtisier du roi de Perse); il fut vaincu dans la Cordouène, auprès de la ville de *Salmas*; qui

tions, toutes semblables, il me suffira de dire que ces généraux vaincus ou maltraités par les Arméniens furent toujours repoussés avec perte (1). Enfin, après quatre ans d'une résistance glorieuse, signalée par une multitude de combats, l'Arménie intacte semblait encore défier tous les efforts de ses ennemis. Le traître Mehroujan et ses adhérens, trompés dans leurs espérances criminelles, étaient obligés de cacher leur honte au milieu des ennemis de leur patrie. Si Arsace avait eu affaire à un adversaire moins opiniâtre, ou animé d'une haine moins vive, il aurait pu se tirer avec honneur d'une lutte aussi inégale. L'Arménie, épuisée, fatiguée de victoires, n'avait plus les moyens de renouveler ou de continuer une guerre si sanglante : des armées persanes remplaçaient sans cesse celles qui avaient été défaites. Arsace faisait encore bonne contenance, mais il ne pouvait dissimuler sa faiblesse, et le moment fatal où son sort devait se décider était arrivé.

3. XXXI. *Les Arméniens trahissent leur roi* (2).

Ce que la force n'avait pu, la trahison l'acheva ; les

existe encore, avec le même nom, au nord-ouest du lac d'Ourmi ; et enfin 22.^e *Merhikan*, qualifié du simple titre de général.

(1) Faustus de Byzance, ou plutôt les copistes qui nous ont transmis son histoire, pour relever d'autant les exploits des Arméniens, exalte outre mesure les forces des Perses ; il ne les compte que par trois ou quatre cents myriades. Le même esprit d'exagération se remarque dans tout son ouvrage.

(2) Faust. Byz. l. IV, c. 50.

secrètes menées de Sapor obtinrent enfin un plein succès auprès des seigneurs arméniens. Arsace était dans son camp sur le territoire persan, dans l'Atropatène, non loin du pays des Caspiens (1), quand il apprit la défection générale des grands du royaume et de toutes les familles puissantes. L'exemple fut donné par les dynastes du midi. Tous les satrapes de l'Arzanène (2), alliés par une origine commune avec la famille de Mehroujan (3), se soulevèrent en même temps, forti-

(1) Les anciens plaçaient la Caspiène, c'est-à-dire le pays des Caspiens, dans le voisinage de l'Albanie, sur la rive droite du Cyrus, non loin de son embouchure dans la mer Caspienne, sur les frontières de l'Atropatène, à l'occident des Cadusiens, qui occupaient la plus grande partie du Ghilan moderne. Ce territoire semble répondre au pays qui porte actuellement le nom de Moughlan, du côté de la ville d'Ardebil, dans l'Aderbaïdjan.

(2) Outre le *pétaschkh*, ou commandant militaire de l'Arzanène, Faustus de Byzance (l. iv, c. 50) fait encore mention du *pétaschkh* de Norschirag et des familles de *Mahker* et de *Nihoragan*. Le pays de Norschirag, ou le nouveau Schirag, était, je crois, hors des limites de la véritable Arménie, sur les bords du Tigre, au nord de Nimive.

(3) La famille des princes de l'Arzanène, dont le chef portait, par héritage, le titre de *pétaschkh*, descendait de Sennachérib, roi d'Assyrie, de même que la race des Ardzrouniens, ainsi que nous l'apprend Moïse de Khoren, l. i, c. 22. Schareschar, un des descendans de Sanaasar, fils de Sennachérib, avait obtenu de Vagharschak ou Valarsace, premier roi arsacide en Arménie, au milieu du II.^e siècle avant notre ère, le titre de *grand-pétaschkh* du sud-ouest de l'Arménie, ou du pays d'*Aghâsen* qui est l'Arzanène (Mos. Khor. l. ii, c. 7). La postérité de Sanaasar était encore en possession de ce pays dix siècles après. Un certain Abelmakhrz, qui en était seigneur en l'an 896, en fut dépouillé par un prince arabe nommé Ahmed, qui régnait à Amid, où il s'était rendu indépendant du khalife de Bagdad. Voyez mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 164.

fièrent leurs châteaux, garnirent de murs et de retranchemens les issues de leurs vallées tournées vers l'Arménie, et se réunirent aux troupes du roi de Perse. On apprit presque aussitôt la révolte de la Gogarène (1) et des régions voisines situées sur la frontière septentrionale du royaume, du côté de l'Ibérie (2), vers les rives du Cyrus. Les princes de Gardman (3) et d'Art-sakh (4) en firent autant. La contagion ne tarda pas à s'approcher du camp d'Arsace; les chefs de la Cordouène et des cantons voisins passèrent aussi du côté des Perses. Arsace n'eut bientôt plus les moyens de rentrer dans ses états; il se trouva cerné sur un territoire étranger. Tant de révolutions répandirent le

(1) Cette province, nommée par les Arméniens *Koukar*, et située sur les frontières de l'Ibérie, auprès du Cyrus, était aussi gouvernée par un grand *pétéaschkh*. Voyez sur ce pays mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. 1, p. 79-86.

(2) Comme les habitans de la Gogarène étaient pour la plupart de la même race que les Ibériens ou Georgiens, et que les gouverneurs militaires ou *pétéaschkh* de la frontière septentrionale de l'Arménie, étaient préposés pour défendre le royaume contre les attaques des Ibériens, ces officiers étaient souvent appelés commandans militaires ou *pétéaschkh* de l'Ibérie, et leur pays recevait de là le nom d'Ibérie. Leur charge était héréditaire. Les Arméniens appellent les Ibériens *Virk* et leur pays *Véria*; c'est sans doute de là que vient le nom d'*Iberia*, que nous avons reçu des Grecs. Les Ibériens se désignent eux-mêmes par la dénomination de *Kharthli*.

(3) Ce pays situé sur les bords du Cyrus, faisait partie de la province d'Arménie nommée Otène. Voyez mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. 1, p. 87.

(4) Ce pays était aussi sur les bords du Cyrus, et limitrophe de l'Albanie. Ce nom, d'abord propre à un petit canton, s'étendit ensuite à une grande partie de l'Arménie orientale.

désordre et la terreur dans son camp, et les murmures de ses soldats lui apprirent qu'il ne devait plus compter sur eux au moment du danger. Les princes mêmes qui ne le trahirent pas, l'abandonnèrent. Salmouth, seigneur de l'Anzitène, et le prince de la Sophène, regardant sa cause comme perdue, et prévoyant tous les maux qui allaient fondre sur leur patrie, quittèrent le camp et se retirèrent chez les Romains.

§. XXXII. *Fidélité du patriarche Nersès* (1).

La nouvelle de ces désastres jeta le trouble dans toute l'Arménie : les seigneurs, les chefs des villes et des campagnes, les gouverneurs et tous les officiers civils et militaires, se réunirent pour aviser aux moyens de préserver l'état des grands malheurs qui le menaçaient. Ils désiraient prévenir l'arrivée des Perses et désarmer Sapor, en lui envoyant une ambassade solennelle chargée de lui demander un autre roi, ou de lui livrer l'Arménie sans condition. Cependant ils n'osaient prendre de leur chef une aussi grande résolution, ils voulaient le consentement du clergé, très-prononcé contre les Perses; ils souhaitaient surtout que le patriarche Nersès approuvât et légitimât pour ainsi dire leur démarche. Ils vinrent donc le trouver dans sa solitude et lui exposèrent la triste situation du royaume. « Voilà trente ans (2),

(1) Faust. Byz. l. iv, c. 51.

(2) La guerre avait précédé l'avènement d'Arsace. Elle remontait

« lui dirent-ils, qu'Arsace est roi; il ne nous a ja-
 « mais laissé une année de repos, jamais nous n'avons
 « pu quitter nos épées, nos lances et nos cuirasses;
 « épuisés de fatigues, il nous est impossible de sup-
 « porter plus long-temps une telle lutte, il vaut mieux
 « nous soumettre au roi de Perse et imiter ceux de
 « nos compatriotes qui ont abandonné Arsace, pour
 « se joindre à Sapor. Si le roi veut continuer la
 « guerre, qu'il aille au combat avec son connétable
 « Vasak et avec Antiochus son beau-père; mais, pour
 « sûr, aucun des nôtres ne marchera plus avec lui. »
 Les torts et les crimes d'Arsace eussent été plus
 grands encore, qu'ils ne l'étaient, que Nersès n'aurait
 pu méconnaître quels étaient ses devoirs envers son
 roi, sa religion et son pays : aussi son langage fut-il
 bien opposé à ce qu'en attendaient les chefs arméniens.
 Le patriarche leur rappela les commandemens de
 Dieu qui les obligeaient d'obéir à leur maître, sans
 juger sa conduite : il leur remontra que le Seigneur
 avait voulu les éprouver en leur donnant un prince
 injuste, mais qu'il n'en était pas moins leur souve-
 rain légitime; que l'Arménie était l'héritage des Arsa-
 cides, qu'on leur devait fidélité jusqu'au bout, et
 qu'enfin il ne fallait pas, en haine d'Arsace, livrer le
 pays à des infidèles; que ce serait trahir la loi de
 Dieu, dans laquelle on devait mettre sa dernière es-
 pérance. Les exhortations du saint patriarche furent

à l'an 338, et on était alors en l'an 367. Il y avait donc effective-
 ment trente ans que ce prince occupait le trône d'Arménie.

si efficaces, que les seigneurs et les chefs arméniens consentirent à se séparer, sans envoyer vers le roi de Perse, et en abandonnant à Dieu le salut de l'Arménie.

§. XXXIII. *Arsace est prisonnier de Sapor* (1).

Cependant Arsace était toujours au milieu de l'Atropatène, dans une situation désespérée; tous les jours, il voyait diminuer le nombre de ses soldats, et il ne comptait pas assez sur la fidélité de ceux qui lui restaient, pour aller avec eux tenter un dernier effort. L'armée qui le pressait, était commandée par un certain Alana-Ozan, issu d'une des nombreuses branches de la famille des Arsacides, qui subsistaient encore en Perse (2). Le roi d'Arménie tenta de le gagner, en invoquant leur commune origine. « Tu es
 » de mon sang et de ma race, lui disait-il, pourquoi
 » me poursuis-tu avec tant d'acharnement? Je sais que
 » c'est à regret que tu es venu me combattre, et
 » que tu n'as pu éluder les ordres de Sapor. Laisse-

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 52 et 53. — Mos. Chor. l. III, c. 34. — Procop. *de bell. Pers.* l. I, c. 5.

(2) Moïse de Khoren, l. III, c. 34, donne à ce général le surnom de *Balthavig* ou *Palhavik*, commun à presque tous les princes issus de la famille des Arsacides de Perse. Ce surnom, selon le même auteur, l. II, c. 27 et 68, leur venait de la ville de *Balth* ou *Balh*, dans la Bactriane. C'est de cette ville, la *Bactra* des anciens, que les Arsacides tiraient leur origine, ou plutôt c'est là qu'ils s'étaient, pour la première fois, déclarés indépendans des Séleucides, plus de deux siècles avant notre ère.

« moi quelques instans de repos, pour que je puisse
 « me réfugier chez les Romains; je te donnerai des états,
 « je te comblerai de bienfaits, je te traiterai enfin en
 « bon et fidèle parent. » Ses offres et sa prière furent
 rejetés avec mépris. « Comment? lui répondit Alana-
 « Ozan, tu n'as pas épargné les princes de Camsar,
 « nos parens, qui te touchaient de bien plus près que
 « moi, qui habitaient ton pays, qui suivaient ta re-
 « ligion, et tu penses que je t'épargnerai, moi qui suis
 « éloigné de toi, par ma patrie et par ma foi! tu t'i-
 « magines que, dans l'espoir de tes incertaines récom-
 « penses, j'irai perdre celles que je tiens de mon roi?»
 Il ne restait plus à Arsace d'autre ressource que de
 vendre chèrement sa vie; lui et son connétable étaient
 décidés d'aller chercher la mort au milieu des Perses.
 Le reste de l'armée refusait de s'associer à leur déses-
 poir. Les messages continuels que Sapor ne cessait
 d'envoyer au camp, pour engager Arsace à venir trait-
 ter avec lui en s'abandonnant à sa foi, abusaient les
 soldats, et, en leur faisant espérer la paix, les empê-
 chaient de seconder la résolution de leur souverain.
 « Qu'il vienne conférer avec moi, disait le roi de Perse,
 « je le recevrai comme un père; si nous ne nous ac-
 « cordons pas, je le renverrai en lui indiquant un
 « lieu convenable pour combattre, et terminer nos
 « différends par les armes. » Arsace était dans une telle
 position, qu'il ne pouvait accepter ni refuser les offres
 de Sapor. Devait-il, en effet, sans sûreté et sans ga-
 rantie, aller trouver un roi, son mortel ennemi, éga-
 lement impatient de satisfaire son ambition et sa ven-

geance? Les siens, presque révoltés, joignaient leurs menaces aux invitations du monarque persan, qui, pour le rassurer complètement, lui adressa une lettre fermée d'un cachet qui portait l'empreinte d'un sanglier. Tel était l'usage suivi par les rois de Perse, quand ils voulaient rendre leurs promesses inviolables (1). Il fallut enfin se décider (2), Arsace et son

(1) On ne trouve rien dans toute l'antiquité, sur cet usage, attesté de la manière la plus formelle par Faustus de Byzance, l. iv, c. 53. Il paraît, par un passage d'un historien arménien (Etienné Oupélien, *Hist. de Sioune*, l. iv), que le droit de se servir d'un cachet avec l'empreinte d'un sanglier, était un des attributs de la puissance suprême. Cet auteur remarque que les anciens princes souverains de la Sioune avaient obtenu cette prérogative des monarques persans et arméniens.

(2) L'histoire de la captivité du roi Arsace se trouve racontée dans Procope (*de bell. Pers.* l. i, c. 5), d'une manière toute conforme à ce que rapporte Faustus de Byzance. L'auteur grec assure qu'il a puisé son récit dans les historiens arméniens, ἢ τῶν Ἀρμενίων ἱστορία φησὶ, ou ailleurs ἢ τῶν Ἀρμενίων συγγράμματα λέγει; rien n'empêcherait donc de croire qu'il a tiré sa narration de Faustus de Byzance lui-même. Il faut remarquer seulement que Procope, au lieu de donner au roi de Perse son véritable nom, Sappelle, l'ignore par quelle raison, Pacurius. Ce n'est sans doute qu'une faute de copiste; Πακούριος pour Σαλευέμιος. Procope fait précéder son récit d'un petit abrégé, tiré aussi des livres arméniens, et dans lequel il raconte ce qui s'était passé avant la captivité du roi d'Arménie. Cet abrégé ressemble beaucoup à ce que j'ai extrait de Faustus de Byzance. On pourrait donc penser que Procope avait effectivement cet auteur sous les yeux, mais il faut supposer aussi qu'il ne l'entendait pas bien, ou qu'il mit de la négligence dans son travail, car on pourra remarquer qu'il diffère en plusieurs points de Faustus. Il dit donc que les Arméniens et les Perses s'étaient fait une guerre implacable pendant trente-deux ans, δέδοκα καὶ ἑτηύοντο ἄνω, sous le règne de Pacurius (Sapor) et d'Arsace du sang

connétable Vasak (1) s'acheminèrent donc, bon gré, mal gré, vers le camp des Perses, où aussitôt les gardes nobles de Sapor les environnèrent comme pour leur faire honneur, et s'assurèrent de leurs personnes.

des Arsacides, ἐπὶ Πακουρίου μὲν Περσῶν βασιλευμένου, Ἀρμένιος δὲ Ἀρσάκου Ἀρσακίδου ἀδελφός. On voit qu'il s'agit de l'état de guerre presque continué, dans lequel l'Arménie s'était trouvée avec la Perse pendant le règne d'Arsace, depuis l'enlèvement et la mutilation de son père Diran, et qui se prolongea après lui. C'est ce que les Arméniens appelaient au patriarche Nersès, dans leurs doléances et à peu près de la même façon, comme on a pu le voir ci-dessus, p. 189 et 190. Faustus de Byzance commence presque dans les mêmes termes le récit de la dernière catastrophe d'Arsace, l. iv, c. 50, seulement il y dit que la guerre avait duré trente-quatre ans. Dans cet intervalle, continue Procope, les Perses eurent à soutenir la guerre contre d'autres Barbares, voisins des Arméniens, ὡς εἰς ἄλλους βαρβάρους πᾶσι, οὐ πύρρον Ἀρμένιος διακινούμενος. Ceux-ci, pour leur montrer le désir de rétablir la paix entre les deux états, attaquèrent et battirent ces Barbares. Le roi de Perse fut si touché de ce service qu'il appela Arsace auprès de lui et le traita comme un frère, τὸς τε ἄλλας αὐτὸς φιλοφροσύνῃς κτίσειν, καὶ, ἡπὶ ἀδελφῶν, ὅπτι τῆ ἰσῆ καὶ αἰμαία ἴσα. Faustus de Byzance emploie les mêmes expressions lorsqu'il parle de la reconnaissance que Sapor témoigna au roi d'Arménie après la prise de Nisibé. Les deux rois se lièrent par de mutuels sermens; mais peu de temps après, χροῖον δὲ οὐ πολλῶ ὕστερον, le roi de Perse ayant appris que le prince arménien se préparait à les violer, il le manda pour qu'il vint conférer avec lui, πὲ καταλογοῦνται ὑπὲρ τῶν ὄλων. La suite diffère peu de ce que raconte Faustus. Il est facile de voir, en comparant les deux récits, comment Procope a altéré cette histoire en l'abrégéant.

(1) Procope donne le nom de Βασίλειος, Βασίλειος, au connétable Vasak, c'était, dit-il, un homme distingué par sa valeur et par son extrême habileté, et qui était, pour cette raison, général et conseiller du roi; εὐπατριῶς καὶ ζυμβολοῦς ἢ, ἀδελφίας τε γὰρ καὶ ζυμῆσις ἐπὶ πᾶσις ἀφίκα π.

§. XXXIV. *Perfidie de Sapor (1).*

Sapor n'avait pas encore tout ce qu'il désirait, il savait bien que pour être sûr de la possession de l'Arménie, il fallait être maître de la reine, des principaux satrapes et de l'héritier légitime, qui pouvaient se réfugier chez les Romains, et y trouver des forces suffisantes pour lui ravir sa conquête. Arsace fut donc traité pendant quelque temps avec tous les égards dus à son rang, et laissé libre en apparence (2); convié à la table de Sapor, il y prenait place sur un même coussin. Le roi de Perse parvint enfin à obtenir de ce prince infortuné, des lettres par lesquelles il mandait auprès de lui la reine son épouse, son fils, et les plus puissans seigneurs du royaume avec leurs femmes, pour que leur présence rendit plus auguste la nouvelle alliance que la Perse allait contracter avec l'Arménie. Dans le dessein d'inspirer moins de défiance, Alata-Ozan fut envoyé dans ce pays, avec un faible détachement pour y faire connaître la volonté d'Arsace. Quand les dynastes, ceux mêmes qui avaient trahi leur roi, furent informés de l'approche et de la mission du général persan, ils soupçonnèrent quel était

(1) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. IV, c. 54. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 34 et 35.

(2) Procope remarque, au contraire (*de bell. Pers.* l. I, c. 5), qu'Arsace et son connétable furent traités tout d'abord comme des captifs, et d'une manière ignominieuse, πρὸ μὲν οὖν ὀρθῶς ὁ Πακούριος (leg. Σαλούριος) αὐτὸς ἐν ἀπημίᾳ ἐφύλακται.

le but de Sapor, ils se réunirent, battirent les troupes ennemies, et s'enfuirent chez les Romains avec leurs femmes et leurs enfans. Pharandsem n'obéit pas davantage aux ordres qui avaient été arrachés à son mari, elle prévint le danger en se jetant, avec ses trésors et son fils Para, dans le fort d'Artogérassa, que sa position faisait regarder comme inexpugnable, et où elle se mit à l'abri des attaques des Perses.

J. XXXV. *Arsace est emmené prisonnier en Perse* (1).

Sapor était ainsi trompé dans ses espérances. Il ne savait comment violer la foi, si solennellement donnée au roi d'Arménie, il n'osait pas non plus se défaire de ce prince, les Perses n'auraient consenti qu'avec beaucoup de répugnance à verser le sang d'un roi (2). Pour se dégager de ses sermens et mettre son honneur à couvert, il eut recours à un stratagème qui lui fut suggéré par les astrologues mages et chaldéens qu'il entretenait à sa cour (3). Tous les grands

(1) Amm. Marc. l. xxv, c. 8, et l. xxvii, c. 12. — Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. iv, c. 54. — Mos. *Chor. Hist. Arm.* l. iiii, c. 34 et 35. — Procop. *de bell. Pers.* l. i, c. 5.

(2) C'est Procope qui nous apprend (*de bell. Pers.* l. i, c. 5), que les Perses avaient horreur de faire périr un homme issu du sang royal; οἱ δὲ, dit-il, κτίνας ἀνδρα βασιλῆου αἵματος οὐδ' ὅπως ἔγνωσαν, ou bien ἀπκτίνας ἀνδρα τῷ βασιλῆου αἵματος ὄντα σὺδαμῶν εἶχε.

(3) Faustus de Byzance (l. iv, c. 54) et Procope (*de bell. Pers.* l. i, c. 5) racontent tous les deux, que les Mages, pour fournir à leur roi un moyen d'enfreindre sa parole, sans compromettre son

de l'état furent appelés à un festin splendide où il invita le roi d'Arménie, qu'il combla d'attentions et d'amitiés. Tout le monde s'y livra à la joie; Arsace y prit part autant et plus qu'un autre. Quand il fut bien échauffé par le vin, Sapor amena la conversation sur les anciens griefs qui les divisaient depuis si long-temps, lui reprochant d'avoir trompé tant de fois un ami qui lui avait donné la couronne d'Arménie, l'avait traité comme son égal et lui avait même offert sa fille en mariage. C'est en vain qu'Arsace lui témoignait et son repentir, et son inviolable dévouement pour l'avenir; Sapor revint si souvent sur le même

honneur, s'étaient avisés d'une ressource de leur métier, difficile à croire. Le sol de la tente où se réunissaient les deux rois, avait été couvert par portions égales de terre d'Arménie et de terre de Perse, et par la vertu de leurs enchantemens, tant que le roi Arsace touchait le sol persan, il ne répondait aux interpellations de Sapor, sur sa foi violée, sur les maux qu'il avait faits à la Perse, que par des protestations de dévouement; mais aussitôt qu'il arrivait sur la terre d'Arménie, son langage devenait, malgré lui, arrogant; il reprochait au roi de Perse les maux que ses ancêtres avaient faits à l'Arménie, depuis qu'ils avaient usurpé le trône de Perse sur les Arsacides. Ces aveux involontaires furent regardés comme des preuves suffisantes de la trahison que méditait Arsace, par les Mages qui étaient présens; alors, en sûreté de conscience, ils condamnerent le roi d'Arménie. Cette fable absurde était de nature à obtenir confiance dans le siècle dont il s'agit. Sapor n'avait pas sans doute besoin d'une telle épreuve pour savoir qu'Arsace, fidèle sujet tant qu'il serait en Perse, reprendrait toute sa haine aussitôt qu'il reverrait l'Arménie. La chose était trop claire, il suffisait de donner au tout une forme propre à être adoptée par le vulgaire, pour sauver l'honneur du roi. Rien n'empêche donc de croire qu'une telle fable n'ait été réellement répandue dans le public, par les ordres du roi de Perse.

sujet, qu'à la fin les deux princes s'échauffèrent, et Arsace, hors de lui, reprocha au roi de Perse les maux que lui et ses ancêtres avaient causés à l'Arménie, depuis qu'ils avaient usurpé sur sa famille le trône de Perse, qui leur appartenait. Sapor était arrivé où il voulait; interpellant les princes et les seigneurs, qui assistaient au festin, il les prit à témoins de la haine irréconciliable que le roi d'Arménie nourrissait contre lui, et qu'il ne pouvait pas même contenir à sa table, assis à ses côtés (1). Il fait aussitôt entrer sa garde, et charger de chaînes l'infortuné roi et son cométable. Ces fers étaient d'argent, vaine distinction dont les Perses honoraient leurs prisonniers illustres (2). Par égard pour la dignité royale, on lui fit grâce de la vie, on se contenta de le priver de la vue (3), et on le fit partir aussitôt pour le

(1) Ammien Marcellin rapporte aussi, l. XXVII, c. 12, que le roi Arsace, séduit par les belles promesses et les parjures de Sapor, se laissa attirer par lui à un festin, où il fut retenu prisonnier. *Dein per exquisitas perjuriisque mistas illecebras captum regem ipsum Arsacem, adhibitumque in convictum jussit ad latentem trahi posticam.*

(2) *Vinctum catenis argenteis, quod apud eos honoratis vinctum suppliciorum estimatur esse solatium.* Amm. Marcell. l. XXVII, c. 12. On voit que les deux traîtres, Bessus et Nabarzanes, chargèrent de chaînes d'or Darius, leur souverain légitime, qu'ils avaient détrôné, comme le rapportent Quinte-Curce (l. V, c. 12), et Justin (l. XI, c. 15). L'histoire ancienne offre d'autres exemples de ces honneurs dérisoires.

(3) C'est Ammien Marcellin qui nous apprend cette circonstance, *cumque (Arsacem) effossis oculis....* dit-il, l. XXVII, c. 12, *extremavit ad castellum Agabana nomine.* Les auteurs arméniens n'en disent rien, non plus que Procope.

redoutable château de l'oubli (1), situé dans la Susiane (2); c'était là qu'en vertu d'un antique usage, on gardait les prisonniers d'état; il était défendu, sous les peines les plus sévères, de prononcer le nom de ceux qui y étaient détenus; ils étaient retranchés du nombre des vivans. Cependant Arsace n'était pas encore arrivé au terme de ses infortunes, un sort plus tragique lui était réservé; il languit long-temps dans ce sinistre séjour, sans amis, sans domestiques, loin d'une patrie où il ne devait plus revenir, attendant, dans les angoisses du désespoir, une longue et cruelle mort, et enviant le sort plus heureux de son connétable, qui avait été livré à un supplice affreux;

(1) Τοῦ μέρους Ἀρσάκων ἐν τῷ τῆς λήθης φρούριον καθ' ἑξῆς. Procop. de Bell. Pers. l. 1, c. 5.

(2) Τὸ τῆς λήθης φρούριον. Procope (de Bell. Pers. l. 1, c. 5), Agathias (l. IV, p. 138) et Cédrenus (t. I, p. 356 et 396), font aussi mention de cette forteresse, sous la même désignation. Pour Ammien Marcellin, il donne, l. XXVII, c. 12, le nom d'Agathana, au château dans lequel le roi d'Arménie fut retenu prisonnier. Ce nom, qui ne se retrouve nulle part ailleurs, pouvait bien être le véritable nom d'un lieu plus connu dans le pays, sous une dénomination qui en indiquait mieux la terrible destination. Aucun des auteurs que je viens de citer ne nous apprend dans quelle portion de la Perse était située cette prison d'état. Les auteurs arméniens nous en informent, ils la placent dans le pays de *Khousjastan*, qui est le *Khousjistan* des modernes et la *Susiane* des anciens (Faust. Byz. Hist. Arm. l. IV, c. 54, et l. V, c. 7. — Mos. Chor. l. III, c. 35, 50 et 55). Ce château se nommait en arménien *Antouchpiert*, ce qui signifiait aussi *château de l'oubli*. Il avait chez les Perses, selon Eunéas de Byzance, le nom d'*Andémesch*, qui avait selon lui la même signification. Les mots, destinés à composer ce nom, appartiennent sans doute à quelque dialecte de l'ancien persan, car ils ne se retrouvent pas dans le persan actuel.

écorché vif, sa peau avait été remplie de paille (1), et transportée dans la forteresse de l'oubli, où on la gardait auprès du roi, qu'il avait si bien et si longtemps servi.

§. XXXVI. *Conquête de l'Arménie par les Perses* (2).

Aussitôt après Sapor fit partir, pour achever la conquête de l'Arménie, deux armées commandées par les généraux Zik et Caren. Ces officiers étaient sous les ordres des deux apostats, Mehroujan et Vahan le Mamigonien, qui, pour satisfaire leur haine contre leur patrie et le christianisme, détruisirent tout sur leur passage. Pharandsem, enfermée dans la forteresse d'Artogérassa avec onze mille guerriers d'élite, y bravait tous les efforts des ennemis. Ce fort, situé sur un roc escarpé, était d'un trop difficile accès pour qu'il fût possible d'en entreprendre régulièrement le siège. On y laissa un corps pour le bloquer, et les armées persanes se répandirent dans l'intérieur du royaume; on passa donc l'Araxe et on vint attaquer la grande ville d'Artaxate (3); elle fut prise, ses mu-

(1) Ce supplice affreux est décrit dans Agathias (l. iv, p. 133). Selon Procope, on fit une outre de la peau de Vassak, on la fichta sur un pieu et on suspendit le tout à un arbre.

(2) Amin. Marc. l. xxv, c. 7. — Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. iv, c. 55. — Mos. Chor., *Hist. Arm.* l. 111, c. 35.

(3) Ammien Marcellin fait aussi mention, l. xxv, c. 7, de la conquête d'Artaxate par les Perses, . . . et *Artaxata inter dissensionem et turbamenta raperent Parthi*. Cette ville, nommée *Artaxata* ou *Artaxiasata*, par les auteurs anciens, était appelée par

railles renversées, on y fit un butin immense et une grande quantité de prisonniers. Neuf mille maisons juives y furent brûlées. Leurs habitans descendaient des captifs juifs emmenés autrefois de Palestine par Tigraue le grand : leur postérité s'était fort multipliée en Arménie (1); beaucoup d'entre eux avaient été convertis au christianisme par saint Grégoire, l'apôtre de l'Arménie. En outre, quarante mille autres maisons, les unes en pierre, les autres en bois, qui étaient occupées par des Arméniens (2) furent brûlées, tous les édifices publics furent renversés de fond en comble, on n'y laissa pas pierre sur pierre. Enfin, vide d'habitans, il ne resta plus que les décombres de cette antique

les Arméniens *Ardaschad* ou *Artaschat*. Elle est ruinée depuis long-temps. On trouve encore sur son emplacement le village d'*Ardaschir* ou *Ardaschar*. Les restes de cette antique métropole de l'Arménie ont été visités par Chardin, et tout récemment par le voyageur Sir Robert Ker Porter, qui en a donné une description assez étendue (*Travels in Georgia, Persia and Babylonia, &c.*, t. I, p. 203-206, et t. II, p. 619); il a dressé même un plan de ses ruines, qui paraissent encore fort considérables. On peut consulter sur le même sujet, mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 117. Ce que j'avais dit dans cet ouvrage sur la position de cette ville, s'est trouvé confirmé par les observations d'un voyageur anglais.

(1) Moïse de Khoren raconte, l. II, c. 18, comment ces Juifs avaient été emmenés captifs par Bazaphran ou Bartzaphran, prince des Rhéschidouniens, et général des armées combinées des Parthes et des Arméniens, sous le règne de Tigraue.

(2) Ces indications, si elles ne sont pas suspectes d'un peu d'exagération, sembleraient donner à la ville d'Artaxate une population de trois cent mille habitans. On verra aussi, d'après les autres renseignements fournis par Faustus de Byzance, que, proportionnellement, les autres villes de l'Arménie ne devaient pas être moins peuplées.

métropole de l'Arménie, fondée par le Carthaginois Hannibal (1). Les Perses marchèrent de là vers la ville royale de Vagharschabad (2), qui se trouvait aussi au nord de l'Araxe, non loin des lieux où fut bâtie depuis Edchmiadzin, qui est actuellement la résidence des patriarches de la grande Arménie (3); elle ne fut pas mieux traitée : on y détruisit dix-neuf mille maisons; tout ce que l'épée épargna, hommes, femmes et enfans, fut mis en captivité. On enleva tous les châteaux fortifiés qui se trouvaient dans les environs; et on passa l'Araxe pour se diriger vers la

(1) C'est Strabon qui nous apprend (l. xi, p. 528) ce fait. Selon lui, Hannibal, alors fugitif, fonda cette ville pour Artaxias, prince qui occupa le trône d'Arménie avant les Arsacides, et qui était contemporain d'Antiochus le grand, roi de Syrie. Ἀρταξιάδα, ἐν (πέλει) τῆ Ἀρταξιάδου καλοῦσιν, ἡνίκα κούρωτος Ἀρταξία τοῦ βασιλῆ, ἐπὶ τῷ Ἀραξί. *Artaxata* n'était pas précisément sur l'Araxe, mais non loin de ce fleuve. Son nom d'*Artaxiasata*, dont celui d'*Artaxata* n'est qu'une contraction, signifie, en arménien, la ville d'*Artaxias*. Plutarque (vit. Lucull. pag. 513) donne quelques détails de plus sur la fondation d'Artaxate par les conseils d'Hannibal.

(2) Cette ville s'était nommée successivement *Artimed-haghakh*, c'est-à-dire la ville de Diane; *Vardgisi-yan* ou le bourg de *Vardgis*, du nom d'un parent d'Eroyand I^{er} ancien roi d'Arménie, puis *Norakhaghakh*, c'est-à-dire la nouvelle ville, ce nom se retrouve dans Dion Cassius (t. II, l. LXXI, p. 1201, ed. Reimar), qui la traduit en grec par les mots ἡ καινὴ πόλις. Pour celui de *Vagharschabad*, elle le devait à un roi d'Arménie appelé *Vagharsakh*, qui vivait au 11^e siècle de notre ère. Voyez au sujet de cette ville mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 115.

(3) Voyez au sujet de ce lieu, mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 115.

grande ville d'Erovantaschat (1), cette belle résidence des princes de la race de Camsar, qui avait été depuis peu usurpée par Arsace. On y détruisit vingt-mille maisons arméniennes et trente mille maisons juives. Les ennemis se portèrent ensuite vers le centre de l'Arménie; ils entrèrent dans le canton de Bagrévand, où ils attaquèrent Zarehavan (2), cité royale, qui contenait cinq mille maisons arméniennes et huit mille maisons juives; ils y commirent les mêmes horreurs. Zareschat (3), dans le canton d'Alihovid (4), qui était dans le voisinage et renfermait quatorze mille maisons juives et dix mille maisons arméniennes, subit le même sort. L'armée, poursuivant sa marche, dévasta les rivages du lac de Van et pénétra jusqu'à la ville, célèbre chez les Arméniens par le nom et les monumens de Sémiramis (5); elle ne fut pas traitée

(1) J'ai donné de grands détails sur cette ville dans mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* tom. I, pag. 120 et 121. Voyez aussi ci-dessus, n.º de décembre 1829, tom. IV, pag. 450, note Z.

(2) Cette ville est nommée par Ptolémée (l. v, c. 13) *Zaravana*. J'en ai parlé en détail dans mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 125.

(3) Voy. ci-dessus, n.º de décembre 1829, tom. IV, pag. 437. Voyez aussi mes *Mém. hist. et géog. sur l'Arm.* t. I, p. 106.

(4) Ce canton, dont le nom signifie *vallée de sel* ou *vallée salée*, et dont il était redevable sans doute à quelques circonstances naturelles, était compris dans la grande province arménienne de Dourouperan; il n'était pas très-éloigné du lac de Van du côté du nord-ouest.

(5) Il s'agit ici de la ville de Van, située au sud-est du lac qui porte son nom. Elle est encore puissante et peuplée, et le chef-lieu d'un pachalik qui comprend la plus grande partie de l'Arménie turque. A l'époque dont il s'agit, cette ville portait déjà le nom de

avec moins de rigueur : on y brûla cinq mille maisons arméniennes et dix mille maisons juives. Les Perses terminèrent le cours de leurs dévastations par la ville de Nakhdjavan (1), qui existe encore avec le même nom; elle avait alors deux mille maisons arméniennes et seize mille maisons juives. C'est là qu'ils déposèrent tout leur butin et leurs captifs, en attendant qu'ils fussent conduits en Perse (2). En lisant

Van, et elle appartenait aux princes de la race des Rheschdouniens. Elle avait été appelée dans l'origine la ville de Sémiramis; en arménien, *Schamiramabert*. Elle avait été fondée par la reine d'Assyrie, femme de Ninus, quand elle fit la conquête de l'Arménie, environ vingt siècles avant notre ère. Cette princesse y fit construire de magnifiques monuments qui s'y voyaient encore long-temps après au rapport de Moïse de Khoren, l. 1, c. 15. Les auteurs arméniens parlent de ruines considérables qui se trouvent dans le voisinage de cette ville, et sur lesquelles on remarque des inscriptions en caractères inconnus. Le nom de Sémiramis ne s'est pas encore perdu tout-à-fait dans ces régions, car on y fait mention d'un torrent qui se jette dans le lac de Van, et qui s'appelle *Schamirama-archou*, c'est-à-dire le torrent de Sémiramis. Pour de plus amples détails, voyez mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 137-140. On trouve aussi dans le *Nouveau Journal asiatique*, t. II, p. 161, une notice détaillée sur les découvertes d'antiquités faites à Van, ou la ville de Sémiramis, par M. Schulz.

(1) Cette ville mentionnée dans Ptolémée, l. v, c. 13, sous le nom de *Nazuana*, est appelée par les Arméniens *Nakhdjavan*, *Nakhdchovan*, *Nakhtchovan*, et par les Arabes, *Naschouy* et *Nakhjewan*, on la nomme actuellement *Nakhtchéwan*. On la trouve au nord de l'Araxe, elle est encore grande et peuplée. J'ai parlé fort au long de ce qui concerne son histoire et ses antiquités, et en particulier de sa population juive, dans mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. II, p. 126, 131, 132, 267 et 268.

(2) On sait, par un grand nombre de passages des auteurs anciens, que l'usage des rois de Perse, était d'emmener avec eux et

dans les auteurs originaux le récit des ravages que les Perses commirent en Arménie, on est étonné de la population nombreuse que renfermait alors ce royaume et de la grande quantité de Juifs qu'il contenait. Cette dernière indication est d'accord, au reste, avec d'autres renseignemens qui nous apprennent que, dans les premiers siècles de notre ère, il se trouvait une multitude d'Israélites dans les régions arrosées par l'Euphrate et le Tigre, limitrophes de l'Arménie et de la Perse. Ils y étaient si puissans, que dans plusieurs lieux ils avaient des princes de leur nation et de leur religion. Ils attirèrent même sur eux les armes des Romains, contre lesquels ils soutinrent des guerres non moins opiniâtres, que celles qui avaient amené la destruction de leur nation par Titus (1). Cependant personne ne se présentait pour résister au vainqueur. L'Arménie, privée de son roi et de son connétable, n'avait plus de défenseurs. Tous les dynastes, frappés de terreur,

de transporter dans leur royaume, les habitans des villes dont leurs armées se rendaient maîtresses de vive force. Tout le monde connaît l'exemple des habitans d'Erétrie en Eubée, transportés dans la Susiane, par les généraux de Darius, fils d'Hystaspe, qui furent vaincus à Marathon par les Athéniens. On pourrait y ajouter beaucoup d'autres translations exécutées de même par les ordres des rois de Perse. Ainsi, à une époque plus moderne, les habitans d'Antioche, de Jérusalem et de beaucoup d'autres villes conquises par les Perses, furent transplantés dans l'intérieur du royaume par les ordres des deux Chouros.

(1) Dans un ouvrage sur l'époque de la naissance et de la mort de J. C., que je compte bientôt livrer à l'impression, je donnerai des détails circonstanciés sur l'histoire des Juifs établis dans les régions situées au-delà de l'Euphrate.

abandonnaient leurs femmes, leurs enfans et leurs richesses à la discrétion des Perses, et s'empressaient de chercher un asyle dans l'empire romain, tandis que les plus braves se retiraient dans leurs meilleures forteresses ou dans les lieux les plus sauvages et les plus inaccessibles. Parmi ces derniers, on remarquait le brave Mouschegli, fils du connétable, impatient de venger la mort de son père et les malheurs de sa patrie. Malgré tant de succès, la conquête de l'Arménie n'était pas achevée (1); la dernière espérance du royaume était renfermée dans les remparts d'Artogé-rassa, et l'intrepide Pharandsem n'était pas disposée à ouvrir la place aux Perses. Non contente de s'y dé-

(1) Il paraît, d'après ce que dit Ammien Marcellin, l. xxv, c. 7, que les Perses conquièrent alors la plus grande partie, *maximum latus*, de l'Arménie, toute cette portion qui était voisine de la Médie, *Medis conterminans*, mais non pas la totalité du royaume. Ce qu'il dit à ce sujet est fort clair. *Postea contigit, ut vivus caperetur Arsaces; et Armenia maximum latus Medis conterminans, et Artaxata inter dissensionem et turbulenta raperent Parthi.* En effet, Faustus de Byzance, qui nomme, l. iv, c. 55, un grand nombre de villes prises à cette époque par les Perses, ne fait mention que de villes situées dans l'Arménie ou dans le voisinage de la Médie. Il ne parle ni des places, ni des cantons de l'Arménie voisins de l'Euphrate et de l'empire. Ce fut sans doute là que les princes arméniens rassemblèrent les forces qui se joignirent ensuite aux Romains pour chasser les Perses. Zoïme dit aussi, l. iii, c. 31, que les Perses firent la conquête de la plus grande partie de l'Arménie, n'en laissant aux Romains qu'une très-petite portion. *Προσπαθεισὸν δὲ καὶ Ἀρμενίας τὸ πλεον μέρους οἱ Πέρσαι, βραχὺ τὸ ταύτης Ῥωμαίοις ἔχει εὐδέρως.* L'historien grec veut sans doute désigner par là tous les cantons de l'Arménie occidentale, qui ne furent pas envahis par les Perses.

fendre, elle ne cessait, soit par ses envoyés, soit au moyen des seigneurs fugitifs, de presser les secours des Romains (1); mais les deux empereurs étaient trop occupés, en Orient et en Occident, pour avoir le temps de songer à la triste Arménie (2).

(1) Indépendamment des instances de la reine, les Romains étaient encore sollicités par le prince Mouschegh, fils de Vassak, et par le patriarche Nersès, qui se rendirent eux-mêmes sur le territoire de l'empire, pour obtenir plus promptement les secours qu'ils demandaient.

(2) Tous les faits que j'ai racontés depuis le §. 26, n'occupent qu'une vingtaine de lignes dans le texte de Lebeau, elles font partie du §. 32 de son livre XVIII. Elles ne suffisent pas pour nous instruire avec exactitude de toutes les révolutions arrivées à cette époque en Orient. Lebeau ne pouvait faire mieux; ne connaissant cette partie de l'histoire que par ce qu'en raconte Ammien Marcellin, il n'a pu donner de plus grands détails que ceux que l'on trouve dans l'auteur latin. Tout ce que celui-ci rapporte est exact; mais, comme il ne parle qu'en passant de l'histoire d'Arménie, sa concision le rend nécessairement obscur, et il n'est pas étonnant qu'il ait induit en erreur les écrivains modernes qui ont voulu se servir de son récit. A l'exemple de Tillemont (*Hist. des emp.* t. IV, Valens, art. 12, not. 11 et 12), Lebeau a placé tous ces événements en l'an 372, tandis qu'ils se rapportent aux années 367 et 368. Ils se sont, en ce point, écartés bien à tort d'Ammien Marcellin, qui les met en l'an 368, sous le second consulat de Valentinien et de Valens, ce qui est tout-à-fait conforme aux indications que fournit la chronologie arménienne. Ces erreurs viennent de ce qu'ils ont cru que le roi Para était fils d'Arsace et de la princesse Olympias, parce qu'ils ignoraient l'existence de la reine Pharandsem. Ils ont été en conséquence obligés de retarder l'époque de l'avènement de Para, pour lui donner à-peu-près l'âge indiqué par le récit d'Ammien Marcellin.

SUR LE VERMILLON CHINOIS.

Traduit du chinois et extrait d'une encyclopédie technologique intitulée Thian-koung-kai-we, ou Exposition des merveilles de la nature et des arts; par M. Stanislas JULIEN (1).

LE cinabre, l'argent liquide, le rouge d'argent, ne sont au fond qu'une seule et même chose. Ce qui leur fait donner différens noms, c'est que cette substance est tantôt pure, tantôt grossière, tantôt vieille, tantôt récemment extraite.

Le cinabre de première qualité vient de *Chinpe* (aujourd'hui *Mayang*) et de *Sitchouan*. Il s'y trouve à l'état pur dans le sein de la terre, et l'on n'a pas besoin de le purifier par le feu. Ce cinabre, qui sert à donner du poli aux pointes de flèches, aux miroirs (métalliques), &c., a trois fois plus de valeur que le mercure; c'est pourquoi on le trie avec soin et on le vend sous sa forme native, c'est-à-dire sous celle de sable ou poussière rouge. Si on le fond, il perd une grande partie de sa valeur.

Le cinabre grossier et de seconde qualité a besoin d'être purifié par le feu; il forme alors le mercure.

Le cinabre de première qualité se trouve en creu-

(1) L'édition chinoise d'où ce morceau est tiré porte la date de 1637.

sant la terre à une profondeur d'environ soixante-dix pieds. L'approche du minerai est indiquée par un filon composé de petites pierres blanches et grainelées. Les plus grands morceaux sont de la grosseur d'un œuf. Le cinabre de seconde qualité n'entre dans aucune préparation pharmaceutique. On le broie, et il sert aux peintres et aux coloristes de même que le cinabre que l'on prépare directement avec le mercure. Son filon ne se présente pas toujours sous la forme de pierres blanches. On le trouve à une vingtaine de pieds plus bas que celui dont nous venons de parler. Sa gangue pierreuse offre à l'extérieur un mélange de bleu et de jaune; quelquefois il se forme au milieu des terrains où se trouvent des couches de sable, alors l'enveloppe de pierre et de sable se fendille et se sépare facilement. Cette espèce de cinabre se trouve en abondance à *Koueitchou*, à *Ssein*, et à *Thoungjin*, &c. On le trouve aussi en grande quantité à *Changtcheou* et à *Tsintcheou*.

La cavité où l'on trouve le cinabre de seconde qualité offre partout un aspect blanchâtre. Quand il est récemment extrait, on peut le séparer sans avoir besoin de le broyer. Ce cinabre, au sortir de la minière, a une apparence brillante qui se ternit bientôt au contact de l'air.

Lorsqu'on veut préparer le vermillon, on prend du cinabre, on le met dans une auge en fer qui a la forme d'une petite barque, et on le pulvérise à l'aide d'une sphère aplatie, en pierre, placée au bout d'un levier vertical que quatre hommes font mouvoir à l'aide

d'un bâton qui le traverse. Ensuite on le met dans un vase rempli d'eau pure, et on le laisse tremper pendant trois jours et trois nuits. Une partie se dépose au fond du vase, l'autre, plus légère, nage à la surface; on la recueille avec un écumoir, et on la remet dans un nouveau vase; on l'appelle alors *Eultchou* ou *second rouge*. Quant au cinabre qui s'est déposé au fond du vase, on le fait sécher au soleil et il prend alors le nom de *Theoutchou* ou *premier rouge*.

Pour obtenir le vif-argent (le mercure), on se sert tantôt de cinabre de seconde qualité, blanc et récemment extrait; tantôt de celui qui s'est déposé au fond du vase, tantôt enfin du *second rouge*, recueilli à la surface de l'eau.

Lorsqu'on veut préparer le mercure, on prend trente livres de l'un des cinabres cités plus haut, et on les met dans un vaisseau de fer. On place sous ce vase une trentaine de livres de charbon et on le recouvre avec un autre vase de même métal qui doit avoir (au centre de sa partie convexe) une petite ouverture. On lute hermétiquement les bords de ce vase à l'endroit où il s'emboîte avec le vase inférieur; puis, dans l'ouverture laissée au vase supérieur, on place un arc en fer, creux à l'intérieur, on le corde tout autour avec un lien de chanvre, en rapprochant les anneaux autant que possible, ensuite on le lute avec soin.

Quand on chauffe le vase inférieur, un bout de l'arc communique avec l'intérieur du vase, afin de conduire

la vapeur, l'autre bout plonge dans un vase rempli d'eau. Par ce moyen, la vapeur qui sort du vase de métal pénètre dans l'eau dont est rempli le vase opposé et s'y condense.

Quand on a chauffé pendant cinq heures, tout le cinabre est transformé en mercure qu'on retire du vase rempli d'eau, après l'avoir laissé reposer pendant vingt-quatre heures.

Quelquefois on traite de nouveau le mercure pour obtenir du vermillon qu'on appelle alors *Intchou*, c'est-à-dire *rouge de vif-argent*. Tantôt on se sert d'un creuset de terre, tantôt de deux vases de métal superposés. On ajoute à une livre de mercure, deux livres de soufre que l'on triture ensemble. Il se forme une poussière noirâtre; on la met dans le creuset que l'on recouvre avec un couvercle en fer, et l'on fixe le couvercle en plaçant dessus une barre de fer que l'on arrête à l'aide d'un fil d'archal qui embrasse le creuset de chaque côté, dans une direction verticale; ensuite, on lute hermétiquement les fentes que laissent les deux vases à leur point de contact. On élève le vase sur un trépied en fer, au-dessous duquel on brûle des bâtons de bois résineux. Pendant long-temps, on refroidit le couvercle avec un vieux pinceau saturé d'eau; alors le mercure se combine avec le soufre et se sublime en une poudre très-tendue qui s'attache aux parois du vase. Le cinabre qui se fixe à la partie interne du couvercle est du plus vif éclat. Lorsque le vase est entièrement

refroidi, on enlève le vermillon. L'excès du soufre dont on s'est servi, se précipite au fond du vase et peut être employé une seconde fois. Une livre de mercure donne 14 onces de cinabre de première qualité et 3 onces 5/10 de seconde qualité.

Le cinabre obtenu par l'action du feu et le cinabre natif qu'on a pulvérisé, ont absolument la même apparence. Néanmoins, pour peindre dans les maisons des princes et chez les personnes de distinction, on ne se sert point de cinabre artificiel. Le seul qu'on emploie est celui qu'on tire, à l'état pur, des mines de *Thoung-chin* et de *Pe-tchouan*, et qu'on prépare par la pulvérisation.

Quant au vermillon destiné à écrire, on le broie avec de la gélatine et on en fait de petits pains. Lorsqu'il est étendu sur un encrier en pierre, il présente un rouge du plus bel éclat; si on le broie sur un encrier d'étain, il forme une couleur noire, et alors il sert aux vernisseurs et donne aux objets un lustre et une teinte luisante qui en rehausse le prix. Si on le mêle avec de l'huile de l'arbre *Toung*, il prend un aspect brillant: si on y met du vernis, il perd son éclat et devient d'un noir foncé.

Nous venons d'exposer fidèlement tout ce qui est relatif à la préparation du cinabre natif et artificiel, et à celle du mercure. Tout ce qu'on a débité sur *la mer de cinabre* et sur *le cinabre végétal*, ne repose sur aucun fondement solide; ce sont de pures rêveries dignes d'amuser les gens crédules et avides de choses merveilleuses.

Quand le mercure a été converti en vermillon, il ne peut plus reprendre son premier état, parce qu'alors il est parvenu à ce qu'on appelle *la dernière limite des transformations*.

Sur les Cours de Justice chez les Indiens, par H. Th. COLEBROOKE; Mémoire lu à la Société de Londres, le 24 Mai 1828 (1).

LA composition d'une Cour de justice indienne, conformément aux anciennes institutions, étant assez peu connue et beaucoup d'idées erronées ayant cours à ce sujet, on a cru que le sujet méritait des recherches plus approfondies. Le mémoire suivant contient les résultats d'une recherche attentive de tout ce que les législations indiennes renferment sur cette matière.

Il y a différentes espèces d'assemblées pour l'administration de la justice; elles sont ou *stationnaires*, lorsqu'elles se tiennent dans une ville ou un village, ou *mobiles*, ayant lieu dans la campagne ou une forêt, ou c'est un tribunal présidé par le premier juge désigné par le souverain, et qui, par la tradition du sceau

(1) Ce mémoire, traduit de l'anglais, a été publié dans les *Transactions de la Société asiatique de Londres*, t. II, p. 166 et suiv. On en a retranché seulement les notes, qui contiennent des développemens ou des pièces justificatives qui augmentent considérablement ce mémoire. On s'est borné à reproduire le corps de l'ouvrage, la seule partie qui soit propre à donner une idée juste des formes judiciaires en usage chez les Indiens.

royal, a le pouvoir de citer les parties; ou bien le souverain préside la Cour en personne. Les deux premières espèces se constituent à la requête des parties, pour connaître de leurs différends et les décider; elles ne se fondent ni sur la loi, ni sur le pouvoir, mais uniquement sur le consentement volontaire. Les deux dernières sont des Cours judiciaires établies par l'autorité du souverain; une telle Cour connaît de toutes les affaires qui se présentent, et n'est pas, comme les premières, instituée uniquement pour un cas particulier.

Pour arranger à l'amiable ou pour décider une affaire litigieuse, les chefs de famille ou ceux de la commune, ou tous les habitans d'un endroit, choisissent un arbitre approuvé par les deux parties.

On tient des assemblées en plein air pour décider entre des habitans des forêts; dans le camp pour les guerriers; entre marchands et artisans dans leurs résidences.

Le recours contre l'injustice ou les torts a lieu : 1.° à la Cour du souverain, dont les assesseurs sont de savans brahmanes; cette Cour est mobile, se tenant toujours là où séjourne le roi; 2.° au tribunal du juge suprême (1) nommé par le roi et séant avec trois ou plus d'assesseurs, leur nombre ne doit pas excéder sept; cette Cour est stationnaire, sa résidence étant fixée; 3.° à des juges inférieurs désignés par le souve-

(1) प्राह् विवाक ०० धर्माथन

rain pour des juridictions locales; on peut appeler de leurs décisions à la Cour du juge suprême, et de là au rādjà ou roi en personne.

Les différentes gradations en fait d'arbitrage sont donc : 1.^o *Puga* (1), assemblée des habitans ou réunion d'individus de différentes tribus, et de divers métiers, mais habitant le même endroit; 2.^o *Sreni* (2), assemblée de négocians ou d'artisans du même métier, quoique de différentes tribus; 3.^o *Cula* (3), réunion de parens.

Les décisions de ces assemblées sont sujettes à révision, celle de *Cula* par les *Sreni*, et ensuite par les *Puga*; de ces derniers, d'après les statuts indiens, l'appel se porte au tribunal du grand juge et de là au souverain. Les assemblées, ne pouvant se charger que d'arbitrages, n'ont rien de commun avec le jury auquel on les a comparées.

Dans beaucoup de passages de livres de droit, les membres des Cours judiciaires se trouvent énumérés, mais avec des variations; leur nombre étant porté à huit, dix ou au-delà; ceci ne regarde que le tribunal présidé par le monarque, on n'a guère de notions sur les Cours inférieures, nul doute qu'elles ne se réglasent sur la principale.

Dans les passages mentionnés, la Cour est comparée à un corps, et ce parallèle entre les membres de ce dernier et les personnes composant la première, est

(1) पुग (2) श्रेणि (3) कुल

poussé jusqu'à la minutie ; sans nous en occuper , nous observerons que le roi y occupe la première place , il est suivi par le juge suprême choisi par lui , et par les assesseurs envisagés comme un seul membre , quoique leur nombre soit de trois , cinq ou sept ; la loi écrite est envisagée comme un membre devant parfois être consulté , de même que l'or et le feu sur lesquels on prête serment ; l'eau pour se rafraîchir y compte aussi . Les principaux officiers de la cour , le *calculateur* (accountant) , le *clerc* et le *sequestre* complètent le nombre . On doit y ajouter encore l'*huissier* , le *modérateur* , le *conseiller spirituel* (1) du monarque , de même que les *ministres d'état* et les *auditeurs* qui sont des personnes en état d'influencer les délibérations par leurs conseils . On y trouve encore des hommes chargés de maintenir l'ordre et de prévenir l'entrée violente de la populace .

D'après les institutions indiennes , l'administration de la justice civile et criminelle compte parmi les principales charges du souverain ; l'arbitraire ne saurait y trouver place , tout se décidant d'après des lois fixes , conservées par les anciens sages , et d'après les habitudes constantes du pays .

Il est clair que le prince doit se faire assister par des personnes instruites dans ces lois et ces usages , et qui savent les appliquer dans tout cas spécial ; on a besoin encore d'individus pour conduire les procès et

(1) पुरोहित

exécuter les sentences. Le nombre, les fonctions, les pouvoirs de ces différens membres, fixés par la loi, forment la constitution légale d'une Cour indienne; tout ouvrage indien sur les droits religieux les donnant, il a paru superflu de parler des autorités sur lesquelles se fondent les données suivantes.

L. *Le souverain.*

Le souverain indien en personne entend les parties en litige pour réprimer des torts ou décider leurs contestations, ou bien il transmet cette fonction à un juge suprême qui doit l'assister lorsqu'il est présent, et présider à sa place lorsqu'il est absent. Le droit de cette surintendance en personne est strictement réservé aux castes des Kchatriya ou Brahmanes; un prince d'une caste inférieure ou mélangée est tenu légalement à députer un juge en sa place. Différens légistes néanmoins soutiennent que tout prince est compétent d'exercer en personne les fonctions judiciaires.

Au reste, c'est uniquement au souverain que s'attache l'idée absolue de rendre la justice, les autres pouvoirs inférieurs ne sont que délégués, ils n'ont pas de juridiction à eux. Et le *Smriti Tchandrica* déclare que les récompenses ou les peines dans une vie future, pour l'exécution des lois ou leur abandon, ne regardent que le souverain.

Le prince doit être calme, sans luxe dans les habits, pour ne pas éblouir ni effrayer les parties plaignantes. D'après un point de vue religieux, il doit être assis la

face tournée vers l'orient; toutefois une affaire de peu d'importance pourra être traitée debout, mais jamais il ne doit marcher ni se coucher; il doit étendre son bras droit tenant son habit en écharpe, d'après ce qui se pratique dans une assemblée de Brahmanes; sa main sera libre pour faire des signes lorsqu'il y a lieu.

II. *Le grand juge.*

Il est l'assistant du prince dans sa présence ou président de la Cour dans son absence, son titre est *Prad-Vivaca*, c'est-à-dire *interrogeant* et *décidant*. Il questionne les parties, examine le cas, distingue le bien du mal, entend les témoins et prononce le jugement. Il est encore appelé *Dharmādhyakcha*, surintendant de la justice; différens auteurs de droit, notamment *Helayudha*, portent ce titre dans leurs ouvrages.

Le grand juge doit être Brahmane, observant les devoirs de sa caste, connaissant la loi dans ses différentes parties, versé dans la logique et autres sciences, dans les livres sacrés, familiarisé avec l'écriture et la jurisprudence, doué de qualités conciliantes et de maintes autres. Il doit être affable, jamais austère, lent à se décider, endurant, doux, mais ferme, vertueux, sage, appliqué, d'une humeur gaie, impartial et désintéressé, et par-dessus tout, sincère.

Si l'on ne saurait trouver un Brahmane doué de ces qualités, on pourra choisir parmi la caste des guerriers ou celle des négocians, un individu qui ait des

connaissances en jurisprudence, mais dans aucun cas un *Sudra*, quelque soit sa qualité ou ses connaissances. Cette prohibition a en vue surtout la religion, car elle n'affecte pas la validité des actes judiciaires d'un *sudra*.

III. *Les assesseurs.*

Les assesseurs désignés par le souverain pour assister le juge suprême de leur avis, ou le prince même lorsqu'il préside, sont au nombre de trois, cinq ou sept; on a choisi des nombres impairs afin qu'il y eut toujours une majorité de voix et de votes, en supposant leur capacité et qualification égales.

Ils doivent être Brahmanes, versés dans la littérature sacrée et profane, connaissant la jurisprudence, habituellement véridiques et strictement impartiaux envers amis ou ennemis, honnêtes, désintéressés, riches, incorruptibles, attentifs à leurs devoirs, n'étant sujets ni à la colère, ni à l'avarice, ni en général à l'influence des passions.

Si l'on ne trouve pas de Brahmanes, on choisira pour ces places des *Kchatriya* ou des *Vaisya*, mais jamais un *Sudra*. Les actes judiciaires d'une personne non qualifiée sont d'un effet nul, quoiqu'ils puissent être conformes à la loi. Toutefois l'acte d'un *Sudra* n'est pas nul, s'il est grand juge, de même lorsqu'il est assesseur.

IV. *L'audience.*

Des légistes indiens font mention de l'auditoire

comme d'une partie d'une Cour de justice, car un assistant peut donner son avis, semblable à l'*amicus curiæ* dans une Cour européenne.

Cette partie de l'auditoire consiste en personnes qualifiées pour être assesseurs, étant des Brahmanes savans, instruits dans la loi; ils suivent les séances de la Cour de leur propre volonté ou pour leurs affaires. On n'exige pas leur interférence comme celle des assesseurs.

D'autres personnes présentes sont celles qui maintiennent l'ordre et préviennent l'entrée de la populace. Ils doivent être *Vaisya*, c'est-à-dire négocians ou agriculteurs.

V. *Le conseiller spirituel.*

Le prêtre de la maison du roi est régulièrement membre de la haute Cour judiciaire; il est nommé pour l'une de ses fonctions de même que pour l'autre, son devoir étant d'empêcher le roi de faire des actions mauvaises sous le rapport judiciaire ou religieux; un individu suffisant à cela, on n'en nomme jamais plusieurs. Il doit être Brahmane, versé dans les sciences, homme de parole, désintéressé, diligent et doué de véracité.

VI. *Ministres d'état.*

Les ministres d'état qui entourent le roi sont comptés parmi les membres de la Cour souveraine, ou le grand juge et les assesseurs ou conseillers; étant choisis parmi les ministres du roi, ils l'approchent dans cette qualité et sont nécessairement membres de la Cour.

VII. *Officiers de la Cour.*

Les officiers inférieurs sont au nombre de cinq :
 1.^o Le calculateur dont les qualités requises sont de l'adresse dans le calcul et une connaissance approfondie des diverses branches des sciences mathématiques, en y comptant l'astronomie aussi bien que l'astrologie, la grammaire, &c. ; il doit avoir étudié les textes sacrés et se connaître dans les divers genres d'écriture. Sa conduite doit être pure et lui attirer la confiance.

2.^o Les mêmes qualités sont requises, quant au secrétaire ; ses paroles doivent être non équivoques, son écriture belle ; il doit être honnête, doux, désintéressé et doué de véracité.

Ces deux officiers doivent être d'une caste régénérée.

3.^o L'exécuteur du jugement qui a aussi en dépôt les objets en litige, peut être un Sudra. Il doit toujours avoir été employé au service du roi ; ferme dans sa conduite, mais strictement obéissant aux juges de la Cour. Ses fonctions sont de surveiller les objets durant le procès, et de mettre la main à l'exécution du jugement.

4.^o Le messenger ou l'officier particulier du roi, doit avoir été long-temps au service, il est placé par le souverain sous le contrôle des juges, pour sommer les parties, les tenir dans l'arrêt, et pour voir et sommer leurs témoins.

5.° On fait mention d'un autre officier sous le titre de modérateur de la Cour, mais on ne lui assigne d'autre fonction que celle de prononcer des discours de morale pour l'édification des parties, des juges et des officiers de la Cour.

VIII. *Conduite des juges.*

Des passages relatifs à la conduite des juges ; leurs fonctions et leurs devoirs sont très-nombreux dans les livres de droit indiens ; peut-être qu'ils ne sont pas sans intérêt, étant réunis et se commentant réciproquement.

D'après les notices fréquentes de la part directe du prince dans l'administration de la justice, et d'après la manière dont on insiste sur ce point, il est clair que lorsque ces lois furent rédigées au nom des anciens sages, et lorsque des compilations en furent faites par des auteurs dont les noms se trouvent dans des ouvrages reçus comme des autorités dans diverses contrées de l'Inde, les souverains étaient habitués de présider leurs tribunaux et soignaient personnellement avec activité leurs fonctions judiciaires.

On inculque, avec beaucoup de force, l'obligation d'une justice impartiale quant au monarque et aux juges. On recommande encore particulièrement l'investigation soigneuse des faits, l'aveu franc de l'opinion et des remontrances sévères contre des décisions injustes. On voit, par de nombreux passages, que le roi présidant en personne juge les causes sur sa responsa-

bilité. Les assesseurs de la Cour ne donnent que leurs avis, et n'ont ni voix ni vote dans la décision.

IX. *Punition des juges injustes.*

Les juges injustes sont punissables d'amendes, d'exil, de confiscation de biens, pour partialité, corruption, et des rapports secrets avec une des parties.

L'amende monte au double de la somme à laquelle la punition des parties aurait pu aller, ou, d'après une conclusion différente tirée de la même loi, au double de la valeur des objets en litige; dans le cas où ces objets ne sauraient être déterminés, la peine prescrite consiste en confiscation. Ce point toutefois est contesté, et la première décision est plus généralement reçue. La confiscation comprend tous les biens du coupable, elle s'applique, aussi bien que l'exil, dans le cas de corruption moyennant argent.

Si l'iniquité du juge n'est découverte qu'après le jugement prononcé, il est tenu de réparer à ses frais toute la perte de la partie lésée. Il y a différence d'opinion sur la question, si le procès est à reprendre: une autorité se déclarant pour la révision, une autre voulant qu'on ne touchât nullement à la sentence, mais que la partie reçut une compensation.

X. *Palais de justice.*

On entre dans des détails minutieux sur la situation et les dehors du palais de justice, de même que

sur les décorations de l'appartement où se tient la Cour. Il importe peu à des lecteurs européens si l'emplacement doit être dans le palais du roi ou dans un édifice à part; les détails de symétrie indienne, quant aux dimensions propres et de bon augure d'un tel édifice, sont dans le même cas. En tout cas, que la maison soit à part ou contiguë au palais, elle doit être tournée vers l'est.

XI. *Temps et manière de sooir en justice.*

C'est une chose curieuse, une peinture des anciennes habitudes dont on s'est peu écarté depuis, que les détails minutieux sur le temps où la Cour doit s'assembler; c'est le matin qui est le plus convenable; on précise l'heure à laquelle le roi doit prendre sa place après avoir accompli ses devoirs religieux; la manière d'après laquelle les places sont distribuées, le roi regardant vers l'orient, les juges à sa droite, le secrétaire à sa gauche, le calculateur vis-à-vis de lui; la désignation enfin des jours malheureux auxquels aucune Cour ne doit s'assembler.

Notice sur les accouchemens au Japon.

La notice suivante est extraite d'un mémoire inséré dans le x.^e volume des *Verhandelingen van het Bataviaansch genootschap van Kunsten en Wetenschappen* (Batavia 1825) et écrit en hollandais par *Mimazunzo*, médecin à Nagasaki, élève de M. Von Siebold, qui y a joint quelques notes intéressantes. *Mimazunzo* paraît avoir écrit une suite de réponses à une série de questions dictées par le savant docteur hollandais; c'est du moins sous cette forme et sous le titre de réponse à quelques questions sur la science des accouchemens au Japon que sont présentés ces documens. (*Beantwoording van eenige vragen over de Japansche woodkunde, door mynen leerling MIMAZUNZO geneesher te Nagasaki met eenige aanmerkingen aangeboden aan het Bat. Gen. v. k. e. w. door d.^r VON SIEBOLD*).

Depuis long-temps les Hollandais de la factorerie de Dezima se font un moyen d'accès et de bienvenue auprès des commissaires japonais, de leurs connaissances théoriques et pratiques dans les sciences naturelles et particulièrement dans la médecine, la seule chose de toute notre civilisation que ce peuple paraisse ne pas dédaigner. La connaissance réciproque des deux langues, avantage exclusivement réservé aux Hollandais, a toujours facilité les communica-

tions scientifiques entretenues par les hommes instruits des deux nations : les Japonais se sont faits élèves des docteurs hollandais, ont traduit nos livres de médecine et d'anatomie, toutes les fois qu'ils ont pu se les procurer, et ils sont au courant de l'état des sciences naturelles en Europe. Les Hollandais au contraire se sont plus particulièrement attachés à recueillir quelques faits de philologie, de statistique et de botanique, sans avoir néanmoins produit rien de satisfaisant jusqu'à MM. Titsingh et Von Siebold. Il paraît que ce savant distingué, qui réunit tous les avantages de position et de talent, a mieux espéré que ses prédécesseurs des théories et des observations des Japonais dans les sciences, et qu'il se propose d'essayer des rapprochemens qui ne peuvent que profiter à chacun. Il nous apprend en même temps que l'on commence à Jedo à étudier et à pratiquer les accouchemens selon les méthodes des livres européens, et qu'il s'occupe maintenant avec le secours de ses élèves japonais à traduire les ouvrages du célèbre médecin réformateur *Kangawa Gen Ets*. Il paraît tenir surtout à prouver les avantages de l'*ampoukou* et à populariser cette opération en Europe.

La nature trop technologique du mémoire ne permet d'en donner ici qu'une analyse succincte.

La profession d'accoucheur, au Japon, est, comme celle de médecin, de libre exercice; elle n'est soumise à aucun examen, à aucune autorisation (seulement

dans quelques occasions les gouverneurs et autres dignitaires exigent de leurs médecins des preuves de capacité). Les deux sexes peuvent exercer; les femmes n'ont d'autre étude que l'expérience: les hommes seuls s'occupent de la théorie, et en font l'application dans les accouchemens laborieux. L'accoucheur se nomme *san i*, la sage femme *san ba*, et l'art *san wa*. (*San* signifie accouchement, *i* médecin, *ba* une vieille femme).

Les Japonais, en reconnaissant l'utilité d'observer les progrès de la grossesse et la situation du fœtus, ont suivi une méthode d'observations, autre que celle des Européens; dont une étude suivie de nos livres leur fait aujourd'hui avouer les avantages: aussi l'adoption de l'*indigitation intérieure* paraît-elle décidée en principe parmi les médecins japonais qui suivent les leçons de M. Von Stebold.

L'examen des accoucheurs japonais est tout extérieur: c'est par des touchers externes portés sur le pœus, le sein, l'utérus, et dont les résultats sont appréciés avec une singulière précision, c'est par le développement des régions mammaires, qu'ils reconnaissent les circonstances de la grossesse. Les observations faites sur l'utérus sont préparées par les palpations de l'*ampoukou*. *Amboukou* ou *ambouk'* signifie littéralement *pression douce des mains sur l'utérus*. Il y a sept degrés d'*ampoukou* qui se succèdent régulièrement et descendent du sein jusqu'aux régions femorales. Pour opérer ces titillations qui calment l'irritation nerveuse, les accoucheurs ma-

nient doucement l'utérus par des palpations suivies, et l'impressionnement avec précaution. Les règles de l'*ampoukou* ont été données par M. *Kangawa Gen Ets*, le plus célèbre accoucheur de *Mjako*, qui publia en 1764 un ouvrage sur son art, sous le titre de *San Ron*, c'est-à-dire *Considérations sur l'art des accouchemens*. Un de ses élèves nommé *Kangawa Gen Tek'* fit à cet ouvrage d'importantes améliorations qu'il publia en 1774 sous le titre de *San Ron jok'* (*jok'* ; supplément). Outre ces avantages l'*ampoukou* a encore celui de prévenir ou de dissiper quelques indispositions qui ont leur source dans l'irritation et la contraction nerveuse des aines. Dans ce cas les femmes enceintes doivent recevoir l'*ampoukou* d'une main habile, tous les jours une ou deux fois, aussi souvent qu'il est nécessaire (1). De toutes les palpations de l'*ampoukou*, la sixième nommée *scitai* (littéralement, *améliorer le fruit*) est peut-être celle dont l'utilité est la plus spéciale : elle s'opère par une impression plus décidée, portée sur l'utérus avec les deux mains et dirigée des hanches vers le nombril. Elle doit déterminer un changement dans la situation du fœtus, lorsque les doigts ne peuvent le saisir, ou même aider les voies naturelles de production, mais cette impression extérieure du *scitai* doit être

(1) Ce qui est d'autant plus facile, que des personnes exercées à opérer ces irritations, et celles qu'on nomme *an-ma* ou *roïen* (elles s'appliquent aussi aux nerfs) se répandent le soir dans les rues, et offrent leurs services au public par le cri de *an-ma-tori!* *an-ma-tori!*

alors appliquée avec précision et suivant les règles données par le célèbre *Kangawa Gen Ets*.

C'est encore lui qui a réformé le régime des femmes en couches : autrefois , dès le cinquième mois de la grossesse , on les plaçait , l'utérus bandé par des ligatures , sur un appareil nommé *san dai* (littéralement , *appui d'accouchement*) et de la forme d'une ottomane , où elles restoient dans cette position jusques et une semaine après la délivrance . Mais aujourd'hui à M'jako , Jedo , Osaka et dans toutes les villes où se sont répandus les élèves de ce savant médecin , les vieilles routines ont été abandonnées ; les femmes sont délivrées dans leur lit et traitées comme dans toutes autres maladies naturelles . A Nagasaki la classe du peuple est entretenue dans une coutume bizarre par des motifs qu'on ne peut que croire superstitieux . Les sages-femmes qui trouvent leur profit à ces préjugés n'ont jamais voulu céder aux remontrances de M. Von Siebold , et elles délivrent encore les femmes , couchées sur une natte , appuyées d'un bras et des pieds sur deux sacs remplis de riz ; le riz , après la délivrance , appartient aux sages-femmes .

M. Mimazunzo expose les méthodes suivant lesquelles les accoucheurs japonais font l'extraction du fœtus dans tous les cas et dans tous les accidens d'un accouchement pénible et douloureux : cette exposition ne présente pas de faits intéressans .

De tous les préjugés populaires des Japonais , un des plus singuliers et des plus répandus , c'est que le fer a une influence délétère sur toutes les plaies ; aussi

presque toutes les opérations se font-elles avec des lames tranchantes de bambou, des épines d'oranger et des têts de porcelaines. Les personnes auxquelles leur fortune permet ce luxe, se servent de lames d'or ou d'argent pour couper le cordon ombilical, tandis que les sages-femmes appelées par les classes inférieures font cette opération avec un tranchant de bambou ou de porcelaine aiguise. La plaie du cordon ombilical est aussitôt séchée avec du *Mokousa* brûlé et pulvérisé, ou du *fousi* (1), et enveloppée de ouate. L'hémorragie de la matrice est généralement arrêtée par la position que l'on donne aux femmes après leur délivrance.

L'enfant est enveloppé de langes, mais n'y est point resserré comme en Europe, et le développement de ses formes n'est point contrarié par des plis d'étoffes trop étroitement arrêtés. Les trois ou quatre premiers jours de la naissance, on donne à l'enfant une potion nommée *gokotô* composée de *sei mok'kô*, racine qu'on tire de la Chine; *keizets'kô*, gomme qu'on tire aussi de la Chine; *zia kô*, musc; *din kô*, bois précieux de la Chine; *ma wô*, espèce d'*equisetum* de Chine; *wô-gon*, plante de la famille des menthes; *dai wo*, rhubarbe; *rengiô*, fruit du *syringa suspensa*; *kai sô*, espèce de fucus; *ya kan*, racine de *morava sinensis*; *siô ma*, racine d'une tiarella; *ki zita*, *cetrus triphylla*; *tî-koureki*, suc frais tiré d'une espèce de bambou nommée *hataik'*, en brûlant les cannes dès qu'elles sont coupées.

(1) Espèce d'excroissance végétale qui se trouve sur les feuilles du *Rhus javanicus*.

Les pauvres donnent à leurs enfans une autre potion composée de *kwandohon*, espèce de *tussilago*; *kan zô*, réglisse; *daiwo*, rhubarbe. Ce n'est que très-récemment qu'on a introduit l'usage de leur faire prendre les trois premiers jours de la naissance une purgation en pilules, composée de *ha dsu*, ricinus; *sia ku sekist*, espèce d'hématite; *tai sia seki*, talcum. M. Mimazunzo condamne cette innovation. Après ces trois ou quatre premiers jours, on donne le sein aux enfans, ou toute autre substance légère et nutritive.

M. Mimazunzo assure en terminant que les perfectionnemens apportés dans l'art des accouchemens par les plus célèbres professeurs du siècle, ont de beaucoup diminué le nombre des accouchemens difficiles, dont les familles avoient à déplorer les résultats.

E. JACQUET.

Note en réponse à une question proposée par M. Klaproth, dans le Journal asiatique, décembre 1829, p. 29, not. 2, par M. BROSSET.

1.^o *Noms des années en géorgien.* Les Géorgiens appellent leurs années *წელი tseli*, d'un mot, qui, au pluriel, signifie *les reins* (1), ou bien *წელიწადი tselitsadi*, année complète.

(1) და სრულყოფილი ტყუპძის წელიწადი

2.^e Les Géorgiens ont encore un autre nom pour désigner les années, celui de ქონ-ნი-ბი-ჯონ-ბი *koronikoni*, où il est aisé de reconnaître le mot grec $\chi\rho\omicron\nu\mu\acute{\iota}$; l'intercallation du ნი s'expliquant par la prononciation gutturale du χ combinée avec celle du ρ . Ces années sont celles d'une période de 532 ans, établie par toutes les dates qui se trouvent sur les manuscrits et les imprimés en langue géorgienne, mais surtout par la *Chronique géorgienne* que publie actuellement la Société asiatique, où l'on ne trouve jamais les années de J. C., mais seulement les *koronikon*.

La présente période de 532 ans a commencé en 1312, et finira en 1844, pour faire place à une autre.

Il était important de savoir si les Géorgiens faisaient usage de ce comput avant 1312 : or, cette question se trouve résolue par une note (*actuellement publiée*) que nous a autrefois communiquée M. Klaproth. Dans la *Topographie géorgienne*, dont il a fait connaître des fragmens considérables, on voit l'an 917 de J. C. accolé à la date géorgienne 137 : or, de 1312

შისონს , du *საქიბი თუილა თელთა მიტა*, c'est-à-dire, et là ceinture de ses reins était de peau (Math. iii, 4). La ressemblance des deux mots n'est, je crois, qu'accidentelle; d'après une observation que je dois à la complaisance de M. Saint-Martin, سال *sal*, en persan, signifie année; on doit penser que le mot géorgien *tseli* s'est formé de celui-là, comme *tseli*, reins, du persan سال *soul*, et წამისგონი *tsunami*, poison, de წამ *sam*, qui, en arabe et en persan, a le même sens. — B.

ôtant 532, reste 780, à quoi ajoutant 137, on obtient précisément 917. Il suffirait d'une ou deux autres dates entre 780 et 457, époque de l'invention de cette période, qui n'est autre chose que le cycle pascal, inventé par Victorius sous Léon-le-Grand, pour fixer peut-être la date précise de quelque grand événement de l'histoire de la Géorgie. Nous parlerons ailleurs de cette manière de dater employée sur les médailles et les monnaies.

Il ne paraît pas que le respectable Deguignes et les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* aient eu connaissance de cette ère géorgienne, puisqu'ils n'en font pas mention dans leurs savantes tables. Le premier auteur européen que je sache qui en ait parlé, est le docte Adler, dans l'appendice de son *Museum Borgianum*, pag. 161, seq.

Toutefois, en adoptant le cycle pascal, les Géorgiens l'ont modifié en deux choses : 1.^o au lieu de partir du même point que nous, ils ont, ce qui change le chiffre, sans nuire à son exactitude, commencé leur calcul de 532 ans, à une date intermédiaire du notre; 2.^o cette date intermédiaire, à cause de la précession de deux ans du cycle pascal sur l'ère vulgaire, est l'an 250 du cycle, ou 248 de J. C. (1).

(1) Extrait d'un mémoire sur la chronologie géorgienne, qui servira de préface à la *Chronique géorgienne*.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 1.^{er} février 1830.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la société.

MM. le colonel BRIGGS,
Christian MOHN,
Will STAINES.

M. Botta écrit au Conseil pour faire connaître qu'il va visiter l'Arabie et les côtes du golfe Persique, et annonce qu'il rassemblera tous les renseignemens qui pourront intéresser la société. MM. Agoub et Reinaud sont chargés de s'entendre avec M. Botta, relativement à cet objet.

M. Jouy demande une nouvelle souscription pour son édition d'*Aboulfeda*. Cette demande est renvoyée à la commission littéraire et à la commission des fonds.

M. Eug. Burnouf fait un rapport sur les titres littéraires de M. G. Duff, et propose de l'admettre au nombre des membres étrangers de la société. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Eyriès fait son rapport sur l'*Histoire des Dairis du Japon*, par M. Titsing, et propose de souscrire pour cent exemplaires de cet ouvrage. Ce rapport est renvoyé à la commission des fonds.

Il est rendu compte comme il suit des ouvrages publiés par la Société :

L'édition de *Saroumtala* sera achevée incessamment

La *Grammaire géorgienne* et le *Dictionnaire mandchou* seront commencés sous peu de temps.

Dix feuilles du *Dictionnaire chinois* sont lithographiées.

M. Reinaud fait un rapport sur la *Moallala de Tarafa*, par M. Vullers. Ce rapport est renvoyé à la commission du Journal (1).

Histoire des Colonies étrangères, qui se sont fixées dans l'Abyssinie et dans le Sennaar, depuis le VII.^e siècle avant J. C. jusqu'au IV.^e siècle de l'ère chrétienne; suivie de Dissertations sur la civilisation des peuples du Soudan au temps des Méroëns, des Égyptiens, des Carthaginois, des Grecs et des Romains; et de plusieurs Traités sur les relations commerciales de ces peuples avec les nègres; par Louis MARCUS. — 3 vol. in-8.^e accompagnés de cartes et de planches.

PROSPECTUS.

Les événemens qui ont contribué à la destruction de l'ancien état de Méroë ne sont pas plus connus que ceux qui l'ont fait naître, soit que son origine ait précédé celle de l'empire égyptien, soit que ce dernier ait donné naissance à celui de Méroë. L'auteur de cet ouvrage vient de soulever un peu le voile qui a couvert jusqu'à présent l'histoire des derniers siècles de l'empire Méroën. Il a découvert et prouvé que, comme Rome, cet état a succombé sous les attaques simultanées et successives de peuples étrangers qui, venus de différentes contrées de l'Asie et de l'Afrique, fondirent comme de concert sur le Méroë au moment où les troubles civils et la corruption des mœurs y étaient arrivés au plus haut degré, et vers le temps où l'antique

(1) Voyez le n.^o de février, pag. 144 et suiv.

gouvernement hiérarchique du pays s'était trouvé remplacé par le pouvoir arbitraire de monarques absolus, choisis dans la caste des guerriers.

Les colonies qui ont exercé cette influence funeste sur le Méroë, vinrent de la Palestine, de la Syrie, de l'Égypte, de l'île de Madagascar et des embouchures du fleuve Quilmançé; elles étaient composées de Juifs, de Syriens, de guerriers égyptiens, de Grecs nés en Égypte et de Cafres. Leur histoire n'est pas moins intéressante en elle-même que par rapport à leurs relations hostiles et amicales avec les Méroëns. Les Juifs et les Syriens se sont établis dans l'Abyssinie du temps d'Alexandre-le-Grand. Les Syriens se sont faits, depuis cette époque, chrétiens; les Juifs sont restés fidèles à la foi de leurs ancêtres, et ils ont été gouvernés, jusqu'à la fin du siècle passé, par des rois israélites dont la puissance égala long-temps celle des rois chrétiens de l'Abyssinie; ces Juifs parlent encore la langue de leurs ayeux, et ont fourni à l'auteur des détails nouveaux et très-curieux sur la religion des anciens Hébreux, sur leur littérature et sur leur vie sociale et politique. Les Gréco-Egyptiens sont arrivés dans l'Abyssinie au commencement du premier siècle avant J. C.; ils fondèrent les villes d'Adoulis et d'Axoum, et firent élever les monumens sur lesquels Cosmas et Salt ont découvert des inscriptions grecques. Les Cafres de Madagascar et des bords du Quilmançé sont venus dans l'Abyssinie et dans le Sennaar à la même époque que les Gréco-Egyptiens. De tous les peuples demeurant au sud de l'équateur, c'est le premier dont il soit parlé dans les livres des Grecs et des Romains; ce sont les Galas de l'Afrique antique, et leurs invasions furent marquées par autant de ravages et de cruautés que celles des Galas du XVI.^e siècle, lorsqu'ils parcouraient les pays de l'Afrique orientale, situés entre Sophala et l'Abyssinie. Les guerriers égyptiens s'établirent du temps de Psammétique et vers l'an 643 avant J. C. au midi du Sennaar, dans les pays qu'arrosent les fleuves Maleg et Toka des voyageurs por-

tugais, et où demeurent actuellement les Ebrios de ces auteurs, peuple qui n'est pas composé de Juifs (Hébreux), comme le pense Marmol, mais de descendans de ces guerriers égyptiens que les habitans indigènes du midi de l'Abysinie et du Sennaar appelèrent autrefois Scrites ou nouveaux venus. Du temps d'Hérodote on savoit, et cet historien l'a consigné dans ses écrits, que les guerriers égyptiens ont beaucoup contribué à la civilisation des nations chez lesquelles ils alloient demeurer. Les Ebrios sont encore aujourd'hui le peuple le plus civilisé de l'Afrique centrale; d'après ce que plusieurs voyageurs portugais, dont les relations sont inédites, racontent de cette nation, ils ont adouci les mœurs barbares des Galas qui demeurent dans leur voisinage, et leurs mœurs et coutumes ont une ressemblance très-frappante avec celles des anciens Egyptiens.

Depuis que Mungo-Park, Clapperton, Laing, Caillé et d'autres voyageurs célèbres ont parcouru quelques parties du Soudan, c'est-à-dire des pays situés entre les sources du fleuve Blanc de Brown et celles de la Gambie et du Sénégal, sous les 10.^e et 7.^e degrés de latitude nord, l'attention de toute l'Europe est dirigée vers ces pays destinés à offrir un jour des débouchés immenses aux productions européennes. Le livre de M. Marcus contient beaucoup de renseignemens inconnus ou très-peu connus sur l'état actuel de la civilisation chez les peuples du Soudan, sur l'histoire de ces peuples et sur la géographie physique et politique de leur patrie. Ces renseignemens se trouvent principalement dans les dissertations relatives à l'état ancien de la civilisation chez les peuples du Soudan et à leurs relations avec les Méroëns, les Egyptiens, les Phéniciens, les Carthaginois, les Hébreux, les Grecs et les Romains.

Au premier abord on pourrait croire que ces dissertations n'ont aucun rapport avec le reste de l'ouvrage; mais il n'en est pas ainsi: les anciens habitans indigènes du Méroë avoient fait de grands progrès dans les sciences et les arts;

beaucoup d'entre eux furent forcés d'émigrer dans le pays des Nègres à la suite des invasions successives des peuples de l'Asie et de l'Afrique; ils répandirent des germes de civilisation sur plusieurs points de l'intérieur de la Nigritie où ils furent suivis par une partie des colons Juifs, Grecs et Egyptiens établis dans l'Abyssinie et dans le Sennaar. Représenter aussi complètement que possible les suites que l'invasion des nations étrangères dans les deux pays que nous venons de nommer, a eues pour le Soudan, telle est la tâche que l'auteur s'est proposée encore dans son ouvrage.

Pour le faire avec quelque discernement et avec méthode, il fallait commencer par chercher à connaître la marche des relations antiques des peuples du Soudan avec les autres nations anciennes du globe, afin de pouvoir se faire une idée juste des connaissances et des institutions dont les Nigritains pouvaient être redevables aux Méroëns, aux Egyptiens, aux Phéniciens, aux Carthaginois, aux Grecs et aux Romains, avant la première invasion des peuples de l'Asie et de l'Afrique dans l'Abyssinie et le Sennaar. Il fallait parler ensuite de l'état de la civilisation chez les peuples du Soudan avant l'époque indiquée, afin de pouvoir distinguer les connaissances et les institutions dont l'héritage a été transmis aux Nègres par leurs ancêtres, de celles qu'ils doivent aux étrangers qui se sont établis sur le sol de leur patrie.

Toutes ces difficultés résolues, il restait à distinguer autant que possible l'influence que les Phéniciens, les Carthaginois, et surtout les Mauritaniens et les Numides ont exercée sur les habitans indigènes du Soudan, d'avec les effets produits dans la vie sociale et dans l'histoire des Nigritains par l'arrivée de Méroëns et de Juifs, chrétiens et payens venant de l'Abyssinie. Il était donc indispensable 1.^o d'examiner la tradition d'après laquelle les Poulés, les Laabés, les Galoffes, les Minianas et d'autres peuples du Soudan occidental, prétendent descendre des anciens habitans indigènes des états barbaresques; 2.^o après s'être

convaincu avec l'auteur que cette tradition est très-vraie, de faire des recherches non-seulement sur l'influence que les Egyptiens, d'une part, les Phéniciens et les Carthaginois, de l'autre, ont exercée sur les anciens Numides et Mauritanien, mais principalement sur la tradition, par laquelle ces deux nations se donnent comme descendans des Perses, Mèdes et Arméniens qu'Hercule a conduits dans le nord de l'Afrique.

Ce n'est qu'après avoir fait des recherches exactes sur tous les objets indiqués dans les deux alinéas qui précèdent qu'on pouvait espérer de tracer avec succès les suites que l'invasion de peuples étrangers dans l'Abyssinie et le Sennaar a eues pour le Soudan, et c'est aussi la marche que l'auteur a suivie dans cet ouvrage. Quant à la manière dont il s'y est pris, le public peut en juger par trois articles extraits de l'ouvrage, et relatifs au commerce des anciens avec les Nègres, qu'il a publiés dans le *Nouveau Journal asiatique* de mars, d'avril et de mai 1829. Dans les deux cahiers suivans du même Journal, on lit un extrait du même ouvrage; extrait qui est intitulé : *Notice sur l'époque de l'établissement des Juifs dans l'Abyssinie et dans le Sennaar*. Le public peut donc juger de la manière dont l'auteur a tracé l'histoire des colonies abyssines et sennaariennes. Au reste, l'insertion de ces cinq extraits de l'ouvrage dans un journal aussi estimable que celui de la Société asiatique, et qui agrandit tous les jours le champ de nos connaissances dans l'histoire et la littérature des peuples de l'orient et de toute l'antiquité, peut être pour le public une garantie du mérite du livre. Dans le *Bulletin de la Société de géographie* (janvier 1830), on lit un rapport assez détaillé sur l'ensemble de l'ouvrage. *Plusieurs orientalistes, naturalistes et géographes distingués de France et d'Allemagne, pays natal de l'auteur, ont parcouru des parties entières de l'ouvrage manuscrit, et en ont témoigné leur satisfaction à son auteur*. Il suffit de les nommer, ce sont M. le baron Alexandre de Humboldt, M. le baron G. Cuvier, M. le ba-

ron Silvestre de Sacy et MM. Jomard, Klaproth, Saint-Martin, Reinaud, Ritter et Rudolphi.

L'ouvrage n'est pas moins intéressant pour les naturalistes et surtout pour les géographes et les historiens que les théologiens, les orientalistes et les archéologues. Il sera revu par un des amis de l'auteur, M. Ajasson de Grand-sagne, connu par ses commentaires et sa traduction de Pline le naturaliste.

L'ouvrage se composera de trois forts volumes de texte in-8.^o et d'un atlas, qui, à partir du mois d'août 1830, paraîtront de trois mois en trois mois.

Le prix de chaque volume de texte et de l'atlas sera de 9 francs pour les souscripteurs, et de 14 francs pour les personnes qui n'auront pas souscrit.

L'atlas sera publié après le deuxième volume, époque à laquelle sera fermée la liste des souscripteurs, dont les noms seront publiés dans le troisième et dernier volume de l'ouvrage.

On souscrit provisoirement chez l'auteur, rue Simon-le-Franc, n.^o 31, à Paris.

(AVRIL 1830.)

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE.

Observations sur la critique faite par M. Sam. Lee, dans les n.^{os} 79 et 80 du Classical journal, du compte rendu dans le Journal des Savans, de sa Grammaire de la langue hébraïque, par M. le baron SILVESTRE DE SACY.

(2.^e ARTICLE.)

JUSQU'ICI j'ai suivi M. Lee dans la critique qu'il a faite des observations contenues dans l'article du *Journal des Savans* de décembre 1828; maintenant je dois passer avec lui au second article, imprimé dans le cahier de janvier 1829.

6.^o J'ai dit précédemment que si la Grammaire hébraïque, sous certains points de vue, est plus simple que celle des langues arabe, grecque et latine, elle offre, sous d'autres, des difficultés qui compensent du moins en partie cette simplicité. Au nombre de ces difficultés on doit compter les changemens graves qui surviennent dans la vocalisation de la plupart des noms, quand ils passent du masculin au féminin, du singulier au pluriel, de l'état absolu à l'état construit, et quand ils s'attachent à des pronoms affixes.

Pour bien poser l'état de la question, je me vois forcé de rappeler comment j'ai envisagé le principe de toutes les altérations qui arrivent dans la forme primitive des noms.

« Le principe de toutes ces modifications, ai-je dit, c'est que les mots, étant allongés par ces crémens qui s'incorporent avec eux, tendent à alléger et à raccourcir leur prononciation primitive, afin que l'esprit de celui qui écoute soit mis plus tôt en possession de leur signification complexe; et cela est vrai, même dans le cas de l'état construit, parce que les deux noms réunis par ce rapport, dans lequel le second détermine le premier, sont censés ne former qu'un seul nom, comme ils n'expriment qu'une idée complexe. L'application de ce principe se fait d'une manière, non pas il est vrai, arbitraire, mais très-variée, &c. »

Puisque ces altérations dans la forme primitive des noms sont assujetties à certaines règles, il faut de toute nécessité que le grammairien expose ces règles, et que, pour procéder avec méthode, il divise les noms par catégories; à raison de la forme qu'ils ont dans leur état primitif, et des changemens qu'ils éprouvent à l'occusion des accidens dont nous avons parlé; et ce procédé peut être comparé à celui par lequel on divise les noms de la langue latine en cinq déclinaisons. Tous les faits particuliers dont le grammairien doit tenir compte, viennent ainsi se ranger sous certaines lois générales, se systématisent, et ne sont plus qu'un jeu pour la mémoire.

Je défie tout auteur d'une Grammaire hébraïque de faire autrement. M. Lee, qui a interverti l'ordre de mes raisonnemens, s'étonne que, à la suite de quelques reflexions sur lesquelles je reviendrai tout-à-l'heure, j'aie dit : « Il vaudrait beaucoup mieux se borner à exposer les faits, en réunissant les cas individuels par groupes, autant que faire se peut, » et il trouve extraordinaire que je lui reproche de n'avoir pas suivi une méthode, qui est précisément celle qu'il a adoptée. Cela serait, en vérité, très-extraordinaire; mais, si M. Lee eût mieux pesé mes expressions, il aurait compris que ma critique tombait, non pas sur ce qu'il *n'avait pas suivi* cette marche, mais sur ce qu'il *ne s'était pas borné à la suivre*, c'est-à-dire à classer et à présenter les faits, et sur ce qu'il avait voulu en trouver, pour chaque cas, la raison; enfin, sur ce que, pour y parvenir, il s'était jeté dans une théorie tout arbitraire, qui ne repose que sur des hypothèses, et n'a pas même l'avantage de soulager la mémoire. J'ai cru entrevoir le motif qui avait entraîné M. Lee, et avant lui d'autres savans respectables, dans ce système tout conjectural, et j'ai même adouci ce que ma critique pouvait avoir, non de désobligeant, mais de sévère, en faisant observer que M. Lee n'était pas l'inventeur de ce système. Il persiste à le soutenir, et il le croit favorable à la mémoire. La seule chose que je conclus de là, c'est que nous resterons chacun, à cet égard, dans notre opinion. Mais, quoi qu'il en puisse dire, je ne pense pas que les personnes impartiales trouvent mes



observations tout-à-fait au-dessous de moi et parfaitement puérides.

En parlant des changemens que les noms dont il s'agit subissent, j'avais mis au nombre des cas qui donnent lieu à ces altérations, le passage du singulier, au *duel*, et au *pluriel*. M. Lee exclut de mon énumération le *duel*, parce que, dit-il, on ne trouve jamais ces noms au *duel*, (*but not in the dual number, as M. de Sacy says; for this reason, because they are never found in it*). Qu'est-ce donc que בְּיָדַי , si ce n'est pas le *duel* de יָדַי , et בְּיָדַיִם sinon le *duel* de יָד ? Et quand il n'en existerait point d'exemples dans la Bible, ne conviendrait-il pas d'en supposer l'existence? M. Lee lui-même ne donne-t-il pas dans sa Grammaire (pag. 69) בְּיָדַיִם pour *duel* de יָד ?

Sur ce que j'avais allégué que, pour établir le système tout problématique que je combattais, non pas précisément comme faux, mais comme hasardé et superflu, on marchait de *supposition en supposition*, M. Lee croit me répondre par un argument *ad hominem*, qu'en vérité je ne saurais comprendre. Aussi me contenterai-je de le transcrire, sans chercher à le réfuter.

• Mais, dit-il, ne pourrait-on pas répondre, que
 • sur ce pied-là, la Grammaire arabe de M. de Sacy,
 • aussi bien que les trois volumes de sa Chrestoma-
 • thie, ne sont, pour la moitié au moins, qu'un tissu
 • de conjectures, et que le savant auteur de ces deux
 • livres aurait bien mieux fait de se borner à présen-

« ter des faits, et de ne point avoir recours à marcher
 « de supposition en supposition » ?

Je dois encore m'expliquer sur une sorte de défi que me porte M. Lee. Il suppose que, dans le système qu'il a adopté, il n'y a pas une seule hypothèse à laquelle je puisse refuser mon assentiment, « à moins
 « que je ne sois assez hardi pour soutenir qu'il peut
 « se trouver régulièrement, en hébreu, deux lettres
 « quiescentes après une voyelle. » Et pourquoi donc faudrait-il tant de hardiesse pour admettre que cela pouvait avoir lieu en hébreu, quand cette langue était vivante, puisque les Masorètes n'ont pas fait de difficulté de l'admettre dans des mots tels que אֵלֶּיךָ , אֵלֶּיךָ , אֵלֶּיךָ , &c., et dans le pronom féminin אֵלֶּיךָ , ainsi que dans les personnes du genre féminin du préterit, comme אֵלֶּיךָ , sans parler des mots tels que אֵלֶּיךָ , אֵלֶּיךָ , אֵלֶּיךָ , &c., qui renferment évidemment un *daghesch*, quoiqu'on ne l'écrive pas. Si, comme le dit M. Lee, on a conservé ce qu'il appelle *la forme primitive*, dans certains cas, où il n'en pouvait résulter aucune difficulté de prononciation (pag. 96), il faut avouer qu'on l'a abandonnée sans aucun motif, dans la plupart des noms qu'il appelle *segolate nouns*, et qu'il est bien étonnant surtout qu'on l'ait conservée dans אֵלֶּיךָ et אֵלֶּיךָ .

7.^o Je passe maintenant à un sujet où je reconnais que M. Lee a en partie raison, quoique je sois loin d'admettre entièrement sa théorie des formes des verbes, dans la langue hébraïque. Ce que j'avais observé à cet égard se rapportait à la Grammaire de M. Sarchi,

et si m'avait paru inutile de renouveler la discussion à l'occasion des deux autres grammaires dont je rendais compte. Puisque mon silence étonne M. Lee, et le surprend d'autant plus, qu'il avait, dit-il, à cette occasion, signalé de graves méprises où j'étais tombé dans ma Grammaire arabe (p. 121 et suiv.), je crois devoir m'expliquer. Je reconnais, avec M. Lee, que je n'ai pas suffisamment indiqué dans la 1.^{re} édition de ma Grammaire arabe, les significations accessoires que, dans cette langue, les formes dérivées ajoutent à la signification du verbe primitif, ou les altérations qu'elles lui font éprouver. J'ajoute que j'ai réparé cette omission dans la partie actuellement imprimée de la 2.^e édition, et que j'ai beaucoup profité pour cela de la Grammaire arabe de M. Lumsden. Toutefois M. Lee ne devait pas trouver *vraiment prodigieux* (*truly marvellous*) que je n'eusse pas, sinon évité par moi-même cette omission, du moins profité de ce que M. Lumsden et lui avaient dit là-dessus. Il aurait pu s'apercevoir que la 1.^{re} édition de ma Grammaire arabe est de l'année 1810, et que celle de M. Lumsden n'a paru dans l'Inde qu'en 1813. Quant à M. Lee, j'aurais volontiers profité de ses lumières; mais cette partie de la copie de ma seconde édition était rédigée long-temps avant que j'eusse entre les mains sa Grammaire hébraïque.

Je reconnais encore que je ne me suis pas exprimé avec une exactitude rigoureuse, en traduisant le mot arabe مطاوع (et non مطاوع, quoi qu'en dise M. Lee)

par *passif*. Toutefois cette inexactitude n'est pas aussi importante que le croit M. Lee, et la preuve de cela se trouve dans les deux passages de grammairiens arabes cités par M. Lee lui-même, qui définissent précisément la *passivité* (je prie qu'on me passe ce mot), en expliquant le terme technique مطاوع. Ces passages n'ont pas été bien compris par M. Lee, et voilà pourquoi il a cru qu'il fallait prononcer مطاوع. Comme je ne veux pas m'étendre hors de mesure sur cet objet, je me bornerai 1.^o à citer Djewhari, qui dit en propres termes que les grammairiens appellent souvent le verbe neutre *notania*: 2.^o à affirmer que, dans la relation du verbe actif كسر *briser*, à أنكسر, c'est كسر qui est مطاوع, tandis que أنكسر est مطاوع, et que c'est cela que dit l'auteur du livre des Définitions, dont M. Lee a méconnu le sens; 3.^o que tout verbe neutre لازم n'est pas pour cela مطاوع, quoique tout verbe مطاوع soit neutre; que, par exemple, أصغار et أسود, quoique verbes neutres, ne sont pas مطاوع.

Il n'est peut-être pas hors de propos de faire observer qu'il y a une grande analogie pour le sens, en arabe, entre les voix passives des formes فاعل et فعول, et les formes dérivées انفعول, افتعل et افتعل; et la preuve de cela, c'est que, dans l'arabe vulgaire, on ne fait aucun usage des voix passives, et on y supplée par ces formes dérivées.

Au surplus, quant à la différence que M. Lee tâche d'établir entre l'adjectif verbal passif du verbe à la forme *kal*, et le sens de la forme *nifal*, comme aussi à la critique qu'il a faite de la manière dont j'ai envisagé la forme *hitpaël* et qui s'écarte de sa manière de voir, je dois avouer que cela ne me paraît guère qu'une dispute de mots, où il y a plus de subtilité que de réalité et d'application pratique. Et c'est pour cette raison et parce que je ne veux point prolonger cette discussion, que je ne m'y arrête pas.

8.^o Je pourrais, par manière de transition, dire : *c'en est assez là-dessus*; mais comme cette façon de s'exprimer choque M. Lee, je dirai simplement qu'il me reste encore à traiter un des objets compris dans le premier article de la critique de M. Lee. C'est, je crois, parmi ses théories, celle à laquelle il attache le plus d'importance, tandis, qu'à mon sens, c'est la moins probable et la plus hasardée.

C'est avec peine que je rentre dans cette discussion, mais comme M. Lee prétend que son opinion est conforme à celle de Kimchi et des anciens grammairiens hébreux, et me défie de donner un sens quelconque aux paroles de Kimchi, si je refuse d'y reconnaître celui qu'il leur attribue, je me vois forcé à remettre sous les yeux des lecteurs le système de M. Lee et les objections que j'y ai faites. M. Lee n'ayant fait aucune réclamation contre l'exposé que j'ai donné de sa théorie dans le *Journal des Savans*, je ne puis mieux faire que de transcrire ce que j'y ai dit.

* M. Lee pose pour principe que le verbe dans
 * son état brut (*in its crude state*, c'est-à-dire,
 * quand il est dépourvu de toute flexion verbale),
 * n'est rien qu'un nom d'une forme ou de l'autre, et
 * que sa signification est déterminée par la significa-
 * tion propre à celle d'entre les formes des noms à
 * laquelle il appartient, soit que cette forme soit pri-
 * mitive ou dérivée. Il appuie ce paradoxe sur l'au-
 * torité de Kimchi qui ne dit rien de semblable; car
 * autre chose est de dire, comme ce grammairien hé-
 * breu, que les verbes viennent des noms et que le
 * nom est comme le corps, et le verbe comme l'ac-
 * cident, ou de dire comme M. Lee, que le verbe
 * n'est qu'un nom; que la troisième personne du
 * prétérit du verbe simple nommé קָל *kal*, est
 * toujours un nom primitif de l'une des formes קָלָה ,
 * קָלָה ou קָלָה , et que pour le présent (ou aoriste),
 * le fond de ce temps est un nom du nombre des
 * noms primitifs qui ont pour signe caractéristique
 * le *ségol*, et de l'une des formes קָלָה , קָלָה ou קָלָה .
 * Dans ce système, l'impératif aussi est un nom.
 * Cette manière de présenter la formation des verbes
 * n'a, ce me semble, rien qui la recommande, à
 * moins que ce ne soit sa singularité; et il ne faut
 * pas oublier que ces prétendus noms primitifs קָלָה ,
 * קָלָה et קָלָה ne sont que les créations d'un esprit
 * systématique, desquelles on peut dire: *Quod gratis*
 * *asseritur, gratis negatur*. D'ailleurs, si les temps
 * personnels du verbe n'étaient dans la réalité que
 * des noms joints à des pronoms, pourquoi tou-

« les temps, tous les modes, n'auraient-ils pas pris
 » pour base le même nom? Pourquoi le nom qui,
 » dans le prétérit, forme la troisième personne du
 » singulier, n'aurait-il pas conservé sa forme dans
 » toutes les personnes du même temps, et de ܕܘܢܝܢ ,
 » par exemple, aurait-on fait ܕܘܢܝܢܝܢ ? C'en est assez
 » sur cette doctrine.»

Au sujet de ma dernière objection, M. Lee prétend qu'il y avait répondu d'avance, et que j'aurais pu trouver la solution de la difficulté à l'article 102 de sa Grammaire. Je vois bien que M. Lee a tenu compte du fait, qu'il a appelé cette substitution d'une voyelle à une autre *une oblique correspondance*, mais je ne saurais voir là une réponse à mes objections. Il ajoute de plus que, dans certains verbes, comme dans ܕܘܢܝܢ , le changement de voyelle n'a pas lieu, comme aussi il n'a jamais lieu en arabe. Que suit-il de là, sinon un motif de plus pour s'étonner que ce changement qui ne peut pas être justifié par l'euphonie, ait lieu en aucun cas, si la théorie proposée était vraie? Car quelle raison pouvait-il y avoir de faire le plus souvent disparaître l'identité du nom et du verbe, tandis que quelquefois on la laissait subsister? Ainsi mon objection reste dans toute sa force, et je m'étonne à mon tour que M. Lee l'ait qualifiée de *remarque niaise et dénuée de tout fondement* (*a remark so silly and unfounded*).

M. Lee ajoute encore qu'en chaldéen et en syriaque on a des exemples très-communs de la coalescence d'un nom et d'un pronom, pour exprimer une

idée verbale. Sans doute, mais ce nom est toujours un adjectif verbal, existant réellement dans la langue. Il n'y a point là d'hypothèse gratuite, et il ne faut pas recourir à une théorie subtile pour découvrir cette coalescence.

Je ne suis pas surpris que cette théorie ait plu à M. Lee, puisqu'elle était favorable au système qu'il embrasse, savoir, que ce qu'on appelle des *verbes*, n'existe réellement point, et n'est qu'une création de l'imagination des grammairiens, création toutefois, il en convient, qui, comme beaucoup d'autres méthodes artificielles (*technicalities*), ne laisse pas que d'être utile dans l'exposition détaillée des élémens de la grammaire technique (*in detailing the elements of technical grammar*).

Quoi qu'il en soit de ce système, je persiste à penser que l'application de semblables théories, si philosophiques qu'on les suppose, est plus nuisible qu'utile dans un ouvrage destiné à l'enseignement d'une langue, et où il serait à souhaiter que tout fût positif. Je soutiens de plus que la formation du verbe dans la langue hébraïque, serait plutôt une objection contre cette théorie, qu'un argument en sa faveur; mais pour sortir des idées systématiques, où d'ordinaire la discussion n'a d'autre résultat que de confirmer chacune des parties adverses dans son opinion, revenons à un fait, et voyons si Kimchi a dit ce que lui fait dire M. Lee.

Il est, ce me semble, incontestable que, selon l'ordre philosophique de la génération de nos idées, le verbe

(autre que le verbe abstrait), exprimant une idée complexe, est postérieur au nom qui exprime une idée simple, et même à l'adjectif qui joint à l'idée du nom celle de la faculté de devenir qualificatif d'une substance. Ainsi *amor* précède *amar*; *aurum* précède *aureus* et *deaurare*. Et voilà, suivant moi, tout ce qu'a voulu établir Kimchi, qui a fort bien exprimé sa pensée en disant : « Je parlai du verbe avant le » nom, quoique le nom précède le verbe; car le verbe » est sorti du nom, et l'on a dit que le nom est » comme le corps qui supporte les accidens, et le » verbe comme l'accident. » Dans le système de M. Lee, Kimchi aurait dû dire que le *verbe est le corps réuni aux accidens*. Il faut toutefois observer que cette espèce d'axiome ne convient point proprement au nom et au verbe, si ce n'est en tant qu'ils sont, dans une proposition, les fonctions de sujet et d'attribut, et qu'il s'applique mal à ces deux parties du discours, prises isolément et considérées en elles-mêmes.

Kimchi divise ensuite, dans les passages cités par M. Lee, les noms en plusieurs espèces, savoir : 1.^o noms dérivés des verbes, comme *Ruben*, *Siméon*, *Zabulon*; 2.^o noms desquels sont dérivés des verbes comme *חכם sage*, *יָדוּשׁ juste*, *שֶׁלֶג neige*; 3.^o enfin, noms de choses, qui ne sont dérivés d'aucun verbe, et desquels aucun verbe ne dérive, comme *אָדָם homme*, *אִשָּׁה femme*, *אֶבֶן pierre*, *בַּרְזֵל fer*, &c. Or quel parti M. Lee peut-il tirer de tout cela pour sa théorie ? Il est incontestable que le verbe *neiger* dérive de *neige*, *juger* de *juge*

fouetter de fouet. Suit-il de là que les verbes *neiger juger, fouetter* ne soient que des noms? Et veuillez observer que, si Kimchi avait voulu faire entendre que le verbe n'est que le nom lui-même, associé à des pronoms, il n'aurait pas dû dire que le verbe est dérivé פָּרַח du nom, ce qui suppose que l'un est la *souche*, l'autre la *branche*, et repousse toute idée d'identité.

D'ailleurs les noms desquels Kimchi fait dériver des verbes, ne sont pas seulement des adjectifs verbaux (ou *participial nouns*, comme s'exprime M. Lee); ce sont aussi des noms substantifs, comme פֶּלֶא épée, כֶּסֶף neige; ce ne sont pas non plus uniquement des noms, des formes קָרַח , קָרַח ou קָרַח , ce sont aussi des noms ayant pour voyelles des *segols* (*segolate nouns*), et des adjectifs de la forme de פָּרַח . Tout cela est bien différent du système de M. Lee, et ne saurait lui servir d'appui.

Enfin Kimchi remarque, et chacun peut faire la même observation, qu'il y a des adjectifs פָּרַח פָּרַח dont les formes sont identiques ou presque identiques avec celles des verbes à la troisième personne du singulier masculin du préterit, quelquefois même (et c'est le seul cas dont M. Lee pourrait se prévaloir) que le même mot peut être adjectif verbal et verbe, comme פָּרַח , *timens* et *timuit*, פָּרַח *gratum habuit* et *gratum habens*. Mais ces exemples, en petit nombre, ne peuvent point fonder une théorie générale. Et quant à l'observation prise dans son ensemble, c'est un fait que le grammairien observe

sans en tirer aucune conséquence, ce qui est d'autant plus certain que les mots כָּבֵד; כָּבֵד et autres semblables, sont pour lui des adjectifs verbaux כָּבֵד וְכָבֵד, tout aussi bien que כָּבֵד, כָּבֵד et כָּבֵד.

Au reste, si M. Lee s'était borné à dire que le verbe, à la troisième personne du singulier masculin du prétérit, semble n'être quelquefois autre chose qu'un adjectif qui prend ensuite une grande variété de formes, pour indiquer les idées accessoires de temps, de genre, de nombre, de personne, quoique cela ne puisse pas se démontrer, cette manière de voir serait susceptible de peu d'objections. Mais étendre cela à tous les verbes primitifs, sans exception; prétendre que le prétérit a pour base un nom d'une certaine forme, et le futur un nom d'une forme différente, et, par suite de cette théorie, ne considérer le verbe que comme une création de l'imagination des grammairiens, voilà ce qui est tout-à-fait paradoxal, et ce à quoi certes Kimchi n'a jamais pensé.

Il est donc arrivé à M. Lee, relativement à ce grammairien hébreu, ce qui arrive fréquemment, alors qu'on a l'esprit fortement préoccupé d'un système. Il a cru voir dans Kimchi ce qu'il avait besoin d'y voir, mais que personne autre que lui ne saurait y apercevoir, et ce que sans doute il n'y trouvera plus lui-même, s'il examine la chose de sang froid et sans prévention.

M. Lee a trouvé les passages cités de Kimchi si concluans en faveur de son système, qu'il a cru inutile de recourir à un autre grammairien hébreu, Abraham

de *Balmis*, auteur du *מורה נבוכים*. J'ai voulu m'assurer si ce grammairien était plus favorable que *Kinchi* à la théorie de notre savant auteur. Tout ce que j'y ai vu de relatif à cette question, c'est qu'il pose en principe que les noms, en tant qu'ils désignent les êtres, soit en eux-mêmes, soit comme agens ou patients, sont antérieurs, dans le système de la formation d'une langue, aux verbes qui expriment l'action avec détermination du temps ou elle est produite. Je ne vois là qu'une conséquence nécessaire de l'ordre philosophique établi dans la génération de nos idées, ordre contraire peut-être à la marche empirique qui procède le plus souvent du concret à l'abstrait; mais cela n'a rien de commun avec le système que je combats.

M. Lee résume et conclut toute cette discussion de la manière suivante :

« Maintenant, puisque les Chaldéens et les Syriens
 « ont agi d'une manière aussi antiphilosophique, se-
 « lon la façon de voir de M. de Sicy; je veux dire
 « qu'ils ont conjugué un nom de la nature des par-
 « ticipes (*a participial noun*) et qu'ils en ont fait
 « un verbe, j'ai le droit de demander pourquoi les
 « Hébreux, leurs voisins, qui ne leur étaient point
 « supérieurs en culture, n'auraient pas fait la même
 « chose, et n'auraient pas supposé, avec *Kinchi* et
 « avec moi, que le nom est réellement le corps sur
 « lequel a été enté le caractère verbal? Certes, je ne
 « vois rien d'impossible en cela; et d'après ce qui
 « a été avancé à ce sujet par quelques écrivains ha-

• biles, comme Court de Gébelin et autres, aussi bien
 • que d'après la nature même du fait, je suis, je
 • l'avoue, très-enclin à penser que ces choses qu'on
 • nomme *verbes*, ne sont que des créations de l'i-
 • magination, qu'elles n'existent point dans la na-
 • ture, quoique, toutefois, ainsi que beaucoup d'au-
 • tres méthodes artificielles que je pourrais nommer,
 • elles soient d'une assez grande utilité dans l'expo-
 • sition détaillée des élémens de la Grammaire tech-
 • nique. Je suis donc disposé à prendre congé de
 • la froide remarque : *c'en est assez sur cette doc-*
 • *trine*, par laquelle se termine ce paragraphe (du
 • *Journal des Savans*), comme d'une chose remar-
 • quable, beaucoup plutôt pour la suffisance qui la
 • caractérise, que pour sa philosophie et sa can-
 • deur. »

Assurément, en disant : *c'en est assez sur cette doctrine*, je ne pensais pas qu'on pût trouver un défaut de philosophie ou de candeur dans ce qui n'était qu'une formule, qu'une simple transition, du genre le plus ordinaire. Au surplus, je retrouve encore ici la même préoccupation qui dans toute cette discussion a égaré M. Lee. Je n'ai jamais dit, ni voulu dire que sa théorie de la formation du verbe était absurde, antiphilosophique ou impossible; je savais fort bien qu'une langue peut n'avoir point de verbes. Ce que j'ai dit et que je dis encore, c'est que ce système ne s'applique point à la langue hébraïque, et qu'on ne parvient, même avec tout le talent de M. Lee, à surcharger d'une semblable théorie, sans aucune utilité,

la Grammaire de cette langue, qu'en marchant de supposition en supposition.

(*La fin au numéro prochain.*)

Recherches sur la poésie géorgienne; notice de deux manuscrits et extraits du roman de Tariel, par M. BROSSET (1).

(1.^{er} ARTICLE.)

LA Géorgie, qui, pendant un espace de cinq mille ans, ne paraît pas avoir tenu un rang fort distingué dans la civilisation intellectuelle, et dont la littérature se borna long-temps à la théologie positive, voulut devenir poétique pour célébrer les merveilles du règne d'une femme. Déjà, au commencement du XII.^e siècle, David (le réparateur) avait jeté les fondemens solides de la nouvelle ère, en ordonnant que, chaque année, douze jeunes Géorgiens allassent à Athènes puiser le bon goût et l'amour des nobles études, au centre même de l'ancienne urbanité attique (2).

Après lui, les sciences firent de rapides progrès en Géorgie, les livres et les études se propagèrent telle-

(1) Mémoire lu à la Société asiatique, les 2 juin et 1.^{er} décembre 1828, 30 avril 1829, 5 avril 1830.

(2) Eugénus, *Tableau historique de la Géorgie, &c.* Pétersbourg, 1803, en russe; traduit en allemand par Fréd. Schmidt, docteur en philosophie, Riga et Leipsik, 1804, pag. 116 (ouvrage de la bibliothèque de M. Saint-Martin).

ment, que le règne de Thamar est encore la plus brillante et la plus glorieuse époque de la littérature géorgienne.

Avide de gloire et de renommée, Thamar protégea le talent, et ses hauts faits le fécondèrent. Le Géorgien est grave et sévère dans sa diplomatie, et chaque fois qu'il est en scène, il s'exalte naturellement en présence de la gloire et de la beauté. Il est héros, il est poète, il cultiva les arts de l'esprit avec goût et succès toutes les fois qu'il fut libre, et que les invasions des ravageurs, grands et petits, ne paralysèrent point ses heureuses dispositions. A la fin du XVII.^e siècle, les lettres se ranimèrent sous Artchil, Wakhtang V, et Bakar; et vers le XVIII.^e, elles eurent leur Auguste dans la personne du roi Éréclé; et dans le catholicos Antoni, leur savant Mécène (1). Ce dernier, dans son œuvre lyrique *Tsqobil sitqouaoba* (discours par ordre) recueillit les noms et les exploits des grands hommes encore vivans dans les airs nationaux de la Géorgie.

Quelques ouvrages, tels que le *Baramiani*, le *Rostomiani* (éloge de Rostom), &c., passent en Géorgie pour des poèmes héroïques; mais pour l'inimitable beauté du style, dit Eugénus (2), et pour la sublimité des tableaux, parmi les ouvrages poétiques de leur siècle d'or, les Géorgiens prisent fort haut, et mettent au-dessus de toute comparaison avec les modernes le

(1) Eugénus, *ibid.* pag. 120.

(2) *Ibid.* pag. 139 sqq.

Wisramiani de Sergi de Thmogwi, et le *Daredjaniani* (histoire de Darédjan) par Mosé de Khoni, deux romans en prose dans le genre de l'*Héloïse* de Rousseau. Dans les vers, ils distinguent le *Tariel* et le *Thamariani*, inspirés en quelque sorte par les divins exploits de Thamar. Aussi, ni les calamités, ni les ravages, ni les maux de toute sorte, qui, depuis tant de siècles, ont pesé sur la Géorgie, et fait disparaître tant de leurs écrits nationaux, n'ont-ils pu effacer ceux-ci de leur souvenir.

Quant aux avantages poétiques de la Géorgie, je partage sans restriction, et j'espère trouver dans la conviction des voyageurs assez d'éléments pour leur faire partager avec moi l'enthousiasme de l'archimandrite russe.

« Puisqu'il est certain, dit-il (pag. 136), que rien
 » n'allume et ne forme le talent poétique, comme
 » les majestueux et superbes tableaux de la nature, où
 » aurait-il pu se développer plus heureusement que
 » dans ces magnifiques contrées, plus propres qu'au-
 » cune autre du monde à rappeler l'ancienne Thessalie,
 » divinisée jadis par les chœurs de la Grèce? Encore
 » la Thessalie n'a-t-elle qu'un Olympe, et la Géorgie
 » en compte plusieurs, dont les pics, s'élevant dans
 » les nues, se déroberent aux regards. Là, est une Pié-
 » rie que les Muses choisirent pour leur sanctuaire;
 » ici, s'élèvent mille monts piériens, bien plus super-
 » bes que celui de la Thessalie. Là, un seul Hélicon
 » fait jaillir une seule Hippocrène; ici, ce sont des
 » torrens qui se précipitent en cascades du haut des

« monts, dont les eaux, jaillissant dans l'atmosphère
 « en vapeurs subtiles, la rafraichissent bien autrement
 « que l'Hippocrène. Des rochers entassés sur des ro-
 « chers, forment ici des masses monstrueuses, com-
 « parables à celles dont les Géans se firent des degrés
 « pour escalader le ciel, et qui bientôt, sous leurs
 « ruines affreuses, ensevelirent leurs cadavres et leur
 « orgueil. Ici, de quelque côté que vous tourniez vos
 « regards, vous apercevez entre les vastes plis des
 « montagnes, selon l'expression d'Horace, des vallées
 « plus délicieuses que Tempé, où murmure un zé-
 « phyr plus mélodieux que ceux de la Thessalie . . . ,
 « et l'homme fatigué peut jouir de la fraîcheur déli-
 « cieuse des ombrages, qui semblent avoir été plantés
 « pour lui. »

Nous accédons à ces éloges, applicables surtout à
 la Géorgie centrale et au Cakhet.

Malheureusement tous les peuples n'ont pas reçu
 de la nature cette flexibilité d'organes qui arrondissait
 la mélodie dans la bouche des Grecs. Je sais qu'en
 général, soit habitude, soit préjugé, chacun est en-
 traîné à s'arroger en ce genre la prééminence; toute-
 fois, en faveur de son impartialité, il sera sans doute
 permis au Français de refuser à d'autres un avantage
 qu'il ne s'attribue pas à lui-même. Par la rudesse de
 ses neuf consonnes doubles, par leurs dures combi-
 naisons avec les simples; par leur étrange accumula-
 tion, enfin, par son harmonie rocailleuse, l'idiome
 géorgien doit mériter le pas sur celui qu'un malhonnête
 proverbe voudrait reléguer près des chevaux; non que

l'alphabet géorgien soit dépourvu de voyelles, ces mères de toute lecture, on y en compte jusqu'à dix; mais bien parce qu'ils les emploient avec beaucoup trop de parcimonie. Comment supporter en effet des sons tels que ceux-ci :

Phatman ra nakha chechinda, dzrtsis da mie-tza dzrtsolasa.

« Phatman, en le voyant, fut saisie de frayeur, elle éprouva le frémissement de l'effroi. »

Tariel, v. 4654.

Prononcez toutes les lettres à la française, *dzrtsis* d'une seule syllabe, *dzrtsolasa*, trois syllabes.

Mrgoulad dathlilisa thwalisa, iagoundisa mrthélisa.

« Comme un diamant taillé tout autour, et comme un rubis parfait. »

Ibid. v. 6152.

Mrgoulad, une seule syllabe; *mrthélisa*, trois syllabes.

Kali chestsba gaoucwarda, Awthandilis gwerdsa djdoma.

« La jeune fille, stupéfaite, s'assit pleine d'admiration, près d'Awthandil. »

Ibid. v. 6472.

Chestsba, deux syllabes; *gwerdsa djdoma*, quatre syllabes?

L'harmonie des langues, et l'excellence de celle des Grecs, résulte certainement de l'heureux mélange des

consonnes, et de leurs proportions numériques avec les voyelles. Sur ce principe, celle des Géorgiens peut être sonore comme la montagne, mais non suave et moelleuse comme la plaine et les fleuves. Les physiiciens chinois ont là-dessus une théorie complète, qui attribue aux montagnards l'haleine du bois; à ceux qui habitent près des rivières et des lacs, l'haleine de l'eau; aux habitans des collines et des hauteurs, l'haleine du feu; à ceux qui séjournent près des levées, des grands fleuves et des grandes routes, l'haleine du métal; enfin les sources et les lieux bien arrosés donnent l'haleine de la terre; idées bizarrement exprimées, mais justes au fond, et qui rappellent la puissance musicale des eaux du Paraguay (1).

Il n'est pas possible de dire avec certitude de quelle sorte était l'ancienne musique des Géorgiens, puisqu'ils n'ont pas de notes, et que l'harmonie se transmet par tradition orale (2).

Leur chant d'église est de toute antiquité fort semblable à l'intonation grave et mélodieuse des Grecs. Au commencement du XVIII.^e siècle, ils ont, à l'exemple des Russes, introduit chez eux le chant du chœur. Dans leurs églises, ils ont l'habitude, pour prendre le ton, de fredonner de suite plusieurs syllabes insignifiantes, comme le *anonn* des Grecs, ou comme le *ne-ne-nai* des anciens Russes (3).

(1) *Pen-tiao*, section de l'homme, article *Fâng-mín*.

(2) Eugénis, *Tableau historique de la Géorgie*, pag. 153; 399.

(3) Un article du Code grec conservé par le roi Wakhang V.

La musique vocale de ce peuple est, en grande partie, ainsi que la mesure, réglée d'après celle des Persans, mais ils ont, de longue date, beaucoup d'airs nationaux sans mesure, qui, en général, sont sur le même ton (1), comme les antiques chansons russes. Quelquefois aussi ils s'amuseut à chanter avec des instrumens à vent, sorte d'accompagnement qui semble faire à ce peuple un sensible plaisir. Ils aiment surtout les instrumens d'un son éclatant. Ceux en usage chez eux peuvent se distinguer en anciens, persans, et russes; les premiers sont la trompette de guerre ou la trompe, et la harpe de David (la harpe oblique). Ils tiennent des Persans la harpe, le tambour, le Yanitcharen-beck, et le tambourin avec ou sans cloches. Ceux qu'ils ont des Russes sont la cymbale, la harpe oblique, la violine, la cornemuse, le hoboé, la flûte et le chalumeau ou hautbois.

N'ayant de la musique aucune connaissance pratique, ne possédant d'ailleurs aucun livre géorgien où le chant soit noté, je ne puis à ce sujet que soumettre une ou deux données.

dans sa compilation de lois en géorgien, s'exprime ainsi à ce sujet : « Quiconque se permet de chanter à haute voix dans l'église, en sera chassé, comme faisant une chose contraire à l'ordre, par la raison que Dieu veut être prié à voix basse et non à grands cris. » *Code géorg.* II.° part. §. 411.

(1) M. Cooper remarque la même chose sur la manière de chanter des Indiens : « Le vieux Mohigan faisait entendre des sons lents et monotones, en marquant la mesure par un mouvement de la tête et du corps. . . . Il continua à chanter un air sauvage et mélancolique, qui montait quelquefois à des notes très-élevées, et

Le savant Schröder (1) dit que les Arméniens ont quatre tons simples et quatre obliques, qui peut-être répondent aux tons majeurs et mineurs de notre plainchant. Ils désignent ces tons par deux lettres, l'une, numérale, l'autre, désignative de l'espèce. Or, dans la grande Liturgie géorgienne manuscrite de la Bibliothèque royale, on trouve habituellement les intonations des psaumes et des versets indiquées par des lettres de ces deux séries, et qui semblent avoir le même usage, et être la traduction des termes arméniens.

ჲა. * დ.	1. ^{er} ton.
ჲა. დ. გი.	1. ^{er} ton long.
ჲა. დ.	2. ^e ton.
ჲა. დ. გი.	2. ^e ton long.
ჲა. ვ.	3. ^e ton.
ჲა. ვ. გი.	3. ^e ton long.
ჲა. ლ.	4. ^e ton.
ჲა. ლ. გი.	4. ^e ton long.

* qui tombait tout-à-coup à des sons bas et tremblotans, qui semblaient faire le caractère de cette musique. • *Les Pionniers*, tom. II, pag. 16.

(1) J. J. Schröderi, *Thes. ling. armenae*, Amstelod. 1711, pag. 245.

* ჲა. est l'abrégé de ჲადა soit, son; გი. , celui de გრძელნი long; indiquant que ce ton est plus allongé que

Il n'est pas moins difficile, d'après les auteurs qui ont traité la matière, de se faire une idée juste du mécanisme de la poésie géorgienne, je veux dire de la prosodie et du mètre.

Maggi (1), dans la IV.^e partie de sa Grammaire, avance que l'accent prosodique, et par l'accent il entend la quantité, n'affecte que les deux dernières syllabes du mot. A l'appui de ce principe général, modifié par cet autre, qu'une voyelle suivie de deux consonnes ou d'une double, est toujours longue, il donne quinze règles particulières pour les pénultièmes longues et pour les finales brèves; axiomes qui, comme il y a lieu de le croire, n'embrassent pas tous les cas possibles.

Lorsqu'en effet, par abstraction, on veut les appliquer à un idiome quelconque, on s'aperçoit d'abord qu'en admettant un pareil fait, il sera impossible d'arriver à une cadence poétique composée de pieds à la manière grecque et romaine. Avec cet accent tonique plutôt que prosodique, tout au plus obtiendra-t-on des vers politiques tels que ceux des Chiliades de Tzetzés. Mais lorsque, sortant de la théorie, on veut la réduire en pratique sur des vers géorgiens quelconques, on est forcé de convenir que la quantité ainsi conçue n'y entre pour rien, ou qu'au moins ces règles sont insuffisantes. Soit pour exemple ce vers :

le simple. Cette division des tons est la même que celle des Grecs. Voy. Durange, *Gloss. med. et inf. grec.* ΗΧΟΣ.

(1) *Syntagma linguarum, &c...* auctore Maggio. Romæ, 1629. pag. 126 sqq.

Phārsadan mephē hīndōthā, iḡo kkhīlntsiphē swiānī.

« Pharsadan, roi des Indes, étoit un souverain puissant. »

Ibid. v. 6630.

Dans ce vers, il n'y a que neuf syllabes dont la quantité soit définie par la double règle de Magyī. Or, il ne peut se faire que dans un vers soi-disant prosodique, de seize syllabes, il n'y en ait qu'un peu plus de la moitié qui ne soit pas *ad libitum*, vu surtout que chaque vers d'un poème forme une espèce différente. Voici d'autres exemples :

Cwlātzā dādjdā mkhiarōūlī, moimetā swmā da mgherī.

« Il se rassit plein de joie, et l'on se livra gaïment au vin et au plaisir. »

Ibid. v. 2084.

āts athī tselitsadiā, hīndoethīth rā tsasrōūlā.

« Voici tantôt dix ans qu'il est parti de l'Indoéthi. »

Ibid. v. 2784.

Kēdsā gārdāwsdīg lōm wēphkhī, mowidēs ertīgān reboūlnī.

Sakhēd wāmsgāwsnē mīdjnoūrthā, tztzkhlnī dēmēwsnēs deboulnī.

Cheiqārnēs dā cheibnēs, ibrdzodēs gāmtsareboūlnī.

Da Lomīsdēws wēphkhī miourbis, iqwnēs ār tchīgān keboūlnī.

« Je gravis la montagne, un lion et un tigre s'y
 « étaient rendus de concert ; je les pris pour des amans,
 « et le feu s'alluma dans mes veines ; ils s'assailirent et
 « se battirent avec fureur, mais le lion fit fuir le tigre
 « devant lui, spectacle qui ne fit pas plaisir. »

Ibid. Quatr. 986.

Au dernier vers, *da* ne compte pas dans la mesure.

Si l'on voulait, en outre, supposant la quantité prosodique nécessaire dans ces vers, y adapter, quoique sans autorité, quelques-unes des règles propres à d'autres langues, comme la brièveté d'une voyelle suivie d'une autre dans le même mot, la longueur des syllabes contractées, la conservation de la même quantité au crément, et la règle *jucundus quærit*, l'aspect de ces vers changerait peut-être, mais on n'y verrait nulle trace de régularité. Tout ce que l'on y aperçoit avec les règles généralement admises, et les principes spéciaux de Maggi, ce sont des manières d'ambes, de trochées, de spondées et de pyrrhiques, tous pieds de deux syllabes disposés sans parallélisme.

*āwthāndil thkouā sākmē tchemī, gāwātzkhadō a-
mā dghesā.*

*Samosisā wādchrīlisā, tzoumā akāmdīs dāout-
sesā.*

*Māsdghē qōwlī sādchaboūco, chēimosā tānsā
mkhñnesā*

*Da Moīmatā dā chwenēbdā, dāemsgāwsa lomī
mzesā.*

« Je vous développerai aujourd'hui mon projet, dit
 « Awthandil; jusqu'à ce jour, il avait résolu de prendre
 « le costume d'un marchand; dès-lors il couvrit ses
 « membres généreux de toute la toilette d'un jeune
 « homme, qui, rehaussant sa beauté, lui donnait l'air
 « du lion et du soleil. »

Ibid. Quatr. 1305.

Écoutons maintenant le savant archimandrite (1) :

« La prosodie de la poésie géorgienne, dit-il, est,
 « comme celle des Grecs et des Latins, fondée sur les
 « tons ou les accens. Or, la langue géorgienne est
 « très-riche en mots de même inflexion, et l'accent
 « en est de diverses sortes. Le plus souvent ils se ser-
 « vent du mètre Pyrrhichio-dactyle, mais ils emploient
 « également toutes les autres sortes de pieds de la
 « poésie grecque. Les vers géorgiens ont aussi la me-
 « sure et la rime finale, comme dans la plupart des
 « langues de l'Europe; en quoi ils diffèrent des Grecs.
 « Ils ont pris la rime des Persans, et, d'après eux, ils
 « ont l'usage de placer à la fin de la ligne les lettres qui
 « forment la rime; quelquefois aussi ils la placent avec
 « le reste du vers. »

Que les Persans ou d'autres aient donné la rime
 aux Géorgiens, cela est peu important, quoiqu'ils ne
 soient ni les seuls, ni les premiers à en avoir fait
 usage. Mais comment saisir la pensée de l'auteur?
 D'après sa première phrase, on doit croire que la quan-

(1) Eugénus, *Tableau hist. de la Géorg.* pag. 144, sqq.

tité syllabique est et n'est pas en usage chez les Géorgiens. Elle doit l'être, puisque les Latins et les Grecs leurs maîtres de poésie s'en servent : elle ne l'est pas, puisque la prosodie géorgienne se mesure par les accens, et qui plus est par les accens toniques. Cette phrase, en outre, renferme un faux énoncé, puisque les vers toniques ne sont pas en usage chez les Romains. Mais lorsque, deux lignes plus bas, l'auteur parle du pyrrhichio-dactyle, et des autres pieds usités en Géorgie, il faut bien en conclure que, d'après sa pensée, ce peuple connaît la quantité prosodique, ce qui est justement le point contesté.

Il est certain, d'après Schröder (1) et M. Cirbied, et je pourrais à ces autorités joindre un suffrage non moins imposant, que la quantité arménienne n'est autre chose que le nombre des pieds ou des syllabes dont se compose le vers ; la poésie même dans cette langue ne s'appelle pas autrement que *mesure des lignes* ou *des vers*, dans le sens le plus étendu du mot *versus*. D'après ce principe, ces deux auteurs divisent les différentes sortes de vers par le différent nombre des syllabes de cinq à douze, plus propres les uns que les autres, soit au chant profane ou ecclésiastique, soit aux sujets nobles ou héroïques ; tous enfin divisés en hémistiches soit égaux, soit inégaux, selon le nombre

(1) M. Saint-Martin nous a assuré que l'énoncé de Schröder est parfaitement vrai, en ce qui concerne la poésie moderne des Arméniens ; l'ancienne est peu connue. Voy. *Thes. ling. arm.* 234. — Cirbied, *Gram. armén.* 788 sqq. Saint-Martin, *Préface de l'épique sur la prise d'Edesse*, pag. 3.

des syllabes. C'est à quoi se réduit, avec la rime qui est ordinairement de rigueur, et se place, comme chez les Géorgiens, au bout de la ligne, toute la différence de la prose à la poésie la plus en usage chez les Arméniens. Cependant ces deux auteurs donnent, indépendamment de cela, des règles de quantité prosodique usitées pour une autre espèce de vers à pieds, de deux ou trois syllabes d'une quantité fixée, car dans les précédentes elle ne compte pour rien.

Mais une note qui se lit dans Schröder à la suite de cet exposé (1), semble détruire tout ce qu'il a dit plus haut sur les sortes de pieds usités dans les vers arméniens. « C'est à tort, dit-il, que Galanus et Agop ont voulu distinguer les vers arméniens en anapestique, iambique, &c. . . d'après la sorte de pied qui y domine, puisque ces dénominations ne sont point reçus par les bons auteurs du pays. » De telle façon que, sans doute, la prosodie ne sert qu'à indiquer la place de l'accent dans la lecture.

Telles sont à peu près aussi les règles de structure intérieure des vers français.

On trouve en effet, dit l'abrégiateur du grammairien allemand Gothsched (p. 518), la source de toute quantité ou mesure des syllabes, dans la nature même de la prononciation, et je ne vois pas que jamais aucun peuple l'ait pu trouver ailleurs. Ce principe, vrai en général, se trouve parfaitement applicable à la langue

(1) J. J. Schröderi, *Thes. ling. armenæ*, Amstelodami, 1711, pag. 233.

allemande, où l'accent tonique se place toujours sur la principale syllabe du mot.

Il s'en faut de beaucoup cependant que les Latins et les Grecs aient constamment suivi le même usage. La lecture tonique chez les premiers, se règle d'après la quantité connue de la pénultième : longue, elle prend l'accent ; brève, elle le repousse par anastrophe jusqu'à l'antépénultième, et jamais plus loin. Au lieu que dans la poésie, les règles de la quantité sont purement dépendantes de l'autorité, c'est-à-dire de l'usage adopté par les poètes.

En grec, c'est tout un autre système : la quantité fut bien fixée par la routine ; mais la place de l'accent dans les mots variables dépend habituellement de la quantité de la finale, et peut se reculer au delà de l'antépénultième, s'il survient une enclitique. Ainsi les Anglais et les Allemands, faisant dépendre de l'accent la longueur et la brièveté des syllabes, emploient concurremment dans leurs vers la rime et la quantité prosodique, et des mètres de diverses longueurs.

Quant aux Géorgiens, comme ils n'ont point de règles connues pour ces deux objets, on n'en peut raisonner que par approximation. Si, dans les transcriptions du *pater* géorgien dans les deux langues littéraire et vulgaire, données par Eugénius (1), on pouvait être sûr d'avoir, sauf les erreurs typographiques, la représentation exacte de leur lecture tonique, on verrait qu'ils suivent là-dessus les mêmes règles que les Ro-

(1) Eugénius, *Tableaux hist. de la Géorg.* pag. 108 et 109.

maïns, l'accent restant toujours sur la même syllabe, pas plus loin toutefois que l'antépénultième, malgré les variations de la finale; et les monosyllabes n'en prenant point. On aurait également là la raison de ces nombreux accens dont est surchargé le Nouveau-Testament géorgien, en caractère *khoutzouri*, ou sacré. Ces accens, tous arméniens pour la forme et pour l'emploi, ont été choisis parmi les trente-six qui, chez ce peuple, donnent au chant d'église l'air d'une lecture avec inflexion, plutôt que d'une harmonie modulée comme la nôtre. Les rabbins juifs en ont également inventé une quarantaine, divisés en rois, généraux, capitaines, dont la symétrie plaît infiniment à l'esprit, sans que l'oreille daigne en confirmer le jugement.

Pour en revenir au système prosodique d'Eugénius, cet auteur suppose sans le dire chaque vers géorgien divisé en deux parties, où les longues et les brèves sont réparties en égales mais inverses proportions, de sorte que, s'ils commencent par un anapæste, ils doivent finir par un dactyle; en quoi il n'y a rien qui choque les théories. Mais ce qui paraît inadmissible, c'est l'existence du pied de cinq syllabes qu'il nomme *Pyr-rhichio-dactyle*.

Si l'on remonte à l'idée du pied poétique, ou du mètre, on y reconnaît, et son nom l'indique suffisamment, l'intention de marquer un repos cadencé qui, certainement, représente le levé et le frappé de la mesure musicale. Or, dans les vers grecs et latins, où deux brèves équivalent à une longue et réciproquement, il n'y a pas de pied qui marque plus de quatre temps,

que l'on peut très-bien faire sentir dans la lecture mesurée. Si donc il est de l'essence du pied de n'exiger qu'une seule émission de voix, après laquelle vient un repos, il paraît impossible de prononcer de la sorte un pied qui représenterait six temps de mesure. D'ailleurs le mot de *Pyrrhichio-dactyle*, n'est, comme tant d'autres, qu'une définition technique abrégée de la quantité d'une espèce de mots, bien loin d'être une sorte de pied (1).

Quant à ce qui regarde la césure, il semble également qu'il n'y a, là-dessus, rien de bien régulier en géorgien. Elle se trouve dans les vers par la force des choses, lorsqu'un mètre enjambe sur l'autre, de façon à couper les mots; on peut s'en convaincre par les vers cités plus haut. Le seul repos de rigueur dans le *chauri* et dans la deuxième sorte de *tchakhroukhaouli* est celui

(1) M. Reynaud, nous donnant quelques détails sur la poésie arabe, nous a dit qu'en effet il y avait un pied de cinq syllabes, composé d'un anapeste et d'un iambe, ou d'un iambe et d'un anapeste, et que cette sorte de pied complexe exigeait un repos médial. D'autres personnes qui s'occupent de poésie orientale, nous ont assuré la même chose. William Jones, dans son excellent ouvrage, *Poeseos asiaticae commentarii*, in-8.^o Leipsik, 1777, ed. Eichhorn, pag. 27 et 28, divise en deux espèces les pieds arabes. 1.^o Les uns, *pedes puri* (pieds purs), de dix sortes, sont dissyllabes ou trissyllabes; 2.^o Les autres, *pedes compositi, seu potius numeri* (pieds composés, ou plutôt mesures composées), de quinze sortes, se forment, les treize premiers de quatre syllabes, et les deux derniers, *dochimus prior, dochimus posterior*, ceux dont parlait M. Reynaud, de cinq. On voit donc que ce savant homme ne regardait pas comme pied proprement dit, une mesure excédant trois syllabes; et, qu'en admettant même la prosodie d'Eugénius, on ne doit pas dire le pied, mais la mesure composée pyrrhichio-dactyle.

de l'hémistiche qui coupe le vers en deux portions. La preuve qui m'a déterminé à admettre ce repos, c'est l'usage adopté par le copiste du manuscrit F (1) du Tariel, de placer en cet endroit une virgule, signe en ce cas prosodique plutôt que grammatical.

Lorsque le savant Malte-Brun rendit compte (2) de l'ouvrage d'Eugénius, il fut conduit, par la seule inspection du rythme du *chaïri*, à supposer la coupure de l'hémistiche ; mais il nous paraît avoir été induit en erreur sur l'existence du pyrrhichio-dactyle. Malheureusement, le savant russe n'a pas pris la peine d'indiquer les sources où il avait puisé ses paradigmes de rythme, et la division des pieds, et cette partie restait livrée aux conjectures.

Voici maintenant l'énumération, d'après le même auteur, des diverses sortes de vers géorgiens. La première est le *chaïri*, composé de quatre vers de seize syllabes rimant ensemble, c'est le mètre du Tariel.

vv—vv—vvvv—vv—vv

*Romelman chekmna samqaro , dzalitha mith
dzlieritha.*

*Zegardmo arani soulitha , qwna zetzith monabe-
ritha.*

*Tchwen catztha mogutza kweqana , gwakws ou-
thoualawi pheritha.*

(1) C'est ainsi que je désigne le manuscrit le plus moderne du Tariel, appartenant à la bibliothèque royale, où il manque plus de dix-huit cents vers, et qui est le plus correct des deux.

(2) *Annales des voyages*, tom. XII, cab. xxxiv.

Da Misgan ars qowli khhelmtsiphe, zakhitha mismieritha.

« Celui dont la toute-puissance a fait le firmament,
 » dont le souffle, du haut du ciel, a créé l'existence,
 » nous donna la terre à nous autres hommes avec ses
 » milliers d'êtres; c'est de lui que relèvent les princes,
 » son image. »

1.^{er} quatr. de la préface, ms. F.

Ici le nombre de seize syllabes se trouve régulièrement, mais il n'y a rien de plus variable que la quantité géorgienne, s'il faut appliquer sur ce vers le rythme d'Eugénus.

Au premier vers, *tha* est d'abord long, puis bref; bref deux fois au deuxième, il s'allonge au troisième, puis enfin au quatrième il est long et bref.

Comment croire ensuite que *romelman*, *zegardmo*, *tchwēn cātzhā*, *misganars* soient des anapestes en dépit des consonnes, et qu'au troisième vers *gwākws*, qui ne fait qu'une syllabe parce qu'il y a répétition de la lettre quiescente *w*, soit bref, malgré sa double contraction et ses deux consonnes finales? En marquant la quantité d'après Maggi, on aurait, sans plus de régularité :

Romēlmān chēkmnā sāmgaro, dzalīthā mīth dzlīerithā.

Zegārdmo ārsnī soulīthā, qwnā zītīth monaberīthā.

Tchwēn cātzhā mōgwtzā kweqanā, gwākws outhoulawī pherīthā.

*Da Misgân ârs qowli khhêlmtsiphê, sakhîthâ
mîsmierîthâ.*

Quant au mot *chaïri*, il doit être de même racine que l'hébreu *chîr*, chanson, et que l'arabe *chour*. De là se forme *mochaïre* (qui fait des vers); aussi lit-on en tête du manuscrit F du Tariel :

« Ceci est le commencement d'une nouvelle agréable
à entendre pour l'instruction de ceux qui font des
chaïri; on l'appelle Tariel et Nestan Daredjan,
l'homme vêtu d'une peau de tigre. »

Deuxièmement, le *Tchakhroukhaouli*, inventé par Tchakhroukhadze, auteur de la *Thamariade*, suivant Eugénius.

*Thamar tsqnari, chesatsqnari, khhmanarnari,
pirmdzinari.*

*Mze mdzinari, satchinari, tsqalimkhnari, mom-
dinari.*

Ce vers est de seize syllabes, il y en a quatre à la strophe. L'auteur russe n'a cité que les deux premiers :

« Thamar, douce, aimable, aux gracieuses paroles,
à la bouche riante, brillante comme le soleil, cou-
lant doucement comme un fleuve. »

« La *Thamariade* est dans son espèce, dit Eugé-
nius (pag. 142), d'une harmonie sans pareille, et
fort remarquable pour les difficultés de la versifica-
tion. Le sujet est l'éloge de la reine Thamar, qui rem-
plit un livre passablement gros, où il ne se trouve que

« des adjectifs et des noms ayant rapport à Thamar. En
 « outre toutes ces épithètes sont arrangées en rime dans
 « chaque pied, d'après une méthode fort ingénieuse,
 « qui doit la ramener successivement seize fois dans
 « chaque couplet de quatre vers. Dans le couplet sui-
 « vant, on prend une autre rime qui doit revenir un
 « pareil nombre de fois; or, la cadence et l'harmonie
 « de cette rime forment pour l'oreille une agréable sym-
 « phonie. Et l'uniformité des idées, le fréquent retour
 « des significations diverses de mots ayant même son,
 « prouvent la fécondité d'invention de l'auteur. La plus
 « grande beauté de cette production poétique consisté
 « dans le mécanisme du vers, et dans le jeu de la
 « langue géorgienne. En un mot elle est intraduisible ».

Le même Tchakhroukhadze inventa un autre rythme de vingt syllabes.

o u - o u u u u - u u u u - u u u u - u u

Le précédent paraît n'être qu'un pur *chaïri*, assujéti à des convenances particulières.

La troisième est le mètre *rouli*, de huit vers à la strophe rimant ensemble, et de même mesure que le *chaïri*: si le mot *rouli* dérive de *rwa*, huit, comme il y a apparence, son nom lui sert de définition.

La quatrième, le *sagnacorouli*, de trois vers, dont les deux premiers sont de même mesure et de même rime; le troisième est blanc, et est d'un mètre particulier.

1-2. u u u u u u u u 10 syllabes.

3. u u - u u - u - u - u u 12.

La cinquième, le *tsgobili* (arrangé, ordonné), de huit vers rimés ensemble.

~ ~ ~ ~ ~ 8 syllabes.

La sixième, le *pistikaouri*; huit vers rimant ensemble, même mètre que le premier *tchakhroukhaouli*.

La septième, le *leksî* (λεξίς, mot); deux vers de même rime, mètre *chaïri*.

Ce doit être tout simplement une phrase poétique de deux vers, pour inscriptions, épigrammes, ou pour exprimer brièvement une pensée quelconque. L'auteur russe ne cite ni exemple, ni aucune autre définition.

La huitième, le *tépi*, d'un seul vers, mètre *chaïri*, dont les deux hémistiches riment ensemble. Je n'ai pu découvrir la signification des quatrième, sixième et huitième espèces de mètre (1).

La neuvième est l'iambique ecclésiastique, de treize syllabes, d'après le mètre

~ ~ ~ ~ ~

et en effet de douze; peut-être y a-t-il une erreur typographique.

Aghmosawalsa samthenosa samotkhe.

Qwawil mrawalni bewri ara samotkhe.

Ara erth koutkheid ouphrosgha mebr samotkhe.

Gwothiw stswolithisa qwikmen Ise samotkhe.

Soulth magrilobel rto phourtzlowan samotkhe.

(1) Dans les montagnes du district Cakhe de l'Aragwi, on trouve le village de Dagnacora, qui peut-être a donné naissance à quelque poète inventeur du mètre *sagnacorouli*.

« Vers le lever brillant de l'aurore est le paradis;
 « il y a une foule de fleurs, dix mille et non trois ou
 « quatre arbres, non dans un seul, mais dans les quatre
 « coins. Isé (1), tu nous as fait avoir ce paradis de l'ins-
 « truction divine; paradis qui rafraîchit les âmes, et
 « qui est plein de branches et de feuilles. »

Ceci a été traduit d'après la version allemande, il y a dans la transcription plusieurs mots douteux aux troisième et quatrième vers.

Dans ces vers le mot *samothke* est pris dans diverses significations; au premier, sens propre; au deuxième, en décomposant, *trois ou quatre arbres*; au troisième, au quatrième et au cinquième, sens mystique, *paradis lieu de délices*; et sens propre, *lieu planté d'arbres*.

A ce propos, on peut rapporter ce que dit l'auteur russe, du *jeu de mots* dont s'amuse la meilleure société en Géorgie : « Les mots géorgiens sont, dit-il, dans le style relevé, susceptibles d'une ambiguïté semblable à celle de la plupart des idiomes orientaux. De là est né le jeu du *Sma*; il consiste à dire un mot et à l'expliquer par le nom d'une personne ou d'une chose ayant le même son; de sorte qu'il faut guetter et recueillir avec soin ces explications pour deviner le mot, d'où naissent souvent des allusions fines et des plaisanteries ingénieuses, soit en bonne, soit en mauvaise part, et quelquefois des idées fort incohérentes, avec lesquelles la société s'amuse aux dépens

(1) C'est le nom d'un des treize saints célèbres dans l'histoire de Géorgie.

» de son plastron. Le mérite de ce jeu est dans l'im-
 » promptu des plaisanteries où la réflexion n'a pas de
 » part. »

En outre, les Géorgiens ont bien d'autres sortes de vers, qu'ils ont pris aux Persans : en voici un exemple de six vers (du mètre *sagnacorouli*), dix syllabes.

Ra ia gamitzkhra nargis miwmarthe.

Siskhlis tzremliha sitqwani dawrthe.

Weoubnebodi chen tsarmimmarthe

Me oubadroucman ra oucougmarthe.

Wer mioucdima chwil ganatsonebi.

Misthwis chewiken tzremliha phonebi.

» Quand la violette me manqua, j'allai à la narcissée.
 » Accompagnant mes paroles de larmes de sang, je di-
 » sais : Sois mon guide, afin que, dans mon malheur,
 » je revienne à toi; je ne sais comment je me suis
 » trompé de route, c'est pour cela que j'ai fait un gué
 » de larmes. »

Le premier vers du refrain *Wer* ne me semble pas bien traduit : je hasarderai, d'après la transcription, *mon fils n'a pas respecté mes volontés.*

Aux différentes espèces de rythmes énumérées par Eugénus, nous pouvons ajouter celui de deux hymnes cités l'un par le P. Zampi dans Chardin (1), l'autre dans la grande Liturgie manuscrite de la Bibliothèque du Roi.

(1) Chardin, éd. in-8.° tom. I, pag. 311.

HYMNE GÉORGIEN POUR LE JOUR DE PÂQUE (ZAMPI).

(1.^{re} strophe.)

<i>Adgomasa chensa</i>	
<i>Kriste mascowarsa</i>	(6 syllabes.)
<i>Angelosi ougaloth,</i>	(7 syllabes.)
<i>Zetzatha china</i>	(5 syllabes.)

(2.^e strophe.)

<i>Da ewen masghirs,</i>	
<i>Tchwen kweyanasa,</i>	(5 syllabes.)
<i>Zeda smindis kalisa</i>	(7 syllabes.)
<i>Dibeda chenda.</i>	(5 syllabes.)

On voit que, dans la première strophe, trois vers riment ensemble, ainsi que dans la deuxième, mais dans un ordre différent :

- « Au jour de ta résurrection, Christ, notre Sauveur,
 « les anges sont dans l'allégresse au haut des cieux. »
 « Nous devons aussi sur terre te glorifier, au nom
 « de la Sainte-Vierge »

Je propose *tchwen*, nous, au lieu de *ewen*, au premier vers de la deuxième strophe.

HYMNE DU JOUR DES RAMEAUX, À RIMES CROISÉES.

<i>Gatzi ars momawali didebith</i>	(10 syllabes.)
<i>Catzi ars mephe didehisai</i>	(10 syllabes.)
<i>Citzousa zeda chtoebitha</i>	(9 syllabes.)
<i>Hosanna dzesa Dawithissai.</i>	(10 syllabes.)

- « Un homme s'avance avec gloire, cet homme est

« le roi de la gloire, monté sur un anon, foulant des
 « palmes : Hosanna au fils de Dawith. »

Il serait à souhaiter que nous eussions le *thagaran* ou recueil complet des hymnes géorgiens, supposé qu'il y en ait un chez ce peuple.

Enfin à la suite du Tariel (manuscrit E) on trouve un *gazel* géorgien de divers rythmes et mesures. Il commence par quatre *rouli* ou huitains de *chaïri*, et de vers de douze ou quatorze syllabes, et se termine par quatre quatrains de purs *chaïri*. Le texte en est si mal traité qu'il m'est impossible d'en hasarder une traduction complète. En voici quelques fragmens.

1.^{er} rouli (entier).

« J. Malheur à moi ! pourquoi délaissas-tu un cœur
 « que tu avais ravi ? Je voulais pour toi consommer
 « tous mes trésors ; à ta poursuite j'ai perdu , j'ai épuisé
 « ma raison. Arrête : que ton oreille m'entende chan-
 « ter tes louanges. Dieu lui-même teignit ta chevelure
 « dans l'indigo ; tes yeux et ton nez , faits au tour , res-
 « semblent à ceux de l'épervier. Ton cou et tes oreilles
 « sont une colonne de crystal aussi pur que le diamant. »

2.^e rouli (fragment).

« Tu as des mamelles de rose Tantôt,
 « bravant la loi , je veux aller t'enlever ; tantôt , je veux
 « leur offrir le combat , et leur arracher la vie ; tantôt ,
 « me jeter dans les ondes et livrer mon âme au dé-
 « mon. Toi , ma compagne , ma sœur. »

5.^e, 6.^e et 7.^e quatrains (entiers).

« J. C'est pour te voir, ô mon soleil, que je veux
 » rester dans le monde; mais comment faire, ô mon
 » soleil, je n'ai point d'ailes pour m'élever à toi, pour
 » aller à ta demeure, ô lumière de mes yeux. En m'as-
 » seyant près de toi, mes chagrins se dissiperaient. »

« Assise dans un beau , à l'ombre d'un *alwa*,
 » quand pourrai-je te trouver et mettre sur ta tête la
 » couronne (de l'hymen); le soir, tu te retirerais dans
 » ta chambre nuptiale, toute brillante de glaces, et,
 » sur le bras du lion, le sommeil couvrirait tes
 » yeux. »

« J. Pourquoi me fuir ainsi, toi qui es belle comme
 » le soleil ? Pour vivre près de toi, roule-moi,
 » s'il le faut, au milieu des épines; je m'ôterai la vie
 » à tes yeux, si tu me parles encore de la sorte. »

Me sera-t-il permis maintenant de tirer quelques conclusions, tout en les soumettant sans réserve à la décision des personnes compétentes ?

Considérant en résumé :

Que les règles de quantité de Maggi, insuffisantes d'ailleurs, paraissent ne pouvoir s'appliquer aux vers géorgiens;

Que dans ces vers le nombre des syllabes est toujours limité;

Que les paradigmes de rythme donnés par Eugénius supposent une quantité qui n'existe pas, et n'indiquent pas la division des mètres;

Que les définitions du même auteur supposent

l'existence d'un mètre inadmissible en fait et en droit, celle du pyrrhichio-dactyle ;

Il semble que l'on peut conclure :

1.° Que les vers géorgiens, comme ceux des Arméniens, doivent se scander uniquement par le nombre des syllabes, quelle qu'en soit la prosodie ;

2.° Que la rime et le nombre limité des syllabes, sont les seules règles de la poésie géorgienne, puisqu'il y a de fort beaux vers français sans quantité prosodique.

L'auteur se propose de reproduire par une lithographie très-soignée ce mémoire et les articles suivans, en y insérant des matériaux qui lui ont été communiqués, depuis peu de temps, par un savant distingué dans la littérature orientale, et tous les textes géorgiens cités.

(La suite à un prochain numéro.)

Observations grammaticales sur un specimen des dialectes abyssins de Tigré.

De tous les dialectes de l'Abyssinie, l'un des moins connus est celui de Tigré ou le dialecte axoumite, qui se partage maintenant cette contrée avec l'amharique et quelques autres idiômes plus ou moins altérés. Les Portugais et les Espagnols avaient écrit quelques essais sur la langue de la tribu royale, celle d'Amhara, mais ils

paraissent avoir négligé la langue d'Axoum; on savait cependant par eux qu'elle se rapprochait plus de la vieille langue éthiopienne ou langue des livres, ልሳኝ፣ ግድግዳ፣ et qu'elle était moins mêlée de mots d'origine africaine. On ignore encore si l'une ou l'autre de ces langues vulgaires possède un commencement de littérature originale. Le livre qui semblait le mieux fait pour en présenter un *specimen* de quelque étendue, était assurément une traduction des écritures dans ces dialectes essentiellement bibliques. Pearce, qui était vraisemblablement *fellow* de la Société biblique de Londres, entreprit une double version. Ses manuscrits contenant S. Marc et S. Jean en tigrite, S. Marc en amharique, sont aujourd'hui déposés à la bibliothèque de la propagande protestante. Pearce, aussi familier avec la langue orale qu'il était étranger à la langue écrite, se contenta de transcrire aussi fidèlement que possible en caractères européens les prononciations qu'il entendait, sans se soucier des analogies grammaticales; aussi laissa-t-il des travaux tout-à-fait insuffisants pour faire connaître les langues modernes de l'Abyssinie. Nous n'avons plus à regretter pour l'une d'elles cette occasion perdue, depuis que nous possédons la version amharique de toutes les écritures faite au Caire par Abou Roumi; car sans doute M. Pell Platt fera succéder rapidement les livraisons de cette précieuse version dont la publication lui est confiée (1).

(1) *Novum Testamentum amharicè*. Ed. P. Platt. Lond. in-4.

C'est en lisant la version amharique de Pearce, dans les dix premiers versets du neuvième chapitre de S. Marc, transcrits en caractères amhariques par M. Pell Platt, et mis en regard de la version d'Abou Roumi, qu'on peut se convaincre de toute l'inexactitude et de toute la négligence du voyageur anglais : il est permis de croire que sa traduction serait difficilement entendue même dans le royaume de Shoa. Pearce a exagéré le défaut des versions bibliques rédigées par les missionnaires anglais, le rigorisme du texte et la littéralité de la copie, à tel point, que ses deux versions sont exactement le texte anglais ou texte modèle en mots amhariques. Il devait en résulter que des phrases excessivement surchargées ne fussent pas toujours complètes. L'omission, de toutes, la plus étrange est celle de la particule postfixe ያፊ, car on ne peut pas mettre sur le compte d'une prononciation rapide et négligée cette suppression constante et régulière.

Les contractions ne se rencontrent pas souvent dans ce petit texte, tandis qu'elles sont très-fréquentes dans celui d'Abou Roumi. Ainsi l'on trouve constamment dans Pearce ለኣንተ : au lieu de ላንተ : et l'on est d'autant mieux assuré de cette orthographe que le manuscrit porte *ler anter*. Il serait inutile de s'arrêter à critiquer les formes telles que እርሶ : pour እርሱ : que Grégoire d'Amhara et Abou Roumi s'accordent à écrire ainsi : ከዚያ : , qui, malgré l'autorité d'Abou Roumi,

n'est probablement qu'une variante fautive pour ḥHṢ : ou ḥHV : (1), et mêmes les formes plus importantes des verbes, dont on ne peut compter la série que par le dépouillement de la version amharique d'Abou Roumi. Ce qu'on peut dès à présent mieux apprécier, c'est la phraseologie, qui, dans une langue parlée, est nécessairement aussi régulière, que la forme des mots peut être variable. Considéré sous ce rapport, ce texte n'est plus amharique : ḥḥḥ : ḥḥḥḥ : ḥḥḥḥḥ : (Abou Roumi, ḥḥḥḥḥ :; Ludolf, ḥḥḥḥḥ :;) pour ḥḥḥḥḥ :; orthographe constante de Pearce (Abou Roumi, ḥḥḥ :; Ludolf, ḥḥḥ : et ḥḥḥ :;) est aussi irrégulier et peut-être aussi inintelligible que le serait *saidm* en anglais pour *he said to them*. ḥḥ : ḥḥḥḥḥḥḥ : où la loi des affixes est cependant observée, conserve encore les traces du texte modèle dans ḥḥ :. ḥḥḥḥḥ : ḥḥḥ : pour ḥḥḥḥḥ : ḥḥḥ : est une forme suspecte; si elle se trouve autorisée par Abou Roumi, on pourrait encore la regarder comme très-insolite. Il est difficile d'émettre une assertion négative sur une langue qui n'est pas encore complétée pour nous, et lorsque des faits nouveaux peuvent contredire les opinions reçues; ainsi la forme ḥḥ : ḥḥḥḥ : ne peut pas être déclarée irrégulière; mais on peut croire qu'elle est presque inusitée et qu'elle doit être remplacée par ḥḥḥḥḥḥ : , forme élégante qui se rencontre dans la version d'Abou Roumi à chaque

(1) ḥHṢ : et ses trois ou quatre variantes ont un sens d'extraction qui contredit la notion de locativité, très-bien exprimée au contraire par la particule ḥ (tigris ḥḥ : ḥḥḥḥḥ :).

page. Enfin ce qui est plus inconcevable encore, c'est la traduction de *each to other* par አንድ : ለአንድ : dont le sens est probablement exprimé en amharique par ጎበኛው ou quelqu'autre pronom composé analogue.

On ne peut songer à restituer cette pitoyable version, aujourd'hui que la Société biblique possède celle d'Abou Roumi dont les quatre évangiles ont été publiés et quelques fragmens analysés par le savant auteur du *Catalogue of Ethiopic Bibl. mss.* (1). Ce qui est utile dans les versions de Pearce, comme l'observe M. Pell Platt, c'est la représentation qu'on doit présumer exacte de la prononciation et des variantes de prononciation des dialectes abyssins. L'examen de quelques fragmens rapprochés du texte restitué donne des résultats curieux, dont le plus intéressant est une *rorration* (2) continuelle, médiale et finale, ou initiale par attraction de la dernière syllabe du mot précédent; cette accentuation fortement produite, dont il serait difficile d'assigner l'organe sans l'avoir entendue, mais qui

(1) Les caractères qui ont servi à imprimer le n.º 2 amhar. et le *Cat. ethiop. bibl. mss.* tirés, dit M. Pell Platt, du corps amharique de Ludolf, et corrigés par M. Les sur des manuscrits fort bien écrits, et sur les observations du roi d'Abyssinie Tecla Georgis, sont d'une magnifique exécution : c'est ce que la typographie orientale possède de plus net et de plus élégant avec le *nezatité* de M. Langlès, le *devanagari* de M. Schlegel, le géorgien de M. Klaproth et le *kata kana* de M. A. Rémusat.

(2) Il est un mot qui se trouve dans l'éthiopien, dans le tigrite, et dans l'amharique, et que cette accentuation a rapproché d'une manière bizarre du mot latin qui possède le même sens : c'est ጎሞተ que M. Pell Platt prononce *mort* (morte, mortem).

n'est pas sans doute un *Rees* pur, paraît devoir briser les syllabes dans la prononciation, comme dans la transcription, toute analogie grammaticale : une autre accentuation moins fréquente et qui peut n'être que le diminutif de la première, c'est l'aspiration : elle est représentée par l'*h*, mais cette lettre comme l'*r*, n'est proprement ici qu'un signe phonologique. L'*ā* : est presque toujours perdu, ainsi que les aspirations douces et quelques labiales et palatales de la sixième classe vocale, comme *ā* : *ē* : l'*h* : médial et final, et l'*hr* : final sont souvent supprimés ou réduits en *ā* : , les élémens *ē* : *ī* : *ī* : *l* : *o* : *ā* : *h* : se doublent dans les syllabes sur lesquelles s'appuient immédiatement ces élisions. Le *ŋ* : est souvent remplacé par le *v* (ou *h'* : de Grégoire d'Amhar) doublé et par *l* : aussi doublé. *θ* : par *h* : doublé, *h* : par *h'* : , *h'* : par *ψ* : , *ρ* : par *h* : , *o* : par *ī* : , &c. Quant aux voyelles elles sont exprimées d'une manière si confuse, qu'on n'en peut rien dire de bien positif. D'ailleurs la transcription de Pearce mise en regard de la transcription régulière de quelques versets en tigrite, fera mieux comprendre combien les dialectes parlés des royaumes d'Amhara et d'Axoum, s'éloignent des mêmes dialectes écrits.

Manuscrit de Pearce.

Restitution de M. Fell Platt (1).

f.

f.

Wer hu negger or hom, ber Wihou nāgātrā hābehome hā-
ack sue negger er lar, zer arlu hākke huāenāgerokā zūhāliu hā-

(1) *ā*, valeur de *h*, première classe vocale; *a*, valeur de *h*, *a*

hadda hadda hom dou xer bel or
xen, xer hi tarm ov mort, shar
xer reiver hom el negustart ov
lgare enter musses mis hile.

di haddhome albálon háberayü
ááyetamon hábe mote shááye-
reyyonne ele negasetate hábe
egezábehere enete temátee
mese háyele.

2.

Wer darhe sidshita mali yas-
sus wosed mis lum patres wer
yerhudi wer Yohannis wer mer-
rerhom tarl ov hadda nirma am-
bar ber hane hom wer ter loui
lum ov cardan hom.

2.

Widarchä sedeswä määletü
yásonewáshidá meschoume phe-
terose wáyackhiche wáyobánesse
wámárcháhóme laclá hábe hádá
ábye ámeba háháyenáhóme wá-
tsléwetü hábe kháfemehoume.

Les défauts de transcription ne sont pas les seuls qui soient partagés par la version tigrite; M. Pell Platt, que ses études éthiopiennes mettaient en état de censurer et de réformer les versions de Pearce, paraît continuer cette pénible révision avec son zèle connu et apprécié; car le tigrite est conservé sur les tableaux de la Société biblique au nombre des versions *made or in progress*. M. Pell Platt a tiré du dépeuillement de cette transcription irrégulière et où les mots sont divisés d'une manière fautive, un texte nouveau qui copie

pur, quatrième classe; *e*, valeur de *š*, cinquième classe; *x*, valeur de *š* muet, sixième classe, J. Ludolf, qui avait eu l'avantage de recevoir de la bouche d'un Abyssin les valeurs prononcées des lettres amhariques, compare la voyelle de la sixième classe à l'e palatal français dans *que*, ou *de*. Pour être en Europe, au les valeurs ne peuvent être qu'approximatives, et destinées à rappeler un signe, vaudrait-il mieux adopter, pour la transcription de *š*, notre *x* muet, qui, de même que la voyelle amharique, se prononce très-légerement dans le corps des mots, et se rend qu'inscoute la consonne finale.

autant que possible les prononciations de Pearce, mais qui présente des formes reconnaissables; M. Platt ne paraît point cependant se dissimuler ce que cette ingénieuse restitution peut encore offrir de conjectural, surtout quant aux six classes de *vocalité*; il avoue hautement les défauts de la version de Pearce, et reconnaît des omissions de formes ou de phraséologie qui sont aussi déplorables que les incorrections du même genre. Ces omissions seront plus faciles à réparer dans la phraséologie qui est sans doute la même en tigrîte, que dans les autres dialectes de la langue gyz. Avec tous les défauts inhérens à la version de Pearce, ce texte, restitué par le savant anglais, serait encore précieux et digne de publication, comme unique dans les bibliothèques d'Europe. Le *specimen* donné par M. Pell Platt, est le premier qui ait encore été offert à l'attention des philologues; quelques altérations que cette langue ait subies sous la plume de Pearce, de quelques formes qu'elle se soit dépouillée, il en reste encore assez pour déterminer les rapports du tigrîte avec l'ancienne langue gyz; ils seraient peut-être portés jusqu'à l'identité si nous pouvions analyser un texte plus pur. Ils se montrent du moins très-intimes, la presque totalité des mots est purement éthiopienne dans la racine et dans la dérivation; la forme paraît, autant que Pearce la laisse deviner, être encore éthiopienne, si ce n'est peut-être quelques variations dans la vocalité des consonnes, variations plus ou moins constantes dans une langue non écrite, mais toujours difficiles à exprimer dans la transcription, et que l'edi-

teur a réduites, toutes les fois qu'il lui était permis, à la forme pure de la langue gyz. On y rencontre quelques mots amhariques en petit nombre, et M. Pell Platt, se décidant d'après le manuscrit, a introduit les caractères de ce dialecte dans le Tigrite. Les formes éthiopiennes de quelques particules ont été écourtées; ሞሐ : pour ሞሐል : , በበዳፊ : pour በበዳፊት : ; ces légères différences ne paraissent d'ailleurs se rencontrer que dans les mots extra-radicaux.

Pearce fait abus de quelques particules; telles que ንበ : (éth. ንበ :) et ሞሐ : qui servent à exprimer tous les rapports indifféremment, même ceux qui ne peuvent se trouver dans le tigrite : ንበ est singulièrement interposé dans les premiers mots du premier verset ወሁ : ነገረ : ንበሆሞ : (pour ወነገረሆሞ :). On doit croire qu'un dialecte dont l'ensemble a tant de convenances avec l'éthiopien, n'est pas tombé dans un vulgairisme tel que les pronoms aient été effacés de la langue, et remplacés dans toutes leurs fonctions par leurs signes affixes. Cette altération se montre cependant dans la version tigrite sous la forme ሁ : ወሁ : ነገረ : ንበሆሞ :: *illius dixit ad illos*, ሁ : ሞሐረሆሞ : እንደ :: *illius præcepit illis*; elle appartient sans doute exclusivement au rédacteur. L'orthographe constante du manuscrit qui présente *hom*, séparé et ne subissant aucune crase, a été respectée par M. Pell Platt, et il est permis de penser que cette forme est vraiment propre au tigrite; mais on peut croire aussi qu'elle se rapproche plus encore de l'éthiopien, et qu'elle s'écrit régulièrement ሁሞ : , ነ : final se perdant dans la

prononciation, comme on a pu le remarquer. On rencontre sous la forme U^{ro} : un proaffixe ou affixe du pronom U :; c'est sans doute une suite d'erreurs qui a engagé Pearce dans cette génération d'affixes ; si, contre toute probabilité, le tigrite avait reçu des altérations aussi singulières, ce serait un fait unique dans la philologie orientale. On retrouve encore chR : roh : chR :: analogue de $h3R$: $\Lambda h3R$:: et toutes les autres insignifiances de la version amharique. Ce qu'on peut recueillir de la lecture de ce texte, c'est que le tigrite est de l'éthiopien mêlé de quelques mots amhariques, et qu'il n'admet pas des formes ou purement éthiopiennes ou légèrement altérées en moins par l'usage et les variantes de prononciation. On doit encore désirer cependant, pour ce dialecte et celui des Gallas, les heureuses circonstances qui ont permis à M. Pell Platt d'apprécier aujourd'hui la langue amharique.

E. JACQUET.

Notice sur la Sibérie, par M. HEDENSTROEM (1).

La Sibérie réunit la Russie d'Europe à la Chine, et confine au Japon et à l'Amérique. Occupant 25° de latitude, depuis le 50.° entrecoupée dans toutes les directions de crêtes de montagnes primitives, que séparent des plaines fertiles ou de vastes déserts ; arrosée

(1) Nous empruntons cet intéressant article au Journal russe du ministère de l'intérieur.

par une quantité innombrable de rivières qui forment une suite presque non interrompue de communications, habitée par diverses tribus de peuplades errantes et nomades, débris de son ancienne population, et qui diffèrent entr'elles par leurs langues, leur genre de vie, et le degré de civilisation, cette vaste contrée est un champ immense, où toutes les connaissances humaines peuvent s'enrichir de nouvelles observations et de nouvelles découvertes.

En Sibérie, la nature se trouvant, pour ainsi dire, dans un état de nudité, n'est pas aussi mystérieuse dans ses transformations, que dans des contrées plus petites et plus peuplées. Sa partie septentrionale est composée d'une terre mêlée de glace, et toujours gelée; le naturaliste y trouve un sol qui n'a pas subi la moindre altération depuis cette époque éloignée, où une révolution que l'esprit humain ne peut ni expliquer ni concevoir, a changé tout-à-coup les terres polaires en une masse dure et gelée, qui renferme dans son sein des débris d'animaux appartenant à des races aujourd'hui inconnues. Un seul regard jetté sur cette terre inanimée cause une émotion involontaire. Est-il possible qu'elle soit dans son état actuel, depuis le moment de sa création? la puissance de la nature qui se manifeste partout avec tant de force, se fait à peine appercevoir ici à la surface du sol: tandis que dans le sein de la terre, morte, immobile, elle est ensevelie dans un sommeil qui semble devoir être éternel. La production des couches de charbon de terre, la transformation des forêts souterraines en un bois résineux, et d'autres

phénomènes sont , d'après les plus grands naturalistes , produits par l'action du feu qui a soudainement changé la surface de la terre. Ici, le froid a agi d'une manière aussi subite. Malheureusement, aucun savant n'a jusqu'aujourd'hui consacré ses veilles à la solution de ce problème. On ne sait même pas jusqu'à quelle profondeur la terre est gelée. On sait à peine à quelle profondeur se dégèle sa surface. A Iakoutsk, elle est d'une archine.

La zone tempérée est comparativement mieux connue que la septentrionale. Les académiciens qui y ont été envoyés n'ont voyagé pour la plupart que sur les routes fréquentées, et ils n'ont jetté qu'un regard rapide sur la nature sibérienne; et cependant cet examen superficiel leur a suffi pour enrichir toutes les branches de l'histoire naturelle, et surtout la botanique. Mais ces savans n'ont pu voir la millième partie de ce qu'il y avait à voir, et depuis eux, bien des choses ont changé. Plusieurs d'entr'eux étaient des étrangers, pour lesquels les provinces de l'intérieur de la Russie étaient entièrement nouvelles, et qui ne voyaient qu'avec effroi la Sibérie encore sauvage; cette terre et ses habitans ne pouvaient leur plaire. Le climat de fer de cette contrée et la difficulté des routes les éloignaient des lieux dont l'accès présentait quelques obstacles; malgré cela, leurs voyages furent lents et onéreux pour les habitans. Le seul Gmelin, dans ses voyages par eau, employait jusqu'à six bateaux, et par terre, jusqu'à cent chevaux.

L'étude des montagnes s'est bornée presque jusqu'au-

aujourd'hui aux recherches des mines ; c'est pourquoi les montagnes de l'Oural, de Nertchinsk et de Kolyvan sont les plus connues. Les employés des mines ont à peine assez de temps pour bien reconnaître leurs districts. Au reste, il faut, pour de semblables recherches, non-seulement du temps libre et des moyens suffisans, mais encore la passion de la science. Jusqu'aujourd'hui encore on n'a pas de description complète de tous les minéraux connus de la Sibérie, et c'est pourquoi les meilleurs et les plus nouveaux minéralogistes commettent des erreurs involontaires. Les montagnes de ces contrées resteront encore long-temps inconnues, à l'exception de celles des districts où sont les mines. Il faut encore plusieurs dizaines d'années, avant qu'on puisse avoir une description géognostique détaillée de la Sibérie. Le gouvernement, ayant retiré la commission qu'il avait donnée pour cet objet au minéralogiste *Mohr*, commission qui nécessitait de grandes dépenses, avait sans doute en vue d'employer ailleurs, et d'une manière plus utile, cet officier et ses adjoints. Un examen superficiel des montagnes de la Sibérie les plus faciles à traverser, ne peut guère produire d'autre avantage que celui de reculer les bornes des connaissances géognostiques. Il n'y a que des hasards heureux et l'ardeur des habitans à rechercher des métaux précieux, pour leur propre avantage, qui puissent découvrir les trésors que recèlent les vastes flancs des montagnes. Nous en voyons la preuve dans la découverte des riches sables aurifères.

Différentes descriptions nous font connaître les

peuples Sibériens, soit nomades, soit errans. Leurs costumes extraordinaires, leurs coutumes bizarres, et des observations trop superficielles ont porté des voyageurs, qui d'ailleurs ignoraient complètement leur langue, à les considérer comme sauvages; mais ni les peuples nomades, ni les peuples errans ne méritent cette qualification. Parmi les nomades, ceux qui habitent la zone où croît le blé, s'adonnent, comme les Russes, à l'agriculture, à l'éducation des bestiaux et à la chasse. On les nomme *nomades*, parce que possédant des terres d'une étendue bien plus considérable que celles des Russes, ils changent d'habitations, pour nourrir plus commodément leurs nombreux troupeaux. Ils n'égalent pas les Russes en civilisation, par deux raisons. La première, et sans doute la principale, est qu'ils sont sous la dépendance d'anciens ou de chefs héréditaires, ce qui les empêche de participer aux avantages d'une administration communale; la seconde est que, ne sachant pas la langue russe, ils ne peuvent profiter des lumières qui commencent à faire de grands progrès dans la contrée. Plus simples que les Russes Sibériens, ils sont aussi meilleurs. Les peuples *errans*, qui parcourent pour la chasse les immenses déserts de la Sibérie, sont, pour la civilisation, au même point qu'à l'époque de la conquête; mais ils sont soumis au gouvernement, paisibles entr'eux, et, à leur grand désavantage, trop bons et trop hospitaliers. Demeurant dans leur simplicité primitive, ne connaissant d'autre besoin que celui de leur subsistance, et la nature les ayant doués de tous les moyens nécessaires pour se la

procéder, ils se plaisent dans le genre de vie auquel ils sont adonnés, et sont heureux par cela même qu'ils sont peu éclairés. Les cinquante années qui se sont écoulées depuis le voyage de Pallas, ont dû beaucoup modifier les mœurs des Russes de la Sibérie et des nomades, mais non celles des peuples errans; et cependant on juge encore aujourd'hui la Sibérie et ses habitans comme on les jugeait autrefois.

Les cartes de Sibérie ne peuvent être exactes. L'immense étendue de cette contrée, où tant d'endroits sont impraticables, et le peu de ressources qu'ont trouvées le trop petit nombre de ceux qui l'ont parcourue pour en lever les plans, ne permettent pas de compter sur des levées d'une exactitude scrupuleuse. Les levées géodésiques ordinaires ne s'accordant pas avec les levées géographiques, pour les latitudes et les longitudes des lieux les plus connus, embarrassent l'arpenteur du gouvernement pour la composition des cartes, ce qui fait que certains points sont ou trop rapprochés ou trop éloignés. Le cours des rivières, et surtout leurs sources, la direction des crêtes des montagnes, etc. sont déterminées sur des hypothèses et par approximation, bien plus que sur des connaissances positives. La géographie de la Sibérie septentrionale a été surtout abandonnée au bon plaisir des géodésiens qu'on y a envoyés; mais l'exactitude de sa carte n'est incontestable, que jusqu'à la première vérification.

L'histoire de la Sibérie ne commence qu'à l'époque de sa conquête; Yermak et ses compagnons, quoique leurs hauts faits fussent dignes du burin de l'histoire,

ne s'en occupèrent pas. Les détails de ces grands événemens sont perdus pour nous ; mais nous avons sous les yeux les suites de l'audace inouïe des conquérans , de leur indomptable valeur , et de leur courage infatigable. Le temps des voyévodes s'est conservé dans de sèches chroniques ; les historiens de la Sibérie les ont décrits, en puisant dans ses archives. Mais depuis le grand incendie de Tobolsk qui a dévoré dans ce chef-lieu toutes les affaires et les documens des temps passés, et depuis la destruction successive des autres archives sibériennes ; entassées dans des emplacements peu favorables, l'histoire de cette vaste contrée ne peut plus être soumise à la critique.

Les hypothèses les plus vraisemblables sur l'antique Sibérie et ses habitans sont fondées sur des opinions hardies que l'histoire obscure des contrées voisines ne soutient que faiblement. Cette histoire , en citant des noms de lieux et de peuples aujourd'hui inconnus, doit regarder plus particulièrement les steps des Mongols et des Kirghiz. Les steps de la Sibérie ont certainement toujours été habités ; mais il est très-douteux que leurs habitans aient été sédentaires. La vie nomade, pastorale ou patriarcale , à laquelle furent adonnés tous les anciens peuples, ne leur permettait pas d'avoir des habitations permanentes. Les terres auxquelles les calculs de la politique n'avaient point encore fixé de limites, offraient partout une contrée découverte, et les tribus les plus puissantes chassaient et dépossédèrent les plus faibles. La Sibérie méridionale fut sans doute le berceau de la population de l'Europe septentrionale.

Il n'y avait que le besoin qui pût rendre habitable cette contrée couverte de forêts, et le même besoin put seul contraindre les peuples chassés des déserts de la Sibérie à renoncer à la vie nomade, pour se former des habitations permanentes. Nous voyons dans les chroniques chinoises que ce fut du pays actuel des Mandchoux que se fit la première incursion sur les peuples qui habitaient à l'occident de cette contrée; et cette première invasion causa sans doute l'émigration de plusieurs peuples. Les nations mécontentes de leur patrie, cherchant un pays plus avantageux, usant du droit du plus fort, s'avancèrent progressivement des bords du fleuve Amour vers les colonnes d'Hercule; les tribus de la Sibérie sont mères des peuples actuels de l'Espagne, et parcourent les déserts de l'Afrique septentrionale. Que doit-on conclure des caractères inconnus, taillés dans les rochers de la Sibérie et semblables aux caractères trouvés dans l'Amérique septentrionale (1)? Cette inquiétude des peuples qui cherchaient de nouveaux établissemens dura plusieurs siècles, et, à cette époque, plusieurs d'entr'eux occupèrent assez long-temps la Sibérie, ce qui est prouvé par les travaux des mines dans les montagnes de Nertchinak et de Kolyvan.

La Chine, le plus ancien des empires, a fait connaître le fer aux peuples nomades les plus proches, et maîtres de ce métal puissant, ils ont facilement chassé

(1) Rien, parce qu'il n'y a pas la moindre similitude entre les inscriptions sibériennes et celles de l'Amérique. (Note du Réd.)

de leurs terres les paisibles Sibériens, dont les armes n'étaient que de cuivre ou de pierre. Ce fut sans doute à cette époque que plusieurs nations allèrent involontairement peupler la Sibérie septentrionale ; leur émigration dut être facilitée par les grandes rivières qui vont se jeter dans la mer Glaciale. Aujourd'hui encore, on trouve dans la terre des armes et des instrumens de pierre et de cuivre, dans le midi du gouvernement d'Irkoutsk. Les premières sont faites d'un jade d'excellente qualité, et découvert depuis peu près d'Irkoutsk. Les Tchouktchi faisaient encore des haches de pierre, dans le siècle dernier.

Ces raisons n'ont permis à aucun peuple de se former en corps de nation en Sibérie. Des masses formidables d'émigrans chassaient ceux qui les avaient précédées, et étaient à leur tour chassées par d'autres. Lorsque ces transmigrations incompréhensibles furent enfin terminées, il ne resta en Sibérie que quelques faibles débris des races qui avaient peuplé cette contrée à différentes époques. Les plus puissantes de ces tribus étaient les Mongols, que nous retrouvons dans les branches Kalmouk et Bouriate. Le nouvel empire de Koutchoum, trop faible encore, ne put résister à la poignée de braves que conduisait Yermak, et un siècle suffit à la Russie pour la conquête de cette immense contrée.

La Sibérie pourrait nourrir dans l'abondance des millions d'habitans. Sa population actuelle, comparée à sa vaste étendue, est presque nulle. Elle se compose en grande partie d'émigrés russes et surtout d'exilés, dont la postérité seule peut être véritablement utile.

Les autres races ne multiplient pas dans la proportion habituelle des autres populations; elles diminuent au contraire beaucoup, ce qu'on doit bien moins attribuer à la rigueur du climat qu'aux maladies; la petite vérole a exercé parmi elles d'affreux ravages, et le mal de Naples les menace d'une entière destruction.

On peut voir d'après tout ce que nous venons de dire, que la Sibérie est encore fort peu connue. L'étranger se représente cette contrée comme un vaste et affreux désert, éternellement couvert de neige, et où les malheureux exilés vont au milieu des frimas faire la chasse aux zibelines; le Russe frémit au seul nom de Sibérie. Il y voit une prison éternelle, et une barrière qui doit le séparer à jamais de sa patrie. Les poètes et les prosateurs connaissant la Sibérie tout aussi mal que le vulgaire, se sont plus dans leurs ouvrages à augmenter encore l'effroi et l'horreur qu'elle inspire. L'un d'eux entr'autres nous représente les exilés illustres, gisant à Bérézov sur la paille, tandis que, les premières cultures n'étant qu'à sept cents verstes de cet endroit, la paille serait encore un lit délicat pour l'habitant aisé de Bérézov.

Ayant demeuré environ vingt ans en Sibérie, j'ai eu occasion de parcourir tout le gouvernement d'Irkoutsk, et d'examiner en détail les parties peuplées et celles qui sont encore désertes. J'ai séjourné trois ans sur les bords de la mer Glaciale; j'ai décrit ses îles, et j'en ai découvert de nouvelles. J'ai présenté au gouvernement leur description; le reste est demeuré dans mon souvenir. En comparant mes observations avec

les relations sur la Sibirie les plus connues, j'ai trouvé que depuis ces relations beaucoup de choses ont changé, que d'autres n'ont pas été présentées sous leur véritable point de vue, et qu'il y a en outre quantité d'objets tout-à-fait inconnus, et sur lesquels mes observations peuvent donner des renseignemens utiles.

N'ayant jamais été auteur, et ne pouvant faire un ouvrage complet sur la Sibirie, je me suis décidé à donner en morceaux détachés les articles qui peuvent mériter de fixer l'attention, ou exciter la curiosité de mes compatriotes. Je ne parle que de ce que j'ai vu de mes propres yeux, ou des choses sur lesquelles j'ai eu les renseignemens les plus positifs. N'ayant fait que traverser rapidement la Sibirie occidentale, je ne la connais que très-imparfaitement, à l'exception de la partie des communications par eau; c'est pourquoi je me bornerai dans ces observations à parler du gouvernement d'Irkoutsk, que le long séjour que j'y ai fait m'a mis à même de bien connaître.

Mer Glaciale.

J'ai voyagé pendant trois ans par ordre du gouvernement sur les côtes et les îles de la mer Glaciale, et j'ai été à même de reconnaître exactement toute la contrée riveraine. On éprouve une certaine jouissance à se rappeler les peines et les dangers qu'on a essayés, et on trouve alors du plaisir à en parler; mais je me bornerai à décrire les objets dignes d'exciter la curiosité et entièrement inconnus. Entre la Léna et le détroit de Bering, la mer Glaciale a l'apparence d'un vaste

détroit, resserré au sud par la Sibérie, et au nord, par une chaîne de grandes îles. Ce détroit est presque toujours couvert de glaces; il n'en est libre que pendant quelques semaines du mois d'août; cette circonstance y rend la navigation complètement impossible. On ne peut élever aucun doute sur les expéditions maritimes qu'ont faites dans ces lieux plusieurs cosaques et officiers de marine; ainsi on ne peut attribuer l'impossibilité actuelle de naviguer dans ces parages qu'à la diminution de profondeur de la mer et à l'augmentation de la glace. Je me suis assuré par moi-même que la profondeur est très-peu considérable dans ce détroit; car à deux cents verstes au nord de l'embouchure de la Kolyma, malgré un fort courant qui porte sur le détroit de Bering, la profondeur n'est que de douze saènes. On trouve aussi au milieu de ce détroit des montagnes de glace dont la base touche au fond de la mer. On peut s'assurer en examinant la côte de Sibérie, que la mer s'est retirée. Dans beaucoup d'endroits, l'ancien rivage est éloigné de quelques verstes de la mer; il est généralement haut et escarpé, tandis que le rivage actuel est bas et plat. Ce premier rivage est parallèle au rivage actuel; il est fort élevé et coupé à pic dans plusieurs endroits. On y trouve beaucoup de bois desséché et à moitié pourri, amené selon toute apparence par les eaux, ce qui est une preuve non moins forte que c'est là qu'autrefois venaient battre les flots de l'océan Glacial.

Au nord des îles, par 76° de latitude, s'étend l'océan septentrional, qui ne gèle jamais; même au mois de

mers, on n'y voyait qu'une petite quantité de glaces flottantes. C'est de ces lieux, d'après mon opinion, qu'il serait le plus avantageux de partir pour reconnaître l'extrémité septentrionale de l'Amérique et du Groënland, et même pour atteindre le pôle septentrional, attendu qu'on aurait beaucoup plus de temps pour faire le voyage, et qu'il ne pourrait jamais être aussi long qu'en partant d'un pays plus éloigné. La difficulté principale serait d'armer sur la Léna un bâtiment assez solide pour entreprendre un voyage aussi dangereux, de l'amener au nord des îles dont je viens de parler, et de trouver un bon port.

(La suite au numéro prochain.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

The history and doctrine of Budhism, c'est-à-dire Histoire et doctrine du Bouddhisme, avec une notice du Kappouisme, ou du culte des démons à Ceylan; par M. E. UPHAM. — Londres, 1 vol. in-fol. avec 43 planches enluminees.

Sir Alexander Johnstone, vico-président de la Société asiatique de Londres, ayant rempli pendant plusieurs années les places de chef de justice et de premier membre du conseil administratif de Ceylan, a profité de son séjour dans cette île pour se procurer des renseignemens sur l'histoire, la croyance et la littérature

de ses habitans. Parmi ces matériaux se trouvaient plusieurs traductions de livres concernant le bouddhisme, et une suite de dessins représentant les principales divinités de cette religion. Depuis long-temps M. Johnstone désirait pulier ses collections; enfin, il a confié ce soin à M. Upham. L'ouvrage que nous annonçons forme, pour ainsi dire, la première partie de cette publication.

Les trois religions les plus répandues dans le monde sont le christianisme, le bouddhisme et l'islamisme. Les deux premières ont contribué à civiliser et à perfectionner le genre humain; on ne peut pas dire que la troisième ait entièrement produit le même résultat; le principe de fatalisme qu'elle préche est contraire aux progrès intellectuels de ses sectateurs, et propre à les tenir dans une médiocrité permanente. Le christianisme et l'islamisme se sont étendus dans plusieurs parties du monde; le bouddhisme n'a franchi les bornes de l'Asie, que par les migrations de quelques tribus Kalmuques qui sont venues s'établir dans les steps du Volga inférieur. Originaire de l'Hindoustan, cette religion bienfaisante s'est répandue depuis les sources de l'Indus jusqu'au grand Océan, et même jusqu'au Japon. Les farouches nomades de l'Asie centrale ont été transformés par elle en hommes vertueux, et son influence s'est fait ressentir jusque dans la Sibérie. On peut se rappeler le tableau des effets du bouddhisme sur la civilisation de l'Asie, rapidement esquissé dans une séance de l'Institut, par M. Abel Rémusat, et qui, comme l'a dit le savant M. de Sacy, « parsemé de traits

« brillans et parfois un peu épigrammatiques, ne pou-
 « vait manquer de produire beaucoup d'effet. L'auteur
 « de ce discours, ajoute M. de Sacy, avait besoin des
 « folies et des absurdités du brahmanisme, pour placer
 « le bouddhisme dans un plus beau jour; il l'a fait avec
 « tout le talent qui lui est propre; mais, après avoir
 « applaudi avec une sorte d'enthousiasme au tableau
 « qu'il a exposé à nos yeux, on pourrait, du moins
 « nous le croyons, avec plus de sang-froid, modifier
 « plusieurs des traits dont il se compose. »

Nous n'avons que des données très-imparfaites sur la plupart des pays de l'Asie, et encore moins sur le nombre des sectateurs de chacune des différentes croyances qui y règnent. Tout calcul de ce genre ne peut donc être qu'approximatif. M. Hassel, auteur d'une géographie de l'Asie, publiée à Weimar, en 1821 et 1822, porte le nombre des individus qui professent la doctrine de Bouddha, à 295 millions. Ce nombre est certainement exagéré, comme la plupart de ceux qu'a donnés M. Hassel. Voici une estimation qui se rapproche peut-être plus de la vérité, quoiqu'elle puisse encore être sujette à quelques modifications. En admettant, avec les auteurs les plus récents, pour la Chine proprement dite, une population de 142 millions d'hommes, nous ne croyons pas nous tromper en supposant qu'il y ait sur ce nombre,

Bouddhistes. 125,000,000.

Pays des Mandchoux, Mongolie

A reporter. 125,000,000.

<i>Report</i>	125,000,000.
et Kalmucks, tant en Asie qu'en	
Europe.....	5,400,000.
Tibet	6,000,000.
Corée	5,000,000.
Inde au-delà du Gange	25,000,000.
Ile de Ceylan	600,000.
Japon, îles Lieou Khieou, &c.	25,000,000.
Total	192,000,000.

Si, d'après ce calcul, nous trouvons 103 millions de moins que M. Hassel, cette différence vient de ce que nous nous sommes gardés d'adopter les nombres exagérés que cet auteur admet, lorsqu'il s'occupe de population; par exemple, lorsque, pour l'empire chinois, il compte 210 millions d'habitans, tandis qu'en 1790, il n'y en avait que 155 millions, comme cela est prouvé par les listes officielles publiées à Péking. M. Hassel attribue aussi à l'empire Birman une population de 10 millions, mais M. Crawford a démontré qu'elle ne monte qu'à environ 4 millions.

Dans une histoire du bouddhisme, on aurait pu s'attendre à voir discuter et fixer le nombre des sectateurs de cette religion, cependant M. Upham n'indique pas même toutes les contrées de l'Asie dans lesquelles elle est répandue et devenue nationale. On doit généralement regretter que M. Johnstone ait confié la publication de ses matériaux à des mains si peu exercées; car quoique l'éditeur avoue dans sa préface qu'il n'a

aucune prétention aux connaissances philologiques nécessaires pour éclaircir *la philosophie des livres et de la langue du bouddhisme*, on était en droit d'exiger de lui au moins la connaissance de ce qui a paru en Europe sur le sujet qu'il s'est chargé de traiter. Mais pourrait-on croire qu'il ait ignoré l'existence de la compilation très-utile sur les Mongols et leur religion, publiée par Pallas, en deux volumes *in-4.* Il n'a pas non plus connu l'ouvrage de Bergmann sur les Kalmuks, ni l'*Alphabetum tibetanum* de Georgi, production à la vérité informe et remplie d'hypothèses absurdes, mais dans laquelle on trouve pourtant, sur la doctrine des bouddhistes, une foule de notions curieuses, recueillies par les missionnaires catholiques qui ont séjourné à H'lassa. M. Upham n'a pas non plus consulté la *Vie de Bouddha-Chakia-mouni*, par M. Klaproth, ni les *Recherches* de M. J. J. Schmidt à Saint-Pétersbourg, ni les nombreux écrits de M. Abel Rémusat qui se rapportent aux mêmes matières. S'il avait connu tous ces ouvrages, il n'aurait pas dit, « qu'on ne sait comparativement que fort peu de chose » sur Chakia-mouni, qui fut, ajoute-t-il, certainement « un guerrier et probablement un Tartare, ou natif » des régions septentrionales, la Scythie des anciens, « où Bouddha fut adoré ». Avec un peu plus de connaissance du sujet dont il s'occupait, il n'aurait pas manqué de noter un fait très-curieux, c'est que le bouddhisme, quoique le même pour le fond de la doctrine, dans tous les pays où il est professé, se subdivise pourtant en deux grandes sectes; l'une, répandue dans

le Tibet, en Chine, et parmi les nomades de la Tartarie et au Japon, place la naissance de Chakia-mouni ou Gautama, en 1027 avant notre ère; l'autre, établie dans l'île de Ceylan, dans l'empire des Birmans, à Siam, et dans la plupart des contrées de l'Inde au-delà du Gange, ne fait paraître ce prophète qu'en 628 avant la même époque, et fait de l'île de Ceylan le principal théâtre de ses prédications religieuses.

M. Upham commet également une étrange erreur en prenant Chakia-mouni pour un personnage différent de Gautama, tandis qu'il est constant que ce dieu incarné ne reçut ce dernier nom, qui en sanscrit signifie *pasteur de vaches*, que quand il se fut retiré dans le désert, où il vivait du lait que lui fournait un troupeau de vaches.

C'est en vain qu'on cherche dans l'ouvrage fait avec les matériaux de M. Johnstone, une exposition même superficielle de la doctrine fondamentale du bouddhisme. Nous essaierons, par l'aperçu suivant, de réparer cette omission.

Le bouddhisme suppose, comme le brahmanisme, une série perpétuelle de créations et de destructions du monde. Cette croyance, purement métaphysique, n'admet pas l'existence d'un être suprême; il est remplacé par l'espace lumineux qui renferme en soi tous les germes des êtres futurs. Mais cet espace lumineux n'est pas la région la plus haute du monde; au-dessus est placée une troisième région qui est éternelle et indestructible; c'est là que réside la cause primitive de la destruction du monde périssable. L'existence est regar-

dée par les bouddhistes comme le véritable mal, car tout ce qui existe est sans réalité et seulement un produit de l'illusion qui trompe les sens. Pendant que toutes les parties intellectuelles, dispersées dans la matière, depuis la plus haute région lumineuse jusqu'aux régions infernales, se dépouillent de ce qu'elles ont contracté de matériel, se purifient, se perfectionnent, et finissent par se réunir; l'esprit universel, indestructible, qui conserve tout pendant un temps incalculable, reste dans le repos, jusqu'à ce que les lois du *damata*, ou destin, nécessitent une création nouvelle, de laquelle sont cependant exceptés les êtres qui, en se dépouillant totalement de la matière, sont devenus *Bouddhas* et restent plongés dans le *nirvâna* ou l'éternité du néant, état opposé à celui de l'existence dans la matière. Ces êtres séjourneront dans la région indestructible située au-delà de l'espace lumineux. C'est pour conserver le souvenir de la vraie doctrine, et pour rendre les hommes capables de la suivre, que ces bienheureux descendent de temps en temps sur la terre, se revêtent d'un corps, et se montrent aux hommes. Les principaux d'entr'eux ne paraissent qu'une fois, ce sont les *Bouddhas* proprement dits; les autres nommés *Bodhisattva*, se manifestent plusieurs fois dans différentes incarnations, jusqu'à ce qu'ils atteignent le rang des premiers pour ne plus se montrer dans le monde. Ces êtres parfaits exercent un empire absolu sur leur ennemi, qui est la matière, et sur ses formes séduisantes. Disposant en maîtres de *maya* ou l'illusion qui trompe les sens par ses métamorphoses, ils la peuvent détruire à

volonté, ou se servir d'elle pour opérer le salut du genre humain. C'est de cette manière que s'effectuent toutes les incarnations des *Bouddhas*; leurs âmes descendent sous la forme de rayons lumineux, et prennent un corps sous l'enveloppe de *maya*. Ils ne font rien sans un dessein spécial; leurs opérations ne sont jamais violentes, elles ne restreignent nullement le libre arbitre des êtres inférieurs qui sont enchaînés par la matière, et pour le salut desquels ils sont descendus.

Dans l'âge actuel du monde, quatre *Bouddhas* ont déjà paru; le dernier d'entre eux était Chakia-mouni ou Gautama; un cinquième doit encore venir avant la destruction de ce monde; c'est le *Bouddha Maitri* ou *Maitari*. La secte de Ceylan et de l'Inde au-delà du Gange, l'annonce pour l'an 4457 de notre ère, époque à laquelle finira la période de 5000 ans qui devait suivre la mort de Chakia-mouni.

Pour revenir à l'ouvrage de M. Upham, son introduction est un amalgame confus de notions plus ou moins exactes sur le bouddhisme, extraites sans la moindre critique de toute sorte de livres; avec Creutzer, il identifie Chakia-mouni avec l'Hercule indien des Grecs et avec la lune; il ne décide rien sur l'antériorité respective du bouddhisme et du brahmanisme, question dont la solution est cependant bien importante. Le second chapitre traite des idoles de Bouddha; il contient des notions curieuses sur le culte des divinités bouddhiques, principalement dans l'île de Ceylan et dans l'empire birman; mais on y découvre aussi les traces de l'extrême légèreté avec laquelle l'auteur a

travaillé, et contre laquelle on doit se tenir en garde en lisant son livre, lorsqu'on n'est pas à portée de consulter les ouvrages dont il s'est servi. Il suffira d'en rapporter un seul exemple. Une inscription en langue maga sur une plaque d'argent trouvée près d'Islamabad, contient une vie abrégée de Bouddha. Elle est insérée dans le deuxième volume des *Recherches asiatiques*. On y lit : « Quand le monde fut créé, il parut cinq fleurs que Brahma déposa dans un lieu sûr. Trois d'entr'elles furent ensuite données aux trois Thakours, et une fut présentée à S'akia; il découvrit qu'elle renfermait des pièces d'habillement, dont il se revêtit, adoptant les mœurs et la vie d'un mendiant ». M. Upham fait dire à l'inscription que S'akia se revêtit des habits de ZAMOLXIS qu'il avait découvert dans une de ces cinq fleurs.

Le troisième chapitre traite de la transmigration des ames et des 550 incarnations de Bouddha. Il se compose principalement d'extraits d'un livre écrit en pali, et contient le récit de trois de ces incarnations; savoir: L'histoire des rois Bambadat-radja, Oussiratanam-radja et Vessantara-radja. Ce sont des légendes puérides, semblables aux extravagances données sur de pareils sujets par Bergmann et Pallas; elles ne présentent d'ailleurs aucun nouvel éclaircissement sur les doctrines du bouddhisme. Il serait fâcheux que tous les matériaux recueillis par M. Johnstone, fussent de la même nature. La fin du chapitre dédommage un peu des pauvretés par lesquelles il commence. Il y est question des différentes classes des êtres qui habitent l'univers;

ils sont ou *tchama*, c'est-à-dire reproductions par naissance, ou *roupa*, dieux matériels ou visibles, ou *aroupa*, immatériels ou invisibles. Ces êtres montent par des transmigrations progressives d'un degré inférieur à un supérieur, suivant leur bonne ou mauvaise conduite dans leur état précédent, jusqu'à ce qu'ils obtiennent finalement la béatitude du *nirvâna*, ou de la non-existence, c'est-à-dire d'une existence purgée de tout ce qui est matériel, et par conséquent, nullement sujette aux impressions de *maya* ou de l'illusion. Dès même que tous les êtres quittent continuellement une espèce d'existence pour une autre, de même les mondes qu'ils habitent, éprouvent des changemens. Gautama lui-même ne connaît ni le commencement ni la fin de cette chaîne non-interrompue de systèmes mondains. Tous les êtres habitant le *loka*, ou l'univers produit par une succession de destructions et de reproductions, sont classés de la manière suivante :

Les hommes et les dieux appelés *nat*, qui inspectent et jugent les hommes; ils ont pour serviteurs de bons ou de mauvais génies. Cette première classe a sa résidence sur la terre, et dans les régions atmosphériques qui comprennent le mont *Mienmo*, et les six cieux des *Deva*, superposés les uns aux autres, et se surpassant dans le même ordre en éclat et en splendeur.

La seconde classe est celle des *roupa* ou dieux visibles; elle occupe les seize cieux plus élevés jusqu'au 22.^e du *Brahmaloka*.

Dans la troisième se trouvent les êtres immatériels, qui, ayant été des sectateurs zélés de la doctrine de

Bouddha, occupent les quatre cieux les plus élevés, savoir : le 23.^e et le 26.^e Enfin, les *bouddhas* résident dans le *bon* ou l'empyrée qui couvre tous ces cieux.

Le quatrième chapitre contient la description de la terre, selon la croyance bouddhique. Il aurait été à désirer que M. Upham eût comparé les notions sur ce sujet qui se trouvent éparses dans l'*Alphabetum tibetanum* de Georgi, avec celles qui sont extraites du livre des Chingalais de Ceylan. Le cinquième traite des six cieux du *Devaloka*, le sixième des seize cieux du *Brahmaloka* et du *Nirvâna*. Le septième contient une notice détaillée du *Sakvalle* ou du système mondain et planétaire; le huitième donne une description des quatre zodiaques et de l'année des Chingalais; Le neuvième s'occupe des différens enfers et des tourmens que les damnés y endurent.

Tout ce que nous savons sur la croyance primitive de la plupart des contrées de l'Asie méridionale et orientale, avant que les différentes religions fondées sur la philosophie hindoue s'y répandissent, nous démontre qu'elle consistait dans un culte de génies locaux ou de *Nat*, parmi lesquels les *Nagas* ou serpens jouaient le rôle principal. Le bouddhisme n'a pu détruire entièrement cette croyance, nous la retrouvons dans presque tous les pays où il a percé; souvent intimement liée à ses dogmes, comme à Ceylan et dans l'Inde au-delà du Gange. En Chine, le culte des démons s'est conservé comme une religion particulière; il en est de même au Japon, où il est la religion de l'état, quoique le bouddhisme y soit beaucoup plus répandu. Le

culte des *Nagas*, ou dieux-serpens, existait dans toute l'Inde et dans l'Île de Ceylan, ainsi que celui des *Bali* ou des Démonstruons monstrueux, qui président aux neuf astres du système planétaire, et influent sur la santé et sur le destin des hommes nés sous l'influence de ces astres. Le dixième chapitre de M. Upham est consacré à l'explication de cette démonologie. Le onzième enfin traite des autres démons auxquels les Cingalais sacrifient pour détourner leur funeste influence. Le texte du livre de M. Upham remplit 136 pages *in-fol.* il est accompagné de 43 planches lithographiques et enluminées d'après les originaux appartenant à M. Johnstone. Elles sont grossièrement faites et en général de peu d'intérêt; elles augmentent considérablement le prix d'une dissertation qui aurait pu tenir dans un médiocre volume *in-8.* et ne coûter que le dixième du prix qu'on en demande.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 1.^{er} mars 1830.

M. CASTAGNE, premier député du Commerce à Constantinople, est présenté et admis comme membre de la Société.

M. Stanislas Julien présente la 4.^e et dernière livraison de son édition de Mencius, et demande un supplément de crédit pour couvrir les frais causés par diverses additions qui lui ont paru nécessaires. M. le Président fait connaître

que ces additions ont eu pour but d'améliorer l'ouvrage; le conseil arrête que ce rapport ainsi que la demande de M. Stanislas Julien seront renvoyés à la commission des fonds.

M. Staines écrit pour remercier de son admission en qualité de membre de la Société.

M. le baron d'Ottensfels, internonce autrichien près la Porte Ottomane, écrit pour remercier de son admission comme membre de la Société, et annonce l'intention de participer à ses travaux autant que le lui permettront ses occupations.

On dépose sur le bureau un exemplaire de la *Théorie du Judaïsme*, par M. l'abbé Chiarini, professeur à Varsovie. Cet ouvrage est renvoyé à l'examen de M. l'abbé de la Boderie.

Il est rendu compte ainsi qu'il suit du progrès des travaux ordonnés ou encouragés par le conseil.

Il ne reste plus à imprimer du drame de Sacountalâ que l'introduction, qui ne formera que trois feuilles, sans aucuns caractères orientaux. A cette occasion, M. Klapproth demande que, conformément à la condition qui a été imposée à la Société par M.^r le Garde des Sceaux, le caractère *dévanagari* appartenant à la Société, soit transporté à l'Imprimerie royale. Cette mesure lui paraît d'autant plus urgente, que les quadratins du *dévanagari* sont également ceux des caractères mandchou et géorgien, et que le manque de quadratins pour ces deux caractères retarde l'impression des deux ouvrages ordonnés par le conseil. Un membre ayant fait observer que le caractère *dévanagari* ne pouvait être transporté à l'Imprimerie royale qu'après l'achèvement de l'édition des Lois de Manou par M. Loiseleur-DeLongchamps, M. Klapproth est chargé de prendre les mesures convenables pour faire fondre le nombre de quadratins nécessaire pour les caractères mandchou et géorgien, et de présenter ses observations sur cet objet à la prochaine séance.

La Grammaire géorgienne est composée jusqu'à la 4.^e feuille.

Le Dictionnaire mandchou se continue en placards.

Quatre feuilles de la Chronique géorgienne, publiée par M. Brosset, sont achevées; le reste est dans les mains du compositeur.

Vingt-huit demi-feuilles du Dictionnaire chinois sont achevées; cet ouvrage, ainsi que l'Abou'l-féda et le Vendidad Sadé, ont été retardés par la maladie de M. Jouy qui est chargé de les exécuter.

La commission des fonds fait un rapport sur la demande d'une souscription pour l'*Histoire des Dairis du Japon*, qui lui a été précédemment renvoyée, et propose de souscrire pour une somme de 1,200 fr. qui sera payée dans le courant des deux semestres de l'année 1831. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Reinand fait un rapport sur divers ouvrages persans et arabes envoyés par le Comité d'instruction publique de Calcutta. Ce rapport est renvoyé à la commission du Journal.

Extrait d'une lettre de M. DELAPORTE, vice-consul de France à Tanger, à M. le baron Silvestre de Sacy.

... Je remarque avec plaisir, monsieur, dans le premier paragraphe de votre lettre, que vous avez reçu la copie arabe de la description de Fez, que j'ai faite, et que je vous avais adressée précédemment (1). Vous voulez bien m'indiquer des mots dont il n'est pas étonnant que vous ne

(1) Cette description est extraite du livre connu sous le nom de *القُرْطَاسُ الصَّغِيرُ*, le *petit Kartas*. — S. de S.

puissiez pas déterminer le sens positif, puisqu'ils tiennent à la localité, et vous m'en demandez la signification. Je vais tâcher de satisfaire à votre demande, en suivant la marche que vous me tracez. — *مصرية* est une chambre ou appartement supérieur isolé, soit qu'il tienne à une maison, ou qu'il soit placé au-dessus d'une boutique. On y monte par un escalier dont la porte est toujours pratiquée sur la rue. Cet appartement, qui ne forme qu'une seule pièce, a toujours une petite fenêtre sur la rue, et jamais sur la cour intérieure des habitations : il sert ordinairement de logement aux personnes qui ne sont pas mariées. Toute autre chambre supérieure à laquelle on se rend par l'escalier intérieur d'une maison, se nomme *غرفة*, *ghorfa*. Je crois qu'il faudrait écrire *مصرية* au lieu de *مصرية*, faisant dériver ce mot de la racine *سرى*, futur *يسرى*, *l'élever* ou *marcher de nuit*. Il y a une espèce d'analogie entre *مصرية* et *بيت*, ce dernier mot voulant dire *le lieu où l'on passe la nuit*, et ensuite où l'on habite. . . . A Tripoli, au lieu de *مصرية* on dit *علو*. *élou*. — *كوشة*, *kauschah*, est le four d'un boulanger ou d'un vendeur de pain, il reste échauffé jour et nuit, au lieu que *فرن* *forn* est un four qui est à la disposition du public, je veux dire des ménages qui font le pain chez eux. On y fait aussi cuire et rôtir tout ce qui regarde la cuisine : on pourrait l'appeler *four du traiteur*; il ne reste allumé que depuis la pointe du jour jusqu'au soir. *Kauschah*, *كوشة*, est aussi un four à chaux ou à poterie. A Tripoli, il y a une différence sensible entre *كوشة* et *فرن*. Le *forn* est absolument semblable aux fours des boulangers et des traiteurs; on le chauffe en y jettant le bois destiné à cet effet, au lieu que le *kauschah* se chauffe par dessous, au moyen d'une chambrette inférieure qui sert à recevoir le combustible, et qu'on nomme dans ce pays *béit-annar*, *بيت النار*, *la maison du feu*. C'est sur la partie supérieure de ce foyer, qui sert de plancher au four, qu'on place le pain ou tout autre comestible dont on desire obtenir la cuisson. Cette espèce de four

a l'inconvénient que ce qu'on y fait cuire n'est jamais cuit parfaitement, et qu'il s'impreigne de la fumée qui pénètre souvent par les moindres fentes que l'ardeur du feu peut occasionner au plafond du foyer et dans le four supérieur. On chauffe le *kanschah* avec toute sorte d'immandices qu'on ramasse dans les rues de la ville ou au dehors. — تربيع et اطرسه. La différence qui existe entre le *terbié* et l'*adhra-sah*, consiste en ce que l'*adhra-sah*, اطرسه, est toujours une boutique isolée où l'on vend, ou qui sert de fabrique, au lieu que le *terbié*, تربيع, est un assemblage de boutiques dans un emplacement rond ou carré, ou bien sur une seule ligne. — صرارة الخياك, boutiques où l'on fabrique des *haik* ou toges de laine. — الصبانون, fabricans de savon, et même blanchisseurs de linge ou d'habillemens, tels que les toges sales, ou les manteaux à capuchon, سلهور, *sel-houm*, qu'on nomme partout ailleurs *bornous*, برنوس, au pluriel برانيس. — القطنون: ce sont les fabricans ou marchands de tissus de coton. — السفاجون: ce sont les faiseurs et vendeurs de *sfenges*, اسفنج, sorte de beignets. L'explication que Gollus donne de ce mot est assez juste; c'est de la pâte à pain très-molle et très-levée, qu'on fait frire dans de l'huile. On ne peut se faire une idée plus juste des *sfenges*, qu'en se figurant nos beignets, dits *pets-de-nones*. On en fait une grande consommation en Afrique et en Asie, surtout pendant l'hiver. C'est le déjeuner du pauvre et du riche; on en taxe le prix d'après celui du pain.

(MAI 1830.)

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE.

Observations sur la critique faite par M. Sam. Lee, dans les n.º 79 et 80 du Classical Journal, du compte rendu dans le Journal des Savans, de sa Grammaire de la langue hébraïque, par M. le baron SILVESTRE DE SACY.

(3.º ET DERNIER ARTICLE.)

9.º La seconde partie des observations de M. Lee, insérée dans le n.º 80 du *Classical Journal*, porte essentiellement sur trois objets qui, tous, les deux derniers surtout, sont d'une grande importance, savoir : 1.º le nombre des formes dérivées dont le verbe est susceptible en hébreu; 2.º le *waw* conversif; 3.º la valeur des formes temporelles des verbes. A ces objets principaux se joignent quelques autres questions d'un moindre intérêt, telles que la théorie de M. Lee sur l'origine ou l'étymologie des flexions grammaticales, la construction de certains verbes avec leurs compléments, la critique de divers points de ma Grammaire arabe, enfin quelques remarques relatives à la Grammaire persane.

Avant de m'occuper des trois points essentiels que

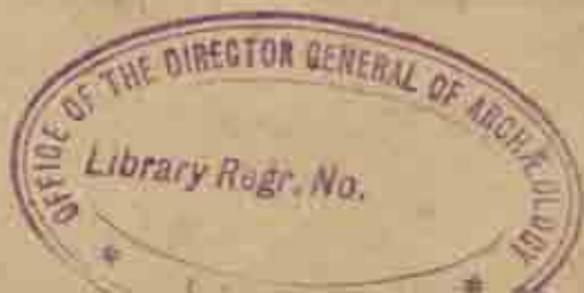
jai d'abord indiqués, je répondrai très-succinctement à ces dernières observations.

10.^e Et d'abord, quant à la théorie de l'étymologie des flexions ou formations grammaticales, comme c'est une recherche de pure curiosité, qui n'est d'aucune utilité pour l'étude de la langue; qui, de l'aveu même de M. Lee, est un sujet d'une nature très-délicate et très-hypothétique, et qui, enfin, je le répète, ne me paraît pas même propre à soulager la mémoire; je persiste à croire qu'elle surcharge mal-à-propos une grammaire quelconque. D'ailleurs, en voulant tout expliquer, on finirait souvent par rendre très-problématique ce qui aurait pu paraître vraisemblable, et par livrer à une sorte de ridicule une méthode qui, appliquée avec plus de réserve, eût peut-être été regardée comme ingénieuse. En général, M. Lee me reproche d'être trop attaché à la *méthode technique*, et de ne pas donner assez à la *philosophie* du langage, et il pense que, si l'on en venait jamais à adopter le système contraire, « une demi-douzaine de règles contiendraient peut-être en réalité plus d'arabe et d'hébreu que tous les pesans volumes dont le monde a été infecté (*with which the world has been pestered*) par des philosophes tels que M. le baron de Sacy ». En attendant cet âge d'or de la Grammaire hébraïque et arabe, je continuerai à penser que l'application de la philosophie à la partie étymologique de la grammaire, si toutefois ce dont il s'agit ici est de la philosophie, est une de ces bonnes choses dont l'abus est plus nuisible que l'usage n'en est profitable.

11.^e Je persiste également à croire que la manière dont, à l'aide de la langue arabe, j'ai expliqué la construction insolite de certains verbes avec leurs complémens, par l'ellipse d'un autre verbe, est la vraie solution de ce genre de difficultés (1). Et quoique cette méthode, que j'oserais appeler *philosophique*, n'ait pas été approuvée de M. Lee, je la crois digne de toute l'attention des interprètes.

12.^e La doctrine que j'ai consignée dans ma Grammaire arabe, relativement à la valeur des temps des verbes, à l'influence des particules sur cette valeur, enfin aux modes de l'aoriste, doctrine qui a éprouvé une rigoureuse censure de la part de M. Lee, pouvait en effet paraître susceptible de quelque critique, en ce qu'elle était incomplète et même peu exacte. Aussi a-t-elle subi, depuis bien des années, dans mon enseignement oral, et récemment dans la 2.^e édition de ma Grammaire, beaucoup de rectifications et d'augmentations. Je suis fâché de voir toutefois que la critique de M. Lee tombe précisément sur ce qui était vrai et hors de doute, et que les défauts et les lacunes de mon système ont échappé à son animadversion. Je

(1) J'ai pensé que dans ce texte de l'Exode (chap. ix, v. 33) *וַיֵּצֵא מֹשֶׁה אֶת-מִצְרָיִם מִן-הַמִּדְבָּר וַיָּבֵיט אֶת-מִצְרָיִם*, le sens est : *exiitque Moyses à Pharaone, in civitatem, c'est-à-dire, et venit in civitatem*. M. Lee trouve mon explication ingénieuse (je ne sais si c'est une plaisanterie, ou s'il faut prendre cela à la lettre); mais il soutient que le vrai sens est *exiit à civitate*. Pour moi, je pense que, si le texte n'est point altéré, les interprètes qui ont traduit ainsi, se sont complètement mépris. On pourrait conjecturer qu'ils ont lu : *וַיֵּצֵא מֹשֶׁה אֶת-מִצְרָיִם*.



n'ose me flatter que le nouveau travail que j'ai fait pour rectifier et compléter ce système, obtienne son approbation : car les règles que j'ai établies ne sont que le résultat de la comparaison d'un nombre infini d'exemples, puisés dans l'Alcoran et les écrivains classiques, et non dans les versions arabes de l'Écriture sainte et dans les fables de Lokman. Rarement j'ai cherché la raison métaphysique des faits que j'ai constatés. Mon but est uniquement qu'à l'avenir, en traduisant les écrivains arabes, on ne se trompe pas sur la valeur des temps, comme cela est arrivé plus d'une fois à des hommes très-savans, et que, si l'on veut écrire soi-même en arabe, on fasse un usage légitime des formes temporelles des verbes : car voilà, suivant moi, tout ce qui est du ressort de la grammaire.

Au reste, quoique je reconnaisse les imperfections de la 1.^{re} édition de ma Grammaire arabe, à cet égard, je dois croire, d'après l'application que j'ai faite de ma théorie des modes dans mon enseignement, qu'elle est loin de mériter les qualifications plus que sévères que lui applique M. Lee, qui affirme qu'elle est fautive en elle-même, et par conséquent plus qu'inutile (*the theory is itself false, and therefore, worse than useless*). Je serai obligé de revenir sur ce sujet.

13.^e Je serai encore plus court sur ce qui concerne la grammaire persane, et je me bornerai à dire que *دل برداشتی* est une faute évidente, et que si M. Lee a cru trouver la justification de son assertion dans les vers du Gulistan qu'il cite, c'est qu'il n'en a pas re-

connu la mesure, ou qu'il ignore certaines licences de la poésie persane. Au contraire, dans les exemples *یای وقتم* et *وقت رفتم*, le *kesra* de *وقت* et de *یای* est conforme aux règles. La raison de cela, c'est que dans le premier exemple, *دل* est le complément du verbe *برداشتن*, comme, dans *کردن برافراختن* et *سویم زدن*, les mots *سر* et *کردن* sont les complémens de *بر زدن* et *برافراختن*, en sorte que c'est la même chose que si l'on eût dit *دل را*, *سر را* et *کردن را*. Dans les autres exemples, au contraire, les infinitifs *رفتم* sont les complémens ou régimes d'annexion de *وقت* et de *یای*.

J'ajoute que l'observation que j'ai faite sur le sens du *ی* dans les mots *زمانی که*, et qui paraît étrange à M. Lee, est incontestablement fondée dans l'usage de la langue (voyez la Grammaire persane de M. Lumsden, t. II, pag. 424). Au reste, la 8.^e édition de la Grammaire persane de W. Jones, donnée par M. Lee (je ne connais pas les suivantes), quoique enrichie de beaucoup d'augmentations utiles, m'a prouvé, il y a long-temps, que ce savant n'avait pas pénétré profondément dans le système grammatical de la langue persane. Sans cela, aurait-il laissé subsister dans le titre même de ce livre une faute aussi grave que *حوی*, quand il fallait écrire *حوی* sans *ی*. Aussi cette édition de la Grammaire persane de Jones a-t-elle été, en Angleterre, lors de sa publication, l'objet d'une critique en général bien fondée, quoique peut-être un peu dure, critique de laquelle M. Lee s'est plaint amèrement, comme il

se plaint aujourd'hui des observations que j'ai faites sur sa Grammaire hébraïque.

Je passe maintenant aux questions graves qui appartiennent essentiellement à la Grammaire hébraïque, et je m'occuperai d'abord de ce qui concerne le nombre des formes dérivées dont le verbe primitif est susceptible.

14.^e J'avais observé que quelques grammairiens modernes, à l'exemple de Schultens et de Schröder, avaient multiplié ces formes sans nécessité, et que M. Lee, qui les avait imités, en avait cependant beaucoup réduit le nombre. J'aurais pu ajouter que ce savant avait mis un soin particulier à éliminer de la grammaire plusieurs de ces prétendues formes, dont l'existence lui paraissait alors problématique (pag. 193 et suiv.). Je pouvais, ce me semble, user de la même liberté, et dire : *Je crois que M. Lee aurait mieux fait de n'en admettre aucune.* M. Lee en conclut que dorénavant, quand on voudra savoir à quoi s'en tenir, dans des cas pareils à celui-ci, comme on ne saurait poser une limite rigoureuse entre ce qui doit être admis ou rejeté, il faudra apparemment me consulter, puisque la décision devra dépendre du *Je crois, &c.* de M. de Sacy. Cette conclusion est aussi fautive, qu'exprimée d'une manière peu décente. Que fera en ce cas, et en des cas pareils, celui qui voudra prendre un parti? Il consultera Kimchi (qui, pour le dire en passant, a été bien plus réservé ici que les grammairiens modernes), Schultens, Schröder, M. Lee, M. Ewald, qui, tous sans doute, *ont cru* ce qu'ils ont

admis dans leurs ouvrages, peut-être même M. de Sacy, et, après avoir pesé les différentes opinions, il adoptera celle qu'il croira bonne, et ses lecteurs ou ses successeurs auront encore le droit de croire et de dire qu'il s'est trompé : *car hanc veniam petimusque damusque vicissim*. Au fond, M. Lee a très-bien senti que ma critique portait spécialement sur les deux formes פָּעַל et פָּעַל, qu'il sacrifierait, je pense, sans en éprouver beaucoup de regret (pag. 195); qu'elle n'embrassait nullement les verbes quadrilitères, tels que פָּעַל, פָּעַל, פָּעַל, &c. et que quant aux verbes qui semblent formés par le redoublement de deux des radicales du verbe trilitère, et qui, en conséquence, se composent de cinq lettres, il ne fallait point, suivant moi, les comprendre dans le tableau des formes dérivées, analogues. Quelle preuve a-t-on, en effet, que le très-petit nombre de verbes connus qui se composent de cinq lettres, comme פָּעַל, viennent réellement d'une racine trilitère? Cela peut être, mais il serait bien difficile de le démontrer. Il semble que M. Lee n'a pas été fâché d'étendre mon observation à des choses auxquelles elle était étrangère, pour donner plus de force à ses objections.

M. Lee s'est beaucoup étendu sur cette matière, sans doute parce qu'il m'a trouvé trop tranchant; je crois au contraire devoir être court, et me borner à ce que je viens de dire, parce que je ne veux répondre qu'à ses raisonnemens, et non à la forme un peu étrange sous laquelle ils ont été présentés. D'ailleurs, une question bien plus intéressante appelle mon at-

tion. Il s'agit du *waw* dit *conversif*, parce que l'opinion commune est qu'il convertit le futur en prétérit, et le prétérit en futur, et en même temps de l'usage des formes temporelles de la langue hébraïque : car je ne peux pas séparer ces deux objets.

15.^e J'avais de très-bonne foi tâché d'exposer fidèlement et clairement le système de M. Lee à cet égard, et je crois même que l'analyse que j'en avais faite, en le dégageant des détails, mettait parfaitement le lecteur à même d'en apprécier les avantages, plutôt que d'en exagérer les inconvéniens. J'ajouterai que j'étais bien loin moi-même d'exagérer les difficultés que ce sujet présente aux interprètes des livres saints, puisque j'avais presque réduit le tout à une simple question de théorie. Il est vrai qu'il m'avait semblé, comme je le pense encore, que les solutions proposées par M. Lee ou n'offraient aucunes vues nouvelles, ou laissaient subsister les difficultés. J'avais donc dit :

« Tout le système de M. Lee, réduit à son véritable
 « résultat, c'est donc que, bien que des deux temps
 « hébreux isolés le premier signifie ordinairement le
 « passé, et le second le présent, cependant il est une
 « multitude de circonstances où, la valeur temporelle
 « étant d'ailleurs suffisamment déterminée, ou n'ayant
 « pas besoin de l'être, on peut employer les deux
 « temps presque indifféremment, comme des aoristes :
 « or il n'y a là rien de nouveau. Mais, en rejetant
 « l'usage conversif du *waw*, on se trouve souvent em-
 « barassé, non pas pour déterminer le sens du texte,
 « ce cas est rare, mais bien pour se rendre compte

« de l'usage fait du prétérit pour énoncer une chose
 « future, ou du futur (ou présent) pour énoncer une
 « chose passée. M. Lee lui-même a vainement cher-
 « ché à rendre raison du mot וָוָו par lequel com-
 « mence le Lévitique. »

Il paraît que ce mot a *vainement cherché* a beau-
 coup choqué M. Lee. Il voit toujours dans mes ex-
 pressions un air de suffisance qui lui déplaît (*with so
 much complacency in his own understanding*), et
 il trouve que je suis tombé ici dans une pétition de
 principe, parce que je n'ai pas prouvé que ses efforts
 pour établir, relativement à l'usage du futur dans le
 mot וָוָו, une théorie satisfaisante, étaient réelle-
 ment insuffisants. Mais que fait-il lui-même pour dé-
 montrer que j'ai eu tort? Il rassemble des exemples
 dans lesquels le futur est employé pour énoncer une
 idée passée, sans qu'il se trouve là un *waw* conversif, et
 d'autres où, malgré la présence du *waw* conversif, le fu-
 tur exprime une idée future. Qu'est-ce que cela fait à la
 question? Que le futur soit quelquefois employé pour
 exprimer le passé, et le prétérit pour exprimer le pré-
 sent ou le futur, je l'ai reconnu, et c'est là ce dont j'ai
 dit qu'il était difficile de rendre compte par une théorie
 satisfaisante; j'ai ajouté seulement qu'en rejetant l'usage
 du *waw* comme conversif, la même difficulté se présen-
 tait plus souvent. Quant aux cas où le *waw* conversif ne
 convertit pas le futur en passé, comme je ne crois pas
 que la ponctuation du texte hébreu soit d'origine
 divine, je dirai que, quand cela a lieu, il faut reformer
 la ponctuation. Si M. Lee accorde une autorité

irréfragable à la ponctuation du texte hébreu, il ne sera pas de mon avis, et je verrai là une erreur, un préjugé, assez rare, je crois, aujourd'hui; mais je n'y verrai certes pas la moindre apparence de hauteur ou de suffisance.

M. Lee, pour répondre à mon objection, montre qu'on ne saurait douter que le mot וַיְהִי au commencement du Lévitique, n'énonce une chose passée. Je le sais, et je n'ai pas révoqué cela en doute; mais j'ai demandé en vertu de quelle théorie, de quel système, l'auteur avait pu dire וַיְהִי au lieu de וַיִּהְיֶה, et j'ai donné à entendre qu'en admettant le pouvoir conversif du *waw*, on répondait à cette question, tandis que dans le système de M. Lee, réduit à son véritable résultat, on n'en rendait pas raison, et l'on ne faisait réellement que convertir le fait en règle, ce qui, pour me servir des termes de M. Lee, est une *véritable pétition de principe*.

Mon savant adversaire ne peut pas nier les accidens qui affectent la prononciation, dans le cas du *waw* dit *conversif*, surtout quand il se trouve devant un futur. Mais il est évident que ces accidens dans la prononciation doivent indiquer quelque chose de relatif au sens, et si ce n'est point la conversion d'une valeur temporelle en une autre, quelle autre influence cela a-t-il sur le sens? M. Lee conjecture que peut-être dans ce cas le *waw* a une valeur *illative* comme la conjonction و des Arabes, quand elle régit le subjonctif et devient à peu près synonyme de *حَتَّى* *ita ut*. C'est plutôt éluder la question qu'y répondre, et il est évi-

dent que cette solution n'est point applicable à la plupart des cas, par exemple au premier verset du Lévitique. En n'admettant point le système du *waw* conversif, on serait, je crois, bien embarrassé, si l'on avait à déterminer la prononciation d'un texte hébreu dépourvu de voyelles, à se faire une théorie qui réglât les cas où l'on devrait prononcer, par exemple אָוֹן .

Quelle raison a donc M. Lee de rejeter la doctrine du *waw* conversif? Voici celle qu'il donne lui-même (pag. 361). « Peut-être, dit-il, peu de personnes ont été capables de comprendre comment une particule qui n'a aucune relation à l'idée du temps, pourrait changer la valeur temporelle propre à une certaine forme du verbe; pour mon compte, je dois l'avouer, je n'ai jamais pu voir le rapport, même le plus éloigné, entre cette particule et le sens d'aucun verbe. »

Où en serions-nous si, dans l'étude d'une langue, il ne fallait admettre que les faits dont on peut rendre une raison incontestable? Quel est le grammairien qui voudrît se charger de rendre raison des changemens que la particule *εἰ* apporte à la valeur de plusieurs formes temporelles en grec, ou bien de démontrer en vertu de quelle théorie rationnelle, on dit en latin : *Veni Romam, Capua habitavit, Carthagine excessit*, sans aucune préposition, tandis qu'il faut dire : *Venit in urbem, habitavit in foro, ubi arce discessit*; ou enfin d'expliquer la raison pour laquelle l'imparfait français *je faisais, je lisais*, perd sa valeur temporelle relative, dans les propositions qui

expriment une supposition, comme celle-ci : *Si je prétendais trouver une raison à tout ce que l'usage a consacré, en fait de langage, je serais insensé.*

Ce *waw* conversif choque tellement M. Lee qu'il n'est pas éloigné de croire que c'est pour avoir mal entendu les premiers grammairiens hébreux, que leurs successeurs ont introduit cette étrange doctrine. Il est vrai cependant, il est juste de le remarquer, qu'il n'énonce cette conjecture qu'avec beaucoup de réserve.

M. Lee a bien senti que la langue arabe pouvait fournir plusieurs exemples de particules qui convertissent le préterit en futur ou le futur en préterit; mais il s'est empressé de contester la réalité de ce rapprochement, en disant qu'il y a de bonnes raisons de croire qu'il n'en est pas ainsi dans la réalité, ce qu'il pourrait bien démontrer plus tard. Je pense qu'il a cru s'acquitter de cet engagement dans ses *Observations critiques* (pag. 318 et 319) et dans la note qu'il a jointe à son texte en un autre endroit (p. 310 et 311). J'ai déjà avoué que cette matière n'était pas traitée avec une parfaite exactitude dans la première édition de ma grammaire arabe : toutefois, si M. Lee eût apporté plus d'attention aux règles que j'y ai données, et qu'il en eût bien saisi le sens, il ne m'aurait pas imputé des principes contraires à ceux que j'ai mis en avant. Au sujet de ce que j'ai établi relativement aux modes de l'aoriste, M. Lee dit : « Il ne serait pas difficile de multiplier à l'infini les exemples pour montrer que ces distinctions sont complètement arbitraires et inutiles, et que les Arabes eux-

« mêmes ne reconnaissent point ces choses-là, et cela
 » par la meilleure de toutes les raisons, c'est qu'elles
 » n'existent point dans la nature de la langue arabe. »
 Si j'avais eu le malheur de laisser échapper une phrase
 de ce ton-là, je doute que les mots de *self-compla-*
cency, *unphilosophical*, *Étc.*, eussent suffi pour ca-
 ractériser ma témérité. Mais comme je veux ne m'at-
 tacher qu'aux choses, je me contente de répondre
 que les Arabes connaissent parfaitement ces distinc-
 tions de l'aoriste, quoiqu'ils ne les nomment point des
modes; qu'en les assimilant aux cas des noms, ils
 ont fort bien caractérisé leur nature et leur destina-
 tion; qu'ils connaissent aussi l'influence de certaines
 particules ou de certaines formes d'expression sur la
 valeur des temps des verbes; enfin, que l'exposition de
 ces règles fondées sur un usage constant, n'est pas
 plus inutile que les règles elles-mêmes ne sont arbi-
 traires. M. Lee lui-même me fournit à cet égard une
 autorité très-précieuse (p. 353 et 354) d'un gram-
 mairien arabe qui m'était inconnu. Au reste, je ne
 puis, ni ne veux transporter ici vingt ou vingt-cinq
 pages de la deuxième édition de ma *grammaire arabe*.
 Je me contente donc d'assurer bien en conscience,
 que, quoique j'aie pesé avec toute l'attention dont je
 suis capable, les objections de M. Lee, elles n'ont
 rien changé à ma manière de voir, et qu'elles m'ont
 au contraire convaincu plus que jamais de la néces-
 sité de ramener à certaines règles, tant dans la langue
 arabe, que dans la langue hébraïque, si toutefois la
 chose est possible pour ce dernier idiome, ce que

M. Lee voudrait abandonner au tact et à la sagacité des lecteurs.

Je demanderai ensuite à ce savant si les grammairiens hébreux connaissent les règles très-arbitraires qu'il propose, pour déterminer, dans chaque cas particulier, la valeur temporelle des verbes; et, si de fait ils ne les reconnaissent pas, ne serais-je pas autorisé à dire que *c'est qu'elles n'ont point de fondement dans la nature de la langue hébraïque*? Mais je n'en jugerai point ainsi. Je conviendrai, comme je l'ai déjà fait dans le *Journal des Savans*, que plusieurs des observations de M. Lee sur ce sujet sont vraies et depuis long-temps reconnues et avouées de tout le monde; je dirai seulement qu'il en est d'autres qui laissent trop à l'arbitraire, que le problème est loin d'être résolu, et que peut-être il est dangereux de le rendre plus compliqué en niant le pouvoir conversif du *waw*.

J'ajouterai que, s'il était une langue dans laquelle l'usage eût doué constamment la conjonction copulative, du pouvoir de convertir le prétérit en futur et le futur en prétérit, je ne refuserais pas d'admettre le fait, quoique j'eusse appelé en vain à mon secours toutes les théories philosophiques pour en obtenir une explication rationnelle.

16.^e Je finis en répétant que, dans la composition d'une grammaire destinée à l'enseignement d'une langue, le devoir de l'auteur est de constater les faits; de les rassembler, autant que possible, sous des catégories communes; de les éclairer à propos par des

rapprochemens qui n'aient rien de forcé; mais en même temps d'éviter les théories, soit étymologiques, soit philosophiques, qui n'ont pas pour but direct de faciliter l'étude, en diminuant, au profit du jugement, le travail de la mémoire. Je ne puis pas sans doute émettre mon opinion, sans me trouver en contradiction avec ceux qui adoptent un autre système. Mais ils se tromperont beaucoup s'ils attribuent ce dissentiment à tout autre chose qu'à une conviction profonde, fruit de réflexions longues et impartiales. Et je crois en vérité qu'il m'en coûterait bien peu pour adopter le système contraire, si l'on parvenait à en démontrer la solidité et l'utilité.

Je pense ne m'être écarté en rien dans cette discussion des égards que je me devais à moi-même et au savaat que j'avais à combattre, et j'espère qu'on ne pourra pas me reprocher d'avoir porté dans l'examen de questions purement littéraires, les formes passionnées que les intérêts de la politique et l'esprit de parti ont mises en vogue parmi nous, et qui, dans quelque cause qu'on les emploie, sont si nuisibles au triomphe de la vérité et du bon sens, et réagissent d'une manière si fâcheuse sur l'intelligence de ceux mêmes qui en font usage.

Le baron SILVESTRE DE SACY.

Histoire des révolutions de l'Arménie, pendant le IV.^e siècle, sous le règne d'Arcade II, par M. SAINT-MARTIN.

(Suite.)

§. XXXVII. *Sapor s'empare de l'Ibérie* (1).

Les Romains ne pouvaient alors s'opposer aux conquêtes de Sapor. La guerre des Goths retenait Valens sur les bords du Danube, et il était forcé d'abandonner les états des alliés de l'empire, en Orient, aux ravages des Perses. Sapor ne se borna pas à la conquête du grand royaume qu'il devait plutôt à la ruse et à la trahison, qu'à son courage et à la terreur de ses armes. Non content de l'Arménie, il voulut étendre ses possessions jusqu'au mont Caucase. Il se porta donc de sa personne dans l'Arménie, à la tête d'une armée aussi belle que nombreuse, avec le dessein de réduire les places et les cantons qui refusaient encore de se soumettre. Il prétendait passer de là dans l'Ibérie, qu'il comptait joindre aussi à ses conquêtes. Après avoir traversé rapidement l'Arménie, il se dirigea en effet vers cette autre région, où il pénétra sans éprouver de résistance; et pour insulter à la puissance romaine (2),

(1) *Amm. Marc. l. xxvii, c. 12.*

(2) *Deinde ne quid intemperatum perfidia praeferret, Saurimace pulso, quem auctoritas Romana profecit Iberis. Aspacura eundem potestatem ejusdem detulit gentis diademate addito, ut arbitrio se monstraret insultare nostrorum. Amm. Marc. l. xxvii, c. 12.*

il en chassa Sauromacès (1), que les Romains y avaient placé sur le trône, et il y établit un certain Aspacurès (2), qui était cousin de ce prince. Le roi revint ensuite en Arménie avec toutes ses troupes, et, durant le séjour qu'il y fit, il ne s'occupa plus que de consommer la ruine de ce déplorable pays.

§. XXXVIII. *Ses cruautés en Arménie* (3),

Sapor s'était fait accompagner dans cette expédition

(1) Les Chroniques géorgiennes font mention d'un prince appelé *Sourmag* (Klaproth, *Voyage en Georgie et dans le Caucase*, en allem. t. II, p. 101). C'est évidemment le même nom que celui du *Sauromacès* d'Ammien Marcellin, mais il ne peut s'appliquer au même prince; car, selon ces chroniques, *Sourmag* fut le second roi de la Georgie, et le successeur de Pharnabaze fondateur de cet état, qui vivait plus de deux siècles avant J. C. L'histoire d'Arménie parle d'un certain *Sormag*, qui fut patriarche vers le commencement du cinquième siècle. Ces deux exemples font voir que ce nom était commun dans ces régions. Quant au *Sauromacès* d'Ammien Marcellin, il ne se retrouve pas dans les auteurs orientaux.

(2) Ce que j'ai dit au sujet de *Sauromacès* s'applique également à celui d'*Aspacurès*. Ce nom se retrouve aussi dans les Chroniques géorgiennes, mais il ne s'y rapporte pas à un même individu. Ces Chroniques le donnent sous la forme *Asphagour* (Klaproth, *Voyage en Georgie et dans le Caucase*, éd. allem. t. II, p. 131). Cet *Asphagour* était fils d'un certain *Mirdat* (altération géorgienne de *Mikrédate* ou *Mihirdat*), et il fut le dernier roi de la race de Pharnabaze. Il monta sur le trône en l'an 262 de notre ère, et il fut détrôné par le persan *Mihran*, qui fut le premier roi chrétien de la Georgie. L'histoire d'Arménie parle aussi d'un certain *Aspacurès* qui fut le deuxième successeur de S. Nersès sur le trône patriarcal de l'Arménie.

(3) Faust. Bys. *Hist. Arm.* l. IV, c. 55-58. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. III, c. 35.

par les deux apostats Mehroujan et Vahan, qui s'empressaient à l'envi de seconder ses fureurs. Il vint dresser son camp sur les ruines de la ville royale de Zarahavan, dans le beau canton de Bagrévand, non loin des sources de l'Euphrate. Irrité au dernier point de ce que la plupart des seigneurs arméniens s'étaient dérobés à ses atteintes, en cherchant un asyle chez les Romains; sa rage se tourna sur leurs femmes et leurs enfans qui étaient tombés entre ses mains. On rassembla toutes ces innocentes victimes, et on les amena, avec la foule innombrable des captifs, en présence de ce barbare roi. Il semblait qu'il voulût exterminer la nation arménienne tout entière. Par ses ordres on sépare les hommes, et aussitôt on les livre à ses éléphans qui les écrasent sous leurs pieds; les femmes et les enfans sont empalés; des milliers de malheureux expirent ainsi dans d'horribles tourmens; les femmes des nobles et des dynastes fugitifs furent seules épargnées; mais, par un raffinement de cruauté, pour éprouver des traitemens et des supplices plus odieux que la mort. Trainées dans le stade (1) de Zarahavan, elles y furent exposées nues aux regards de toute l'armée persane, et Sapor, lui-même, se donna le lâche

(1) En arménien, *Asparez*. Ce nom, que les Arméniens ont emprunté à la langue persane dans laquelle il signifie *courte de cheval* ou *hippodrome*, a chez eux un double sens, comme le nom de *Stade* chez les Grecs. Il s'applique de même à un lieu d'exercice et à une mesure itinéraire. La longueur de cette mesure n'est pas beaucoup plus considérable, ni beaucoup plus constante que celle du stade grec. Voyez ce que j'en ai dit dans mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. II, p. 378-381.

plaisir de courir à cheval sur le corps de ces malheureuses, qu'il abandonna ensuite aux insultes et à la brutalité de ses soldats. On leur laissa la vie après tant d'outrages, et on les confina dans divers châteaux forts de l'Arménie, pour qu'elles y fussent les otages de leurs maris. Sapor croyait, en agissant ainsi, empêcher ceux-ci de se joindre aux Romains. Peut-être même espérait-il les amener à se soumettre pour délivrer de si chers prisonniers ? La famille de Siounie, à laquelle appartenait Pharamdsem, éprouva, d'une manière plus particulière, la colère de Sapor; il la punissait de la résistance héroïque que la reine lui opposait. Hommes et femmes, ils périrent tous dans les supplices les plus longs et les plus cruels que sa barbarie pût lui suggérer. Leurs enfans furent péagnés, mais pour être faits eunuques et emmenés en Perse (1). Il voulait, disait-il, venger les horreurs qui avaient été commises dans ce pays par le prince de Siounie Antiochus (2), du temps de son aïeul Narsès. Les Arméniens furent les seuls en butte

(1) Sapor s'était montré plus généreux envers les princes de la même famille, en l'an 359, lorsqu'il se rendit maître de la ville d'Amid. Tous ceux des Siouniens qui se trouvèrent alors dans cette place furent renvoyés libres, comme nous l'apprend Moïse de Khoren (l. III, c. 26).

(2) C'est Fanatus de Byzance qui rapporte cette circonstance (l. IV, c. 58), mais sans indiquer bien clairement de quel Antiochus il entend parler. Il est probable que cet Antiochus n'était pas le prince de Siounie, beau-père d'Armaec, mais sans doute un prince du même nom, et probablement son aïeul; il le faut bien, car le roi de Perse, Narsès, aïeul de Sapor, était mort en l'an 303 ou 304, c'est-à-dire environ soixante-cinq ans avant l'époque dont il s'agit.

aux persécutions et aux fureurs de Sapor, il ordonna d'épargner les Juifs qui se trouvaient en si grande quantité dans le royaume. Tous ceux qui habitaient à Van ou la ville de Sémiramis (1), dans le canton de Tosp (2), à Artaxate, à Vagharschabad, et dans les autres places conquises, avaient été réunis, comme nous l'avons vu (3), à Nakhdjavan, où ils attendaient les ordres du roi pour être transportés en Perse. Sapor comptait sans doute en faire des sujets plus affectionnés que les Arméniens. Ces Juifs ne professaient pas tous la religion de leurs ancêtres; ceux d'Artaxate et de Vagharschabad, avaient été convertis au christianisme par saint Grégoire, sous le règne de Tiridate le Grand, mais ils n'en continuaient pas moins de se distinguer des Arméniens, et de former au milieu d'eux une nation particulière. Sapor espérait profiter de cette division pour les éloigner de la religion chrétienne; aussi fit-il subir le martyre à un prêtre d'Artaxate, nommé Zovith, qui, emmené avec les autres captifs, ne cessait de traverser les projets du roi, en exhortant

(1) Cette ville était alors possédée par le prince des Rhéschouniens. Voyez ci-devant, n.º de mars, pag. 303, not. 5.

(2) Le canton de *Dosp* ou *Tosp* était compris dans la grande province de Vaspourakan. On le retrouve dans Ptolémée (*Géogr.* l. v, c. 13), qui l'appelle *Thospites*. Il était sur les bords méridionaux du grand lac de Van, auquel il donnait son nom; ce qui est attesté aussi bien par les auteurs arméniens que par Ptolémée. La ville de Van ou *Schémiramakert* était la capitale de toute la province. Voyez mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 56, 131 et 139.

(3) Voyez ci-devant, n.º de mars, pag. 304 et 305.

avec ardeur les Juifs de cette ville à persister dans la foi chrétienne. Suivi de cette nombreuse population, honteux trophée de ses victoires, Sapor se mit enfin en route pour retourner dans ses états, où il s'arrêta dans l'Atropatène. Pour les Juifs, ils furent envoyés, les uns dans l'Assyrie, les autres dans la Susiane (1); la plupart furent placés à Aspahan (2), et ils y formèrent la partie la plus considérable des habitans, de sorte que cette ville, qui devait être dans la suite des temps la métropole de la Perse, cessa durant plusieurs siècles de porter son nom national, n'étant plus désignée que par celui de *Iehoudyah*, c'est-à-dire, *la juiverie* (3).

(1) Cette province, située entre la Babylonie et la Perse proprement dite, porte actuellement le nom de Khonizstan; les Arméniens l'appelaient *Khoyastan*.

(2) Cette indication qui vient de Moïse de Khoren (l. III, c. 35), nous garantit l'antiquité du nom d'Aspahan; comme le même auteur nous instruit (l. II, c. 66) de celui d'Istakhar (autrefois *Persepolis*), en nous disant, et cela d'accord avec les historiens arabes et persans, qu'Ardeschir, fils de Babek, fondateur de la dynastie des Sassanides, était originaire de cette dernière ville qu'il appelle *Stahar*.

(3) Plusieurs auteurs orientaux, arabes et persans, et divers voyageurs, tels qu'Otter et Charlin, ont rapporté que la ville d'Aspahan avait été originairement habitée par des Juifs, et qu'en mémoire de leur colonie, elle avait même pendant long-temps porté le nom de *Iehoudyah*, c'est-à-dire *la Juive*. Aucun de ces écrivains n'a fait connaître la véritable époque et la cause réelle de cet établissement des Juifs dans une des principales villes de la Perse. Les Arméniens seuls nous l'apprennent d'une manière qui met le fait hors de doute. On croit qu'elle eut le même que l'*Appadana* ou *Aspadana* de Ptolémée, lib. VI, c. 4.

5. XXXIX. Tyrannie de Mehroujan (1).

En quittant l'Arménie, Sapor y avait laissé les deux généraux Zik et Caren avec des forces suffisantes. L'administration du pays fut remise entre les mains de deux traitres qui avaient toute sa confiance : c'étaient l'eunuque Cylacès (2) et Artabannès (3). L'un gouverneur d'une province (4), l'autre un des généraux

(1) Amm. Marc. l. xxvii, c. 12. — Faust. Byz. Hist. Arm. l. iv, c. 59. — Mos. Chor. Hist. Arm. l. iii, c. 36 et 48.

(2) Ce personnage est appelé *Kéghag* ou *Kélak* dans l'historien Faustus de Byzance (l. v, c. 3 et 6).

(3) Ce général, dont le nom se trouve diversement écrit dans les manuscrits d'Ammien Marcellin, n'est pas mentionné dans les auteurs arméniens. Outre la forme *Artabannes*, les manuscrits nous donnent encore, *Arrabones*, *Arabanis* ou *Arrabanes*. L'histoire d'Arménie parle d'un personnage appelé *Arhavan*, qui avait donné naissance à une famille de dynastes, connue sous le nom d'*Arhacéniens* (Mos. Chor. l. 1, c. 30, et l. ii, c. 7). Il serait possible que le général dont parle Ammien Marcellin (l. xxvii, c. 12) ait été de cette race, et qu'il ait porté, comme c'était assez la coutume chez les Arméniens, le nom du chef de sa famille. On conçoit alors comment le copiste aurait substitué le nom plus connu d'*Artabannes* à celui d'*Arrabanes*, qui ne diffère réellement pas de celui d'*Arhavan*, en arménien.

(4) *Gentis prefectus*, dit Ammien Marcellin, l. xxvii, c. 12. Il n'est pas bien sûr que ces mots signifient gouverneur d'une province, comme le pense Lebeau. Ils sembleraient plutôt, selon moi, désigner une haute dignité administrative. Cette conjecture est confirmée par ce que Faustus de Byzance nous apprend de *Kélak*, qui est le même que *Cylacès*. Selon cet historien, cet eunuque avait exercé, pendant le règne d'Arsace, et du temps même de Diran, père de ce prince, la charge de *Martbed*, dont il sera question fort au long ci-après, pag. 368, not. 2. Cette charge fut toujours oc-

d'Arsace (1), ils avaient trahi leur maître pour se donner à Sapor. En leur confiant l'Arménie, le roi de Perse leur avait ordonné de faire tous leurs efforts pour s'emparer d'Artogérassa (2), cette ville forte, où les trésors, le fils et la veuve du malheureux Arsace étaient renfermés. Ces officiers étaient chargés de maintenir l'Arménie dans la dépendance des Perses, et d'en terminer la conquête. Pour la souveraineté du pays, Sapor l'avait abandonnée à Mehroujan et à Vahan. Il les récompensait par là de leur apostasie et des services qu'ils lui avaient rendus en trahissant leur prince et leur patrie. Mehroujan, qui était devenu son beau-frère, avait la promesse d'obtenir encore le titre de roi, s'il achevait de réduire les autres dynastes arméniens, et s'il parvenait à détruire le christianisme en Arménie, en faisant fleurir à sa place la religion de Zoroastre. Cette religion était appelée par les Arméniens, *la loi des Mazdéens* (3), c'est-à-dire, des

cupée par des eunuques, et elle était une sorte d'intendance générale du pays, ce que nous pourrions appeler le ministère de la maison du roi.

(1) *Alter magister fuisse dicebatur armorum.* Ann. Marc. I. xxvii, c. 12.

(2) *Quibus ita studio nefando perfectis, Cylaci spadoni et Artabanii, quos olim surreperat perfugas, commisit Armeniam, indeque mandrat, ut Artogerassam intentiore cura excinderent, oppidum muris et viribus validum, quod thesauros et uxorem cum filio Arsacis tuebatur.* Ann. Marc. I. xxvii, c. 12.

(3) Ce nom est l'altération de *Mazdeïeman*, qui signifie en ancien persan les adorateurs d'Ormond; c'est la dénomination que se donnent encore les sectateurs de Zoroastre. Voyez mes *Mémoires hist. et géog. sur l'Arm.* t. II, p. 475.

serviteurs d'Ormouzd ou Oromasdes (1). C'est ainsi que les Perses nommaient le dieu, ou plutôt l'intelligence suprême, source de tous les biens. Mehrroujan, excité ainsi par deux passions également puissantes, l'ambition et sa haine contre le christianisme, mit tout en œuvre pour satisfaire le roi de Perse. Il parcourut l'Arménie, brûlant et renversant les églises, les oratoires, les hospices et tous les édifices élevés et consacrés par le christianisme. Sous divers prétextes, il s'emparait des prêtres et des évêques, et aussitôt il les faisait partir pour la Perse, comptant que l'éloignement des pasteurs faciliterait d'autant ses succès. Son zèle destructeur ne se borna pas là. Pour séparer à jamais les Arméniens des Romains, et pour porter des coups plus profonds à la religion chrétienne, il fit brûler tous les livres écrits en langue et en lettres grecques, et il défendit, sous les peines les plus sévères, d'employer d'autres caractères d'écriture que ceux qui étaient en usage chez les Perses (2). C'était là, en effet, le moyen

(1) Ce nom se prononçait en arménien *Arouasdt*; il était synonyme de celui de Jupiter. Dans le zend ou ancien persan, on disait *Ahoro-mazdan*, c'est-à-dire, *la grande lumière*, et en pehlvi, *Anhouma*.

(2) Les Arméniens n'avaient pas encore d'alphabet qui leur fût propre. Celui qui est en usage maintenant parmi eux, ne fut inventé qu'au commencement du 5.^e siècle par le savant Mesrob, coadjuteur du patriarche Sahak, fils de Nersès. Jusqu'alors on avait employé dans l'Arménie des lettres appelées Syriennes, qui différaient peu de celles dont on se servait alors en Perse et dans la plus grande partie de l'Asie. Il paraît, par les défenses de Mehrroujan, que le christianisme avait contribué à répandre dans ces royaumes la connaissance et l'usage des lettres et de la langue des Grecs.

le plus efficace de rompre l'alliance politique et religieuse qui unissait l'Arménie avec l'empire. Des mesures aussi tyranniques ne s'exécutaient pas sans de sanglantes persécutions ; aussi l'Arménie souffrit-elle alors des calamités inouïes. Les princesses qui étaient retenues prisonnières, furent exposées à de nouveaux outrages. Pour Mehroujan et Vahan, leur fanatisme ne fut pas arrêté par la parenté qui les unissait avec ces femmes infortunées. Ils voulurent les contraindre de renoncer à la religion chrétienne pour adorer le feu, à la manière des Perses. N'y réussissant point, ils commandèrent de les dépouiller nues, et de les suspendre ainsi, attachées par les pieds, à des gibets placés sur de hautes tours, pour que tout le pays fut frappé d'épouvante à la vue de ces terribles supplices. Ainsi périrent misérablement une foule d'honorables princesses, parmi lesquelles on distinguait Hamazaspouhi, femme de Garégin, dynaste des Rheschdouniens, qui s'était retiré dans l'empire, et sœur du féroce Vahan qui avait ordonné sa mort. Par un raffinement de barbarie, elle fut livrée aux bourreaux dans la ville même où elle résidait ordinairement : c'était la capitale de sa souveraineté, la ville de Sémiramis, située sur les bords du lac de Van. Malgré tant de cruautés, Mehroujan et Vahan faisaient peu de prosélytes ; les Arméniens désertaient leurs villes et leurs campagnes pour se réfugier dans les montagnes les plus inaccessibles, d'où ils descendaient souvent pour exercer de sanglantes représailles, tandis que d'autres couraient en foule pour exciter les Romains à les venger de leurs oppresseurs.

Les enfans, les parens ou les sujets propres des deux tyrans de l'Arménie, furent les seuls qui embrassèrent la religion des Perses. Ils ne purent élever des pyrées (1) et des autels consacrés au feu que dans leurs principautés particulières; partout ailleurs ils étaient aussitôt renversés qu'érigés. Les complices de ces rebelles n'étaient pas même tous disposés à leur obéir. Le fils de Vahan, qui se nommait Samuel, préféra sa religion aux ordres de son père. Une mutuelle haine ne tarda pas à les animer l'un contre l'autre. Le fanatisme du fils, qui était aussi violent que celui du père, lui mit bientôt les armes à la main, et Vahan périt sous les coups de Samuel. Ce furieux immola encore sa mère Dadjadouhi, sœur de Mehroujan, non moins criminelle à ses yeux, puisqu'elle partageait la croyance de son mari et des Ardzrouniens, ses parens. C'est ainsi qu'égaré par son aveugle zèle pour sa religion, il se souilla deux fois du crime le plus affreux et le plus contraire aux dogmes saints qu'il se faisait gloire de professer. Après ce double meurtre, pour se

(1) C'est le nom consacré par les Grecs, pour désigner ces oratoires où les anciens Perses entretenaient un feu perpétuel. C'est de cet usage que vient le nom de ces lieux d'adoration; il dérivait du mot *πῦρ*, qui signifie feu en grec. On les appelait en Perse *adergah* ou *ateschgah*, c'est-à-dire lieu du feu. Les Arméniens les nommaient *adrousehan* et *brakadoun*, ce qui revenait au même. Les Perses n'avaient pas, à proprement parler, d'autres temples, et c'est pour cela qu'ils désignaient par le nom d'*Ader* ou feu, tous les édifices consacrés à la célébration de leurs cérémonies religieuses, comme, par exemple, l'*Ader Bahram*, l'*Ader Goschasp*, l'*Ader Bourzin*, &c.

soustraire à la vengeance des princes Ardrouniens ; Samuel se réfugia dans la Chaldée Pontique (1), où il se joignit à plusieurs des princes qui avaient refusé de se soumettre aux Perses. Tant d'horreurs devaient avoir comblé la mesure des maux de l'Arménie. Ce royaume désolé, dépeuplé, couvert de ruines, semblait hors d'état de souffrir de nouveaux ravages, cependant personne ne paraissait disposé à prendre sa défense ; les empereurs restaient sourds aux prières de Pharandsem, du patriarche Nersès et des princes réfugiés, ils étaient trop occupés chez eux pour oser se commettre avec un aussi redoutable adversaire que le roi de Perse. Il était évident que, si cet état de choses se prolongeait encore, la reine et son fils ne pourraient manquer de tomber entre les mains de Sapor, et l'Arménie alors devenait une province de la Perse.

§. XL. *Adresse de la reine Pharandsem* (2).

Les deux traîtres, à qui Sapor avait enjoint de faire

(1) Les anciens et les auteurs du moyen âge donnent le nom de Chaldée à tout le territoire qui sépare Trebizonde de la Colchide, s'étendant au midi jusqu'aux montagnes qui donnent naissance à la partie supérieure de l'Euphrate, à l'Araxe, au Cyrus et à l'A-campis qu'on appelle actuellement *Tchavouh* et qui se jette dans le Pont-Roux. Le nom de Chaldée n'est pas tout-à-fait perdu dans le pays. La dénomination de *Kaldir* ou *Tcheldir* y est encore en usage. Les bornes de cette note ne me permettent pas d'entrer dans les détails qui seraient nécessaires pour expliquer l'origine de cette appellation singulière, donnée à une région si éloignée de Babylone et de l'autre Chaldée. Voyez mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 337.

(2) Ann. Marc. l. xxvii, c. 12.

tous leurs efforts pour réduire le château d'Artogérasa et se rendre maîtres de Pharandsem, n'avaient point oublié de mettre ses ordres à exécution (1). Ils étaient venus mettre le siège devant la place. Comme elle était bâtie sur une montagne escarpée, et que les neiges et la rigueur de l'hiver en rendaient les approches encore plus difficiles (2), Cylacès prit la voie de la négociation. Accoutumé à gouverner des femmes (3), il se flattait de tourner à son gré l'esprit de la reine. Il en obtint sûreté pour lui et pour Artabannès; ils se rendirent tous deux dans la place; ils prirent d'abord le ton menaçant, ils conseillaient à la reine d'apaiser par une prompte soumission la colère d'un prince impitoyable. Mais la princesse, plus habile que ces deux traîtres, leur fit une peinture si touchante de ses malheurs et des cruautés exercées sur son mari; elle leur fit valoir avec tant de force ses ressources et les avantages qu'ils trouveraient eux-mêmes dans son parti, qu'attendris à la fois et éblouis de nouvelles espérances, ils se déterminèrent à trahir Sapor à son tour. Ils convinrent que les assiégés viendraient à une certaine heure de la nuit attaquer le camp, et promirent de leur livrer les troupes

(1) *Intra ut statutum est obsidium duces.* Ann. Marc. l. xxvii, c. 12.

(2) *Et quoniam munimentum positum in asperitate montand, rigente tunc celo nivibus et pruina, adiri non poterat.* Ann. Marc. l. xxvii, c. 12. C'est sans doute à sa situation sur une montagne très-élevée que le fort d'Artogérasa devait le nom de *Kapoid*, c'est-à-dire *bleu*, que lui donnaient les Arméniens.

(3) *Eunuchus Cylaces aptus ad muliebria palpamenta.* Ann. Marc. l. xxvii, c. 12.

du roi. Ayant confirmé leur promesse par un serment, ils retournèrent au camp, et publièrent qu'ils avaient accordé deux jours aux assiégés pour délibérer sur le parti qu'ils avaient à prendre. Cette suspension d'armes produisit du côté des Perses la négligence et la sécurité. Pendant que les assiégeans étaient plongés dans le sommeil, une troupe de brave jeunesse sort de la ville, s'approche sans bruit, pénètre dans le camp, égorge les Perses, la plupart ensevelis dans le sommeil, et n'en laisse échapper qu'un petit nombre. Pharamandsem ne fut pas plus tôt délivrée, qu'elle fit sortir de la place son fils Para, et l'envoya sur les terres de l'empire (1). Valens lui assigna pour asyle la ville de Néocésarée dans le Pont (2), où il fut traité avec tous les égards dus

(1) Avec une suite peu nombreuse, *evadente matre cum paucis è munimento digressum*. Ann. Marc. l. xxvii, c. 12. Les auteurs arméniens ne font pas mention de la sortie du jeune roi d'Arménie de la forteresse d'Artogérassa. Moïse de Khoren (l. iii, c. 37 et 38), et Faustus de Byzance (l. iv, c. 55, et l. v, c. 1), ne parlent que de sa retraite sur le territoire de l'empire et des secours qu'il demanda à Valens.

(2) *Susceptumque imperator Valens apud Neocæsaream morari præcepit, urbem Polemoniæ Ponti notissimam, liberali victu curandam et cultu*. Ann. Marc. l. xxvii, c. 12. On appelait Pont Polémoniaque toute la partie orientale de l'ancien royaume de Pont, qui avait été possédé par Mithridate le Grand. Quand on réduisit la partie occidentale en province romaine, celle-ci fut érigée en royaume et cédée, par le triumvir Marc-Antoine, à Poléman, fils du rhéteur Zénon de Laodécée, qui était grand-prêtre d'Olba et dynaste des Lalasses et des Gennates en Cilicie. C'était une récompense des services qu'il avait rendus aux Romains contre les Parthes et contre Labiénus, partisan de Pompée. Le pays cédé dut à ce prince le nom de Polémoniaque. Voyez l'article *Polé-*

à son rang et aux anciennes alliances de sa famille avec l'empire (1).

5. XLI. *Para est rétabli* (2).

Cylacès et Artabannès espérant tout de la générosité de l'empereur, le prièrent, par leurs députés, de leur renvoyer Para, leur roi légitime, avec un secours capable de le maintenir (3). Le prince des Mamigoniens, Mouschegh, fils de Vasak, à qui on avait conféré la dignité de connétable, exercée par son père

mon I. que j'ai inséré dans la *Biographie universelle* de Michaud, t. XXXV, p. 168.

(1) Thémistius, dans le premier de ses discours (*orat. VIII*, pag. 116), prononcé en l'an 369, à l'occasion des Quinquennales de Valentinien, fait mention d'un prince de l'Orient, qui, abandonnant le sceptre paternel, *ως τε εκειθεν υπεραδεν τε περσων*, quoiqu'il ne fût pas le sceptre d'un royaume obscur, *ετι μωτε αυτ αφανους βασιλειας*, vint trouver l'empereur vers cette époque, préférant le servir, à l'honneur de régner, *μακροτις αυτι εδοξε σερνεν*. Les interprètes de Thémistius croient qu'il s'agit ici du roi d'Arménie Para, fils d'Aracé, qui vint effectivement vers le même temps implorer la protection de Valens contre les Perses. Tillemont (Valens, art. 8) pense qu'il s'agit plutôt de Bacurius, qui, chassé de son pays par des troubles civils, se mit au service des Romains, et y resta attaché jusqu'à sa mort. La coïncidence de l'époque à laquelle ce discours fut prononcé, avec celle de la fuite de Para, me porte à croire qu'il s'agit plutôt ici de ce dernier prince.

(2) *Ann. Marc. I. XXVII, c. 12.* — *Fanst. Byz. Hist. Arm. I. V, c. 1.* — *Mos. Chor. Hist. Arm. I. III, c. 36.*

(3) *Quod humanitate Cylacès et Artabannès interci, missis oratoribus ad Valentem, auxilium eundemque Param sibi regem tribui poposcerunt.* *Ann. Marc. I. XXVII, c. 12.* Les auteurs arméniens ne parlent que des démarches faites par le patriarche Nersès et par le prince mamigonien Mouschegh, pour obtenir les secours de l'empire.

avec tant de gloire, se rendit lui-même à Constantinople, pour exprimer plus vivement à l'empereur les vœux de ses compatriotes et le besoin pressant qu'ils avaient du secours des Romains pour se délivrer et s'affranchir de la domination des Perses. Les envoyés du patriarche Nersès joignirent leurs supplications aux instances du cométable. Cependant, malgré la justice de leurs plaintes, on n'osait se commettre avec les Perses; les revers qu'on avait toujours éprouvés dans les guerres d'Orient, rendaient timides et portaient les conseillers de l'empereur à suivre les inspirations d'une politique trop circonspecte. Valens, qui était alors tout occupé de la guerre contre les Goths, et qui ne voulait pas donner à Sapor occasion de lui reprocher d'avoir le premier rompu le traité, se contenta de faire reconduire le prince en Arménie par le général Téréntius (1), mais sans aucunes troupes; il exigea même de Para qu'il ne prit ni le diadème (2), ni le titre de

(1) Il est souvent question de ce général et avec de grands éloges dans les lettres de S. Basile. Cet illustre évêque lui écrivit plusieurs fois durant son séjour en Arménie. On voit par cette correspondance que Téréntius était un zélé catholique. Moïse de Khoren le nomme *Dirculianos* ou *Térentianus* (l. III, c. 36, 37 et 39). Il est appelé *Dircend* ou *Terentius* par Faustus de Byzance. Ces auteurs lui donnent le titre de *Stratèlat*, qui est la transcription arménienne du mot grec *στρατολάτης*, qui signifie général.

(2) *Sed pro tempore adjuventis negotiis, per Terentium ducem Para reducitur in Armeniam, rectorus interim sine ullis insignibus gentem: quod ratione justâ est observatum, ne fracti fœderis nos argueremur et pacis.* Ann. Marc. l. XXVII, c. 12. Malgré la prudence et la réserve de Valens, cette démarche et la retraite du jeune prince sur le territoire de l'empire furent, selon le même

roi. Le prince Arsacide n'eut donc pour retourner dans son royaume que la faible escorte de Tércntius; elle fut aussitôt grossie par le connétable et par tous les seigneurs qui s'étaient réfugiés sur le territoire romain. Spantarad et les princes de la famille de Camsar, impatiens de signaler leur courage pour le service de leur patrie, profitèrent de cette occasion pour y rentrer. Ils oublièrent les maux qu'Arsace leur avait fait éprouver, et ils se dévouèrent sans réserve à la cause de son fils. C'était bien peu de chose que de tels secours, cependant ils suffirent pour relever le courage des Arméniens; l'assurance de n'être pas tout-à-fait abandonnés par l'empereur, doubla leurs forces et leur fournit les moyens de se maintenir et de se défendre, dans tous les cantons limitrophes de l'empire qui n'avaient pas subi le joug des Perses. Bientôt avec leurs seules ressources, ils se trouvèrent en mesure de reprendre l'offensive. Plusieurs des dynastes qui avaient trahi Arsace, abandonnèrent le parti des Perses pour venir se ranger sous les drapeaux de leur souverain légitime. Quand ils furent tous réunis, ils marchèrent contre Mehroujan. Celui-ci ne fut pas assez fort pour leur résister; il fut vaincu, et tandis qu'il réclamait les secours de Sapor, qui était alors dans le Khorasan (1).

auteur, les causes de la cruelle guerre que Valens fut obligé de soutenir contre Sapor. *Hæc inopina defectio, dit-il, L. XXVI, c. 12, necesseque insperata Persarum, inter nos et Saporem discordiarum excitavere causas immanes.*

(1) Ce nom qui se trouve dans Maïse de Khoren, l. III, c. 37, sert encore à désigner la plus orientale et en même temps la plus

les seigneurs arméniens se répandaient dans le pays pour en chasser les Perses.

§. XLII. *Il est chassé de nouveau (1).*

Les ménagemens de Valens n'en avaient point imposé à Sapor. Outré de colère, il entra en Arménie à la tête d'une puissante armée, et mit à feu et à sang tout le pays (2). Le jeune roi et ses ministres Cylacès et Artabannès, hors d'état de résister à ce torrent, se retirèrent entre les hautes montagnes qui séparaient les terres de l'empire d'avec la Lazique (3); on appelait alors ainsi l'ancienne Colchide. Cachés pendant cinq mois dans les cavernes et dans l'épaisseur des fo-

grande et la plus belle des provinces de la Perse. Ce nom signifie en persan le lieu du soleil ou l'orient, c'est ce qui fait qu'on l'applique quelquefois à tous les pays qui forment la partie orientale de la Perse, ou qui sont à l'orient de ce royaume.

(1) Amm. Marc. l. xxvii, c. 12.

(2) *Hoc comperto textu gestorum Sapor ultra hominem effertus, conceitis majoribus copiis, Armenias apertâ prædatione vastabat.* Amm. Marc. l. xxvii, c. 12.

(3) *Cujus adventu territus Para, itidemque Cylaces et Artabannes, nulla circumspectantes auxilia, celsorum montium petiverunt recessus, limites nostros determinantes et Lazicam.* Amm. Marc. l. xxvii, c. 12. Il s'agit ici de la région montagneuse qui s'étend au midi de Trébizonde, et qui s'appelait autrefois la Chaldée, ou le pays des Traunes. Quand aux Lazes qui donnaient alors leur nom à la Colchide, et qui le lui donnèrent encore pendant plusieurs siècles, on voit par le témoignage des auteurs anciens et de Pline, en particulier, l. vi, c. 4, que c'était originairement une des peuplades barbares qui occupaient le rivage qui s'étend de Trébizonde jusqu'aux rives du Phasis. Cette nation subsiste encore dans les mêmes régions et avec le même nom.

rêts, ils échappèrent à toutes les recherches de Sapor (1). Enfin, las de les poursuivre, et déjà incommodé des rigueurs de l'hiver, le roi de Perse prit le parti de brûler tous les arbres fruitiers, et de mettre garnison dans les châteaux dont il s'était emparé par force ou par intelligence. Il vint ensuite attaquer Artogérassa (2), où la reine Pharandsem était encore enfermée.

5. XLIII. *Mort de Pharandsem* (3).

Les succès du jeune roi d'Arménie n'avaient été ni assez grands, ni assez durables, pour amener la délivrance de la reine sa mère; cette princesse était toujours dans la forteresse d'Artogérassa, bloquée par un corps d'armée persan. Des messagers intelligens avaient plusieurs fois trompé la vigilance des troupes qui observaient la place, et étaient venus lui annoncer un prochain secours, et ranimer le courage de la garnison; mais cependant le siège se continuait, et la situation de Pharandsem devenait de plus en plus critique. La nouvelle irruption de Sapor lui ôta toute

(1) *Ubi per silvarum profunda et flexuosos colles mensibus quinque delitescunt, regis multiformes lastru sonatus.* Ann. Marc. l. XXVII, c. 12.

(2) *Qui operam teri frustrò contemplanz sidere flagrantè brumali, pomiferis exustis arboribus, castellisque munitis et castris quæ ceperat superata vel prodita, cum omni pondere multitudinis Artogerassam circumseptam, et post varios certaminum casus laesatis defensoribus patefactam incendit.* Ann. Marc. l. XXVII, c. 12.

(3) Ann. Marc. l. XXVII, c. 12. — Faust. Byz. l. IV, c. 55. — Moz. Chor. l. III, c. 35.

espérance de salut. Les attaques des assiégeans ne furent pas plus vives : le château, fort par sa situation seule, avait peu à redouter de leurs tentatives (1), mais depuis long-temps, le manque de vivres s'y faisait sentir ; il produisit des maladies contagieuses, qui firent bientôt d'effrayans progrès. La reine eut la douleur de voir périr, l'un après l'autre, presque tous ses vaillans défenseurs ; le reste épouvanté d'un siège aussi long et aussi opiniâtre, croyait sentir, dans les maux dont il était accablé, un effet de la vengeance divine, qui poursuivait les crimes de cette princesse. Le découragement était à son comble, quand Sapor, lassé de poursuivre le roi d'Arménie, vint en personne pour presser la reddition de la forteresse. On soutint encore vigoureusement les premiers assauts, mais bientôt on ne put y suffire, et il fallut songer à se rendre ; les combattans manquaient, presque tous avaient succombé ; bien peu des onze mille guerriers qui s'étaient enfermés dans la place, étaient échappés ; les femmes au nombre de six mille qui s'y étaient aussi réfugiées, périrent toutes victimes de la contagion ; la reine n'avait plus

(1) Cette forteresse avait déjà, sous le règne d'Auguste, résisté long-temps à tous les efforts des Romains, qui finirent cependant par s'en rendre maîtres. Calus César, fils d'Agrippa et de Julie fille d'Auguste, dont il était l'héritier présomptif, y avait été blessé mortellement par le gouverneur *Ador* ou *Addon*, pendant l'expédition qu'il fit en Orient, en l'an 2 de notre ère. Strabon (L. XI, p. 539), Velleius Paterculus (L. II, c. 102) et Zouare (L. X, c. I, p. 539), qui parlent de cet événement, appellent ce fort *Artagerat*, *Ἀρταγέρης*, ce qui est assez exactement le nom d'*Artageris*, que les Arméniens lui donnaient.

auprès d'elle, que deux de ses dames; les intrigues du grand eunuque (1), ennemi de Pharandsem, décidèrent les restes de la garnison à capituler. La reine ne démentit pas son courage dans ces circonstances extrêmes; elle ouvrit elle-même les portes de la forteresse, remettant ainsi sa personne et tous les trésors du royaume, entre les mains d'un vainqueur impitoyable. Il y avait quatorze mois que le siège durait; les richesses et les objets précieux renfermés dans le château, étaient en telle quantité, qu'on fut neuf jours à les en tirer pour les transporter en Perse. Après avoir obtenu un aussi grand avantage, Sapor mit le feu à la place et reprit la route de ses états, suivi d'une immense quantité de captifs (2), mais, comme à l'ordinaire, il déshonora sa victoire par ses cruautés. La reine,

(1) Au sujet de cette dignité, voyez ci-après, p. 368, not. 2. Lorsque Para fut rétabli sur son trône, l'eunuque, qui avait trahi la reine, craignit la vengeance de son souverain. Il se sauva dans le pays de Daron, et il s'y cacha dans une forteresse nommée *Oténakan*, située au milieu des montagnes qui sont près des sources de l'Euphrate méridional. Ce fort me paraît être le château d'*O-lane*, dont il est question dans Strabon, l. xi, p. 529, qui le place au milieu des montagnes, situées au centre de l'Arménie, vers les bords de l'Euphrate. *ἡ ἐγγύστα ὄπισθεν, Βαλυροῦ πρὸς τοὺς Ὀλιάρησι καὶ καὶ ἄλλα ἔτι τῆς Εὐφράτης*. Le connétable Mouschegh fut envoyé vers cette forteresse, pour y mettre à mort, par l'ordre du roi, ce perfide ministre. Mouschegh le fit saisir et jeter dans l'Euphrate qui était alors gelé; on fut obligé de casser la glace pour le faire périr. Sa place fut donnée à Cylacès. Voy. Faustus de Byzance, l. v, c. 3.

(2) *Cum omni pondere multitudinis Artogerassum circumseptam, et post varios certaminum casus lassatis defensoribus patefactam incendit: Arsaces uxorem erutam inde cum thesauris abduxit.* Ann. Marc. l. xxvii, c. 12.

qui s'était abandonnée à sa générosité, ne fut pas traitée avec moins d'indignité que tous ceux de sa famille qui étaient tombés entre les mains du roi de Perse; elle eut à souffrir un sort pareil à celui que les princesses arméniennes avaient éprouvé. Quand elle fut arrivée dans l'Assyrie, Sapor, pour insulter à l'Arménie et à ses rois, fit dresser un échafaud élevé, sur lequel la reine fut exposée; et là, en présence de son armée et de son peuple, elle assouvit la brutalité de tous ceux qui furent assez lâches, pour s'associer à l'infamie de leur souverain. Tant d'outrages furent suivis d'un supplice atroce: Sapor ordonna que la malheureuse reine fût empalée. Ainsi périt cette princesse, non moins fameuse par les événemens tragiques qui la portèrent au rang suprême, que par le courage qu'elle sut montrer dans les adversités qui terminèrent sa vie, expiant bien cruellement les désastres dont elle avait été cause, en attirant sur Arsace et sur l'Arménie, la colère implacable du roi de Perse (1).

3. XLIV. *Para est rétabli de nouveau* (2).

Sapor ne laissa pas en Arménie des forces assez considérables, pour contenir des peuples exaspérés par les cruautés que lui ou ses lieutenans avaient commises: aussi, à peine fut-il parti, que Para descendit

(1) Ammien Marcellin ne dit rien de la fin tragique de la reine d'Arménie.

(2) Amm. Marc. l. xxvii, c. 12. — Faust. Byz. *Hist. arm.* l. v, c. 1. — Mos. Chor. *Hist. arm.* l. iiii, c. 37.

avec les siens des monts de la Lazique, où il était échappé aux poursuites de son ennemi. Il se remit bientôt en possession de la plus grande partie de l'Arménie; Mehroujan et les officiers persans ne purent s'opposer à ses succès : il fallut qu'ils appellassent encore Sapor à leur aide. Cependant la guerre des Goths était terminée, et Valens était enfin le maître de prendre une part plus active aux affaires de l'Orient. Sentant combien il lui importait d'empêcher les Perses de consommer la ruine de l'Arménie, en la réunissant à leur empire, il renonça aux ménagemens qu'il avait été obligé de garder jusqu'alors, et il prit hautement la défense de ce pays (1). Térentius eut ordre de reconnaître le fils d'Arsace, et de le traiter en roi, allié de l'empire; mais comme il ne suffisait pas de sa déclaration, et de la présence d'un lieutenant impérial auprès de Para, pour assurer l'indépendance de l'Arménie, Valens fit partir le meilleur de ses généraux, le comte Arinthée (2), avec un corps de troupes assez puissant, pour montrer aux Perses que l'intervention des Romains n'était pas illusoire, et pour

(1) Moïse de Khoren attribue à l'empereur Théodose la délivrance de l'Arménie; il est évident que c'est une erreur de cet historien; le témoignage détaillé d'Ammien Marcellin ne peut pas laisser la moindre incertitude sur ce point. Faustus de Byzance ne donne pas le nom de l'empereur; il se contente de le désigner par sa dignité.

(2) Le nom de ce général est très-altéré dans les auteurs arméniens. Moïse de Khoren (l. III, c. 37) l'appelle *Até* ou *Adidé*. Dans Faustus de Byzance (l. V, c. 1 et *passim*), il est nommé *Até* ou *Adé*.

arrêter une double attaque que les ennemis préparaient contre l'Arménie (1). Aussitôt que Mehroujan fut informé de l'approche d'Arinthée, il se hâta de concentrer toutes les forces persanes qui étaient à sa disposition, et de les joindre à ses soldats propres, et aux Arméniens de son parti, puis il s'avança contre les Romains. Il était venu camper dans le canton de Taranaghi (2), sur les bords de l'Euphrate, qui le séparait du territoire de l'empire, et il y présenta la bataille à Arinthée. Le connétable Mouschegh se réunit aux Romains avec un corps de dix mille hommes; c'était tout ce qu'il avait pu rassembler, mais ces guerriers étaient animés par la présence du patriarche Nersès, qui ne cessait de les exhorter à combattre vaillamment, pour venger les désastres de leur patrie. Quand leur jonction fut opérée, les Arméniens et les Romains marchèrent aux ennemis, on s'attaqua avec fureur, les Arméniens surtout, et Mouschegh à leur tête, combattirent avec une sorte de rage, tant ils étaient enflammés par le souvenir des maux que leur avaient faits les Perses. Leurs adversaires ne déployèrent pas moins de courage, mais à la fin, ils furent contraints de laisser la victoire aux Arméniens et à leurs alliés;

(1) *Quas ob causas ad eas regiones Arinthæ cum exercitu mittitur comes, suppetias laturus Armeniis, si eos exagitare procinctu gemino tentaverint Persæ.* Amm. Marc. l. xxvii, c. 19.

(2) Ce canton était dans la haute Arménie, sur la rive droite de l'Euphrate. Plusieurs forts situés à la gauche de ce fleuve, entre autres celui d'Aul, qui porte à présent le nom de Kamakli, en dépendaient aussi. Voyez mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 72 et 73.

les généraux persans Zik et Caren restèrent sur le champ de bataille, et Mehroujan, réduit à s'enfuir au plus vite, regagna la Perse presque seul. Cette victoire délivra l'Arménie: tous les forts occupés par les ennemis se rendirent, ceux qui avaient résisté jusqu'alors furent débloqués, et les gouverneurs reçurent la récompense due à leur courage et à leur fidélité. Parmi ces places, était le château de Darioun, au milieu des montagnes de la province de Gok (1); il contenait une partie considérable des trésors d'Arsace, échappés à la rapacité de Sapor. Mouschegh, qui s'était mis promptement en mesure de profiter de la grande victoire qu'on venait de remporter, avait vu accroître rapidement le nombre de ses guerriers; il parcourait le pays, renversant les pyrès construits par les Perses, et relevant les églises et tous les édifices religieux qui avaient été détruits. Des cruautés se mêlèrent à tant de succès, Mouschegh fit écorcher vifs tous les Perses de distinction qui tombèrent entre ses mains; il voulait venger la mort de son père, qui avait subi un pareil supplice.

5. XLV. *Les Arméniens entrent en Perse (2).*

L'Arménie était à peine délivrée, que déjà le con-

(1) Ce fort s'appelait aussi *Taronk*. Son nom s'altère encore de plusieurs autres façons peu différentes les unes des autres. Voyez, au sujet de ce canton et de cette forteresse, mes *Mémoires hist. et géogr. sur l'Arm.*, t. I, p. 108 et 133, et t. II, p. 461.

(2) Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. 5, c. 1 et 2.

nétable se disposait à fondre sur le territoire persan, pour y demander vengeance des longs malheurs de sa patrie, et de ses injures personnelles. Tout était prévu pour que cette entreprise réussit; les troupes arméniennes réorganisées, les places en état de défense, laissaient Mouschegh libre de se porter à la tête d'un corps d'élite de quarante mille hommes, sur les frontières de l'Atropatène, pour y observer les mouvemens du roi de Perse. Ce prince était alors à Tauriz, et il y concertait avec Mehroujan les moyens de rentrer en Arménie. Le connétable, instruit à temps de son dessein, résolut de le prévenir; il se précipite aussitôt sur l'Atropatène, où il attaque les Perses à l'improviste. Ceux-ci ne purent se défendre avec avantage: surpris de la brusque irruption des Arméniens, ils leur cédèrent sans résistance le champ de bataille, et laissèrent entre les mains du vainqueur la reine, femme de Sapor (1), un grand nombre d'autres princesses, et beaucoup d'officiers et de généraux (2). Mouschegh fit encore écorcher vifs ces derniers, et il envoya à son souverain leurs peaux garnies de paille; quant à la reine et aux autres captives, il les traita avec les plus grands égards, défendit qu'on se permit envers elles la moindre insulte, puis il leur donna la

(1) Faustus de Byzance donne, l. v, c. 2, à cette princesse le titre de *reine des reines*, qui était sans doute attribué aux épouses des rois de Perse, parce que ces monarques portaient eux-mêmes le titre de *roi des rois*.

(2) Ils étaient au nombre de six cents, si l'on en croit Faustus de Byzance, l. v, c. 2.

liberté, et les renvoya avec honneur auprès de Sapor. Le roi de Perse fut aussi touché de la noblesse de ce procédé, qu'il était étonné et effrayé de la valeur du prince mamigonien. Les seigneurs arméniens ne furent pas aussi charmés de cet acte de générosité; ils ne croyaient pas qu'on dût avoir tant de ménagemens pour un prince si barbare envers les Arméniens, et qui les avaient tous si cruellement outragés. Ils en firent long-temps de vifs reproches à Mouschegh : ils inspirèrent même au roi des soupçons contre lui à ce sujet; et ce fut plus tard un des motifs que ses ennemis employèrent pour le perdre. Le butin que le connétable fit en cette occasion fut immense, il suffit pour enrichir tous les siens; il put même en abandonner une grande partie, qui fut distribuée entre les soldats romains, et les guerriers qui étaient restés dans l'intérieur du pays auprès de leur roi.

§. XLVI. *Les Perses sont tout-à-fait chassés de l'Arménie* (1).

Cependant Sapor était impatient de venger les défaites qu'il avait éprouvées, et de recouvrer l'Arménie, il fit donc un immense armement : toutes ses troupes furent mises sur pied (2), et elles se dirigèrent des

(1) Amm. Marc. l. xxvii, c. 12. — Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. v, c. 3, 4, 5 et 6. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. iii, c. 37.

(2) Moïse de Khoren dit, l. iii, c. 37, que Sapor fit partir pour l'Arménie toutes ses troupes; il n'excepta que ceux de ses soldats que leurs infirmités empêchaient d'entrer en campagne.

diverses parties de son empire vers l'Atropatène; le roi de l'Albanie (1), Ournaïr, lui amena un renfort considérable, avec lequel il pénétra sur le territoire arménien, précédé, comme à l'ordinaire, par Mehroujan, qui le conduisit jusqu'au centre du royaume. Par les ordres de Terentius et d'Arinliée, les Romains s'étaient concentrés vers les sources de l'Euphrate, et ils occupaient un camp retranché formidable, près du bourg de Dsirav, dans le canton de Pagaran, au pied du mont Niphates (2). Le roi d'Arménie, le patriarche Nersès et le connétable y arrivèrent bientôt après avec une armée nombreuse, et dont on portait la force à quatre-vingt-dix mille hommes. On résolut d'attaquer sur-le-champ les Perses, et on fit des dispositions en conséquence : le roi et le patriarche se placèrent sur une colline à quelque distance du champ de bataille, et, pendant toute la durée du combat, le patriarche ne cessa d'implorer le Seigneur pour les guerriers arméniens, comme autrefois Moïse, quand

(1) Les anciens appelaient *Albanie*, et les Arméniens *Aghaouan* ou *Alouan*, tout le pays situé à l'occident de la mer Caspienne, et qui s'étend depuis l'embouchure du Cyrus dans cette mer, jusqu'au défilé connu à présent sous le nom de Derbend, mais qui se nommait autrefois les *Portes Albanienues* ou *Caspiennes*. Ce pays, qui est actuellement soumis à la Russie, est connu sous les noms de *Schirwan* et de *Daghistan*. J'ai donné de grands détails sur les Albanienus dans mes *Mémoires hist. et géogr. sur l'Arm.* t. I, p. 212, 296.

(2) Cette montagne était nommée par les Arméniens *Nébad* ou *Népat*. On peut, au sujet de cette montagne et du bourg de *Dsirav*, consulter l'ouvrage que j'ai déjà cité, t. I, p. 49 et 313, et t. II, p. 427.

Israël était aux prises avec les Amalécites. Les étendards et les armes furent bénis solennellement par le patriarche; Mouschegh jura ensuite entre les mains de ce vénérable personnage, de combattre et de mourir pour son roi, comme ses ayeux avaient combattu pour les ancêtres de ce prince, ou de revenir victorieux; puis, monté sur un cheval du roi, armé d'une lance que ce prince lui avait donnée, il descendit pour engager la bataille. On n'était guère moins animé des deux côtés; on s'attaqua avec toute la fureur que peuvent produire les haines nationales et religieuses; le carnage fut affreux, chefs et soldats rivalisèrent de courage, et surtout les princes arméniens, qui avaient plus d'injures à venger que les généraux romains. Mouschegh, le prince des Bagratides (1), Sempad, fils de Bagarad, et Spantarad, prince de Camsar, firent des prodiges de valeur. Au plus fort de la mêlée, Spantarad se précipite au milieu des bataillons enne-

(1) Cette famille a donné, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, des souverains à la Georgie. Elle est réputée d'origine juive. Selon Moysé de Khoren, t. 1, c. 21, le chef de cette race, nommé *Schambath*, fut emmené captif de Jérusalem par le roi Nabuchodonosor, qui l'envoya en Arménie, auprès du roi Hratchia. Celui-ci donna un établissement au captif juif, qui eut une nombreuse postérité. Cette famille, connue sous le nom de Bagratides, ne tarda pas à devenir puissante: elle parvint à obtenir, avec des fiefs considérables, la première dignité du royaume, la charge d'*Asbicé*, dont les fonctions étaient de couronner le roi. Plus tard, au 12.^e siècle de notre ère, ils devinrent, avec le titre de *Roi des rois*, souverains de l'Arménie, tandis qu'une autre branche s'établissait dans la Georgie, où elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Il existe encore beaucoup de princes de la même race dans la Russie, où ils portent le nom de *Bagration*.

mis, attaque et renverse de sa main Schergir, roi des Lèges (1), peuple encore célèbre en Asie, sous le nom le nom de Lesghis, et qui était venu combattre sous les drapeaux de Sapor. Après une mêlée aussi longue qu'opiniâtre, la victoire se déclara enfin pour les Arméniens et leurs alliés, et les Perses prirent la fuite dans toutes les directions. Moushegh rencontra alors le roi d'Albanie, qu'il avait blessé de sa main, et qui s'éloignait avec peine, monté sur un mauvais chariot; le connétable eut honte de verser le sang d'un roi sans défense, il lui permit de se retirer dans ses états avec huit cavaliers qui le suivaient. Le connétable ne montra pas moins de grandeur d'âme envers les débris de l'armée vaincue, il épargna tout ce qu'il put des fugitifs; cette humanité le fit encore taxer de trahison par les autres princes arméniens : il fallut, pour les faire taire, que Moushegh se signalât par de nouveaux

(1) Ces peuples sont mentionnés dans Strabon, l. xi, p. 503, et dans la vie de Pompée par Plutarque. Ils en parlent tous deux d'après les Mémoires de Théophraste, qui avait suivi Pompée dans ses expéditions à travers le Caucase et dans la Scythie. Ils les nomment Λύγαι, *Legai*, ce qui est la même chose que *Gheg* ou *Leg*, nom que les Arméniens et les Géorgiens ont toujours donné aux Lesghis. Les auteurs grecs, que j'ai déjà cités, les placent entre l'Albanie et la Scythie, dont ils étaient séparés par le fleuve *Mermodalis*. Les chroniques géorgiennes les mettent entre le passage de Derbend, borne septentrionale de l'Albanie, et le fleuve *Loméli*, qui est le Térék. C'est encore la situation du territoire occupé par les Lesghis, qui sont répandus dans tout le pays montagneux appelé pour cette raison *Daghistan* (en turc *pays de montagnes*), compris entre Derbend et le Térék. Voyez mes *Mémoires hist. et géogr. sur l'Arm.* t. II, p. 184, 188 et 189.

exploits; ce général fut bientôt récompensé de la conduite généreuse qu'il avait tenue. Sapor et Mehroujan étaient à peine parvenus à regagner les frontières de l'Atropatène, qu'ils s'étaient empressés d'y rallier les débris de leurs forces. Ils les joignent aux soldats qui étaient déjà dans la province, et se préparent à attaquer les Arméniens, qu'ils croient surprendre sans défense, au milieu du désordre et de l'imprévoyance, suites trop ordinaires de la victoire; Sapor comptait ainsi regagner l'avantage qu'il avait perdu. Il en aurait peut-être été ainsi, sans les avis que le roi d'Albanie transmitt aussitôt au connétable, pour lui faire connaître les nouvelles opérations de Sapor. Mouschegh n'eut que le temps de réunir six mille cavaliers armés de toutes pièces, les autres troupes s'étaient dispersées: il se joint à l'infanterie romaine, et, de concert, ils marchent à la rencontre des Perses. Le combat ne fut pas moins acharné que la première fois, et peut-être cette journée fut-elle plus glorieuse pour les Arméniens et les Romains, qui, en cette rencontre, étaient bien inférieurs en nombre à leurs adversaires. La perte des deux parts fut considérable; mais, enfin, l'avantage resta aux Arméniens, et Sapor fut encore obligé de s'enfuir, en abandonnant une partie de l'Atropatène aux vainqueurs. Le royaume d'Arménie fut ainsi entièrement délivré des Perses, et le jeune prince Arsacide, grâce à l'assistance des Romains, et à la valeur des seigneurs du pays, se retrouva en possession de tout son héritage paternel; Mouschegh et Térentius, après avoir assuré la frontière contre de nouvelles at-

taques, en laissant à Tauriz un corps de trente mille hommes choisis, sous les ordres de Cylacès, revinrent auprès du roi, désormais libre d'inquiétudes.

5. LXVII. *Mort d'Arsace* (1).

Pendant que l'Arménie supportait tous les maux qui accompagnent trop souvent une invasion étrangère, et qui étaient aggravés par la résistance opiniâtre des habitans, le roi Arsace vivait toujours dans le triste château de l'Oubli, où il avait été enfermé. Son nom faisait couler des torrens de sang en Arménie, où il était devenu le cri de guerre (2) de ses vengeurs, tandis que, retranché, pour ainsi dire, du nombre des vivans, il attendait dans les angoisses du désespoir qu'une lente et triste mort vint terminer son supplice. Cependant dans le temps même où les armées persanes étaient contraintes de quitter l'Arménie, le bruit se répandit qu'Arsace venait de mourir, et que par un trépas volontaire, il s'était affranchi de la tyrannie du roi de Perse (3). Voici comment était arrivé ce tragique évé-

(1) Amm. Marc. l. xxvii, c. 12. — Faust. Byz. *Hist. Arm.* l. v, c. 7. — Mos. Chor. *Hist. Arm.* l. iiii, c. 35. — Proc. de Bell. Pers. l. 1, c. 5.

(2) Faustus de Byzance rapporte, l. v, c. 5, que, toutes les fois que les Arméniens attaquaient les Persans, ils proféraient à grands cris le nom d'Arsace, et que, lorsqu'ils immolaient un ennemi, ils disaient qu'ils faisaient un sacrifice à Arsace.

(3) Moïse de Khoren se contente de dire, l. iiii, c. 35, qu'Arsace se tua lui-même comme Saül. Ammien Marcellin n'en dit pas beaucoup plus, l. xxvii, c. 12; seulement ses expressions donne-

nement. Parmi les captifs arméniens que Sapor avait emmenés en Perse, se trouvait un eunuque, long-temps honoré de la confiance du roi Diran et de son fils, et d'une fidélité à toute épreuve. Ils se nommait Trasdamat (1). Arsace lui avait donné le titre de *Hair*, c'est-à-dire *Père*, que portait en Arménie le chef des eunuques (2). C'était à proprement parler son grand in-

raient lieu de croire qu'il pensait que Sapor avait fait périr Arsace dans les tourmens. Son récit est trop bref pour qu'on puisse se flatter de bien saisir sa pensée, *exterminavit*, dit-il, *ad castellum Agabana nomine, ubi discurvatus cecidit ferro patnali*. C'est à Faustus de Byzance et à Procope qu'il faut recourir pour de plus grands détails.

(1) Faustus de Byzance est le seul qui nous fasse connaître le nom de ce serviteur fidèle. Procope se contente de dire qu'il était un des amis les plus dévoués d'Arsace, *τῶν πρὸς Ἀρσάσιον τῷ Ἀρσάκῳ ἐν πῖς μάλιστα ἐπιτηδείαις*, du nombre de ceux qui l'avaient accompagné en Perse, *καὶ οἱ ἐπιτιμῆσαντο ἐς τὸ Περσῶν ἔθνη ἰοῦν*.

(2) Ou *Hair-ischkhan*, c'est-à-dire *Seigneur père*. Ce nom correspond, pour le sens et sans doute dans son application, à celui d'*Atabek*, qui, du temps des Seldjoukides et des dynasties, qui leur succédèrent depuis le onzième siècle, désignait chez les princes turks et kordes une haute dignité qui conférait à celui qui en était revêtu la tutelle des princes mineurs et la principale part dans l'administration de l'état. L'exemple de ce qui se pratiquait à la cour des anciens rois d'Arménie, me donne lieu de croire que les Turks n'introduisirent pas une nouvelle dignité, mais qu'ils ne firent que traduire en leur langue le nom d'une charge qui existait sans doute depuis long-temps dans toutes les cours de l'Asie. Ceux qui l'occupaient en Arménie, devaient appartenir à des familles réputées royales. A la différence de presque toutes les autres dignités, celle-ci était révocable. Nous apprenons de Moïse de Khoren, l. II, c. 7, qu'un territoire considérable était attaché à cette charge; il était dans l'Atropatène (*Aderbadakan*), sur les bords de l'Araxe, s'étendant jusqu'aux villes de Djovaseh et de Nakhdjavan.

tendant, le ministre de sa maison. Le roi lui avait confié en cette qualité la garde des trésors déposés dans les châteaux forts de la Sophène et de l'Ingilène (1); et il s'en était acquitté avec loyauté; mais, trahi par le seigneur de l'Ingilène, il avait été livré par lui à Sapor, à peu près dans le temps où son souverain était condamné à une prison perpétuelle. Tandis que Sapor s'efforçait de profiter de la captivité du roi d'Arménie pour envahir ses états, il soutenait à l'autre extrémité de son empire une guerre non moins importante contre les Bactriens (2). Je vais, en peu de mots, faire connaître cette puissance si redoutable pour les Perses. Toutes les régions situées à l'orient de la Perse, sur les deux rives de l'Oxus, s'avancant au loin vers l'Inde et la Scythie, et répondant à la Bactriane des

et jusqu'au pays qui était possédé par la famille de Samodrar. Ce fonctionnaire était encore désigné par le nom de *Marbed* ou *Marbed*, c'est-à-dire *homme-chef*, sans doute à cause de la surveillance des femmes qui lui était confiée.

(1) En arménien *Ankegh-doun* ou *Ankel-doun*, le pays ou la maison d'*Ankel*. Cette province, ou plutôt ce canton, dont il est difficile d'indiquer avec précision l'emplacement géographique, était située dans la partie sud-ouest de l'Arménie. Toutes les mentions des auteurs s'accordent à faire voir qu'elle était dans le voisinage de la Sophène, vers les sources du Tigre, dans la quatrième Arménie. Je crois qu'elle était située dans les montagnes qui s'étendent au nord d'Amud, entre cette ville et le Mourad-tchaï ou bras méridional de l'Euphrate.

(2) Ce récit de Fanstus de Byzance, l. v, c. 7, est d'accord avec ce que dit Moïse de Khoren, l. iii, c. 37, qui nous apprend que Sapor était alors dans la *Khorasan*, c'est-à-dire à l'extrémité orientale de son empire, lorsque Mehroujan sortait de l'Arménie chassé par le roi Pars, que les Romains soutenaient.

anciens, étaient alors possédées par une branche de la famille des Arsacides, ennemie des rois sassanides. Ces pays, demembrés autrefois du vaste empire des Séleucides, avaient formé un puissant état gouverné par des chefs grecs. Leur domination s'était étendue jusque sur des contrées restées inconnues à Alexandre. Les rois grecs de la Bactriane, placés au milieu des nations sauvages et guerrières qui avaient si long-temps occupé la valeur du héros macédonien, n'eurent jamais un instant de repos; la durée de leur puissance ne fut pour ainsi dire qu'un long combat. Toujours occupé à reconquérir les provinces soumises par leurs prédécesseurs, on les voit constamment promener, des rives de l'Indus aux déserts de la Scythie, des armées qu'ils ne purent plus recruter, quand le nouvel empire fondé en Perse par les Arsacides les sépara à jamais de la Grèce et des parties de l'Asie où les Grecs s'étaient établis. Leurs forces furent bientôt épuisées, et ils furent contraints de reconnaître la suprématie des monarques arsacides (1). Ils voulurent secouer le joug, lorsqu'en l'an 130 avant J. C., le roi de Syrie, Antiochus Sidètes, déjà trois fois vainqueur des Parthes, et maître de Babylone et de Séleucie, s'avancait vers la Médie pour ressaisir le sceptre de l'Orient (2). La

(1) *Bactriani per varia bella jactati, non regnum tantum, verum etiam libertatem amiserunt: siquidem Sogdianorum et Drangianorum Indorumque bellis fatigati, ad postremum ab incalidioribus Parthis, velut exsangues, oppressi sunt.* Justin, l. xli, c. 6.

(2) *Antiochus, tribus praeliis victor, quibus Babyloniam occupasset, magnus haberi cepit.* Justin, l. xxxviii, c. 10.

cides en Perse, les rois de ce pays, toujours en relation avec leurs parens d'Arménie (1), et avec les Romains, ne cessaient de les exciter à combattre les Sasanides, possesseurs de la Perse, et leurs communs ennemis (2). La guerre, que Sapor fut obligé de soutenir à l'époque dont il s'agit, contre le prince qui régnait alors à Balkh, fut sérieuse (3). Les succès et les revers se balançaient de manière à prolonger indéfiniment cette lutte, ce qui était fort préjudiciable à Sapor, pressé de revenir dans l'Occident. Les troupes du roi de Perse étaient affaiblies par les guerres qu'il soutenait depuis si long-temps, de sorte que, pour réparer ses pertes, il avait enrôlé tous ceux des captifs amenés d'Arménie qui étaient en état de porter les armes. Malgré la défiance que devaient lui inspirer de tels soldats, Sapor eut cependant à se louer de leur courage

(1) Quand Ardeschir, fils de Babek, eut détruit la monarchie des Arsacides en Perse en l'an 226, Choéroès I.^{er}, roi des Arsacides d'Arménie, envoya des ambassadeurs à tous ses parens du Kousschan, pour obtenir leur assistance dans la guerre qu'il entreprit alors contre l'insurpateur. *Vahstadjan* régnait à cette époque dans ce pays selon Moïse de Khoren, l. 11, c. 69.

(2) Trebellius Pollio nous fait connaître (*in vit. Val. et Aurél.*) les ambassades que les Bactriens envoyèrent aux Romains, du temps de Valérien et d'Aurélien, mais il n'en rapporte pas le motif. Ces peuples étaient alors ennemis des Perses. C'était là la raison qui leur faisait désirer que les Romains opérassent en leur faveur une diversion du côté de l'Occident, comme eux-mêmes pressaient les Perses, toutes les fois que ceux-ci attaquaient l'Arménie.

(3) Procope ne désigne pas d'une manière précise les peuples avec lesquels Sapor était en guerre; il se contente de dire (*de Bell. Pers.* l. 1, c. 5) que c'était une nation barbare. ἄπει πὶ ἔθνος βαρβαρικὸν ἔθνος ἔθνος.

et de leur fidélité. Trasdamat, ce serviteur dévoué du roi Arsace, était parmi eux; et c'est à lui qu'il fut redevable d'une victoire qui termina les hostilités et assura un avantage décisif aux Perses. Les guerriers du Kouschan avaient déjà mis en déroute la cavalerie persane, et ils faisaient un horrible carnage des fuyards: Sapor lui-même était menacé de tomber entre les mains des vainqueurs, quand Trasdamat parvient à rallier les débris de l'armée, qu'il ramène à la charge. Il dégage le roi, repousse les ennemis et leur arrache une victoire qu'ils regardaient déjà comme assurée. Lorsque Sapor fut de retour dans ses états, il s'empressa de témoigner sa reconnaissance à Trasdamat: *Que désires-tu*, lui dit-il, *je jure de te l'accorder*. Trasdamat lui demanda, sans hésiter, la faveur de pouvoir pénétrer dans le fort de l'oubli, pour y voir et y servir durant un jour entier son souverain légitime, dégagé de ses fers. Sapor fut aussi surpris qu'embarrassé par la hardiesse et le dévouement de Trasdamat. *Que ne m'as-tu demandé*, lui répliqua-t-il, *des trésors, des villes, des provinces, je te les aurais accordés bien plus volontiers, que de violer une loi aussi ancienne que la monarchie*. Cependant comme il était lié par son serment, il n'osa refuser de le satisfaire. Suivi d'un détachement de la garde royale et muni d'une lettre de Sapor, Trasdamat se pressa de se rendre à la forteresse où son maître languissait depuis si long-temps. Les portes lui furent ouvertes, et on lui présenta Arsace: saisi de douleur à sa vue, il se précipite à ses pieds, se hâte de le débarrasser des fers dont il était chargé, et serrés l'un

défaite et la mort du prince Séleucide laissèrent les Grecs de la Bactriane sans appui; ils ne purent résister aux efforts réunis des Parthes et des nations scythiques que le roi Phrahates II avait appelés à son secours. Ils succombèrent. Leurs états devinrent alors, entre leurs vainqueurs, le sujet de guerres longues et sanglantes. Deux rois des Parthes, Phrahates II et Artaban II, périrent en combattant les Scythes; la victoire resta à la fin aux Parthes sous Mithridate II, qui établit dans ces régions une branche de la famille arsacide (1). Ce royaume, connu des Arméniens et des Chinois sous le nom de Kousschan (2), eut pour capitale la ville de Balkh (3), et il prolongea son existence jusqu'au temps de Sapor. Depuis la chute des Arsa-

(1) J'ai donné quelques détails sur ces révolutions dans mes *Mém. hist. et géogr. sur l'Arm.* t. II, p. 30-32.

(2) Il est très-souvent question de ce royaume dans Moïse de Khoren (l. II, c. 2, 64, 65, 69, 70 et 71) qui le nomme *Kousschan*. Il en est aussi fait mention dans les auteurs arabes et persans des X.^e et XI.^e siècles, qui lui donnent le même nom et en parlent comme d'un état très-foible de leur temps. Ils remarquent aussi qu'il était le seul entre tous les royaumes de l'orient, dans lequel on professait encore, au dixième siècle, la religion de Manès. Pour les Chinois, qui l'appellent *Kouel-chouang*, ils nous apprennent que, vers le deuxième siècle de notre ère, ce royaume s'étendait encore jusqu'aux bouches de l'Indus. C'est le pays que les anciens nomment le royaume des Indo-Scythes, et dont la capitale était *Minagara*, sur l'Indus.

(3) C'est du nom de cette ville que dérive le surnom de *Balkh* donné que les Arméniens ont toujours donné aux Arsacides. Moïse de Khoren dit (l. II, c. 2) que la ville de Balkh est à l'orient, dans le pays de Kousschan, et, l. II, c. 64, qu'elle est la terre natale des Arsacides.

contre l'autre, l'infortuné roi et son généreux serviteur confondent dans leurs embrassemens leurs pleurs et la joie qu'ils ont de se retrouver ensemble. Le fidèle Arménien s'empresse ensuite de faire sortir Arsace du cachot affreux où il était abandonné depuis cinq ans, il lui fait prendre un bain, le couvre de vêtemens magnifiques, et il cherche par ses discours à dissiper le chagrin profond auquel le roi d'Arménie était en proie. On prépara ensuite un banquet splendide, où tout fut disposé selon l'usage des rois. Tous ceux qui avaient amené Trasdamat y furent conviés : on n'y épargna rien pour traiter Arsace avec tous les honneurs dont il avait joui, lorsqu'il portait la couronne. Lui-même semblait prendre part à la joie des convives et au contentement de son fidèle eunuque. Mais vers le soir, quand il fallut se séparer, témoignant à haute voix l'excès de son malheur, il saisit un couteau qui était sur la table et s'en perce le cœur. A cette vue, Trasdamat se précipite vers Arsace, s'arme du même fer et le plonge dans son sein. Il tombe et meurt sur le corps de son souverain expirant.

Sur les anciennes églises chrétiennes dans le Caucase au-delà du Kouban.

Je crois avoir été le premier voyageur qui ait donné des notions exactes sur l'emplacement des anciennes églises chrétiennes situées au-delà du Kouban (1). En

(1) Reinoggs les a cependant mentionnées avant moi, mais de cette manière vague et inexacte qui caractérise son ouvrage sur le Caucase. « Autrefois, dit-il, une grande partie des peuples du Kouban furent convertis à la religion chrétienne par les Russes; à présent il n'en reste aucune trace, à l'exception des églises et d'un couvent désert et ruiné, qui se trouvent auprès de Hodjik. Deux autres églises, également construites en pierre, sont entre le Kouban et le Laba; les Tartares leur donnent même des noms; la plus orientale est appelée chez eux *Choma*, et l'occidentale *Semita*. Ils ont beaucoup de respect pour ces églises; mais ils en ont muré les portes et les fenêtres pour que personne ne les visite et y vole les ornemens et vases sacrés, ou les livres; ils ont même encombé les portes par des tas de pierres. Cependant, ils ne pensent nullement à réparer les toits qui tombent en ruine; il ne leur vient pas non plus dans l'esprit de faire écouler l'eau de neige et de pluie qui s'amaasse dans les églises, et d'empêcher de cette manière que tout n'y tombe en pourriture.

« Je me suis donné beaucoup de peine pour obtenir quelques-uns des livres qui s'y trouvent; je parvins enfin à gagner un Tartare, qui, après quelque temps, m'en remit deux. L'un est un rituel d'église en langue slave, d'après le rit gréco-russe; l'autre est le fragment d'un manuscrit grec qui contient une démonstration prolixue destinée à prouver que, Jésus-Christ étant dieu, il n'a pu mourir. Tous les deux se trouvent à présent au musée royal de Göttingue. » *Foy. Reinoggs, Beschreibung des Kaukasus, t. I, p. 279.*

Il serait bon de vérifier si ces manuscrits se trouvent réellement au musée de Göttingue, et s'ils sont véritablement venus des églises situées au-delà du Kouban. Les assertions de Reinoggs sont,

énumérant, dans mon *Voyage au mont Caucase et en Géorgie* (tom. I, p. 194), les différentes rivières qui se jettent à la gauche de ce fleuve, je commence par le *Teberdé* ou *Teberda*, qui sort des hautes montagnes à l'ouest de l'Elbrouz, et se réunit à ce fleuve tout près et au-dessous du pont de pierre sur lequel on passe le Kouban. Ce pont, dis-je dans un autre endroit de mon livre (tom. I, pag. 282), est appelé par les Tcherkesses *Miwwe' l'lemich*, et par les Tatares *Tach-Kopir*. Ces deux noms signifient *Pont de pierre*. Après le Teberdé vient le *Chona*, *Sona* ou *Tchouna*; il a sa source dans les mêmes montagnes, et son embouchure à 7 verst au-dessous du précédent. On voit à gauche de cette rivière, sur une montagne du côté du Kouban, une ancienne église que les Tcherkesses appellent également *Chona* ou *Tchouna*; elle est maintenant, ainsi que sa coupole, dans un assez mauvais état. Suivant la tradition, elle a été bâtie par des *Frenghi* (Européens). Les Tcherkesses donnent indifféremment le nom de *klissi* à toutes les églises placées sur les montagnes; ce mot, ainsi que le mot turc *kilissia*, est la corruption du grec *ἐκκλησία*.

Le *Grand Indjik*, en tatar *Oulou-Zilindjik*, en tcherkesse *Intchik-Guchgoua*, et en russe *Bolchie-Zelentchouk*, a son embouchure à 25 verst au-dessous du *Petit Indjik*; à 80 verst au-dessus de son embou-

comme on le sait, sujettes à caution, et il n'est pas d'ailleurs très-probable que le service divin se soit jamais fait en langue slave dans les églises en question, ou qu'elles aient jamais été desservies par des prêtres russes.

chure, on trouve un pont qui traverse la rivière, et conduit dans des montagnes schisteuses. Ce pont est appelé par les Tcherkesses *Tche'lemich*, et par les Tatares *Ier-Kopir*, ce qui signifie *Pont de terre*. C'est par ce pont que se dirige la route qui traverse l'Inal et l'Ouroup, conduit chez les Bezlenié et descend la rivière Laba. Au-dessous des sources du Grand-Indjik, dans les hautes montagnes de schiste, tout près et au-dessous des alpes de neige, on voit une église en pierre, et un peu au nord de cette église des ruines d'édifices en briques; les Tcherkesses les appellent *Madjar-Ounneh*, c'est-à-dire *maisons de briques*; car chez eux, comme chez les Tatares Nogai, tout édifice en brique se nomme *Madjar* (1).

Dans un journal fort intéressant, publié à Saint-Petersbourg, en 1825, par M. P. de Kœppen, et intitulé *Библиографическіе Листы*, ou *Feuilles bibliographiques*, pag. 431, on lit la notice suivante de feu M. Potemkin sur les anciennes églises et les autres antiquités qui se trouvent sur le Grand-Indjik. Je la donne sans l'introduction et les remarques peu raisonnables d'un certain P. G. Boutkov, qui les acommuniquées au rédacteur, et y a joint des notes pour prouver que l'église dont il s'agit faisait partie de la ville imaginaire d'*Aspé*, dans laquelle M. Boutkov voudrait retrouver l'*Aspurgium* de Strabon; sans faire réflexion que, d'après le texte même de cet auteur, cette ville ne pouvait être éloignée de Phanagoria que de

(1) Voyez mon *Voyage*, tom. 1, pag. 167 et 168.

500 stades au plus, tandis que les bords du Grand-Indjik sont au moins à 2,500 stades à l'est de l'ancien emplacement de Phanagoria.

En 1802, le commandant de la ligne militaire du Caucase, envoya le major Potemkin vers le pacha d'Anapa, pour lui demander raison des brigandages exercés sur le territoire russe par les peuples qui habitent au-delà du Kouban. Le pacha fit accompagner Potemkin par quelques-uns de ses officiers chez les tribus contre lesquelles il portait plainte. A cette occasion le major visita des lieux où, dans ces derniers temps, aucun européen n'avait vraisemblablement porté ses pas, et il a rédigé une description et dressé une carte des contrées situées au-delà du Kouban. Dans le pays habité par les *Bechilbaï* (1), tribu de la race des Abazes, il vit

(1) Les *Bechilbaï* sont des Abazes; ils habitaient autrefois dans les monts boisés situés en avant du Caucase, et arrosés par le Iefir et le Tsikh, qui se réunissent devant les montagnes à couches horizontales, et le Grand-Indjik à gauche. Ils étaient aussi établis sur les bords de cette rivière, dans les montagnes noires et schisteuses, à la source de l'Ouroup, et en partie près du Grand et du Petit-Tegenn, qui prenant naissance dans les hautes montagnes à couches horizontales, et vont tomber dans l'Ouroup, à gauche. Maintenant (en 1808) ils ont quitté le Grand-Indjik et ses affluens, et se sont portés sur l'Ouroup; les ravages de la peste les ont forcés à cette émigration. Ils parlent un dialecte corrompu de la langue abaze; ils ont des princes de leur nation, cependant ils se trouvent sous la domination des Kabardiens.

Vivant dans les forêts et les montagnes, ils cultivent peu la terre; leurs champs ne se trouvent que dans le bas pays, sur les bords de l'Ouroup. Ils s'occupent principalement de l'éducation des bestiaux et ont une très-grande quantité d'abeilles. Dans l'automne et le printemps, ils mènent leurs troupeaux dans les terres basses, ar-

trois anciennes églises en pierre; leur architecture est grecque; elles ont chacune une coupole et des croix sépulcrales; elles sont à 1 verst 1/2 les unes des autres, et situées sur la rive droite du *Grand-Zelendjik* (appelé ordinairement *Zelentchoug* ou *Grand-Indjik*), un peu au-dessus de la jonction du *Petit-Kardaneh* avec cette rivière (1).

rosées par les deux Indjik; en été ils les font paître dans les montagnes.

L'unique route qui conduise chez les Bechilbaï est très-mauvaise, et ne peut, en grande partie, être faite qu'à pied. Elle part de la redoute Nevinnol, traverse le Kouban au gué appelé *Souloulis* par les Tatars, et cotoie pendant 75 verst la rive droite du *Grand-Indjik*, qu'on remonte jusqu'au *Pont de terre*, où on le passe. De ce pont la route gagne le côté droit de la vallée de l'Inal, ruisseau qui tombe dans l'Ouroup après un cours d'environ 16 verst. Elle devient ici fangeuse; on est forcé souvent de suivre tantôt la rive droite, tantôt la rive gauche de la rivière, jusqu'à ce qu'on arrive au premier endroit habité qui est situé dans une plaine longue de 3 verst et large de 100 toises. Au-delà de cette plaine, il y a encore un défilé de 2 verst; il est dépourvu d'arbres et s'élargit ensuite et conduit aux montagnes de neige. Voyez mon *Voyage au mont Caucase et en Géorgie*, éd. franç. Paris, 1823, tom. I, pag. 211 et suiv.

(1) Il y a probablement ici une erreur dans la description de Potemkin, et je présume qu'il faut y lire, « sur la rive gauche du » *Grand-Zelendjik*, et à l'ouest des sources du *Grand-Kardaneh* ». Voici mes raisons. L'ancienne église située dans le voisinage du *Grand-Zelendjik* ou *Grand-Indjik* me fut décrite, lorsque j'étais au Caucase, comme située sur la gauche de cette rivière, ainsi que je l'ai dit dans le passage cité ci-dessus. Elle est placée de même, ainsi que les édifices appelés *Madjar-sunnéh* dans la grande carte du Caucase de M. le général Khatov. De plus, la rivière appelée *Petit-Kardaneh*, ne se jette pas dans le *Grand-Zelendjik*, mais dans le *Petit-Zelendjik* qui est beaucoup plus à l'est, et qui tombe au-dessus de celui-là, dans la gauche du Kouban. Il se pourrait

Potemkin entra dans ces églises, les examina et en tira des vues qui se trouvent entre les mains de M. Boutkov. D'après ces dessins, on voit que l'intérieur de la première de ces trois églises, qu'on rencontre en suivant le cours du Zelendjik, a 32 archines de longueur, et 20 de largeur. Au-dessus de la coupole on voit quatre troncs pourris de vieux pins, et sur le toit, un érable (клеи́в, *acer pseudoplatanus*).

La seconde église est à un verst plus bas que la précédente; l'intérieur a 20 archines en long et 15 en large. La coupole est couronnée par un haut sapin, tandis que sur le toit il y en a trois de moindre grandeur. Un côté de ce toit, ainsi que l'autel et l'entrée, sont écroulés.

La troisième n'est que d'un demi-verst au-dessous de la précédente, elle a dans l'intérieur 15 archines de longueur et 10 de largeur.

On voit encore dans toutes ces églises des figures de saints, peintes en fresque et semblables à celles qu'on trouve dans les églises russes; plusieurs autres sont tombées de vétusté. Dans la première est l'image bien conservée de saint Nicolas le Thaumaturge.

pourtant qu'il y eût entre le *Grand-Kardaneck* et le *Grand-Zelendjik* une autre rivière portant également le nom de *Petit-Kardaneck*, et se joignant au-dessus de l'embouchure du *Grand-Kardaneck*, à la droite du *Grand-Zelendjik*. Dans une des esquisses géographiques de Guldensædt, que l'illustre Pallas m'a donnée peu de temps avant sa mort, le *Kardaneck* qui se joint à la droite du *Grand-Zelendjik* (*Oulou-Indjik*) est nommé *Khoutsé-Kardaneck*, tandis que celui qui se jette à la droite, dans le *Petit-Zelendjik* (*Kitché-Indjik*), n'est nommé que *Kardaneck*.

turge, aux deux côtés on voit les lettres figurées ici :

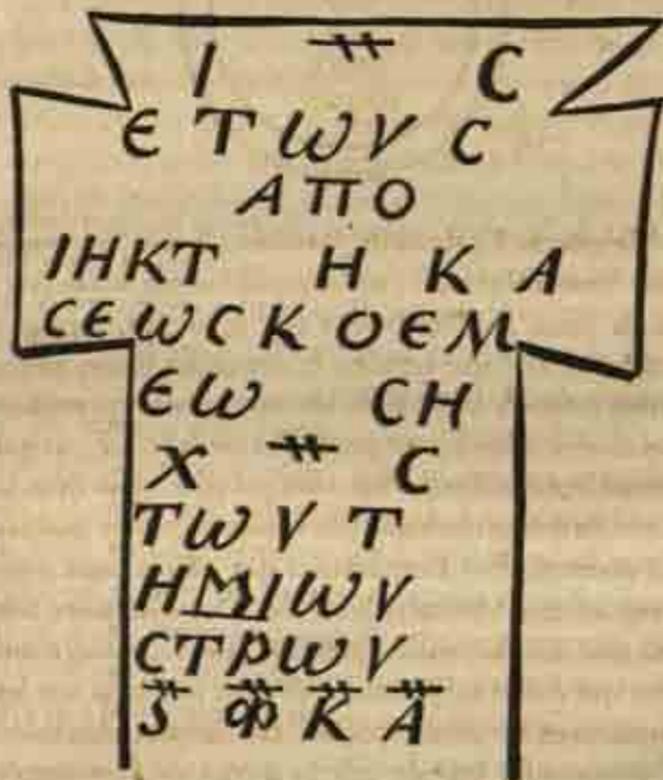


Près de la même église est placée sur le cimetière une croix en pierre (1) travaillée grossièrement, avec une inscription grecque que Potemkin a également copiée et qui est gravée en bois dans les *Feuilles bibliographiques* de M. de Kœppen.

J'ai communiqué cette inscription à celui de nos collègues qui est le plus versé dans la connaissance des antiquités et de la paléographie byzantine; il a bien voulu la soumettre à un examen critique dont il a consigné les résultats dans une note que je fais suivre ici, en regrettant que l'habile interprète de ce monument curieux désire que son nom ne soit pas mis à ces observations, que sa modestie se plaît, mal à propos, d'appeler trop superficielles.

(1) Plusieurs Nogais et Tcherkesses, qui ont fait de fréquents voyages dans le pays situé au-delà du Koubaï, m'ont assuré qu'on y voyait beaucoup de croix et de débris de croix sur les bords des rivières qui se jettent dans ce fleuve, avant qu'elles sortent des montagnes pour entrer dans la plaine. Il y en a de fort belles sur la rive droite du *Iefir*, qui se réunit à la gauche du *Grand-Zelenjik*.

- « Je vous remercie, Monsieur, d'avoir bien voulu
 « me communiquer l'inscription ci-jointe, trouvée
 « dernièrement dans le Caucase. Permettez-moi d'abord
 « de la reproduire telle qu'elle a été copiée par celui
 « qui l'a découverte :



- « Voici maintenant comment je crois qu'on pour-
 « rait disposer et lire ce petit monument paléographi-
 « que, qui prouve qu'au moyen âge la langue et la
 « religion des Grecs avaient pénétré fort avant dans
 « les contrées situées au nord-est du Pont-Euxin.

1 I C
 ETΩN
 ΑΠΟ
 NH ΚΤΗ ΚΑ
 5 CEΩCKOCM
 EΩC
 XC
 TΩNT
 10 HMION
 CTPΩN
 ΣΦΚΑ

« Ce que je lis de cette manière : *Ἰουλιε Χειριε ρικα*
 « [sic]. *Ἐπιε ἀπὸ κτεριε [sic] κτεριε] εως τῶν ρικων [sic]*
 « *εως τῶν ρικων*. Je dois avouer que je ne sais comment
 « employer le C qui termine la deuxième ligne, ni ΓΗ
 « qui se trouve à la fin de la sixième; peut-être sont-ce
 « des abréviations faisant partie des mots IC XC, et qui
 « auront été mal lues; c'est ainsi qu'on a omis dans la
 « copie l'x qui probablement terminait le mot ΚΟCΜΩ
 « La restitution et l'explication des autres mots n'of-
 « frent aucune difficulté sérieuse. Des itacismes tels
 « que ρικα, κτεριε, ρικων, pour ρικα, κτεριε, ρικων, n'ont
 « rien qui doive surprendre; ils sont fréquens sur les
 « monumens de cette époque. De même, rien n'est
 « plus commun que de voir la devise de l'empire de
 « Byzance, *Ἰουλιε Χειριε ρικα*, séparée en quatre fragmens
 « éloignés les uns des autres et disposés d'une manière
 « souvent fort arbitraire dans le champ des médailles
 « et autour des inscriptions. Les mots *τῶν ρικων εως τῶν*
 « semblent indiquer un *εως τῶν ρικων*, terme par lequel

» l'église d'Orient désigne l'action de planter ou d'éri-
 » ger une croix, et plus spécialement la consécration
 » d'une église (*Voy. Ducange, Gloss. græc. s. h. v.*
 » tom. II, col. 1432).

» D'après ces observations, je pense qu'on peut
 » ainsi traduire l'inscription : *Jésus-Christ est vain-*
 » *queur. Années (écoulées) depuis la création du*
 » *monde jusqu'à (l'érection de) ces vénérables croix,*
 » *6521.* Cette année de l'ère mondaine de Constan-
 » tinople répond à l'an 1013 de J. C. C'est une épo-
 » que où les Grecs déployèrent de grandes forces du
 » côté du Caucase, et où Basile II, leur empereur,
 » s'étant emparé d'une partie de l'Espagne en 991,
 » soumit encore en 1016 plusieurs provinces de l'an-
 » cienne Médie. »

Deux autres églises anciennes situées dans le voisi-
 nage du Kouban supérieur, et dont une est mentionnée
 dans mon *Voyage*, ont été visitées dans l'automne
 dernier par M. Bernardazzi, qui dans une lettre au gé-
 néral Emmanuel, gouverneur de la province du Cau-
 case, donne les détails suivans sur l'excursion qu'il a
 faite dans les montagnes où se trouvent ces débris du
 moyen âge.

» Ce fut, dit-il, le 8 novembre 1829 que j'arrivai
 » dans le fort de *Koumara*, nouvellement établi à la
 » jonction du *Koumara* (1) avec le Kouban. Je remis

(1) Je n'ai jamais entendu prononcer le nom de cette rivière, qui, d'après la description de M. Bernardazzi, doit se réunir au Kouban par la droite, puisque ce voyageur a passé par le *Pont de*

« au major qui y commande la lettre de recommanda-
 « tion adressée par V. E. aux princes tcherkesses ; il
 « la fit expédier sur le champ. Le lendemain, je me
 « rendis à l'église située sur le bord du *Tchouna* (1).
 « La position des ruines sur la cime d'un rocher attira
 « d'abord mon attention, mais ce qui m'étonna beau-
 « coup plus, c'est la solidité de l'édifice et l'art avec
 « lequel il a été exécuté. Toutes les voutes sont en
 « pierres taillées, tandis que les arches sont construites
 « avec d'excellentes briques. Le rocher sur lequel
 « l'église est située est de porphyre, mais elle-même
 « est construite en grès.

« Le 28, je passai le *Pont de pierre* ; c'est ainsi
 « qu'on appelle un passage étroit par lequel les eaux du
 « Kouban se pressent en écumant ; il est si étroit qu'on
 « le traverse sur une simple planche. Je dessinaï les
 « inscriptions sépulcrales tcherkesses (2) et un beau

Pierre, pour se rendre sur la gauche de ce fleuve où est l'église de
Tchouna. Je pense donc que le *Koumara* est la même rivière que
 celle que les Tcherkesses appellent *Mara*, et dont j'ai parlé dans
 mon Voyage. C'est le premier affluent que le Kouban reçoit à droite.
 Cette jonction est à quelques verst au-dessous du Pont de pierre. Le
Mara vient d'une montagne du même nom située à l'est, et au nord
 de laquelle est la source du Kouban. Le nom de *Koumara* ne se
 trouve pas non plus sur la grande carte du général Khatov, mais
 on y voit indiqué, au-dessous de la réunion du *Mara* avec le Kou-
 ban, le village de *Margouchév*, et c'est peut-être au même endroit,
 ou dans le voisinage, que les Russes ont construit dernièrement le
 fort que notre voyageur appelle *Koumara*.

(1) *Tchouna* est la même rivière que j'appelle *Chona* ou *Sona*.
 Dans l'esquisse de Guldenstädt ce nom est écrit *Schauna*, et sur
 la carte du général Khatov, *Tchona* (*Czona*).

(2) Il me paraît que M. Bernardazzi aurait dû supprimer l'adjec-

» tombeau à la jonction du Teberda avec le Kouban.
 » Sur la droite du dernier, je découvris une source salée.
 » Revenu dans la soirée à la forteresse, j'y trouvai
 » chez le major les quatre princes tcherkesses (1) aux-
 » quels la lettre de recommandation était adressée. Je
 » les questionnai (sur les antiquités du voisinage),
 » mais ils s'excusèrent de leur ignorance sur ce point,
 » m'assurant qu'il était dangereux de s'éloigner de la
 » forteresse. Je m'aperçus facilement qu'ils voyaient
 » avec peine qu'on venait explorer leur pays. Néan-
 » moins je leur déclarai que j'étais résolu de me met-
 » tre le lendemain en chemin pour examiner l'autre
 » église située sur le Teberda.

» Je partis en effet le 29, accompagné des princes
 » tcherkesses (*lisez abazes*) de Loou et de Ketch, de
 » l'officier de cosaques Krasnov, de cinquante cosaques
 » et autant d'hommes d'infanterie. Nous suivîmes les
 » bords du Teberda en remontant. Pour nous faire
 » abandonner notre entreprise, nos Tcherkesses (*lisez*

tif tcherkesses, car jusqu'à présent rien n'indique que ces sépultures appartiennent à des Tcherkesses.

(1) M. Bernardazzi a pris ici des princes abazes pour des Tcherkesses; car on voit plus bas que c'étaient les chefs de Loou et de Ketch (*lisez Klitch*). Ce sont les noms de deux tribus abazes qui, avec celles de Bibert, de Doularoukwinhé, de Tranké et d'Ailankat, forment la Petite-Abaza, appelée par les Tatares *Alti-kessék*, ou les six pièces, en tcherkessé *Bashé*. Ces Abazes se donnent à eux-mêmes le nom de *Tupanta*. Ils habitent en partie au-delà du Kouban, depuis la partie supérieure de ce fleuve à l'ouest, jusqu'au Grand-Indjik qui les sépare des Belemié; ils ont en partie leurs villages sur le Poulkoumok, au pied du Bech-taw, et dans le voisinage de la forteresse russe de Konstantinogorsk.

» Abazes) nous conduisirent par les chemins les plus
 » affreux, tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre bord de la
 » rivière, et par des endroits vraiment dangereux. Je
 » tins cependant ferme. Ce ne fut qu'avec beaucoup
 » de difficulté que nous arrivâmes enfin au pied de la
 » montagne sacrée sur laquelle sont situées les ruines,
 » et qui s'élève environ à 150 toises au-dessus du Te-
 » berda. Cette montagne est si roide, que nous fumes
 » obligés de descendre de nos chevaux et de l'escala-
 » der à pied. Dans l'intérieur de l'église, on voit plu-
 » sieurs peintures à fresque, représentant des scènes
 » de la passion de J. C.; elles sont en grande partie
 » bien conservées. Au fond, où jadis avait été l'autel,
 » est l'image gigantesque de Sainte-Marie, qui étend
 » ses bras sur les trois fenêtres; au-dessus de cette
 » image, on distingue encore la cène des Apôtres.
 » Entre deux figures se trouve une inscription grecque
 » que j'ai copiée. L'église est construite avec le même
 » grès que celle de la montagne Tchouna; il forme le
 » roc de la montagne sacrée. Les briques qu'on a em-
 » ployées en différens endroits sont faites d'une excel-
 » lente terre glaise; elles ont 36 centimètres en carré
 » et sont épaisses de $\frac{4}{5}$ de centimètres. Le toit est cou-
 » vert de tuiles de tout genre. Le pavé est entièrement
 » démoli, il paraît que les Tcherkesses y ont cherché
 » des trésors. Près de l'église sont deux tombeaux, l'un
 » est voûté et bien construit, l'autre est couvert de
 » pierres et entièrement détruit. Plus loin, on voit
 » les fondemens de deux maisonnettes, elles sont,
 » ainsi que l'église, entourées de chênes.

« Mon intention était de passer ici la nuit, pour
 « poursuivre mes recherches le lendemain; je fus ce-
 » pendant forcé de céder aux prières de mes guides,
 « qui, pour rien au monde, n'auraient voulu rester
 « dans cet endroit. On nous reconduisit par un autre
 « chemin; je voyais des tombeaux et des croix sur la
 « pente des montagnes. Nous traversâmes le Teberda
 « pour nous rendre sur la rive droite, où il y avait
 « de belles forêts et des aouls (ou villages) déserts.
 « A la nuit tombante nous nous arrêtâmes pour atten-
 « dre le lendemain. Le 30 octobre, un excellent che-
 « min nous reconduisit à la forteresse de Koumara;
 « aussi je ne doute plus que les Tcherkesses nous
 « avaient fait prendre à dessein une route presque
 « impraticable. Ils m'assurèrent que j'étais le premier
 « Européen qui, dans ces derniers temps, avait visité
 « ces cantons. »

Il faut espérer que M. Bernardazzi publiera les des-
 sins des églises qu'il a visité, ainsi que la copie des ins-
 criptions qu'il a pu recueillir pendant son voyage.

Une autre église ancienne très-remarquable existe
 près de la rivière de *Tcheghem*, dans la partie des
 hautes montagnes à l'est de l'Elbrouz, occupées par la
 tribu turque de *Tcheghem*. Elle est placée sur un ro-
 cher, dans lequel on a pratiqué un passage serpentant,
 garni de barres de fer des deux côtés. Quelques feuilles
 des livres qu'on y conserve, et que Pallas a pu se pro-
 curer avec beaucoup de peine, avaient appartenu, l'une
 à un évangile en grec ancien, et les autres à des rituels
 grecs. J'ai aussi obtenu des fragmens de ces livres;

quelques uns sont des feuilles du même évangile, et d'autres faisaient partie d'un rituel de l'église grecque orientale. L'écriture des dernières est de la seconde moitié du xv.^e siècle (1).

Le pays traversé par le Kouban supérieur et ses affluents jusqu'à la rivière appelée Laba était dans le moyen âge habité par des Alains, que je crois identiques avec les Ossètes de nos jours (2). C'est l'*Alania* de Constantin Porphyrogénète. Ce pays avait son évêque particulier, dont le siège était, du temps de Léon-le-Sage, le soixante-deuxième de ceux qui dépendaient du patriarche de Constantinople. Les évêques de l'Alanie portaient le titre de Ἐπισκοπάρχης ἢ Ἐπισκοπότης Ἀλαίας.

Dans les cartes géorgiennes le nom d'*Alania* est encore aujourd'hui donné au même pays où Potemkin a trouvé les deux églises, c'est-à-dire aux cantons arrosés par les deux Indjik ou Zelendjik, et situés sur le versant septentrional du Caucase, et au nord des sources des rivières *Mokwi* et *Egris*. D'après ces mêmes cartes, la partie supérieure du Mokwi s'appelle *Aghatou*.

Il faut espérer que l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, qui compte les Krug et les Frahn parmi ses membres, ordonnera bientôt une expédition archéologique dans cette partie du Caucase, dont le but

(1) Voyez mon *Voyage au Caucase*, tom. I, pag. 308.

(2) Voyez mon *Mémoire sur l'identité des Alains et des Ossètes dans les Nouvelles Annales des Voyages*, tom. XVI, pag. 243.

devrait être de décrire les anciens monumens qui s'y trouvent, et de copier, s'il est possible, exactement toutes les inscriptions grecques, comme très-propres à jeter quelque jour sur l'ancienne histoire de la Russie méridionale. Il faudrait cependant y envoyer des personnes en état de bien reconnaître la différence qui existe entre les Tcherkesses, les Abazes et les autres nations du Caucase.

KLAPROTH.

Notice de quelques ouvrages orientaux offerts par le Comité d'instruction publique de Calcutta à la Société asiatique.

CES ouvrages, au nombre de six, sont imprimés. Ils ont été publiés par le comité d'instruction publique de Calcutta, pour l'usage des Musulmans de l'Inde, et présentent tous quelque intérêt, soit sous le rapport scientifique, soit par l'utilité dont ils peuvent être pour nous faire connaître l'état religieux et moral d'une partie des peuples de ces belles régions.

Le premier, consistant dans un volume grand *in-4.* est intitulé الفتاوى العالمكبرية و الفروع الحنفية, *Décisions d'Alemguir sur le droit canonique, d'après la doctrine d'Abou-Hanifa.* Alemguir est ici le célèbre Aureng-zeb. Depuis l'invasion des Musulmans dans l'Inde, c'est-à-dire depuis le iv^e siècle de l'hégire, x^e de notre ère, le nombre des sectateurs de Mahomet, dans cette vaste contrée, n'a pas cessé d'être con-

sidérable. Ces musulmans suivent en général le rit sunnite ; mais le rit sunnite admet quatre systèmes particuliers réputés également orthodoxes , et les docteurs indiens , dans les matières légales , étaient souvent partagés. Aureng-zeb , prince très-zélé pour l'islamisme , voulant remédier à cet inconvénient , adopta la doctrine d'Abou-Hanifa , qui est celle de l'empire othoman , et voulut que les tribunaux n'en suivissent pas d'autre. Dans cette vue , il forma un choix de légistes , à la tête desquels était le scheykh Nizam-eddin ; il mit à la disposition des légistes les livres et l'argent nécessaires. Tel fut l'origine de ce recueil qui forme un traité complet de la jurisprudence musulmane , et qui devait dispenser de tous les ouvrages du même genre.

Malheureusement il s'introduisit avec le temps un grand nombre de fautes dans les diverses copies de l'ouvrage. C'est afin de faire cesser ce désordre , que les chefs du gouvernement anglais ont cru devoir publier une édition correcte du livre , et en multiplier les exemplaires par la voie de l'impression.

Ce n'est ici qu'un premier volume , traitant des questions relatives à la purification , à la prière , à l'aumône , au jeûne et au pèlerinage , ainsi qu'au mariage et au divorce. Le volume porte la date 1243 de l'hégire , 1828 de J. C.

L'ouvrage , quoique composé dans l'Inde , est écrit en arabe ; c'est la langue de l'alcoran et de presque tous les ouvrages qui , comme celui-ci , sont destinés à développer les principes du droit et de la discipline de la religion musulmane.

Le second ouvrage, également en arabe, est relatif aux matières médicales, et a pour titre كتاب موجز الغاؤون في علم الطب, *Abrégé du canon dans la science de la médecine*. Le mot *canon* désigne un traité du célèbre Avicenne ; c'est ici un tableau abrégé des doctrines médicales des Arabes. L'auteur est le scheykh Ala-eddin Ali, surnommé Ibn-alfefys, qui passait pour le plus habile médecin de son temps. Né en Syrie, il se rendit au Caire où il mourut l'an 687 de l'hégire, 1288 de J. C. On a de lui plusieurs autres ouvrages. Celui-ci forme un petit volume *in-fol.* et porte la date de 1244 de l'hégire, 1828 de J. C.

Le troisième ouvrage, rédigé en persan, appartient aux sciences historiques : il porte les titres de زياده و تلخيص التواريخ et de ملخص التواريخ, mots qui ont le même sens, et qui signifient *moëlle des chroniques*. C'est un tableau historique de l'Inde, depuis l'invasion de Tamerlan jusqu'à ces dernières années. L'auteur est un employé des bureaux de la secrétairerie d'état de Calcutta, nommé Abd-alkerym.

Il est dit dans la préface que, bien qu'il existât dans les langues d'Europe un grand nombre d'ouvrages relatifs à l'histoire de l'Inde dans le siècle qui vient de s'écouler, on en manquait totalement dans les langues de l'Inde ; les plus récentes s'arrêtaient au règne de Mohammed-schah. Ce vide se faisait surtout sentir pour les grands événemens auxquels ont donné lieu les guerres momentanées des Anglais et des Français dans l'Inde, et de l'occupation de toute la contrée par les premiers. Le Seyd-Golam Hossein-khan, *the bathebay*,

fut le premier qui songea à remplir cette lacune par l'ouvrage intitulé *سيرة المتأخرين*, *Vie de ceux qui nous ont précédés* (1). Celui-ci en est l'abrégé. Il est de format in-4.^e et porte la date 1243 de l'hégire, 1828 de J. C.

Le quatrième ouvrage est la traduction persane d'un livre sanscrit intitulé *Lilāvati* (2), et roule sur l'arithmétique et la géométrie. L'auteur de l'ouvrage original, nommé Bhascara-atcharya (3), était né dans le Dekan et vivait dans le XII.^e siècle de notre ère. Il intitula ainsi son livre du nom de sa fille qu'il voulait rendre immortel, pour la consoler de ce qu'elle n'avait pu se marier.

C'est le même auteur qui a composé le traité d'algèbre intitulé *Bija-ganita*, l'un et l'autre sont en vers. Ils servent d'introduction au traité d'astronomie du même auteur, intitulé *Siddhanta-siromani*. Le traducteur persan est Aboul-fayz feyzy, frère d'Aboul-fazel, ministre de l'empereur Akbar, et florissait à la fin du XVI.^e siècle.

L'ouvrage original est du plus haut intérêt pour l'histoire des sciences arithmétiques et mathématiques chez les Indiens. Il en existe deux traductions anglaises, une par M. Colebrooke, Londres, 1817, et l'autre par John Taylor, Bombay, 1816. La version persane a

(1) Il a paru une traduction anglaise de cet ouvrage en 1789, 2 vol. in-4.^e

(2) لیلادوی.

(3) بهاسکرا چارج.

subi des suppressions. Nous nous dispenserons de donner l'analyse de l'ouvrage, d'autant plus que le savant Delambre s'est beaucoup étendu à ce sujet dans son *Histoire de l'astronomie ancienne* (1).

Le volume est de format grand *in-8.* et porte la date 1827.

Le cinquième ouvrage est une exposition du système du monde, d'après la doctrine de Copernic, aussi a-t-il été intitulé *مجموعه شمسی*, *Système solaire*. L'auteur, appelé Aboul-khayr Ibn-Gayat-eddin, reconnaît dans sa préface qu'il n'a fait que reproduire les idées des astronomes anglais. En effet, on trouve dans ce traité l'indication de Vesta et des autres planètes découvertes récemment. C'est sans doute une chose bien digne de remarque que de voir les Indiens, dont les ancêtres, suivant quelques auteurs, avaient inventé et perfectionné toutes les sciences, en être réduits à copier les découvertes de ces mêmes peuples qui, pendant si long-temps, furent traités de barbares.

Le volume, de format *in-12*, est écrit en persan. Il porte la date 1241 de l'hégire, 1826 de J. C. avec les mots, *nouvelle édition*, ce qui suppose qu'il avait déjà été imprimé une fois.

Le sixième et dernier ouvrage est un choix de morceaux propres à donner aux jeunes musulmans de l'Inde une idée des productions naturelles et industrielles de l'Inde et des autres parties du monde, des mœurs et des usages de leurs habitans, de leur histoire, &c. Ces

(1) Tom. 1, pag. 538 et suiv.

morceaux sont écrits en persan et traduits de l'anglais et du bengali. Le titre anglais est *Selections descriptive, scientific and historical*. Entr'autres objets traités dans l'ouvrage, on peut citer les chapitres relatifs à la boussole, aux volcans, aux plantes de l'Inde, aux mines de charbon de terre de l'Angleterre, à la description de la France, de l'Espagne, &c.

Ce traité forme un volume grand in-8.^e et porte la date 1827.

REINAUD.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 1.^{er} avril 1830.

Les personnes dont les noms suivent sont présentées et admises comme membres de la Société :

MM. HELMSDORFER, de Francfort sur le Mein

PHARAON.

La Société d'horticulture de l'Inde adresse au Conseil le 1.^{er} vol. de ses Mémoires.

M. le baron Silvestre de Sacy écrit pour envoyer :

1.^o un manuscrit turc adressé par M. de Hammer.

2.^o la copie d'un privilège accordé par Mahomet aux chrétiens.

3.^o une planche adressée par M. Fraehn et contenant la gravure d'une monnaie d'un genre inconnu.

La société de géographie envoie le III.^e vol. de ses Mémoires, contenant l'orographie de l'Europe, par M. Bruguère.

M. Levasseur expose que les dépenses occasionnées par l'impression du roman chinois *Yu-kiao-li* le mettent dans la nécessité de demander un supplément à la somme qui lui a été précédemment allouée par le Conseil. La demande de M. Levasseur est renvoyée à la commission des fonds.

Il est rendu compte ainsi qu'il suit du progrès des impressions ordonnées ou encouragées par la Société :

La cinquième feuille de la Chronique géorgienne est imprimée.

L'édition arabe d'Abou'l-féda n'a point fait de progrès; on rappelle à la commission littéraire qu'elle doit faire son rapport sur la demande de M. Jouy relativement à un supplément de crédit.

M. de Paravey communique au conseil une lettre de M. Van der Capellen, qui annonce que la captivité de M. Siebold au Japon paraît devoir se prolonger. M. de Paravey réclame en même temps contre la décision de la commission du Journal relativement à un article qu'il lui avait adressé. M. de Paravey reçoit les remerciemens du conseil pour sa première communication; quant à la réclamation concernant un article non inséré dans le Journal, M. le Président rappelle que les demandes de cette nature doivent être portées devant la commission exclusivement chargée de la direction du Journal asiatique.

M. Brosset lit un mémoire sur le roman géorgien de Tariel.

Proclamation adressée par M. le Comte DE BOURMONT à l'armée française d'Afrique, traduite en arabe par M. ASSELIN RICHE, de Marseille, membre de la Société asiatique.

ARMÉE D'EXPÉDITION D'AFRIQUE.

ORDRE DU JOUR.

Toulon, le 10 mai 1830.

Soldats !

L'insulte faite au pavillon français vous appelle au-delà des mers : c'est pour le venger, qu'au signal donné du trône, vous avez tous brûlé de courir aux armes, et que beaucoup d'entre vous ont quitté avec ardeur le foyer paternel.

A plusieurs époques les étendards français ont flotté sur la plage africaine. La chaleur du climat, la fatigue des marches, les privations du désert, rien n'a pu ébranler ceux qui vous y ont devancé. Leur courage tranquille a suffi pour repousser les attaques tumultueuses d'une cavalerie brave, mais indisciplinée. Vous suivez leurs glorieux exemples.

Les nations civilisées des deux mondes ont les yeux fixés sur vous. Leurs vœux vous accompagnent. La cause de la France est celle de l'humanité. Montrez-vous dignes de votre noble mission, qu'aucun excès ne

ternisse l'éclat de vos exploits. Terribles dans le combat, soyez justes et humains après la victoire; votre intérêt le commande autant que le devoir. Trop longtemps opprimé par une milice avide et cruelle, l'Arabe verra en nous des libérateurs : il implorera notre alliance. Rassuré par votre bonne foi, il apportera dans nos camps les produits de son sol. C'est ainsi qu'en rendant la guerre moins longue et moins sanglante, vous remplirez les vœux d'un souverain aussi avare du sang de ses sujets, que jaloux de l'honneur de la France.

Soldats, un Prince auguste vient de parcourir vos rangs : il a voulu se convaincre lui-même que rien n'avait été négligé pour assurer vos succès et pourvoir à vos besoins. Sa constante sollicitude vous suivra dans les contrées inhospitalières où vous allez combattre : vous vous en rendrez dignes en observant cette discipline qui valut à l'armée qu'il conduisit à la victoire l'estime de l'Espagne et celle de l'Europe entière.

*Le Lieutenant-général, Pair de France,
Commandant en chef,*

COMTE DE BOURMONT.

Pour ampliation :

Le Lieutenant-général, chef d'état-major général,

DESPRÉS.

ترجمة الامر الصادر من الجنرال دى بورمون في مدينة
 طولون الى العساكر المتوجهين الى افريقية في ايار سنة ١٨٣٠
 وقد استخرج من اللغة الفرنسية الى اللغة العربية مرعى
 الدحراج واصلاح ريش بمدينة مرسيليا

يا ايها الجنودان العذارة التي قد جرت على البنديرة
 الفرنسية نفاذكم من داخل الصور لاجل جزا المتواضعين
 بموجب الامر السلطاني المعطى لكم الذي اضرمكم بحرارة
 فائقة واستعديتكم الى الحرب وجاستكم جعلتكم غير مبالين
 بفرقة اوطانكم مرات كثيرة قد انتشرت البيارق الفرنسية
 في سواحل افريقية ولم يكتفرت سلفاؤكم الابطال في شدة
 الحر ولا في تعب السير واحتملوا صنقة المعاص في المراري
 لان شجاعتهم الثابتة كانت تكفيهم لدحض الهجمات المهولة
 من خيل الاعداء الباسلين لكنهم غير مرتبين فاعتدوا اذا
 انتم بانفس سلفايكم العظام ان الشعوب العادلة ناظرة اليكم
 ودعاهم مرافقكم وهذه المارة التي حصلت الى الفرنسيين
 عاقبتها عايدته الى راحة العباد فاشهدوا استحقاق شرف
 سفركم فلا احد منكم يتجاوز شرفه بحجب انوار الشمس

سظونكم كونوا مرهبين في حربكم وعادلين مترافقين من
 بعد انتصاركم لان هذا مما يجب عليكم ان العرب منذ زمان
 مديد مصنوعون من العساكر القساء فلا بد من ان يجدونا
 منقدين لهم ويلتمسوا منا الاتحاد معنا لا طمينا نهم
 بامانتنا ويقدموا لنا ما نحتاجه من اغلال اراضيهم ولذلك
 اذا حصلت القناعة عند الانتصار ووفرتم دما العباد فتكونوا
 تمام الرضا السلطان الذي يكره سفك دموم رعاياه كما
 يعمر على حفظ شرف فرانساي ايها العساكر ان ابن سلطاننا
 المعظم قد اتى لينظر ترتيب صفوفكم وشاء ان يتحقق
 بذاته ان لا شئ مهول من كلما يولد انتصاركم ويقدم
 لكم لوازمكم واعتنايه المستديم بعصديكم في المحلات
 التي تحاربون بها وخدمة المضافة فاجعلوا ذواتكم اصلا
 لذلك حافظين النظام القويم الذي صبر العسكر مجتهدا
 في السير بمهيج الانتصار ونوال الاعتبار من اهالي اسبانيا
 واوربا كافة في الزمان السابق ،

كنثى دى بورمون

دسبىرى ريبس

سارى عسكر

القواد

حالا

حالا

(JUIN 1830.)

NOUVEAU
JOURNAL ASIATIQUE.

Mémoire sur l'état politique et religieux de la Chine, 2300 ans avant notre ère, selon le Chou king, par H. KURZ (1).

L'ANTIQUITÉ des Chinois a été assez souvent le sujet de recherches plus ou moins approfondies; les livres des missionnaires sont encore à présent dignes de toute notre attention. Leurs travaux sur la chronologie, principalement ceux du père Gaubil, sont devenus classiques, et tout ce qui regarde cette science peut être considéré comme complètement éclairci ou peu s'en faut.

Au contraire, tout ce qui concerne la religion, la philosophie ou les mœurs du peuple chinois dans l'antiquité, laisse beaucoup à désirer; et même le livre du père Longobardi, l'un des meilleurs pour cet objet, n'atteint que très-rarement des points de vue tant soit peu élevés. Il y a sans contredit de très-bonnes choses dans les ouvrages de ce genre, mais dans ces sortes de travaux, il n'y a qu'une saine critique qui puisse

(1) Lu par extraits à la séance publique de la Société asiatique, le 29 avril 1830.

faire convenablement juger une foule de détails systématiques, étrangers au sujet en question.

Il existe peu de travaux des missionnaires qui aient pour but de montrer quel fut l'état politique des Chinois dans l'antiquité, ou qui traitent de leur civilisation, de leurs connaissances, de leurs relations avec d'autres peuples, &c.

Les Chinois eux-mêmes ont fait d'excellens travaux sur l'antiquité de leur pays; leurs commentaires sur les *King* ou livres classiques, contiennent des notices fort remarquables, et c'est surtout sur eux que nous devons nous appuyer en faisant des recherches sur le même sujet. Il faut cependant remarquer que tous ces commentaires sont sortis de la même école, de celle de *Khoung tseu*, et que, par conséquent, lorsqu'il s'agira de vérifier les doctrines de l'antiquité, ou des faits historiques, desquels on pourrait tirer des conclusions concernant ces mêmes doctrines, ils ne manqueront pas de se rencontrer dans leurs opinions. Mais cette conformité dans leurs explications, qui, en beaucoup d'autres cas, serait une preuve de leur vérité, doit faire naître des soupçons assez fondés, car il semblerait résulter de cet accord que ces commentateurs n'ont eu d'autre but que de retrouver leurs doctrines dans celles de l'antiquité, et que, pour parvenir à ce but, ils ont bien pu altérer quelques faits importans. Il faut donc bien prendre garde de se laisser dominer par leurs idées, et nous pouvons, nous devons même hasarder des conjectures là où nous croirons apercevoir des différences entre les opinions des commentateurs et celles

de l'antiquité. Le père Longobardi s'est étendu longuement sur ce sujet; je me contente donc de renvoyer à son ouvrage; seulement je citerai une note de Leibnitz, prise dans les remarques qu'il a jointes à une édition du livre du père Longobardi. « Si on veut se laisser guider par les commentaires seuls, dit-il, c'est comme si l'on voulait dans l'explication de la sainte Ecriture ne suivre que les scholiastes (1). »

Néanmoins il ne faut s'écarter des commentateurs chinois qu'avec beaucoup de circonspection; car il faut bien convenir que les Chinois, même ceux d'aujourd'hui, tout entêtés qu'ils sont de leurs doctrines et de leurs systèmes, sont, par leur position, toujours plus près de la vérité que nous. Ils appartiennent au même peuple que ceux qui nous ont transmis l'histoire de l'antiquité, et ils peuvent se reporter bien plus facilement aux anciens temps que nous ne saurions le faire.

Toujours serait-il à souhaiter que nous possédassions un examen critique des divers commentateurs, pour savoir quelle confiance nous devons accorder à chacun d'eux.

L'histoire des temps reculés, mais cependant certains, nous a été transmise dans le livre appelé 書

經 Chou king, qu'on nomme aussi tout simple-

(1) Leibnitz *op. omnia*. Geneva, 1768, in-4. t. IV, p. 99.



ment 書 *Chou*, le livre par excellence. Son autorité ne saurait être contestée, et d'ailleurs elle a été suffisamment prouvée par plusieurs missionnaires. C'est sur ce livre surtout que nous devons porter nos regards en faisant des recherches sur les antiquités de la Chine; il doit servir de base; tous les autres ne peuvent être admis que pour appuyer son témoignage, ou pour le suppléer là où il présente des lacunes. On peut tirer du Chou king des notions très-importantes sur l'état politique et religieux de la Chine, dans la plus haute antiquité; et c'est ce que je vais essayer de faire dans le présent mémoire, dans lequel je me bornerai aux deux premiers chapitres 典 堯 *Yao tian*, et 舜

典 *Chun tian*, en ne rapportant des autres parties du livre que ce qui sera strictement nécessaire pour en faciliter l'intelligence, ou pour appuyer ce que j'avancerai.

Nous trouvons que dans les temps, par lesquels commence le Chou king, c'est-à-dire vingt-trois à vingt-quatre siècles avant l'ère chrétienne, la Chine était gouvernée par des monarques dont le premier fut *Yao*.

Ce monarque portait le titre de 帝 *Ti*, que l'on traduit ordinairement par *empereur*. Cependant si nous recherchons la signification primitive de *Ti*, nous trouvons qu'il veut dire le *maître*, le *souverain du ciel*, ou

plutôt encore *l'esprit du ciel* (神^シ之^ノ天^{テン})(1).

L'empereur ayant reçu son autorité du souverain du ciel lui-même, on le désigne aussi par ce nom emprunté, pour exprimer le haut degré de vénération et d'obéissance que les hommes doivent lui porter. Je préfère cette explication à celle d'autres commentateurs ou lexicographes chinois, qui prétendent le contraire, c'est-à-dire, que la signification de *souverain du ciel* a été tirée de celle de *souverain, monarche*, en général, et qui, pour appuyer leur opinion, se fondent sur ce qu'on appelle l'empereur du nom de *Ti*, tout simplement, tandis que, pour désigner le *ciel* ou *l'esprit du ciel*, on y ajoute le mot de *suprême* ou *très-haut*, et qu'on ne le nomme pas seulement *ti*, empereur, mais bien 帝^{テイ}上^{シヤウ} *Chang ti*, suprême empereur.

Outre le témoignage d'habiles étymologistes de la Chine, nous pouvons nous appuyer encore sur deux autres raisons qui nous portent à admettre l'explication qui veut que *ti* ait été d'abord la désignation particulière attachée à l'esprit du ciel. Je ne pense pas que le nom d'une charge, d'une dignité ou d'un emploi (comme le serait le mot empereur), puisse avoir été transporté à une divinité, de manière à ce que ce nom soit devenu la seule désignation du dieu ou du moins la plus usitée.

(1) Dictionnaire *Phin tseu thsian*, volume 葵

Il en résulterait nécessairement une grave confusion, car il n'en est pas de ces noms comme des termes abstraits qui se trouvent souvent appliqués aux divinités (par exemple le tout-puissant, l'éternel, &c.); ces abstractions ne peuvent s'appliquer qu'à un seul être, ou du moins à une seule classe d'êtres.

Considérons en outre le nom de l'empereur *Hoang ti*, dont nous verrons plus tard l'importance historique.

黃 *Hoang*, veut dire *jaune*. La couleur jaune est l'emblème de la terre, et la terre est en communication visible avec cet empereur, car il régnait même par la

vertu de la terre (王德土帝黃)⁽¹⁾;

Hoang ti veut donc dire le *dieu jaune* ou le *dieu de la terre*, ou celui qui est sur la terre ce que le *ti* est dans le ciel. Ceci se trouve vivement appuyé par

泌羅 *Lo pi*, lorsqu'il dit dans un passage de

son *Lou ssé* (史路) que *Hoang ti* était l'envoyé

(le vicaire, le lieutenant) du *Chang ti* sur la terre (2); et, en effet, *Hoang ti* était, à ce que je crois du moins, le premier qui eût porté le nom de *Ti*.

Il ne faut pas omettre non plus l'analogie visible qu'il

(1) *Khoung tsou k'ou yu* (Poumont, cccxii), chap. 8.

(2) Le *Chou ling* traduit par le père Gaubil et publié par M. de Guignes. Paris, 1770, in-4.^o Discours préliminaire, pag. lxxvj.

ya entre ce mot *ti* et celui de 天 *thian*, le ciel. Dans beaucoup de langues, le mot par lequel on désigne la divinité en général, est dérivé d'un autre mot qui veut dire le ciel (1), et je ne vois aucune raison qui puisse empêcher de reconnaître cette même étymolo-

(1) En sanscrit, *ti* de दिव् *div*, ciel, se change en *e* par Gou-sa, et en ajoutant la terminaison *a* de l'adjectif possessif, on a au nominatif देवः *devas*, celui qui demeure dans le ciel, Dieu. *De-us* = *Deus*, où le *v* a été changé en *u* (prononcez *ou*) comme dans उवाच pour ववाच, *quatio* et *concutio*, *solvo* et *solutus*, *avispeo* et *auspeo*, *gavissus* et *gaudere*, etc. Comparez encore avec *diō* et *diuturnus*, le mot *divus* où se retrouve la racine *div* dans toute sa pureté.

Zivōs, que les Crétois nommaient *Διός*, génitif *Διός*, est le même que *Deus*, et on y retrouve encore la racine *div* ainsi que dans *Θιός* où le *digamma* primitif s'est changé en *o*. Le mot *Disputer* est de la même origine et veut dire *père du ciel*, et non *père du jour*, et *Jupiter* n'est pas autre chose. Le *d* est très-souvent supprimé au commencement des mots (द्वि *divi*, et विंशति *vincati*; *duo* et *viginti*; *zwei* et *beide*; *is* et *dieser*, *ης*, etc. peut-être aussi *Διόνη* et *Juno*); on a fait *Jupiter* de *Jv* ou *Div* comme on fait *solutus* de *solvo*. La racine *div* se trouve encore dans *teufel*, bas allemand,

diüwel; anglais, *devil*; persan *ديو*; peut-être même dans 天 et 帝. Je dois la plus grande partie de ces remarques à mon

ami M. Kalthoff. Voyez d'ailleurs Schlegel, *Indische Bibliothek*. Bonn, 1823 et 1824, in-8.° Bd. II, Heft iv, pag. 413, et le *Mém. sur le Zend* que M. Burnouf a fait insérer dans le *Nouveau Journal asiatique*, tom. III, pag. 321.

gie dans les mots chinois *ti* et *thian*. M. Klaproth est de la même opinion (1).

Ce savant nous apprend encore que, dans les anciens livres chinois, le mot 天 *thian* désigne aussi quelquefois l'empereur ou le modérateur de l'empire. Il est donc alors le synonyme de 帝 *Ti*. M. Klaproth cite, à l'appui de ce fait, un passage de l'ancien philosophe 子莊 *Tchouang tseu*, qui dit :

天無姓百

Pe sing wou thian : « le peuple est sans modérateur » ; la glose ajoute : 王無 *Wou wang*, sans roi (2).

Enfin nous trouvons dans les plus anciens livres le mot *Ti* employé dans la signification de *Chang ti*. C'est l'*Y king* qui dit au chapitre 傳卦說 *Choue koua tchouan* : « le *ti* a commencé de sortir

» par l'orient ». Et le célèbre 熹朱 *Tchou hi*,

(1) *Mémoires relatifs à l'Asie*, par M. Klaproth. Paris, 1828, in-8.° tom. 1, pag. 423.

(2) *Foy, le Supplément au Dictionnaire chinois-latin* du P. Baillaud de Glémons (imprimé, en 1813, par les soins de M. Deguignes), publié, d'après l'ordre de S. M. le roi de Prusse, par J. Klaproth. Paris, 1819, in-fol. pag. 126.

ou 子朱 *Tchou tseu*, dit, en expliquant ce passage, que le caractère *ti* désigne le *seigneur et le souverain maître du ciel* (1).

Je ne connais aucun passage du *Chou king* où le mot *ti* soit employé de la même manière, mais je ne doute pas qu'il ne s'en trouve, et Deguignes paraît l'assurer, lorsqu'il dit : « Ce que l'on voit dans le *Chou king*, c'est que les Chinois adoraient un dieu suprême nommé *Ti* ou *Chang ti* (2). »

Je crois qu'on peut encore avancer que cet emploi est plus ancien que celui du mot *Chang ti*, car ce dernier étant composé de deux mots dont l'un désigne l'objet spécial, et dont l'autre sert à le déterminer, pour n'y pas laisser de confusion, il s'ensuit nécessairement que cette détermination n'a pu être employée que lorsque la confusion est devenue possible, c'est-à-dire, lorsqu'on a donné au *souverain de la terre*, le nom que portait le *souverain du ciel*.

Cette explication du mot *ti* paraît être appuyée par une autre désignation particulière à l'empereur chinois, qui, dès la plus haute antiquité, était nommé

子天 *Thian tseu*, fils du ciel, vicaire du ciel sur la terre. Cette expression ne se trouve pas encore, à la vérité, dans nos deux chapitres, ni même dans

(1) Ganbil, *Chou king*, pag. 48, 413 et ailleurs.

(2) Ganbil, *Chou king*, pag. 403. Depuis j'en ai rencontré deux exemples, au chap. *Houng fan*, § 15, et au chap. *Tu che*, § 4.

tout le premier livre du Chou king, mais on peut bien avancer qu'elle a été connue dès ce temps, et que le hasard seul a fait qu'elle n'y a pas été employée, puisqu'on la rencontre dans le chapitre 征胤 *In tching*, composé très-peu de temps après les chapitres en question, car l'empereur *Tchoung kang* dont parle ce *In tching*, était l'arrière-petit-fils de *Yu*, qui vivait déjà du temps de *Yao* (1).

Les noms du monarque chinois font déjà soupçonner que ses attributions ne seront pas restreintes à l'administration politique du pays, mais qu'il sera chargé aussi des affaires religieuses, et c'est ce que nous trouvons pleinement confirmé, car nous voyons par le Chou king que c'est lui qui fait les sacrifices aux divinités et que c'est par lui que se manifeste la volonté du dieu suprême. Mais nous y reviendrons plus bas.

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 69. Ces deux expressions de *thian tzeu* et de *ti*, pour désigner l'empereur, ne doivent nullement nous étonner. Nous trouvons, comme parallèle de *thian tzeu*, le *διογενής βασιλεύς* dans mille endroits d'Homère; et יהוה est employé très-fréquemment dans les livres sacrés des Juifs. Ce qui pourrait frapper davantage, c'est qu'on emploie le nom de dieu pour désigner le roi ou l'empereur. Mais cela se trouve encore chez beaucoup d'autres peuples de l'Orient, qui rendaient aux rois un culte presque divin, persuadés qu'ils étaient, que la dignité royale avait été conférée par Dieu, que la volonté de l'être suprême se manifestait par les rois, etc. C'est ainsi qu'en psalme 81, v. 1 et 6; 2 Moïse, 21, 6, etc. יהוה ne désigne pas Dieu mais bien le roi ou les juges. Voyez *Hebräisches und chaldäisches Handwörterbuch über das alte Testament* von W. Gesenius. Leipzig, 1823, pag. 43.

Quant à la position politique des premiers empereurs de la Chine, elle est assez bien déterminée dans nos deux chapitres. Ces empereurs président à tout ce qui concerne l'administration de l'état, ils distribuent les emplois; tout ce qui se fait est censé être fait par eux. Mais il s'en faut beaucoup qu'ils aient été maîtres absolus de l'empire. Toutes leurs actions étaient soumises au contrôle des principaux magistrats ou des grands dignitaires de l'état; et ils ne pouvaient conférer aucun emploi à qui que ce fut sans le consentement de ces mêmes magistrats. Nos deux chapitres nous en fournissent des preuves éclatantes. L'empereur a-t-il besoin d'un homme quelconque pour remplir une charge, il s'adresse toujours aux grands pour leur demander leur avis; lui-même n'en indique jamais, c'est toujours sur leur *présentation* qu'il distribue les emplois. Il est vrai qu'il a le droit de refuser, comme on le voit par un passage du *Yao tian*; car Yao ayant demandé « un homme propre à gouverner selon les circonstances du temps », il n'admit pas les deux qui lui avaient été présentés.

Cependant ce droit de refuser paraît avoir été singulièrement restreint. Dans le même chapitre (*Yao tian*, § 11) Yao raconte les malheurs occasionnés par une grande inondation (1), et puis il ajoute : « Y a-t-il

(1) M. Abel-Rémusat a déjà fait remarquer la beauté de ce passage, je vais le rapporter en entier, parce que *Gaubil* dans sa traduction ne le fait connaître que très-imparfaitement et qu'il a supprimé une phrase entière. On me permettra d'y ajouter une traduction en allemand, parce que cette langue se prête mieux à la

« quelqu'un qui puisse contenir et régler (les eaux) ». Tous répondirent : « certes, il y'a *Kouan* ». L'empereur reprit : « Oh ! non, non, il s'oppose aux lois, il maltraite ses collègues ». Les *Yo* répondirent : « cela n'empêche pas qu'on l'emploie afin de voir ce qu'il sait faire. Qu'il aille, dit l'empereur, mais qu'il preune garde (1). »

Ceci démontre non-seulement que l'empereur ne

touché du style et aux expressions figuratives du chinois que le français.

天	襄	割	湯	帝
下	陵	蕩	湯	日
民	浩	蕩	洪	咨
其	浩	懷	水	四
咨	滔	山	方	岳

Der Kaiser sprach : « Ach ! ihr vier Berge !

- Alles überfluthend schwellen die Gewässer an ;
- Auf allen Seiten Verderben bringend, wälzen sie sich daher.
- Sie umfassen die Berge, sie bedecken die Hügel ;
- Höher und höher aufbrausend bestürmen sie den Himmel.
- Das arme Volk seufzet auf ! »

(1) Gauhil, *Chou king*, pag. 8 et 9.

pouvait conférer des emplois qu'après avoir obtenu le consentement des grands, mais aussi que le droit de refuser qu'il possédait, ne s'étendait pas jusqu'à pouvoir contrarier les vues des grands dignitaires, car ceux-ci insistant sur leur opinion, de donner la charge en question à *Kouan*, l'empereur la lui conféra, quoique cela fût contre son intention et sa volonté bien prononcées.

Le trône n'était pas héréditaire; l'empereur désignait son successeur, mais c'étaient les grands qui le proposaient. C'est ainsi que *Yao*, en écartant son propre fils, nomma *Chun*, et que *Chun* désigna 禹 *Yu* pour lui succéder. Seulement il serait à rechercher, si tout homme de l'empire, quelque fût son âge, sa naissance, sa position sociale, avait le droit d'aspirer au rang suprême.

On pourrait peut-être avancer, et ce me semble avec quelque raison, que dans un état où les grands magistrats ou dignitaires avaient des prérogatives aussi distinguées et aussi importantes que ceux de la Chine, où ces grands eux-mêmes proposaient celui qui devait succéder au trône; que dans un tel empire, dis-je, il est presque impossible que le droit de pouvoir devenir empereur ne fût pas borné à ceux qui seuls pouvaient le nommer. Et supposé même que tout Chinois eût pu, selon les lois primitives, aspirer au trône, il est très-probable que peu à peu cette loi ne fut plus observée, que les électeurs furent bientôt conduits à ne plus choisir

qu'entre eux, et qu'ainsi l'usage devint insensiblement loi (1).

Pour parvenir à un certain degré de certitude sur ce point, il nous faudra examiner rapidement l'histoire de tous ceux qui furent promus à la dignité impériale.

Yao est le premier que le Chou king cite, comme ayant occupé le rang suprême, mais il ne fait aucune mention, ni de sa naissance, ni du rang où il peut avoir été placé, avant d'être élevé au trône. La haute importance de la chose en question nous force donc de recourir à d'autres autorités. La première qui se présente est celle du célèbre prince de l'histoire, *Sse ma-thsian*, qui a choisi et arrangé avec beaucoup de critique, tout ce qu'il a trouvé de documens authentiques sur les antiquités de son pays (2).

Or il dit que Yao, qui portait d'abord le nom de *Fang hiun*, succéda à son frère aîné *Tchhi*, et qu'il était fils de l'empereur *Ti kho*, arrière-petit-fils de *Hoang ti*, premier monarque chinois que *Sse ma thsian* considère comme historique (3).

Quant à *Chun*, successeur de Yao, on sait, par le Chou king, que les grands le proposèrent; et que l'empereur le désigna pour lui succéder. Ceux qui le proposent disent de lui :

(1) Il ne serait pas difficile de trouver des analogies dans l'histoire des autres peuples; nous nous bornerons à citer l'histoire de l'église.

(2) *Nouveaux mélanges asiatiques, etc.* par M. Abel-Rémusat. Paris, 1829, in-8.° tom. II, pag. 132 et suiv.

(3) *Sse ma thsian sse ki*, kwan I, pag. 7 (Fourmont, XLVI).

舜 虞 日 下 在 鰥 有

c'est-à-dire : « il y a un homme veuf, qui se trouve dans
 « un état inférieur, et qu'on nomme *Yu chun* (1) ». Mais quoique, suivant ces paroles, Chun dût se trouver dans une position assez basse, et qu'on dit même, je crois que c'est *Meng tseu*, qu'il a labouré la terre, on n'en doit pas moins le placer parmi les grands, car ce qu'il n'était pas par sa position, il l'était par sa naissance. La tradition constante est qu'il était le descendant de *Hoang ti*; *Sse ma thsuan* donne même sa généalogie en détail (2). *T'chou tseu* dit sur Chun, en expliquant le passage rapporté ci-dessus : « Les anciens lettrés ont beaucoup douté que Chun fût
 « effectivement un descendant des anciens rois ou em-
 « pereurs. Ils ne croient pas qu'un homme de cette
 « naissance ait pu se trouver dans une position basse
 « et abjecte, surtout puisqu'il vivait du temps de Yao,
 « qui était son parent. Mais je crois qu'il en est de lui
 « comme de *Kouang wou*, de la dynastie des Han,
 « qui était le descendant à la septième génération
 « de l'empereur *King ti*, et qui, cependant, vivait
 « parmi le peuple, en labourant et cultivant la
 « terre (3) ».

Khoungh chi, qui vivait sous la dynastie des Thang,

(1) *Chou ling ta thsuan* (Foumont, CVII), kuan 1, pag. 29.

(2) *Sse hi*, kuan 1, pag. 14.

(3) *Chou ling ta thsuan*, kuan 1, pag. 29.

assure que Chun était descendant de *Hoang ti* à la huitième génération (1), mais peut-être ne fait-il que s'appuyer sur l'autorité de *Sse ma thsian*, qui rapporte la même chose.

Yu, successeur de Chun, était fils de 鯀 *Kouen*, celui qui avait entrepris de dompter les eaux; Yu lui-même fut chargé de cette entreprise, lorsqu'on vit que les travaux de son père n'avaient produit aucun résultat heureux. Cet emploi ne pouvait manquer de lui assurer un rang honorable et distingué, puisque c'était de lui qu'on attendait le salut de l'empire; on peut donc se croire autorisé à le ranger parmi les grands dignitaires de l'état. Il était aussi en outre descendant de *Hoang ti*, comme *Yao* et *Chun*, ses prédécesseurs (2).

Le P. Gaubil (3) traduit ainsi les §. 9 et 10 du *Yao tian* :

§. 9. « Qu'on cherche un homme, dit *Yao*, propre
« à gouverner selon les circonstances des temps; si
« on le trouve, je lui remettrai le gouvernement. *Fang*
« *tsi* lui indiqua *In tseu tchou*, &c.

§. 10. « Qu'on cherche donc un homme, ajouta-t-il,
« qui soit propre à traiter les affaires. *Houan teou*
« dit alors; *Koung koung*, dans le maniement des
« affaires, a montré de l'habileté, &c. »

(1) *Ibid.*

(2) *Sse ki*, *Yuan II*, pag. 1.

(3) Gaubil, *Chou ling*, pag. 8.

On pourrait s'étonner que je n'aie pas fait mention de ces deux hommes; car, quoiqu'ils n'aient pas été élevés à la dignité impériale, il serait néanmoins nécessaire de prouver qu'ils ont eu les qualités exigées pour l'occuper, puisqu'ils ont été désignés pour succéder à l'empereur, et, comment auraient-ils pu lui être présentés, s'ils n'avaient pas réuni les qualités nécessaires, c'est-à-dire, s'ils n'avaient pas appartenu à la classe des grands? Ce n'est pas que je croie qu'ils étaient en effet d'un état inférieur, car pour *In tseu tchou*, il était fils de Yao lui-même, et nous prouverons plus tard que *Koung koung* occupait une place éminente. Si je n'en ai pas parlé, c'est que le *Chou king* ne dit pas ce que le P. Gaubil lui fait dire.

Voici le texte; au §. 9, il y est dit :

日放登若疇帝
齊庸時咨日

littéralement : *Imperator dixit : quis investiget aliquem se conformantem temporibus; eum efferens utar eo. Fang tsi dixit, &c.*

Le §. 10 porte ces mots :

兜采若疇帝
日驩予咨日

monarques de la Chine ont été choisis parmi les grands dignitaires qui faisaient eux-mêmes les élections. Il y a un fait remarquable dans les recherches dont nous venons de donner le résultat, c'est que Yao, Chun et Yu, les trois empereurs que nous connaissons, étaient d'une seule et même famille, de celle de Hoang ti. Ne serait-ce pas là un indice que l'élection, quoique libre, ce qui était même le point vital de la constitution de l'empire, était cependant bornée à une seule race, celle de Hoang ti? c'est ce que je pense. La dynastie des *Chang* ou des *In*, qui suivit celle qui avait été fondée par Yu (les *Hia*), faisait remonter son origine à Hoang ti, et la dynastie des *Fcheou*, qui vint après celle des *Chang*, considérait ce même Hoang ti comme chef de sa race.

Il est vrai que beaucoup de critiques, tant Chinois qu'Européens, se sont élevés contre cette généalogie, et qu'ils ont cherché à prouver qu'elle était absolument controuvée et fautive (1), mais, en accordant même qu'elle ne fût qu'une fiction, on pourrait cependant toujours en conclure que le peuple chinois se représentait la race de Hoang ti comme sacrée, et que, selon l'idée nationale et généralement adoptée, il y avait nécessité absolue de faire partie de cette famille, pour pouvoir aspirer au trône. Les fondateurs des nouvelles dynasties, intimement convaincus de la force de cette idée, persuadèrent ou cherchèrent à persuader qu'eux aussi appartenaient à la race sacrée de Hoang ti, quoi-

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 36.

qu'ils fussent issus d'une autre famille. Si, d'un autre côté, on suppose que cette assertion soit fondée, il en résulterait, que Yu, Chun et les empereurs des trois premières dynasties, c'est-à-dire, une suite de monarques qui régnèrent pendant environ 2000 ans, auraient été issus d'une seule et même souche, et tout ce qui a été avancé serait parfaitement prouvé.

Il y a plus. Le fondateur de la quatrième dynastie, celle des *Thsin*, n'était pas descendant de Hoang ti, aussi pour faire oublier ce qu'il y avait d'odieux dans son rôle d'usurpateur, et pour se concilier l'esprit des Chinois, affecta-t-il, non seulement de faire revivre toutes les institutions, toutes les lois, tous les réglemens et usages qui dataient du *Seigneur jaune*, mais il adopta aussi son titre. Les monarques des trois premières dynasties avaient porté le titre de *wang*, roi, *Thsin chi hoang ti* le changea en celui de *ti*, pour rappeler aux Chinois, que, s'il n'était pas issu de ce grand souverain, il chercherait du moins à faire revivre les temps heureux où il présidait aux destinées de l'empire.

Et *Khoung tseu* lui-même, ne voulait-il pas aussi descendre de Hoang ti (1)? Il était sûr par là de prouver à ses compatriotes la légitimité de ses entreprises réformatrices. C'est par le même motif que les *Sectateurs de la raison* (*Tao sse*) prétendent que Hoang ti était le fondateur de leur philosophie religieuse,

(1) *Mémoires concernant la Chine, etc.* Paris, 1776, in-4,^o tom. XII, pag. 447 et 457.

et que *Lao tseu* n'en a été que le réformateur (1).

Ainsi, ce qui a été dit au commencement de ces recherches, que le trône n'était pas héréditaire, doit être modifié en ces termes : l'empereur chinois devait être élu par les grands de l'empire, mais ils étaient forcés de le choisir dans la famille de *Hoang ti*.

A côté de l'empereur nous trouvons des Grands ou magistrats qui l'assistent dans l'administration de l'empire, et dont nous avons déjà déterminé en partie les attributions. Nous les voyons mentionnés comme formant des corps entiers, ou bien ce ne sont que des individus préposés aux différentes branches de l'administration. Nous les considérerons sous ce double rapport.

Les premiers grands ou magistrats que nomme le *Chou king* sont 義 *Hi* et 和 *Ho*, et plus bas,

仲義 *Hi tchoung*, 仲和 *Ho tchoung*,
叔義 *Hi chou* et 叔和 *Ho chou* (2).

Tous ces personnages reçoivent des ordres de *Yao*, concernant l'observation des astres; aussi le commentateur dit-il que *Hi* et *Ho* était le nom d'une magistrature qui avait pour devoir d'observer le mouvement des astres, de régler le calendrier et d'enseigner aux hom-

(1) *Ganbil, Traité de la chronologie chinoise, etc. Paris, 1814, in-4. pag. 10.*

(2) *Ganbil, Chou king, pag. 7-9.*

mes la connaissance du temps (1). *Tchou tien* dit la même chose (2).

Mais il s'élève à leur sujet entre les commentateurs chinois une diversité d'opinions assez grave. Les uns disent que *Hi* et *Ho* (§. 3 et 8) ne sont autres que les quatre personnes désignées sous les noms de *Hi tchoung*, *Ho tchoung*, *Hi chou* et *Ho chou*. D'autres au contraire, soutiennent qu'ils ne sont pas les mêmes et que *Hi* et *Ho* s'appelaient proprement *Hi pe* et *Ho pe*, et que par conséquent il y avait en tout six personnes. D'autres enfin avouent qu'ils ne savent à quoi s'en tenir (3).

Quoique les plus habiles scholiastes chinois, par exemple *Tchou tseu*, *Wang chi*, *Tchin chi*, ne partagent pas l'opinion qu'il s'agisse de six personnes, le système que nous avons adopté, de ne jamais croire ces commentateurs sur parole, lorsqu'il s'agit d'un fait, nous oblige, si nous nous rangeons de l'un ou de l'autre côté, à en exposer les motifs.

Nous dirons donc d'abord que le *Chou king* ne parle nullement ni de *Hi pe*, ni de *Ho pe*, et c'est le corrigé que d'y ajouter ces noms. On n'a aucune raison de penser que l'historien rapporteur de ces faits ait pu commettre un oubli aussi important; et il n'est pas

(1) *Chou king ta tchiouan*, I, p. 6. Quand on parle du commentateur, sans désignation particulière, il faut toujours l'entendre du commentaire principal dans l'édition *ta tchiouan* du *Chou king*. Les autres scholiastes sont désignés par leurs noms.

(2) *Idem. Ibid.*

(3) *Chou king ta tchiouan*, loc. cit.

non plus vraisemblable de supposer qu'il marque une fois les surnoms et qu'il les oublie une autre. D'ailleurs, quoique le style du Chou king, surtout dans les premiers chapitres, soit d'une concision qui va jusqu'à l'obscurité, il n'y a aucun lieu de lui reprocher des infidélités, et ce serait une infidélité que d'omettre une désignation aussi importante.

En outre, il n'y a aucune nécessité d'admettre six personnes, le texte s'explique plus facilement sans cette hypothèse. *Hi* et *Ho* étaient les noms d'une magistrature; *Hi tchoung*, *Hi chou*, *Ho tchoung* et *Ho chou* étaient les titres honorifiques des hommes revêtus de cette magistrature, avec des attributions particulières. C'est ce qui se prouve facilement par le texte du Chou king lui-même. Lorsque Yao donne des ordres à *Hi* et à *Ho* seulement (§. 3 et 8), il parle en termes généraux des affaires qui concernent le tribunal en entier, mais lorsqu'il s'adresse à *Hi tchoung*, *Ho tchoung*, *Hi chou* et *Ho chou*, c'est-à-dire lorsqu'il s'adresse aux différens membres du tribunal, il leur donne des ordres détaillés et qui ne concernent précisément que celui auquel ils s'adressent.

Ceux qui pensent qu'il s'agit de six personnes, me paraissent avoir été entraînés par la symétrie qui régné entre les noms des quatre personnages. Ces surnoms désignent des degrés de parenté, à savoir :

仲 *Tchoung* signifie un frère cadet; 叔 *Chou* est le frère cadet du père (l'oncle). De là on a conclu que *Hi* et *Ho* devaient bien avoir un nom analogue,

et on leur a donné celui de 伯 *Pe*, qui veut dire le frère aîné du père. *Pe* a bien encore une autre signification, celle de prince (premier), mais elle serait encore moins applicable.

Il y avait donc un tribunal, une magistrature qui portait le nom de *Hi* et de *Ho*, ou plutôt de *Hi ho*. Elle avait quatre sections, dont les présidens s'appelaient *Hi tchoung* et *Hi chou*, *Ho tchoung* et *Ho chou*. Le tribunal, en corps, avait soin des affaires célestes qui étaient distribuées entre les quatre sections, d'après les quatre parties de l'empire.

Il faut encore remarquer que *Khoung'ankou* donne *Hi* et *Ho* comme des descendans de *Tchoung* et de *Li*, qui, sous *Tchouan hio*, ancien empereur (1), avaient été proposés aux affaires célestes (2). *Tchin chi*, de *Si'an*, assure la même chose (3). Mais cela ne veut pas dire autre chose, si ce n'est que le tribunal, qui, sous *Tchouan hio* s'appellait *Tchoung li*, avait été nommé *Hi ho* sous *Yao*. Il est possible encore que ce tribunal ait porté les deux noms, car dans le chapitre *Liu hing* du *Chou king*, nous le trouvons mentionné sous celui de *Tchoung li*, et dans les scholiastes avec celui de *Hi ho* (4).

Ce qu'il faut entendre par les affaires célestes, sera

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 157.

(2) *Chou king ta tchiouan*, 1, pag. 6.

(3) *Idem*, 1, pag. 7.

(4) *Chou king ta tchiouan* X, pag. 29 et suiv. — Gaubil, *Chou king*, pag. 293.

déterminé plus tard, lorsque l'on réunira les faits qui ont rapport à *Hi* et à *Ho*.

Lorsque Yao veut qu'on lui désigne quelqu'un qui puisse remédier aux malheurs causés par l'inondation, lorsqu'il ordonne qu'on lui propose un homme digne de lui succéder; lorsque Chun veut établir différentes charges pour l'administration intérieure du pays, ils s'adressent aux *Sse yo*, auxquels ils recommandent de leur proposer des personnes capables de gérer les

affaires (1). 四 *Sse* signifie quatre, 岳 *Yo* (2),

qu'on écrit aussi 嶽 (3), est le nom des quatre principales montagnes sur lesquelles se faisaient les sacrifices (4). Le nom de *Sse yo* peut être défini de deux différentes manières. En lui supposant un sens allégorique, il signifierait des personnes qui, stables et fer-

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 8, 9, 17 et suiv.

(2) Ce caractère représente très-bien une montagne élevée; on

a placé sur le caractère 山 *Chan*, qui veut déjà dire une mon-

tagne le caractère 丘 *Khicou*, colline, pour désigner une

montagne plus élevée que les monts ordinaires, qui est, pour ainsi dire, composée de plusieurs montagnes mises les unes sur les autres et qui se termine en pointes ou en pics.

(3) *Khoung tseu*, Kia yu. Voy. *Morrison's Dictionary*, t. II, part. 1.^{re}, pag. 1035.

(4) Plus tard on en a compté cinq, à savoir quatre aux quatre points cardinaux et une au centre de la Chine. Voyez *Mémoires concernant les Chinois*, tom. II, pag. 182.

mes à l'instar des montagnes, soutiennent l'empereur comme les montagnes élevées semblent soutenir le ciel. Mais l'antiquité ne nous semble guère avoir été le temps des allégories de ce genre, il nous faudra donc recourir à une autre explication.

Les quatre principales montagnes, les quatre *Yo*, étaient situées aux quatre extrémités de la Chine, et pour dire les quatre côtés de l'empire, on disait les quatre montagnes, comme on dit encore à présent les quatre mers, pour désigner l'empire. Ceux donc qui auront été préposés au gouvernement des quatre parties de la Chine auront été nommés *les quatre montagnes*, employant une figure, fréquente dans l'antiquité, qui consiste à nommer l'emploi ou la demeure, pour désigner celui qui l'occupe. Cette explication est confirmée par les commentateurs, qui disent que les *Sse-yo* avaient eu l'inspection sur les princes des quatre côtés de l'empire (1).

Tchou tseu, et après lui les autres scholiastes avancent qu'il faut dire *le Sse-yo* et non *les Sse-yo*, car, ajoute-t-il, ce n'était qu'une seule personne. Voici ses motifs :

« *Chun*, dit-il, après avoir établi neuf charges, s'adresse aux grands réunis, et leur parle en ces termes :
 » O vous vingt-deux hommes, soyez attentifs, &c. (2).
 » Il n'y a aucun doute que la charge de *Sse-yo* ne fût prise parmi ces vingt-deux hommes, puisqu'elle était de la plus haute importance. Or, comme les *douze mou*

(1) *Chou king*, in thésaurus 1, pag. 26.

(2) Gaubil, *Chou king*, pag. 21.

« (bergers) et les neuf magistrats que *Chun* vint de
 « nommer, forment déjà le nombre de vingt et un, il
 « s'ensuit que le *Sse yo* n'est qu'un seul homme, le-
 « quel complètera ainsi le nombre de vingt-deux (1). »

Il est vrai qu'on est fort embarrassé de trouver le nombre de vingt-deux, si l'on n'admet pas l'opinion de *Tchou tseu* ; mais on ne sera guère plus avancé en l'adoptant, car où trouverait-on encore le tribunal des affaires célestes (*Hi* et *Ho*) ? Où mettrait-on les cent *Koueï* ? C'étaient, sans contredit, des charges très-importantes qui subsistaient déjà du temps de *Yao* et de *Chun*, et qui ne peuvent pas être rangées parmi celles qu'on appelle les vingt-deux hommes. Il vaut mieux avouer, ce me semble, que c'est une difficulté inexplicable, que de forcer le texte, surtout lorsqu'il n'en résulte aucun avantage, et c'est bien certainement forcer le texte que de dire que quatre ne font qu'un.

Tchou tseu ajoute encore : « Le *Chou king*, chapitre *Yao tian*, §. 12, dit :

巽	能	十	在	四	帝
朕	庸	載	位	岳	日
位	命	汝	七	朕	咨

(1) *Chou king*, ta thionan 1, pag. 37.

Ceci doit être expliqué par : L'empereur dit : « Oh !
 « *Sse yo*, il y a soixante-dix ans que j'occupe le trône,
 « si tu es en état de gouverner, je te céderai mon
 « trône (1) ». Mais on ne doit pas l'expliquer par : « si
 « vous êtes en état de gouverner, je vous céderai mon
 « trône ; car comment pourrait-on supposer que Yao
 « eût voulu partager l'empire entre quatre personnes,
 « ou qu'il eût voulu le faire gouverner conjointement
 « par quatre personnes (2) ? »

On peut opposer à tout ceci, que très-aisément et sans agir contre le génie de la langue du Chou king, on peut traduire : *Si quelqu'un de vous est en état de gouverner, je lui céderai mon trône* (3). Cela étant, l'objection qui porte que Yao semblerait avoir voulu partager l'empire, tombe d'elle-même.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que lorsque les *Yo* parlent, l'historien les introduit de deux différentes manières. Lorsqu'ils répondent à l'empereur par acclamation, on trouve toujours 日 兪 *Thsian*

yoneï, ou 日 師 *Sse yoneï*, c'est-à-dire tous répondirent (4). Les commentateurs, fidèles à leur système, disent à la vérité qu'il faut entendre par cela, non-seulement le *Sse yo*, mais aussi tous les princes.

(1) Gauhil, *Chou king*, pag. 9.

(2) *Chou king*, in *thsiouan*, loc. cit.

(3) Le père Gauhil aussi a suivi cette explication, pag. 9.

(4) *Chou king*, in *thsiouan* 1, pag. 25, v. 27, 62 et 69.

et grands qui se trouvaient réunis à la cour de l'empereur (1); mais c'est encore supposer quelque chose qui ne se voit pas dans le texte, lequel ne parle que de l'empereur et des *Sse yo*, mais nullement d'autres personnages.

Lorsqu'au contraire, l'empereur attend une réponse détaillée sur ce qu'il a demandé, et que, par conséquent, il n'y a qu'une seule personne qui puisse répondre, l'historien ne manque pas de le marquer en disant tout simplement 日岳 *Yo youei*, un *Yo* dit (2).

Cette différence dans l'introduction est si frappante qu'elle a été saisie par quelques commentateurs; mais tout en la faisant remarquer, ils ne peuvent se résoudre à abandonner leur système, et ils préfèrent plutôt se contredire eux-mêmes que de prendre ce parti. C'est ainsi que je le trouve dans l'un d'eux. Au passage où les *Sse yo* paraissent pour la première fois, il met en note :

之	岳	而	名	四
事	諸	總	一	岳
也	侯	四	人	官

(1) *Idem*, p. 26 et 27.

(2) *Ibid.*

C'est-à-dire : « *Sse yo* est le nom d'une magistrature; ce n'était qu'un seul homme qui présidait aux affaires des princes des quatre parties de l'empire (1). »

Et plus bas, lorsqu'il y a dans le texte simplement 日岳 *Yo youei*, il explique cela par :

也言獨之岳四

« Un seul des quatre *Yo* a parlé », et à l'occasion d'un autre passage il dit encore :

也對獨岳四

« Un seul des quatre *Yo* a répondu (2). »

Si les motifs que nous venons d'indiquer ne prouvaient pas qu'il y a eu quatre *Sse yo* et non pas un seul, l'opinion des scholiastes chinois serait tout au moins divisée; car si d'un côté il y a impossibilité de trouver le nombre de vingt-deux, de l'autre, il y a le texte qui parle assez clairement. Mais une dernière raison démontrera, je crois, la validité de celles qui précèdent.

Il n'y a aucun doute que le tribunal des affaires célestes se composait de quatre personnages. Or, si les *Sse yo* étaient les mêmes que *Hi* et *Ho*, seulement

(1) *Chou king tching kiai* (Fourmont, ex.), kuan 1, pag. 8 et 9.

(2) *Ibid.*, pag. 10.

sous d'autres dénominations, qui auraient changé selon qu'ils auraient eu des occupations différentes, il ne resterait plus aucun doute que les *Sse yo* n'aient été véritablement quatre personnages.

Il est certain que *Tehou tseu* et les autres lettrés de son école n'ont pas adopté cette opinion, leur silence et encore plus leur hypothèse sur les *Sse yo*, dont nous venons de parler, le prouvent. Il y a cependant encore à faire des remarques assez importantes à ce sujet.

1.^o Le tribunal de *Hi et Ho*, était formé de quatre personnes ou sections, ce qui ne change rien à la chose; les *Sse yo* se composaient de même de quatre personnes, ou sections.

2.^o *Hi tchoung, Ho tchoung, Hi chou et Ho chou* c'est-à-dire les quatre membres du *Hi ho* sont envoyés par *Yao* vers les quatre parties du monde (1); ils sont chargés de pourvoir aux affaires célestes, chacun dans la partie qui lui est assignée. Il en est de même des *Sse yo*, qui comme on l'a vu plus haut, avaient l'inspection politique sur les quatre parties de l'empire. On sait que les *Sse yo* avaient reçu leur nom des quatre principales montagnes de l'empire, qui étaient désignées par le nom de *Yo*. Nous voyons aussi par le *Chun tian* de quel côté ces quatre montagnes étaient situées, car il est dit au huitième paragraphe que

« *Chun* alla vers l'orient à la montagne 宗岱 *Tai*
 » *tsoung*, pour y sacrifier, et que dans le même but il

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 6 et 7.

« visita les *Yo* ou montagnes du *midi*, de l'ouest et du nord (1) ». La situation de ces *Yo* est donc indiquée par là, du moins en gros; et lorsque les commentateurs, se fondant sur ces indications et sur la tradition, désignent les montagnes qui, sous *Yao* et *Chun*, étaient nommées les *Yo*, nous pouvons ajouter foi à leur opinion. S'il y a, d'ailleurs, des traditions qui méritent d'être regardées comme historiques, ce sont sans doute celles qui ont un caractère géographique. Or, les commentateurs disent que le *Tai tsoung* est la montagne qui plus tard fut appelée 山泰 *Thaï chan*, près de la ville *Tai'an tcheou* du *Chan toung*; que le *Yo* du *midi* est le 山衡 *Heng chan*, près de la ville de *Heng tcheou fou* du *Hou kouang*; que le *Yo* de l'ouest est le 山華 *Hoa chan*, près de *Hoa yn hian*, dans le *Chen si*; et que le *Yo* du nord est le 山恆 *Heng chan*, près de la ville de *Heng youan tcheou*, dans le *Chan si* (2).

Quant aux endroits où furent envoyés les quatre préposés du tribunal des affaires célestes, ils sont dans le texte tout aussi bien désignés que les *Yo*; on voit donc très-bien que chacun de ces quatre endroits

(1) *Ibid.* pag. 46. — Gaubil, *Chou king*, pag. 14. — Mémoires concernant les Chinois, &c. tom. II, pag. 182 et suiv.

(2) *Chou king*, ta tchiouan I, pag. 44.

était situé dans une partie répondant aux quatre plages du monde. Mais ce que les commentateurs ajoutent est moins croyable que ce qu'ils disent sur les *Yo* : en effet, ils les renvoient dans des contrées qui ne pouvaient alors être connues des Chinois. Ils

disent que la vallée lumineuse **弗喁** *Yu i* était

dans le *Chan toun* ; que **交南** *Nan kiao* était

vers le *Toung king* (1) ; que la vallée obscure

谷昧 *Meï kou* de l'occident, était dans le *Cheu*

si ; et que **都幽** *Yeu tou* du nord, était dans le

Pe tche li (2). On voit que même, selon ces commentateurs, les *Yo* ou quatre montagnes se rapprochent à peu près des lieux où étaient allés le *Hi* et le *Ho*, et il en résulte du moins que chacun des quatre préposés du tribunal des affaires célestes, avait sa jurisdic-

(1) Il paraît que les commentateurs ont été conduits à indiquer le *Toung king*, par la ressemblance qu'il y a entre *Nan kiao* et le

nom chinois du *Toung king*, qui est **陬交** *Kiao tchi*.

Il est cependant vraisemblable qu'ils se trompent, car ce nom est d'une origine assez moderne, et d'ailleurs ce pays est trop éloigné pour qu'il puisse avoir été connu des Chinois du temps de Yao. Comme ils ne pouvaient faire que des conjectures très-vagues au sujet des autres contrées, ils étaient bien aises de pouvoir s'accrocher à quelque chose qui ressemblait à la vérité.

(2) *Chou king*, *ta tchiouan* I, pag. 7 et suiv. — *Ganbil*, *Cheou king*, pag. 7 et suiv.

tion, si je puis m'exprimer ainsi, précisément dans la même contrée, qui était soumise à l'administration civile et politique de chacun des quatre *Yo*.

Comme il sera prouvé plus tard, que l'administration politique et celle des affaires célestes étaient étroitement unies dans la personne de l'empereur, il est très-vraisemblable qu'il en était de même quant aux grandes magistratures. Un seul et même tribunal était préposé à l'administration entière; il portait des noms différens selon qu'il s'occupait de l'une ou de l'autre branche de l'administration.

3.^o *Hi* et *Ho* avaient effectivement des pouvoirs politiques. On retrouve ce tribunal dans le chapitre *In tch'ing* du *Chou king* [livre *Hia chou*] (1), où il est mentionné comme en pleine révolte, et que l'empereur régnant est obligé de soumettre par la force des armes. Le Père de Mailla, qui était très-verse dans la connaissance de l'antiquité chinoise, et qui d'ailleurs a tiré tout ce qu'il avance des livres originaux, assure que *Hi* et *Ho* n'étaient pas seulement mathématiciens; mais qu'ils étaient encore gouverneurs de provinces (2). Les commentateurs du *Chou king* disent la même chose (3). Or, s'ils n'avaient été que *mathématiciens*, comme les nomme le P. de Mailla, ou, ce qui est plus juste, s'ils n'avaient été que préposés aux affaires célestes, com-

(1) Gaubil, *Chou king*, pag. 66 et suiv.

(2) *Histoire générale de la Chine*, par le P. de Mailla. Paris, 13 vol. in-4, tom. I, lettre 1.^{re} pag. 94 à 100 et pag. 130 et suiv.
— Gaubil, *Chou king*, *loc. cit.*

(3) *Chou king*, ta th'sionan III, pag. 107 et suiv.

ment auraient-ils pu avoir des forces armées et en assez grande quantité pour faire trembler l'empereur lui-même ? On ne pourra résoudre ce problème qu'en adoptant la conjecture qu'ils étaient les mêmes que les *Sse yo*, et, par conséquent, en possession de pouvoirs politiques.

4.° Il est encore un fait remarquable qui donne beaucoup de vraisemblance à notre hypothèse. Dans tout le Chou king, lorsqu'il est parlé de *Hi* et de *Ho*, on ne fait jamais mention en même temps des *Sse yo* et *vice versa*, quoique très-souvent on nomme ensemble les principales magistratures de l'empire. Ceci est surtout frappant dans le chapitre

官周

Teheou

kouan (livre 書周 *Teheou chou*) où *Tching wang*, empereur de la troisième dynastie, en énumérant les magistratures établies sous *Yao* et *Chun*, ne parle que des *Sse yo* ou des *Pe kouei*, comme étant chargées de l'administration intérieure. Le *Hi ho*, comme tribunal des affaires célestes, était une magistrature de la plus haute importance, et c'était en outre une magistrature qui avait pour attribution l'administration de l'intérieur de l'empire. D'où vient-il donc que *Tching wang* la passe sous silence ? C'est certainement parce qu'il l'avait déjà nommée en mentionnant les *Sse-yo* (1).

5.° Enfin je m'appuie sur un commentateur chinois qui dit en termes clairs et sans restriction aucune :

(1) Gauhil, *Chou king*, pag. 256.

也 四 義 卽 四 子 和 上 岳

c'est-à-dire : « Les *Sse yo* sont les quatre personnes
 » qui sont mentionnées plus haut, et qui portent le
 » nom de *Hi* et de *Ho* ». Et il ajoute : « Chacun d'eux
 » était préposé aux princes d'un des quatre *Yo* ou
 » montagnes, c'est-à-dire, des quatre parties de l'em-
 » pire (1). »

Ce scholiaste est 國安孔 *Koung 'an koue*, qui le premier a donné une édition critique des livres classiques et principalement du Chou king, et qui, tant par sa position que par le temps dans lequel il vivait, était à portée de parler avec connaissance de ces sortes de choses. Les Chinois admirent encore aujourd'hui, et avec raison, l'esprit sain et pénétrant qui l'a guidé dans ses recherches sur les antiquités de son pays (2).

(La suite dans un prochain numéro.)

(1) *Chou king, ta thsiouan*; prolégomènes II, pag. 7. — *Sse ma thsiouan sse ki*, I, pag. 9, v.

(2) *Mémoires concernant les Chinois*, tom. II, pag. 206 et 216, tom. III, pag. 307. — Gaubil, *Chou king*, pag. 66, 199 357, etc.

Observations sur la séparation des mots dans les textes sanscrits, et sur la nature de l'alphabet dévanagari, par M. le baron G. DE HUMBOLDT, traduites par M. VIGUIER (1).

Dans la préface de son édition du *Ghatakarpava*, M. Dursch se prononce expressément contre la proposition précédemment émise par moi, de traiter le sanscrit comme le latin, le grec et les autres langues modernes à l'égard de la séparation des mots. Sous certains rapports, je conviens que cet objet peut sembler minutieux et d'une médiocre importance. Quelque méthode qu'on adopte, qu'on rapproche ou qu'on sépare les mots, on pourra toujours lire et comprendre un texte sanscrit. Veut-on se borner à tirer de la littérature sanskrite le même parti que de toute autre branche de la littérature orientale, il demeure en effet assez indifférent de savoir si l'on représentera aux yeux du lecteur la distinction des idées par des mots isolés, ou bien les fréquens enchainemens des sons par la continuité d'un texte sans intervalles.

(1) Ces observations ont été primitivement insérées par M. le baron G. de Humboldt dans les n.^{os} 73, 74, 75, d'un Journal scientifique qui se publie à Berlin sous le titre de *Jahrbücher für wissenschaftliche Kritik* (avril, 1829). Elles ont été composées à l'occasion de la préface de l'édition du *Ghatakarpava*, par M. Dursch, préface dans laquelle l'éditeur s'était déclaré contre la séparation des mots dans les textes sanscrits.

Mais cette question appliquée spécialement au sanscrit, présente sous un autre aspect une toute autre importance.

La langue sanscrite est placée, pour ainsi dire, en tête d'une longue série d'idiomes dont elle est le principe et la clef. Ces idiomes ne sont point de ceux qu'une érudite curiosité étudie sans en attendre d'importans services, car dans le nombre nous retrouvons et notre langue nationale, et celles de l'antiquité classique, c'est-à-dire les sources mêmes de nos plus hautes jouissances intellectuelles, et la plus belle partie de nos études générales. Par là le sanscrit entre de plein droit dans le domaine des connaissances qu'on peut exiger d'un savant, ou même de quiconque prétend avoir parcouru un cercle d'études un peu étendu et approfondi. Placée sur la limite de ce cercle, cette langue ne pourra jamais sans doute être aussi généralement cultivée que le latin et le grec, et, suivant moi du moins, elle devra toujours rester en dehors des premiers degrés de l'enseignement scolaire. Mais il n'en est pas moins nécessaire que son influence s'étende au cercle tout entier, et les hommes qui cultivent spécialement les langues classiques ne pourront se passer désormais de l'étude approfondie du sanscrit. Ils sentiront qu'une grande partie du mécanisme des langues grecque et romaine ne peut s'expliquer que par ce moyen; que la comparaison de ces deux langues avec le sanscrit devra introduire dans leurs grammaires des formes et des dispositions toutes nouvelles; enfin ils ne verront aucun motif raisonnable (pour m'en tenir à l'expression

la plus réservée) de s'interdire l'accès d'une étude qui touche de si près à la solution des problèmes philologiques dont ils s'occupent sans cesse.

Nous ajouterons encore cette autre considération non moins sérieuse. Le mérite le plus précieux de la langue sansrite et celui qui lui appartient le plus essentiellement réside dans la composition et la force d'analogie de ses formes grammaticales. Or, c'est bien moins, et tout le monde conviendra de cette vérité, c'est bien moins la substance même des connaissances transmises aux âges suivans par les écrivains de Rome et de la Grèce, que leur *style* qui a exercé cette influence si puissante, si incalculable sur la pensée des modernes et sur leur culture intellectuelle; influence tellement active encore aujourd'hui, que nous revenons sans cesse nous réchauffer à cette flamme antique, et recevoir ce souffle inspirateur qui semble toujours vouloir réveiller en nous quelques étincelles du même génie. Eh bien! ce style si admirable n'eût pas existé sans le système particulier des formes grammaticales dans lequel se développèrent les langues en question; et ce système dérive évidemment du sanscrit; bien plus, comme très-souvent il n'est point passé dans le latin et le grec avec toute sa rigueur et son ensemble, mais seulement par rejets ou par dérivations partielles, c'est nécessairement au sanscrit qu'il faut recourir, si on veut le concevoir véritablement dans sa nature et son esprit. Aucune langue connue jusqu'à ce jour n'a possédé au même degré le secret de rendre la partie métaphysique de la grammaire, c'est-à-dire les

idées non des choses, mais de leurs modes, relations, subordinations, &c., en les attachant à des formes dont la richesse étonne autant que la simplicité, au moyen de flexions secondaires adroitement combinées pour varier de plus en plus dans ses modifications un radical souvent déjà transformé dans plusieurs de ses élémens principaux; aucune langue n'a, par de telles nuances, à la fois euphoniques et rationnelles dans les articulations et les sons, donné aux formes de la pensée un symbole aussi vrai, aussi heureusement assorti à son objet. Cet artifice des formes pures s'est transmis du sanscrit aux langues qu'on nomme assez justement indo-germaniques, mais que peut-être on caractériserait mieux par le nom de *sanscritiques*, en reconnaissant ainsi, non-seulement leur tige commune, mais encore leur modèle commun par rapport à la régularité de l'ensemble et au fini des détails. Par sa double influence sur l'esprit et la littérature des nations, ce système si ingénieusement organisé a été le principe de la culture des plus grands peuples de l'antiquité ainsi que de l'Europe moderne. Il est donc vrai de dire que l'étude du sanscrit peut faire pénétrer l'esprit de recherches jusqu'aux derniers mystères du langage, et à ses rapports les plus intimes avec le développement de la pensée.

Quiconque est pénétré des mêmes convictions que nous venons d'exprimer sur ce sujet, reconnaitra sans aucun doute que l'Allemagne doit songer à compléter l'ensemble de ses institutions savantes, par la fondation d'écoles pour le sanscrit spécialement. Déjà un établis-

sement de ce genre s'est formé, grâce aux soins actifs et au zèle de deux hommes qui ont mérité par là une reconnaissance durable, MM. Bopp et A. G. de Schlegel. Dans plusieurs universités allemandes on enseigne le sanscrit; beaucoup de philologues se consacrent laborieusement à cette étude sans autre mobile que leur bonne volonté; plusieurs ont attesté leurs progrès par des publications nouvelles. Enfin, c'est un spectacle qui fait honneur à l'esprit de notre nation, et qui touche en même temps d'un vif intérêt, de voir cette foule d'hommes animés par le zèle d'une étude qui ne leur rapporte absolument aucun avantage dans la vie civile, et obligés de lutter avec des difficultés d'autant plus grandes qu'ils sont bien loin d'avoir tous à leur portée les secours les plus nécessaires à leurs travaux. Or, en de telles circonstances si appropriées à l'établissement des études sanscrites parmi nous, aussi bien qu'en toute occasion semblable où il s'agirait d'ouvrir une nouvelle école pour une langue quelconque, on ne saurait attacher trop d'importance aux procédés qui peuvent en favoriser l'enseignement et l'intelligence, et en rattacher l'étude à celle des autres idiomes de la même famille qui peuvent nous être depuis long-temps familiers. Tel est, en la considérant sous ce point de vue, l'intérêt que peut acquérir cette question : Convient-il de donner à l'avenir les textes sanscrits en ne ménageant aucun intervalle entre les mots, ou en les séparant tous, enfin en n'admettant la séparation que d'une manière plus ou moins restreinte? J'ai pensé que les lecteurs d'un Journal consacré comme celui-ci à la

propagation du véritable esprit scientifique, ne me sauraient pas mauvais gré d'en avoir employé quelques pages à cette discussion.

Lorsqu'en 1827, je proposai, dans le XI.^e volume du *Journal asiatique*, d'introduire la séparation des mots d'une manière absolue et sans restriction, je ne me flattai point de voir cet avis accueilli favorablement. Le pouvoir de l'habitude est partout difficile à surmonter, et dans toute méthode, les avantages sont balancés par quelques inconvéniens. On ne peut donc se décider aisément à en quitter une ancienne pour une nouvelle, sans parler de la préoccupation qui domine les éditeurs de livres sanscrits, d'être accueillis à l'étranger aussi bien que dans leur pays. Aussi me contentais-je de livrer mon opinion presque sans développemens, et d'indiquer d'une manière générale la possibilité d'un tel procédé. Depuis cette époque, M. Bopp, dans la traduction latine de sa Grammaire (r 30, b.), s'est déclaré en faveur de ma proposition, et l'a soutenue par des raisons importantes et en partie nouvelles. Il a même appliqué le nouveau procédé à la publication qu'il vient de faire de quatre épisodes remarquables du Mahà-Bhàrata. D'autre part, et notamment dans la préface de M. Dursch, notre innovation a encouru quelques censures. Il semble donc assez à propos de rassembler de nouveau sous un même coup-d'œil les raisons pour et contre, et d'abandonner ensuite aux connaisseurs impartiaux le soin de prononcer.

Bien que la parole se produise par jets en un en-

semble indivisible, bien qu'il soit erroné de la concevoir comme une combinaison arrangée à loisir, postérieurement à l'invention des mots, tandis qu'au contraire l'homme n'en vient à la décomposer en ses élémens distincts qu'après qu'il a conscience d'avoir parlé, cependant le mot n'en est pas moins l'élément logique du discours, et l'intelligence d'une langue ne peut s'acquérir que par la connaissance de ses parties essentielles. Quel que soit dans une langue le nombre des façons de parler que vous possédez et que vous êtes en état de reproduire, vous ne seriez jamais parvenu à la comprendre sans l'observation partielle de ses élémens. C'est ainsi que chez les nations qui ont produit des langues complètement organisées, on s'est enfin avisé de renfermer avec soin le mot dans un son déterminé, et de lui donner des signes particuliers de son individualité. Dans le sanscrit spécialement, quoique nous manquions de l'accent, ce moyen principal de distinguer les mots, il est rare que cette distinction reste douteuse, c'est-à-dire qu'on ne puisse reconnaître si un mot est entier ou partie d'un autre mot, et dans ces cas rares il n'en est que plus nécessaire de marquer nettement de quelle manière on veut l'entendre.

L'écriture a sans doute pour but de fixer la parole soit conçue seulement dans la pensée, soit prononcée réellement. Mais elle adresse aussi directement à l'esprit un langage qui lui est propre, et son premier et principal rôle se rapporte à l'intelligence des pensées dont elle donne l'expression. Sa valeur matérielle reste toujours plus ou moins incomplète, et il faut pour

chaque langue, attendre de l'enseignement oral et de l'exercice personnel tout ce qui tient à la prononciation la plus juste de cette parole muette qui vous est transmise par l'écriture.

Le mérite d'un système d'écriture doit donc être jugé d'après son rapport à l'intelligence logique, et en vertu de ce principe, il faut que l'unité de l'élément logique du discours s'y produise d'abord à l'œil du lecteur. La distinction et la séparation des mots doit être la loi générale de l'écriture en toute langue, attendu que toutes sont à cet égard dans les mêmes conditions. Que si l'on voulait admettre une distinction, cette loi devrait avoir plus d'autorité pour les langues, en raison de ce qu'elles sont plus éloignées de l'époque où on les parlait, et surtout pour le sanscrit dans lequel il y a une foule d'intonations que nos savans, du moins ceux qui sont privés de l'enseignement oral des Paudits, ne sauraient reproduire dans leurs nuances particulières, de telle sorte qu'ils ne les distinguent que par les yeux, et par la connaissance des mots où elles se rencontrent.

Assurément un texte écrit sans intervalles n'empêche pas, surtout dans une langue pourvue d'un système complet de formes grammaticales, qu'on ne puisse distinguer chaque mot, et à l'aide d'un exercice soutenu, cette distinction finit par devenir aussi rapide que précise. Mais il n'en est pas moins vrai que l'intelligence trouve une telle écriture en contradiction avec la loi qui la dirige, toute les fois qu'elle cherche à déchiffrer une langue, et son premier travail, quelque peu de difficulté qu'elle y éprouve à la longue,

n'en sera pas moins de chercher la distinction des mots comme une donnée indispensable, et qui servira de base à l'interprétation qu'elle veut faire. Au contraire, un texte où les mots sont convenablement séparés, semble lui apporter, à la première vue, une certaine clarté qui la rassure et la rassermite. J'avoue que j'attache beaucoup plus d'importance à cette disposition produite par l'impression totale, qu'aux difficultés de détail qui peuvent tenir aux imperfections dans la manière de séparer les mots.

D'un autre côté, le principe euphonique dont j'admets également la haute importance, n'a aucunement à souffrir de cette séparation. Quelque rapprochement que la prononciation établisse entre les mots qu'elle enlace étroitement les uns dans les autres, il n'en est pas plus nécessaire de les lier l'un à l'autre dans l'écriture. Il y a des lettres finales et initiales qui indiquent la liaison, et on la sent parce que l'euphonie peut aussi être apperçue par l'œil, dès qu'une fois l'oreille l'a fait passer dans l'esprit; mais les élémens de la pensée n'en doivent pas moins conserver chacun leur place distincte.

Cette vérité trouverait dans d'autres langues des exemples et des preuves. La langue française se présente d'abord, et l'on sait combien dans la prononciation elle réunit fréquemment pour l'oreille ce qu'elle sépare soigneusement pour l'œil dans l'écriture. Nous pouvons citer encore la langue latine: en latin, comme en grec (et cette observation bien entendue pourrait donner une loi commune à toutes les langues), l'unité

du mot est déterminée par l'accent. Or, les prépositions latines n'ont point d'accent qui leur soit propre, lorsqu'elles se trouvent immédiatement suivies du cas qu'elles régissent ou de leur complément. Elles tombent donc dans le domaine de ce mot régi par elles, comme une sorte d'augment ou de syllabes antécédentes dénuées d'accent. C'est ce que témoigne positivement Quintilien (I, 5, 25-27, edit. de Spalding). « . . . *His* » *verbis loca conjungimus. Nam cum dico circum li-* » *tora, tanquam unum enuncio, dissimulatâ distinc-* » *tione : itaque tanquam in unâ voce, una est acu-* » *ta* ». Nous ne voyons pas pourtant qu'aucun éditeur ait imprimé en pareil cas les mots sans intervalle, comme il l'aurait fallu nécessairement si l'écriture devait rendre de tout point la parole. On divise selon le besoin de l'intelligence, et on laisse au lecteur le soin d'apprendre par lui-même l'effet oral qui doit être produit dans tel ou tel cas.

La langue grecque offre une particularité qui se rapproche encore davantage du sanscrit. La préposition $\alpha\tau\tau$ rejette, principalement dans l'ancien dialecte épique, sa voyelle finale, et assimile la consonne précédente (τ), devenue finale, à la consonne initiale du mot qu'elle régit (1). Par une semblable modification

(1) Bien que le résultat revienne au même de quelque manière qu'on l'entende, j'aime mieux envisager cet accident grammatical d'après cette explication qui est aussi celle de Reiz (*De pros. gr. accentibus inclinatione*, pag. 31), et je le tiens de la sorte plus approprié au procédé euphonique dont nous nous occupons, au lieu de ne voir dans cette assimilation des deux consonnes qu'un redou-

αια devient *αι* ou *αιι*, et *μαα* se réduit à *μα*. Or, dans tous ces cas où l'on voit, précisément comme dans le sanscrit, l'influence de la consonne initiale déterminer le changement de la finale du mot précédent, des philologues d'une autorité imposante se sont déclarés en faveur de l'orthographe séparée, et l'on ne trouve point dans leurs éditions *καδ' δ'ουααα*, *αμπααα*, *μαββα*, mais bien

blement de la consonne initiale du second mot, quoiqu, sans contredit, cette dernière supposition soit la plus ordinairement admise par les grammairiens, même d'une époque ancienne (Greg. Corinth. *De dialectis*, ed. Schaeferi, pag. 616, §. 46), où l'on trouve mêlés dans la même classe ces deux cas à la rigueur très-différens, *καββαα* et *καδ' ββ*. Cette dernière manière de voir présume évidemment l'union de mot formée par la préposition et son régime, sans rendre compte de ce que devient la consonne finale du premier mot. On ne peut s'empêcher pourtant de reconnaître ici un changement de lettres, semblable à celui qu'éprouvent généralement, dans le sanscrit, les consonnes finales par rapport aux consonnes initiales des mots qui les suivent. La différence entre les deux langues consiste uniquement en ce que la règle sanscrite se contente d'assortir les consonnes finales avec les initiales, en les prenant dans un même ordre de lettres, soit dures ou sourdes, soit douces ou sonantes; tandis qu'ici le grec les assimile entièrement. On voit donc que la forme *καδ' δ'ουααα* est toute sanscrite, et il en serait de même de celle *καδ' αααααα* si la façon n'en était point contestée (Cl. Hom. *Iliad.* ed. Villinson, et l'édit. de Wolf, 1817, II. XIV. 447). Seulement au lieu de *καδ' αααααα*, le sanscrit aurait admis *καδ' αααααα*, et dans *καγ γαγ* se serait substitué de *καδ' γαγ*. Böttmann observe avec toute raison (*Grammaire grecq.* t. II, p. 379, §. 3), que dans ce dernier exemple le *γ* de *καγ* a bien la valeur d'un véritable gamma et non de la nasale-gutturale (substituée de la dernière lettre sanscrite dans l'ordre des consonnes gutturales). En effet, puisque ni la consonne, remplacée par ce gamma, ni celle qui détermine ce changement, ne sont des nasales, il est impossible de le rapporter à cette classe de lettres.

καὶ δὲ ἰσχυρῶς, ἀπὸ φέρει, πρὸς δὲ οὐκ. On peut consulter l'*Homère* de Wolf, le *Pindare* de Bockh, Ruhnken, *Hymn. ad Cererem*, Fischer, *ad Welleri Grammat.* tom. I, pag. 70, Passow, *Dict. grec.*, au mot *καὶ*. Reiz s'oppose formellement à la liaison (*de Pros. gr. accentus inclinatione*, p. 40). Buttman, il est vrai, s'y déclare favorable (*Gramm. dével.* t. II, p. 297, rem. 1), du moins à l'égard de *καὶ*, mais les seuls motifs allégués par ce savant se réduisent à ce que l'orthographe contraire donnerait à la fin du premier mot des lettres étrangères aux finales grecques, et qu'on ne peut pas démontrer absolument en fait, que les mots fussent séparés par les anciens.

Dès lors que l'on écrit avec un accent ces prépositions abrégées, on reconnaît leur individualité comme mot, et on distingue fort bien cette manière de les employer, de celle où elles font partie d'un mot composé. Il s'ensuit évidemment que l'on ne doit pas considérer la rencontre de deux lettres exerçant l'une sur l'autre une influence mutuelle, comme un motif suffisant pour réduire deux mots en un seul. J'ai tâché de prouver dans ce qui précède que l'écriture n'a pas besoin d'imiter la prononciation, lorsque celle-ci lie réellement les mots en un seul, et l'usage des Grecs démontre, plus que tout le reste, l'indépendance de l'une et de l'autre, puisque, à l'exception d'un fort petit nombre de cas, l'écriture grecque ne donne pas même les changemens que subissaient les lettres finales dans la suite du discours parlé, quoique ce soit un fait hors de doute et attesté par les inscriptions de l'époque la

plus ancienne que de tels changemens avaient lieu ; par exemple , pour le *r* qui , devant une labiale , devenait un *μ* , et devant une gutturale devenait la nasale *γ* , et ainsi de plusieurs autres lettres. Mais on demandera en outre s'il est bien sûr que dans l'usage oral tous les mots sanscrits fussent contractés en un seul , lorsque leurs lettres finales et initiales déterminaient par leur rencontre de certaines variétés dans la prononciation.

L'affirmative est manifestement l'opinion de ceux qui , au lieu d'unir tous les mots dans l'écriture , se bornent à lier ceux dont les finales et les initiales sont dans le cas dont nous parlons. M. Dursch n'entre dans aucune recherche sérieuse sur cette question si intéressante pour la langue ; mais il insiste davantage sur un point qui me semble moins essentiel , en demandant laquelle des manières d'écrire exige une connaissance plus exacte des règles de l'euphonie. Il applique à son gré , à ces diverses manières , les qualifications de naturelle et non naturelle , sans établir nettement ce qui en ceci est réellement naturel , si c'est la prétention de présenter la pensée immédiatement à l'intelligence , ou bien celle d'imiter les accidens de la prononciation sur lesquels il aurait encore été nécessaire de donner préalablement quelques explications. Au surplus , par la manière dont il parle des changemens et de la liaison des consonnes et des voyelles (p. 9) , M. Dursch semble impliquer dans tous les cas sans distinction la convenance de la contraction en un seul mot.

Je suis , quant à moi , de l'opinion opposée , mais

du moins fallait-il ici distinguer avec soin des cas très-différens entre eux. Assurément la liaison des voyelles finales et initiales semble avoir réellement produit dans la prononciation une véritable unité de mot. Mais il en devait être tout autrement du contact d'une consonne finale avec l'initiale du mot suivant. Là, on peut affirmer que, nonobstant les transformations des lettres, la prononciation ne laissait pas de faire toujours sentir l'individualité de chaque mot particulier, et par conséquent de marquer suffisamment pour l'oreille la séparation. La langue elle-même l'atteste par la manière diverse dont elle traite la rencontre de certaines lettres lorsqu'elle a lieu au milieu des mots ou sur leurs limites respectives. Cette seule loi par laquelle elle refuse à certaines lettres la faculté d'être finales, suffirait pour prouver clairement que le sentiment de la terminaison des mots et de leur délimitation était passé dans la prononciation. Il est vrai que cette loi pouvait porter sur les cas où la terminaison du mot figure en même temps comme terminaison d'une phrase, et j'avoue qu'en effet on voit dans le discours intimement lié certaines consonnes placées à la fin des mots, lesquelles ne peuvent autrement être admises comme finales. En toute langue, la rapidité du discours rapproche également les finales et les initiales des mots de manière à ne laisser aucune véritable interruption entre eux, et plus qu'ailleurs, un tel enchaînement paraît avoir eu lieu dans le sanscrit où l'on remarque une aversion marquée par tant de précautions délicates contre le choc de lettres d'une nature hétérogène. Au reste,

comme cette même susceptibilité se retrouve encore aujourd'hui dans les langues vivantes de l'Inde, même dans le langage des classes les plus ignorantes et grossières; comme nous voyons des langues originaires de ces contrées, et non dérivées du sanscrit (1), posséder un appareil de règles considérable et compliqué sur la rencontre des lettres, nous pouvons en conclure qu'il y a lieu tout au moins de douter si cette susceptibilité appartient d'une manière plus particulière dans l'origine au sanscrit, ou en général aux autres langues de l'Inde. On a encore trop peu éclairci le degré d'affinité de ces langues avec le sanscrit, pour qu'il soit possible de rien hasarder à cet égard. Quoiqu'il en soit, il faut bien qu'en sanscrit, même dans l'enchaînement d'une phrase, un certain temps d'arrêt se soit fait sentir à la fin d'un mot, car autrement on ne pourrait concevoir pourquoi par exemple une consonne dure (sourde) ne peut rester immuable à la fin, aussi bien que dans le courant d'un mot. En vain, prétendrait-on écarter cet argument en disant que c'était précisément parce qu'on unissait les mots entre eux qu'on devait recourir à cet expédient. Car d'un côté les langues ne sont point si réfléchies dans leur procédés, et de l'autre, celui-ci n'aurait son application que dans un petit nombre de cas. Il est bien plus conforme à la nature de la langue elle-

(1) L'existence à part de ces langues doit donc faire considérer comme impropre la manière dont on désigne quelquefois le sanscrit en l'appelant simplement *la langue de l'Inde*, ou *l'ancienne langue de l'Inde*.

même de concevoir que, tout en enchaînant l'un à l'autre les élémens du discours, l'intelligence, qui ne laissait pas d'apercevoir la fin de chaque mot, déterminait naturellement, partout où la prononciation pouvait s'y prêter, un repos instantané de la voix dont les habitudes suivent toujours de si près le mouvement de la pensée. Ce n'est qu'ainsi que je puis me rendre compte de la différence de quelques lois euphoniques lorsqu'il s'agit ou de mots séparés ou du courant d'un même mot, car autrement l'immédiate contiguïté des sons devrait dans les deux cas donner le même résultat. Loin d'en être embarrassé, j'y reconnais cette constance dans l'unité de sa forme grammaticale que le sanscrit possède à un plus haut degré qu'aucune autre langue. Quand nous voyons dans le courant d'un mot la lettre *t* demeurer immuable devant *a*, tandis que ce même *t* à la fin d'un mot devant l'initiale *a* se transforme en *at*, cela ne peut s'expliquer qu'en disant que, dans le premier cas, la lettre *a* privée de toute indépendance n'est que l'issue vocale du *t*, et lui est indivisiblement unie, tandis que, dans le second, elle subsiste par elle-même, et présente une légère aspiration, qui se retrouve en grec dans l'esprit doux. Devant cette aspiration vient se heurter et s'interrompre instantanément la consonne sourde, élément hétérogène à la nature sonore de la voyelle, et ce conflit, qui ne peut avoir lieu dans le courant des mots, produit la transformation dont nous parlons. Il suit de là que le changement des consonnes sourdes en consonnes sonores devant les voyelles initiales est en même temps une

manière de les séparer par un temps d'arrêt instantané, et une manière de les lier par l'assimilation des lettres. Par conséquent l'orthographe séparée de *ásid dyous* en sanscrit est complètement analogue à celle de *αιδ̄ σ̄αρα* en grec.

Au contraire, on ne saurait nier qu'il s'opère, quant au son, une véritable unité de mot dans les cas où deux voyelles, l'une finale, l'autre initiale, forment une voyelle réunie ou longue, comme dans *adyai' va*, pour *adya eva* (1). Il serait tout-à-fait contraire à l'esprit du système des lettres sanscrites de considérer le changement de *va* final en *ai*, comme une élision de cette lettre et une transformation de *ve* suivant en *ai*; au lieu d'y voir simplement une fusion des deux voyelles: *ai* est évidemment un son mixte résultant à la fois de *a* et de *e*. Ces cas ont leurs correspondans en grec dans les contractions $\alpha\mu\alpha$ formé de $\alpha\epsilon$ $\mu\alpha\epsilon$, $\alpha\iota\iota\alpha$ de $\alpha\iota\epsilon$ $\iota\alpha$, $\mu\alpha\iota\alpha$ de $\mu\alpha\iota\epsilon$, etc. En effet, dans $\alpha\mu\alpha$ deux voyelles brèves en produisent une longue, dans $\alpha\iota\iota\alpha$ de $\alpha\iota$ et de $\iota\alpha$ résulte $\alpha\iota$, comme il arrive d'ailleurs à cet égard dans le courant même des mots. D'après l'exemple que nous présente cette manière de construire deux mots en un seul dans l'écriture, on pourrait être tenté de maintenir la même habitude dans le sanscrit pour les cas pareils: mais cette considération me paraît fort

(1) Je dois observer ici que, dans mon article tel qu'il a été donné par le *Journal asiatique*, pag. 169-171, on a employé contre mon dessein l'apostrophe sanscrite. Dans mon manuscrit, je n'étais servi de l'apostrophe de nos langues européennes, comme c'est aussi la pratique de Bopp.

insuffisante. On doit tenir au principe de ne point abandonner la distinction des mots destinés à l'intelligence, en vertu de l'économie logique de la langue, et de ne point la sacrifier, même par exception, à la simple représentation du son. En grec, les cas de cette espèce sont moins fréquens; tandis qu'ils se reproduisent si souvent en sanscrit, qu'il en résulterait dans l'écriture une proportion beaucoup trop inégale entre la part de l'intelligence et celle de la prononciation.

Même en grec, l'incommodité de ces liaisons a été sentie; aussi a-t-on pris la précaution de les marquer en plaçant sur le point de réunion le signe qu'on appelle *coronis*. On va encore, dans certains cas, et précisément dans les plus difficiles, jusqu'à renoncer à la liaison, tantôt en employant l'apostrophe et en traitant la véritable crase comme une simple élision, tantôt en donnant en toutes lettres ce qui doit être contracté, sans en avertir par aucun signe. En outre, une remarque à faire, remarque indiquée par Boeckh dans la préface de son *Pindare*, pag. xxxv, et qui résulte d'un grand nombre de ses observations critiques dans le même ouvrage, c'est que plus les écrivains sont anciens et les écritures primitives, moins on y rencontre les contractions représentées par le rapprochement des mots. Le fait est le même pour les inscriptions. Ainsi nous voyons observée, même en grec, notre précédente règle, de s'en tenir dans l'écriture à la nature des mots et de s'en rapporter au lecteur pour tout ce qui tient à la prononciation.

Les cas où le changement des voyelles finales et ini-

tiales en une longue ou une forme contracte semble le plus autoriser, pour l'écriture sanscrite, la combinaison en un seul mot, sont ceux où les lettres *i* et *o*, placées devant des voyelles dissemblables, se changent en leur semi-voyelle *y* et *w*.

On sait que la manière d'écrire suivie dans tous les manuscrits sanscrits, et dans un grand nombre de livres imprimés dans l'Inde, ne peut être alléguée en faveur d'aucune des méthodes essayées en Europe, mais qu'elle est purement syllabique. Là, sans aucun égard pour le sens et la distinction naturelle des mots, le discours entier se trouve partagé matériellement en groupes d'une ou de plusieurs consonnes avec la voyelle qui les suit, et tout au plus à la fin de la phrase, voit-on une consonne rester seule avec son signe de repos. L'*Amuswára* et le *Visarga* sont aussi tolérés comme terminaisons de ces groupes (voyez la *Bibliothèque indienne* d'A. G. de Schlegel, tom. II, pag. 40-42. Bopp, *Grammaire en lat.* t. 30, b.). De cette manière d'écrire est certainement provenue celle qui est la plus ancienne, du moins entre toutes les pratiques de ce genre que l'on connaît encore aujourd'hui, et c'est celle que M. Dursch a employée, d'après l'exemple de Haughton, dans son *Manu*. Elle s'est formée en continuant de méconnaître toute distinction entre les mots, et en abandonnant comme inutile la coupe syllabique, et elle a changé la suite de petits traits horizontaux placés l'un auprès de l'autre en un seul trait prolongé sur toute la ligne d'écriture. Cette origine seule prouverait déjà que la méthode en question ne

tient pas immédiatement à la prétention d'observer les principes euphoniques de la langue. Assurément elle est conséquente en cela qu'elle n'admet aucune séparation pour quelque raison que ce soit, mais elle n'a d'ailleurs nul fondement historique ni philosophique dont elle puisse en rien se prévaloir. Ensuite, elle place toutes les syllabes d'une phrase à égale proximité les unes des autres, tandis qu'en fait, la prononciation, aussi bien que le sens, en rapproche quelques-unes plus que d'autres par une liaison plus ou moins rapide. Aussi ne peut-on faire aucun doute que la méthode suivie par les Anglais, par Schlegel et même jusqu'ici par Bopp, malgré le manque de conséquence que ce savant lui a si justement reproché depuis peu (*loc. cit.*), ne soit pourtant de beaucoup supérieure à la continuité absolue de l'autre écriture. On y admet du moins comme base le raisonnable principe de la séparation des mots, et on ne l'abandonne que là où l'on croit que les formes contractées des sons s'opposent à l'application de ce principe. L'appréciation de la justesse de ce procédé dépend de la réponse qu'on peut faire à cette question, si le besoin de l'intelligence doit exclusivement influencer sur l'écriture, ou si cette influence doit être partagée en faveur du principe euphonique; et dans quel cas la prononciation sanscrite réduisait à l'unité des mots distincts et indépendans par leur nature.

L'écriture à coupes syllabiques des copistes hindous du sanscrit se réduit, autant que je puis le croire, à une pure méthode graphique, c'est-à-dire tirée immédiatement de la notion de l'alphabet et du dessein pri-

mitif de donner des signes aux sons. A ce point de vue appartient l'invention des doubles formes de voyelles selon qu'elles sont employées, soit comme indépendantes, soit comme dépendantes des consonnes qui précèdent. Lorsque dans nos grammaires on caractérise la différence des signes-voyelles en disant qu'on les emploie au commencement, ou au milieu et à la fin des mots, on n'explique point véritablement la cause et la nature de cette différence. La vraie raison consiste en ce que les voyelles, dites du commencement, représentent des valeurs entières subsistant par elles-mêmes dans la prononciation sans consonne qui les précède, ni même qui les suive (selon le système sanscrit); tandis que les voyelles du milieu et de la fin ne sont là que pour donner la modification du groupe des consonnes formant la syllabe, ou pour indiquer avec quel son-voyelle doit être prononcée la consonne qui a besoin de ce complément. D'après la manière ordinaire dont on s'explique, il faudrait supposer que les signes différens n'ont été destinés qu'à l'usage le plus commode dans l'écriture, cependant, à ne considérer que la forme, il est certain que les deux *i* du milieu pouvaient tout aussi aisément faire l'office de *i* initial et réciproquement. Cette supposition mal appropriée au caractère de l'écriture sanscrite, provient de ce que nous abordons l'alphabet sanscrit avec les idées que nous avons prises du nôtre. C'est d'après ce faux point de vue que nous nous étonnons de voir *i* bref écrit devant la consonne, quand il doit être prononcé après, et nous appelons cela une transposition, tandis

qu'en se plaçant dans le point de vue de l'écriture indienne, il ne peut être aucunement question ni d'*avant* ni d'*après*. Voici à ce qu'il me semble comme il faut l'entendre : ce que je vais observer de l'écriture dévanagari s'applique, sauf quelques différences de détail, à tous les idiomes peut-être de l'Inde, mais du moins incontestablement au Pali, au Bengali, au Guzarati, au Tamoul, au Telinga, au Barman, et au Singhalais. Or, l'écriture dévanagari présente, par rapport à l'écriture grecque, romaine, et aux alphabets qui en sont dérivés, les particularités suivantes qui sont très-essentiellles : 1.^o L'a bref, quand il suit immédiatement une consonne, n'est jamais écrit, mais il est considéré comme inhérent à la lettre consonne. 2.^o les voyelles et les diphthongues qui, dans l'articulation, suivent la consonne, sont placées devant elle dans l'écriture, ou bien cette consonne s'en trouve comme enveloppée de manière à occuper le milieu, lorsque la diphthongue se partage en deux signes. Ce fait se rencontre dans le bengali et le tamoul, et se retrouve même dans quelques manuscrits dévanagari. Dans ce qu'on appelle le pali-barman, la place de cette voyelle est entièrement abandonnée à l'arbitraire (V. Burnouf et Lassen, *Essai sur le pali*, pag. 30-31). 3.^o les voyelles ont des doubles signes, suivant la remarque déjà faite plus haut. Mais dans l'écriture qui exclut tout intervalle entre les mots, il ne peut y avoir pour chaque phrase qu'une seule lettre voyelle indépendante au commencement, et une seule consonne non complétée par une voyelle, à la fin. 4.^o quand

deux ou plusieurs consonnes se suivent, on les construit ensemble comme consonnes initiales portant sur la même voyelle suivante. 5.^e l'ensemble de l'écriture ne se divise, ainsi que nous l'avons vu, qu'en groupes syllabiques toujours commençant en consonne et terminés en voyelle. Si l'on fait attention à ces différences, on reconnaîtra clairement que les deux premiers caractères dont nous avons parlé ne répondent point aux habitudes d'une écriture qui procéderait rigoureusement par la méthode alphabétique, méthode exigeant un signe spécial pour chaque consonne et chaque voyelle, et les disposant en tel ordre, soit à droite, soit à gauche (selon la marche adoptée pour l'ensemble), qu'ils répondent à l'ordre des articulations et des sons de manière à pouvoir et à devoir être régulièrement épelés. On reconnaîtra en outre que, sans doute, les trois derniers caractères se concilient avec un système d'écriture alphabétique, puisqu'il est de la nature d'un tel système de pouvoir être décomposé par syllabes aussi bien que par lettres, mais qu'après tout on ne peut les expliquer et en rendre raison que dans un système d'écriture syllabique. Donc l'écriture sanscrite est d'un côté purement alphabétique, puisqu'elle ne reconnaît point comme élémens de son alphabet des signes de syllabes, mais bien des lettres proprement dites, et que, dans chacun de ses groupes syllabiques, on peut distinguer une à une les parties qui servent à les former; mais d'un autre côté elle est réellement syllabique, puisqu'elle envisage les syllabes comme des totalités élémentaires, et qu'elle n'obéit point rigou-

reusement au principe de retracer toujours uniformément chaque son voyelle ou consonne dans l'ordre suivant lequel il est prononcé, et indépendamment de son rapport syllabique avec d'autres sons (1).

En restant dans le point de vue de l'écriture alphabétique, on ne conçoit rien de moins sensé que d'entourer une consonne des signes divisés de la diphthongue sur laquelle elle frappe, au lieu de faire arriver cette diphthongue immédiatement à sa suite, mais il n'a plus rien d'étrange dans l'écriture syllabique, puisque celle-ci ne procède point par épellation de la consonne à la voyelle, et qu'elle prend d'ensemble, comme unité totale, le groupe syllabique; *kè* et *lo* ne sont, dans ce système, rien autre chose qu'un *k* et un *l* alphabétiques. On peut voir, par les expressions métaphoriques employées par la langue tamoule pour désigner les idées de voyelle et consonne, que cette division par groupes ou par consonnes à valeur syllabique reposait sur une certaine théorie de la nature des lettres

(1) Ignorez si les aperçus que je viens d'exposer ont déjà été remarqués par d'autres. A. G. de Schlegel a émis une opinion opposée (*Bibl. Ind.* II, 40), mais il me paraît aller réellement trop loin lorsqu'il déclare purement alphabétique l'écriture du sanscrit. Campbell dit expressément (*Telougo gram.* p. 9) que les consonnes avec ce qu'on appelle des voyelles du milieu et de la fin ne répondent point du tout à l'idée qu'un Européen se fait d'une lettre, puisque, dans cette forme toute spéciale, elles ne sont point susceptibles de division, qu'enfin la consonne avec sa voyelle forme un signe syllabique indécomposable. Carey (*Burman gram.* p. 13) dit : la consonne avec sa voyelle adhérente est considérée comme une lettre et prononcée ainsi simultanément.

et des syllabes. La voyelle appelle l'âme (*ujir*), la consonne le corps (*meç*), la syllabe âme et corps, et la consonne seule la lettre morte. De même encore, en télinga, les voyelles indépendantes s'appellent les *vies*, et leur union avec les consonnes la *vivification*. Ces dénominations ne sont point passées, que je sache, dans la terminologie grammaticale du sanscrit. La voyelle s'appelle en général le son (*svara*), et la consonne ce qui rend le son visible (*vyandjana*). Au surplus, nous en conviendrons sans difficulté, ce système d'écriture n'accordant aux syllabes aucune terminaison par la consonne, est mal approprié au sanscrit; mais il semble fait au contraire pour le télinga, car dans cette langue, presque toutes les syllabes et les mots se terminent par un son voyelle. Nous observerons de même que, dans la langue tamoule, il n'y a à la fin des mots que des semi-voyelles et des lettres nasales.

Ce n'est point ici le lieu de m'étendre davantage sur cette matière, à laquelle je compte revenir ailleurs, quelque intérêt que présentent pourtant les questions suivantes : quelle est l'origine de tous ces alphabets de l'Inde, qui semblent presque avoir été jettés dans un même moule, et qui tendent également vers le système syllabique ? y aurait-il eu une écriture purement alphabétique qui se serait prêtée ensuite à admettre une combinaison de formes syllabiques qu'elle aurait peut-être trouvée toute faite antérieurement ? ou bien, faut-il croire qu'un véritable système syllabique primitif se serait insensiblement élevé par la décomposition de ses élémens à la forme alphabétique, et ne conserverait

plus aujourd'hui de son ancien état qu'une sorte d'enveloppe extérieure et quelques débris ? cet arrangement de l'écriture ne serait-il dû qu'à l'influence des grammairiens et des théories, ou, quelle part d'influence faut-il leur accorder ? Quand à présent, j'ai seulement voulu établir que la coupe syllabique de l'écriture continue dans les langues de l'Inde ne tient en rien aux questions dont, *chez nous*, on est préoccupé quand il s'agit du choix d'une manière d'écrire, questions relatives, soit aux besoins de l'intelligence, soit à ceux de l'euphonie, et que, par conséquent, le maintien d'une méthode dérivée uniquement de ce procédé syllabique ne peut offrir pour nous aucun intérêt.

Un autre motif qui me paraît des plus décisifs en faveur de la séparation des mots, c'est qu'à moins de l'adopter complètement, on ne peut introduire la ponctuation dans le sanscrit. J'aurais souhaité que M. le professeur Bopp eût admis encore cette innovation dans ses nouveaux épisodes : mais peut-être n'a-t-il pas voulu accumuler en une seule fois trop de procédés inusités.

Je pense avoir suffisamment prouvé maintenant que ce qui est l'objet de l'écriture, savoir la communication de la pensée à l'intelligence, par le moyen des yeux, demande dans toutes les langues que chaque mot soit isolé, et que les circonstances particulières à la langue sanscrite ne donnent aucun motif qui doive nous obliger à abandonner cet important principe, d'où dépend en si grande partie l'intelligence claire et facile des textes. Je me suis en même temps livré à toutes les

considérations accessoires qui m'ont semblé pouvoir influer sur la solution de la question. Ainsi du moins, quand même mes explications ne paraîtraient point satisfaisantes, la voie est préparée pour d'autres plus heureuses et plus persuasives. Je ne m'étais pas proposé d'autre résultat, sachant bien que personne ne peut guère se flatter de produire du premier moment une conviction universelle en faveur de son opinion.

Guillaume DE HUMBOLDT.

Notice sur la Sibirie, par M. HEDENSTRÆM.

(Suite.)

VOYAGES SUR LES CÔTES.

C'est avec douleur que le voyageur voit les arbres diminuer de hauteur, à mesure qu'il approche de la mer Glaciale. Jusqu'à Verkhoiansk, à 600 verst de la mer, des mélèzes hauts et droits voilent encore la nature mourante; mais depuis ce dernier endroit, leur nombre diminue, et ils deviennent petits et rabougris. Le vêtement de mousse qui couvre l'arbre devient plus gros que le tronc lui-même; mais rien cependant ne peut le sauver du souffle destructeur du nord. Quelques minces bouleaux (*Betula nana*) cherchent encore à combattre ce formidable ennemi; mais ils périssent à peine sortis du sein de la terre. Il n'y a que la mousse, véritable fille du nord, qui croît et fleurit même au sein de l'hiver, et qui couvre à peine une terre en-

gourdie depuis plusieurs milliers d'années. Ce n'est qu'avec un sentiment de douleur et d'effroi que l'Européen amolli entre dans cette contrée, où le silence et le froid de la mort règnent depuis si long-temps : le devoir seul peut le porter à aller en avant et à ranimer son courage abattu. Mais bientôt il s'habitue à son nouveau genre de vie ; l'homme créé pour tous les climats, s'accoutume facilement à ce que la nature a de plus terrible, pourvu qu'il ne perde ni le courage, ni le désir d'être utile.

On peut considérer dans ces contrées le 70.^e degré de latitude comme la limite des végétaux lignés. Depuis le dernier arbre jusqu'à la mer, s'étend un désert immense, couvert de lacs et de flaques d'eau ; les rivières et les ruisseaux y sont rares ; cette vaste plaine se nomme en Sibérie *Toundra*. Quelques lacs sont très-étendus et très-profonds ; tous abondent en poisson. Le lac Boisé nommé par les lakouts *Tastan*, ou de pierre, est remarquable par la grande quantité de bois résineux (*lignum bituminosum*) qu'il jette sur ses bords. Ce bois contient souvent des morceaux de résine durcie, qui à la vue ressemble assez à de l'ambre, et qui contient quelquefois des insectes. Mais cette résine est plus légère que l'ambre et n'exhale pas, quand on la brûle, la bonne odeur de celui-ci. Les flaques d'eau, auxquelles les habitans donnent le nom de *Lal-da*, s'étendent à quelques verst en largeur et en longueur ; mais vu leur peu de profondeur (108 centimètres), elles n'ont pas de poisson. Le silence de mort qui règne dans ces déserts, n'est jamais troublé que par les

oiseaux de passage, qui arrivent pendant l'été. Des troupeaux innombrables d'oies et de canards sauvages couvrent les lacs et les flaques d'eau. Parmi les races d'oies, deux, à ce qu'il me semble, n'ont pas encore été décrites, savoir : l'oie blanche, plus petite que la grise. Elle est toute blanche, elle n'a de noir que les dernières plumes d'ailes; les pieds et les pattes sont rouges. L'oie noire est nommée par les Russes, *niemok*, ou muet, parce qu'elle vole sans faire entendre aucun cri; elle est de la grandeur d'une cane, mais plus ronde et toute noire. Il n'y a que deux races de cygnes connues, la grande et la petite. Par une bisarrerie assez singulière, la grande ne fait son nid que dans le bois, sur le bord de la Toundra; tandis que la petite demeure exclusivement dans la Toundra. Parmi les autres oiseaux, on remarque une espèce de poule d'eau (*tringa lobata*) plus petite qu'un moineau, et à pattes palmées. Je ne l'avais jamais vue que dans le step de Baraba. Ce petit oiseau parcourt aussi des espaces immenses, pour pondre et couver tranquillement dans ces lieux inaccessibles. Parmi les moettes, on trouve ici le stercoraire (*larus parasiticus*) qu'on ne voit dans aucun autre endroit de la Sibérie. Les oiseaux indigènes sont la perdrix blanche, ou poule de neige, et le grand-duc blanc. De même pendant l'été, des troupeaux innombrables de rennes sauvages viennent chercher dans ces solitudes, un asile contre les cousins. Au contraire, le grand orignal d'Amérique n'abandonne pas les bois. Le faon de ce grand animal est à l'âge d'un an, aussi grand qu'un cheval de petite taille. A l'orient de l'embouchure de la Kolyma,

sur le rocher des moutons, on trouve des *moutons de rochers* (*capra Ammon*). Parmi les poissons, le principal poisson de passage est le hareng. Il entre rarement dans la Léna; mais il visite tous les ans l'Indighirka, la Iana et la Kolyma. On peut en conclure qu'il ne vient dans ces contrées qu'une colonne de harengs, qui s'est séparée du corps principal. Ceci devient plus évident par l'observation qu'on a faite que les harengs pris dans la Iana sont plus petits que ceux de l'Indighirka, tandis que ceux de la Kolyma sont beaucoup plus gros que ceux de la seconde de ces rivières; mais comme ces poissons sont tous d'une même espèce, cette différence de taille vient uniquement de ce qu'ils grandissent en avançant vers l'orient. Les harengs sont suivis dans ces rivières par le poisson nommé en Russie *Moukaou* (*varietas salmonis eperlani*), tandis que l'esturgeon entre beaucoup plus dans la Léna. La truite saumonée (*salmo omul*) se trouve de temps à autre en très-grand nombre dans ces rivières. On ne doit pas confondre ce poisson avec le *salmo autumnalis* de Pallas, *coregonus artedii* de Gmelin, qui ne se trouve que dans le lac de Baïkal, et qui ressemble assez au hareng. Celui dont nous parlons est large et gros, presque rond, et a la tête petite. Les autres poissons qui se trouvent dans ces rivières sont aussi connus dans le reste de la Sibérie. Pendant mon séjour sur la mer Glaciale, on trouva dans le golfe de la Iana (Нуккая рыба) trois narvalhs, ou *monodon*, arrêtés dans les glaces près de la côte; mais ils n'avaient chacun qu'une dent ou corne et non pas deux, comme le pensent

quelques naturalistes. On n'a jamais vu de baleines dans ces parages.

Pendant l'hiver, ces lieux reprennent de nouveau leur aspect sombre et désert. A peine si, dans quelques marches, on aperçoit un renard bleu ou un troupeau de rennes sauvages. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que la renne est d'une prudence rare pendant toute l'année, à l'exception du printemps. Elle voit et elle sent un homme ou un chien à une distance considérable. Mais au printemps, pendant les mois de mars et d'avril, non-seulement elle ne s'écarte pas de la *narta* (traîneau long); mais elle s'en approche au contraire assez vite, et comme si le sens de l'odorat était momentanément assoupi, elle ne s'éloigne qu'après avoir fait à une très-petite distance et plusieurs fois le tour du traîneau, comme si elle voulait s'assurer d'une manière plus positive de l'insuffisance de son odorat.

VOYAGES AVEC LES CHIENS.

Ces voyages sont agréables, prompts et peu fatigants. Des chiens bien entretenus font, en cas de besoin, jusqu'à 200 verst dans un jour. Le traîneau auquel on attèle les chiens, se nomme, dans le pays, *narta*; il a une sagène et demi de long, sur une archine de largeur et de hauteur. La *narta* se fait de bois sec et léger, et toutes les pièces en sont jointes par des courroies solides et flexibles. Les patins sont courts, on les fait de bouleau mouillé, afin qu'ils soient plus flexibles. Il n'y a pas moyen de voyager sans cet équipage à travers les immenses déserts de neige, et bien moins en-

core sur la mer Glaciale, sans un équipage comme celui que nous venons de décrire, qui passe sur les glaçons et les montagnes de glaces, en se pliant sans jamais se casser, et encore moins sans les chiens, qui ont la faculté de passer partout, et ne craignent aucun obstacle. Cet excellent animal, qui, à toutes ces précieuses qualités, réunit encore celle d'être le plus utile dans ces contrées, égaye le voyageur pendant la route par ses joyeux aboiemens, et souvent, tournant la tête, il le regarde d'un air caressant; mais quelquefois il expose au plus grand danger le voyageur inexpérimenté ou négligent. Pour peu que les chiens sentent une perdrix ou un renard bleu, ils s'élancent précipitamment du côté où est le gibier; les plus harassés reprennent de la vigueur, et il n'est pas rare qu'en poursuivant leur proie, ils se précipitent ou dans un ruisseau ou dans un ravin. En pareil cas, il n'y a de salut que dans le chien de la tête, qui est le plus instruit et souvent le seul qui ait de l'expérience. Ce chien, que dirige la voix seule de son maître, sans le secours de rênes ni de brides, conduit les autres et suit sans dévier la direction qui lui est indiquée. Dans le cas de danger dont nous venons de parler, ce chien obéit instantanément au cri perçant de son maître, abandonne la trace du gibier, qu'il poursuivait avec autant d'ardeur que les autres, et, se jetant tout-à-coup d'un autre côté, il entraîne ses compagnons moins expérimentés, et les sauve, ainsi que le traîneau, du danger d'une chute fatale. On ne connaît guère d'autres attelages de chiens que ceux du Kamtchatka; ceux de ces rives n'ont pas

été décrits. C'est pourquoi j'ai cru devoir m'étendre un peu sur ce sujet. On attèle ici depuis 11 jusqu'à 13 chiens à une *narta* longue; au Kamtchatka, 2 ou 3 chiens traînent une *narta* courte et longue, sous laquelle on attache les objets indispensables. 13 bons chiens traînent sur la mer Glaciale jusqu'à 50 pouds, dans le mois de mars, par un bon chemin, c'est-à-dire lorsque le vent a durci et consolidé la neige; par le froid, ils ne peuvent en traîner plus de 30, parce qu'alors le patin dérive; dans les grandes gelées, le patin s'attache à la neige, et il faut employer la force pour l'en détacher. En été, les chiens pourvoient eux-mêmes à leur subsistance, en déterrant les souris de terre ou mulots, qui sont en fort grand nombre dans ce pays. En automne, on commence à les nourrir de poisson et surtout de hareng. Quand cette nourriture, très-abondante, les a engraisés, on les met à l'attache, et, selon leur embonpoint, on les laisse une semaine ou plus sans nourriture. Leur graisse devient, par ce régime, solide et compacte, et ce n'est qu'alors qu'on peut les employer au trait, pour de longs voyages. Sans cette longue abstinence, à leur première course, leurs pattes se crevaient, ils deviennent inhabiles à l'attelage, et ne sont plus qu'une charge pour leur maître.

La longue nuit d'hiver de ces contrées boréales, qui, dans l'endroit de mon hivernage, dure depuis la mi-novembre jusqu'à la mi-janvier, n'est désagréable que parce que l'air condensé dispose au scorbut. Les voyages sont alors assez lents, mais on peut voyager en

tout temps et sans interruption, parce que la lune ne cesse jamais d'éclairer.

Le froid y est bien moins rigoureux qu'on ne le croit communément. Pendant trois hivers, il n'a pas été au-delà de 40° de Réaumur. L'intensité de la gelée est diminuée par les vents violens, dont la fureur ne rencontre aucun obstacle. Au contraire, le froid est descendu en 1809 à Yakoutsk jusqu'à 51°, d'après les observations du docteur *Raslein*, dont les habitans de ce pays garderont éternellement la mémoire (1).

(1) Le conseiller de collège *Raslein*, premier médecin de la province, était un des hommes les plus bienfaisans, ainsi que l'un des plus bizarres de son temps. Il ne recevait pour ses ordonnances, ni honoraires ni présens de qui que ce fût, et il laissait à la trésorerie la plus grande partie de ses appointemens, n'en prenant que ce qu'il fallait pour la chétive subsistance qu'il ne pouvait se refuser. Aucun cynique moderne ne lui certainement égale; mais en revanche, on ne peut non plus citer personne qui l'ait égalé en obligation et en désir d'être utile à ses semblables. Pendant l'hiver, il portait son habit d'été, c'est-à-dire, son uniforme, son épée et bien rarement un manteau de drap dans les froids les plus perçans. J'ai eu le malheur d'être la cause innocente de sa mort. En 1810, je fis mon rapport à l'autorité sur une maladie extraordinaire, *l'Étiophantiasis*, qui régnaît parmi les Yakoutes; elle est contagieuse et héréditaire dans quelques familles. Le gouverneur enjoignit à *Raslein*, en vertu d'un ordre suprême, d'envoyer sur les lieux un officier de santé, pour reconnaître cette maladie, et les moyens de la guérir. Il voulut se charger lui-même de cette importante commission, et malgré son âge avancé (il avait plus de 70 ans), il se mit en route pour *Sredné-Kolymsk*. Il partit de Yakoutsk au mois d'octobre, en simple habit de drap, malgré la rigueur du froid. Il était obligé à chaque instant de descendre de cheval, de courir et de faire des culbutes pour se réchauffer. Il fit environ 1500 verset de cette manière, mais il se gela les pieds. On le transporta à *Sredné-Kolymsk* sur un brancard et en habit chaud. Dans ce dernier endroit,

On assure que le hameau d'Omékon, vers le haut de l'Indighirka, est l'endroit le plus froid de tout le pays des Yakouts. Le froid de ce pays est supportable, parce que le vêtement des habitans, chaud et léger, en préserve parfaitement bien. Il est fait de peaux de rennes.

L'été est la saison la plus désagréable de l'année. Les chaleurs sont aussi extraordinaires qu'insupportables. Le 6 juillet 1810, le thermomètre monta à Nijni-Kolymsk jusqu'à 38° au soleil. Des myriades de mosquitoes infestent toute la contrée. Dans les forêts, où sont généralement situés les fortins ou ostrogs, ils forment à la lettre, un nuage épais. Les immondices que cachait la neige, remplissent l'atmosphère de vapeurs suffocantes. L'eau et la boue ne cessent de couvrir le sol, parce que dans l'été le plus brûlant, la terre ne dégele jamais à plus d'un quart d'archine de profondeur. Un été plus long serait vraiment destructeur.

Les côtes de la mer Glaciale sont couvertes de bois amenés par les eaux. Ces troncs, déjà écorcés par les glaces, sont entraînés dans les hautes eaux par les fleuves de la Sibérie, et, après un long voyage, finissent par être jetés sur la côte. J'y ai trouvé des espèces d'arbres bien connues en Sibérie; mais je doute qu'on

il se coupa lui-même les doigts des pieds, et mourut six mois après. Sredne-Kolymsk doit s'enorgueillir de posséder la cendre de cet ami de l'humanité. Resnein a servi quarante ans en Sibérie et a vécu long-temps au Kamtschatka. Il a laissé beaucoup de manuscrits, qu'on a envoyés à ses héritiers après sa mort. Les observations de ce savant doivent être remplies d'intérêt.

ait trouvé près de la Kolyma, comme on l'a avancé dans un ouvrage, un arbre à camphre. Ceci me parait impossible, parce que le courant rapide que j'ai remarqué au-delà de la Kolyma et qui se dirige au sud-est ne permettrait pas à un arbre de remonter de l'océan oriental dans la mer Glaciale.

COUCHES DU SOL.

La nature du sol dans le voisinage de la mer Glaciale offre à l'observateur un mystère impénétrable. Les bords élevés des ruisseaux et des lacs, qui ont quelques sagènes de hauteur, sont composés de couches alternées de terre et de glace. Les couches de glace sont en général horizontales, comme celle de terre qui recouvrent toujours la glace. Des veines de glace qui les coupent quelquefois perpendiculairement sont de formation récente; elles proviennent de la rupture de la masse entière, et de l'eau de neige qui a rempli l'espace demeuré vide. Comment des couches alternatives horizontales de terre et de glace ont-elles pu se former? Toutes les couches proviennent de dépôts constans, non interrompus, et qui se font avec lenteur; mais on ne peut se figurer une masse d'eau qui se soit gelée avec le temps, et qui ait couvert la terre d'une épaisseur égale, et ainsi de suite.

BOULEAUX DANS LA TERRE.

Un autre phénomène non moins extraordinaire a lieu dans le sol des rives escarpées des lacs situés entre la Iana et l'Indighirka; ce sont les boulevaux qu'on trouve

tout entiers dans la terre, avec leurs branches, leurs racine et leur écorce. Les habitans leur donnent le nom d'*Adamovstchina*, ce qui voudrait dire, *Adaméen*, ou aussi ancien qu'*Adam*. Malheureusement le besoin les force à employer ce bois dans la Toundra pour se chauffer; il ne donne pas de flamme, mais il se consume comme le charbon. Aujourd'hui les bouleaux les plus rapprochés de cet endroit, et qui ne sont plus que des arbres rabougris, croissent trois degrés plus au sud. Par quelle révolution subite et inconcevable ces arbres ont-ils été enfouis dans le sein de la terre? Ceci ne démontrerait-il pas clairement, qu'autrefois le nord était bien plus chaud? Il y a deux mille ans que, pendant l'été, le soleil était 23 minutes plus haut qu'à présent, l'inclinaison de l'écliptique diminuant toujours insensiblement; mais cette différence devait être insensible pour les plantes? Quand donc ce phénomène a-t-il commencé?

LE MAMMOUTH.

C'est dans ces lieux qu'on peut le plus facilement faire des recherches sur le Mammouth. Cet énorme animal fossile occupe les savans depuis bien long-temps. Le mammouth dont M. Adams a amené le squelette à Saint-Petersbourg lui fut montré près de la branche droite de l'embouchure de la Léna. Il était enterré sur la rive sous des couches de terre et de glace; une partie de la masse qui le couvrait s'écroula par la fonte des neiges, et découvrit l'existence de cet animal d'abord aux renards bleus, aux ours et aux chiens, et en-

suite aux hommes. Sa chair était aussi fraîche que celle d'un animal récemment mort, et on ne peut supposer l'existence de cette fraîcheur dans un animal que les eaux auraient entraîné des climats chauds dans ces contrées depuis plusieurs siècles. Son cadavre n'eût pu arriver dans ces lieux; car il eût été inmanquablement détruit par la chaleur et l'humidité, et ses os seraient tombés au fond de l'eau, avant le 50° de latitude. M. Adams s'arrêta assez long-temps dans cet endroit; et quoiqu'il fût arrivé plus d'un an après la découverte du Mammouth, il en trouva encore le côté inférieur entier, frais et bien conservé. Le reste avait été mangé. Il lui en coûta beaucoup de peine pour faire séparer les os de la chair. Parmi les os de Mammouth que l'on trouve quelquefois à la surface, je me suis procuré un sac plein de cervelle à moitié desséchée, qui dans un endroit chaud, se fondait et perçait la toile, sans cependant exhaler aucune odeur.

Les dents du Mammouth de M. Adams sont du poids de 5 pouds chacune, et l'animal lui-même est beaucoup plus grand que les éléphants de la plus grande taille. Cependant on a trouvé vers le haut de la Léna des dents de Mammouth du poids de 12 pouds chacune.

Plus on approche du nord, et plus on trouve de dents de Mammouth. C'est dans les îles et surtout à la Nouvelle Sibérie qu'on en trouve le plus, mais à mesure que le nombre augmente, la grandeur des défenses diminue. Dans la dernière île, on n'a pas trouvé de dents de plus de 3 pouds. Il s'en trouve aussi une immense quantité au fond de la mer Glaciale, comme

le prouve le fait suivant. Les ouvriers ou chasseurs du marchand Liakhov visitaient en 1750 l'île *Atrikaukoy*, la première des îles Liakhov, vis-à-vis du cap Saint, et ils y restèrent tout l'été pour chercher des défenses de Mammouth; ils en trouvèrent la plus grande partie sur un banc de sable qui, partant de la partie occidentale de l'île, s'avance dans la mer. Aujourd'hui, on trouve peu de ces dents sur cette île; mais dans les bonnes années, lorsque les vents d'est soufflent constamment, ils chassent l'eau de dessus ce banc, et alors on y trouve des défenses de Mammouth en assez grand nombre. On peut en conclure que le vent d'ouest les fait charrier par la mer. D'après la structure de ses dents, le Mammouth devait être herbivore. Ses énormes dents l'empêchant de manger l'herbe, il est probable qu'il se nourrissait surtout des branches d'arbres, jeunes et tendres. Mais comment a-t-il pu exister sous le 76° de latitude, où le règne végétal se borne à quelques misérables mousses, et où l'on n'aperçoit que de loin en loin sur les bords des ruisseaux une herbe maigre et chétive? Quelques-unes de ces défenses du Mammouth font un tour et demi.

Comment s'est détruite la race des Mammouth, et comment s'est-elle conservée pendant plusieurs milliers d'années sous la couche de terre glacée qui la couvre? Pourquoi cet animal ne se trouve-t-il que dans le nord? car on n'en a point encore trouvé dans le sud sous la même latitude. Ces questions, ainsi que bien d'autres qu'on pourrait faire sur le même sujet, restent insolubles, parce que nous n'avons sur le Mammouth que

des renseignemens insuffisans, et surtout par la difficulté de pénétrer les secrets de la nature, et de son antiquité couverte d'un voile impénétrable.

(*La suite à un prochain numéro.*)

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

Séance du 3 mai 1830.

M. W. Carey écrit au nom de la Société d'agriculture de l'Inde pour adresser au Conseil le premier volume des Mémoires de cette Société.

M. Levasseur annonce que la seconde livraison lithographiée du texte du roman *Yu kiao li* pourra paraître prochainement.

M. Jouy rappelle que la demande par laquelle il sollicitait une augmentation de crédit pour son édition lithographiée d'*Abou'l-féda* est restée sans résultat. On arrête qu'il sera écrit à M. Agoub pour qu'il veuille bien s'entendre avec la commission des fonds, à l'effet de statuer le plus promptement possible sur la demande de M. Jouy.

M. Stahl, secrétaire adjoint et bibliothécaire, annonce qu'il présentera dans l'une des prochaines séances du Conseil un projet de règlement relatif à la bibliothèque de la Société.

Aux termes du règlement, on procède au renouvellement de la commission du Journal; le dépouillement donne les nominations suivantes : MM. Saint-Martin, Klaproth, Abel-Rémusat, Hase et Eug. Burnouf.

Les commissaires spéciaux chargés de rendre compte du progrès des ouvrages entrepris ou encouragés par la Société sont renouvelés comme il suit :

Grammaire géorgienne et Chronique géorgienne, M. Saint-Martin.

Yu kiao li, Dictionnaire mandchou et Dictionnaire chinois, M. Abel-Rémusat.

Vendidad sadé, M. Eug. Burnouf.

Lois de Manou, M. Burnouf père.

Abou'l-féda, M. Reinaud.

La commission générale de surveillance des impressions est renouvelée; MM. Kieffer, Demanne et Hase sont nommés membres de cette commission.

M. Davezac de Macaya communique au Conseil des observations sur l'authenticité du voyage de M. Caillé à Tembouktou.

M. J. Dumoret lit un extrait de l'histoire des derniers princes seldjoukides de l'Iran.

La collection de livres et de manuscrits chinois et tibétains de M. le baron Schilling de Canstadt a été acquise par le Ministère de l'Instruction publique de Russie, moyennant 15000 roubles comptant, et une pension viagère de 2500 roubles. Le baron Schilling est parti avec le P. Hyacinthe pour Kiachita; ils sont chargés par le Gouvernement d'une mission purement littéraire qui les retiendra probablement deux ans dans cette ville.

S. M. l'empereur de Russie a fait remettre à M. Charmoy, pour la publication du premier volume de l'ouvrage intitulé *Expédition d'Alexandre-le-Grand contre les Russes; extrait de l'Alexandride ou Iskender-Namé de Nizami*, une bague en brillans de la valeur de 2500 à 3000 francs. M. Charmoy va s'occuper de la publication du second volume.

TABLE GÉNÉRALE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE 5.^e VOLUME.

MÉMOIRES.

NOTICE historique, chronologique et généalogique des principaux souverains de l'Asie et de l'Afrique septentrionale, pour l'année 1830..... pag.	3.
DESCRIPTION du pays de Didoëthi, extraite de la Topographie géorgienne, par M. KLAPROTH.....	20.
RAPPORT sur l' <i>Histoire des Croisades</i> de M. Michaud, de l'Académie française, nouvelle édition. (Article de M. RETNAUD).....	60.
OBSERVATIONS sur la critique faite par M. Sam. Lee, dans les n. ^{os} 79 et 80 du <i>Classical Journal</i> , du compte rendu dans le <i>Journal des Savans</i> , de sa Grammaire de la langue hébraïque, par M. le baron SILVESTRE DE SACY (1. ^{er} art.).....	81.
(2. ^e art.).....	241.
(3. ^e et dernier art.).....	321.
RÉPONSE à quelques passages de la préface du roman chinois intitulé <i>Hao Miteou tchhouan</i> , traduit par M. J. F. DAVIS. (KLAPROTH).....	97.
HISTOIRE des révolutions de l'Arménie, sous le règne d'Artaxerxès II, pendant le IV. ^e siècle, par M. SAINT-MARTIN. (Suite).....	161.
(Suite).....	336.
Sur le vernis chinois, traduit du chinois par M. Stan. JULIEN.....	208.
Sur les cours de Justice chez les Indiens, par H. TH. COLEMAN, mémoire lu à la Société de Londres, le 24 mai 1828, traduit par M. STANL.....	213.
NOTICE sur les accouchemens au Japon (E. JACQUET).....	225.
NOTE en réponse à une question proposée par M. Klaproth, dans le <i>Journal asiat.</i> décembre 1829, par M. BROSSET.....	231.

RECHERCHES sur la poésie géorgienne; notice de deux manuscrits et extraits du roman de Tariel, par M. BROSSET.	257.
OBSERVATIONS grammaticales sur un spécimen du dialecte abyssin de Tigré, par M. JACQUET.	284.
NOTICE sur la Sibérie, par M. HEDENSTROM.	293.
(Suite.)	463.
SUR les anciennes églises chrétiennes dans le Caucase au-delà du Kouban. (KLAPROTH.)	375.
NOTICE sur quelques ouvrages orientaux offerts par le Comité d'instruction publique de Calcutta à la Société asiatique.	390.
MEMOIRE sur l'état politique et religieux de la Chine, 2300 ans avant notre ère, par M. KURZ.	401.
OBSERVATIONS sur la séparation des mots dans les textes manuscrits; et sur la nature de l'alphabet dévanaguri, par M. le baron DE HUMBOLDT, traduites par M. VIGUIER.	437.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

RAPPORT sur l'édition de la <i>Moallaca de Tarafa</i> , de M. J. Vullers, par M. REINAUD.	144.
THE HISTORY and doctrine of Buddhism, &c. by E. Upham. (article de M. KLAPROTH.)	305.

NOUVELLES ET MÉLANGES.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE. (Séance du 7 décembre 1829).	66.
LETTRE à M. le Secrétaire de la Société asiatique, sur les manuscrits d'Ibn-Khaldoun, par M. GRÄBERG DE HEMSO.	67.
NOTE sur la véritable prononciation du mot <i>Hedouh</i> , écrit sur les enveloppes des lettres et des dépêches arabes, turques et persanes. (J. DE HAMMER.)	72.
LETTRE au rédacteur, par M. le baron SILVESTRE DE SACY, au sujet de la traduction française des Mille et une Nuits, par M. de HAMMER.	73.
PRONONCIATION rectifiée de quelques mots prononcés d'une manière fautive par des orientalistes du Continent. (J. DE HAMMER.)	74.
FRAGMENS relatifs à la religion de Zoroastre, publiés par M. MOHL.	77.
SOCIÉTÉ ASIATIQUE. (Séance du 4 janvier 1830.)	148.

LETTRE au rédacteur, par M. le baron SILVESTRE DE SACY..	149.
SOCIÉTÉ ASIATIQUE. (Séance du 1. ^{er} février 1830.).....	234.
HISTOIRE des Colonies étrangères qui se sont fixées dans l'Abyssinie et dans le Sennaar, &c. par L. MARCUS (pros- pectus).....	235.
SOCIÉTÉ ASIATIQUE. (Séance du 1. ^{er} mars 1830.) A....	316.
EXTRAIT d'une lettre de M. Delaporte, vice-consul de France à Tanger, par M. le baron SILVESTRE DE SACY.....	318.
SOCIÉTÉ ASIATIQUE. (Séance du 1. ^{er} avril 1830.).....	395.
PROCLAMATION adressée par M. le comte DE BOURMONT à l'armée française d'Afrique, traduite en arabe par M. AS- SELIN RICHE, de Marseille.....	397.
SOCIÉTÉ ASIATIQUE. (Séance du 3 mai 1830.).....	476.
ACQUISITION des Livres tibétains et chinois du baron Schül- ling de Canstadt, faite par l'empereur de Russie.....	477.

BIBLIOGRAPHIE.

BIBLIOGRAPHIE. — OUVRAGES NOUVEAUX.....	78.
OUVRAGES NOUVEAUX.....	151.

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

RAPPORT

DE

LA COMMISSION DES CENSEURS

POUR L'ANNÉE 1829.

REPORT

OF THE

COMMISSIONERS

OF THE LAND OFFICE

IN RESPONSE TO A RESOLUTION PASSED BY THE HOUSE OF COMMONS IN 1845, RELATIVE TO THE STATE OF THE LANDS BELONGING TO THE CROWN AND TO THE SEVERAL DEPARTMENTS OF THE GOVERNMENT.

RAPPORT

DE

LA COMMISSION DES CENSEURS

SUR LA COMPTABILITÉ

DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

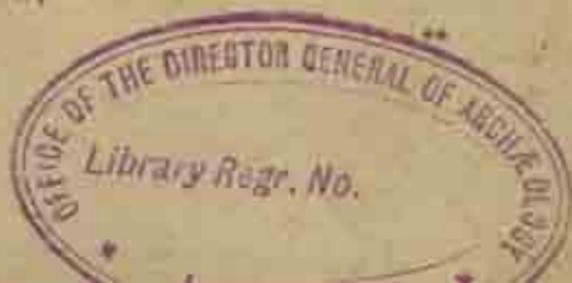
EN 1829.

MESSIEURS,

La Commission des fonds a mis sous les yeux des Censeurs nommés dans la dernière séance générale le compte des recettes et dépenses de la Société asiatique pendant l'année 1829.

Il résulte de l'examen qu'ils en ont fait, que la *Recette*, qui se compose :

- 1.^o Du montant des souscriptions ;
- 2.^o Du produit de la vente des ouvrages imprimés aux frais de la Société ;
- 3.^o De la somme payée par MM. Dondey-Dupré pour l'abonnement de 216 exemplaires du *Journal asiatique* ;
- 4.^o Du crédit ouvert par le Roi à l'Imprimerie royale, au profit de la Société ;



s'est élevée à la somme de.....	10,982 ^f 13 ^s
à laquelle il faut ajouter celle de.....	4,295 39

qui restait en caisse au 1.^{er} janvier 1829.

Ce qui donne un total de.....	15,277 47.
-------------------------------	------------

La <i>Dépense</i> , qui consiste en frais d'administration, de loyer, reliures, d'impressions d'ouvrages, de souscriptions, etc. a été de..	12,879 47.
---	------------

D'où il suit qu'au 1. ^{er} janvier 1830, il y avait en caisse une somme de	2,398.
---	--------

Cette somme s'accroîtra nécessairement des recettes qui auront lieu dans le cours de la présente année, et qui ne doivent pas figurer ici.

Nous terminerons, Messieurs, en vous priant d'approuver le compte que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui, et en demandant que la Société veuille bien, par l'organe de son président, adresser ses remerciemens à messieurs les membres de la Commission des fonds, pour le zèle, le soin et l'exactitude avec lesquels ils se sont acquittés de l'administration de vos finances.

Le rapport détaillé sur les recettes et dépenses de l'exercice dont il s'agit sera imprimé incessamment et distribué.

P. B. HASE

DEMANNE, Rapporteur.

RAPPORT
DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ
DANS L'ANNÉE 1850
DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

Société Asiatique.

REPORT

OF THE

COMMISSIONERS

OF THE



RAPPORT
SUR
LES TRAVAUX DU CONSEIL
ET
L'EMPLOI DES FONDS
DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE,
PENDANT L'ANNÉE 1829,
FAIT
DANS LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 1830;
SUIVY
DE LA LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ,
DE CELLE DE SES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,
ET DE SON RÉGLEMENT.



IMPRIMÉ,
PAR AUTORISATION DE M.^{OS} LE GARDE DES Sceaux,
À L'IMPRIMERIE ROYALE.

M DCCC XXX.

RAPPORT

181

PAR LE COMITÉ DE LA SOCIÉTÉ

LE 10 MARS 1810

DE LA SOCIÉTÉ DE LA MORTALITÉ

ET DE LA SOCIÉTÉ DE LA MORTALITÉ

SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 1830.

LA séance s'ouvre à midi, sous la présidence de M. ABEL-RÉMUSAT, Président du Conseil de la Société.

Le Procès-verbal de la Séance générale du 30 avril 1829 est lu, la rédaction en est adoptée.

Il est donné lecture d'une lettre de S. A. R. M.^{se} le Duc D'ORLÉANS, par laquelle S. A. R. annonce qu'elle ne pourra pas cette année présider la Séance générale de la Société.

S. E. le Ministre de l'Intérieur adresse à la Société un exemplaire du Catalogue de la collection du Lieutenant-colonel Colin Mackenzie, de la part de la Compagnie des Indes orientales.

M. DUPLEIX DE MÉZY, Conseiller d'état, est présenté et agréé comme membre de la Société.

On dépose sur le bureau les ouvrages, ou les parties des ouvrages dont l'impression a été ordonnée par le Conseil et dont la désignation suit :

Sacountalâ, publié en sanscrit et en français, par M. Chézy, aux frais de la Société. *In-4.* édition complètement achevée.

Meng-tseu, publié en chinois et en latin, par M. Stanislas Julien, aux frais de la Société. 2 vol. grand *in-8.* édition complètement achevée.

Chronique géorgienne, publiée en géorgien et en français, par M. Brosset, aux frais de la Société.

Vendidâd sadé, publié par M. Eug. Burnouf, et encouragé par la Société. *iv.* livr. *in-fol.*

Les ouvrages suivans sont offerts pour la bibliothèque de la Société.

Par M. MARCEL, *Paléographie arabe, ou Recueil de mémoires sur différens monumens lapidaires des arabes*, par M. le chevalier Marcel. 1.^{re} partie; Paris, 1828, *in-fol.*; *Grammaire arabe vulgaire du dialecte d'Égypte*, par M. Marcel. Au Kaire, 1799, *in-4.*; *Vocabulaire français algérien*, par M. Marcel. 1.^{re} et 2.^e édition. Paris, 1830, *in-16.* — Par M. VINCENT, *Vocabulaire français arabe, suivi de dialogues, &c.* Paris, 1830, *in-8.* — Par la Cour des Directeurs de la COMPAGNIE DES INDES, *Mackenzie Collection, &c.* by H. H. Wilson. Calcutta, 1828, 2 volumes *in-8.* — Par la SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DE L'INDE, *Transactions of the agricultural and horticultural Society of India*. Tom. I, Sérampore, 1829, in-8°. — Par M. JOMARD, *Remarques et recherches géographiques sur le Voyage de M. Caillé dans l'Afrique centrale*, par M. Jomard. Paris, 1830, in-8°. — Par M. CHARMOY, *Expédition d'Alexandre le Grand contre les Russes*, extrait de l'*Alexandrède* ou *Iskeuder-Namé de Nizâmi*, traduit en grande partie d'après l'édition de Calcutta, par Louis Spitznagel, etc.... traduction entièrement refondue par F. B. Charmoy, conseiller d'état au service de S. M. l'empereur de toutes les Russies, professeur ordinaire de persan et de turc à l'Institut oriental.... chevalier de l'ordre de Sainte-Anne de la 2.^e classe avec les insignes en diamant, Petersbourg, tom. I, 1829, in-8°.

M. Eug. Burnouf, chargé, par *interim*, des fonctions de secrétaire, lit l'exposé des travaux du Conseil pendant les derniers mois de l'année 1829 et les trois premiers de l'année 1830.

M. DEMANNE, l'un des censeurs, en son nom ainsi qu'au nom de M. HASE, annonce qu'il résulte de l'examen des comptes que la plus grande exactitude a régné dans la comptabilité. Le Président, après avoir consulté l'assemblée, déclare que les conclusions de ce rapport sont adoptées.

(Le rapport détaillé sur les recettes et les dépenses de l'année 1829 sera imprimé incessamment et distribué à chacun des membres de la Société).

Les nominations faites dans l'assemblée générale du 30 avril 1829, nécessitant un changement dans la rédaction des articles 1 et II du règlement, relatifs à l'organisation du bureau, il est donné lecture de la rédaction nouvelle, telle qu'elle a été proposée par le Conseil, dans la séance du 1.^{er} juin 1829. L'assemblée adopte les articles proposés, et arrête qu'ils feront partie du règlement de la Société. (*Voy. ci-dessous pag. 49*).

M. REINAUD lit un mémoire sur la formation des armées musulmanes au moyen âge.

M. STENZLER lit une traduction de l'épisode de *Sâvitri*, extrait du *Mahâbhârata*.

M. KURZ lit un extrait d'un mémoire sur l'état politique et religieux de la Chine, selon le Chou-king.

M. Ernest FOUINET communique des fragmens de poésie persane et arabe, traduits en vers.

(L'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture des fragmens d'un voyage en Egypte et en Nubie par M. RIFAUD).

Les membres de la Société sont invités à déposer leurs votes pour le renouvellement de la série sortante des membres du bureau et du conseil; on procède ensuite au dépouillement du scrutin, dont le résultat présente les nominations suivantes :

Président honoraire : M. le baron SILVESTRE DE SACY.

Président : M. ABEL-RÉMUSAT.

Vice-présidens : MM. le comte de LASTEYRIE et le comte D'HAUTERIVE.

Secrétaire : M. Eugène BURNOUF.

Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire : M. STAHL.

Trésorier : M. DELACROIX.

Commission des fonds : MM. WÜRTZ, FEUILLET, le baron DE GÉRANDO.

Membres du Conseil : MM. Amédée JAUBERT, le baron DE HUMBOLDT, AGOUB, GRANGERET DE LA GRANGE, le marquis DE CLERMONT-TONNERRE, SAINT-MARTIN, COQUEBERT DE MONTBRET, CAUSSIN DE PERCEVAL fils.

Censeurs : MM. EYRIÈS, l'abbé DE LABOUDERIE.

La séance est levée à trois heures et demie.

Pour extrait conforme :

Eugène BURNOUF,

Secrétaire.

TABLEAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

CONFORMÉMENT AUX NOMINATIONS FAITES DANS L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 29 AVRIL 1830.

Président perpétuel.

S. A. R. M^{SE} LE DUC D'ORLÉANS.

Président honoraire.

M. Le baron SILVESTRE DE SAGY.

Président.

M. ABEL-RÉMUSAT.

Vice-présidens.

MM. Le comte D'HAUTEVILLE.

Le comte DE LASTEYRIE.

Secrétaire.

M. Eugène BURNOUF.

Secrétaire-adjoint et Bibliothécaire.

M. STAHL.

Trésorier.

M. DELACROIX.

Commission des Fonds.

MM. Le baron DEGÉRANDO.

FEUILLET.

WURTZ.

Membres du Conseil.

MM. BURNOUF père.

Le comte Amédée DE PASTORET.

KIEFFER.

HASE.

Le comte PORTALIS.

L'abbé DE LABOUDERIE.

DEMANNE.

Eugène COQUEBERT DE MONTBRET.

Étienne QUATREMÈRE.

REINAUD.

CHÉZY.

EYRIÈS.

KLAPROTH.

RAOUL-ROCHETTE.

Le baron PASQUIER.

Le duc DE RAUZAN.

Le baron DE HUMBOLDT.

SAINT-MARTIN.

Le baron COQUEBERT DE MONTBRET.

Le marquis DE CLERMONT-TONNERRE.

MM. Amédée JAUBERT.

AGOUR.

GRANGERET DE LA GRANGE.

CAUSSIN DE PERCEVAL fils.

Censeurs.

MM. l'abbé DE LABOUDERIE.

ÉYRIÈS.

Agent de la Société, M. CASSIN, au local de la Société,
rue Taranne, n.º 12.

N. B. Les Séances du conseil ont lieu le premier lundi de chaque
mois, à sept heures et demie du soir, rue Taranne, n.º 12.

RAPPORT

LU

PAR LE SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ

LE 29 AVRIL 1830.

MESSIEURS,

CHARGÉ par le Conseil de vous rendre compte des travaux exécutés depuis la séance générale de l'année dernière, je dois, au moment de m'acquitter de ce devoir, réclamer toute votre indulgence et vous prier de ne pas juger ce rapport d'après les souvenirs qu'a laissés dans vos esprits l'écrivain ingénieux et le savant célèbre qui, pendant sept années, vous présenta le brillant tableau des progrès de la littérature orientale. Il appartenait à celui que de grands et nombreux ouvrages ont placé au premier rang parmi les savans dont la France s'honore, de juger les productions variées que l'amour de la science fait naître chaque jour dans

les divers pays où se cultive l'étude des langues, de l'histoire et des littératures de l'Asie. Vous trouverez sans doute que je n'ai pas besoin d'excuse pour n'avoir accepté que la partie la plus facile de la tâche qui m'était imposée, en rappelant à sa destination première le rapport annuel dont le savant que vous aimiez à entendre pouvait seul agrandir le plan.

La direction uniforme que le Conseil a donnée à ses travaux pendant le cours de l'année qui vient de finir, trace la marche de celui qui se borne à exposer ce qui a été fait en faveur des études que votre association a pour but d'encourager. Suivre avec persévérance les progrès des ouvrages dont l'impression avait été précédemment ordonnée, accueillir les demandes des savans qui sollicitaient la faveur de publier leurs travaux sous vos auspices, chaque fois que ces travaux ont paru devoir servir à l'avancement des études orientales, tels sont les devoirs que s'est imposés le Conseil, et à l'accomplissement desquels il a consacré les pouvoirs dont votre confiance l'a investi. Une amélioration importante dans l'emploi des fonds de la Société, dont on avait déjà pu pressentir les heureux résultats, a été poursuivie cette année avec un plein succès. Dans les premiers temps de sa fondation, le Conseil, désireux de favoriser le développement de jour en jour plus rapide des études relatives à l'Asie, avait ordonné la publication aux frais de la Société d'un certain nombre d'ouvrages propres à répandre la connaissance de quelques idiomes orientaux peu cultivés jusqu'alors. C'est

à ce desir qu'ont dû naître la Grammaire japonaise, l'Épisode sanscrit de Yodjadatta, la traduction latine du philosophe chinois Meng-tseu, et plusieurs autres ouvrages déjà terminés ou sur le point de l'être; et qui ont pour objet, ou de présenter aux étudiants des secours qu'ils ne possédaient pas, ou de jeter du jour sur quelques questions importantes de philologie et de littérature orientales. Mais le nombre des ouvrages qui étaient soumis à l'examen du Conseil devint de jour en jour plus considérable, et tout en se félicitant de ce qu'il s'approchait ainsi du but que vous vous étiez proposé, celui de produire au grand jour des travaux que leurs auteurs eussent désespéré peut-être de jamais faire paraître sans vos encouragemens, le Conseil dut regretter que les frais considérables qu'entraîne l'impression des ouvrages orientaux, ne lui permissent pas d'entreprendre la publication de tous ceux qui lui étaient présentés. Au milieu de richesses dont le grand nombre même lui interdisait l'usage, le Conseil, d'accord avec votre commission des fonds, a cru qu'il fallait encourager par des souscriptions partielles le plus d'ouvrages qu'il lui serait possible, sans toutefois renoncer à publier certains travaux entièrement à ses frais; chaque fois que le permettraient les ressources de la société. Ce nouveau plan qui donne le moyen de partager entre plusieurs entreprises les fonds qu'eût absorbés une seule publication, doit, nous osons l'espérer, mériter votre approbation. Il a fourni au Conseil l'occasion de témoigner à des savans étrangers, par des encouragemens efficaces, l'estime qu'il faisait de

leurs travaux. Vous savez avec quel empressement avait été accueillie la demande de M. Freytag, de Bonn, éditeur des anciens monumens poétiques des Arabes, ouvrage étendu, d'une grande importance historique et littéraire, qui est maintenant terminé; le Conseil n'a pas vu avec moins d'intérêt la publication de la Moallaka de Tarafa, par M. Vullers. Une souscription a été ordonnée pour cet ouvrage, l'un de ceux qui ont été entrepris et terminés depuis la dernière séance générale. En s'associant autant qu'il était en lui à cette publication, le Conseil a voulu donner une nouvelle preuve de l'impartialité avec laquelle il favorisait toutes les entreprises littéraires qui ont l'Asie pour objet, à quelque nation qu'appartiennent les savans qui en sont les auteurs.

Ces encouragemens accordés à des productions étrangères n'ont pas empêché le Conseil de donner tous ses soins aux travaux qui ont pris naissance dans son sein, ou qui ont pour auteurs des membres de la Société. Ainsi l'édition de Mencius, par M. Stanislas Julien, est terminée; des additions importantes dont l'auteur a voulu faire suivre son travail, avaient seules retardé jusqu'ici l'achèvement de cette publication, désormais si utile à tous ceux qui voudront se livrer à l'étude de la langue chinoise. L'édition latine du dictionnaire chinois du P. Bazile de Glémona, entreprise par MM. Jouy et Kurz, et que la Société publie à ses frais, a été conduite avec toute l'activité que l'on pouvait désirer dans un travail aussi difficile, et les auteurs en

présentent aujourd'hui la vingt-cinquième demi-feuille. Les progrès de la Grammaire géorgienne et du Dictionnaire mandchou n'ont pas répondu, autant que le souhaitait le Conseil, à l'activité bien connue de l'auteur. Mais une partie du manuscrit égarée chez l'imprimeur qui en était primitivement chargé, et la difficulté de se servir des caractères mandchous et géorgiens qui n'ont encore été transportés que partiellement à l'imprimerie royale expliquent ces retards qui ne se renouveleront plus. L'édition du drame de Sacountali avec une traduction nouvelle par M. Chézy est terminée en ce moment, et sans doute que les amateurs de plus en plus nombreux de la littérature indienne regretteront moins les retards qui les auront empêchés de jouir plus tôt de ce bel ouvrage, quand ils pourront apprécier tous les soins qu'a dû prendre l'éditeur pour s'assurer de la parfaite correction du texte, et en même temps de la haute élégance de la traduction. Outre ces ouvrages déjà commencés depuis long-temps, le Conseil a pu ordonner l'impression du texte avec la traduction d'un extrait de la Chronique géorgienne, par M. Brosset, dont les communications relatives à ce nouvel objet d'étude avaient plus d'une fois enrichi le Journal de la Société. La Chronique géorgienne est un des ouvrages qui ont été entrepris depuis la dernière séance générale, et vous verrez sans doute avec satisfaction qu'il soit déjà aussi avancé. Le texte est complètement achevé et cinq feuilles de la traduction vous sont présentées aujourd'hui.

Les progrès des ouvrages que le Conseil a crus dignes d'être encouragés par une souscription, n'ont pas été moins rapides. L'édition des lois de Manou, ce code antique l'une des bases de la civilisation indienne, et en même temps l'un des monumens littéraires les plus précieux que l'orient nous ait conservés, est parvenue à la seconde livraison; et l'éditeur, M. Loiseleur Deslongchamps, doit publier la traduction et les notes avant la fin de l'année. La quatrième livraison du *Vendidad Sadé* paraît en ce moment, et on peut apprécier avec quelle fidélité M. Jouy a conservé le style du beau manuscrit que l'éditeur du *Vendidad* l'a chargé de reproduire. Les personnes qui cultivent la littérature arabe ont remarqué le même talent et la même élégance dans l'édition de la *Géographie d'Abulféda*, publiée par M. Jouy, dont le zèle paraît devoir suffire à un grand nombre d'entreprises de nature diverse. Cette publication surpasse peut-être tout ce qu'on avait droit d'attendre de l'emploi de la lithographie pour la reproduction brillante et fidèle des monumens nombreux de la calligraphie orientale, et les soins que M. Reinaud a bien voulu donner à la correction du texte, assurent à cette édition un rang distingué parmi les productions récentes de la littérature arabe. Aussi le Conseil n'a pas balancé d'ajouter cet ouvrage à la liste déjà étendue de ceux dont il encourage la publication, et on peut dire que la première livraison a pleinement justifié cette faveur. Les mêmes encouragemens ont été accordés à l'édition du texte du roman célèbre *Yiu kiao li*, que l'on doit à l'Élegant

pinceau de M. Levasseur, et dont on avait pu, dès la séance de l'année dernière, admirer l'exécution toute chinoise. Si, comme on a lieu de l'espérer, M. Levasseur reprend et poursuit avec une activité nouvelle cette publication, les personnes qui se livrent à l'étude de la littérature des Chinois, pourront lire dans la langue originale cette production curieuse que l'écrivain célèbre qui nous préside a popularisée en France avec ce style naturel et vif qui a inspiré à quelques personnes des doutes si peu fondés sur l'authenticité de l'original chinois. M. Levasseur a de plus rédigé, de concert avec M. Kurz, un tableau des élémens vocaux de la langue chinoise. Ce tableau qui donne la liste de ceux des caractères qui servent le plus souvent à la prononciation, présente dans son ensemble le système ingénieux par lequel, avec des signes purement idéographiques, les Chinois parviennent à représenter des sons, et donnent ainsi à leur écriture pittoresque quelques-uns des avantages de l'écriture alphabétique qu'ils ne connaissent pas. Le Conseil qui a vu dans ce travail un service de plus rendu par l'école des sinologues français à l'étude d'une langue qui a déjà fait tant de progrès parmi nous, a voulu l'encourager par une souscription, et reconnaître ainsi le zèle des éditeurs qui n'ont d'ailleurs sollicité son concours que quand leur travail a été complètement achevé.

Une publication plus étendue et qui doit jeter un grand jour sur l'état ancien d'un peuple qu'une communauté de civilisation rattache à la Chine, l'Histoire des

Dairis du Japon, a obtenu du Conseil la même faveur. Cet ouvrage important, que M. Titsingh avait composé d'après de nombreux matériaux recueillis pendant son séjour au Japon, et qui présente l'histoire complète de cette contrée, depuis le VI.^e siècle avant notre ère, était jusqu'à ce jour resté manuscrit. Un des membres du Conseil, M. Klaproth, s'est chargé de l'enrichir de notes et de l'accompagner de tous les éclaircissemens que peuvent lui fournir ses vastes connaissances dans la géographie et l'histoire de l'Asie orientale. Cette publication sera un digne hommage rendu à la mémoire d'un voyageur célèbre dont on connaît déjà les travaux étendus. Elle recevra même un nouveau prix des difficultés qu'éprouvent toujours les Européens qui tentent de pénétrer au Japon, et des obstacles plus grands encore qui les attendent lorsqu'ils sont sur le point de rapporter dans leur patrie les résultats de recherches pénibles. En souscrivant à l'Histoire des Dairis du Japon, le Conseil a de plus été frappé par une considération générale que d'éminens orientalistes ont souvent appuyée de l'autorité imposante de leur approbation. Si l'est vrai que la Société doive les encouragemens aux travaux que des études nouvelles multiplient depuis quelque temps en Europe, et dont plusieurs ouvrent à l'historien et au philosophe un vaste champ de recherches qui promettent d'être fécondes, elle serait injuste de laisser dans l'oubli des ouvrages qui eussent fait la gloire de leurs auteurs, si, moins désintéressés ou plus heureux, ils eussent pu les mettre au jour. C'est dans cette vue que déjà le Conseil avait

voulu s'associer à la publication de la traduction de *H-king* par le P. Régis. Et en effet, quand on pense aux recherches de tout genre sur les religions, les usages et les littératures des principaux peuples de l'Asie, et en même temps au grand nombre de vocabulaires et de grammaires d'idiômes encore à peine connus qui se conservent dans quelques bibliothèques de l'Europe, on doit regretter que des hommes studieux ne consacrent pas leur zèle à publier des matériaux dont plusieurs pourraient répandre un grand jour, ou sur des sujets complètement obscurs, ou sur des matières encore contestées.

C'est parce qu'il a trouvé toutes ces conditions réunies dans l'Histoire des Dairs du Japon, par Titsingh, que le Conseil a voulu la mettre au nombre des ouvrages dont il a, cette année, entrepris la publication, ou poursuivi l'achèvement avec zèle. Peut-être en considérant le nombre de ces travaux dont les uns sont terminés, et dont les autres le seront bientôt, trouverez-vous que l'année qui vient de s'écouler n'a pas été stérile. Car, si d'un côté l'impression de quelques-unes des publications commencées depuis long-temps, n'a pas fait de progrès aussi rapides qu'on devait l'espérer, le Conseil éprouve la satisfaction d'avoir terminé quelques ouvrages importans, et surtout d'avoir encouragé un grand nombre de publications nouvelles. Parmi les quatre ouvrages qui avaient appelé l'attention du Conseil dès les premières années de la fondation de la Société, les plus considérables peut-être, le *Meng-tseu*

et le *Sacountala* sont achevés, et déjà ils sont remplacés par la *Chronique géorgienne*, que l'auteur promet de faire paraître dans un court délai. Trois ouvrages seulement se trouvaient encouragés à l'époque de la dernière séance générale ; un des plus étendus, le *Hamasa* de M. Freytag, est publié depuis plusieurs mois, et la liste des livres auxquels votre Conseil a cru devoir souscrire pour un nombre considérable d'exemplaires, s'est augmentée de cinq ouvrages parmi lesquels deux sont déjà terminés.

Il est encore une autre publication à laquelle le Conseil attache une importance d'autant plus grande, qu'on est accoutumé à y chercher l'indication de ses travaux et la preuve de leurs progrès, c'est le *Journal* qui se publie aux frais et sous les auspices de la Société. Le Conseil ne doit pas vous laisser ignorer les observations auxquelles ont plus d'une fois donné lieu les retards qui en ont souvent ralenti et suspendu la marche. Le zèle n'a cependant pas manqué à la commission qui est spécialement chargée de la rédaction, ni aux membres qui veulent bien y coopérer de la manière la plus désintéressée. Ainsi le *Journal* s'est enrichi cette année de précieuses recherches philologiques que M. le baron Silvestre de Sacy a bien voulu lui adresser. M. Klaproth a donné une analyse critique des *Chagrins de Han*, drame chinois, traduit par M. Davis, ainsi que plusieurs extraits sur les peuples et les langues du Tibet et de la Géorgie. M. Reinaud a communiqué au Conseil des rapports plein de notions intéressantes

sur des ouvrages qui avaient été renvoyés à son examen. Parmi les diverses branches de la littérature orientale, on a pu remarquer que celle des Arabes et des Persans n'avait pas été aussi fréquemment représentée dans le Journal, que celle des peuples moins connus qui habitent l'extrémité orientale de l'Asie. Ce n'est pas que la commission se soit imposé le devoir de n'admettre que les articles relatifs aux sujets les plus nouveaux entre ceux dont s'occupent avec zèle et succès plusieurs membres de la société. Mais les mémoires destinés à éclaircir quelques-unes des questions auxquelles donnent lieu les littératures de la Chine, du Tibet et de la Géorgie, ont été présentés à la commission en plus grand nombre que ceux qui avaient pour but de nous faire connaître les langues, la poésie et l'histoire des peuples sémitiques. La commission s'est empressée d'insérer dans le Journal tous les articles qui lui ont été adressés sur ces sujets importans; et nous pouvons vous donner l'assurance qu'elle n'a pas eu l'occasion d'user à l'égard d'aucun d'eux, du droit que lui a reconnu le Conseil en lui confiant la direction du Journal. Au reste les divers articles qui y ont été admis cette année se recommandent par ce caractère de spécialité scientifique qui distingue les productions des personnes auxquelles on en est redevable, et que vous ne vous plaindrez pas de trouver dans le Journal asiatique, puisque la Société, en le fondant, a eu surtout en vue d'ouvrir un recueil dans lequel toutes les spécialités de la science pussent également prendre place. C'est parce qu'en maintenant le Journal dans cette di-

rection, le Conseil croit ne pas avoir été infidèle à son plan, qu'il a vu avec plus de regrets des retards dont le moindre inconvénient a été de reculer de quelques mois la publication de deux numéros. Mais il ne dépendait pas entièrement de ses efforts d'en faire cesser la cause. Le contrat passé avec la maison de librairie chargée de la vente du Journal, donne à cette maison le droit d'y insérer diverses annonces qui, plus d'une fois, n'ont pas été remises à la commission aussi promptement que cela eût été nécessaire. La commission, pour respecter le droit du libraire, s'est donc vue souvent obligée de suspendre la marche du Journal; c'est là l'unique cause de retards dont le Conseil fera tous ses efforts pour prévenir le retour, résultat que les promesses du libraire de la Société lui donnent l'espoir d'obtenir bientôt, sans qu'il soit nécessaire de recourir à d'autres mesures.

Tel est l'ensemble des travaux auxquels s'est livré le Conseil pendant le cours de l'année dernière. Vous jugerez si la direction qu'il a suivie, si la manière dont il a disposé des fonds à l'emploi desquels l'économie la plus sévère a toujours présidé, ont favorisé l'étude des langues et des littératures que vous voulez encourager. Le Conseil a constamment été guidé par les principes qui avaient présidé à son établissement, et s'il lui fallait donner la preuve qu'ils ont déjà porté des fruits, il la trouverait dans les témoignages d'estime que la Société a reçus cette année des orientalistes et des compagnies savantes livrées aux mêmes études.

qu'elle. En Allemagne, des hommes comme les Schlegel, les Bopp, les Hammer; en Angleterre et dans l'Inde, MM. Briggs, Tod, et la Société asiatique de Calcutta, ont voulu, en adressant leurs ouvrages à la Société, lui donner une marque de leur estime, et c'est à l'intérêt qu'ils prennent à vos travaux que votre bibliothèque a dû de s'enrichir de ces grandes publications, comme le Râmâyan de M. de Schlegel, les Annales du Râdjasthân, par M. Tod, le XVI.^e volume des Recherches asiatiques de Calcutta, et surtout la collection précieuse de livres arabes, persans, et sanscrits qui vous a été adressée par le comité d'instruction publique de Calcutta, et qui contient des renseignemens précieux sur les sujets les plus divers, la philosophie, la législation, l'histoire, la poésie, et la grammaire. Ainsi grâce à ces communications honorables, la Société est comme un centre auquel viennent aboutir les productions diverses qui intéressent la littérature orientale, et cet avantage, il lui est permis de s'en faire honneur parce qu'elle le doit uniquement aux généreux efforts qu'elle a faits pour répandre de plus en plus les belles études à la culture desquelles elle s'est vouée, et à l'impartialité vraiment libérale avec laquelle elle a toujours accueilli et jugé les productions des savans de tous les pays.

LISTE

DES MEMBRES SOUSCRIPTEURS,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

S. A. R. M.^{gr} LE DUC D'ORLÉANS.

MM. AGOUB, professeur de langue arabe au collège royal de Louis-le-Grand.

AMPÈRE fils.

ANSALDO (Roch), avocat, interprète de S. M. le roi de Sardaigne, près la Porte Ottomane.

AUDIFFRET, attaché au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

AYMOND DE MONTÉPIN, chef de bataillon au 19.^e régiment.

BABINET, professeur de physique au collège de Saint-Louis.

BARCHOU.

MM. BAZIN, avocat.

BENOIST (François-Balth.), régent de rhétorique.

BÉRARD, maître des requêtes.

BERGER DE XIVREY.

BERGHAUSS, professeur à Berlin.

BERR (Michel), homme de lettres.

BIANCHI, secrétaire-interprète pour les langues orientales, au ministère des affaires étrangères.

Le duc DE BLACAS D'AULPS, pair de France, ambassadeur à Naples.

DE BLAINVILLE, membre de l'Institut.

BOBROWSKI (Michel), professeur à l'Université impériale de Wilna.

Le baron DE BOCK, conservateur des forêts.

Le docteur BÖKEL.

BOILLY (Jules).

BONAR (Henri).

BOUVRAIN, ancien professeur.

Le chevalier BRICE, ingénieur géographe.

DE BRIÈRE, homme de lettres.

Le colonel BRIGGS.

Le duc DE BROGLIE, pair de France.

BROSSET, homme de lettres.

BRUÉ, géographe.

BRUGUIÈRE, intendant militaire à Saumur.

BRUNET (Wladimir).

BURNOUF père, professeur au Collège royal de France.

Eugène BURNOUF fils.

Le vicomte BUSSIÈRES.

MM. BUSSIÈRE (le baron Théodore Renouard de).

Le chevalier BYERLEY.

Le duc DE CADORE, pair de France.

Le rév. CALDWEL, à Versailles.

CALTHROP (Henri), du collège *Corpus-Christi*, à Cambridge.

Le baron DE CANITZ, premier aide-de-camp de S. A. R. le prince Guillaume de Prusse, *pro tempore*, plénipotentiaire de Prusse près la Porte ottomane.

Le baron VAN DEN CAPELLEN, ancien gouverneur des Indes orientales hollandaises, président honoraire de la Société des sciences de Batavia.

CASTAGNE, premier député du Commerce à Constantinople.

CAUSSIN DE PERGEVAL fils, professeur d'arabe vulgaire à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

CHARMOY, attaché au ministère des affaires étrangères de l'empire de Russie.

La comtesse VICTORINE DE CHASTENAY.

Le vicomte DE CHATEAUBRIANT, pair de France.

Le marquis DE CHATEAUGIRON.

CHAUMETTE DES FOSSÉS, consul général à Lima.

CHÉZY, membre de l'Institut, professeur de sanscrit au Collège royal de France, et de persan à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

MM. L'abbé CHIARINI, professeur de langues et d'antiquités orientales, à Varsovie.

Le comte DE CLARAC, conservateur du Musée.

Le marquis DE CLERMONT-TONNERRE, colonel d'état-major.

COLLOT, directeur de la Monnaie.

COOK, ministre du S. Évangile, à Paris.

COOMBS, lieutenant-colonel à Londres.

Le baron COQUEBERT DE MONTBRET, membre de l'Institut.

Eugène COQUEBERT DE MONTBRET fils, attaché au ministère des affaires étrangères.

COUSIN, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.

CROGGON, ministre du culte anglais, à Corfou.

CUMMIN (William), du Collège de la Trinité, à Dublin.

Le baron CUVIER, conseiller d'état, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences.

DAHLEK, professeur de théologie à la Faculté de Strasbourg.

Le baron DE DAMAS, pair de France, gouverneur de S. A. R. M. et le duc de Bordeaux.

DAVEZAC, sous-chef de bureau au ministère de la marine.

Le baron DÉGÉRANDE, conseiller d'état, membre de l'Institut.

MM. DELACROIX , ancien notaire , propriétaire à Ivry.

Le baron Benj. DELESSERT , membre de la chambre des députés.

DELESSERT (François), banquier.

DELORT , sous-chef de division au ministère de l'intérieur.

DEMANNE , l'un des conservateurs-administrateurs de la bibliothèque du Roi.

DÉSAUGIERS aîné , ancien consul de France.

Le vicomte Eug. DESBASSYNS DE RICHEMOND , maître des requêtes.

DESGRANGES , secrétaire-interprète du Roi pour les langues orientales.

J. DESRAY.

DONDEY-DUPRÉ , imprimeur libraire.

DOROW , conseiller de cour de S. M. le Roi de Prusse.

Le chevalier W. DRUMMOND , à Naples.

Lady DRUMMOND , à Naples.

DRUMMOND , à Rio-Janeiro.

DUBEUX (J. L.), employé à la biblioth. du Roi.

L'abbé DUBOIS , ancien missionnaire au Maysoure.

DUBOIS DE BEAUCHÈNE (Arthur).

DUCLER , commissaire de la marine , administrateur à Karikal.

DUMORET , élève de l'École des LL. OO.

DUPIN E ALMEIDA (Miguel-Calmaa), ministre secrétaire d'état des finances de l'empire du Brésil , à Rio-Janeiro.

- MM. DUPLEIX DE MÉZY, conseiller d'état.
 DUPLESSIS, recteur de l'Académie de Lyon.
 DUPRÉ (Louis), peintre d'histoire.
 DUREAU DE LAMALLE, membre de l'Institut.
 DURSCH, docteur en philosophie, à Tubingen.
 Le baron D'ÉCKSTEIN.
 EICHHOFF, docteur ès lettres.
 ELPHINSTONE (J.-J.), à Londres.
 ERDMANN, professeur à l'Université de Casan.
 VAN ESSE (Léonard), docteur en théologie, à
 Darmstadt.
 EWALD, professeur à Göttingue.
 EYRIÈS, géographe.
 Le comte FABRE DE L'AUDE, pair de France.
 FALCONNER (Forbes).
 FEUILLET, bibliothécaire de l'Institut.
 Le colonel FITZ-CLARENCE, à Londres.
 FLEISCHER.
 FLUGEL (le docteur).
 Le marquis DE FORTIA D'URBAN.
 FOINET (Ernest).
 GADY, juge au tribunal civil de Versailles.
 GALLOIS, conseiller maître à la cour des comptes.
 Le chevalier DE GAMBA, consul de France à
 Teflis.
 GARCIN DE TASSY, professeur d'hindoustani à
 l'École royale et spéciale des langues orien-
 tales vivantes.

MM. GAUTIER, ancien administrateur général des subsistances.

GESTAT (Théodore).

GIBON, professeur à l'École préparatoire.

L'abbé GLAIRE, professeur d'hébreu.

GRÄBERG DE HEMSO, ancien consul de Suède, à Maroc et à Tripoli.

GRANGERET DE LAGRANGE, sous-bibliothécaire à l'Arsenal.

VINCENT DE GROPALLO, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. Sarde près la Porte Ottomane.

GROS, professeur au collège royal de Saint-Louis.

GUERRIER DE DUMAST, ancien sous-intendant militaire à Nancy.

GUIGNIAUT, professeur à la Faculté des lettres, directeur de l'École préparatoire.

GUILLEMINOT (le comte), maréchal de France, ambassadeur de France à Constantinople.

DE GUIZARD (LOUIS).

GUYS (C.-E.), vice-consul de France à Lattaquié.

DE HAMMER, conseiller actuel et aulique, professeur à Vienne.

HASE, membre de l'Institut, professeur de grec moderne à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

HASSLER (Conrad-Thierry), à Ulm.

Le comte D'HAUTERIVE, conseiller d'état, membre de l'Institut.

- MM. HELMSDORFER, de Francfort.
HENRY, professeur de langues, à Londres.
Le vicomte HÉRICART DE THURY, conseiller d'état.
HERNOZAN, négociant à Tëflis.
HOFMANN, professeur à Stuttgart.
HOLMBOE, secrétaire de la bibliothèque de Christiania.
HUMBERT, professeur d'arabe à Genève.
Le baron DE HUMBOLDT (Alexandre), membre de l'Institut.
DE HUSZLAR, conseiller actuel à la Chancellerie de Cour et d'État de S. M. impériale apostolique.

Le chevalier Albert D'IBBE, chargé d'affaires de Suède près la Porte ottomane.

JACQUET, élève de l'École des LL. OO.
JAKSON (J. Grey), ancien agent diplomatique à Maroc, membre de l'académie, à Caen.
JAUBERT (A.), membre de l'Institut, professeur de turc à l'École spéciale des LL. OO. vivantes.
JOHANSEN (le docteur).
JOMARD, membre de l'Institut, commissaire du gouvernement près la commission d'Égypte.
JOUANNIN, premier secrétaire interprète du Roi.
JOUY, élève de l'École des LL. OO.
JULIEN (Stanislas), sous-bibliothécaire à l'Institut.

KALTHOF (le docteur).

MM. KARPFF, D. M.

KIEFFER, premier secrétaire-interprète du Roi pour les langues orientales, professeur de turc au Collège royal de France.

KLAPROTH (Jules).

KOUCHELEV - BESBORODKO, chambellan de S. M. l'empereur de toutes les Russies.

KUNKEL (Pierre-Antoine).

KUPFER, secrétaire de la légation prussienne, à Constantinople.

KURZ (Henri), docteur en philosophie.

Le prince LABANOFF DE ROSTOFF.

Le comte Alex. DE LABORDE, député, membre de l'Institut.

DE LABORDE fils.

L'abbé DE LABOUDERIE, chanoine honoraire de Saint-Flour, vicaire général d'Avignon.

Le vicomte LAINÉ, pair de France, membre de l'Institut.

LAJARD (F.), membre de l'Institut.

L'abbé LANCI, professeur d'arabe au collège de la Sapience, à Rome.

LANDRESSE (E. A. X. Clerc).

LANGLOIS, professeur au collège royal de Saint-Louis.

Le comte LANJUINAIS, pair de France.

Le comte DE LASTEYRIE.

Le comte DE LAVAL, conseiller d'état de S. M. l'empereur de Russie.

MM. LÉBOUCHER , professeur au collège royal de Charlemagne.

Le comte DE LENNOX , capitaine instructeur de cavalerie, à Saumur.

LENORMAND (Charles).

LETRONNE , membre de l'Institut , inspecteur général de l'Université et des écoles militaires.

LEVASSEUR , ingénieur-géomètre du cadastre.

LEWCHINE , conseiller de cour de S. M. l'empereur de Russie.

LERMINIER (Eug.), Docteur en droit, avocat à la Cour royale de Paris.

LITTRÉ fils.

LOISELEUR DES LONGCHAMPS (Auguste).

MABLIN , sous-bibliothécaire de l'Université.

MACCARTHY , professeur d'anglais de S. A. R. Mademoiselle.

MAC-GUCKIN , de Dublin.

MULDOON , de Dublin.

MAHARG (John), à Dublin.

MARCEL , ancien directeur de l'Imprimerie royale.

Le vicomte DE MARCELLUS , envoyé extraordinaire à Lucques.

MARCESCHAU , vice-consul de France, à Tunis.

MAREY.

MARION , professeur émérite.

MARLY (P.).

MARSDEN (William), à Londres.

Le baron MASSIAS.

- MM. MENGE, de Lubeck.
- MICHAUD, membre de l'Académie française.
- MILON, sénateur, à Nice.
- MOHAMMED-ISMAEL-KHAN, de Chiraz.
- MOHL (Julius), de Stuttgart.
- MOHN.
- DE MONMEYAN, secrétaire de l'académie d'Aix.
- L'abbé duc DE MONTESQUIOU, pair de France,
membre de l'Institut.
- MOREAU (C.), consul de France à Trébizonde.
- MORIS, homme de lettres.
- Le baron DE MORTEMART-BOISSE.
- Le baron MOUNIER, pair de France, intendant
général des bâtimens de la couronne.
- Le docteur MUNCH.
- La duchesse DE NARBONNE.
- Le baron DE NERCIAT.
- NEUMANN, professeur d'histoire à Munich.
- NICHOLL, professeur d'hébreu à l'Université de
Oxford.
- Le comte de NOÉ, pair de France.
- DE NOVILLE (Alexandre), à Marseille.
- OLIVIER, avocat.
- ORR.
- Le baron D'OTTENSFELS, internonce autrichien
à Constantinople.
- OUTREY (Georges), vice-consul de France à
Rhodes.
- GORE-OUSELEY, ambassadeur d'Angleterre à la
cour de Perse.

- MM. DE LA PALUN, chancelier du consulat de France
à Messine.
- DE PARAVEY, membre du corps royal du génie
des ponts et chaussées.
- Le docteur PARTHEY.
- Le baron PASQUIER, pair de France.
- Le comte DE PASTORET (Amédée), membre de
l'Institut.
- PAULTHIER, à Ville-Évrart, près Vincennes.
- PELLASSY DE L'OUSLE, chef d'institution.
- PHARAON, professeur.
- PICKFORD (J.-H.).
- PONCELET, professeur à la Faculté de droit.
- PONS-DEJEAN, répétiteur pour les langues orien-
tales au collège Louis-le-Grand.
- Le baron PORTAL, pair de France.
- Le comte PORTALIS, pair de France, président
de la cour de cassation.
- POUGENS, membre de l'Institut.
- POUQUEVILLE, membre de l'Institut.
- Le général comte POZZO DI BORGO, ambassa-
deur de Russie à la cour de France.
- PUSICHS, ancien interprète dans le Levant.
- QUARANTA (B.), professeur d'archéologie à
l'Université royale, membre de l'Académie
royale, à Naples.
- QUATREMÈRE (Étienne), membre de l'Ins-
titut, professeur d'hébreu, de chaldaïque et
de syriaque au Collège royal de France.

MM. RABANIS, professeur au Collège royal de Lyon.

DE RAINEVAL, ambassadeur de France en Suisse.

Le duc DE RAUZAN, ambassadeur à Lisbonne.

REINAUD, employé au cabinet des manuscrits orientaux de la bibliothèque du Roi.

ABEL-RÉMUSAT, membre de l'Institut et de l'Académie royale de médecine, professeur des langues chinoise et tartare au Collège de France, l'un des conservateurs-administrateurs de la bibliothèque du Roi.

REY, membre du conseil général des manufactures, maire du sixième arrondissement.

RICHE (Asslan).

RIFAUD, voyageur en Égypte.

RITTER, professeur à Berlin.

RAOUL-ROCHETTE, membre de l'Institut, professeur d'archéologie, l'un des conservateurs administrateurs de la bibliothèque du Roi.

Le baron ROGER, ancien Gouverneur du Sénégal.

ROSEN, docteur en philosophie.

Le comte Théodore DE RUMIGNY, aide-de-camp de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans.

SCHLEMMER, docteur en droit.

Le baron SILVESTRE DE SACY, membre de l'Institut, professeur de persan au Collège royal de France, et d'arabe à l'École spéciale des langues orientales vivantes.

MM. SAINT-MARTIN, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la bibliothèque de MONSIEUR.

SANDFORD-ARNOD, professeur de langues orientales.

SAULNIER fils.

SELME fils.

SEMELET.

L. DE SINNER, homme de lettres.

SIDNEY SMITH, amiral anglais.

Le vicomte SIMÉON, maître des requêtes.

SOLVET, secrétaire général de la préfecture de l'Oise, à Beauvais.

SPENCER SMITH, membre de plusieurs sociétés savantes, à Caen.

STAHL.

STAINES (William), professeur.

GEO. TH. STAUNTON, membre du parlement, à Londres.

STEMPKOUSKI, colonel russe.

STENZLER, docteur en philosophie.

STICKEL, docteur en philosophie.

Le comte DE STIRLING, à Londres.

STRUBBERG, élève de l'École des LL. OO.

TAILLEFER, inspecteur de l'Académie de Paris.

TATTAM (Henry), à Londres.

TERNAUX aîné, député.

TRAYER (Édouard), élève de l'École polytechnique.

- MM. THÉOLOGUE, ancien diplomate.
Le colonel TOD.
Le colonel TOLSTOÏ (Jacques).
DE TORCY, chef de bureau au ministère des affaires étrangères.
TOULOUZAN, homme de lettres, à Marseille.
TRÉBUTIEN, à Caen.
Le capitaine TROYER.
Le baron DE TURCKHEIM, ancien député, à Strasbourg.
- VAUCELLE (Louis).
Le baron DE VILLEBOIS, maître des requêtes, administrateur de l'Imprimerie royale.
VILLEMAIN, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de l'académie de Paris.
VINCENT, secrétaire interprète de l'expédition d'Alger.
VULLERS (Jean), de Bonn.
- WARDEN, ancien consul général des États-Unis.
WATSON, à Naples.
WEITZER (Henri-Joseph), docteur en théologie, à Anzefahr.
WHITESIDE (Joseph-W.), membre du collège de la Trinité, à Dublin.
WÜRTZ, négociant.
WYNCH, attaché au service civil de la compagnie anglaise des Indes.

MM. S. Ém. le cardinal ZURLA, à Rome.

Le baron DE ZUYLEN DE NYEVELT, ambassadeur de S. M. le Roi des Pays-Bas, près la Porte ottomane.

LISTE

DES MEMBRES ASSOCIÉS ÉTRANGERS,

SUIVANT L'ORDRE DES NOMINATIONS.

MM. DE HAMMER (Joseph), conseiller actuel au-
lique, et interprète de S. M. l'Empereur, à
Vienne.

IDELER, membre de l'Académie de Berlin.

WILKINS, à Londres.

LEE, à Cambridge.

MACBRIDE, professeur d'arabe, à Oxford.

WILSON (H. H.), secrétaire de la Société asia-
tique du Bengale, à Calcutta.

MARSHMANN (le rév. J.), missionnaire à Si-
rampur.

FRÄHN (le docteur Ch.-Martin), membre de
l'Académie des sciences, à Saint-Petersbourg.

OUWAROFF, conseiller d'état actuel de l'empire
de Russie, président de l'Académie impé-
riale, à Saint-Petersbourg.

TYCHSEN (Thomas-Christian), professeur à l'U-
niversité, membre de l'Académie, à Goet-
tingue.

MM. VAN DER PALM (Jean-Henri), professeur à l'Université de Leyde.

Le comte CASTIGLIONI (Carlo-Ottavio), à Milan.

RICCHETS , à Londres.

DE SCHLEGEL (A.-W.), professeur à l'Université royale prussienne du Rhin , membre de l'Académie royale des sciences de Prusse , à Bonn.

GESENIUS (Wilhelm), professeur à l'Université , à Halle.

WILKEN , bibliothécaire de S. M. le roi de Prusse , à Berlin.

PEYRON (Amédée), professeur de langues orientales , à Turin.

COLERBROOKE (H.-T.), directeur de la Société royale asiatique de la Grande-Bretagne et d'Irlande , à Londres.

HAMAKER , professeur de langues orientales , et interprète , à Leyde.

FREYTAG , professeur de langues orientales à l'Université , à Bonn.

DEMANGE , attaché au ministère des affaires étrangères de l'empire de Russie.

Le capitaine LOCKETT (Abraham), secrétaire du conseil du collège du Fort-William , à Calcutta.

HARTMANN , à Marbourg.

DELAPORTE , vice-consul de France , à Tanger.

PAREAU (J. Henri), à Utrecht.

MM. WILMET (Jean), membre de l'Institut de Hollande, à Amsterdam.

KOSEGARTEN (Jean-Godefroy-Louis), professeur à l'Université d'Iéna.

BOPP (François), à Berlin.

D'OHSSON, ambassadeur de Suède à la cour de Bruxelles.

MORRISON (le rév. Rob.), missionnaire protestant à Canton, et interprète du comité de la compagnie des Indes dans cette ville.

HAUGHTON (Graves Chamney), professeur de langues orientales au collège d'Hertford.

WYNDAM KNATCHBULL, à Oxford.

Le baron SCHILLING DE CANSTADT, membre du collège des affaires étrangères, à Saint-Petersbourg.

MIRZA-SALEH, ministre de la cour de Perse, à Saint-Petersbourg.

SCHMIDT (L.-J.), à Saint-Petersbourg.

HABICHT (Maximilien), docteur en philosophie, professeur d'arabe à Breslau.

HAUGHTON (R.), professeur d'hindoustani au séminaire militaire d'Addiscombe, à Croydon.

MOOR (Ed.), de la Société royale de Londres et de celle de Calcutta.

JAKSON (J. Grey), ancien agent diplomatique de S. M. Britannique à Maroc.

Le baron d'ALTENSTEIN, ministre du culte et de l'instruction publique du royaume de Prusse.

DE SPERANSKI, gouverneur gén. de la Sibérie.

MM. SHAKESPEAR, professeur de langues orientales au séminaire militaire de la compagnie des Indes, à Croydon.

CAREY (W.), professeur de langues samscrite, bengali et mahratte, à Sirampour.

GILCHRIST (John Borthwick), professeur d'hindoustani, à Londres.

OTHMAR FRANK, docteur en philosophie, professeur de langues orientales à l'Académie royale des sciences de Munich.

RAM-MOHUN-ROY, à Calcutta.

Le baron DE HUMBOLDT (Guillaume), à Berlin.

LIPOVZOFF, interprète pour les langues tartares, à Pétersbourg.

ÉLOUT, secrétaire de la haute régence des Indes, membre de la Société des arts et des sciences, à Batavia.

WARREN, conseiller à la cour royale de Pondichéry.

DE ADELUNG (F), directeur de l'Institut oriental de Saint-Pétersbourg.

Le colonel BRIGGS, à Londres.

GRANT-DUFF, à Londres.

RÈGLEMENT
DE
LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

§ I.^{er}

BUT DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE PREMIER.

LA Société est instituée pour encourager l'étude des langues de l'Asie.

Celles de ces langues dont elle se propose plus spécialement, mais non exclusivement, d'encourager l'étude, sont :

- 1.^o Les diverses branches (tant en Asie qu'en Afrique) des langues sémitiques ;
- 2.^o L'arménien et le géorgien ;
- 3.^o Le grec moderne ;
- 4.^o Le persan et les anciens idiômes morts de la Perse ;
- 5.^o Le samskrit et les dialectes vivans dérivés de cette langue ;
- 6.^o Le malais et les langues de la presqu'île ultérieure et citérieure de l'Archipel oriental ;
- 7.^o Les langues tartares et le tibétain ;
- 8.^o Le chinois.

ART. II.

Elle se procure les manuscrits-asiatiques; elle les répand par la voie de l'impression; elle en fait faire des extraits ou des traductions. Elle encourage en outre la publication des grammaires, des dictionnaires et autres ouvrages utiles à la connaissance de ces diverses langues.

ART. III.

Elle entretient des relations et une correspondance avec les sociétés qui s'occupent des mêmes objets, et avec les savans asiatiques ou européens qui se livrent à l'étude des langues asiatiques et qui en cultivent la littérature. Elle nomme, à cet effet, des associés correspondans.

§ II.

ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE PREMIER.

Le nombre des membres de la Société est indéterminé. On en fait partie après avoir été présenté par deux membres et avoir été reçu à la pluralité des voix, soit par le conseil, soit par l'assemblée générale.

ART. II.

Indépendamment des dons qui pourront être offerts à la Société, chaque membre paie une souscription annuelle de trente francs.

ART. III.

Les membres de la Société nomment un conseil, et sont convoqués, au moins une fois l'an, pour entendre un rapport sur les travaux, sur l'emploi des fonds, et pour nommer les membres du conseil.

§ III.

ORGANISATION DU CONSEIL.

ARTICLE PREMIER.

Le conseil se compose

D'un président perpétuel,

D'un ou de plusieurs présidens honoraires,

Un président,

Deux vice-présidens,

Un secrétaire,

Un secrétaire-adjoint et bibliothécaire,

Un trésorier,

Trois commissaires pour les fonds,

Vingt-quatre membres ordinaires.

ART. II.

Les présidens honoraires sont nommés à vie par l'assemblée générale, et ont voix délibérative dans le Conseil. Le secrétaire est nommé pour cinq ans par la même assemblée. Le président, les vice-présidens, le secrétaire-adjoint, le trésorier et les commissaires des fonds, sont nommés chaque année, et tous ces

membres sont rééligibles. Les vingt-quatre autres membres sortent par tiers, et à tour de rôle, chaque année. Ils peuvent être réélus. Le sort désignera, les deux premières années, ceux qui devront sortir.

ART. III.

L'élection des membres du conseil aura lieu à la majorité relative des suffrages.

ART. IV.

L'assemblée générale nomme, chaque année, parmi les membres restans du conseil, deux censeurs chargés d'examiner les comptes de l'année précédente, et de lui en faire un rapport à la plus prochaine assemblée générale.

ART. V.

Le conseil est chargé de diriger les travaux littéraires qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que du recouvrement et de l'emploi des fonds; il ordonne l'impression des ouvrages qu'il reconnaît utiles; il en fait faire des traductions ou des extraits; il examine les ouvrages relatifs au but de la Société; il donne des encouragemens; il nomme les associés correspondans; il fait l'acquisition des manuscrits et des ouvrages asiatiques, lorsqu'il le croit convenable.

ART. VI.

Le secrétaire de la Société fait un rapport annuel des travaux du conseil et de l'emploi des fonds. Ce

rapport sera imprimé avec la liste des souscripteurs, le montant des dons pécuniaires ou des offrandes en livres, manuscrits, objets d'arts, &c., faits à la Société, avec les noms des donateurs.

ART. VII.

Le conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois. Tous les membres souscripteurs de la Société sont admis à ses séances, et peuvent y faire les communications qui leur paraissent utiles.

ART. VIII.

Le conseil s'occupera le plus tôt possible des moyens de rédiger, sous le titre de *Journal asiatique*, un recueil littéraire qui paraîtra à des époques plus ou moins rapprochées, et qui sera donné *gratis* aux souscripteurs de la Société.

ART. IX.

Les membres de la Société pourront acquérir chacun un exemplaire des ouvrages qu'elle publiera, au prix coûtant.

§ IV.

COMPTABILITÉ.

ARTICLE PREMIER.

La commission des fonds présente au conseil d'administration, dans le premier mois de l'année, l'aperçu des recettes et dépenses pour l'année qui commence.

Le conseil d'administration détermine en conséquence, pour l'année entière, les dépenses ordinaires et fixes, et assigne, pour l'année aussi, un *maximum* pour les dépenses de bureau, les autres menus frais journaliers et variables.

ART. II.

Les dépenses extraordinaires, proposées pendant le cours de l'année, sont arrêtées par le conseil d'administration, après avoir pris préalablement l'avis de la commission des fonds.

ART. III.

Les délibérations du conseil d'administration, portant autorisation d'une dépense, sont immédiatement transmises à la commission des fonds par un extrait signé du président et du secrétaire de la Société.

ART. IV.

La commission des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

ART. V.

Dans le cas où une dépense serait arrêtée par la Société seulement en principe et sur une évaluation approximative, cette dépense sera portée pour son *maximum* au registre prescrit par l'article précédent.

Dès que le projet de dépense donne lieu à un enga-

gement de la Société, on assigne les fonds nécessaires pour l'acquitter à l'échéance, de manière que le paiement ne puisse, en aucun cas, éprouver ni incertitude, ni retard.

ART. VI.

Toute somme allouée pour une dépense extraordinaire ordonnée par le conseil, reste affectée d'une manière spéciale pour l'objet désigné : elle ne peut être détournée de sa destination et appliquée à un autre service que sur une nouvelle décision du conseil, prise selon la forme indiquée dans l'art. 2.

ART. VII.

Il pourra cependant admettre en principe la proposition de faire imprimer de nouveaux ouvrages au fur et à mesure que les facultés pécuniaires de la Société le permettront, mais sans que cela lie la Société et l'empêche de donner la préférence à tous autres ouvrages qui lui seraient présentés postérieurement, et dont elle jugerait la publication plus opportune ou plus utile.

ART. VIII.

La commission des fonds tient un registre dans lequel sont contenus tous ses arrêtés portant mandat de paiement

Lesdits arrêtés doivent être signés au moins de la majorité des membres de la commission.

ART. IX.

Les dépenses sont acquittées par le trésorier, sur un mandat de la commission des fonds, accompagné des pièces de dépense visées par elle; ces mandats rappellent les délibérations du conseil d'administration par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense, si elle n'a été préalablement autorisée par le conseil d'administration et ordonnée par la commission des fonds.

ART. X.

Le trésorier et les membres de la commission des fonds se réunissent en séance particulière une fois chaque mois; dans cette séance sont traitées toutes les affaires sur lesquelles la commission est appelée à délibérer. On y dresse l'état mensuel de situation des fonds, pour le présenter au conseil d'administration.

Cet état est transcrit sur le registre de la commission, ainsi que le procès-verbal de chaque séance particulière.

ART. XI.

Tous les six mois, en septembre et en mars, la commission des fonds fait d'office connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée, soit pour les dépenses fixes et variables, soit pour les dépenses extraordinaires, de façon que le conseil d'administration puisse toujours savoir quelle est la quotité exacte des valeurs disponibles.

ART. XII.

A la fin de l'année, le trésorier présente son compte à la commission des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle. La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

ARTICLES ADDITIONNELS

RELATIFS À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX ORDONNÉS
POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ;

Adoptés par le Conseil, dans sa Séance du 3 juillet 1827.

Le conseil de la Société asiatique, considérant :

1.^o Que, par le règlement du 4 juillet 1825, il a été suffisamment pourvu à la surveillance qui doit être exercée sur l'exécution des ouvrages ordonnés par le conseil, pour le compte de la Société, et aux mesures convenables pour que le conseil soit toujours instruit des progrès desdits travaux;

2.^o Que, par les divers articles du règlement du 3 juillet 1826, il a été statué sur les formes à observer, soit par le conseil, soit par la commission des fonds, toutes les fois qu'il s'agit d'ordonner un travail qui doit donner lieu à une dépense, et d'ouvrir un crédit spécial pour son exécution;

3.^o Que néanmoins il pourrait arriver qu'un travail ordonné et pour lequel il a été ouvert un crédit spécial, entraînant la Société dans une dépense plus forte que celle qui avait été prévue, soit parce que l'évaluation primitive aurait été faite d'après des bases peu exactes, soit parce que, dans le cours même de l'exécution, le désir d'améliorer un ouvrage et de le rendre plus utile, aurait engagé l'auteur à lui donner plus

d'étendue qu'il ne l'avait d'abord pensé, ou à y joindre des accessoires qui n'auraient pas été compris dans l'évaluation primitive;

4.° Que, par suite de cela, la balance des recettes et des dépenses établie par le budget annuel se trouverait dérangée, et la Société engagée à son insu dans des dépenses plus fortes que les crédits ouverts; et voulant prévenir ces inconvéniens,

A arrêté ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Outre le compte verbal qui, aux termes de l'art. 2 du règlement du 4 juillet 1825, doit être rendu, à chaque séance du conseil, des progrès des divers ouvrages ordonnés, par les personnes chargées d'en suivre respectivement l'exécution, il sera, dans la première séance des mois de juin et de décembre de chaque année, rendu un compte général de la situation de tous les travaux ordonnés, de quelque nature qu'ils puissent être, et pour lesquels il aurait été ouvert des crédits; de la dépense à laquelle ils auront donné lieu pendant les six mois précédens, et de celle que nécessitera leur entier achèvement.

ART. II.

A cet effet, le conseil nommera, chaque année, dans la séance qui suivra la séance générale de la Société, une commission de trois de ses membres. Cette commission portera le titre de *commission de*

surveillance des travaux entrepris pour le compte de la Société.

ART. III.

Les membres du conseil, auteurs ou éditeurs des travaux ordonnés et non encore terminés, et les membres de la commission des fonds, ne pourront point être membres de la commission dont la formation est prescrite par l'art. 2. Les membres de ladite commission pourront être réélus immédiatement.

ART. IV.

La commission devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où elle doit faire son rapport, soit par les commissaires spéciaux chargés de veiller à l'exécution de chacun des travaux ordonnés, soit par les imprimeurs, graveurs, traducteurs ou autres personnes employées auxdits travaux, tous les renseignements qui devront servir de base à son rapport et en garantir l'exactitude.

ART. V.

Si l'on résulte du rapport de la commission que le crédit ouvert pour un travail ordonné ne sera point dépassé, et qu'il n'excède point notablement la dépense à laquelle ce travail doit donner lieu, il n'y aura point ouverture à une délibération.

ART. VI.

Dans le cas où le crédit ouvert excéderait notablement la dépense à laquelle il s'applique, le conseil

pourra réduire le crédit primitif et appliquer le *boni* résultant de cette réduction à un autre objet.

ART. VII.

Si, au contraire, il est reconnu que le crédit ouvert est insuffisant, pour quelque motif que ce soit, le conseil devra en délibérer, à l'effet, soit de prendre les mesures convenables pour que la dépense n'excède pas le crédit primitif, soit d'ouvrir un crédit supplémentaire. Dans ce dernier cas, la commission des fonds devra être consultée, et il ne sera ouvert un nouveau crédit, s'il y a lieu, que d'après son rapport.

ART. VIII.

Il n'est, au surplus, aucunement dérogé, par le présent règlement, à ceux des 4 juillet 1825 et 3 juillet 1826.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS ET ENCOURAGÉS PAR LA SOCIÉTÉ
ASIATIQUE.

CHOIX DE FABLES ARMÉNIENNES du docteur Vartan, accompagnées d'une traduction littérale en français, par M. J. Saint-Martin. Un volume in-8.^o grand raisin veü fort, collé et satiné; 3 fr. 50, et 1 fr. 50 c. pour les membres de la Société.

ÉLÉMENTS DE LA GRAMMAIRE JAPONAISE, par le P. Rodriguez, traduits du portugais sur le manuscrit de la bibliothèque du Roi, et soigneusement collationnés avec la grammaire publiée par le même auteur, à Nagasaki, en 1604, par M. Landresse; précédés d'une explication des syllabaires japonais, et de deux planches contenant les signes de ces syllabaires, par M. Abel-Rémusat. Paris, 1825 : 1 vol. in-8.^o; 7 fr. 50 c., et 4 fr. pour les membres de la Société.

SUPPLÉMENT À LA GRAMMAIRE JAPONAISE, par MM. G. de Humboldt et Landresse. In-8.^o, br. 2 fr., et 1 fr. pour les membres de la Société.

ESSAI SUR LE PALI, ou langue sacrée de la presqu'île au-delà du Gange, avec six planches lithographiées, et la Notice des manuscrits palis de la bibliothèque du Roi, par MM. E. Burnouf et Lassen, membres de la Société asiatique. Un vol. in-8.^o, papier grand-raisin, orné de six planches; 12 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.

MENG-TSEU ou MENCIUS, le plus célèbre philosophe chinois après Confucius; traduit littéralement en latin, et revu avec soin sur la version tartare-mandchoue, avec des notes perpétuelles tirées des meilleurs com-

- mentaires; par M. Stan. Julien. Quatre livraisons; 2 vol. in-8.^e (texte chinois lithographié et traduction). chaque livraison 9 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.
- YADJNADATTABADHA, OU LA MORT D'YADJNADATTA, épisode extrait du Rāmâyana, poème épique sanscrit; donné avec le texte gravé, une analyse grammaticale très-détaillée, une traduction française et des notes, par A. L. Chézy, de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres; et suivi, par forme d'appendice, d'une traduction latine littérale par J. L. Burnouf, un de ses anciens auditeurs, aujourd'hui son collègue au Collège royal de France. 1 vol. in-4.^e, orné de 13 planches; 15 fr., et 6 fr. pour les membres de la Société.
- VOCABULAIRE GÉORGIEN, rédigé par M. Klaproth. 1 vol. in-8.^e; 5 fr. pour les membres de la Société.
- POÈME SUR LA PRISE D'ÉDESSE, texte arménien, revu par MM. Saint-Martin et Zohrab. 1 vol. in-8.^e; 2 fr. pour les membres de la Société.
- LA RECONNAISSANCE DE SACOUNTALA, drame sanscrit et prākṛit de Calidasa, publié pour la première fois, en original, sur un manuscrit unique de la bibliothèque du Roi, accompagné d'une traduction française, de notes philologiques, critiques et littéraires, et suivi d'un appendice, par A. L. Chézy, de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, etc. 1 fort vol. in-4.^e avec une planche; 35 fr. et 15 fr. pour les membres de la Société.
- HAMABE CARMINA, cum Tehrizii scholiis integris, indicibus perfectis, versione latinâ et commentario perpetuo, primum edidit G. W. Freytag 4 liv. in-4.^e
- TARAFK MOALLACA, cum Zuzenii scholiis, edit. J. Vulfers. 1 vol. in-4.^e 6 fr.
- TCHOUNG-YOUNG, autographié par M. Levasseur. 1 vol. in-18; 2 fr.
- LOIS DE MANOC, publiées en sanscrit, avec une traduction française et des notes, par M. Aug. Loiseleur-Deslongchamps. 1.^{re} et 2.^e livraisons, 1 vol. in-8.^e

VENDIDAD-SADÉ, l'un des livres de Zoroastre, publié d'après le manuscrit zend de la bibliothèque du Roi, par M. Eugène Burnouf, en 10 livraisons *in-fol.* de 56 pages. livraisons I-IV.

KITAB TEQUEYM AL-BOULDÂN, ou Géographie d'Abou'l-féda, édition autographiée par H. Jouy, et revue et corrigée par M. Reinaud. 1.^{re} livr. *in-4.* 4 fr. L'ouvrage aura 4 livr.

YU-KIAO-LI, roman chinois traduit par M. Abel-Rémusat, texte autographié par M. Levasseur. Édition dans laquelle on donne la forme régulière des caractères vulgaires et des variantes, 1.^{re} et 2.^e livr. *in-8.* L'ouvrage aura 10 livr. à 2 fr. 50 c.

Nota. MM. les membres de la Société doivent retirer les ouvrages dont ils veulent faire l'acquisition, à l'agence de la Société, rue Taranne, n.º 12. Le nom de l'acquéreur sera porté sur un registre, et inscrit sur la première feuille de l'exemplaire qui lui aura été délivré en vertu du règlement.

LISTE DES OUVRAGES

OFFERTS À LA SOCIÉTÉ DANS LE COURANT
DE L'ANNÉE 1829
ET LES TROIS PREMIERS MOIS DE 1830.

Par M. le baron DE SACY. Anthologie grammaticale arabe
pouvant servir de suite à la Chrestomathie
arabe. Paris, 1829, 1 vol. *in-8.*

Notices et extraits de divers manuscrits arabes
et autres. Paris, 1829, *in-4.*

M. le baron ROGER. Recherches philosophiques sur la
langue ouolofe. Paris, 1829, *in-8.*

M. LEVASSEUR. Yu-kiao-li, roman chinois, texte auto-
graphié. 1.^{er} livre. *in-8.*

M. BROSSET. Relation du pays de Ta-ouan, traduit du
chinois, extrait du Journ. asiat.

Sentences morales, Almanach lunaire, Lettre de
S. Cyrille, &c. autographie géorgienne. Paris,
1829, *in-8.*

Observations adressées à la Société asiatique sur
le Vocabulaire géorgien. 2 feuilles autogra-
phiées, Paris, 1830, *in-8.*

Annales de la Société royale des sciences, belles-
lettres, &c. d'Orléans, tom. X, 5 cahiers *in-8.*
Orléans.

M. J. J. MARCEL. Specimen armenum. Paris, 1829,
in-8.

Exercices de lecture d'arabe littéral. Alexandrie,
an vi, *in-4.*

- M. J. J. MARCEL. Annuaire de la république française, ans VIII et IX. Kaire, *in-8.*
- M. J. BRIGGS. History of the rise of the Mohammedan power in India, till the year A. D. 1612. Londres, 1829, 4 vol. *in-4.*
Letters adressed to a young person in India. Londres, 1828, *in-8.*
- M. LOISELEUR DES LONGCHAMPS. Lois de Manou, publiées en sanscrit avec une traduction française et des notes. 1.^{re} et 2.^e liv. *in-8.* texte.
La mort d'Yadnadatta, publiée en sanscrit. Paris, 1829, *in-8.*
- M. DE SINNER. Liber insularum archipelagi; e codd. parisiis edidit et annot. instruxit L. A. Sinner. Halle, 1824, *in-8.*
Longi pastoralis e codd. mss. duobus Italicis primum græcè integra ed. P. L. Courier, exemplar romanum emendatius et auctius typis recudendum curavit L. A. Sinner. Paris, 1829, *in-8.*
- M. L'abbé DUBOIS. Grammatica latina ad usum sinensium juvenum à J. A. Gonzalvès. Macao. *In-12.*
- M. SÉBAST. MALL. Psalmi cum lectionibus variantibus ex vers. græcâ et latinâ hebraicâ. Munich, 1828, *in-12.*
- M. J. KALTHOFF. Jus matrimonii veterum Indorum cum eodem hebræorum jure subindè comparatum. Bonn, 1829, *in-8.*
- M. A. G. DE SCHLEGEL. Râmâyana, id est carmen epicum de Râmæ rebus gestis, cum interpretatione latinâ et notis criticis. Bonn, 1829, 1.^{re} partie, *in-8.*
- M. Bernhard DORN. History of the Afghans, translated from the Persian of Neamet Ullah. 1.^{re} partie. Londres, 1829, *in-8.*
- M. J. KLAPROTH. Observations sur la découverte de

l'alphabet hiéroglyphique faite par M. Champollion le jeune. Paris, 1829, *in-fol.*

M. L'abbé CHILARINI. Grammatika hebrayska. Varsovie, 1826, *in-8.*

Théorie du judaïsme appliquée à la réforme des israélites. Paris, 1830, 2 vol. *in-8.*

M. Le comte de LASTEYRIE. The east India calculator by Th. Thornton. Londres, 1823, *in-8.*

M. F. BOPP. Diluvium cum tribus aliis Mahā-Bhārati præstantissimis episodis. Berlin, 1829, *in-8.*

Grammatica critica lingue sanscritæ. Berlin, 1829, 1.^{re} cah. *in-8.*

M. Le colonel TOD. Annals and antiquities of Râdjasthan. Londres, tom. 1, 1829, *in-8.*

M. J. LOW. Grammar of Thai language. Calcutta, *in-8.*

M. GRANT-DUFF. History of the Mahrattas. Londres, 1829, 3 vol. *in-8.*

M. SOLVET. Instituts du droit mahométan sur la guerre avec les infidèles. Paris, 1829, *in-8.*

M. PALMBLAD. Handbok i physisko, etc. Geographien; 1.^{re}, 2.^e et 3.^e parties. Upsale, 1826, 1827, *in-8.*

M. RIFAUD. Rapports faits sur les ouvrages et les collections rapportées d'Égypte et de Nubie. Paris, 1829, *in-8.*

Descriptions des fouilles et des découvertes faites dans la butte de Koum Medinet el Farès. Paris, 1829, *in-8.*

Tableau de l'Égypte, de la Nubie et des lieux circonvoisins, ou Itinéraire à l'usage des voyageurs dans ces contrées. Paris, 1829, 1 vol. *in-8.*

M. Le comte DE NOË. Mémoire relatif à l'expédition anglaise, partie du Bengale en 1800 pour aller combattre en Égypte l'armée d'orient. Paris, 1829, *in-8.*

Le père HYACINTHE. Description de Pékin avec un

- plan de cette capitale, trad. du russe par M. Fery de Pegny. Saint-Petersbourg, 1829, *in-8.*
- Le père HYACINTHE. Histoire des quatre premiers khans de la maison de Tchinguis. Saint-Petersbourg, 1829, *in-8.*
- M. JACQUET. La Lyre, odes en grec moderne par Calbo. Genève, 1824, *in-8.*
- M. PAUTHIER. Le dévouement de Desèze, poème lyrique. Besançon, 1829, *in-8.*
- M. E. BIRNBOUF. Extrait d'un commentaire sur le Vendidad-Sadé. Paris, 1829, *in-8.*
Vendidad-Sadé, l'un des livres de Zoroastre. 4.^e liv. *in-fol.*
- M. BIRNBOUF père. Tomes II, III et IV de sa traduction des œuvres de Tacite. Paris, 1829, *in-8.*
- M. Ch. L. MATHIEU. Ruines de l'ancien château de Ludre. Nancy, 1829, *in-8.*
- M. DE GRÉGOY. De la culture du maïs et de son utilité pour l'économie animale. Paris, 1829, *in-8.*
- M. H. TATTAM. An account of an Egyptian mummy, by Osburn. *in-8.*
- M. A. PEYRON. Illustrazione d'una stele Greca del museo egizio di Torino. *in-4.*
- M. J. G. STICKEL. Prologus ad interpretationem tertii cap. Habacuci. Iena, 1829, *in-8.*
- M. JOUY. Géographie d'Aboul-Feda, texte lithogr. Paris, 1829, 1.^{re} liv. *in-4.*
- M. STENZLER. Brahma-vaivarta-pourāna specimen. Berlin, 1829, *in-4.*
- M. VULLERS. Tarafs Moallaca, cum scholiis Zuzenii. Bonn, 1829, *in-4.*
- MM. LEVASSEUR et KURZ. Tableau des élémens vocaux de l'écriture chinoise. Paris, 1829, 1 cahier *in-8.*
- L'ACTEUR. Dissertation critique et apologétique sur

- la langue basque, par un ecclésiastique de Bayonne, 1829, *in-8.*
- M. DE SCHLEGEL et LASSEN. Hitopadesas, id est institutio salutaris, textum codd. mss. collatis recensuerunt, interpretationem latinam et annotationes criticas adiecerunt, etc. Bonn, 1829, 1.^{re} partie, *in-8.*
- M. G. DE SCHLEGEL. Almanach de Berlin pour 1829. Berlin, *in-32.*
- M. ASSELAN RICHEL. Scharkan, conte arabe, suivi d'anecdotes curieuses. Marseille, 1830, *in-12.*
- M. DE HAMMER. Vien's türkische Belagerung, von jahre 1529. Vienne, 1829, *in-8.*
- Tomes IV et V de son Histoire de l'empire ottoman. *in-8.*
- M. DÜRSCH. Commentatio de Græcorum poesi satyricâ. 1829, *in-8.*
- M. J. MOHL. Fragmens relatifs à la religion de Zoroastre, extr. de mas. persans. Paris, 1830, *in-8.*
- M. DONNER. Die Lusiade des Luis Comoëns. *in-8.*
- M. ERDMANN. De expeditione Russorum Berdaam versus. Casan, 1828, 2.^e partie, *in-8.*
- Remarques sur quelques mots orientaux employés dans la langue russe. Casan, 1828, *in-8.*
- M. C. SCHMIDT. De præpositionibus græcis. Berlin, 1829, *in-8.*
- M. HAMAKER. Reflexions critiques sur quelques points controversés de l'Histoire orientale de M. de Hammer. Leyde, 1829, *in-8.*
- M. MICHEL BÉRE. De la fête du nouvel an et du jeûne des expiations ou grand pardon chez les Juifs. Paris, 1829, brochure *in-8.*
- M. GRABERG DE HEMSO. Dubitazione e conghietture intoeno Timbuctu. Brochure *in-8.*
- M. HÖLMBØE. Catechisme turc de Mohammed ben

- Pir Ali el-Berkevi. Christiana, 1829, 1 vol. in-8.
- M. MICHAUD. Tome VI de son Histoire des croisades. Paris, 1829, in-8.
- M. REINAUD. Extraits des historiens arabes relatifs aux guerres des croisades. Paris, 1829, in-8.
- M. Le marquis A. DE CLERMONT-TONNERRE. Dictionnaire français-arabe de feu Elhous Bochtor, revu par M. Caussin de Perceval. 4.^e et 6.^e livr. Paris, 1829-1830, in-4.
- LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE CALCUTTA. Asiatic researches of Calcutta. Vol. XVI. Calcutta, in-4.
- LE COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DE CALCUTTA. The Bhāsha-Parichheda, an elementary treatise on the terms of logic. Calcutta, 1827, in-8.
- Sāhitya Derpana, a treatise on rhetorical composition. Calcutta, 1828, in-8.
- Nyāya sūtra vritti, the logical aphorismes of Gotama with a commentary. Calcutta, 1828, in-8.
- The Laghu Kanmudi, a sanskrit grammar. Calcutta, 1827, in-8.
- The Mugdabodha, a sanskrit grammar. Calcutta, 1826, in-8.
- The Bhatti Kāvya, a poem. Calcutta, 1828, 2 vol. in-8.
- Fatawa Alemgiri, a collection of opinions and precepts of Mohammedan Law. Tom. I. Calcutta, 1828, in-4.
- The Moojiz-ool-Qanoon, a medical work. Calcutta, 1828, in-4.
- The Moolukhus ool Tuwareekh, being an abridgement of the celebrated historical work called Seir Moctekerim. Calcutta, 1827, in-4.
- The Lilavati, a treatise on arithmetique trans-

- lated into persian by celebrated Feizy. Calcutta, 1827, *in-8.*
- The Mejmua Shemsi, a Summary of the Copernican system of astronomy. Calcutta, 1826, *in-8.*
- Selections, descriptive, scientific and historical translated from english, bengalee, into persian. Calcutta, 1827, *in-8.*
- LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE L'INDE. Transactions of the agricultural and horticultural Society of India. Tom. I, Serampoor, 1829, *in-8.*
- M. KIEFFER au nom de la SOCIÉTÉ BIBLIQUE DE LONDRES. Nouveau-Testament en syriaque carchouy. Paris, 1 vol. *in-4.*
- Nouveau-Testament en langue basque. Bayonne, 1828, *in-8.*
- LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE DE PARIS. L'année du Bulletin de ses travaux, 6 cahiers *in-8.*
- LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE PARIS. Orographie de l'Europe, par M. L. Bruguière, formant le tome III des Mémoires de la Société. Paris, 1830, *in-4.*
- Bulletin de la Société. 12 numéros *in-8.*
- LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE POISSIERS. Plusieurs numéros des bulletins de ses travaux.
- M. Le baron DE FÉRUSAC. Bulletin des sciences historiques, antiquités et philologie. 12 cahiers *in-8.* Paris, 1829-1830.
- M. Le comte D'HAUTERIVE au nom de S. E. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. La suite des livraisons des Classiques latins, par M. Lemaire. Paris, 1829-1830. 10 vol. *in-8.*
- S. E. M.^{sr} LE GARDE DES Sceaux. Journal des Savans. 12 cahiers *in-4.* Paris, 1829-1830.

TABLE.

	Pages.
PROCÈS-VERBAL de l'assemblée générale du 30 avril 1829.	5.
TABLEAU du conseil d'administration, conformément aux nominations faites dans l'assemblée générale du 30 avril 1829.	10.
RAPPORT lu par le secrétaire de la Société le 30 avril 1829.	13.
LISTE des membres souscripteurs, par ordre alphabétique.	27.
LISTE des membres associés étrangers, suivant l'ordre des nominations.	43.
RÈGLEMENT de la Société asiatique.	47.
ARTICLES additionnels au règlement.	56.
OUVRAGES publiés et encouragés par la Société.	60.
LISTE des ouvrages offerts dans le courant de l'année 1828 et les trois premiers mois de 1829.	63.

5/18 ✓

"A book that is shut is but a block"

CENTRAL ARCHAEOLOGICAL LIBRARY

GOVT. OF INDIA
Department of Arcimeology
NEW DELHI.

Please help us to keep the book
clean and moving.